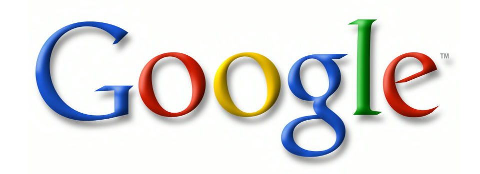



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

Science Des Princes

Ou

CONSIDERATIONS POLITIQUES

SUR LES

COUPS D'ETAT

Par

GABRIEL NAUDÉ, Parisien.

Avecque

Les Reflexions Historiques, Morales, Chrétiennes, & Politiques.

De

L. D. M. C. S. D. S. E. D. M.

Qui

Admire, ce qu'elles ont de Subtil, E'claircit, ce qu'elles ont d'Obscur, Rejete ce qu'elles ont de mauvais.

Et

Les Considere toûjours, & par tout, avec indifference, & sans aucune passion.



Imprimées l'An M DC LXXIII.

A Tres haut,

-Puiſſant, & Sereniſſime
Prince & Seigneur,

CONSEIGNEUR

HARLES

a Grace de Dieu Prin-
lectoral Palatin, Duc de
Baviere &c.

Sereniſſime Prince



Yant ſongé quelque tems, s'il ſeroit poſ-ſible de dedier ce pe-tit Traité à un Sou-

)(a verain,

verain, ſans luy deplaire, J'ay eu honte de n'avoir pas creu que Voſtre Alteſſe Ser^me^ auroit la bonté de l'agréer. Je me devois être Souvenu, qu'elle m'avoit fait la grace de me dire, qu'un des plus habiles Princes de l'Europe, luy avoit conſeillé de lire un de mes Ouvrages, & qu'elle l'avoit leu avec quelque ſatisfaction, Pour me perſuader qu'elle

[redacted]

servateurs des Monarchies, trouvera icy quelques actions de ses plus illustres Ancêtres. Clovis le Grand, Charles Martel, Pepin, Charle magne, & plusieurs autres Heros, de qui Votre Altesse Serenissime tire sa naissance, paroissent en cet E'crit, parce qu'ils ont fait des merveilles; Les uns pour agrandir, les autres pour conserver, & l'es autres enfin, pour acquerir des E'tats. Ces grans coups rapeleront ala memoire de V. A. S. La Generosité du premier Otton de Witelspach, qui n'ayant pas pû soufrir, que le Pape *Alexandre* III. traitât indignement L'empereur *Frideric*

Barberousse, merita l' Investiture du Duché de *Baviere*, & l' obtint, lorsque *Sa Majesté* eut proscrit *Henry Leon*. Un autre Otton acquit Le *Palatinat*, pour avoir épousé Agnes, heritiere de cette excellente Principauté; Et ces Sortes de *coups d' Estat*, sont les plus justes, qu'on puisse rencontrer dans la vie des Poten-

[redacted]

obert fit declarer *Venceslas de xembourg* incapable de regner, ır mettre ſur ſa Téte la plus Il- :re couronne de la Chrétienté. hriſtofle III. ayant été cou- ıné Roy de Danemarc, & de rvege, en un tems, auquel la :de ſe trouvoit offensée, du ıceder de la Reyne *Margue-* ', & du Roy *Eric*, ſes proches 'ens, il uſa d'adreſſe, s'inſinua ıs L'amitié des Suedois, & les igea dé Lui donner unanime- nt leurs ſufrages. Toutes ces a- ɔns ſont extremement raiſon- ɔles, & celles, que je vay racon- , ne le ſont pas moins. Fri- ric le Victorieux, ayant à re à *George Evéque de Metz*,

):(4 & à

& à *Charles Marquis de Bade* son frere, il les poussa jusques au Rhin, & les reduisit à la necessité de se jetter dans ce grand fleuve, ou de combattre, & les ayant fait prisonniers, il les traita le plus civilement du Monde; mais il les fit souper sans pain, par un *coup d'Etat*, parce qu'ils avoyent brulé les moissons, & desolé La Campagne. Frideric le Sage fit

[redacted]

[redacted]

, il secoüa le joug, que les Pa-
s avoyent mis sur les Conscien-
s de ses Predecesseurs. Peu de
ms apres, Frideric IV. crai-
iant, que celuy que la *Bulle*
r donnoit pour Curateur à
rideric V Son fils, pourroit
oubler l'a creance établie dans
: Palatinat, il Luy en donna un
tre, par une action extraordi-
ire; & cette action fut approu-
e, parceque le salut du Peuple,
it étre preferé à toutes les au-
:s considerations humaines. En-
ı J'ennuyerois V. A. S. si je
ulois raconter tous les glorieus
ups d'E'tat, qui ont été faits
ıns la Maison Electorale Pala-
ıe. Mais je ne dois pas oublier,

[redacted]

que Jean Casimir, cadet de *Deux Ponts* fit un Mariage, qui donna le moyen à Charles Gustave son fils, de mettre une puissante couronne sur sa teste; Et de faire un *coup d'Etat*, qui le mit en passe, d'étendre les frontieres de son Royaume jusqu'aux portes de Smolensko, & qui les étendit en Effect, jusqu'au de-

[redacted]

leans, & celuy de Vôtre al-
è Serenissime avec Guil-
iete Ernestine Princesse
rale de Danemarc. Ces Ma-
es sont si avantageus, que les
s de vôtre Maison Electorale,
egardent avec un extreme
iment de joye, & ses Envieus,
: un Creve-cœur, a les faire
urir. Au reste, Monsei-
:ur, Les actions, que je vi-
de raconter, ne sont pas la
iéme partie de celles, que
A. S. trouvera dans ce Trai-
Il n'y a presque pas un coin
erre, au Monde, que le sieur
idé n'ait fureté, pour diver-
in grand Prelat, & il n'a rien
t de considerable, sur quoy
je

je n'aye fait des Reflexions, p
donner du plaisir à V. A.
Et pour Lui faire voïr, qua
comment, & par qui Les *co*
d'E'tat peuvent étre pratique
vec bonheur, & Justice. Si n
dessein a reüssy, je m'estime
heureus, & si mon courage a
plus grand, que mes forc
V. A. S. aura La bonté de p

[redacted]

[redacted]

Celuy qui le fait, avec plus
espect, & qui Lui desire plus
ien. Oüy, *Monseigneur*,
un desir extraordinaire de
V. A. S. Elevée au dessus
s plus Eminens Predecesseurs,
uhaite, qu'elle possede en un
erain Degré. *La* Pruden-
e Charles Louis, Le bon-
: de Philippes, La sagesse
ean, La Clemence de Ro-
t, La Magnarinnité d'Ot-
. Henry, La valeur de Fri-
ic, & La Constance de Ro-
he, afinque faisant une cou-
ie, de toutes les vertus de ses
braves ancétres, Elle regne
ours glorieusement sur ses

Pas-

[redacted]

Paſſions, & ſur ſes Sujets, quan
l'ordre de la ſucceſſion L'appele
ra à la Regence ; Et qu'elle laiſſ
ſes E'ſtats floriſſans a une poſteri
té, qui les poſſede ſans interru
ption, jusqu'a ce qu'on n'ait plu
beſoin de faire des *coups d'E'tat*
Je voudrois pouvoir contribue
plus que des ſonhaits, a la gloire
de V. A. S. & cela n'étant point
je la ſupplie de vouloir être en

[redacted]

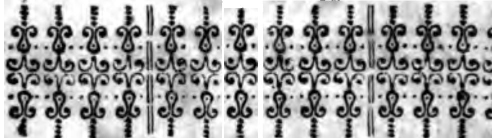
A Monſieur Naudé.

Stanſer

NAudé, ſi je voulois parler de ton Ouvrage,
Selon mes ſentimans,
: te dirois, qu'il peut inſtruire le plus *ſage*
D'entre les Courtiſans.
: *Miniſtre d'E'tat*, & le Souverain méme,
Liſant tes beaus E'cris,
:tront, que tu avois un jugement extreme,
Lors que tu *E'crivis.*
ſi, comme tu dis, ce fut en ta *jeuneſſe*,
Tu as beacoup plus fait
is qu'on voit rarement une telle *ſageſſe*,
En un âge parfait.
ais je neſcay pourquoy, celuy quit'Interprete
N'oſe dire ſon nom,
ut étre, auroit il fait, une heureuſe conquéte
D'honneur, & de Renom.
ı moins, n'auroit il point d'iminué ſa Gloire,
S'il en eût autre fois
les ſcavans auroyent honoré ſa Memoire,
D'une commune vois.
y leu tout ce Traite, & n'ay rien veu, qui puiſſe
Chocquer les Souverains
: l'on n'y peut trouver rien, qui ne les inſtruiſe
Dans leurs plus grands deſſains.
ue ſi la liberté, dont il dit *ſa penſée*,
Chocque les ſcrupuleus, trée,
u'ils n'aillent pas plus loin, je leur dis des l'en-
Qu'il n'ecrit pas pour Eus.

AU





AU LECTEUR

CE livre n'ayant été com-
sé, que pour la satisfaction d'un p
culier, on n'en fit imprimer, qu
exemplaires, qui n'ont paru que dans for
de Cabinets, où ils ont toûjours tenu le pre
rang entre les pieces curieuses; mais com
hazard m'en a donné une copie, j'ay cru

Reflexions

Historiques, Morales, Chrestiennes & Politiques, sur les Considerations, que Monsieur Naudé a faites sur les coups d'Estat.

Preface.

L'on n'a, peut étre, point veû de livre si extraordinaire, que celuy-cy, Le commencement, Le ilieu, & la Fin ont quelque chose, qu'on : trouve point ailleurs. L'Epistre dedi-itoire commence par un vers de Perse, . finit par un autre d'Horace. Le pre-iier, & le second chapitre ont un beau *lais* en teste; Et le corps du livre a par ›ut, quelque doctrine peu comune. La n n'est guere moins bizarre, puisque l' uteur emprunte des vers Latins, pour sseûrer le Cardinal Bagni, que s'il agrée es Coups d'Estat, il fera quelque chose e plus grand. Cette façon d'écrire ıe persuade qu'en effect Monsieur Nau-é n' avoit pas envie de publier ce Li-re, quand il le fit. Car un homme, qui,

met en depost les Sentimens de
dans celle de son amy; & un se
qui répond à son Maistre sur les
d'Importance, dont il luy dem
avis, parlent avec plus de liber
ceux, qui discourent en public
ses, qui peuvent étre censurée
infinité de personnes. C'est aus
me fait croire, que cet ouvrage
voir éte imprimé, contre la vol
l'auteur. Ce n'est pas, qu'il soit
en tout, & par tout, & qu'il ne
ne des Maximes, qu'on peut p
sans contrevenir aux regles de l

[redacted]

[redacted]

i-peuvent étre pratiquez, par-
›euples civilisez, & d'autres,
›it laisser pour le Turc, & pour
›vite. Je souhaiterois, que ce
moins commun, parce que les
› se laissent souvent persuader
:mple, & sans considerer le
:eur, qui talonne les mauvai-
›s, ils les mettent en pratique;
:d'autres en ont fait de mémes,
›ue je serois libre de la peïne,
ir d'un amy vient de m'enga-
:nfin je sçay, que les gouts sont
,& qu'on trouve des personnes,
plus crueles actions plaisent da-
, que les moderées. Je ne dou-
aussi, qu'on ne trouve des Gens,
lâmeront & diront, que le seul
Naudé, me devoit avoir em-
.e toucher à cet ouvrage. A'
e réponds, que j'ay connû Mon-
ıudé, que je l'ay trouvé hom-
prit, & de probité, que je laisse
rage tel qu'il ét, & que je ne fais-
autre chose, que l'expliquer.
ne crois pas qu'en sa vieillesse,
prouvé, ce qu'il avoit écrit, a-
e l'âge luy eût permis de pezer

 la con-

la consequence de ses Maximes. En fi
je me mets en danger d'étre censuré
Mais mon intention étant juste, je n
me soucie gueres de ce que les passion
nez pourront dire, pour veü que le pu
blic reçoive quelque utilité de mon tra
vail. Au reste, des gens, à qui je do
du respect, m'ont conseillé d'inserer ic
mot à mot, le Traité du Sieur Naudé,
je l'ay fait. Non seulement, parcequ
je deffere beaucoup au sentiment d
mes amis ; Mais aussi parceque mes Le
cteurs comprendront plus facilemen
le sujet, que j'ay d'en admirer une pa
tie, & d'esclaircir, & de rejetter l'autr

CE livre n'a pas esté composé pour plaire à tout le monde, si l'Auteur en eust eû le dessein, il ne l'auroit pas écrit du de Montagne & de Charon, dont il sçait bien beau coup de personnes se rebuttent, à cau- grand nombre de citations Latines. Mais me il ne s'est mis à le faire que par obeïssan- a esté obligé de coucher sur le papier les mê- discours, & de rapporter les mémes auto- : dont il s'estoit servy en parlant à son E- nce. Aussi n'est-ce pas pour rendre cet ge public, qu'*il a esté mis sous la* presse; el- roulé que par le commandement, & pour isfaction de ce grand Prelat, qui n'a ses le- s agregables, que dans la facilité des livres imez: Et qui pour cette cause a voulu tirer une *douzaine d'exemplaires* de celuy- u lieu des copies manuscrites, qu'il en fau- faire. Je sçay bien que ce nombre est trop por permettre que ce livre soit veu d'au- de personnes que le Prince de Balzac, & le stre de Sillon. Mais comme les choses traitte sont beaucoup plus importantes, il ussi fort à propos qu'elles ne soient pas si munes. Et en un mot, l'Auteur n'a eu au- ut que la satisfaction de son Eminence, tant composer, que pour publier cet ouvrage.

A MONSEIGNEVR
L'EMINENTISSIME
CARDINAL

(1) DE BAGNI,

mon tres bon & tres-honoré Maiſtre.

** Non equidem hoc ſtudeo, bullatis ut mihi nugis*
Pagina turgeſcat dare pondus idonea fumo:
Secreti loquimur, tibi nunc, hortante camenâ,
Excutienda damus præcordia. (Perſ. Sat. 5.)

MONSEIGNEUR, Puis ques vous eſtes maintenant à Rome, joüiſſant des honneurs, qui ſervent de recompenſe à vos merites, & vivant dans le repos, que les fonctions publiques heureuſement exercées, en ſept Gouvernemens, une Vice-legation, & deux Nonciatures vous y ont acquis, je n'ay pas cru pouvoir mieux employer le loiſir duquel voſtre bien-veil-

CHAPITRE I.

bjections que l'on peut faire contre ce discours avec les Réponses necessaires. (2)

MAis à grand peine, MONSIGNEUR, ayje :racé les premieres lignes de ce Discours, que je me treuve r'enfermé entre deux u:ssantes difficultez, capables, à mon avis, d'em-échcher toutes autre personne qui auroit moins le courage & d'affection que moy, de passer outre, & de glacer le sang des plus échauffez à la recherche de ces Resolutions, non moins perilleuses que xtraordinaires. Car si le judicieux Poëte Horace *Ode 1. lib. 2.*) disoit ingenûment à son amy Pol-io, qui vouloit écrire l'histoire des guerres ci-iles arrivées de son temps,

> * *Periculosa plenum opus alea*
> *Tractas, & incedis per ignes*
> *Suppositos cineri doloso.*

Quel bon succés peut-on attendre de cette mien-e entreprise beaucoup plus difficile & temerai-e: veu que pour ne rien dire du danger qu'il y a le vouloir déchiffrer les actions des Princes, & aire voir à nud ce qu'ils s'efforcent tous les ours de voiler avec mille sortes d'artifices; il y en a encore deux autres de non moindre conse-quence; l'un desquels je puis en quelque façon apprehender pour ce qui regarde & touche vo-stre personne; comme aussi rencontrer l'autre en ce qui concerne la mienne. A 5 Et

* Vostre ouvrage est perilleux, & vous marchez sur des feux cachés sous une cendre trompeuse.

Et pour ce qui eſt du premier, je dirois volontiers avec le Poëte, qui a ſi bien traitté la Philoſophie dans ſes beaux vers, qu'il eſt maintenant le ſeul & unique ſouſtien de ſa ſecte :

** Illud in his rebus vereor, ne forte rearis,*
Impia te rationis inire elementa, viamque
Indugredi ſceleris. (Lucret. lib. 1.)

Au moins devrois-je craindre à bon droit de bleſſer les oreilles de V. E., (3) d'effaroucher ſes yeux, & de troubler la douceur & facilitè de ſa nature, auſſibien que le repos & l'integrité de ſa conſcience, par le recit de tant de fourbes, de tromperies, violences & autres ſemblables actions injuſtes (comme elles ſemblent de premier abord) & tyranniques, qu'il me faudra cy aprés dedui-

ost, qui luy faisoit signer la condamnation de leux pauvres miserables : 1 *Vtinam nescirem literas* : (Senec. lib. 2. de clem) (5) *Ne pourriez-vous pas souhaitter avec plus de raison de n'avoir jamais veu ce discours*; puis qu'il ne vous doit entretenir que de ce qui est le moins convenable à vostre grande humanité, candeur & bien-veillance ? Et puis ne ferois-je pas beaucoup mieux de suivre le conseil de Salomon, 2 *coram Rege tuo noli videri sapiens*, & vivre dans la continuation des estudes esquelles j'ay esté nourri dés ma jeunesse, que de paroistre devant vous avec ces conceptions extravagantes, comme Diognotus fit avec les siennes devant Alexandre, pour se faire estimer un grand ingenieur & Architecte ? veu principalement que (6) *je puis apprehender d'avoir pareille issuë de ce raisonnement*, qu'eut le Grammairien Phormion de celuy de l'art militaire qu'il fit devant Annibal, estimé le premier Capitaine de son temps ? 3 *Omnes siquidem videmur nobis saperdæ, festivi, belli, quum simus copreæ.* (Varro.)

Et à la verité quand je viens à considerer le peu de moyens que j'ay pour me bien acquiter de cette entreprise, qui est la seconde difficulté, que j'ay presque envie de ne point passer outre, & de

1 Pleût à Dieu que je n'eusse aucune connoissance des lettres. 2 Ne veuille pas faire le sage devant ton Roy.

3 Veu même qu'il nous semble à tous que nous sommes sages, plaisans & beaux, quoique nous ne soyons que des boufons.

& de m'en déporter entierement ; afin de ne point encourir la censure que Phœbus donna en pareille rencontre à son fils dans le Poëte,

2 *Magna petis, Phaëthō, & quæ non viribus istis*
Munera conveniunt. (Ovid. in Met.)

Aussi fit-il une cheute memorable pour s'estre approché trop prés du Soleil ; & *plusieurs qui n'avoient pas moins de temerité ont signalé leur perte par la trop grande hardiesse de leur entreprise.* (7) Et moy qui suis encore tout nouveau en ces exercices,

* *Ense velut nudo parmaque inglorius alba.*
(Virgil. Æn. 9.

Oseray je bien me mesler de ces sacrifices, plus [redacted]

[redacted]

utes mers sans Boussole, & s'engager dans un labyrinthe de ruses, & de subtilitez infinies, sans oir en main le filet de cette science pour s'en :veloper avec le succés d'une issuë favorable. Et : d'autant plus volontiers, qu'il n'en est pas :y, comme de ceux, qui envisagent avec beaucoup moins de difficulté le Soleil, qu'ils sont plus loignez de sa face ; ou bien comme de ces eintres, dont ceux qui ont la veuë courte, font 'ordinaire les plus excellens Tableaux : mais plustost que cette Prudence Politique est semblable u Prothée, duquel il nous est impossible d'avoir aucune connoissance certaine, qu'aprés estre descendus [1] *in secreta senis*, & avoir contemplé d'un œil fixe, & asseuré, tous ses divers mouvemens, figures & metamorphoses, au moyen desquelles,

> [2] *Fit subitò sus horridus, atraque Tigris,*
> *Squamosusq; Draco, & fulva cervice Leana.*
> (Virgil. in Georg. IV.)

Toutefois comme le jeune Aristée ne fut point détourné par les grandes difficultez, que luy proposoit Arethuse, d'entrependre son voyage, & d'obtenir en suite toute sorte de contentement : Aussi les precedentes n'auront pas plus de force en mon endroit, & mille autres davantage ne me pourroient empescher, qu'aprés m'estre avisé du conseil

1 Dans les secrets de ce vieillard. 2 Tout d'un coup il vous presente l'horreur d'un sanglier, il se couvre de la peau noire d'un tygre, des écailles d'un dragon, & du poil roux d'une lionne.

conseil que donne Pline le jeune, * *tutius per plana, sed humilius & depressius iter; frequentior currentibus quàm reptantibus lapsus; sed & his non labentibus nulla laus, illis nonnulla laus etiamsi labantur*, je ne fournisse entierement la carriere du dessein que je me suis proposé.

C'est pourquoy, MONSEIGNEUR, pour répondre aux deux difficultez que je me suis faites cydessus; & à celle qui regarde V. E. premierement, (8) *il ne faut point apprehender que cette doctrine heurte tant soit peu vostre pieté*, ou trouble aucunement le repos & l'integrité de vostre conscience, comme il semble de [redacted]

[redacted]

Medecins moins preud'hommes, pour con-
tre la force & la composition de tous les ve-
. Les habitudes de l'entendement sont di-
guées de celles de la volonté, & les premie-
appartiennent aux sciences, & sont toujours
bles, les secondes regardent les actions mo-
, qui peuvent estre bonnes ou mauvai-
Tritheme & Pererius ont monstré, qu'il
it expedient, qu'il y eust des Magiciens, & que
sceust au vray le moyen d'invoquer les de-
s, pour convaincre par l'apparition d'iceux,
credulité des Athées: Les soldats vont d'or-
ire aux exercices pour apprendre à bien
ier la picque, & à tirer du mousquet; afin
ouvoir avec plus d'artifice & d'industrie,
les hommes, & détruire leurs semblables:
ils ne s'en servent neanmoins que contre
nnemis de leur Prince, ou de la patrie: Les
leurs Chirurgiens n'estudient autre chose, qu'
avoir dextrement couper bras & jambes, &
our le salut des malades,

** Truncantur & artus,*

Ut liceat reliquis securum degere membris.

ud. 2. in Eutrop.)

rquoy doncque sera-t il defendu à un grand
tique, de sçavoir hausser ou baisser, pro-
e ou reserrer, condamner ou absoudre, faire
ou mourir, ceux qu'il jugera expedient de
ter de la sorte, pour le bien & le repos de
Estat.

Beaucoup

On coupe certains membres, afin de garantir les
s par le retranchement de ceux-là.



Beaucoup tiennent que le Prince bien ſ
& aviſé, doit non ſeulement commander ſelo
loix; mais encore aux loix méme ſi la nec
té le requiert. Pour garder juſtice aux ch
grandes, dit Charon, il faut quelquefois
détourner aux choſes petites, & (9) *pour j*
droit en gros, il eſt permis de faire tort
détail.

Que ſi l'on m'objecte qu'il n'eſt pas tout
à propos de diſcourir de ces choſes, & que
proprement mettre * *gladium ancipitem*
manu ſtulti, que de les enſeigner; je ré
dray à cela, que les méchans peuvent abuſe
tout ce qu'il y a de meilleur en ce monde, &
comme les mouches baſtardes & frelons, qui



x poisons, & à faire mourir les hommes, en ce faisant elle se détruiroit elle-mé-is c'est nostre propre malice qui les con-r cet usage, * *Terra quidem nobis malo-vedium genuit, nos illud vitæ fecimus m.* (Plin. lib. 18. cap. 1.)

il faut encore passer outre, & dire que e & la depravation des hommes est si & les moyens desquels ils se servent pour bout de leurs desseins si hardis & dange-jue de vouloir parler de la Politique sui-elle se traitte & exerce aujourd'huy, sans re de ces Coups d'Estat, c'est propre-gnorer la Pedie, & le moyen qu'enseigne dans ses Analytiques, pour parler de hoses à propos, & suivant les principes & trations, qui leur sont propres & essen-1 *est enim pædia inscientia nescire, quo-orteat quærere demonstrationem, quo-erò non oporteat* : comme il dit en sa ysique. C'est pourquoy Lipse & Charon, i'ils ne fussent pas des Timons & Mysan-, ont voulu traitter de cette partie, pour nt laisser leurs ouvrages imparfaits : Et le Aristote qui n'avoit pas accoustumé de ire 2 *ἀπαιδεύτως*, lors qu'il a traitté de la

terre nous a bien produit des remedes pour sou-os maux, mais nous les avons convertis en , pour nous oster la vie.

ar c'est ignorer la pedie, que de ne sçavoir pas de choses il faut ou ne faut pas chercher la demon-1. 2. Sans en estre bien informé.

Politique & des gouvernemens opposez à la Monarchie, Aristocratie & Democratie, qui sont la tyrannie, l'olygarchie & l'ochlocratie, il donne aussi-bien les preceptes de ces trois vicieux que des legitimes. (11) *En quoy il a esté suivi par Saint Thomas en ses Commentaires*, où aprés avoir blasmé, & dissuadé par toutes raisons possibles la domination tyrannique, il donne neanmoins les avis, & les regles communes pour l'établir, au cas que quelqu'un soit si méchant que de le vouloir faire. Et qu'ainsi ne soit, voila ses propres mots tirez du Commentaire sur le cinquiéme des Politiques texte XI.

* *Ad salvationem tyrannidis, expedit excellentes in potentia vel divitiis interficere, quia tales per potentiam quam habent possunt insur-*

[redacted]

*od Tyrannus procuret, ut subditi impo-
bi invicem crimina & turbent se ipsos,
us amicum, & populus contra divites,
ites inter se dissentiant, sic enim minus
t insurgere propter eorum divisionem:
etiam subditos facere pauperes, sic enim
poterunt insurgere contra Tyrannum.
inda sunt vectigalia, hoc est exactiones
magnæ, sic enim citò poterunt depaupera-
ti. Tyrannus debet procurare bella inter
, vel etiam extraneos, ita ut non pos-
care ad aliquid tractandum contra ty-
[illegible] Regnum [illegible] per amicos, tyran-
[illegible] ad salvandum tyrannidem non debet*

B 2 con-

autres congregations par le moyen desquelles
apprendre les sciences, car les gens sçavans
nclination pour les choses grandes, & sont par
nt courageux & magnanimes, & de tels hom-
lèvent facilement contre les Tyrans. Pour
r la tyrannie, il faut que le Tyran fasse en sor-
s sujets s'accusent les uns les autres, & se trou-
t mêmes, que l'ami persecute l'ami, & qu'il y
[illegible] dissension entre le menu peuple & les ri-
de la discorde entre les opulens. Car en
r ils auront moins de moyen de se soule-
se de leur division. Il faut aussi rendre pau-
ujets, afin qu'il leur soit d'autant plus difficile
ever contre le Tyran. Il faut établir des subsi-
adire des grandes exactions & en grand nom-
'est le moyen de rendre bientost pauvres les
e Tyran doit aussi susciter des guerres parmy
& même parmy les étrangers, afin qu'ils ne pu-
gotier aucune chose contre lui. Les Royau-

mes

confidere amicis. Et au texte suivant qui est le XII, voila comme il enseigne l'hypocrisie & la simulation :

* *Expedit tyranno ad salvandam tyrannidem, quod non appareat subditis saevus seu crudelis, nam si appareat saevus reddit se odiosum, ex hoc autem facilius insurgunt in eum : sed debet se reddere reverendum propter excellentiam alicujus boni excellentis, reverentia enim debetur bono excellenti ; & si non habeat bonum illud excellens, debet simulare se habere illud. Tyrannus debet se reddere talem, ut videatur subditis ipsum excellere in aliquo bono excellenti, in* [redacted]

[illegible] y donnes [illegible]
[illegible] se peuvent plus facilement [illegible]
'abry, lors qu'ils ont preveu l'orage, & la
te, par les signes que les routiers & pilo-
[illegible] en fournissent. La seconde, parce qu'un
qui veut sans conseil & avis establir sa do-
on,

Cuncta ferit, dum cuncta timet, grassatur
in omnes,
se posse putent. (Claudian.

mble quelquefois au loup, lequel estant
ans la bergerie, & pouvant se rassasier &
r sa faim sur une seule brebis, ne laisse
nt d'égorger toutes les autres; où au con-
'il y procede avec jugement, & suivant les
tes de ceux, qui sont plus avisez & moins
nez que luy, il se contentera peut-estre
e comme Tarquin les testes des pavots
vez, ou comme Thrasibule & Periandre



ainsi le mal, qui ne se peut éviter se rendra beaucoup plus doux & supportable.

D'ailleurs il ne faut pas craindre que le narré de tous ces tragiques accidens puisse offenser les oreilles de V. E. (13.) *ou troubler tant soit peu la douceur & facilité de vostre nature.* L'entiere connoissance que vous vous estes acquise des affaires Politiques, la longue pratique & experience que vous avez de la Cour des plus grands Monarques, où ces Machiavellismes sont assez frequens, ne permettent pas que l'on vous prenne pour apprenty a les connoistre. Et puis, (14) *encore que la justice, & la clemence soient deux vertus bien sortables à un grand homme*; il n'est pas toutefois à propos qu'il ait pareille inclination à la misericorde: Seneque en donne cette raison, en son traitté de la Clemence, (lib. 2. c. 5.)

[redacted]

[illegible] devez avec combien plus
[illegible] esprit fort se doit-il rencontrer en
pour [illegible] dignement, & re-
te grande dignité qu'elle soustient, non
du Prince de l'Eglise, mais encore de
[illegible] de la Seigneurie & quasi de tous
uissans Princes d'Europe; 2 *Magnam
unam magnus animus decet, qui nisi
extulit, & altior stetit; illam quoque
am deducit*; au moins fait-il qu'elle en
strée avec beaucoup moins d'autorité
ation. Ainsi voyons nous dans les hi-
le Roy Epiphanes, pour avoir mépri-
é, & ne s'estre pas gouverné en Roy,
mé l'Insensé: & que Ramire d'Ara-
'avoit quitté toutes les façons de faire
s, en sortant du Convent pour prendre
ie, fut grandement mocqué & méprisé
Courtisans. (16) *Nostre temps méme
it les exemples d'un Roy de la grande*
lequel * *è stato schernito & beffeggia-
er voluto comporre libri & fare del*
(Tassoni lib. 7. cap. 4.) *& de Henry*
[illegible] remarqué dans nos Histoires

 moder-

y a rien qui soit si [illegible] à un homme
courage. 2 *Car pour ménager une gran-
l faut un grand esprit, & tel que s'il ne s'est
à elle & ne s'est placé au dessus, il la ren-
net plus [illegible] que la terre.*
éprisé & mocqué pour avoir voulu composer
t faire l'homme de lettres.

modernes, lequel pour avoir vescu parmy les Moines, & dans un excés de devotion mal reglée, abandonnant son Sceptre & le Gouvernement de son Estat, donna sujet au Pape Sixte V, de dire: *Ce bon Roy fait tout ce qu'il peut pour estre Moine, & moy j'ay fait tout ce que j'ay pû pour ne l'estre point.* Et pour ce *un des meilleurs avis que donna jamais Monsieur de Villeroy à Henry le Grand,* (17) qui avoit vescu en soldat & carrabin pendant les guerres, qui se firent à son advenement à la Couronne, fut, lors qu'il luy dit, *qu'un Prince qui n'estoit pas jaloux des respects de sa Majesté, en permettoit l'offense & le mépris. Que les Roys ses predecesseurs dans les plus grandes confusions avoient toujours fait les Roys: qu'il estoit temps qu'il parlast, écrivist & com-*

[redacted]

[redacted]

humana negotia ne capere quidem posset. iscop. Rom.) Et Paul Jove du second, en d'une certaine sorte de poisson, qui estoit up encherie pendant son Pontificat: *Merebio admodum pisci, Hadrianus sextus i Republica administranda hebetis inge- l depravati judicij, ita in esculentis in- ni gustus, supra mediocre pretium ridente o Piscatorio jam fecerat.* (Lib. de piscib. En quoy neanmoins il s'est monstré beau- us retenu & moderé, que Pierre Martyr, Heretique de Florence, mais le Protono- postolique natif d'une petite bourgade du de Milan, lequel avoit dit en parlant de [illegible] Pape, * *Cardinalibus* [illegible] *idit quod in fabulis de Pardo ac Leone gno raptando scribitur; fortibus illis stre- dilacerantibus, quodcumque quadrupes liud prædæ se dominum fecit.* De manie- l *faut éviter les grandes charges* (19) *ou*

B 5 *les*

n sixiéme qui avoit le goust insipide pour tou- es de viandes aussi bien que l'esprit hebeté, & nent depravé pour l'administration de la Re- e, avoit déja mis prix excessif au Merlus, qui est on asses commun, ce qui attira la risée de tout le aux poissons.

rriva en ce rencontre aux Cardinaux ce que là conte du Leopard & du Lion sur l'enlevement neau ; que pendant que ces deux genereux ani- s déchiroient en disputant vaillamment à qui a proye, une autre beste à quatre pieds des plus lâches, s'en rendit la maitresse.

les administrer avec une force & generosité d'esprit si relevée par dessus le commun, qu'elle soit capable de donner envie à la Fortune de la seconder, & favoriser en toutes ses entreprises: la Maxime estant tres-asseurée, que quiconque apporte ce principe & fondement, qu'il faut bien souvent avoir de la nature (1 *bona enim mens, nec emitur, nec comparatur*, dit Seneque) à la conduite de son bonheur, il ne peut manquer d'estre le propre ouvrier & createur de sa fortune; 2 *Sapiens pol ipse fingit Fortunam sibi.* (Plaut. in Trinum.) *Alexandre se propose-t-il*, (20) *quoyque jeune & tres mal fourny d'argent & de soldats*, de subjuguer les Perses, & de passer jusques aux [redacted]

[redacted]

[illegible] (Sagesse [illegible]) On r maintenant specifier quelles sont les i bastissent, & composent ce fort esprit, ouloir enchasser un discours dans un faire comme Montaigne, qui suit plu- aprices de sa phantaisie, que les titres de Il suffit pour le present de dire, que premieres & plus necessaires pieces, est souvent à ce dire de Seneque; 1 *O quam tres est homo, nisi supra humana se e-* (In procem. nat. quæst.) C'est a dire, sage d'un œil ferme & asseuré, & quasi tant sur le dongeon de quelque haute ce Monde, se le presentant comme un ez mal ordonné, & remply de beaucoup ion, où *les uns jouënt des comedies, utres des tragedies*, & où il luy est per- ervenir 2 *tanquam Deus aliquis ex ma-* ites fois & quantes qu'il en aura la vo- que les diverses occasions luy pourront de ce faire. Que si par avanture, MON- R, il vous semble extraordinaire, & hors de mon âge, & peut-estre aussi de la nce de ma condition; que je me fasse si ces matieres fort chatoüilleuses & deli- lles mémes, & beaucoup plus encore en e d'un jeune homme, lequel est appellé

par

andés un fort esprit qui soit gueri des crain- nort.

e l'homme est une chose méprisable, s'il ne i dessus des choses humaines. 2 Comme livinité qui sort d'une machine.



par Horace, (de Arte Poët.) ¹ *Utilium tard*
provifor, & n'a pas accouftumé de s'adonner
des eftudes fi ferieufes & importantes,

* *Quæque decent longâ decoctam ætate fen*
ctam.

Je puis premierement répondre à V. E. que *l'a*
auquel je me treuve,(23) *n'eft aucunement*
proportionné à la matiere & au fujet que
traitte. Le Poëte qui a le premier proferé
deux beaux vers,

3 *Optima quæque dies miferis mortalibus æ*
Prima fugit, fubeunt morbi triftifque fen
ctus. (Virgil. 3. Georg.)

pafferoit à un befoin pour garend & caution



[redacted]

té plusieurs belles entreprises, supera-
eur de leur âge; (24) pourquoy me se-
'endu de les suivre de loin, & de pro-
n des actions genereuses & relevées,
quelques fortes & hardies conceptions?
:ipalement que je me suis toujours ef-
:querir certaines dispositions d'esprit,
r doivent pas estre maintenant inutiles.
'ray que j'ay cultivé les Muses sans les
er; & me suis assez plû aux estudes sans
:ngager: j'ay passé par la Philosophie
ıe sans devenir Eristique, & par celle
eux & modernes sans me partialiser,
us addictus jurare in verba magistri.
ıe m'a plus servi qu'Aristote, Plutar-
aton: Juvenal & Horace qu'Homere
; Montaigne & Charon que tous les
Je n'ay pas eu la pratique du Monde,
ıvrir par effet les ruses & méchancetez
nmettent, mais j'en ay toutefois veu
: partie dans les Histoires, Satyres &
. Le Pedantisme a bien pû gagner
ıose pendant sept ou huit ans que j'ay
ans les Colleges, sur mon corps & fa-
ire exterieures, mais je me puis vanter
ıt qu'il n'a rien empieté sur mon esprit.
, Dieu mercy, ne luy a pas esté mara-
ıy a donné une bon ne base & fonde-
:ćture de divers Autcurs l'a beaucoup
aidé,

stant point obligé par serment, de suivre
ıucun maistre.

aidé, mais celle du Livre de S. Anthoine luy fourny ce qu'il a de meilleur. En suite dequ *je ne croy pas que V. E.* (26.) *puisse treuver ma vais qu'estant tout plein de Zele & de bonne a fection à son service*, j'employe ces pensées q me sont particulieres, pour honnestement le vertir : sans avoir dessein de rencontrer quelq Agamemnon, lequel me dise comme à ce jeu homme de Petrone qui venoit faire une long declamation, * *Adolescens, quoniam sermon habes non publici saporis, & quod rarissimu est, amas bonam mentem, non fraudabere a secreta:* (Init Satyr.) Et je n'estime pas aussi manquer d'occasion pour (27) *faire valoir m petit talent dans la vie contemplative*, à laque j'ay voüé & destiné tout le reste de la mienn

[redacted]

toit bientost vuidée, si l'on en vouloit passer
ır cet arrest de Seneque, 1 *Paucis ad bonam
entem opus est literis.* Mais pour en specifier
ıelque chose davantage, j'avoüe ingenûment
ıe je n'ay point tant de presomtion, & de bonne
pinion de moy-méme que de penser gagner le
rix en cette course, où je suis encore tout nou-
:au. Neanmoins puis que suivant le dire du
ɔëte, (Horat. 1. Ep. 1.)

2 *Est aliquid prodire tenus, si non datur ultra,*
:eray quelque petit effort, & marcheray jusques
e que je sois las ou hors du droit chemin, alors
me reposeray, & attendray quelque nouvelle
nnoissance ou instruction pour passer plus ou-
'. Le bon homme Aratus qui n'entendoit pas
and' chose en l'Astrologie, fit toutefois un beau
vre de ses Phenomenes; Celse qui n'estoit que
r Grammairien, a nonobstant composé un
re de grande importance en Medecine: Dio-
ıride estoit soldat, Macer Senateur, & tous deux
t fort bien écrit des plantes; Hippodamus mé-
: de simple architecte & masson devint grand
litique, & auteur d'une Republique mention-
: par Aristote. Aussi j'ay toujours esté de cette
inion, que (29.) *quiconque a tant soit peu de
turel & d'acquis par les estudes, il peut infe-
· & deduire de cinq ou six bons principes,* tou-
sortes de conclusions, comme Pline dit, que
Peintres anciens faisoient leurs plus belles
pieces

1 Vn bon esprit n'a pas besoin de beaucoup de let-
s. 2 C'est toujours faire quelque progrés, si on ne
ıt pas passer outre.



pieces par le meslange de quatre ou cinq s
de couleurs seulement. On peut aussi ajou
que (30.) *les sciences semblent estre comm*
chainées, & cadenacées les unes avec les au
& avoir une telle correspondance, que *q*
possede une, possede aussi toutes celles qui luy
subalternes. Et de plus que *le siecle où nous*
mes, semble beaucoup favoriser ce dessein,
que l'on peut à peu prés sçavoir & découvrir
les plus grands secrets des Monarchies, les i
gues des cours, les cabales des factieux, les
textes & motifs particuliers, & en un mot, *
Rex in aurem Reginæ dixerit, Quid Juno j
Lusa sit cum Jove, (Plaut.) par le moyen d
de relations, memoires, discours, instructi

[redacted]

[redacted]

en/erunt, non quid vulgus, plebsque inscia dicat,

'Mente agito, atque mihi propono exempla bonorum. (Paling. in Tauro.)

: bien vray que ce dessein estant un des plus rez que l'on puisse choisir en toute la Politi-, il en sera d'autant plus difficile; mais aussi me il esperer que la fin en sera plus glorieuse ; · moy je me suis toujours plû de dire avec)erce,

Magnum iter ascendo, sed dat mihi gloria vires ;

Non juvat ex facili lecta corona jugo.

u pire aller, aux choses grandes l'oser est ho-ible, aux perilleuses l'entreprise est hardie, hautes & relevées, la cheute glorieuse ; aux ides mers, si la route n'est heureuse, le naufra- est celebre: (32) *J'ébanche, un autre achè-a;* j'ouvre la lyce, un autre touchera le but; je ne la trompette, un autre gagnera le prix, (33) *a assez de personnes en ce monde, qui ne peu-t marcher que sur les chemins tracez par x qui les ont procedé*, le nombre des esprits, travaillent tous les jours à imiter les autres

C est

opulace ignorante, mais je medite sur les sentimens ont eu jadis Caton & Curius, dont les noms sont en nde veneration, & me propose toujours l'exemple gens de bien.

' I'entreprens quelque chose de grand & qui surpasse portée, mais la gloire que j'espere y acquerir me ne des forces pour le faire; je n'aime point les cou-mes qu'on remporte sans peine.

eſt aſſez grand, ſans que je captive encore le mien ſous cet eſclavage : & puis que tous les Auteurs, qui traittent de la Politique, ne mettent point de fin à leurs diſcours ordinaires de la Religion, Juſtice, Clemence, Liberalité, & autres ſemblables vertus du Prince, ou du Miniſtre, il vaut mieux que je m'écarte un peu, pour n'eſtre atteint de cette contagion, ny envelopé d'une telle foule ; & que pour n'arriver des derniers, je paſſe par un nouveau chemin, qui ne ſoit point frequenté par le * *ſervum pecus* d'Horace, ny entrecoupé de ces grands Fangears & Marais relentis, où il y a ſi long temps que

1 *Veterem in limo Ranæ cecinere querelam.*

Or (34.) *entre tous les points de la Politique, je ne voy pas qu'il y en ait un moins agité* & moins rabatu, ny pareillement plus digne de l'eſtre que

[redacted]

ots: * *Multi multa graviter & copiosè dis moribus, de sanandis populis, de instituendo, de legibus stabiliendis, le-men de statu, nihil de conversionibus rum, & iis qua Aristoteles Principum ιτα, seu κρύφια, Tacitus Imperij Arcana e attigerunt quidem:* (35) Je marcheray *la bride en main*, & apporteray toute la on, modestie, & retenuë possible, pour er & temperer ces discours, desquels on re mieux dire, que Platon ne faisoit de Theologie, ἦτοι γε οἱ λόγοι χαλεποί, * *& cum discrimine hi sermones.* (Libr. bl.) (36.) *Cardan & Campanelle sont ur un precepte d'importance*; que pour ter, ou representer quelque sujet, il en evoir une parfaite idée, & y transmuer, ssible, tout son esprit, & toute son imagi-'où l'on voit souvent arriver, que ceux ediens, qui sont le mieux pourveus de alté imaginative joüent aussi toujours urs personnages. L'on dit en France, Bartas auparavant que de faire cette belle on du Cheval, où il a si bien rencontré,

C 2 s'en-

:urs ont traité au fond & fort amplement de nent des mœurs, de la guerison des peuples, ition des Princes, & de l'affermissement des ils ont passé fort legerement sur les affaires n'ont rien dit des revolutions des Empires, u'Aristote appelle sophismes ou secrets des ; Tacite, secrets de l'Empire.
liscours sont fort difficiles & dangereux.

s'enfermoit quelquefois dans une chambre, (
mettant à quatre pattes souffloit, hennissoit, g
badoit, tiroit des ruades, alloit l'amble, le t
le galot, à courbette, & taſchoit par toutes ſc
de moyens a bien contrefaire le Cheval. Ag
pa méme avouë, que lors qu'il voulut comp
ſa declamation contre les ſciences, il s'ima
d'eſtre comme un Chien, qui abayoit à to
ſortes de perſonnes; & lors qu'il voulut é
de la Pyrotechnie, ou des feux d'artifice,
perſuadoit d'eſtre changé en un Dragon,
ſouffloit le feu, & le ſouphre par la gueule
yeux, les oreilles & les narines. Pour moy
que je traitteray ou écriray de quelque ſujet
ſolument bon & profitable, je ſeray bien ai
me ſervir de ces imaginations; mais en cette
tiere qui eſt ſi panchante vers l'injuſtice, j

[redacted]

m d'eternel silence, pour ne me point acque-
la loüange d'un homme fin, & rusé dans les
eculations Politiques, en perdant celle d'hom-
e de bien, de laquelle seule je veux faire capi-
l, & me vanter tout le reste de ma vie.

REFLEXIONS

Sur L'Epître Dedicatoire.

A Monseigneur le Cardinal de Baguiere.

CE Prelat estant en France, Nonce du Pape Urbain VIII, honora M.r Nau-é de sa bien-veillance, & de sa conversa-ion; Et comme les personnes destinées u Gouvernement des Estats, aiment les ntretiens Politiques, sans doute, il le t discourir en diverses rencontres de atieres relevées, & peut-estre même, de elles, qu'on voit dans ce traité. Il sem-le toutefois, que l' Epître dedicatoire, t la preface de cet ouvrage, se contre-isent en quelque façon; Puisque la pre-iere témoigne, que ce Livre a esté omposé, apres le depart du Cardinal, & *ndis qu'il joüissoit à Rome des honneurs, qu'il oit meritéz par sept gouvernemens, par une ice-Legation, & par deux Nonciatures.* La reface au contraire nous veut persua-

 der,

der, que ce Livre *a esté fait par ob*
& que l'auteur a esté obligé de comb
papier les mémes discours & raporter
mes autoritez, dont il s'estoit servi en
á son Eminence. Je crois bien qu'il
au Cardinal des coups d'Estat en
ral, & de quelques uns en part
Mais il n'est pas croyable, que da
Entretien, ils ayent fait un Livi
moins encore qu'en un discour
lier, le Sieur Naudé ait pedantis
legant des citations latines; puis c
luy méme en la page 37. de son
que *sept ou huit ans qu'il a employéz*
Colleges ne Luy ont rien laissé de Peda
[redacted]

REFLEXIONS

Sur le I. Chapitre.

bjection que l'on peut faire contre ce discours &c.

Chapitre se pourroit fort bien pas d'Explication, parceque Msr. se defend avec beaucoup de ri. Mais il ne sçauroit pas nuire cher un peu ce qui touche la per du Cardinal Bagni, ny mémes de er les raisons de nôtre auteur. Je nc, que trouvant de si grandes dif z, qu'il dit en ce qu'il veut écrire, roit, sans danger, en laisser le soin utre. Puis que personne ne le ignoit de parler, & puisqu'il ne , & n'écrivoit, que pour plaire à lat, Lequel, à son avis, *pouvoit du blâme de souffrir, qu'on Luy de livre de cette Matiere.* Mais puis une difficulté ne l'a pû retirer de essein, & que son courage a sur tous les obstacles, qui se sont pre je luy veus laisser le soin de ré de sa personne, pour considerer ons, qu'il apporte pour sa defen our celle du Cardinal.

 3. Au

3. *Au moins devrois je craindre de bleſſer les oreilles, de V. E.* Ce Cardinal eſtoit avancé en âge, quand ce livre luy fut dedié. Et ſi ce que l'auteur en dit, eſt veritable, il luy en avoit déja ſouvent battû les oreilles, telement qu'il a peu, ou point de ſujet de craindre, de les *luy bleſſer, d'effaroucher ſes yeux, & de troubler la douceur de ſon naturel; Auſſi-bien que le repos de ſa Conſcience, par le recit de tant de fourbes, violences, & d'autres actions injuſtes, & tyranniques, qu'il luy faudra expliquer & defendre*: Les diſcours, qu'on a ſouvent entendus, ne bleſſent point les oreilles, & les cruautez, qu'on ne voit que ſur le papier, [redacted]

ıs de Magdebourg, d'Aix, de Lons
; , & de l' Escurial; & ceux, qui les
entendus, ont versé des Larmes de
miseration, aussi bien que ceux, qui
racontoyent. De sorte, qu'on peut
e franchement, qu'il faudroit avoir
coeur de Roche, pour ne pas compatir
à la misere de ceux, que Dieu visite
son courroux. Mais je ne sçay pas
e Recit *des Coups d'Estat*, produira le
me effect, en la personne de ceux, qui
liront, puisque le Sieur Naudé tas
e de montrer qu'ils sont justes & ne-
saires, & que les Princes en doivent
r quãd le bien de leur Estat le requiert.
r. *Ne pourries vous pas souhaiter avec plus*
raison &c. Si le Cardinal Bagni peut
haiter avec raison, de n'avoir jamais
a le discours *des Coups d'Estat*, je ne vois
pourquoy un de ses amis, un de ses ser-
eurs, un qui confesse publiquement
luy avoir des obligations, le Luy ose
esenter, & dire, qu'il ne l'a fait que
ur l'amour de Luy. Sans mentir, c'est
nquer de prudence ou de respect, &
mitie, que de dedier à un Grand Pre-
, à un Bienfaiteur, un écrit, qui, selon
sentiment de Celuy qui le dedie,

 n'ét

n'eſt convenable ni à ſon humanité, ni à ſa Candeur. Si les Conſiderations Politiques de Mſr. Naudé ſont de cette nature, il pouvoit les dedier à un autre ou les ſuprimer, & ne pas chercher des Excuſes frivoles & Inutiles. Pour moy, je crois que le recit des cruautez ne nuït à perſonne, ſi ce n'eſt à ceux, qui les ont oſé commettre. Mais un E'crivain, qui veut debiter pour bon, ce qui eſt mauvais de ſa nature, choque les Eſprits, & donne ſujet à ſes Lecteurs de le mépriſer.

6. *Je puis apprehender d'avoir pareille iſſue*

Boussole, que de proposer aux Princes des actions inhumaines a imiter. J'avoüe que les Medecins ne sont pas moins preud'hommes, pour connoistre la force, & la composition de tous les venins, Mais ils meriteroyent la corde, s'ils les preparoyent pour faire mourir les hommes, & plus encore s'ils en faisoyent part à ceux, qui veulent empoisonner leurs Ennemis. Je sçay, que les soldats apprennent a manier la Pique, & a tirer le Mousquet; Mais c'est pour apprendre à mieux, & plus asseurément defendre la Republique, & s'ils en vsoyent autrement, ils en seroyent châtiez; de méme que les Chirurgiens, qui sçavent couper les bras, & les jambes, meriteroyent la mort, s'ils les coupoyent au moindre de la Republique, contre sa volonté.

7. *Plusieurs ont signalé leur perte, pour la trop grande hardiesse, de leur entreprise.* L'on peut trop entreprendre en beaucoup de façons, & si l'on a veü des temeritez glorieuses, l'on en a veü de miserables, aussi bien parmy les sçavans, que parmy les soldats. Les histoires sont pleines d'actions temeraires, où les entreprenneurs ont perdü la vie, ou l'honneur & la li-

 berté.

berté. Je me contenteray d'une, qui n'est ny trop ancienne ny trop moderne. François Bacon Chancelier d'Angleterre, en la vie de Henry VII, asseure que Lamberd Simnel Fils d'un boulanger, osa dire qu'il estoit fils de George Duc de Clarence, Frere du Roy Edvard IV. Sous ce faux donner a entendre, il attira la Royne, & plusieurs Seigneurs Anglois à son party, se fit couronner à Dublin, & entra en Angleterre avec une grande Armée. Il fût pourtant vaincû par le Roy Henry, qui de Duc de Clarence, Plantageneste, & Successeur legitime du Royaume, le reduisit au nom de Simnel,& [redacted]

que l'Empire appartient au Roy
-Chrétien, & plusieurs autres, n'aiant
is que du mépris par leur travail.
aut donc, mieux ne voler pas si
t. Et si Mr. Naudé craint que son
ein ne doive point reüssir, il a rai-
, parceque la matiere, dont il écrit
une des plus relevées, où la plume
particulier puisse monter. Et a dire
e vray, je n'entreprens ces Refle-
is, si non pour l'expliquer à ceux,
l'entendroyent difficilement, sans
e explication.

. *Il ne faut point apprehender, que cette do-
e hardiesse fasse perdre pieté.* L'on voit
de personnes âgées de Soixante ans,
se laissent pervertir par la Lecture
Livres; & pour cela je ne crois pas,
le Cardinal Bagni, qui avoit beau-
de sçavoir, de pieté & d'experien-
pût empirer en lisant les Considera-
ns sur *les Coups d'Estat.* Mais ce Livre
nt esté donné au public, sans doute,
sieurs le lisent, qui ne l'entendent
, & plusieurs autres l'entendent au-
nent que l'auteur. Pour moy, j'esti-
que tous ceux, qui en entreprenent
ecture, se doivent bien persuader,
que

que les plus illustres Coups d'Estat sont dangereux, que ceux, qui les ordonnent, & ceux, qui les executent, peuvent lezer leur Conscience, & qu'on n'en doit venir là, si non a l' extremité, & lors qu'il est impossible de les eviter. Si l'on fait autrement, ce Livre ne choquera point la pieté du Cardinal Bagni, parce qu'il possede les qualitez requises à cette Lecture; mais il choquera celle de ceux, qui le liront apres luy, faute des precautions, qu'ils doivent avoir.

9. *Pour faire droit en Gros, il est permis de* [redacted]

t d'amour pour leur Patrïe, que les pos-
esseurs des biens étoyent les premiers,
ı y mettre le feu, de peur que l'Ennemy
ıe les convertit à son usage, & rendit par
:e moyen la guerre plus difficile, & de
plus longue durée. .Mais le public doit
auoir égard à ces pertes, & le Prince
dedomage, autant qu'il peut celuy, qui a
été ruiné en son particulier, pour empe-
cher la Ruine de la Republique.

10. *Les Heretiques trouvent le fondement de leur Impieté, &c.* Ce que Msr. Naudé dit icy des heretiques, des Parasfelsistes, & des Avocats, n'est pas fort à propos. Les premiers sont blâmez de detorquer le sens de l'écriture, & d'y vouloir chercher le fondement de leurs Impietez. Les Seconds sont mal receüs des Galenistes, lors qu'ils abusent du texte d'Hipocrate, & les troisiémes passent pour chicaneurs, quand ils veulent couvrir leur malice, sous le manteau sacré des Loix. Telement que si *les Coups d'Estat* sont semblables aux heresies, aux remedes chimiques mal preparez, & à la chicane, qui sous les apparences de justice, tache de ravir aux hommes de bien, ce qui leur appartient, il est juste, qu'on

n'en

n'en parle jamais. Et si le Sieur Na
entend comparer les E'crits des Co
d'E'tat aux Livres du vieux, & du n
veau Testament. On luy répondra
la difference ét si manifeste, qu'ell
a pas besoin de defence. Et s'il les c
pare aux E'crits d'Hipocrate, de Ga
& d'Avincene, ou au Code, & aux
gestes, on luy pourra faire connoi
que si ces Livres n'étoyent pas plus
cessaires au maintien de la Republi
que ceux, qui traitent des *Coups d'E*
on les auroit déja suprimez, pour a
ster le Cours des abbus.

:rence, qu'il y a du Legitime Gou-
nement au tyrannique, pour conser.
le premier & eviter le second. Mais
coups d'Estat, le peuple ne peut rien
rendre, si non qu'ils ont été execu-
, Car le dessein, de les mettre en pra-
ue, se tient si secret, & si caché, que les
s prudens ny voyent goute, & per-
ne ne les peut eviter. D'ou l'on peut
er, qu'il y a une grande inégalité en-
ces matieres, & qu'encore qu'il soit
mis de donner des preceptes, pour
;ler les formes irregulieres du Gou-
nement, L'on n'en peut point don-
: pour eviter les Coups d'Estat. Si ce
st en enseignant aux grands, & aux
:its, de faire si bien leur dévoir, que
nais le Souverain n'ait sujet de prati-
er ces actions Extraordinaires.

12. *Voila certes des preceptes bien estranges la bouche d'un Sainct.* Tous les ensegne-
:ns, que Sainct Thomas donne icy,
ur l'establissement de la Tyrannie, sont
s veritables Coups d'état. Et je ne sçay
s, si cette doctrine peut aussi bien in-
uire le peuple a eviter ce malheur, que
Tyran a l'establir. Mais puis qu'un
nct nous a laissé ces preceptes par é-

D crit,

crit, je n'ay pas assez de Coeur pour m'y opposer. Je Souhaite seulement, qu'il n'y ait jamais aucun Souverain, si debor-dé, & qu'il plaise à Dieu de donner a la Chrétienté des Princes, qui regnent te-lement en terre, qu'ils puissent aussi re-gner dans le Ciel.

13. Il ne faut pas craindre que le narré de ce accidens puisse offenser les oreilles de V. E. Nous avons déja dit, que le Cardinal Bagni a voit peu a craindre du Narré, & de la Le-ćture des Coups d'état ; Mais peut étr n'en sera-t-il pas de méme de tous les au tres Princes, & Prelats. Il se pourra fai

[redacted]

n'ose pas rejetter tout a fait ce que Msr. Naudé dit icy de la misericorde, parce qu'il a pour Garent, Seneque, qui a été le plus sage des Romains. Mais ny l'authorité de l'un ni de l'autre, ne sçauroyent m'empecher de leur dire, qu'il y doit avoir quelque difference, entre nous & les anciens Romains. Le Sauveur du Monde ordonne aux Chrétiens d'être aussi misericordieux, que son Pere Celeste. Et à mon avis, s'il faut être inflexible, c'est, en la punition des crimes enormes, & lors que l'exemple est d'une dangereuse consequence. Aussi ne suis je point de son avis, en ce qu'il dit, que ce seroit une crime de penser, qu'il y eut en l'Eminence du Cardinal Bagni, rien de vil, de rempant & d'abject. Car s'il entend par cette vilité & abjection, la misericorde, comme il y a de l'apparence, puis qu'en cet endroit, il ne parle d'aucune autre chose; j'ose luy dire, que la Misericorde sied mieux a un Prince Ecclesiastique, que la Rigueur. & que le Pape méme faira toû jours mieux d'imiter ce-y de qui il se dit le vicaire, que ceux, i ont regné tyranniquement dans la e où il a le siege, de Son Empire. Car

la pourpre peut avoir été donneé aux Cardinaux, pour leur apprendre qu'ils doivent exercer la Charité. Et ſi cette Couleur ſignifie le ſang, c'eſt pluſtôt, qu'ils doivent rependre le leur, pour l'avancement de la Religion, & pour la conſervation de la foy, que celuy des peuples pour l'acroiſſement de leur bien, & de leur authorité par des Coups d'éſtat.

15. *Un Eſprit fort ſe doit rencontrer en V. E. pour accompagner la dignité, qu'elle ſouſtient &c.* Les grands Eſprits ſeuls ſont capables de grandes affaires; Et en nos jours, La Cour Romaine ſe méle de tout ce qui a- [redacted]

est comme le Pere, & les
ui en sont comme les enfans,
e, peu de force d'Esprit suf-
server leur union.

*ns nous fournit les exemples d'un
le Bretagne, & de Henry 3. tant*
cques VI. Roy d'Escosse, fut
is enclin aux letres qu'aux
Tassoni a tort de dire, qu'il
: pour avoir fait des Livres,
ui ont veu, & qui voyent
n Royal, qu'il fit pour l'in-
on fils, l'ont estimé, & l'esti-
d'un tel auteur. Et sans
onne ne peut blâmer un
igne à ses enfans, le moyen
ier, puisque personne ne
nseigner cette Science Ro-
s têtes couronnées. Aussi
eu Loüe-il le Sçavoir de ce
tant de raison que d'Elo-
ir moy, je regarde sa Maje-
nt Prince, qui pour acque-
onne plus digne de sa tête,
il portoit, dissimula adroi-
sion, Lors que la Reyne E-
rente, fit trancher la tête à
sa Mere. Je Sçay bien que

 quel-



quelques grands Princes, l'ont
devant pour l'objet de leur raill
pour le fubjet de leur divertiff
Mais il regna plus heureufemen
ceux qui le railloyent, & eut l'h
de voir fon amitié recerchée av
preffement, des deux plus grand
fages, & plus heureux Monarqu
Chrétienté. Pour ce qui regarde
III. Roy de France, & de Pologn
le Monde fçait, qu'il avoit gaig
batailles, avant que les autres Pri
fon âge fuffent fortis de L'Aca
Mais les honneurs ayant cha

r tout a fait, ni excuser opiniatre-
les actions de ces deux Roys, qui
des vertus admirables, & ne les
toûjours exercées, par l'Inclina-
que l'un avoit à caresser les Muses,
re a une devotion, qui auroit été
ante à un Moine, qu'à un grand

Un des meilleurs avis, que Monsieur
Roy ait donné à Henry le grand, fût de
qu'il devoit étre jaloux des respects de
lé. Tous les Princes doivent avoir
se garentir du mépris; *Mais ils*
vent pas tous proceder par la mé-
re. Les Espagnols mépriseroyent
oy, s'il se laissoit voir à toute heu-
toute sorte de personnes. Les
is, au contraire, veulent voir leur
celuy qui se voudroit cacher aux
urs de la Cour, ne seroit point du
timé. De sorte, que comme les
ont divers moyens de se faire ai-
ussi en ont ils plusieurs de se met-
consideration. Trop d'affabilité
ussi bien nuire, que trop de Seve-
it sans doute, le Grand Henry de
on étoit le plus affable, le plus be-
le plus clement, aussi bien que le

plus genereux Prince de Son téms : J
ſçay pourtant pas ſ'il avoit beſoin, q
de ſes Miniſtres l'avertit, de ce qu'il
voit faire, au particulier de conſerv
reſpect deu a ſa Majeſté. Ceux qui
écrit les plus memorables actions d
vie, nous ont appris, qu'il ſçavoit
bien tenir tout le Monde dans le reſ
Et que le plus familier de ſes ſervit
ſe gardoit comme du feu, de s'ema
per tant ſoit peu. Enfin ſon experi
luy avoit enſeigné, que trop de ſev
auroit pû nuire, à ſes affaires, & qu
douceur mêlée de Gravité, luy co
voit ſes amis, & retenoit ſes ſervit

on void d'autres E'crivains, aussi de foy que Musson, & Jove, qui t. Gregoire 7. Urbain 2. Boniface sieurs autres Papes, pour avoir neur, & pour avoir trop bien en- es affaires du Monde, & trop ar- nt desiré le bien d'autruy, pour oulu assujetir les Princes a leur ,& pour avoir usé de viandes trop s en leur ordinaire.

faut eviter les grandes charges, ou les rer avec force d'Esprit. Je ne doute qu'il ne faille avoir un Esprit ex- naire, pour bien reüssir aux char- grande importance. Mais sans il faut user de distinction, & ad- er autrement la dignité de Pape, le de Roy: C'ét aussi bien un vice relat, de ne parler que de sieges, ux, qu'en un soldat, de discourir se de Mortifications, de Jeunes & s exercices de pieté. Il ést certain Sages sont les ouvriers de leur e, & les imprudens le sont de leur ır; Mais il ést vray aussi, que l'on e aux dignitez, par de moyens dif.

Les Romains qui aspirent à la e, s'adonnent aux letres, & ceux,

qui veulent faire leur fortune a la g
re, apprennent a manier les armes. l
a veü des Moines parvenir au Pa
aussi bien que de Pastres à la Roya
Mais ils n'ont pas tenu le méme che
Et l'Esprit fort, que Msr. Naudé de
au Cardinal Bagni, ne l'a pas élevé
dignité; Il est vray, qu'il faut étre
stant, circonspect & judicieux pour
tenir un chapeau rouge; Mais l'on
roit peu de Cardinaux, si pour mo
à cette premiere dignité de l'Eglise,
loit envisager tous les Coups d'E
sans horreur, & les conseiller aux Po

x aguerris, qui fussent alors en Eu-
qui avoyent vieilly dans les victoi-
: que l'Experience avoit rendus in-
ptables, & Invaincus. Je trouve
qu'il avoit cinq mille talens d'or, &
mille talens d'argent, qui valoyent
on quatre millions & huit cens mil-
us. Ce qui n'étoit pas une petite
ne, entre les mains d'un bon mena-
& d'un Prince, qui conduisoit son
e, en un pays abondant en toute
de biens. Outre ce que je viens de
La prevoyance d'Alexandre est re-
uable, en ce qu'il laissa Antipater,
douze mille hommes à la garde de
cedoine, avec ordre de faire inces-
ent des levées, pour envoyer de
eaus soldats a la place de ceux, qui
royent de Coups, ou de Maladie,
rte que ce grand Prince commença
nqueste avec une armée tres consi-
ble. Charles VIII. Roy de France en-
it le voyage de Naples, avec beau-
moins d'argent, & de Circonspe-
. J'ay veû en nos jours deux où trois
s, qui auroyent attaqué Le Turc
Esperance de ruiner son Empire, si
ur eût donné, & entretenû une ar-
mée

mée égale en nombre, & en vertu à c
du Conquerant de l'Asie; Et sans do
le Turc ést plus puissant aujour d'h
que Darius ne l'étoit au téms d'Ale
dre, parce qu'il n'étoit pas si bien est
& parceque ses hommes étoyent plu
ches, que les Janissaires & les Spah
Turquie,

21. Mahomet se veut il faire de Mar Prophete, & de Prophete Souverain d'une tie du Monde, il luy reüssit. Nôtre aut ayant dit, que César trouva le moye commander seul, en une Republi

[redacted]

' Amulius étoit Tyran, & parce
·eut, qu'il avoit en luy quelque
. Pour Tamerlan ou Tamuyr-
·'ét a dire Tamuyr le boiteux) il
que quelques E'crivains disent,
oit été, pastre, puis voleur, &
: devenú chef d'armée, il eût le
de se faire Roy de Perse. D'au-
'nt avec plus de vraysemblance,
oit du sang Royal des Tartares,
cendoit en droite ligne Mascu-
Chinguiskan, qu'il fut tres vail-
ice, & qu'ayant été grand Vezir
rgat Roy de Chagatay, qui mou-
1370, fut mis en sa place, apres
de son Maître, du Consente-
niversel de toute l'armée. Ta-
étant Roy, fit des merveilles con-
eurs Tyrans, & particulierement
Bajacet Sultan de Turquie, le-
rit en bataille, & le mit dans une
fer où il mourût demy enragé.
urons occasion de parler ailleurs
omet, de sa secte, de ses Succes-
& de leurs victoires presque in-
es.

*'homme doit considerer ce Monde com-
eatre, où les uns joüent des Comedies,
& les*

& les autres des Tragedies. Celuy qui di
que le Monde eſt un hoſpital de fol
parleroit peut étre pas plus mal a pro
que Celuy qui le nomme un Theatre
les hommes joüent une Infinité de
medies, & de Tragedies, Il y a peu de
ſonnes, qui n'y repreſentent ce qu'il
ſont pas, tel paroit ſage aux yeux du
gaire, qui eſt fou & ſouvent celuy
ſemble étre fou, ét plus ſage, que les
tres. Enfin châcun joüe ſon perſonn
étant permis à tous les particuliers d
trer en jeu, quand ils en ont la volo
Il faut pourtant, que les perſonnes

le sujet que les Inquisiteurs d'Espagne, ayant convaincu d'heresie un Prisonnier, le mettent entre les mains de la justice seculiere. De Sorte, que les Coups d'E'tat ne sont pas tous propres à l'avancement des personnes, qui aspirent a la pourpre. Et par consequent, Bagni pouvoit blâmer celuy, qui luy vouloit persuader, que ces actions en general ne luy faisoyent point de tort, & qu'un Prelat de son courage, s'en pouvoit mesler sans peur d'encourir du blâme.

23. L'âge auquel je me trouve n'est aucunement disproportionné à la matiere que je traite. Msr. Naudé ayant voulu Montrer, que son proceder ne fait point de tort à la personne du Cardinal Bagni, il tache de le justifier par la consideration de la sienne, & de l'âge, où il se trouvoit, lors qu'il composa cet ouvrage. Pour ce qui regarde son âge, & sa condition. Il me semble, qu'on ne luy peut point imputer d'avoir commencé trop tôt a écrire des choses d'Importance. Car il avoit pour le moins trente ans, & en cet âge, l'on n'ét plus Enfant. Pour sa condition, il ét vray, qu'il n'avoit pas alors l'entrée de la cour, ny la pratique des personnes, qui

qui demandent, ny qui donnent conseil sur les Coups d'Estat. Mais il avoit de l'Estude, & son livre montre, qu'il avoit beaucoup leü, & qu'il ne manquoit pas de Jugement. D'ailleurs, les hardies conceptions sont plustôt les fruits d'une verte jeunesse, que ceux d'un âge bien avancé, & qui tire sur la vieillesse. Mais cette difficulté demeure toûjours, sçavoir, s'il est expediant qu'on publie des choses, qui dévroyent étre ensevelies dans le tombeau de l'oubly?

24. *Beaucoup de personnes ont executé de belles entreprises, avant la fleur de leur âge.* Jcy je veus avoüer qu'il doit étre permis a

[redacted]

te loüange donnent, ou le desir, ou
ırance de les imiter, à ceux qui ont
ioit peu d'Inclination àla cruanté.
ce Livre a le Cours, que la Reputa-
de l'auteur merite, il ét a craindre,
esCoups d'Estat ne deviennent plus
ıents, que les actions ordinaires de
stice.

. *Seneque m'a plus servy, qu'Aristote, &*
rque, que Platon. &c. Ceux, qui ont l'a-
n peu plus relevée, que le commun
Sçavans, méprisent la pedanterie;
'our n'avoir rien de pedant, ils ta-
ıt de monter sur le Parnasse, & d'en-
dans le temple des Sciences, par une
e extraordinaire. Pour moy je n'ay
.t de regle a prescrire sur ce sujet, &
, qui se forment une Methode par-
iere, me sont aussi chers, que ceux,
uivent le grand chemin. Mais puis-
Msr. Naudé dit, que Montagne, &
rron luy ont plus servy, au dessein
ı avoit de devenir Sçavant, que tous
ıutres auteurs, je ne m'étonne pas,
l les ait imitez en leur façon d'écrire,
y qu'elle ne soit pas des mieux re-
es.

6. *Je ne crois pas que V. E. trouve mauvais*

que j'employe ces penſées pour la divertir. Si un livre de cette Importance n'avoit été composé, que pour divertir ce Prelat, & les autres Seigneurs de ſa condition, perſonne n'y pourroit trouver a redire. Il eſt raiſonnable, que les grands hommes, de qui les occupations ſont continuelles, & qui ont ſouvent des affaires extrement facheuſes a demesler, ayent de quoy le divertir, & il n'y a rien qui le face plus utilement, que la lecture des beaux ouvrages, que les Eſprits excellens mettent au jour. Il ét toutefois a craindre que ce traité n'inſtruiſe plus qu'il ne divertit, & que la doctrine, que l'on en-

e a occuper utilement un Esprit,
ddonne a la Contemplation, que
s hardis, & plus sanglans *Coups d'*
Ces actions, qui sont par fois exe-
, ravissent les ames dans la consi-
n du Ciel, & faisant mépriser les
ırs de la terre, qui contraignent
les plus saincts, & les plus justes
lu Monde, a commettre des Ex-
font trouver doux, tout ce que
templative peut avoir de diffi-
ors qu'un pauvre Gentil hom-
e serieusement à ces choses, il
preferer la vie champétre, à la
des Roix, son obeissance au
e commendement, & une ca-
ıs superbe Palais. Il ét nean-
ain, que ceux qui contem-
ps d'Estat, de ce biais, les ad-
ıns les approuver, ni les con-
; les regardent comme des
leur faire aimer davantage
ciel.

voir si je n'outre passe point les
pacité. Si Msr. Naudé n'eût
nion de Soy, il n'auroit pas
ouvrage, à quoy peut étre
oit encore pensé. En mon

par-

particulier, je luy ay de l'obligation, de ce qu'il a écrit sur cette matiere, parce-qu'il m'a donné sujet de considerer les differens E'tats, qui se rencontrent dans le Monde, où les plus grands sont parfois les plus malheureux. Ouy les plus Eminens personnages sont contraints, par le dévoir de leurs charges, de faire des actions, qui deplaisent a plusieurs, & qui tombent sous la Censure de certains Critiques, qui n'approuvent pas ce qu'ils font de meilleur. Sans mentir, les Gens de basse condition, & mémes, Ceux qui vivent du travail de leurs mains, sont libres de plusieurs maux, qui talonnent [redacted]

nd ils s'efforcent d'acquerir les
ſances relevées ; & que ceux, qui
xcellent naturel, profitent plus
, que les autres en trois. Mais
y pas, ſi un peu de naturel, &
ſuffit a inferer de cinq, ou ſix
incipes, toutes ſortes de conclu-
L'Eſprit de l'homme n'étant pas
peut avoir d'Excellentes lumie-
une ſcience, étant tout a fait
our une autre. Il me ſouvient
eu dans l'Examen des Eſprits, que
cin Eſpagnol Huart a fait, que
ence luy avoit fait connoitre,
x, qui ſurpaſſoyent tous leurs
iples en une faculté, leur cedo-
us, en une autre. L'on voit des
es conſommées dans la Theolo-
ulative, & de qui les eſcris pu-
ur ſcavoir, qui ne peuvent pas
argument dans les diſputes pu-
, & qui dans la predication, paſ-
ur des Ignorans. En fin, je ne crois
e l'on puiſſe admettre generale-
propoſition, que le Sieur Naudé
n cet endroit,

*s ſciences ſemblent encheinées, & qui
e une, poſſede toutes les autres.* Cette

E 3 regle

[redacted]

regle ne doit pas étre universelement re
ceüe. Car encore qu'il y ait des Science
dont la connessance ét entierement ne
cessaire, pour posseder parfaitement le
plus relevées l'on ne peut pas dire l
méme chose des autres. L'on sçait qu
pour étre excellent Medecin, il faut avo
une exacte connessance de la Philoso
phie naturelle. Mais il ét tres certair
qu'on peut sçavoir parfaitement la Juri
prudence, sans avoir mis le nez dans le
écrits de Galien, ni d'Avincenne, & pa
consequent, sans sçavoir la Medecin
L'on pourroit aussi asseurer, qu'on pe
étre sçavant Theologien, sans connoit

[redacted]

bre d'y faire fondement en écri-
livres, qui doivent instruire la
. De Sorte que si l'on sçait, ce
oix disent en secret a leurs fem-
'ét pas, par le moyen des E'crits,
Sieur Naudé fait mention en ce
Et s'il n'a penetré dans les cau-
rands coups, dont il nous entre-
non par ce moyen, nous avons
jet de le croire, & moins enco-
üer son ouvrage. Je ne vois
ssi pourquoy il ose dire, qu'il
ur les sentimens de Caton, & de
dont les noms sont en grande
on, s'il puise la doctrine, qu'il
dans les E'crits que je viens de
avec beaucoup de raison.
sbauche, un autre achevera. Toutes
ces sont montées par degrez a la



pere, & qu'un autre gagnera le prix. J ne sçay pourtant pas s'il y a un prix a ga gner en cette sorte d'E'crits. Mais a dir vray, les plus Religieuses personnes n le pensent point. Car selon L'opinio mesmes de nôtre Auteur, plusieurs *Coup d'Estat* penchent a l'Injustice, & cela no obstant, il semble les approuver tous ir differamment.

3°. *Il y a des personnes, qui ne peuvent mar cher que sur les chemins tracez, par ceux qui l ont precedez.* Il ét aisé d'encherir par des sus les Inventions d'autruy, Et difficil

[redacted]

[illegible] Politiques n'ayent pas osé entre-
dre d'agiter cette matiere, de peur
[illegible] les Souverains, en desaprou-
[illegible] ce qu'ils ont fait, ou les inviter a
[illegible] pis, en l'approuvant. Enfin l'igno-
[illegible] de ces Coups ne les a pas obligez
[illegible]. Les Historiens en ont assez
[illegible] pour leur en donner une entiere
[illegible]. Telement que s'ils n'en
[illegible] dit, sans doute, quelque sujet
[illegible] en a été la cause. Et si Clapa-
[illegible] a donné le Nom Illustre *d'Arcana* [illegible] à son Livre, bien qu'il
[illegible] digne de ce Nom, c'ét, qu'il a
[illegible] imiter plusieurs autres, qui don-
[illegible] titres magnifiques à leurs ouvra-

[redacted]

conſpection ; Et aſſeurement, La Politi-que n'a rien de ſi dangereux, que les diſcours, qu'on fait ſur les actions extraordinaires des Souverains. Tous les hommes font des fautes, & les grands, qui font les plus grandes, n'en veulent pas entendre parler, apres les avoir faites. Perſonne ne veut inſtruire la Poſterité, ſi ce n'ét par des Exemples glorieux. Ceux qui peuvent ternir la reputation de prudent, de Juſte, ou de Magnanime, qu'ils affectent, leur déplaiſent; Et ſi l'on en veut diſcourir, il faut que ce ſoit apres la mort de ceux, qui ont commis des erreurs. De ſorte que les *Coups d'Eſtat*, qui [redacted]

...lusbe Seigneur du Bartas, n'au... ...si bien décrit un cheval parfait, qu'il excelle par tout, où il s'agit de ...nter les choses au Naturel; S'il ...ût vsé comme il fit, lors qu'il en ... faire la description. Agrippa au... ...ssi plus mal reüssy, en son traité ...anité des sciences, s'il ne se fût per... ...qu'elles étoyent dignes de blâme. ...des tems, & des matieres, où les ...ains se doivent transformer en ce ...ne sont pas. Mais personne ne me ... qu'il ne vaille mieux laisser une ...on imparfaite, que de tacher de se ...morphoser en Neron, ou en Busi... ...il faut que j'avoüe, que si j'avois ... de blâmer le Sieur Naudé, la ...me tomberoit de la main, ou je ...ployerois, pour me dédire, & pour ...esser, que ce qu'il écrit icy me ravit. ...rand homme dit, que s'il sçavoit, ...le peu qu'il dira des Coups d'Estat, ...auser quelque abbus, & desordre ...grand que celuy, qui ét aujour d'huy ...atique, il jetteroit la plume, & le ...r dans le feu; Et qu'il prefere, la ...ge d'homme de bien a celle de fin ...é, dans les Speculations Politiques,

Et

Et en cela, il ét de méme humeur q
moy, bien que nous n'ayions pas le m
me sentiment en plusieurs autres chos

Chapitre II.

*1. Quels sont proprement les Coups d'Estat,
de combien de sortes.*

MAis pour ne pas demeurer toujours en
prefaces, & parler enfin du sujet, pou
quel elles sont faites, ce grand homme (2) J
Lipse traitant en ses Politiques de la prude
il la definit en peu de mots, *un choix & tr*
des choses qui sont à fuir, ou à desirer; & a
en avoir amplement discouru, comme on la pr
d'ordinaire dans les Ecoles, c'est à dire pou

[redacted]

t legibus devium, Regni Regisque bono; passant à ses especes & differences, il en e trois principales. La premiere desquel. l'on peut appeller une fraude ou trom- gere, fort petite, & de nulle considera- omprend sous soy la défiance, & la diffi- 1. La seconde qui retient encore quelque : la vertu, moins toutefois que la prece- pour ses parties, * *conciliationem & de- m*, c'est à dire le moyen de s'acquerir & le service des uns, & de leurrer, dece- romper les autres, par fausses promesses, ges, presens & autres biais, & moyens, ainsi dire, de contrebande, & plutost ne- que permis ou honnestes. Quant à la , il dit qu'elle s'éloigne totalement de la des loix, se plongeant bien avant dans la & que les deux bases, & fondemens plus sont la perfidie & l'injustice.

e semble toutefois, que pour chercher erement la nature de ces secrets d'Estat, cer tout d'un coup la pointe de nostre , jusques à ce qui leur est propre & essen- s devons considerer la *Prudence* comme u morale & politique, laquelle n'a autre de rechercher les divers biais, & les meil- : plus faciles inventions de traitter & fai- ir les affaires que l'homme se propose. s'ensuit pareillement, que comme ces af- divers moyens ne peuvent estre que de tes, les uns faciles & ordinaires, les au-

tres

nciliatio & la deception.

tres extraordinaires, fascheux & difficiles; *au*
ne doit-on établir que deux sortes de prudence
(3) *la premiere ordinaire & facile*, qui chemin
suivant le train commun sans exceder les loix &
coustumes du païs: la seconde extraordinaire, plu
rigoureuse, severe & difficile. La premiere com
prend toutes les parties de prudence, desquelle
les Philosophes ont accoustumé de parler en leur
traittez moraux, & outre plus ces trois premiere
mentionées cy-dessus, & que Juste Lipse attribu
seulement à la prudence mélée & frauduleuse
Parce que, à dire vray, si on considere bien leu
nature & la necessité qu'ont les Politiques de s'e
servir, on ne peut à bon droit soupçonner qu'el
les soient injustes, vicieuses ou deshonnestes. C
que pour mieux comprendre, *il faut sçavo*

[redacted]

& pour épier les actions des Princes é-
's, & pour dissimuler, couvrir, & dé-
elles de leurs Maistres. Louys XI, le plus
avisé de nos Roys, tenoit pour Maxime
ale de son Gouvernement, que 1 *qui ne-*
imulare nescit regnare; & l'Empereur Ti-
nullam ex virtutibus suis magis quàm
lationem diligebat. Ne voit on pas, que
plus grande vertu qui regne aujourd'huy
r, est de se défier de tout le monde, (7) *&*
ler avec un chacun, puis que les simples
erts, ne sont en nulle façon propres à ce
: de gouverner, & trahissent bien souvent
leur Estat. (8) *Or non seulement ces deux*
de se défier & dissimuler à propos, qui
nt en l'omission, sont necessaires aux Prin-
ces, il est encore souventefois requis de pas-
ser, & de venir à l'action & commission,
par exemple de gagner quelque avantage,
ir à bout de son dessein par moyens cou-
quivoques, & subtilitez; affiner par belles
s, lettres, ambassades, faisant & obtenant
tels moyens, ce que la difficulté du temps
affaires empesche de pouvoir autrement
n; * *& si rectà portum tenere nequeas, id-*
mutata velificatione assequi. (Cicero lib.
11. ad

l ne sçait pas dissimuler ne sçait pas aussi regner.
outes les vertus qu'il possedoit il n'y en avoit
s'il aimast plus que la dissimulation.
si on ne peut aller tout droit au port, y arriver en
ant & en changeant de cours.

11. ad Lentul.) Il eſt pareillement beſoin de faire & dreſſer des pratiques & intelligences ſecretes, attirer finement les cœurs & affections des Officiers, ſerviteurs, & confidens des autres Princes & Seigneurs étrangers, ou de ſes propres ſujets; ce que Ciceron appelle au premier des Offices, * *conciliare ſibi animos hominum & ad uſus ſuos adjungere.* A quoy faire doncques établir une prudence particuliere & mélée, de laquelle ces actions dépendent particulierement, comme fait Juſte Lipſe, puis qu'elles ſe peuvent rapporter à l'ordinaire, & que (9) *telles ruſes ſont tous les jours enſeignées par les Politiques, inſerées dans leurs raiſonnemens, perſuadées par les Miniſtres, & pratiquées ſans aucun ſoupçon d'in-*

 cela certainement nous pouvons remar-
santé de beaucoup de Politiques, & prin-
nt de Clapmarius, lequel voulant faire
Livre de *Arcanis Imperiorum*, & les re-
us quelques preceptes genereaux, il dit
ement, que les secrets d'Estat ne sont rien
ose, que les divers moyens, raisons & con-
squels les Princes se servent pour mainte-
Autorité, & l'estat du public, sans toute-
sgresser le droit commun, ou donner au-
pçon de fraude & d'injustice. Ce qu'ayant
ple comme bien étably & veritable, il les
a deux sortes, & dit que les premiers se
appeller secrets d'Empire, ou de Repu-
, lesquels à raison des trois sortes de Gou-
ens il subdivise encore en six autres ma-
doutant, par exemple, que .(9) *l'Estat
chique doit avoir de certains moyens &
particulieres pour se donner de garde
commandé par plusieurs*, qui le redui-
la Aristocratie; d'autres pour obvier au
ement d'une populace, & ne se changer
nocratiques: & ainsi ces deux derniers doi-
ire en sorte de ne point devenir Monar-
s, ou de ne point tomber en quelque au-
ne de Gouvernement, qui leur soit oppo-
seconds sont ceux qu'il nomme, & qualifie
: de secrets de domination, lesquels ceux
nmandent sont obligez de pratiquer pour
erver en leur autorité soit Monarchique,
ire ou Aristocratique. Ce qu'il confirme



par une curieuse enumeration de tous ces m
suivant qu'il les a pû remarquer dedans T
ve, Saluste, Amarcellin, & beaucoup d'A
lesquels semblent demeurer tous d'accor
signification de ces mots, de la même faç
Clapmarius s'en est servy en tout son livre
Or cela me feroit aucunement redouter l'in
tion de tous ces grands personnages, si j
mancipois sans leur avoir demandé perm
de leur dire qu'usurpant ce mot de secrets d
selon qu'il a esté exposé cy-dessus, ils sen
s'éloigner de sa signification, & ne pas bien
prendre la nature de la chose; estant certa
ces dictions Latines, 1 *secretum* & *arc*
desquels ils se servent pour l'exprimer, n



ience sont mieux gardées 1 *in arce*, e lieu. Ceux qui le tirent 2 *ab arca* aussi ne se pas éloigner de la méme opi- s bons Auteurs ne se sont jamais servis ux mots qu'en pareille signification.

... & volvens fatorum arcana mo-
vebo. (Æneid. 1.)

autre lieu 3

... arcanos etiam sibi credere sensus.

...

...que teges & vino tortus & irâ.

...oir par celle de Lucain, n'a-t-il pas dit ... de la source du Nil, qui estoit totale- ...nouë aux Egyptiens mémes.

...um natura caput non prodidit ulli,
...t populis parvum te Nile videre,
...que sinus, & gentes maluit ortus
...quam nosse tuos.

...arqueray toutesfois comme en passant, ...s tirer un beau parallele entre ce fleu- ... & les secrets d'Estat. Car tout ainsi

...ne forteresse. 2 Coffre. 3 Et je vous racon- ...au long le secret des fatalités. 4 T'honorer ...les plus secretes pensées & passions de mon ...e vin ni la colere ne te doivent pas faire reve- qu'on t'aura confié.
...re n'a découvert à personne ta source, ô Nil, ...point de peuple qui ait pû te voir en ton com- ...q elle a éloigné ses replis, & a mieux aimé ...ter son origine aux nations, que de la leur ...strer.

que les peuples plus voisins de sa source, en roient mille commoditez, sans avoir aucune c noissance de son origine; ainsi faut il que les p ples admirent les heureux effets de ces Coup Maistre, sans pourtant rien connoistre de l causes & divers ressorts. Or aprés avoir mon que ces Ecrivains ont corrompu les mots, n pouvons encore dire qu'ils ont pareillement pravé la nature de la chose, veu qu'ils nous p posent des preceptes generaux & des maxi universelles, fondées sur la justice & droit de S veraineté, & par consequent permises & p quées tous les jours, au veu & sceu de tou monde; lesquels neanmoins ils estiment estre secrets d'Estat. Aussi ne prenoient-ils pas ga *qu'il* (12) *y a une grande difference entre ceux & ceux, dont nous voulons parler*; puis que

[redacted]

augmenté de six cens Senateurs; ny à son Conseil particulier, qui estoit composé de vingt personnes les plus doctes & judicieuses, qu'il avoit pû choisir; mais il proposa & remit toute cette affaire au jugement de ses deux principaux Amis, Ministres, & Confidens, Mecenas & Agrippa, 1 *quibuscum Imperij arcana communicare solebat*, dit Dion. (Libr. 53.) Et si nous voulons remonter jusques à ce grand homme, qui luy avoit resigné sa fortune entre les mains, (14) *Jules Cesar*; nous trouverons dans Suetone 2 *in Julio*, qu'il *n'avoit que Quintus Padius, & Cornelius Balbus, avec lesquels il communiquoit* τὰ μυστικώτατα, c'est à dire, ce qu'il avoit de plus secret & caché dans l'ame. Les Lacedemoniens, qui augmenterent beaucoup leur Estat aprés la Victoire de Lisandre, établirent bien un conseil de trente personnes, pour gouverner les affaires de leur Republique, mais non contens de ce, ils choisirent douze des plus judicieux & avisez de leurs Citoyens, pour estre comme les Oracles, qui devoient par leur réponse conclure les Coups d'Estat. (15) *Les Venetiens font aujourd'huy de méme avec leurs six Procureurs de Saint Marc*; & il n'y a aucun Souverain tant foible soit-il, & de peu de consideration, qui soit si mal avisé, que de remettre au jugement du public ce qui à peine deméure assez secret dans l'oreille d'un Ministre ou Favori. C'est ce qui a fait dire à Cassiodore,

 Arduum

1 Auxquels il avoit accoutumé de communiquer les secrets de l'Empire. 2 Sur Iulius.



[1] ***Arduum nimis est Principis meruisse secre***
(Lib. 8. Epist. 10.) & en un autre lieu, où il
d'un Conseiller secret de Theodoric, [2] *Te*
pacis certa, tecum belli dubia conferebat, &
apud sapientes Reges singulare munus est
sollicitus ad omnia, tecum pectoris pandeba
cana. (Libr. 8. Epist. 9.) (16) ***Eust il pa***
beau voir, que Charles IX eust deliberé de
la Saint Barthelemy avec tous les Conseille
son Parlement, & que Henry III eust conc
mort de Messieurs de Guise au milieu de son
seil? Je croy certes qu'ils y eussent aussi-
reüssi, comme à vouloir prendre les lievres a
du tambour, ou les oiseaux avec des sonn



[illegible] pour l'interest public, & avec toute l'equi- [illegible] qu'on peut apporter en (17) *ces grandes en- treprises, qui toutesfois ne peuvent jamais estre* [illegible] *circonstanciées, qu'elles ne soient tousjours* [illegible] *gnées de quelque espece d'injustice,* & [illegible] par consequent au blasme & à la cen- [illegible]

Ces mots estant ainsi expliquez, il [illegible] passer à la nature de la chose qu'ils signifient: Or pour la bien penetrer & comprendre, il est besoin d'en tirer la recherche de plus haut, & monstrer comme (18) *en la Monastique, ou gouvernement d'un seul, & en l'œconomie*, ou administration d'une famille, qui sont les deux pivots de la Politique, *il y a de certaines ruses*, detours, & stratagemes, desquels beaucoup se sont servis, & se servent encore tous les jours, pour venir à bout de leurs pretensions. Charon en son livre de la Sagesse, Cardan en ses œuvres intitulées [1] *Proxeneta, de utilitate capienda ex adversis, & de sapientia*; Machiavel en ses discours sur T. Live, & en son Prince, en ont donné assez amplement les preceptes. Pour moy, ce me sera assez d'en rapporter quelques exemples; aprés avoir toutesfois observé, qu'encore que Juste Lipse (Civil. doctr. lib. 4, cap. 13) ait dit du dernier, [2] *Ab illo facile*

1 Le Courtier, ou moyenneur, du profit qu'on peut tirer des infortunes, & de la sagesse. 2 Nous obtiendrons facilement de luy, que ce broüillon d'Italien n'est pas tant à blâmer, quoy que les plus chetifs se mêlent de le condamner aujourd'huy; & qu'il y a de certaines ruses loüables & honnestes, comme dit le saint homme.

facile obtinebimus, nec maculonem Italum tam districtè damnandum (qui misera qua non manu hodie vapulat), & esse quandam, ut vir sanctus ait, καλὴν καὶ ἐπαινετὴν πανουργίαν, honestam atque laudabilem calliditatem, (Basil. in Prov.) & que Gaspar Schioppius ait fait un petit livre en sa defense; on luy peut neanmoins sçavoir mauvais gré, de ce que

** Floribus Austrum*
Perditus, & liquidis immisit fontibus Apros.
(Virg. Bucol. Ecl. 2.)

Ayant le premier franchi le pas, rompu la glace, & profané, s'il faut ainsi dire, par ses écrits, ce dont les plus judicieux se servoient comme de moyens tres cachez & puissans pour faire mieux

[redacted]

orsque ceux qui ont esté prattiquez par cer-
personnes, qui pour se distinguer du reste
mmes, ont voulu établir parmy eux quel-
pinion de leur divinité. Ainsi voyons nous
lmonée avoit fait élever un pont d'airain,
nel faisant rouler son carosse attelé de puis-
evaux, & dardant d'un costé & d'autre des
artifice, il s'imaginoit de bien contrefaire
lre & les tonnerres de Jupiter, d'où le Poë-
is occasion de dire,

Vidi & crudeles dantem Salmonea pœnas,
m flammas Jovis, & sonitus imitatur
Olympi. (Virg. Æn. 6.)

on, qui n'estoit pas moins ambitieux que la
lent, nourrissoit grande quantité de Pies,
s, Jais, Perroquets & autres oiseaux sem-
s, & aprés leur avoir bien appris à pronon-
s paroles, *Psaphon est Dieu*, il les mettoit en
é, afin que ceux, qui entendoient tant & de
aordinaires témoins de sa divinité, fussent
acilement portez à la croire. Ainsi Hera-
le Pontique avoit commandé à un de ses
ffidez serviteurs, de cacher sous ses veste-
aprés qu'il seroit decedé, une grande Cou-
e, qu'il nourrissoit dés long temps aupara-
ce dessein, afin que cet animal éveillé par
it que l'on feroit, portant son corps en ter-
lançast au milieu des pleureurs, & donnast
la populace de croire, que Heraclite avoit

 esté

r vis aussi Salmonée qui soufroit d'étranges pei-
ur avoir imité les flammes de Jupiter Olympien,
r avoir contrefait le bruit de ses foudres.



eſté deïfié. Pour Empedocle il y proceda a
plus de courage & de generoſité, comme il eſt
bien-ſeant à un Philoſophe ; car eſtant aſſez
& comblé de gloire & d'honneur, il ſe precip
volontairement dans les ſouſpiraux & volcans
mont Ætna en Sicile, pour faire croire ſon
viſſement au Ciel, *ne (19) plus ne moins que*
mulus établit l'opinion du ſien, en ſe noyant da
les Mareſts des Chevres,

* *Deus immortalis haberi*
Dum cupit Empedocles, ardentem frigi
Ætnam
Inſiluit. (Horat. de arte Poet.)

(20) *Les Athées*, qui trouvent à gloſſer ſur t



tions, à adorer ceux desquels ils a- uoient quelque bien, ou de qui ils croyoient estoit singuliere & extraordinaire. peut faire encore le mesme jugement de ce genes Laërce rapporte de la Cuisse d'or goras, puis que Plutarque en la vie de ouvertement, que ce fut une feinte & de ce Philosophe, pour establir aussi les autres l'opinion de sa divinité. Mais *Hercules* fut beaucoup plus ingenieux; fort versé en Astrologie, témoin les Fa- sa vie qui luy font porter le Ciel avec At- *choisit justement l'heure & le temps* *aparition d'une grande Comete, pour se sur le bucher ardant, où il vouloit finir*, afin que ce nouveau feu du Ciel assistast témoin, & fist croire de luy ce que les par aprés vouloient persuader de leurs urs, au moyen de l'aigle, qui s'envoloit du flammes, comme pour porter l'ame du entre les bras de Jupiter. (22) *Beaucoup*, *qui estoient plus modestes* & retenus en desseins, *se sont contentez de nous donner istre le soin que les Dieux prenoient de personnes*, par la continuelle assistance de Genie, ou particuliere divinité; comme entre les Anciens Socrate, Plotin, Porphy- Sylla, & Apollonius, pour ne rien tous les Legislateurs; & parmy les moder- de la Mirandole, Cecco d'Ascoli, Her- Savanarole, Niphus, Postel, Cardan, &

Cam-

Campanelle, qui se vantent tous d'en avoir eu de leur avoir parlé, sans toutesfois qu'on les pu accuser d'avoir pratiqué les ceremonies The giques, du livre faussement attribué à Virgile *de videndo Genio*; ou les mentionnées par Ar tel dans je ne sçay quel fatras de semblables vres, que l'on a grand tort de publier sous le n d'Agrippa. Aussi pour moy j'aimerois beauc mieux établir la verité de ces Histoires, su merveilleuse force des contractions d'esprit, bien expliquées par Marsile Ficin & Jorda Brunus, desquels aussi Palingenius en trois quatre endroits de son Zodiaque ne semble p beauçoup éloigner. (23) *Si nous n'aimons core mieux dire que tous ces Messieurs ont j de l'imposture*, & ont voulu imiter les fable

[redacted]

tiquées il s'acquit la reputation d'un
me, de bien parmy les Romains, & fut
conquester les Espagnes, n'ayant encore
ge de XXIV ans; Mais voyez aussi de
on T. Live (Lib. 6.) en parle: ¹ *Fuit*
n tantùm veris artibus mirabilis, sed
hic quædam adinventis in ostentatio-
gesta, pleraque apud multitudinem,
nocturnas visas species, aut velut divi-
responsa agens. Ainsi en ont fait beau-
Princes & particuliers, & quand leur e-
pas esté capable de ces finesses, & inven-
levées, ils se sont contentez de donner
ues autres, le plus de lustre & de splen-
rs actions, qu'il leur a esté possible. C'est
(25) *Tacite a dit que Vespasien estoit,*
quæ diceret atque ageret arte quadam
, (Annal. libr. 3.) & Corbulo nous est
dans le méme, ² *super experientiam*
nque, etiam specie inanium validus;
grande raison, puis que comme il dit
en
faisoit pas seulement admirer par les
vertus & sciences qu'il possedoit, mais aussi par
qu'il avoit trouvé & dont il se servoit
à se faire paroistre; & faisoit plusieurs
le peuple ou par le moyen des visions
avoit eues de nuit, ou comme s'il en avoit
averti & qu'on le luy eût inspiré du

estoit à donner du lustre à tout ce qu'il
ce qu'il disoit. 2 Considerable par la
dont il sçavoit colorer méme les choses
l'experience & la sagesse qu'il avoit.

[redacted]

en un autre endroit, [1] *Principibus omnia mam dirigenda*, veuque suivant la remar Cardan, [2] *Æstimatio & opinio rerum hu rum Regina sunt*. (Lib. 3. de utilit.)

(26) *L'on pourroit encore faire beaucou de remarques sur ce qui touche le gouvern particulier des hommes*; mais parce qu matiere n'est pas moins triviale, que de consequence, je m'en remettray à ce qu'e Cardan au livre cité un peu auparavant; & ray aux secrets de l'œconomie, ou reglen administration des familles, entre lesquel *je me contenteray de remarquer seulemen pour exemple*, quelques-uns de ceux qui o pratiquez pour reprimer, & comme par

[redacted]

lisent-ils, ayant eu avis que sa femme pour quelquefois se desennuyer,

Intrabat calidum veteri Centone lupanar,
(Juvenal.)

qu'elle avoit même pris heure au lendemain, pour luy joüer à fausse compagnie, il ne s'en é- ... point, & n'en fit aucun semblant; mais sur ... nuit, & lors que sa femme ne songeoit à rien ...s, il se réveille en sursaut feignant que les ...rs estoient dedans sa chambre, met la main ... armes, tire deux ou trois coups de pistolet, ...u meurtre, à l'aide, frappe de son épée sur ...bles & chenets, bref il fait tout ce qu'il peut ... mettre la terreur, & l'épouvante en sa mai- ...e matin tout estant appaisé, il ne manque de ... le poux à sa femme, lequel il feint de trou- ...randement alteré, & oppressé à cause de la ... qu'elle avoit euë, & pour ce il luy fait tirer ...u douze onces de sang, & cette evacuation ... amené une petite émotion, il commence ... épouvanter comme si c'eust esté quelque ...e fievre, fait redoubler sept ou huit bonnes ...ées, par aprés vient à la raser, ventouser, & ...er magistralement; ce qu'il reïtera si sou- ... qu'il la fit demeurer plus de six mois au lict, ...avoir esté malade, pendant lequel temps, il ...ut loisir de rompre ses pratiques & connois- ...s, de luy diminuer son enbonpoint vermeil ...trayant, & sur tout de tellement refroidir,

matter,

...Elle entroit dans le lieu infâme qui fumoit de l'ar- ... impudiques débauches sur les vieux tapis de di- ... couleurs.



matter, & adoucir la ferveur, & les humeurs quantes & acrimonieuſes de ſon temperam qu'il aſſoupit en elle ce feu plus inextinguible, celuy de la pierre Asbeſtos,

* *Qui nulla moritur, nullaque extingu arte.* (Trigault.)

(29) *Mais le ſecret que pratiquerent les pe de la Chine*, pour remedier au méme deſo qui s'eſtoit gliſſé dans leurs familles, *fut beau plus gentil* & induſtrieux. Car ils ordonne & établirent pour une des premieres Loi Royaume, que toute la bonne grace des fem ne dépendroit doreſnavant que de la petiteſ leurs pieds ; & que celles là ſeroient jugée

Tardigrada, & domi porta,
edibus Veneris Cous quam finxit Apelles.
mpesché par ce moyen, qu'elles n'allas-
à la promenade des bons hommes, & à
se-temps accoustumez: (30) *De même*
Dames Venitiennes sont forcées de garder
n plus souvent qu'elles ne voudroient,
ge & les incommoditez nompareilles de
ands patins. Mais l'histoire rapportée
quet est bien plus étrange, & sent beau-
ieux son Coup d'Estat; car il *dit avoir*
& veu mêmement pratiquer entre les
, (31) peuples barbares & farouches,
ant la mort du mary pour quelque cause
oit, la femme est contrainte sous peine de
er infame, abandonnée, & mocquée de
amis & parents, de se faire aussi mourir,
mer un grand feu au milieu duquel elle se
e avec autant de pompe & de réjouissan-
me si elle estoit au jour de ses nopces; de
dit Mocquet s'étonnant fort, & en de-
it la cause, on luy répondit que cela avoit
ement estably, pour remedier à la grande
& lubricité des femmes de ce païs, qui a-
accoustumé devant la publication de cette
mpoisonner leurs maris, lors qu'elles en
t lasses, ou qu'elles avoient envie d'en é-
quelque autre plus robuste & gaillard,

G *Quique*

rchant lentement & portant sa maison, laquelle
natif de l'isle de Coos a peinte & placée sous
de Venus.

* *Quique suo melius nervum tendebat Ulysse.*
Or si ce remede estoit bien proportionné à la nature de ceux qui l'avoient ordonné; celuy que pratiqua (32) *Denys Tyran de Syracuse pour empescher les assemblées & banquets, qui se faisoient de nuit*, n'estoit pas aussi trop éloigné de la sienne: car sans témoigner qu'elles luy dépleussent, ou monstrer qu'il craignist qu'on ne les fist à dessein de conspirer contre son Estat, il se contenta d'introduire peu à peu l'impunité pour toutes les voleries, & larcins qui se commettoient de nuit, les tournant plûtost en risée, & donnant la hardiesse par cette tolerance, à tous les mauvais garçons de ladite Ville, de si mal traitter ceux qu'ils rencontroient la nuit par les ruës, que personne

poiſſon, de ſe pouvoir, ſeoir dans le
en vendant leurs marchandiſes, * *ut y
io laſſitudineque confecti, quàm recen-
enderent.* Ainſi *les Romains defen-
: Preſtres de Jupiter de jamais monter*
(34) *ne,* comme dit Feſtus Pompeius,
is urbe diſcederent, ſacra negligeren-
ır moy j'oſe dire, que ſi l'on vouloit
dier à la grande confuſion qu'apporte
: exceſſif *des Caroſſes dans la Ville de*
e faudroit que confiſquer ceux, que l'on
| par les ruës avec moins de cinq per-
dans, puis qu'au moyen de cette ordon-
ıx qui y vont tous les jours ſeuls, pren-
houſſe, & les autres, qui ne pourroient
r leur famille de trois ou quatre per-
reſoudroient facilement de la diminuer
ı quatre bouches inutiles, telles que ſe-
ur lors celles d'un cocher & de deux

*ſeroit facile d'augmenter le nombre de
es exemples* & ſecrets d'œconomie; ſi
dens ne pouroient facilement nous faire
s autres, & nous tracer le chemin (37)
*er de ce ſecond degré au troiſiéme, qui
le la Politique* & du Gouvernement des
ſous l'adminiſtration d'un ſeul, ou de

que laſſés & ennuyés de ſe tenir debout ils les
tout fraix.
eur qu'ils ne s'éloignaſſent par trop de la ville
y le ſervice divin fuſt negligé ou diſcontinué.

plusieurs. Or est il qu'en ce qui regarde celui-cy, pour ne rien laisser à dire de tout ce qui peut servir à son éclaircissement, nous pouvons remarquer trois choses, c'est à sçavoir la science generale de l'établissement & conservation des Estats & Empires pour la premiere; laquelle science ne comprend pas seulement la traditive de Platon & d'Aristote, mais encore tout ce que Ciceron en son Livre des loix, Xenophon en son Prince, Plutarque en ses preceptes, Isocrate, Synesius, & les autres Auteurs ont jugé devoir estre entendu & pratiqué par ceux qui gouvernent: (38) *Aussi est-il vray qu'elle consiste en certaines regles approuvées & receuës universellement d'un cha-*

[redacted]

ont fort bien expliquées dans leurs diſcours & raiſonnemens Politiques.

(43) *La ſeconde eſt proprement ce que les François* appellent, *Maximes d'Eſtat*, & les Italiens, 1 *Ragion di ſtato*, quoyque Botero ait compris ſous ce terme toutes les trois differences que nous voulons établir, diſant, que la 2 *Regione di ſtato, è notitia di mezzi atti à fundare, conſervare, e ampliare un Dominio*, en quoy il n'a pas ſi bien rencontré, à mon jugement, que ceux qui la definiſſent, 3 *exceſſum juris communis propter bonum commune*, dautant que cette derniere definition eſtant plus ſpeciale, particuliere & determinée, l'on peut au moyen d'icelle diſtinguer, entre ces premieres regles de la fondation des Empires, leſquelles ſont établies ſur les loix & conformes à la raiſon; & ces ſecondes que Clapmarius appelle mal à propos, * *Arcana Imperiorum*, & nous avec plus de raiſon, (44) *Maximes d'Eſtat*; puis qu'elles *ne peuvent eſtre legitimes par* le droit des Gens, civil, ou naturel; mais *ſeulement par la conſideration du bien, & de l'utilité publique*, qui paſſe aſſez ſouvent par deſſus celles du particulier. Ainſi voyons nous, que l'Empereur Claudius ne pouvant par les loix de ſa patrie, prendre à femme, ſa niepce charnelle Ju-

1 Raiſon d'Eſtat. 2 Raiſon d'Eſtat eſt la connoiſſance ou ſcience des moyens propres à poſer les foudemens d'une Seigneurie, à la conſerver & à l'agrandir. 3 Excés du droit commun à cauſe du bien public.

* Secrets des Empires.

lia Agrippina fille de Germanicus son frere, il eut recours aux loix d'Estat, pour fonder son evidente contradiction aux loix ordinaires, & l'épousa, * *ne fœmina experta fœcunditatis*, dit Tacite, *integra juventa, claritudinem Cæsarum in aliam domum transferret.* (Lib.12.) C'est à dire, de crainte que cette femme venant à se marier en quelque grande maison, le sang des Cesars ne s'étendist en d'autres familles, & ne produisist une multitude de Princes & Princesses, qui auroient eu avec le temps quelque pretension à l'Empire, & en suite occasion de troubler le repos public. (45) *Tibere pour cette méme raison ne vouloit donner un mary à Agrippina* veuve de Germanicus, & mere de celle dont nous venons de parler, bien qu'elle luy en demandast un [redacted]

me permet pareillement, que nous procurions du mal & du desavantage, à celuy qui ne nous en a jamais fait; & neanmoins cette maxime d'Estat rapportée par Tite Live, (Lib. 2. dec. 5.) a *id agendum ne omnium rerum jus ac potestas ad unum populum perveniat*, nous oblige de donner secours à nos Voisins, contre ceux qui ne nous ont jamais offensé, de crainte que leur ruine ne serve d'un échelon pour haster la nostre, & que tous nos compagnons, estant devorez par ces nouveaux Cyclopes, nous n'en attendions autre grace, que celle qui fut donnée à Ulysse, d'estre reservé pour satisfaire à leur derniere faim. (47) *C'est le pretexte duquel se servirent les Etoliens pour obtenir secours du Roy Antiochus*, & Demetrius Roy des Illyriens, pour exciter Philippes Roy de Macedonie & pere de Perseus à prendre les armes contre les Romains. (48) *C'est* encore la raison *pourquoy* ce grand homme d'Estat *Cosme de Medicis, n'eut rien tant à cœur, que d'empescher Milan de tomber sous l'autorité des Venitiens*, lors que la race des Vicomtes & Ducs de Milan fut éteinte: & (49) *Henry le Grand ayant sceu que le Duc de Savoye avoit failly à surprendre Geneve*, il dit tout haut, que si son coup eust reüssi, il l'auroit assiegé dedans, dés le lendemain. Mais neanmoins (50) *quand le Roy d'Espagne a voulu envahir les Estats du méme*

a Il faut faire cela afin que toute l'autorité ne viene point entre les mains d'un seul peuple.



Duc, la France, en vertu de la susdite Maxime allée puissamment au secours : Et (51) *c'est aussi qui a fourny d'excuse legitime aux allia d'Alexandre Sixiéme* & de François Prer avec le Grand Seigneur ; (52) *de pretexte traittez secrets de l'Espagnol avec les Huguer de France*; & de passeport à tant de troupes nous avons fait glisser de tempts en temps, moins en la Valteline qu'en Hollande, bien q apparence contre les regles, sinon de la relig au moins de la pieté commune & de nostre c science. Bref sans cette consideration l'on n roit pas rompu tant de lingues dans Guicciar (53) *Charles V. n'auroit pas abandonné les V tiens au Turc*; Charles VIII. (54) *n'eust pas*



mettre tous bas par Maxime, dautant qu'ils
rient affamer une armée, la tenir en défian.
ber les entreprises de leurs compagnons,
et mille autres difficultez. Et pour cette
Alde Manuce (Discorso 3.) a creu, de pou-
gitimement excuser Hannibal, de ce que
ant d'Italie il fit tuer, au temple de la Deesse
tous les captifs Romains, qui ne le voulu-
is suivre; encore qu'eu égard à cette action
relques autres, Valere Maxime ait dit de
Hannibal cujus majore ex parte virtus sa-
tiusflabat. (57) *On peut* encore *rapporter*
blables maximes, les façons de faire, ou
umes particulieres de certains peuples en ce
de leur gouvernement; comme *par exem-*
le de nostre Loy Salique, si religieusement
rée touchant la succession des Masles à la
[illegible]

toutes les pourſuites étrangeres, & donné co
à ces beaux Corrivaux, par le texte formel de
Loy,

Francorum Regni ſucceſſor maſculus eſto.
(58) De méme nature eſt *aux Chinois la loy*, q
defend ſur peine de mort l'entrée de leur Païs a
étrangers ; (59) *au Grand Turc* la couſtume
faire mourir tous ſes parens ; (60) *au Roy d'C*
mus de les aveugler ; à l'Ethiopien de *les enf*
mer ſur le plus haut coupeau d'une montagne
acceſſible; (61) *l'Oſtraciſme aux Atheniens*; (
la Matze aux peuples de Valaiz en Allemag
le Conſeil des Diſcoles aux Luquois; le Lac C
fane à Veniſe. (63) *l'Inquiſition en Eſpagne*
en Italie (64) *& autres* ſemblables loix & *faç*
de faire particulieres à chaque nation, qui n'

[redacted]

des actions hardies & extraordi-
's Princes sont contraints d'executer
difficiles & comme desesperées, con-
mmun, sans garder méme aucun
ne de justice, hazardant l'interest
r, pour le bien du public. Mais pour
inguer des Maximes, nous pouvons
er, qu'en ce qui se fait par Maximes,
isons, manifestes, declarations, &
mes & façons de legitimer une a-
dent les effets & les operations, ou
és Coups d'Estat, on void plustost
nerre qu'on ne l'a entendu gronder
s. 1 *ante ferit quam flamma micet*,
y disent auparavant qu'on les sonne,
ecede la sentence; tout s'y fait à la
n y est pris 2 *de Gallico* sur le vert &
; tel reçoit le coup, qui le pensoit
meurt qui pensoit bien estre en seu-
patit qui n'y songeoit pas, tout s'y
l'obscur, & parmy les brouillars &
Deesse Laverne y preside, la premie-
n luy demande est,

e, da sanctum justumque videri,
eccatis, & fraudibus objice nubem.
(Horat.)

outesfois cela de bon que la méme ju-
stice

ant que d'éclater. 2 Selon le proverbe
i qu'on se trompe & que ie paroisse juste
te mes pechés d'une nuit & mes fraudes



ſtice & equité s'y rencontre, que nous avons dit eſtre dans les Maximes & raiſons d'Eſtat; mais en celles-là, il eſt permis de les publier avant le coup, & la principale regle de ceux-cy eſt de les tenir cachées juſques a la fin. Et qu'ainſi ne ſoit (67) *les executions notables du Comte de S. Paul ſous Louys XI, du Maréchal de Biron ſous Henry IV, du Comte d'Eſſex ſous Iſabelle* Reyne d'Angleterre, (68) *du Marquis d'Ancre ſous le Roy à preſent regnant, des deux freres ſous Henry III,* (69) *de Majon ſous Guillaume premier Roy de Sicile, de David Riccio ſous Marie Stuart Reine d'Eſcoſſe,* (70) *de Spurius Metius Chevalier Romain ſous* Ahala Servilius Colonel de la Ca-



r le bien & le mal qui en peut arriver; alors
peut encore servir du terme de Coup d'E-
omme on pourra juger par le denombre-
suivant de quelques uns, qui ont esté pra-
, non par des Turcs infideles ou Caniba-
is par des Princes Chrestiens, tels qu'ont
ur ne point flater ny épargner nostre Na-
s Roys de France, (73) *entre lesquels Clo-
emier Roy Chrestien, en commit de si é-*
s, & de si éloignez de toute sorte de justi-
e je ne sçay pas quelle pensée a eu le bon
e Savaron, de faire un livre de sa sainteté:
*harles VII se contenta de pratiquer celuy
nne la Pucelle;* (75) *Loys XI viola la foy
e au Connestable,* trompoit un chacun, sous
e de Religion, & se servoit du Prevost
nite pour faire mourir beaucoup de per-
sans aucune forme de procez; (76) *Fran-
fut cause de la descente du Turc en Italie,
& ne voulut observer le traitté fait à Ma-*

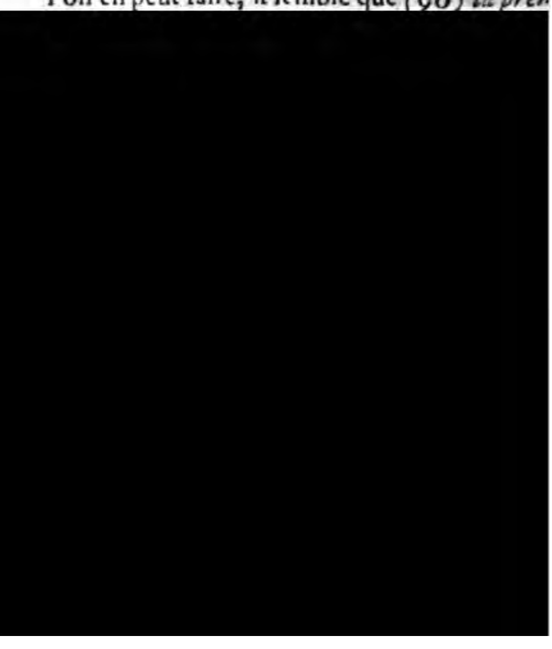
pour ne rien dire de ſa converſion à la Foy Catholique; & Louys le Juſte, duquel toutes les actions ſont des miracles, & les Coups d'Eſtat des effets de ſa juſtice, en a pratiqué deux notables en la mort du Marquis d'Ancre, & au ſecours des Valtelins. Pour les Venetiens, s'il eſt vray qu'ils tiennent la maxime rapportée cy deſſus, il faut avoüer qu'ils demeurent plongez dans un continuel Machiaveliſme, (80) *afin de paſſer ſous ſilence beaucoup d'autres, qu'ils commettent tous les jours.* (81) *Les Florentins en ſe réjoüiſſant de la captivité* de S. Louys en la terre Sainte, ne commirent pas un ſecret d'Eſtat; mais une action tres blaſmable & honteuſe, * *è noto*, dit le Villani, *che quando queſta novella venne in Firenze*

ce que l'Allemagne avoit contribué pour
re du Turc, à ruiner François premier,(89)
ne contre le Roy d'Angleterre à cause de sa
it roidir Rome contre Henry VIII, & don-
asion par ce moyen au schisme qui en sur-
orés lequel il se ligua avec luy, & le fit ar-
ontre le Royaume de France: (90) *son*
nant Charles de Bourbon prit Rome, &
it une telle persecution contre les Ecclesia-
, * *che non vi era Huomo che havesse ar-*
li andar per la via in habito di chierico,
ate: (Il dialogo di Charonte.) Bref *il se fit*
temps, (91) *& par son commandement*
carnage d'hommes aux Indes, & païs nou-
ent découverts, qu'il ne s'en est jamais fait
eil. (92) *Philippes second ne voulut ja-*
ermettre que le Pape se meslast de l'affaire
tugal: & (93) *fit pendre tous les soldats*



prendre du Cardinal d'Offat, qui a fort bien e
régiftré dans fes lettres tous les artifices, qui f
rent lors pratiquez contre noftre Monarchie. (
ces exemples tirez de l'Hiftoire de dix ou do
Princes feulement, eftant en fi grand nombre
croy qu'ils pourront auffi fervir de preuve tr
veritable, pour monftrer, (95) *qu'encore q
les écrits de Machiavel foient defendus*, la d
ɛ̃trine toutefois ne laiffe pas d'eftre pratiqu
par ceux méme, qui en autorifent la cenfure &
defenfe.

Mais dautant qu'aprés avoir amplement
fcouru, fur la definition des Coups d'Eftat, il
auffi fort à propos de confiderer quelle divif
l'on en peut faire; il femble que (96) *la pren*



... Ville d'Athenes ...
... Jupiter Olympien, comme ils virent
: statuë estoit merveilleusement bien fai-
te, s'ils laissoient retourner Phidias à A-
s'il estoit rappellé, il y en pourroit faire
autre qui terniroit la gloire de celle là;
serent de sacrilege, & luy ayant coupé les
ains le renvoyerent en tel estat; 1 *nec pu-*
Jovem debere sacrilegio, dit Seneque,
ere Phidias, 2 *talem fecit Jovem, ut hoc*
Elij ultimum esse vellent. Quant à
particuliers, ils ont esté pratiquez par
Legislateurs & nouveaux Prophetes com-
dirons cy aprés.

De plus on peut aussi les diviser en for-

H *tuits*

nt que celuy qu'on avoit pû contraindre ou
mettre une beste estoit indigne de vi-
qu'il ne vouloit pas qu'un prisonnier fust hono-

tuits ou casuels, comme lors que Colomb persua-da à certains habitans du nouveau monde, qu'il leur osteroit la Lune (qui se devoit bien-tost ec-lipser) s'ils ne luy fournissoient des vivres en abondance; *& en ceux qui sont premeditez*, & que l'on entreprend aprés une meure delibera-tion, pour le bien evident que l'on juge en pou-voir avenir, tels que sont presque tous ceux des-quels nous avons parlé.

(99) *Il y en a pareillement de simples*, qui se terminent par un seul coup, comme la mort de Seianus, *& de composez* qui pour lors sont, ou suivis, ou precedez de quelques autres. Prece-dez, comme la saint Barthelemy de la mort de Lignerolle, des nopces du Roy de Navarre, & de

du Chancelier Poyet ; que le mauvais rapport, que l'on fit du Philosophe Bigot au méme Roy, en fut un de Castellan Evesque de Mascon ; & de nos jours la mort de Reboul, la prison de l'Abbé du Bois, (101) *le Chapeau rouge de Monsieur le Cardinal d'Ossat*, ont esté attribuez à Monsieur de Villeroy ; ne plus ne moins que *celuy de du Perron à Monsieur de Sully*, & l'execution de Travail à Monsieur de Luynes. Mais parce qu'il seroit trop long, & peut-estre ennuyeux, de rapporter icy toutes les divisions que l'on peut faire sur cette matiere, & que d'ailleurs elles sont presque quasi inutiles & superfluës, je me contenteray des precedentes, & laisseray la liberté à un chacun d'en produire & inventer telles autres que bon luy semblera.

REFLEXIONS

Sur le II. Chapitre des Considerations Politiques.

1. *Quels sont les Coups d'Estat & de Combien de sortes.*

Monsieur Naudé ayant taché de montrer au chapitre precedant, que la personne du Cardinal Bagni, & la sienne, (bien que le premier fût Prelat, & le second encore assez jeune) n'ont pas deu empecher, qu'il ne discourût des Coups d'Estat.

d'Estat. M'a donné sujet de le parc
& d'y remarquer, ce que j'ay esti
gne de consideration. Je feray la
chose en celuy cy ; Et si la distin
qu'il fait des Coups d'Estat, ne m
ne aucun sujet d'entretenir mon L
il y aura d'autres choses, qui le po
divertir, en Instruisant la jeunesse
à dire le vray, je ne pretens point d
ner des leçons aux sçavans, ni de
seils à ceux, qui n'en ont pas beso
je puis asseurer en verité, que l
crainte, que j'ay, que cet ouvrag
hardisse les timides, en des chos
[redacted]

ent moins de vertu, que la pre-
, a pour ses parties la concilia-
la deception, & use de finesse,
querir les uns, & pour tromper
s. Et la troisieme s'eloigne to-
t de la vertu, & des Loix, & a
dement la perfidie & l'Injustice.
premieres Especes, ont peu de
avec les Coups d'Estat, & sem-
nestes, & permises aux Politi-
rcequ' autrement il ét impossi-
res difficile de Gouverner un E-
François, qui se fieroit a tout ce
pagnol luy pourroit dire, & qui
iroit toutes ses pensées, étant a
le Madrid, passeroit pour insen-
plus zelé Chrétien ne blâmera
Espagnol, qui en matiere de
, & où il s'agira de l'accroisse-
u de la conservation de l'Estat,
ses sentimens aux Politiques
. En semblable cas, la dissimu-
loüable, & on la peut pratiquer
ourir le titre de peu sincere. Les
les Ambassadeurs, & tous les
Ministres Residens à la Cour des
employent leur Esprit, & la
e leurs Maistres, pour détour-

ner les plus hommes de bien, du sentier de la vertu, & croyent, que tout ce qui leur ét necessaire, leur ét aussi permis. Les Espagnols corrompirent L'Hoste Secretaire de Monsieur de Ville Roy, qui dechifroit les letres, qui venoyent au Roy Henry le grand, des Pays estrangers, & par ce moyen ils sceurent les secrets de la cour de France, durant quelques années. Amurath Sultan de Turquie, craignant la fortune de Vladislaus Roy de Hongrie, & la Valeur de Jean Hunriades Corvin, qui avoit fait prisonnier Ca-

[illegible] de [illegible] la
une grande partie de ſon Royau-
pour avoir ſuivy le Conſeil du Car-
l Julien ; qui croyant que la guerre
roit utile, fit rompre un accord,
venoit de confirmer par un ſer-
t. Le méme Cardinal n'en ſortit pas
illeur maché. Car le conſeil, qui
la vie au Roy Vladiſlas, & à vingt
mille Hongrois, le fit percer de plu-
s coups, & perir avecque les autres.

*Il n'y peut avoir que deux ſortes de pru-
, l'une ordinaire, qui nous fournit le moyen
re les choſes aiſées, l'autre extraordinaire,
xcede les loix, & renverſe les coûtumes.*

Naudé, ayant apporté l'opinion de
e, ſur le ſujet de la Prudence, il en

de faire reüffir les affaires, que l'homme fe propofe. D'ou il fenfuit, dit il, que ces affaires, & les moyens de les achever n'étant que de deux fortes, il n'y peut avoir que deux fortes de prudence, L'une ordinaire & facile, qui nous fournit le moyen de faire les chofes aifées, & l'autre extraordinaire, rigoureufe, & fevere, qui excede les loix. La premiere comprend toutes les parties de prudence, dont nous avons parlé cy deffus. Et que Jufte Lipfe diftingue en trois; & la feconde comprend celle, qui enfeigne à bien executer les Coups d'E'tat. Nous ver-

[redacted]

eurs personnes, qu'en celles de
ets. Les Souverains sont des Co-
ue tout le Monde voit, & admi-
tes leurs vertus semblent heroï-
eurs moindres defauts semblent
ls vices. Si le pas, qui semble de-
n eux, ét necessaire, c'ét quand
nt empecher, qu'on ne les trom-
u'ils previennent ceux, qui les
surprendre. Jean II. Roy de Por-
sachant les desseins que Ferdi-
ıc de viseo, son Cousin germain,
nand Duc de Bragance, son Beau-
oyent fait contre luy, les prevint;
remier de sa main, & mit l'autre
lles du bourreau. Le Roy Louis
, voyant que les Espagnols se-
la discorde, parmy les François,

qu'en nos jours, le Cardinal de Richelieu sçavoit tout ce qui se passoit au Conseil de Madrid, qui, jusques alors, avoit été le plus secret de la Chrétienté.

6. La plus grande vertu, qui regne au jourd'huy en Cour, ét de se defier de tous, & de dissimuler avec un châcun. Les personnes trop simples, & trop ouvertes, peuvent difficilement reüssir aux affaires de la moindre importance. On ne trouve plus personne, qui dise tont ce qu'il pense. L'Art de bien vivre, oblige les plus sinceres, à dissimuler quelque fois; Et à la Cour, les effects, & les paroles s'accordent diffici-

voulant passer pour Industrieux,
ans, tachent d'acquerir à leurs
des personnes utiles à leur E'tat,
fins, il n'oublient aucune chose.
urtant difficile, qu'ils acquierent
qui n'offrent pas eux mémes les
de leur perfidie: si ce n'ét qu'une
eminente, leur donne le moyen
attaquer. Pour exemple, l'Hoste,
ire de Monsieur de Ville Roy, &
gues, Capitaine de quelques Ga-
ui gardoyent le port de Marseille,
it aux Espagnols leur perfidie.
Duc de Biron, la Marquise de Ver-
& le Comte d'Auvergne, eveille-
ndustrie des ennemis de leur Pa-
ur les acquerir: Le premier, ayant
ide part aux victoires de son Maî-

une Province, il faut tacher d'en ba
la pratique de tout ce qui en peut
verfer l'Oeconomie, & en faper les
dements. Et comme perfonne ne fo
volontiers le dommage, que ces a
apportent, perfonne ne doit auffi le
fer aux Eftrangers, fans y etre con
par la neceffité, qui les rend plus f
bles, & moins injuftes.

9. *L'Etat Monarchique doit avoi moyens particuliers, pour fe garder d'etre ... ité par plufieurs.* Il ét certain, que
tes les formes de Gouvernement
dés Maximes, fur quoy leur durée fe

tion, ét, que tous les Officiers du Prince
ont leur pouvoir, & authorité de celuy,
qui les à mis en possession de leur charge.
Et leur pouvoir étant seulement une
communication de celuy de leur Maître,
toute l'authorité demeure attachée a la
personne du Souverain, qui fait, & de-
fait, éleve & abbat, qui bon luy semble.
Mais parce que le Prince prefere par fois
ses plaisirs à son dévoir, & laisse passer
son authorité en la personne de son fa-
vory; le valet devient Maître, & le Maî-
tre valet; Ce que je confirmerois par des
exemples, s'ils n'étoyent odieux.
... *Cela me feroit aucunement redouter l'In-*
vention de ces grands personnages. Ceux qui
quittent le chemin battu, pour prendre
des routes encore peu connües, arrivent
par fois, au but, qu'ils se sont proposez
plutôt que les autres. Et par fois aussi
ils s'égarent, & sont contraints de re-
brousser chemin, pour reprendre celuy
qu'ils avoyent abandonné. Mfr. Naudé
n'a pas voulu suivre le train des auteurs,
que Scapmarius a imitez; & a mon avis,
en ces Matieres, il doit, étre permis de
se mander à part. Mais tous les Ecri-
vains n'ont pas les mémes Lumieres; Et

ceux là seuls, qui ont beaucoup de naturel, & d'acquis, peuvent agir comme il leur plait.

11. Les mots secretum & arcanum ne doivent pas être attribuez aux Maximes d'une Science. S'il ét vray, que ce qui devient commun, ne doit point être appelé secret; L'on ne doit point douter, que Msr. Naudé n'ait raison en cet endroit. Les maximes des Sciences ne sont enseignées dans les écoles, & dans les Livres, que pour se communiquer à tous ceux, qui aspirent à la connoissance de ce qu'ils contiennent. De là vient, que l'on peut dire, que c'ét

[illegible] Mais en nos jours, tout le monde [illegible] qu'il sort du Lac *Zaire*, qui ét en [illegible]pie, d'ou sort aussi un autre grand [illegible] qui retient le Nom de ce Lac; Et [illegible] ces Rivieres se va décharger dans [illegible], apres avoir traversé le Royau-[illegible] Congo, & l'autre se jette dans la [illegible]ée, non pas par sept embou-heures, comme dit Mela, Strabon, & Herodote, ny par neuf comme veut Pto-lomée, ny par onze comme Pline nous veut persuader; Mais par quatre selon le raport de Belon, qui a été en ce pays là, & à qui l'on doit donner plus de foy, qu' aux autres. L'on peut ajoûster icy deux autres Paralelles. Le premier ét, que, comme le Nil ét fecond en monstres épouventables, comme chevaux marins & Crocodiles, qui sont tres domagea-bles aux humains; ainsi les Secrets d'E-tat, sont feconds en monstres de Cruau-té, qui sont fort prejudiciables à l'hon-neur des Souverains, & a la tranquilité des peuples: Le second ét, que comme les plus voisins du Nil sont merveilleu-sement ingenieux, & ont été Inventeurs des arts; Aussi les Conseillers des Coups d'Etat, inventent mille moyens de

 par-

parvenir au but, qu'ils ſe propoſent.

13. *Il y a une grande difference entre les ſecrets d'E'tat des autres, & oeux, dont nous voulons parler.* Je ne doute point de ce que Mſr. Naudé nous dit icy; Car les auteurs, dont il parle, donnent des preceptes, qui addreſſent les hommes a la connoiſſance des Secrets, dont ils entendent parler. Et au contraire Mſr. Naudé veut, que le Souverain, qui deſire de mettre en pratique les Coups d'E'tat, ne prenne conſeil, que de peu de perſonnes, qui tiennent leur deſſein ſecret, & que ceux, ſur

ıbeth & Marie, qui en atten-
le profit, par Nicolas Gara, qui
auteur. Jeanne Royne de Na-
ılant faire étrangler André son
n'en parla sinon à Philippe la
se, qui avoit été sa nourrisse, à
'ince de Tarente son amant, &
ui firent le coup.

*Effect nous voyons qu'Auguste lors
lessein de quiter le titre d'Empereur,
nunica pas au conseil.* Msr. Naudé
oüé, que les Coups d'E'tat ont
quelque apparance d'Injustice,
tre en ce nombre, le dessein,
ste eut de rendre la liberté à sa
qu'il n'osa point le communi-
Senat, qu'il avoit augmenté de
enateurs. Pour moy, je ne puis
ıaginer, que les plus grand bien-
'un Prince puisse departir ala
que, passe pour un Coup d'E'tat,
ue Msr. Naudé le prend icy, Ny
t dangereux de communiquer
le dessein, & le desir, qu'un Sou-
ırroit avoir de rendre la liberté
le. Au contraire je pense que si
eût proposé son dessein au Se-
uroit infiniment obligé; tout le

Monde auroit loüé ſa moderation, & peut être la Republique Romaine l'auroit trouvé digne de porter le ſceptre, qu'il vouloit quiter, & le luy auroit remis entre les mains d'un commun conſentement, parce qu'il auroit témoigné, de ne ſ'en pas ſoucier, & ſ'il ne le communiqua ſi non a Mecenas, & a Agrippa ſes confidens, ce fut qu'il craignit, qu'on ne le prit au mot, & qu'en effect, il ne deſiroit point de quiter le titre d'Empereur, bien qu'il en voulut faire ſemblant.

15. Jules Céſar n'avoit que Q. Pedius & Cornelius Balbus avec lequels, il communiquoit ce qu'il avoit de plus Secret. Tous les Poten-

[redacted]

ł & de l'obeissance. J'en apporte-
es Exemples, si je n'apprehendois
ıser, ou les Princes, ou leurs prin-
: Serviteurs: Mais parce que l'on
emander icy, si un Prince, qui ne
t point passer de favory, en doit
ın, ou plusieurs de pouvoir égal,
néme merite? Je réponds avec di-
on, & dis, qu'un Prince sage, ex-
enté en l'art de regner, & qui sçait
ıer le bon conseil du mauvais, en
voir plus d'un. La raison, que j'ay
ndre ce party, ét, que là où, il y a
ɔu plusieurs Grands Ministres, il
souvent, que châcun apporte des
s si plaisibles, & appuye son opi-
de tant de Vraysemblance, qu'un
peu habile demeure irresolu; Et
nistres ne voulant point ceder l'un
re, la Republique se trouve privée
ıit de leur raisonnement; Mais si
ıce ét habile, il peze les raisons de
nistres, & choisit le meilleur par-
contraire le Prince, qui se sent in-
e de choisir le meilleur conseil,
ısieurs, qui luy sont donnez, ne
voir qu'un grand Ministre, parce
ce cas là, celuy cy fait tout, & ôte
nce la peine de choisir.

19. Les Venitiens sont aujourd'huy ...
avec leurs six Procureurs de Sainct Marc. ...
Procureurs de Sainct Marc entrent ...
conseil de Pregadi, qui êt un de ceux, ...
l'on traite les affaires d'Etat. Mais n'en
deplaise a Msr. Naudé, ils ne forment
pas seuls le Conseil, où les Coups d'Etat
se digerent, & se resolvent. Le College
& le Conseil de dix, dont il n'ont pas
l'entrée, sont les plus eminens Tribu-
naux de cette Reyne des Republiques. Et
les Procureurs de Sainct Marc sont plus
de six. Pour sçavoir donc, que nôtre au-
teur se trompe en cet endroit, il faut re-
marquer, que quand l'Eglise de Sainct

cette charge, par merite. Mais
la derniere guerre, que cette
ique soustint contre le Turc, à
Royaume de Candie. Le be-
e la Seigneurie avoit d'argent, fit
cette dignité à trente person-
i donnerent châcun vingt mille
qui valent châcun deux ou trois
us qu'un de nos florins d'Allema-
quarante sols de France, au re-
Offices durent autant que la vie,
les plus recherchez; Bienque les
seillers, qui representent les six
rs de la Ville, & qui sont les pre-
e la Republique, apres le Duc,
plus haut élevez, que les Procu-
e Sainct Marc.

auroit il pas fait beau voir, que Charles

Roy Charles IX, la veille de Sainct Bartelemy, l'an 1572. & montré que la Reyne sa Mere, le Duc d'Anjou son frere & le Duc de Guise seuls, furent participans de ce conseil sanguinaire. A present je veus dire quelque chose, du murtre du Duc de Guise, qui fut poignardé à Blois, aux E'tats generaux du Royaume, le 23. du mois de Decembre 1588. Ce Prince, qui étoit extremement civil, & populaire, se rendit aisement arbitre de la volonté du peuple de Paris, & par ce moyen de toute la France, ou peu s'en faloit. Il avint, que le Roy Henry III. étant steri-

etira à Chartres, où le Duc l'alla
& le Roy, qui ſelon l'opinion du
xte V. le dévoit faire aſſaſſiner, le
rtir, ſain & ſauf. Peu apres, le Duc
da la tenue des E'tats du Royau-
lois, où ſe fiant à la parole, que le
y avoit donnée, de ne luy point
 mal, & beaucoup plus à l'affe-
que les Deputez avoyent pour luy,
la telement les bornes de ſon dé-
u'il voulut faire raſer le Roy ſon
, pour l'enfermer dans un Mona-
Le Roy, qui ſçavoit ſon deſſein, le
t, & le fit poignarder, dans ſon
. Mſr. Naudé dit, que ſa mort ne
 concluë au milieu du Conſeil de
ſté, & je l'avoüe. Mais aſſeure-
luſieurs ſçavoyent ce deſſein; Car
 ayant comandé a Mſr. de Cril-
aiſtre de camp de ſes gardes fran-
 de tuer le Duc, il luy répondit,
oit trop homme d'honneur pour
en traitre, & que ſ'il plaiſoit à ſa
 de l'ordonner, il ſe battroit avec-
, & mourroit au Combat, ou le
mourir. Cette voye ſembla au
op longue, & trop incertaine, &
nna a quelques uns de ſes gardes
de

de le tuer, quand il entreroit dans son Cabinet. L'on mit aussi un billet, sous la serviete du Duc, qui luy faisoit sçavoir le dessein, que le Roy avoit de le faire mourir, & ayant dit, qu'on n'oseroit, il le jetta sous la table. Tout ce que je viens de dire fait voir que plusieurs personnes eurent connoissance de ce Coup d'E'tat, ce qui étoit bien dangereux en ce temps, & en ce lieu là, Car le Duc étoit plus puissant, que le Roy aux E'tats de Blois.

17. *Ces grandes entreprises ne peuvent jamais être si bien circonstantiées, qu'elles ne soyent accompagnées de quelque Injustice.* Msr. Naudé dit en cet endroit, que ces secrets

pelez Tyrans, il y en auroit beau.

Et tout ce, que le Sieur Naudé te de la Monastique & de l'Oeco-
devroit étre rayé de cet ouvrage, que tout ce qu'il en dit, regardele es personnes, ou des familles par-
res, sans que le General de la Re-
que y prenne aucune part.

En la Monastique & en l'Oeconomie il ertaines ruses, desquelles beaucoup se , pour venir a bout de leurs pretensions.

point de doute, que plusieurs par-
rs n'usent souvent de stratageme, parvenir au but, qu'ils se sont pro-
tant en ce qui regarde leurs per-
s, qu'en ce qui regarde le salut de amilles. Mais aussi ét il tres cer-
ue la definition, que Msr. Naudé

grand Chicaneur, de trouver en des actions, qui regardent le bien particulier d'un homme, ou d'une famille, un excez du droit commun, pour un bien commun. Où bien un conseil subtil qui s'éloigne des loix, pour le bien de l'Etat, ou du Roy, qui sont les definitions des Coups d'Etat. De plus, tout ce que le Sieur Naudé dit, de ce qui regarde la Monastique, touche des personnes ambitieuses, qui tachant de se diviniser, ont été precipitez dans les Enfers, comme Salmonée fils d'Eole Roy d'Elide; Ou bien sont méprisez des personnes

eux. Et les actions glorieu-
ince donnerent du credit a
. Il fut exposé sur le Tibre, &
'ayant laissé sur le rivage, il
1, & nourry par une Louve
de Mœurs; Et sa vertu l'ayant
Bergers, sa fortune le fit con-
t fils de Numitor, luy donna
e bâtir une ville, de la peu-
ncre ses Ennemis, & d'assu-
sins. Enfin il mourut avant
ndonnât; Car faisant reveüe
ée, proche des marets de Ca-
va une grande tempeste, sui-
, & de tonnerre; & là, Ro-
t couvert d'un nuage espais,
les yeux de ceux, qui l'escou-
e peuple, qui sçavoit que ce
t ôté au Senat, la trop gran-
é, qu'il luy avoit donnée, eut
ibson, que les Senateurs l'a-
mourir, & selon l'opinion
udé, il se noya luy méme.
, que ny l'une ny l'autre de
s, ne me semble digne de
oit pas au pouvoir de Romu-
r des tempestes, ny de se sou-
yeux de son armée, par le
moyen

moyen d'un nuage; Et fort difficil
Senateurs de le faire mourir, en le
d'une si grande Compagnie, san
quelqu'un s'en aperceut. Mais quoy
est soit, il mourut, & Julius Pro
voyant le peuple émeu de cette
inopinée, y accourut, & dit, qu'il
veu Romulus monter au ciel, & qu
avoit comandé de dire, qu'il souha
d'être nommé le Dieu Quirin.

20. Les Athées tiennent, que Moyse
valit en quelque precipice, pour être puis
élevé dans les cieux, par les Israelites.
a que les Impies, qui ayent, des pen
si injurieuses ala foy, que nous dé
aux E'crits Canoniques de la Sainct

[redacted]

son grand-oncle, & furent tous servez par un grand bonheur. Moy- le tems de sa jeunesse, sous l'ha- e berger; Et Romulus fut élevé dans cabane, parmy les pasteurs. Moyse à la mort de Pharaon, & Amulius é, de la main de Romule. Ils fu- tous deux conducteurs de peuples, teurs de Senat, & inventeurs de . Et s'ils eurent tant de ressemblan- dant leur vie, ils n'en manquerent la fin de leurs jours. Dieu enleve aux yeux des Israëlites, le condui- ne montagne, le fit mourir, & l'en- avec tant de secret, que jamais l'on , ce que son corps étoit devenu. le fut soustrait aux yeux des Ro- mené en un lieu solitaire, tué par rs, & sa sepulture fût telement qu'on ne put jamais sçavoir, où Ensuite deux causes tout à fait produisirent un méme ef- s. Dieu ne permit point, le corps de Moyse repo- qu'il ne fût adoré; Et le Dia- augmenter l'Idolatrie parmy mains, cacha Romulus, & empe- qu'on ne trouvât ses os. Enfin l'un

ne fut pas adoré, parce qu'on ne le troi
point, & l'autre fut adoré, parce qu
ne peut point sçavoir, où il étoit.

*21. Hercule choisit justement l'heure de l'a-
perition d'une Comete pour se mettre sur le
cher, où il vouloit finir ses jours.* Cecy se
ble sujet à caution. Car bien qu'on
corde au Sieur Naudé, qu'Hercule
été grand Astronome, on ne luy acc
dera jamais, qu'il ait sceu le téms de l
parition d'une Comete. Personne
peut sçavoir, par le Cours des Astres
tems prefix auquel les Cometes doiv
paroitre sur nôtre Hemisphere. Ce s
des Metheores, que les rayons du so

[redacted]

nt de leurs personnes &c. Entre les An-
Socrate &c. & parmy les modernes Pic
tirandole. Je sçay, qu'au moins une
de ces grands hommes, tacherent
rsuader à ceux, qui vivoyent de
ems, qu'ils avoyent une particulie-
nmunication avec de certains Ge-
Je ne parleray pourtant que d'un
nciens, & d'un des Modernes. L'an-
era Socrate, & le Moderne Sava-
la. Socrate Philosophe Athenien
le premier laissé la Philosophie
elle, pour s'adonner à la morale,
timé par l'Oracle, le plus Ságe des
ins, Aussi fut il la fontaine, d'où
ilosophes anciens puiserent toute
loctrine. Mais sa vertu, & son sça-
erent point, qu'il ne fut

publiquement à Florence, qu'il sç
de science certaine, & par revelation
Charles VIII. Roy de France passero
Monts, & qu'il reformeroit l'Egl
Coups d'Espée. Il avint, que ce Roy
les armes, & entra victorieux à Flor
à Rome, & ailleurs. Alors le méme
narolla, qui étoit ravy de la venu
Roy, luy alla faire la reverence, &
dit, avec beaucoup d'asseurance,
Dieu l'avoit conduit en Italie pour r
mer l'Eglise, & châtier les Tyrans,
seroit heureux, au de là mémes d
Esperance, s'il executoit la volont
Tout-puissant, & que Dieu le puni

[redacted]

glorieusement ...
Le Roy étant en France, Savo-
continua ses sermons, & asseura,
lajesté reviendroit en Italie, pour
que Dieu avoit ordonné. Ce di-
choit tous les Italiens, & enfin
ennemis de Frere Hierôme en-
Senat de Florence, qui se chan-
tous les deux mois. Et ceux-
ragez par les lettres du Pape, &
de Milan, firent brûler le pauvre
, & deux autres religieux. de
l'an 1498 Le Seigneur d'Argen-
ceci, & qui parla plusieurs
qu'il étoit homme de bien,
plusieurs de ses letres é-
, & qu'il ne le veut ny accu-



faisoit esperer, que le Roy Charles, employeroit son pouvoir à cette glorieuse fin, & il fut trompé dans son esperance.

23. Si nous n'aimons mieux dire que tous ces Messieurs ont joüé de l'Imposture. Il y a tant d'Imposteurs au Monde, que ce seroit temerité de vouloir asseurer, que tous ceux de qui Msr. Naudé fait mention en ce lieu icy, ayent été sinceres. Les hommes aiment à tromper, & à être trompez, au moins, quand ils veulent persuader, qu'ils sont quelque chose, au de là de ce qu'ils sont en effect. Ceux qui ne peuvent acquerir de l'Estime en gouvernant le Monde, tachent d'en acquerir en le méprisant : Les Monasteres sont pleins

[illegible] pas toûjours [illegible]
[illegible] aussi toûjours bien [illegible],
nous apprend, qu'Amedée pré-
: de Savoye n'étant pas contant
eur, qu'il avoit de posseder u-
>auté tres considerable, recula
nx fauter ; Se fit hermite, & fut
l'hermitage, pour étre couron-
riple chiare. Peu apres, ce
meur luy sembla insupporta-
pentit d'avoir changé d'E'tat,
a à Ripaille, Lieu de sa solitu-
llien Roy de Portugal, ou un
, qui se disoit tel, se presenta
de l'emise; Et se fiant a la ref-
qui étoit entre luy, & ce mi-
, il demanda d'étre oüy, le
[illegible]



pour un Magicien. Il fut neantmoins mis en prison, à la requeste de l'Ambassadeur d'Espagne. Pendant la prison de ce malheureux, le Senat confronta ce qu'il avoit dit, à ce qui étoit dans les Archives de Sainct Marc, & ayant trouvé, que l'un étoit conforme à l'autre & que le prisonnier avoit dix sept marques sur son corps, qui avoyent été sur celuy, du veritable Roy Sebastien, on luy comanda de sortir de l'E'tat de Venise, dans trois jours, à peine de la vie. Enfin ce pauvre homme fut arresté sur les terres du grand Duc de Toscane, & conduit à Naples, où le Comte de Lemos le fit condamner aux Galeres

[illegible]

e, de s'étre communiqué trop fa-
ment à toute sorte de personnes.
n Marcelin asseure, que l'Empe-
en étoit trop populaire. Le Sou-
ac aura soin d'imiter Henry le
oy de France, qui pour acquerir
de ses serviteurs, usoit avec eux
guliere douceur, & affabilité.
onserver le respect, qu'ils luy
nt, leur faisoit connoitre, à tout
hamp, qu'il étoit veritablement
n dit, que Frideric premier Roy
, quitoit par fois la splen-
sa Majesté, passoit le téms avec
amis, & serviteurs, avec
fraternelle. Mais quand il

voyent l'honneur de le voir, & de le converſer.

26. *L'on pourroit faire plus de remarques ſur le gouvernement particulier des hommes.* Il n'y a point d'ambitieux, qui ne forme en ſon Eſprit, les regles qu'il veut ſuivre, & les maximes, qu'il deſire d'obſerver, & qui ne les change ſelon les occaſions. Le Prelat ruſé, léquel, deſirant de ſ'avancer aux plus relevées dignitez de l'Egliſe, vivoit au pain, & à l'Eau; Et quand il étoit enquis de ce qui l'obligeoit a vivre ſi pauvrement, il répondoit. *Panis & aqua vita beata.* Et quand il eut acquis, ce qu'il ſouhaitoit, il changea de langage & dit: *aqua & panis vita Canis.* Un autre, qui fut

ant, de rien se sont élevez à
nsiderable, ont usé de fines-
t pour tromper un ennemy,
leur foy aux meilleurs amis.
voir été toute sa vie dans un
pour ne pas sçavoir mille
cette verité. Et parceque
s hommes, ont quelque sub-
vancer leurs affaires, il n'ét
'en discourir davantage.
contenteray de remarquer quel-
ceux qui ont été pratiquez pour
udicité des femmes. L'on entre-
n ouvrage de trop longue
on vouloit parler de tous les
it l'on use dans les menages.
ause, je trouve, que Mon-
a bien fait, de s'arrester à ce
plus châtouilleux, & de plus
l arrive souvent, que les plus
ommes, & les plus dignes de
eurs femmes, en sont trom-
ce n'ét pas aussi une chose
e voir les hommes aller au
orter ailleurs, ce qui ét legi-
eu à leurs consortes. Les
n voit sur cette matiere dans
nt par fois ridicules, & par
fois

fois aussi extremement tragiques. Louis Arioste, en son Roland le furieux, parle d'un Roy de Lombardie, qui étoit le plus bel homme de son téms, & d'un Bourgeois Romain, qui luy cedoit fort peu en beauté, & en bonne grace. Ces deux personnages, inégaux en condition, se trouverent égaux en ce, que leurs femmes les convertirent en cerfs; Et ils s'en consolerent par la resolution, qu'ils prirent de traiter d'autres hommes, comme ils avoyent été traitez. Un Comte François, de qui les terres sont sur le bord de Loire, en usa autrement. Ce Seigneur ayant appris, que le plus vaillant Cavalier, qui

[redacted]

ı depart, prit congé de ses amis, &
ı premiere poste, il retourna sur ses
ouva le Galand avec sa bonne amie,
ua tous deux. Les Espagnols font
ontes de cette sorte ; Et entre au-
ı'une Dame de condition deman-
ır Roy, si la loy, qui permet au ma-
ıer sa femme, quand il la surprend
ltere, ne donnoit pas a la femme,
voir de tuer son mary, en pareil
Roy répondit que l'obligation é-
utuelle, la peine dévoit étre égale.
:ette heroïne sortit de la ville, ac-
gnée de quelques esclaves, à qui
omit la liberté, pourveu qu'ils la
:nt bien en cette rencontre. Et
rouvé son mary avec une amante,
ır óta à tous deux, le moyen de luy
ort, en leur ôtant la vie.

Celuy de la mule, qui fût huit jours sans
Le secret d'Oeconomie, que Msr.
touche icy, peut étre pratiqué par
ux, qui demeurent pres d'un grãd
Et tous les contes de cette natu-
vent étre vrais, ou vray-sembla-
Mais celuy du Medecin, qui fit
bruit, pour avoir sujet de faire
ı sa femme l'envie, qu'elle pou-
voit

voit avoir d'aller au change, ne peut é-tre mis en pratique, que par ceux de la méme profession; Pour ce qui concerne celuy de la mule, l'on dit qu'un bon compagnon, qui vouloit se defaire d'une personne, qui luy étoit à charge, fit demeurer huit jours sans boire, une mule, qu'il avoit. Puis caressant sa femme plus que de coûtume, luy offrit de s'aller rejoüir avec elle, en une metairie, qu'il avoit. La femme y consentit; Et le Galand étant monté sur une mule, fit mettre sa femme sur celle, qui avoit grand soif, & il la mena aux champs, par un chemin, qui aboutissoit au Rosne. La mule, qui

les Chinois firent en cette rencon-
Mſr. Naudé nous aſſeure, que pour
le Mercure, que les femmes de la
ıe avoyent dans les pieds, ils firent
›lant de n'eſtimer aucune beauté,
: a celle d'avoir les pieds petits &
ıons; & que cela fut cauſe, que les
:s rendirent leurs filles incapables
›rtir ſeules de leurs logis. Encore
loit difficile de ſe perſuader, qu'une
: vueille eſtropier ſes enfans, pour
endre aimables, je veux croire, que
Chinoiſes lierent ſi eſtroitement les
s de leurs filles, qu'elles en ſont tele-
t incomodées, qu'elles ne peuvent
que point marcher. Mais à dire le
, je ne vois pas, quel profit, le pu-
ny mémes le particulier peut rece-
de la difficulté, que le ſexe feminin
marcher. Les Dames peuvent auſſi
trouver des Galans, en leurs logis
lleurs; Et il n'ét pas neceſſaire de
ir bien loin, pour trouver le moyen
endre un mary cornard. Au contrai-
eſtime que le remede, que les Chi-
ont cherché, pour s'empecher de
er des cornes, leur en a procuré de
infames; Une femme, qui ne veut
point

point étre chaſte, ne le devient pas, en evitant la compagnie des honneſtes gens; Et je me perſuade, que celles qui ont envie de paſſer le téms, le font avec un valet, quand la commodité d'un plus honnéte homme leur manque. D'ailleurs une femme, qui a perdu l'uſage des pieds, a perdu quand & quand, le moyen d'étre utile a ſon mary, en la conduite de ſon menage, & ne peut contribuer, que bien peu de choſe a l'avancement de ſa famille. Je pourrois ajouſter à tout cela, qu'elles ſont moins capables de porter des Enfans, de les nourrir, & de les élever, & que pour cette cauſe, l'on peut aſſeurer, que l'appetiſſement des

[illegible] à Cornuaille. Les promena- [illegible] Dames de Venise, ne se font point [illegible] quand elles veulent visiter leurs [illegible], elles vont en Gondole. Ceux, qui [illegible] ce Miracle des villes, & qui sça- [illegible] son incomparable situation, croi- [illegible]ment, que pour y faire l'amour, [illegible] besoin de marcher beaucoup, [illegible] bien loin. D'ailleurs elles ne [illegible] plus les patins incomodes, dont [illegible]dé parle icy : Elles vont tou- [illegible] à la françoise; & selon tou- [illegible] apparences, elles auront bien tôt [illegible] liberté, qu'elles n'en avoyent cy [illegible]. Je la leur souhaite, me persua- [illegible] que l'honneur des Dames se con- [illegible] mieux par l'amour, qu'elles por- [illegible] à la vertu, que par la jalousie des [illegible] par les cadenats, & par la prison [illegible] qu'ils leur font soufrir. En [illegible] sexe n'ét pas moins ver- [illegible] même j'ose asseurer, que les [illegible] sont plus chastes en Allemagne, [illegible] & ailleurs, où elles ont une [illegible] liberté, qu'en Italie, & en [illegible], où elles sont tyrannisées sans [illegible]. C'ét donc un mauvais secret [illegible], d'estropier les filles en

leur enfance, ou de leur ôter l'usage des pieds par d'horribles patins, quand elles sont nubiles, & mariées pour les contenir dans leur dévoir.

31. *Ce que Moquet écrit des Caribes sent beaucoup mieux son coup d'E'tat.* Quand ce seroit un coup d'E'tat, que d'obliger les femmes de se jetter dans un brasier, aprés la mort de leurs maris; Il me semble, qu'on ne le dévroit pas prendre pour tel, entre les peuples, qui n'ont rien d'humain, que le visage. Tels sont, sans doute, les Caribes où Canibares, miserables Antropophages, qui font gloire de manger leurs ennemis, & de boire dans le crane de leur téte, au reste je me sou-

...les ... une pieuse ... qu'il
...oin de faire une loy pour cela. Il
...émes rarement, que les plus im-
...ts contribuent à la mort de leurs
Tellement que les Chrétiens, ne
... permettre, ny comme Coup
ny comme Coup de desespoir,
femmes s'ensevelissent vives, ny
avancent leur mort, pour étre
de leur amour.

*...enis Tyran de Syracuse se contenta d'in-
l'impunité pour les voleries, qui se
...ient la nuit.* Tous les Tyrans sont
...faire des coups d'E'tat; Mais
...la peine à me persuader, que la
...tion tacite de Denis de Syracuse,
...d'exemple aux peuples civi...



lence des méchants garnemens: & dans les E'tats bien policez, le Magiſtrat s'eſtime heureux, quand il voit, que le peuple peut aller, ſans danger, de nuit & de jour, dans tous les endroits de ſon obeiſſance. Paris, qui avoit, cy devant, le malheur de voir des corps eſtendus ſur le pavé, parceque ceux, qui avoyent été tuez, s'étoyent trouvez trop tard dans les rues, ét maintenant delivré de cet inconvenient. Et je demanderois volontiers à Monſieur Naudé, ſi ce n'ét pas un plus illuſtre coup d'E'tat, d'avoir reduit les Filoux à leur dévoir, & empeché leurs voleries, que de leur permettre d'égorger, ou de piller ceux, qui ſe trou-

dant leur Marchandise. Bien que la Grece ait été l'Inventrice des arts & des sciences, je ne crois pas qu'elle ait reüssy au dessein, qu'elle avoit de faire manger le poisson frais, & à bon marché. L'on pourroit trouver des moyens moins violens, & plus utiles. Et je crois, que si en nos jours, l'on vouloit obliger les poissonnieres de Paris, & d'Amsterdam, à demeurer debout jusqu' a l'entiere vente de leur marchandise, elles renonceroyent bien tôt à leur métier. Les acheteurs sçachant l'ordonnance du Magistrat, ne viendroyent que bien tard au marché, & l'ordre, qu'on croiroit avoir mis, étant utile aux acheteurs, ruineroit les vendeurs. La bonne Police regarde à l'Equité, & ne favorise personne aux dépens de son prochain. Il faut que l'acheteur, & le vendeur trouvent leur compte en l'execution d'une Loy, pour qu'elle soit approuvée generalement, & cela ne peut pas étre, si l'on observe l'ordre des Republiques de Grece, dont Monsieur Naudé parle en ce lieu icy, l'on pourroit dire la méme chose de la violence, qu'on exercoit en France,

ce, il y a quelques années, pour empecher, que les habitans des frontieres du Pays de franc Salé, ne fiſſent couler de leur ſel, chez leurs voiſins. Car l'on obligeoit les bourgeois, à prendre du ſel des fermiers, contre leur volonté, & l'on uſoit d'une violence inſupportable, au detriment des bourgeois, ſeulement pour la comodité de quelques ſangſues.

34. *Les Romains defendoyent aux prétres de Jupiter de monter à cheval, de peur que le Service Divin ne fut negligé.* Le Magiſtrat ne ſcauroit mieux employer ſa peine, que quand il temoigne un zele ardent, à la conſervation du Culte divin; Et ſi les [redacted]

emagne, où les Evéques sont aussi
ains, que les Princes Electeurs,
le malheur de voir les richesses de
e tres mal employées. Mais d'au-
que ces Prelats sont absolus Seig-
de leur E'tat, il y a peu, ou point
rence, qu'on y apporte du remede.
Pour remedier à la confusion des Carrosses
is, il faudroit confisquer ceux que l'on
vit avec moins de cinq personnes. L'on
croit mieux passer de Carrosses à
que de Gondoles à Venise, à cause
ituation de ces deux grandes vil-
Je crois toutefois, qu'il n'y à pas
de Carrosses en la premiere, que
ndoles en la seconde. J'ay oüy di-
plus curieux des hommes, j'en-
les Jesuistes, qu'il y a dix huit mil-
rosses dans Paris; Et que plusieurs,
font rouler, s'en pourroyent bien
Peut étre ces bons Peres, se sont
mpez en leur calcul; Mais il ét cer-
que le trop grand usage des Car-
cause souvent de l'embarras, &
croit à souhaiter, qu'il y en eût
. Pour le remede, dont parle Msr.
, j'avoüe, qu'étant mis en prati-
lusieurs personnes, qui se font trai-

 ner

ner en Carosse, demeureroyent en leur logis, ou seroyent obligez d'y faire entrer leurs valets, & leurs servantes, pour se soustraire à la rigueur de la Loy. Il me semble pourtant, que le Roy pourroit remedier à ce mal, avec plus de facilité, s'il temoignoit aux Jeunes Seigneurs, & Gentils hommes, que sa Majesté les verroit plus volontiers, sur un beau Genet d'Espagne, ou sur un superbe Coursier de Naples, qu'assis dans un Carosse, ou dans une chaise, comme des femmes. Ce remede porteroit un double profit, puisque par ce moyen, châcun espargneroit les frais de deux ou trois bouches inutiles, & se tiendroit en

.es Espagnols au contraire reçoi-
greablement leurs ennemis mé-
land ils apportent du bled, de la
: des cordages en leur Pays. Le
le Venise employe des sommes
ses, pour avoir & conserver l'a-
ice de vivres, dans sa ville capi-
t les François s'éforcent de toute
dustrie, de transporter leur grain,
vin aux Pays estrangers. La
le, qui n'auroit pas de quoy no-
s valets, & les servantes du Pays,
recevoit en grande abondance,
: les Estrangers ont de trop,
outes les Mers, & sans que le
s'en mesle, le soin des particu-
ie la laisse manquer d'aucune
L'Electeur de Baviere, scachant
Archevêque de Saltzbourg, ne
ebiter son sel, si non en le trans-
t, par les terres de son Altesse E-
le, il luy eu fait telement payer
mission, qu'il en a, pour le
, autant de profit que l'Arche-
En fin il n'y a personne, qui
ge aux moyens, ou de s'enri-
u de se conserver, temoin les
, que l'on voit par tout.

Et Mfr. Naudé a raiſon de dire, qu'il ſeroit aiſé d'augmenter le nombre de ſemblables Exemples.

37. *Pour paſſer de ce ſecond degré au troiſiéme, qui ét celuy de la Politique & du Gouvernement des peuples, &c.* Le Sieur Naudé ayant pour but principal, en ce traité, la conſideration des Coups d'Etat; Il s'ét propoſé d'expliquer plus exactement ce qui regarde la Police, que ce qui concerne l'Oeconomie. Pour cette cauſe auſſi, promet il de ne rien laiſſer à dire, de tout ce qui peut ſervir à ſon éclairciſſement, & fait remarquer trois choſes; La premiere ét la ſcience generale de l'Eſtabliſ-

ır là, pour les éclaircir, & les rendre us intelligibles, & quelque fois aussi ɔur faire remarquer le danger, qu'il y ıroit, d'imiter les Exemples qu'il pro- ɔse, qui en effect semblent tyranniques, ıoy qu'il s'éforce de les excuser.

38. *Elle consiste en certaines regles receües u- verselement; Par exemple, que les choses n'ar- vent pas fortuitement, qu'il y a un Dieu &c.*

ı Science, dont Msr. Naudé parle icy, ɔnsiste en certaines regles approuvées : tous, & auxquelles personne ne se :ut opposer. Mais parceque le Destin :s Anciens Payens, ne trouve plus de :u, parmy les Chrétiens, il n'ét pas fort :cessaire de parler icy de la liberté, dont Tout-puissant Createur & Recteur de ɪnivers, use en la conduite des E'tats. ette matiere me semble plus Theolo- que, que Politique, & la laissant à ceux, ıi enseignent aux hommes le veritable oyen de connoître Dieu, par sa Paro- . Je passe à la connoissance, qu'il nous ɔnne de sa divinité, en la conservation, ıx changemens, & en la ruine des Re- ıbliques. Et, sans mentir, les person- :s d'Esprit, qui considerent attentive- ıent les formes des E'tats, y voyent le doigt

doigt de Dieu, si fortement empreint, qu'ils s'étonnent, qu'il y puisse avoir des Athees au Monde. C'ét un miracle perpetuel, & une marque toute visible de l'assistance divine, qu'un homme seul en gouverne plusieurs milions, & que parfois un Enfant, ou un malade, de son berceau, & de son lict, fasse trembler les plus resolus, & retienne les plus insolens sous l'obeïssance des Loix. J'ose passer encore plus outre; Car nous avons veu des Princes, hays de leurs sujets, & méprisez des soldats, qui a-

remiere vigueur, ſous le regne de
lorieux Prince. Le Portugal a chan-
le Maître en nos jours, & afin que
t le monde vid, que Dieu en étoit
teur, ce changement avint par le
yen de Jean Duc de Bragance, qui
t incapable d'une affaire de ſi gran-
mportance; Et tout à fait inégal
ſubtilité d'Eſprit à Dom Gaſpar de
man, Favory du Roy Philippe IV.
le vouloit deſtruire. Peu de per-
nes ruinerent les affaires de Philip-
I. au Pays Bas, & obligerent ce Sa-
on de ſon ſiecle, de confeſſer, que
rudence devoit ceder à la volonté
ne. Il ſeroit aiſé d'apporter icy
t autres exemples. Si ce que je
is de dire ne ſuffiſoit, pour môn-
, que Dieu éleve, conſerve, & ruine
E'tats, quand & comme bon luy
ble,

Les uns doivent commander les autres
. L'ordre ét l'ame de l'univers, &
me l'E'galité le ruineroit, l'Inégalité
nſerve. Les bétes ont leurs Roix;
on dit, que le Turc Bajacet fit tuer
t faucons, parce qu'ils avoyent eu
la

la hardiesse, de combatre un aigle, di-sant, qu'ils le devroyent avoir respecté, comme leur souverain. Parmy les hommes, l'on ne sçauroit rien trouver de si facheux, que l'E'galité de Condition, de pouvoir, & de richesse. Si les hommes étoyent aussi nobles, aussi forts, & aussi riches, les uns que les autres, les E'tats periroyent, & châcun voulant étre maître, tout le Monde seroit valet de ses passions. De méme que le Globe terrestre ét composé de Montagnes, & de valées; Aussi les Royaumes sont composez de Princes, & de sujets, les Republiques democratiques mémes, qui semblent [redacted]

gne des Republiques, aussi bien que
dans l'E'tat Monarchique, les uns doi-
vent commander, & les autres obeïr.

40. *Il ét du dévoir d'un homme de bien de défendre l'honneur de son Dieu, de son Roy, & sa Patrie envers tous & contre tous.* L'on voit des Gens si impies, si lâches, & si negligens, qu'ils se soucient peu de rendre à Dieu, à leur Roy, & à leur Patrie, ce qu'ils leur doivent; Ceux là pourtant, ne sont pas tous dignes d'une méme punition, parce que les uns pechent par faute de sçavoir, les autres par faute de pouvoir, & les autres en fin par faute de vouloir. Ces derniers sont les plus coupables, & si les autres ne meritent point de punition, ils meritent beaucoup de blâme. On les peut tous appeler membres pourris de la Republique. Les gens de bien preferent l'honneur de Dieu à celuy de leur Roy, & celuy de leur Roy, & de leur Patrie, à celuy de leur propre maison. Un veritable Chrétien, prefere la gloire de Dieu à toute autre chose, & un veritable Allemand prefere le bien de l'Allemagne à son honneur, à ses richesses, & à son bonheur. Voire, il croit, qu'il n'y a point de plus grande richesse,

n'y point de plus grand bonheur, que d'augmenter la gloire, & le bonheur de sa patrie, aux dépens de son bien & de sa vie.

41. *La principale force du Prince gist en l'amour & union des ses sujets.* Ulric le bien aimé, & Eberhard le pieux, Princes de Wirtemberg, pouvoyent étre estimez tres puissans, puis qu'ils pouvoyent dormir, sans crainte, entre les bras de tous leurs sujets. Au contraire ceux là sont toûjours foibles, qui pour étre en seureté, parmy le peuple, que Dieu leur a donné en garde, ils ont besoin de trouppes estrangeres, qui environnent leurs personnes. L'on a veu des Princes, qui

[redacted]

s de son Roy, tout ce qui étoit dedans, es traitoit en Paratre, croyant que quād n'auroyent rien, il seroit plus aisé de les iir dans l'obeïssance. Je ne sçay pas quel deux étoit le plus fort, selon le sentement des autres hommes; Mais selon mien, le premier étoit incomparable- ent plus grand, plus ferme, & plus asſ- ıré. L'Allemagne donc, qui sçait, que mour, & l'union mutuelle des mem- es avec le chef, la peut rendre invin- ıle, & redoutable à tout le monde, & i voit, que l'union ne se trouve point rmy ses enfans, doit employer toute force, & toute son industrie, pour l'ac- erir, dautant que la principale force Prince, gisant en l'amour, & union s membres de l'E'tat, avec leur chef, mpereur & l'Empire ne seront jamais rmidables, s'ils n'acquierent cet a- our & cette union.

42. *Il a droit de faire des levées d'argent, sur sujets, pour subvenir aux necessitez de la rre.* Tous les Princes sçavent, qu'ils t ce droit, & il seroit à souhaiter, que s un n'en abusât. L'Angleterre a veu Roy, qui ayant ses cofres pleins d'or, ne pouvoit se saouler d'en extorquer

de fes fujets, & pour avoir cinqu
mille écus, que la France luy faifoit p
de penfion annuelle, il laiffa perdı
belles occafions d'avancer fes affa
La France, au contraire, en a veu uı
tre, qui ne laiffant à fes fujets, que la
gue pour fe plaindre n'avoit jamai
fol; Et ruinoit tout fon Royaume
enrichir des favoris, qu'il avoit toûj
en grand nombre. Il ét donc neceff
que ceux, qui ont le droit de faire de
vées d'argent, fur leurs fujets, ayent
de les faire raifonnablement, & d
ployer leurs finances, au bien, & a
pos de ceux, qui les luy fourniffent.
[redacted]

Stato. Les Maximes, & Raisons
ont peu differentes les unes des
& s'accordent toutes en ce qu'el-
quelque apparence d'injustice.
ances Souveraines, qui s'accom-
du bien des plus foibles, le font
on d'E'tat, & couvrent leurs plus
actions de ce manteau precieux.
Raison d'E'tat, que le Tyran de
etend ses frontieres, aux de-
e tous ses voisins indifferem-
les Princes Chrétiens n'en font
ins, quand ils en ont quelque
é favorable. Par cette méme
Espagnols tuerent une infinité
s, lors qu'ils se rendirent maî-
l'Amerique, croyant ces saignées
es à la conservation de ce grand,
pays. Par la méme, ils se font
la Navarre en Espagne, du Mar-
le Final, en Italie, & de plusieurs
tres, qu'ils y possedent. La *rai-*
de la France n'ét pas beaucoup
sonnable, que celle d'Espagne,
e par cette méme raison Charles
saisit d'Anne de Bretagne, qui a-
ousé par procureur, Maximilien
Roy des Romains, & l'on peut

 asseu-

[redacted]

affeurer, que ce fut plus pour avoir l'heritage, que l'heritiere, puis qu'il avoit deja une Princeffe chez luy, qui étoit fa fiancée, & dans peu de téms, luy dévoit être donnée en mariage. Les Anglois envoyerent deux, ou trois flottes à la Rochelle, pendant les guerres Civiles de France, plus par *raifon d'E'tat* que par zele de Religion, & cette méme raifon les obligea de fecourir les Belges cõtre le Roy d'Efpagne, lors qu'ils eurent fecoüé le joug de l'obeïffance. Les Danois prirent les armes par Raifon d'E'tat, pour empecher, que les Suedois ne con- [redacted]

exemple de l'Empereur Claudius
viendra point, à ce qu'il nous
·suader. Ce Prince, dit-il, épousa
ne fille de Germanicus son frere.
: que ce Mariage, étoit contre le
es Gens, contre le droit Civil
·e le droit Naturel, il eut re-
ıx Loix d'E'tat. Je ne crois pas
ɔy,. qui defend de prendre une
en mariage, soit contraire aux
la Nature, & au Droit des Gens.
re que le Droit divin, & le
vil defendent expressement ces
tions incestueuses; il n'ét pas
que cette loy s'observe parmy
peuples, ny qu'elle choque les
a nature. Si cela étoit, les Chré-
royent horreur de ces sortes de
; Et Philippe second, & Phi-
. Rois d'Espagne, qui prirent
e Marie Anne; & Leopold Em-
des Romains, qui a mainte-
ur consorte Marguerite d'Au-
fille de sa soëur, n'auroyent pas
hoquer la nature en les épou-
Pour ce que Monsieur Naudé
e Claudius épousa Julia Agrip-
e de son frere, de peur, que se

 ma-

mariant en une autre maiſon, le ſi
des Ceſars ne ſ'eſtendit en d'autres
milles, il me ſemble, que cette raiſo
peu de poids, & moins encore celle
aſſeure, que c'étoit une femme, de
la fecondite étoit connue. Les Sou
rains, les plus jaloux de leur grande
donnent leurs filles à des Princes eſtı
gers, & l'on ne juge point de la ſteril
ny de la fecondité des Dames, par la v
ſeule. Pluſieurs perſonnes de belle ta
ſont ſteriles, & d'autres qu'on ne cı
roit pas telles, deviennent Meres de
ſieurs beaux Enfans. Au reſte l'on p
voit remedier au premier ſcrupule
Sieur Naudé, en faiſant une loy, qui

nt donner de Mary à Agrippine, Mere de ont nous venons de parler. L'on voit ifinité de Dames, qui meurent dans bat, parce qu'elles n'ont point de à porter en dot à leurs maris; Et ntraire, l'on en a veu, qui n'ont eu de maris, pour avoir eu trop n. Je ne sçay pas, si c'ét, parceque on d'E'tat les obligeoit á fuïr le ge, ou parceque leurs parens ai- it trop leur heritage, & pour ne le perdre, ils faisoyent passer à ces Da- eur jeunesse dans le celibat, mais mples en sont assez frequens. Pour e m'imagine, que Tibere avoit le dessein, à l'endroit d'Agrippine, ce fut la raison pour la quelle, il lut point, quelle passât à des se. s Nopces. Il y a peu d'honnétes n Europe, qui ne sçachent, qu'il France, une Dame du Sang Royal, lus de quarante ans, & n'a point riée. Bien que plusieurs person- gnes d'elle, l'ayent recherchée, Je is pourtant pas, qu'elle abhorre le ge, ny qu'elle n'aimât mieux laiss immenses richesses à ses enfans, s autres Parens. Mais l'aversion,

qu'elle a toûjours eu pour les Pays eftrangers, ou la raifon d'E'tat, qui pourroit bien obliger le Roy, à ne point foufrir que fes fujets deviennent trop puiffans, ou pour quelque autre raifon, qui m'ét inconnue, elle n'ét point mariée, & felon les apparences, elle ne le fera jamais. Cette Princeffe poffede la Souveraineté de Dombes, les Duchez de Mompenfier, de Sainct Fargeau, & de Châtelcraud: La principauté de la Roche Suryon, le Marquifat de Mezieres, les Comtez d'Eu, de Bar fur Seine, de Mortain & de Châtillon, La vicomté d'Ange, de Braffac, & de Danfont; La Baronnie de Bau-

[redacted]

y qui bon luy auroit semblé.
it que si Tybere ne voulut point
de Mary à Agrippine, d'autres
méme fortune, ou ils n'en ont
oulu, parce qu'elles ne pour-
as prendre ceux, qui leur agre-

une loy ne permet, que nous procu-
nal à celuy, qui ne nous en a point
s Politiques peu Chrétiens ne
as de faire, ce qu'aucune loy
et; Et souvent mémes, ils ren-
nal pour le bien. Chilperic I.
om Roy de France, ayant été
ses E'tats, par sa paillardise, se
Thuringe, où il fut tres bien
par le Roy Bazin, & pour re-
e de son bon accueil, il luy en-
emme, quand il retourna chez
an Roy d'Aragon, étant en ne-
lemanda en prest à Louis XI,
rance, trois cens mille écus d'or.
les luy presta genereusement, &
s, Jean fit rebeler la bourgeoi-
rpignan, qui avoit été donné à
our asseurance du payement de
nme, & par ce Moyen, il tacha
d'Ingratitude son bienfaiteur.

Ferdinand V, fils du méme Roy Jean, fut encore pis que luy. Ce Prince rusé & méchant, que Charles VIII. desiroit de passer en Italie, pour ranger à son obeïssance le Royaume de Naples, qui luy appartenoit, envoya des Cordeliers en France, traita avec le Roy, qui luy rendit le Roussillon, à condition, qu'il ne se méleroit point de la guerre, que Charles alloit entreprendre; & aù lieu de tenir sa promesse, il fut un des plus zelez, à se liguer contre luy. Jean Duc de Bragance, s'étant fait Roy de Portugal, envoya des Ambassadeurs en Hollande, pour prier cette Republique de vouloir vivre en

[redacted]

e, qui a beaucoup contribué à l'e-
ſſement, & à la conſervation de leur
blique naiſſante, les pria d'entrer
gue, qu'elle fit conclure l'an 1630.
la liberté de l'Allemagne. Les Hol-
is y entrerent; Mais ce fut à bon-
nſeignes, car ils obligerent le Roy
Chrêtien, de leur fournir une ſom-
onſiderable toutes les années. Et
qu'aucun des confederez ne deut
la paix, ſans l'aveu de tous les au-
ils firent la leur particuliere, au
dice de tous leurs alliez. De puis
ns là, ils ont ſecouru le Danne-
contre la Suede, qui avoit été long
leur alliée, & ont promis du ſecours
pagne contre la France. Telement
ous les peuples font par Maxime
t, ce qu'ils ne devroyent point fai-
r Maxime de Gratitude; Et la peur,
ont, que leurs voiſins ne devien-
trop puiſſans, leur fait oublier tou-
s regles de l'honnété, & peut étre
du Chriſtianiſme.

C'ét le pretexte, du quel ſe ſervirent les
ns, pour obtenir ſecours du Roy Antiochus.
uc de Rohan montre, en ſon traité
ntereſt des Princes, que tous les
Sou-

Souverains de l'Europe, doivent ... soin d'empecher, que le Roy d'Espag... n'opprime celuy de France, & qu'il ... devienne trop formidable. Ce n'est ... une chose asseurée, que tous les Prin... ces se doivent liguer contre les Espa... gnols; Mais il ét tres veritable, que les loix de la Politique moderne, obligent les Potentats d'employer toute leur in... dustrie, pour empecher, que leurs voi... sins ne deviennent trop puissans. Les petits seront la proye des Grands, d'a... bord que personne ne se pourra oppo... ser à leur violence, & les foibles vivront en seureté, tandis qu'il y aura des pui... sances égales dans leur voisinage. Pou...

toute l'Italie ensemble, au juge-
Trajan Bocalini, ont soin de te-
porte ouverte, au secours, qui
venir de la France. L'on dit
Maximilien, Electeur de Bavie-
en aise, que les François se fus-
de Brisac, croyant que cette ad-
forteresse seule, pouvoit obliger
ieux, à tenir leurs espées dans le
. Il ét vray que l'Interest de la
xige d'elle, de ne point per-
que les Espagnols assujetissent
alie, ny que les autres voisins
ent l'Allemagne à leurs loix.
oute ils hasarderont tout, pour
r que les ambitieux n'enjam-
avant, sur les terres de leurs
Les autres Princes en feront
, pour empecher que la France
ses frontieres au de là des bor-
raison.

*pourquoy, Cosme de Medecis prit a
pecher Milan de tomber sous l'autho-
itiens.* Le Duché de Milan é-
des plus belles, & des meilleu-
s de l'Italie, il a toûjours été ex-
nt envié; Et l'on trouera peu
n Europe, pour l'acquisition
des-

desquels, l'on ait fait des guerres si longues, & si sanglantes. Les anciens Empereurs d'Allemagne, employerent beaucoup de Gens, & d'argent, pour l'acquerir, & l'ayant acquis, le possederent quelque téms, par la force de leurs garnisons. Enfin apres plusieurs guerres, d'entre les Guelphes, & Gibelins, les vicomtes d'Anglure le receurent en fief de sa Majesté Imperiale, & le possederent, sous le titre de vicomté, jusqu'au téms de Galeas. Celuy cy en fut crée Duc, par l'Empereur Venceslas l'an 1396. & sa posterité y regna glorieusement sous quatre Princes, jusqu'à la mort de Philippe Ma-

[illegible]
[illegible] aysé long temps, le Duc Galeas son Nepveu, le fit mourir [illegible]poison; que parceque les descendans [illegible]Valentine, rechercherent leur droit [illegible]pointe de leurs épées, sous le commandement de Charles Duc d'Orleans, [illegible] Valentine, de Louis XII. Roy de [illegible]son petit fils, & de François pre[illegible] arriere petit fils. Ces Princes, [illegible] à la guerre Louis, & François [illegible] Ducs de Milan, & les conduisi[illegible] France, où ils moururent tous [illegible] Enfin le tres Auguste Empereur [illegible]les V. s'en saisit, par raison d'E'tat, [illegible]que Maximilien son Grand Pere en [illegible]investy deux fois, Louis XII. & qu'il
[illegible]

pecher que les Venitiens ne conquiſſent le Duché de Milan, n'a pas pû empecher, qu'un Prince plus puiſſant, que cette Republique ne le poſſide paiſiblement.

49. *Henry le grand ayant ſceu que le Duc de Savoye avoit failly de ſurprendre Geneve, dit que ſi ſon coup eût reüſſy, il l'auroit aſſiegé dedans dez le landemain.* Le Duc de Savoye portant le titre de Comte de Genevois, ne ſcauroit voir ſans regret, que cette ville ait formé une Republique Souveraine, avec quelque dechet de la Reputation, & de l'E'tat de ſon Alteſſe Royale. Ce fut pour cela que le Duc Charles Emmanuel, qui avoit un coëur de Roy [redacted]

ry le grand profera les paro-
lsr. Naudé fait icy mention.
: toutefois, que cet exemple
ropos, dautant, que, selon
: Tite Live, & du méme Nau-
ıps d'E'tat, se font afin que
orité ne tombe entre les
seul peuple. Et pour se ga-
crainte d'un voisin, qui de-
uissant, ce qui n'a point de
on de Charles Emanuel Duc
ny aux paroles de Henry le
ise de Geneve, ne scaroit ren-
de Savoye formidable à un
ice; Et la méme ville étant,
mains, ou dans une estroite
Suisses, qui sont beaucoup
s, & plus à craindre, que ce
ourroit étre plus suspecte au
e France, que si elle étoit au
la Serenissime Maison de Sa-

d l'Espagne a voulu envahir les
noDuc, la France ét allée au se-
de la susdite Maxime. Toutes
l'Espagne entreprendra d'as-
errres de son Altesse de Sa-
ınce aura raison de s'y oppo-

 ser.

ſer. L'Emulation, qui ſe trouve, dep
prés de deux cens ans, entre ces d
belliqueuſes Nations, ne permet pa
l'une de ſoufrir, que l'autre face des p
grez dans ſon voiſinage, ſans s'y op
ſer, la maxime generale des E'tats les
lige toutes deux, à ce devoir, & ou
cette Maxime, la qualité de Rivales
l'Empire de l'Europe, qu'on dit qu'e
affectent, les oblige également de t
vailler à la conſervation de quelque ſ
te d'E'galité. D'ailleurs, la Principa
de Piemont, & le Comte de Nice, ét
au pouvoir du Roy Catholique, perſ
ne ne le pourroit plus empecher, d
rendre maître de toute l'Italie, & p

[redacted]

le party du Savoyard contre
oy & contre tous ceux, qui le
vent envahir sans sujet. Ce Prin-
d'une fille de France, & ayant
y d'une Princesse de la maison
il l'ét à present d'une Dame de
Nemours, qui étoit une branche
de Savoye; Et cette Princesse é-
, & ayant été Elevée en France,
e les fleurs de Lis dans le Coeur.
*elle aussi, qui a servy d'excuse legi-
lliances d'Alexandre VI, & de Fran-
c le grand Seigneur.* Je ne croiray
que la Maxime d'E'tat puisse ser-
use legitime, à des actions indi-
ceux, qui les font. Les excuses
font celles, que les loix per-
, & aucune loy ne permettra ja-
un Pape de s'allier avec les Infi-
ontre les Chrétiens. C'ét tou-
e qu'Alexandre VI. fit, sans au-
cessité, quand Charles VIII. Roy
ce alla en Italie, où il temoigna,
tes les actions qu'il fit à Rome,
it digne d'étre fils aîné de l'Egli-
eu dans les Chroniques de Phi-
e Comines, Seigneur d'Argen-
l baisa les pieds au Pape Alexan-

N 2 dre,

dre, avec beaucoup d'humilité. Et b
que ce Pape le craignit, il ne luy en d
na point de sujet. Mais j'oseray bi
croire qu'il s'imagina, que frere Hi
me Savanarola avoit persuadé à ce Je
Roy, qu'il dévoit reformer l'Eglise, c
per tant soit peu des ailes du Pape
corriger les abbus du Sainct Siege; M
il ne le fit point, & mal luy en prit.
reste je crois que si le poison, qu
mauvais Pape prit, voulant empoi
ner quelques Cardinaux, le luy eût
mis, il se seroit repenty d'avoir em
sonné Zemin frere du Sultan Baja
& d'avoir eu plus de Confiance en
qu'à un Roy tres-Chrétien. L'on p

nts de France, & de passe-port aux troupes, ue nous avons fait couler en Holande. Les ois Catholiques des Espagnes, ont oûjours été si zelez conservateurs de eur Religion, qu'on croira difficile- ient, qu'ils ayent fait des alliances se- retes avecque les Huguenots de Fran- :. Il ét neantmoins vray, que Henry uc de Rohan, qui a été chef du party :formé, dit en ces Memoires, qu'il en- oya à la Cour de Madrid, un des Con- ils de Montpelier, qui traita avecque s Ministres de sa Majeste Catholique, à son retour, il se laissa prendre par s Gens du Roy tres-Chrétien. Tele- ient que le traité Secret, qu'il avoit fait, it manifesté, & l'Historien du Pleix l'a iseré dans son histoire. Le méme Duc it aussi en un discours, qu'il a fait sur s derniers troubles de la France, à iuse de la Religion, qu'il n'avoit pas onclu la paix avec son Roy, parce qu'il e pouvoit rien faire, sans l'aveu du Roy e la grande Bretagne, & parceque les perances, qu'il avoit de divers Princes trangers, d'une grande, & prompte assi- ance, étoyent des sujets assez puissans; our ne pas precipiter un traité mal à

propos. De ces dernieres paroles, & de
affaires, que la France avoit alors à de
méler avecque l'Espagne, à cause du Du
& du Duché de Mantoüe, l'on peut s
persuader, que sa Majesté Catholique é
toit un des Princes, qui promettoyen
du secours aux Huguenots. Pour ce qu
concerne les troupes, que la France
fait couler en divers téms, en la Valtel
ne & en Hollande. Ce sont des choses
dont personne ne peut douter. Le Mar
quis de Coeuvres, qui a porté depuis l
qualité de Maréchal d'E'strée, Et le Du
de Röhan, ont comandé des armée
[redacted]

Chatillon, d'Auterive, d'Estrade, d'Aucham, & de Ville neufve, étoyent Colonels; & un de Cavalerie, qui obeïssoit à Charles Henry de la Tremoüille, Prince de Tarante, qui a été Duc de Toüars & est mort depuis peu. Et veritablement, si une de ces Nations se rend licite de favoriser des rebeles, l'autre doit avoir la permission de faire la méme chose, par une Maxime d'E'tat, qui ne peut étre blâmée, que par des Bigots, incapables de donner conseil aux Souverains. De sorte que Msr. Naudé, qui en plusieurs autres endroits de son livre, lâche un peu trop la bride à la Conscience des Roix, semble la tirer un peu plus, qu'il ne faut, en celuy cy.

53. *Sans cette consideration, Charles V. n'auroit pas abandonné les Venitiens au Turc.* Soliman, Sultan de Turquie, qui comença de regner au méme téms, que Charles V. Empereur des Romains, & qui le survecut de huit ans, fit la guerre toute sa vie, mourut les armes à la main, & triompha de Ziguet apres sa mort, mais il fit peu de mal aux Venitiens. Ce grand Prince succeda à Selim son Pere, l'an 1519, & regna jusqu'à l'an 1566. avec autant de

gloire, qu'aucun de ses Predecesseu:
conquit les Royaumes d'Assirie,& d(
sopotamie, avec la ville de Babilonn
ravagea les frontieres d'Armenie,
Medie, & prit Tauris ville capita.
Perse, sur les Infideles. Il n'espargn
aussi les Chrétiens, sur lesquels il
quit Rhodes, Belgrade, Albe Roya
Bude en Hongrie. Il assiegea aussi \
ne & Malte, mais il fut contraint de
le siege, par la resistance, qu'il trou\
ces deux admirables forteresses, & |
secours que l'Empereur donna à la
miere, & Philippe II. Roy d'Espa;
la seconde. Il fit aussi quelques gu

[redacted]

toute la Chrétienté en Esperan-
ui en effect la mine d'une façon
:. Personne n'ignore, que dans
de quatre cens ans, il ne luy ait
ar la force des armes, les plus
rables pieces qu'elle eut, & qu'il
point de luy ôter tantôt un Roy-
antôt une bonne Principauté &
une, ou plusieurs forteresses, à
e de tous les Princes Chrétiens,
rroyent arrester ses victoires, &
e repasser l'Ellespont, s'ils pre-
bien garde à leur Interest, & à la
de leur E'tat.

*harles VIII. n'eût pas été si prompte-
ssé d'Italie. Paul V. n'eût pas jouy si fa-
du Duché de Ferrare, ny le Pape,
à present de Celuy d'Urbin.* Il me
que Monsieur Naudé s'ét mé-
rs qu'il a mis ces choses sous une
consideration. Les Italiens eu-
ison de joindre leurs forces, &
à propos de leur Maxime d'E'tat,
'ils chasserent de leur païs Char-
. Roy de France. Un Prince si
t les auroit pû ruiner, s'il eût con-
Royaume de Naples; Et peut
roit-il taché de soumettre à

ſes loix, tout ce qui ét entre Napl
France, pour aller de l'un de ſes l
mes à l'autre, ſans mettre le pied
terres d'autruy. Mais je ne vo
comment les Princes Italiens, c
raiſon de craindre le pouvoir du
Romain, obſervent leur veritabl
eſt, quand il permettent, qu'il a
de grandes, & riches principaute
autres E'tats. C'ét pourtant l'opin
Sieur Naudé, qui, ſans doute, ſ'é
pé, & qui me permettroit de lu
tredire, en cette rencontre, s'il ét
core en vie. Il y a trois puiſſa

[redacted]

prendre la peine de conside-
affaire, sans aucune passion.
*les Princes ne desireroyent pas la re-
du Palatinat, ny tant de prosperité au
que Casal demeurât au Duc de*
Msr. Naudé touche icy trois
ques de nôtre consideration,
expliquées au long, dans l'hi-
nôtre tems. Les affaires du Pa-
de Casal, pour avoir été la cau-
guerres, qui ont afligé l'Europe,
trente ans. Et celle du Roy de
parce qu'elle estonna toute l'Eu-
Mon dessein n'ét point d'écrire
, parce que ce seroit faire ce
fait. Il faut toutefois, que je
ederic V. Electeur Palatin, s'é-
couronner Roy de Boheme,
, il attira sur soy les armes de
d'Austriche; Et que Char-
Duc de Nevers, ayant
la Succession de Vincent
Mantoüe, mit sans y penser, ou
contre sa volonté, les armes
du Roy d'Espagne. Plusieurs
desaprouverent l'action de
Palatin, parce qu'à leur avis,
Archiduc d'Austriche, qui fut
esleu

eleü Empereur, presque au méme t
avoit été eleü legitimement Roy d
heme. Mais parce que la liberté de
tres Princes, se trouvoit en danger
les forces que l'Empereur avoit
stées aux siennes, par l'acquisition
Royaumes de Boheme, & de Hong
n'y a point de doute, que plusieur
méme que tous les Princes de l'Em
ne desirassent, que le Palatinat fut
tué, à son ancien Maitre. La Ma
d'E'tat exigeoit ce desir de tous les
ces, & en obligea une bonne part
prendre les armes. Ceux cy furen
[redacted]

luy envoya ses meilleures
es. Pour cette cause les François,
toyent rangez au party du Duc de
oüe, firent une ligué, pour donner
faires à leurs Ennemis; Gustave le
Roy de Suede, qui avoit acquis
oup de gloire à la guerre de Polo-
ntra dans cette ligue, & vint en Al-
gne, où rien ne peut resister, ny à sa
e, ny à sa valeur. En ce téms là,
Naudé écrivoit les Considerations
ques que je considere, & dit, que
aime d'Etat plusieurs Princes de-
nt la restitution du Palatinat, la
ité du Roy de Suede, & que Ca-
ouvrât au Duc de Mantoüe. Ce de-
Princes étoit fondé sur la verita-

56. Le droit de guerre ne permet point d'o trager ceux, qui mettent les armes bas, nea meins quand la quantité des prisonniers é

Il arrive fort rarement, qu'on face tu les ennemis, qui se confessent vaincu mettent les armes bas, & demande quartier. Et s'il les faloit faire passer fil de l'éspée, il vaudroit mieux que fut à la chaude, que de sang froid, apr qu'ils se sont rendus. Je sçay bien que leur nombre ét trop grand, il peut i commoder le victorieux. Mais l'on pe trouver quelque voye plus humaine se defaire d'eux, que de les égorger. I Allemagne, on les oblige de prend party, parmy les troupes victorieuses;

:rupule. Ils sont pourtant bien ai-
étre contraints, pour avoir une
: legitime à l'endroit de ceux,
abbandonnent, au cas, qu'ils tom-
t une autre fois entre leurs mains.
oute fois necessaire de traiter di-
nent les peuples divers. Car, pour
ple, les Espagnols naturels aiment
: mourir, que de porter les armes
: leur Patrie. Mais ceux cy sont
ırs, en si petit nombre, qu'il ét ai-
es garder en prison. Les autres
es, qui servent dans les armées du
Catholique, peuvent étre distri-
dans les Regimens, de méme que
emandes, les Italiennes, & les Fran-
. Pour ce qui regarde l'action d'
ıal, il ét difficile de juger, s'il fit bien
ıl, parceque les Anciens Romains
ent extremement leur Republi-
: il étoit, ou tres difficile, ou du
npossible de les obliger à prendre
parmy les Carthaginois. Je crois
ınt qu'il auroit mieux fait, de trou-
autre moyen de les rendre inca-
de faire la guerre, que de les faire
r.

On peut raporter à semblables maximes les

les coûtumes de certains peuples, comme par E-xemple la loy Salique. Je ne trouve rien de plus juſte, que la coûtume invariable, que les François ont toûjours obſervée, d'exclure les Dames de leur couronne. Et au lieu de la condamner, je crois, avec pluſieurs Politiques, que tous les peuples la dévroyent introduire chez eux. Sans cette coûtume, le plus grand ennemy d'un E'tat, en peut devenir le Roy; & les Royaumes, qui n'ont pû ſuccomber par les armes, peuvent étre aſſujetis à leurs adverſaires par un Mariage, que le deſir de la paix, aura fait conclure, ſans en prevoir la ſuite. C'ét, peut étre, pour

arles IX. leur Roy, & de sa posterité, ent égard à Sigismund Roy de Polo-e, & luy voulurent ôter l'esperance se voir jamais Roy de Suede; Et afin un Ennemy de leur E'tat, ne puisse nais regner sur eux, leur loy oblige pressement leurs Reynes, d'épouser Seigneur Suedois, ou un étranger, agrée au Senat de Suede. Et, peut e, la Reyne Christine aima mieux qui-la couronne, que de prendre un Ma-qui, selon les loix, devoit estre plus a-able à ses sujets, qu'à elle. Pour ce concerne la loy Salique; Elle n'a pas jours été alleguée avecque tant d'ar-ır, qu'elle le fut, tandis que les Espa-ols tachoyent d'empecher, que Hen-le grand ne montât sur le thrône. nn'en fit aucune mention, quand E-ard III. Roy d'Angleterre voulut étre eferé, en qualité de fils d'Isabelle de nce, sa Mere, à Philippes, fils de Char-Comte de Valois, & petit fils de Phi-pes le hardy, troisieme de ce Nom, y de France; Encore que cette loy eût decider l'affaire, en faveur de Philip-s, qui, cela non obstant, fut declaré le-time heritier du Royaume de France.

58. De méme Nature ét aux Chinoi qui defend ſur peine de la vie, l'entrée pays aux Eſtrangers. Les Chinois o jours voulu vivre chez eux, ſans inquietez, par le comerce des gers. Ils n'ont pourtant pas pû cher, que les Jeſuïtes n'y ſoyent e par addreſſe, & les Tartares par for premiers, deſireux d'enſeigner Chrétienne aux Aſiatiques, ont p jusqu'au Japon, & à la Chine, moyens de certains verres triang qui repreſentent une Infinité d leurs á ceux, qui les tiennent dev yeux. Les ſeconds ont toûjours

ette muraille. Ce peuple barbare, ayant onquis la Chine, y regna quatre vingts reze ans, & puis il en fut chassé. Mais n nos jours, il a repassé les montagnes, c sousmis à ses loix tout ce renommé Royaume, s'il en faut croire la relation l'un Jesuite, qui dit y avoir été; Au reste, l semble raisonnable, qu'un grand E'tat, jui peut se passer de tout le Monde, deende aux estrangers d'aller troubler on repos, & d'y apporter des mœurs, c des coûtumes inconnues. Mais en fin)ieu en a disposé autrement.

69. *Au grand Turc la coûtume de faire mourir tous ses parens.* Cette façon de faire ét i inhumaine, qu'elle ne peut étre louée, jue des Tyrans, ny imitée, que des bêes. L'on a veu des Sultans en Turquie, jui ont fait mourir, par une cruauté deaturée, celuy, qui leur, avoit donné la rie; Et d'autres, qui n'ont pas espargné eurs freres, avant qu'ils eussent veu le our, Et par consequent, avant qu'ils leur oussent donner de la jalousie. A present, ils en usent un peu mieux, & j'ay leu dans la description, qu'un Jesuite a mis au jour, du Voyage du Comte de Leslie, Ambassadeur de l'Empereur Leopold à

la Porte Ottomane, que le Turc l
met IV. receut l'Ambaſſadeur de ſa
ſté Imperiale, en la Compagnie de
tane ſa mere, & de deux de ſes f
leſquels il traitoit avec quelque
d'amour, & de Courtoiſie. L'on a
puis, que ſa Hauteſſe deſiroit de le
fier à ſon Ambition, & que ſa mere
Janiſſaires s'yopp'oſoyent. Je ne ſc
ce qui en aviendra; Mais il ſeroit
haiter, que cette barbare & maudit
tume fut entierement bannie du
de, & mémes, que le grand Seign
contentât d'une femme, à fin qu
moins d'enfans, il eut plus de ſoin

[redacted]

Perse, & les Portugais en fu-
nez l'an 1622. les Anglois, ayant
urs forces à celles des Perses. Le
n, Roy d'Ethiopie a un grand
qui abboutit au détroit de Perse
té. Mais il n'ét pas si redoutable,
nçois Alvares & quelques autres
ns nous le veulent persuader. Les
ais, qui ont été chez luy, & qui
rvy à la guerre, nous en ont en-
des particularitez, qui luy sont
ntageuses. Ses Sujets luy sont tres
ns, mais ils sont incapables de
expeditions, à faute d'armes. La
e ce Prince ét toûjours grande, &
beaucoup, parce qu'il porte tou-
richesses avecque luy. Il loge dans



regnant, quand il meurt sans Enfant
le. L'on dit aussi, que ces Princes de
dent encore de Meilech fils de Salo
& de Maqueda, Royne de Saba.
sçay pas ce qu'il en faut croire, m
ét certain, que 400 Portugais qui
rent ce Roy, sous le commandeme
Christophle de Gama, pendant le R
de Don Sebastien Roy de Portugal
1568. Et plusieurs autres, qui y o
depuis, asseurent, que c'ét la Cro
de ce peuple; Et les Abissins disent,
le peuvent prouver par leurs anci
Chroniques, que l'on garde ave
[redacted]

nmes de bien, ſont ſouvent haïs de
rs compatriotes. Et la multitude
fre difficilement ceux, qui ſont éle-
par deſſus le commun des bour-
is, ſoit par leur richeſſe, ſoit par leur
tu militaire, ſoit méme par leur bon-
Ce vice ét toute fois plus en vogue,
s les E'tats Ariſtocratiques, & demo-
iques, que dans les Monarchies; Flo-
ce, qui ét la fleur des villes d'italie,
ıme Athenes étoit autrefois l'oeil de
es de Grece, imita l'Oſtraciſme avec
ez, en la perſonne de Coſme de Me-
s, fils de Jean, qui avoit eu tres bon-
part au gouvernement de ſa Patrie.
ſme avoit une façon populaire, & un
ur de Prince. Ses richeſſes ne luy
royent, que pour acquerir des amis.
toit veſtu en bourgeois, & vivoit en
y. Sa maiſon étoit le refuge des pau-
s, l'autel des afligez, & la retraite des
s beaux Eſprits. Enfin, Coſme étoit
t à Florence, & Florence n'étoit rien
s luy. Ces belles qualitez furent at-
uées de l'envie, comme les belles
rs, le ſont des Cantarides. Et l'on
en deliberation au conſeil, ſi on le
oit faire mourir. Il trouva pourtant

en Bernard de Gadague, qui étoit alors Gonfalonier, ce que Cesar ne trouva point en Brutus; C'ét à dire, qu'il se laissa charmer à ses paroles, & jùgea, que c'étoit assez d'exercer envers luy, la rigueur de l'Ostracisme, & il fut banni de la ville; Alors Cosme se retira à Venise, & croyant aussi bien qu'Alcibiades, qu'il étoit meilleur, que ceux, qui l'avoyent exilé, il attendoit du secours de sa bonne fortune. Enfin Florence ne put point soufrir long téms son absence. Et au lieu, que l'Ostracisme exiloit les Atheniens pour dix ans, Cosme fut rappelé à la fin de la premiere année, & remis en ses

[redacted]

...ét alié des Suisses, & confine avec ... avec le Lac de Geneve & avec le ...Major. Pour ce qui regarde Luques, ... une petite Republique, composée ...nétes gens, fort jaloux de leur li... Et il semble, que leur foiblesse la conserve, plustôt que leur force. Car ...lle ét petite, ét environnée des terres ... Duc de Toscane, qui ne la lais... point en repos, si les autres Prin... prenoyent la defence. Pour ce ...concerne le conseil des Discoles, il ...savoir, que ce conseil s'assemble un ... de la semaine sainte, tous les ans ... fois, & ceux qui y entrent, ont le ...oin d'écrire dans un billet, le Nom ...ceux, qu'ils estiment indignes de de...urer dans leur ville, Et mettent ces ...ets dans une boite aprétée pour cet ...ét. Et si le Nom de quelqu'un, se trouve ...plusieurs billets, on le balote au grand ...seil, & si les deux tiers de ce conseil, le ...damne, il ét banni de la ville, sans ...n luy die pourquoy. D'où l'on peut ...er, que les mauvais garnemens ne ... point souferts, dans cette petite Re...lique. Le Lac Orfane m'ét presqu'aussi ...nu que la Matze; Mais il y a de l'Appa-

 rence,

rence, que c'ét le lieu, qu'on appele à
niſe, Canal Orfano, entre la Ville &
lamoco, où l'eau ét fort profonde,
le concours de trois petites rivie
C'ét là, que le Senat de Veniſe fait je
les Gentils hommes incorrigibles.
cela ſe fait ſans bruit, & a l'inçeu du p
ple, à fin que la ville demeure toûjo
dans le reſpect, qu'elle doit au Magiſt
& qui pourroit ſ'amoindrir, ſi l'on vo
ſouvent la Nobleſſe monter ſur des
neſtes Eſchafauts. Il ét toutefois imp
ſible qu'en un ſi grand Nombre de
tits Rois, il n'y en ait quelqu'un indi
de ce rang.

Conſeillers, un Fiſcal, & un Preſident, qui ſont tous choiſis immediatement par le Roy. Sa Majeſté ne donne la charge de Preſident, ſi non à un Archevéque, ou à un Evéque, de qui le pouvoir ét immenſe. C'ét luy, qui donne les Offices inferieurs dans toutes les villes, & provinces des Royaumes des deux Caſtilles, d'Arragon, de Grenade, de Navarre, de Murcie, de Leon, de Jaen & de Galice; Et qu'il les donnoit auſſi aux villes, & Provinces de Portugal, avant qu'il eût ſecoüé le joug. C'ét luy auſſi, à qui l'on rapporte les procez de tous ceux, qui ſont detenus priſonniers dans les cachots de l'Inquiſition, pour les juger. Au reſte ces Meſſieurs ſont craints & reſpectez, autant, ou plus que le Roy méme. Les maiſons des moindres officiers de l'Inquiſition, ſont des aſyles, auſſi aſſeurez, que des autels. Les Familiers de cet office ſont comme les ſergens, qui empriſonnent ceux, qui leur ſont ſuſpects; portant une croix d'argent pendue au col, pour Marque de leur office; Mais quand il veulent faire un bon coup, ils s'approchent, & mettant la main ſur le Colét du malheureux, ils crient à haute

voix, *a que de Dios y de la Santa Inquisition*; Et alors tous ceux, qui se trouvent presens, sont obligez de leur prester la main, à peine de se rendre suspects d'heresie. Je ne dis rien de la rigueur de ces Saints hommes; Il suffit qu'on sçache, que l'enfer ne peut étre differens de leurs prisons, sinon en la durée. En Italie ce tribunal n'ét pas si severe. Je souhaite pourtant qu'aucun homme de bien ne tombe entre les mains de ces Demons incarnez. Au surplus, il y a des païs, où le peuple embrasse, & professe la Religion Romaine par la crainte, & d'autres, où elle opere un effect entierement contraire, comme on l'a veu

[redacted]

iorance, dans la quelle il les entre-
t, luy ét entierement neceſſaire; &
r cela il bannit de ſes E'tats toutes les
nces, comme pernicieuſes, & cauſes
ſolence & de Rebellion. Le Suedois
t pour certain, que pour conſerver, &
nes pour accroitre ſes Royaumes, il
toûjours avoir des troupes conſide-
es ſur pied; Et pour cette cauſe, il en-
ient toûjours vingt huit Regimens
fanterie, & huit de Cavalerie ordi-
es, de douze cens hommes châcun,
itant d'extraordinaires de ſa Nation,
: un apointement honorable pour les
ciers. Le Danois, qui croit que la ſou-
ineté du Zont, le peut rendre Souve-
de la mer Baltique, bande tous les
s de ſa prudence, pour conſerver ce
ige, & pour obliger toutes les Na-
is étrangeres, de luy payer quelque
nnoiſſance, en paſſant. L'Anglois n'a
it de penſée plus relevée, que celle de
ſerver l'honneur, qu'il a eu depuis
lques ſiecles d'étre le Roy de la mer.
:s Hollandois tachent de tout leur
voir de luy ravir cette gloire, & de de-
r maîtres du comerce de l'Univers, &
péche des harens, & des Balaines ſur
es les mers, Le François, qui voit que
ſon

pourroit donner la moindre couleur à ce qu'il vient de nous dire. Il ét impossible de se persuader, que ce grand personnage ait bien pensé, a ce qu'il écrit icy, ny qu'il se souvienne, qu'il a logé au Nombre des Maximes d'E'tat, la loy Salique, qu'on observe en France, la defense, que les Chinois font aux Estrangers, d'entrer en leur Pays, la loy des Discoles, qu'on pratique à Luques, la detention des Princes d'Ethiopie, sur le mont Amare & quantité d'autres, qu'on observe avec grande exactitude, dans tous les E'tats. Certainement, il y a autant de difference entre l'Injustice, qui se rencon- [redacted]

je ne vois pas auſſi,
les Ethiopiens pechent contre
ice, quand pour eviter les trou-
que leur Princes pourroyent exci-
ns leurs pays, ils les obligent, de
urer ſur une montagne belle, ferti-
un air excellent, longue de trois
; & large preſque d'autant, ou ils
ut ce qui les peut rendre heureux,
veulent contenter de ce qui ét ju-
u contraire, je ne vois pas, com-
on peut juſtifier le Maſſacre, qui
it à Paris la Veille de Saint Bartele-
an 1572. L'aliance, que le Pape Ale-
e VI fit avec le Turc Bajacet, les
des, que les Eſtrangers envoye-
pluſieurs fois en France, pour égor-
[illegible]

difference entre ces chofes; & ie ne
te point, que ceux, qui prendront la
ne de les confiderer, ne m'avoüent
Mfr. Naudé f'ét mépris en cet endr

67. *Les Executions notables du Com Saint Paul, fous Louis XI. Du Marechal a ron, fous Henry IV, du Comte d'Effex fous beth Royne d'Angleterre.* Encore que Naudé vueille debiter ces Execu pour des Coups d'E'tat, il me fem qu'on peut montrer evidemment, ce furent des actes d'une Juftice ord re. Le Premier étoit Prince de la Ma de Luxembourg, Comte de Saint & de Vermandois, qui avoit époufé rie fille d'Amedée premier Duc d

de Bourgogne. Sa Malice ayant du-
elque téms, elle vint à la connoissan-
: ces deux Potentats, qui jurerent sa
:, & promirent tous deux, que le pre-
qui se pourroit saisir de sa person-
'envoyeroit à l'autre, pour le faire
rir. Ayant donc commis beaucoup
noses indignes de son rang, le Duc
rles le prit à Peronne, où il s'étoit
é, & le livra aux gens du Roy, qui
it faire son procez par les juges or-
ires, & il eut la téte tranchée. Au
, la sentence de mort portoit, qu'il
t été convaincu de plusieurs trahi-
, qui furent prouvées par des pa-
s, signez de sa main, & seelez du ca-
: de ses armes. Charles de Gontaud
l'Arman, Baron de Biron, Maréchal
rance, servit le Roy avec un Zele in-
nparable, tandis qu'il fit la guerre
r monter sur le thrône. Ces grands,
ignalez services luy acquirent une
nveillance extraordinaire de son
, qui le fit Duc, Pair & Marechal de
nce. La paix étant faite, le Roy l'en-
a en Ambassade au païs bas; Et là, les
ignols desirant de le perdre, le loüe-
: si hautement, & parlerent si avant

ageusement du bien fait, qu'il auroit obtenu du Roy Philippe, s'il luy eut rendu autant de services, qu'il en avoit rendu à Henry le grand, qu'ils le jetterent hors des bornes de son dévoir. Peu apres, le Duc de Savoye alla en France, & eut le moyen de luy faire esperer l'effect de son ambition. Il employa toutefois de ses confidens, qui le porterent à vouloir tuer le Roy, & partager son Royaume avec ses Ennemis. La Fin, parent de Biron, descouvrit le traité au Roy, par un écrit de la main, de ce grand, & malheureux personnage. Le Roy luy en parla, Il avoüa l'affaire, le Roy la luy

[redacted]

[illegible] Reyne [illegible]
...apres, il prit Cadix en Espa-
t fit trembler Lisbonne en Por-
Mais enfin ſon eſprit, ou pluſtót
gueil inſaciable le retira de ſon.
Il mit en deliberation, s'il
ſe rendre maître de la Tour de
s, ou du Palais de Weſtmun-
la Reyne étoit logée. Et cette
obligea la Reyne d'envoyer chez
s Comiſſaires, pour en infor-
Alors le Comte fit arreſter les
aires, & ſe fiant á la faveur du
il vint à Londres avec trois cens
s, & tout le peuple le receut,
le Reſtaurateur du Royaume
xerre. Cette action troubla mer-
ement l'Eſprit de la Reyne, &



peuple creut, que ſon dévoir, obligeoit à ſuivre le party de la Reyne, & abandonna le Comte, qui fut mis en arreſt. Tout cela n'abbattit point ſon courage; Et la Reyne, qui deſiroit qu'il reconnut ſa faute, & qu'il en demandât pardon, ne peut point obtenir, qu'il s'humiliât. Pour cette cauſe elle le mit entre les mains de la juſtice; Et ayant été condamné par le Senechal d'Angleterre, aſſiſté de neuf Comtes, d'un Vicomte, & de quatorze Barons, il eut la téte tranchée dans la Tour de Londres. Biron le ſuivit peu d'années apres, en la méme peine, dans la Baſtille de Paris. L'on pour-

s l'an 1600, lors qu'elle fut don-
mariage à Henry, le grand Roy de
Et voyant qu'Eleonor de Gali-
ıſſi Florentine, & femme de bas
ɔit aux bonnes graces de la Roy-
ſpouſa. Ce mariage & les ſervi-
: le Marquis rendit, ne l'avance-
beaucoup, tandis que le grand
veſcut, dautant que ſa Majeſté
ces deux perſonnes, qui contri-
t beaucoup à rendre la Reyne de
ſe humeur, & peu amie du Roy.
e Roy étant mort, le 14. de May
Reyne ſa femme fut Regente du
ıe, & Conchini, (c'ét ainſi que
uis d'Ancre, avoit Nom) eut
part, aux affaires d'E'tat; Peu a-
gouverna entierement l'Eſprit
ync; par les artifices de ſa fem-
ar les ſiens, & ils devinrent tous
inſolens, qu'à peine ſoufroyent-
omme de bien, & de condition
le ſa Majeſté. Leur tyrannie paſ-
nt, que le Roy Louis XIII. ne
: pas garder aupres de ſa perſon-
roupes, qui luy étoyent le plus
, ſi elles n'étoyent agreables à
ni. Cet homme ſe fit Maréchal

de France, premier Gentilhomme de Chambre, Lieutenant General du R en Normandie, & Gouverneur en pa culier de plusieurs bonnes places, M quis d'Ancre en Picardie, & Maître solu des finances du Roy. Telem qu'il devint prodigieusement riche ; richesses, son Insolence, le mépris q faisoit des Grands, & l'apprehensi qu'il donna au Roy, qu'il en vouloit personne, & que son E'tat & luy étoye en danger, furent cause, que le Ro fit tuer, lorsqu'il entroit dans le Lou le 24. d'Avril, 1617. L'on peut voir d l'histoire des plus Illustres favorits, co ment cette mort luy fut donnée,

[redacted]

étoyent, Henry Duc de Guise, &
is Cardinal de Lorraine, qui dispo-
nt absolument du coeur de la plus
iderable partie de la Noblesse fran-
:, & les villes, les plus puissantes du
aume, ne juroyent que par le grand
a de Guise. Le Duc avoit chassé le
de Paris; & voyant, qu'il le crai-
it, il l'obligea d'assembler les E'tats
Royaume, où il pretendoit de le fai-
eclarer indigne de regner, & l'en-
ier dans un Monastere. Il dispo-
à sa volonté de tous les Deputez
E'tats Generaux. Le Roy n'avoit
aucune authorité, & tout le mon-
e regardoit, comme un soleil cou-
it, ou comme un Prince indigne de
ier. Voyant donc, ou par ses yeux,
par ceux du Duc d'Espernon, que
oit fait de luy, s'il ne prevenoit le
de Guise, il le fit poignarder tan-
qu'il entroit dans le Cabinet de sa
esté; Et selon toutes les apparen-
s'il fut monté à cheval, pour aller
ger les Parisiens à leur dévoir, il
seroit venu à bout, parceque le
ple étoit estourdy de la perte de
Chef. Mais s'étant amusé à voir

les Cayers des Deputez de l'assemb
de Blois. Il donna le loisir á ses su
mutins de reprendre courage, & au
de Mayenne, troisieme frere de Messi
de Guise, de les venir secourir. De s
que le Roy fut contraint d'assieger Pa
Et un Jeune Moine Jacobin eut la
diesse de l'aller tuer à Saint Cloud, d
son logis, au milieu de ses gardes.
mort de ce Roy n'empeche pas que
habiles hommes ne disent, que la m
violente des Princes de Guise n'ait
un veritable Coup d'E'tat. Et selo
sentiment du Pape Sixte V. il n'y m
qua rien, si non qu'il fut executé

agnon trouva le moyen de s'insi-
à la bienveillance de Guillaume
ier, fils de Robert Roy de Sicile. Et
que ce Roy eut un jugement sublime
courage héroïque, il se laissa gou-
r si absolument, par ce favory, que
it quelques années, il ne vouloit
que luy, & l'Archevéque de Paler-
creature. Mais cet insolent, ayant
cuté à outrance, plusieurs années
it, les grands du païs, qui de leur
ne pouvoyent pas souffrir la pail-
e de Majo, & les autres excez infi-
qu'il commettoit effrontément,
e les principaux Seigneurs du Ro-
e; ils conjurerent contre luy, & fi-
ebeller le peuple. Enfin Bonello,
Majo avoit choisy, pour son gen-
tua, lors qu'il sortoit du logis de
e Archevêque de Palermo, lequel
oit visité pour l'obliger à prendre
ison, au lieu d'une Medecine. Bo-
ne poursuivit pas sa victoire, avec
de vigueur; Et ayant conjuré con-
personne de son Roy, il en fut la
. Car le Roy luy fit crever les yeux,
nit dans une prison, où il mourut
able; Et ce Roy, qui fut surnommé
le

le Mechant, mourut en paix, & laissa
Royaume à Guillaume II. son fils.

David Riecio, que d'autres nomm
David Riz, étoit Piemontois, fils d
Musicien, & Musicien luy méme.
pauvre garçon, n'ayant pas de quoy
vre chez luy, se retira à Nice de P
vence, où le Duc de Savoye tenoit
cour, en ce téms là, & n'y trouvant
ce qu'il esperoit, il se mit a la suit
Comte de Morete, que le Duc envo
Ambassadeur en Escosse. E'tant do
Hedimbourg, il apprit, que la Re
Marie Stuard aimoit la Musique
qu'elle chantoit passablement. P

ıcipaux Seigneurs luy faiſoyent la
ır. Mais le Comte de Mor.ay, fre-
ıaſtard de la Reyne ſe reſolut de le
ıer. Pluſieurs autres ſe joignirent
Comte, & David, qui connut le
ger, ſe voulant fortifier contre le
nte, porta la Reyne, à la reſolution
ouſer Henry Stuard d'Arlay, fils
Comte de Lenox, beau & jeune Sei-
ur; & ſema de la diviſion entre luy,
Morray. Peu apres la Reyne ſe repen-
l'avoir fait ce mariage, mépriſa ſon
y, & luy comanda de ſe retirer en
de ſes maiſons. Alors David eut
te l'authorité, que le Roy dévoit a-
. Il mangeoit à la table de la Reyne,
uvent elle alloit manger à ſon logis
que luy, où il avoit de plus beaux,
e plus precieux meubles, que le Roy.
n cette faveur de David devint tel-
que perſonne ne la pouvoit plus ſu-
er. Et le Roy ſe reſolut de le faire
ırir, ce qui fut fait, par le moyen de
ıuin, de Duglas, & de Lindeſon ſes
ns. Ces Seigneurs entrerent dans le
inet de la Reyne, trouverent David
ole avec elle, & la Reyne les voyant
ez, eut grād peur. Ils luy dirent pour-
tant,

tant, qu'ils avoyent ordre du Roy
traiter civilement, & de tuer Dav
ils le firent, encore que la Royne fi
ce qu'elle put, pour les en détou
Cet E'tranger, qui fut malheureux
avoir été trop heureux, eut à faire
Princesse, qui luy conserva son affe
mémes apres sa mort, car elle le fit
velir en la sepulture, où le Roy so
avoit été ensevely.

70. De Spurius Metius, de Sejan, & d
tian sous divers Empereurs. J'ay ch
l'histoire du premier de ses favori
fortune, & ne l'ay point trouvée.
deux autres sont connus de tout le

peut étre, de tous les Coups d'E'tat, que Mſr. Naudé raconte, il n'y en a point, où les tétes couronnées ayent uſé de tant de juſtice, qu'en celuy cy. Plautian étoit un pauvre Africain, de la méme ville, où l'Empereur Severe étoit nay, & n'avoit en luy, aucune choſe capable de l'avancer, ſinon, qu'il avoit eu l'honneur d'étre connu de cet Empereur, en ſa jeuneſſe, & de luy avoir rendu quelque ſervice. L'Empereur s'en ſouvint, lors qu'il fut ſur le thrône, le prit en grace, & luy fit tant de bien, qu'il vouloit que ſes enfans euſſent part à l'Empire. Car il obligea Antonin ſon fils, d'eſpouſer la fille de Plautian. Cette alliance fut cauſe de ſa mort, dautant que ce jeune Prince ne pouvoit aimer ny ſa femme, ny ſon Beau-prere; Et menaçoit de les faire mourir, quand il ſeroit Empereur. Pour cette cauſe, Plautian envoya Saturninus au Palais, avec ordre de tuer le pere, & le fils. Céluy cy fit ſçavoir à l'Empereur, le deſſein de Plautian, & le comandement, qu'il luy avoit donné; Et parce que l'Empereur ne le vouloit pas croire, Saturninus envoya dire à Plautian, que tout étoit fait, ſelon ſa volonté.

té. Plautian vint au Palais, & ſon Eloquence gagna telement l'Empereur, qu'il auroit mis Saturninus entre les mains du bourreau, ſi Plautian n'eût été trouvé armé d'une cuiraſſe. Mais cette cuiraſſe fut cauſe, qu'il receut le loyer de ſon Infidelité, Et qu'il fut tué comme Ennemy de ſa Majeſté.

71. *Lorsque les Venitiens diſent, Siamo Venitiani e doppo Chriſtiani, qu'un Prince Chrétien, appele le Turc à ſon ſecours:* Il me ſemble, qu'en cet endroit, le Sieur Naudé s'eloigne de ſon but, & que c'ét, ſans aucune raiſon qu'il appele *Coups d'E'tat*, les actions, qu'on ne peut aucunement ex-

: s'ét opposée, plus d'une fois.
:e des Papes trop Imperieux,
. pris les armes contre eux,
:ense de sa liberté. Mais en cela,
n fait, que les autres Souve-
cent, toutes les fois, que le
in tache de les opprimer. Je
que la devise, que Msr. Nau-
ux Venitiens, doit étre en-
rement, qu'il ne l'entend, &
dire, *Doppo Christiani, Siamo*
C'ét à dire, qu'apres avoir
Religion, & à la pieté, ce qu'ils
nt, il n'y a rien, qu'ils ne fa-
la conservation de leur liber-
avons déja condamné ceux,
ent avecque le Turc, contre
ns, & nous ajoustons icy, que
up *d'E'tat*, c'ét un de ceux, qui
& qui apportent au public un
reparable, par la perte, que le
de sa reputation, & qu'il ne
pris sous la definition, qui
Coup d'E'tat ét *Excessus Juris*
propter bonum commune.

ry VIII. fit revolter son Royaume
Siege, le Duc de Saxe fomenta
Charles de Bourbon prit Ro-

me. Pour bien entendre comme pourquoy Henry VIII, Roy d'An re fit revolter fon Royaume, co Pape, il faut remarquer, que le Roy ry VII, fon pere, eut un fils ainé n Artus, qui en l'âge de quinze ans fa Catherine, Fille de Ferdinan d'Efpagne, Soeur de Jeanne, m l'Empereur Charles V. Artus mou mois apres fes Nopfes, l'an 1503. Sanderus, en fon livre de fchifma glicano) avant qu'il eut confom mariage. Mais Bacon de Verul Chancelier d'Angleterre, en parle ment, en la vie du Roy Henry VII.

[redacted]

aul III, qui ſeerent l'un apres l'autre, ·fuſerent cette diſpenſe, ou parce que ·ur Conſcience les y obligeoit, ou par- ·que l'Empereur Charles les en reque- ·it. Cependant Henry ayant appris, u'Anne de Boulen l'envoyoit à Cor- uaille, la fit decapiter, l'an 1536, & con- ·aignit ſes ſujets à le reconnoître Sou- erain en Angleterre, tant pour le ſpi- ituel, que pour le temporel. Au reſte, je rois qu'il fut bien aiſe de trouver cette ccaſion, pour garantir ſon E'tat de la ubjection de Rome, car il étoit obligé e luy payer tribut.

Pour ce qui concerne l'Electeur de axe, & la protection, qu'il departit au Docteur Luther. Il faut ſcavoir, que le ape Leon X, ayant beſoin d'argent pour ournir à la dépenſe de ſa ſoeur, qui é- oit exceſſivement prodigue, il envoya n Allemagne des Vendeurs d'Indulgen- es. Ces gens uſerent d'une impudence ncroyable, & vendirent la remiſſion les pechez commis, & de ceux, qui é- oyent encore à commettre. Pluſieurs ommes de bien ſe ſcandaliſerent de ette nouveauté; Et Martin Luther Do- teur en Theologie, qui étoit alors Pro-

fesseur à Wittemberg, grand, & docte personnage, fit imprimer quatre vingts quinze theses, sur cette Matiere, & sembla s'opposer, non pas au Saint Siege, mais aux Insolens, qui abusoyent des graces du Pape. La hardiesse de Luther fâcha Leon, qui écrivit à Frideric III, Electeur de Saxe, & le pria de ne point soufrir sur ses terres, & proteger encore moins Luther, qui osoit attaquer l'Eglise, & écrire des choses impies, & heretiques; Et au méme téms, il luy ordonna de mettre ce Moine entre les mains du Cardinal Cajetan, son Legat en Allemagne, qui l'envoyeroit à Rome. Alors

ne de Rome, par Charles Duc de
on, n'eut pas le méme succez, que
res *Coups d'Etat*, dont nous venons
ler. Puisque ce Prince quita le
: de son Roy, & fit beaucoup de
ge à soy, à sa Maison, & à sa Pa-
Sur quoy, il faut remarquer, que
: de Savoye, Mere du Roy François
er, croyant avoir de justes pre-
ns sur une partie des biens de ce
le convint au Parlement de Paris.
que le Duc fût premier Prince,
g, & Connestable de France, il
it la faveur de sa partie, & pria
y de faire assoupir le procez, par
uthorité. François répondit au
qu'il vouloit laisser à la justice, le
n de faire droit aux parties, &



vice de Charles V. Empereur, & Roy d'Espagne, & parce qu'il étoit Prince de grande valeur, & de coeur heroïque, il fut fait general des armées de sa Majesté Imperiale. Tandis qu'il exercoit cette charge, il defit le Roy François devant Pavie; Et la ligue, qui se fit contre l'Empereur ayant éclaté, il fit mine de vouloir assieger Florence, & tournant téte vers Rome, il s'en approcha, l'assaillit, & encore, qu'il eût éte tué à l'assaut, la ville fut prise & pillée. L'on voit encore son corps, dans l'Eglise de Gaete, où il ét debout, dans une caisse, appuyé sur un baston de commande-

[redacted]

de si étranges &c. La vie de Clovis premier Chrétien, & cinquieme Roy de France, qui fut baptisé en l'âge de trente ans, celuy de Christ 500, ét si pleine d'accidens memorables, que ceux, qui les considerent, sont en peine de juger, si ses vertus ont été plus grandes, que ses vices. Il parvint à la couronne en l'âge de quinze ans, il en regna trente, extermina ce qui restoit de Romains en Gaule, leur ôtant Soissons, Compiegne, & Sanlis, & faisant decapiter Syagrius, qui en étoit gouverneur. Le Droit de bienseance, ajousté à quelques plaintes, que Clovis faisoit, de ce que les Wisigots estendoyent par trop leurs frontieres, & donnoyent retraite aux François malfaiteurs, fut cause, qu'il fit la guerre à leur Roy Alaric. Ce Prince fut tué de la main de Clovis, en la chaleur du combat, & Almaric son fils, qui voulut avoir raison de la mort de son pere, fut vaincu, & se retira en Italie, vers les Ostrogots. Avant la defaite des Gots, Clovis eut une autre besongne à faire, car quatre freres, Roix de Bourgogne se détruisant eux mémes, par leur cruauté, obligerent Clovis de s'en méler; & il eut le

moyen de se rendre maître de leu
tat. Enfin Almaric revint avec q
vingts mille hommes donna bata
Clovis, le vainquit, & recouvra un
tie de ce qu'il avoit perdu. Depu
tems là, Clovis ne fit plus, que les
de cruauté, dont Msr. Naudé parl
Ce Prince avoit des Parens, Roitele
Cambray & d'Amiens. Il eut moy
corrompre les Serviteurs de Ragn
re Roy de Cambray, qui le mener
Clovis, luy & son fils, pieds & poings
Alors Clovis les voyant en cet E'tat,
dit, *avortons, indignes de la race de Mer*
n'avez vous pas honte, de vous être laiss
ainsi; payez le deshonneur, que vous

[redacted]

n leur coupe les cheveux, qu'on
coupe la téte, & cela fut fait. Ce
là, des étranges Coups d'E'tat.
puis qu'il en fit un autre digne de
noire, je ne le veux pas oublier.
a guerre, qu'il fit aux Allemans,
aveur des Sicambriens, il obtint la
oire, & obligea les Suabes de luy
ner des ostages, & de luy payer tri-
Peu apres, il se fit Chrétien, &
ant montrer, que sa conversion
oit rendu plus humain, il renvoya
ostages & adoucit la pesanteur du
, qu'il leur avoit mis sur le

74. *Charles VII. se contenta de pratiquer de Jeane la pucelle.* Les choses, qui
peu d'apparence de verité, ôtent
edit à ceux, qui les écrivent; Mon-
Naudé veut faire passer l'histoi-
e la pucelle d'Orleans, pour un ar-
du Roy Charles VII; &, sans men-
je ne vois pas sur quel fondement.
e fille n'avoit jamais veu la Cour,
qualité de Bergere, la rendoit
nnue au Roy, & à tous ses cour-
s. Voicy ce que je sçay de cette
, & ce qui me persuade, qu'elle

 fut

fut ordonnée de Dieu, & non pas du Roy Charles, à la reſtauration de la France. Orleans étoit aſſiegé, & la plus grande partie de la France, entre les mains des Anglois, le Roy Charles ne ſcachant presque plus, de quel bois faire fleche, Dieu ſuſcita un remede du tout extraordinaire, qui releva les coeurs abbatus Une fille de bas lieu, que Jacques d'Ar ſon pere, & Iſabeau ſa mere, avoyen nourrie à garder les brebis, agée de di huit à vingt ans, diſoit hardiment, qu'el le avoit revelation de ſecourir Orlean d'en chaſſer les Anglois, de faire couron ner le Roy à Rheims, & de le remettr

ℓoy s'habilla en payſan, & fit intro-
e cette fille, qui l'alla ſaluer en cet
it, & quand on luy dit, qu'elle ſe
npoit, elle répondit qu'elle ſçavoit
ı le contraire. Alors elle parla du
ıandement, qu'elle diſoit avoir du
duCiel,avec tant d'aſſeurence,qu'el-
ɔnvertit ſur ſoy, les yeux de tous les
tans. Enfin l'on comença d'aioûter
à ſes paroles, & le Roy ne ſie trompa
ıt, puis qu'elle fit lever le ſiege d'Or-
ıs, mena le Roy à Rheims, le fit cou-
ner, & triompher pluſieurs fois d'un
ıemy, qui n'avoit jamais fait que
ıcre. Telement que je ne vois pas,
ıment le Roy Charles peut avoir pra-
ıé ce Coup d'E'tat, ny ſur quel fon-
ıent le Sieur Naudé l'oſe aſſeurer.
ıx qui douteront de ce que je dis,
ırront voir l'hiſtoire de France, &
ıveront que tous les Hiſtoriens d'un
ımun accord ſont de mémes avis
moy.

*ȝ. Louis XI. viola la foy donnée au Conne-
le &c.* Ceux qui croyent, qu'il ét per-
ı de manquer de foy à celuy, qui en
ıanqué le priemier, excuſeront aiſé-
nt l'action de Louis XI, Roy de Fran-
ce,

ce, & diront que Pierre de Luxemb
Comte de Sainct Paul, Conneſtabl
France, fut cauſe du malheur, qu
avint. Philippe de Comines, Seig
d'Argenton, dit au Capitre 47. d
Chroniques, que les terres de ce Co
ſtable étoyent, entre la France, & l
tats du Duc de Bourgogne, & qu'
vouloit toûjours tenir tous deu
crainte. En un autre endroit, le m
Auteur, dit que le Conneſtable no
ſoit les guerres, & la mes-intellig
qui étoit entre le Roy Louis, & Ch
Duc de Bourgogne. Puis continua
Chapitre 61. il montre, que le Conn
ble étoit devenu ſi Inſolent, qu'e

:toyent de retour, il en envoyoit
au Roy, pour luy persuader le
:, de ce qu'il faisoit, & pour na-
›urs entre deux eaux, il trom-
›y & le Duc. Il fut pourtãt trom-
éme; Car enfin, le Duc eut le
e se saisir de sa personne, laquel-
se entre les mains du Roy, qui
re son procez. Je crois bien que
y avoit promis au paravant, de
nt faire mourir. Mais enfin sa
ui étoit soeur de la Reyne, étant
: Jacques de Luxembourg son
ui servoit le Duc, ayant été fait
:r de guerre, il n'eut plus person-
ırlãt pour luy; & sa malice con-
ıtant, ou plus à sa perte, que la
lu Roy. Ceux qui voudront sça-
utres pieces, que ce Roy fit, les
nt enregistrées dans l'histoire,
laix, Mathieu, & Mezeray en
, apres Monsieur de Comines.

ınçois I. fut cause de la descente du
:lte, & ne voulut observer le traité
:d. Peu de personnes ont ap-
e traité, que le Roy François
fit avec Soliman, Sultan de Tur-
envoya une flote à son secours,
sous



ſous le commandement d'Ariad
Barberouſſe. Ce Barbare vint à Ma
le, avec cent dix Galleres, où le
d'Anguien ſe joignit à luy, & tou
ſemble allerent aſſieger Nice de Pro
ce. La ville fut aiſément priſe; M
Château, qui ét ſitué ſur une dur
che, & ne peut étre battu, ny miné
obligea de le laiſſer en repos. B
rouſſe donc ſe retira à Marſeille, po
refraichir, & de là, il reprit la rou
Conſtantinople. Mais avant qu'il q
le païs des Chrétiens, il ravagea la C
d'Italie, & fit beaucoup de priſonn

eusement ce Roy prisonnier. Et la réponse, qu'il fit à ceux, qui luy demandoyent de la part de sa Majesté Imperiale, *qu'il renonçât à tous les droits, qu'il avoit sur l'Italie, qu'il remit la Burgogne entre ses mains, qu'il cedât la Provence, & le Dauphiné, pour être donnez à Charles de Bourbon, avec le Nom, & la qualité de Roy*, peuvent bien juger de ce qu'il pouvoit promettre, & tenir. Le Roy répondit, *qu'il mourroit prisonnier avant que de faire breche à son Royaume, qu'il ne pouvoit en aliener aucune partie, sans le consentement des E'tats, des Cours Souveraines, & des Officieres entre les Mains, desquels reside l'authorité Souveraine du Royaume; qu'il épouseroit Eleonor soeur de l'Empereur, & reconnoitroit qu'elle luy apportoit la Bourgogne en dot.* Tout cela n'empecha point, qu'on ne luy fit promettre la redintegrande de la Bourgogne, sans requerir le consentement ny des Parlemens, ny des E'tats; Et par consequent l'Empereur l'obligea de promettre ce qu'il confessoit être hors de son pouvoir. D'où l'on peut conclure, que les Espagnols prirent mal garde à leur seureté, & qu'en cela, ils ne peuvent pas blâmer le Roy François, qui leur avoit dit franchement, qu'il n'étoit

pas

pas en son pouvoir d'aliener la Bo
gogne.

78. Charles IX. fit faire l'execution mem ble de la Sainct Bartelemy & Assassiner Li roles, & Bussy: De tous les Coups d'E' dont Msr. Naudé a parlé jusques icy, un n'a été si sanglant, que le Massa que le Roy Charles IX. fit faire à Pa la Veille de Saint Bartelemy, l'an 1 Nous parlerons, cy apres, du Nom des morts, & de plusieurs circomstan qui precederent cette action execra A'present nous dirons seulement, c usa de ce cruel moyen, pour pacifier Royaume, parceque trois edits, qu' voir faits, luy sembloyent injurieux

avoit de conserver l'authorité Ro-
, en sa personne. Cette dame am-
use, & qu'on disoit étre née pour
er, & pour ruiner le païs, où elle re-
oit, fomentoit les partis, & se ser-
de l'un contre l'autre, pour se ren-
necessaire. Ce que je viens de dire,
ause, que les Princes du sang Royal
rasserent la Religion protestante, se
t chefs de party, & assistez du Con-
& de la valeur de l'Admiral de Co-
, qui étoit un des plus braves hom-
de son téms, ils donnerent trois ba-
es rangées aux troupes du Roy, de-
rent tout le Royaume, abbatirent
de dix mille Eglises, & Monasteres,
raignirent le Roy de leur donner
ieurs villes de seureté, & d'entrete-
ses dépens, les garnisons qu'ils y
yent contre sa Majesté. Toutes ces
ses, & l'Impossibilité, que le Roy
rles voyoit, de pouvoir ranger les
estans à leur dévoir par la force, le
t resoudre au Massacre de la Sainct
elemy. Nous dirons cy apres, avec
bien d'artifice, il les attira à Paris.
r Ligneroles, & Bussy, je crois, qu'ils
nt sacrifiez à la Justice, ou à la seve-

risé du Roy, parce qu'ayant appr
que chose du desir, qu'il avoit
mourir les Protestans, ils ne ga
point le secret, & furent mis à mo
avoir trop parlé.

79. Henry IV. se ligua avec les Hollan ne rien dire de sa conversion à la foy que. Je ne dis rien icy de l'action
Henry III, qui fit tuer le Duc, & le
nal de Guise, aux E'tats de Blois
que j'en ay parlé ailleurs; & pou
concerne la ligue, que le Roy, H
grand fit avec les Hollandois, il
que les Souverains doivent avoi
mission de se liguer, quand &
bon leur semble, pour le moins

nent, que le Roy d'Eſpagne,
is pour fondement de ſa gran-
defenſe de l'Egliſe Romaine, le
-Chrétien doit prendre le con-
& témoigner aux Proteſtans,
e que leur Religion luy deplai-
e leur liberté, & deſire d'empe-
: la Monarchie Eſpagnole ne la
iſſe. Telement que Henry le
: liguant avec les Hollandois, &
les autres ennemis de l'Eſpa-
e Rome, ſuivit la Maxime fon-
ible de ſon Intereſt, qui le doit
ſer, ſur la conſideration de tout
:s ennemis en peuvent dire, par-
ét l'unique moyen d'attirer à ſa
n, tous ceux qui craignent les
ls. Il ét vray, que depuis ce téms
agne ſemble avoir changé d'In-
ſ'ét liguée, elle méme avec les
ns; & pour cela perſonne ne
plus étrange, que le Roy de
face la méme choſe. Pour ce
cerne la converſion de ce grand
je penſe, que Monſieur Naudé,
rend, quand il l'oſe cenſurer.
ii en conſidereront bien la cauſe,
te, loüeront ſans doute ſa pru-

 dence.

dence. Et sans mentir, je pense, que c'a été le meilleur Coup d'E'tat, qui ait eté fait de cent ans. Ce Prince étoit nay Catholique, & en sa tendre jeunesse, il fut instruit en la doctrine de Calvin, par ordre de Jeanne Reyne de Navarre sa Mere. En l'âge de dix neuf ans, le Roy Charles luy ayant montré un grand monceau de ceux, qui avoyent été égorgez au Massacre de Paris, luy dit en jurant. *La mort ou la Messe :* Et la juste crainte, qu'il eut d'un Prince furieux, & qui avoit sa vie entre ses mains, l'obligea de dissimuler pour un téms, mais étant sorty de la cour, il

étoit heretique, Relaps, & indigne, non ſeulement, de regner en France, Mais encore d'étre admis à la comunion de l'Egliſe Romaine. En Effect jamais il n'auroit eu l'abſolution du Pape, ſi ſes victoires n'euſſent obligé le Siege Pontifical de craindre, qu'il ſe feroit Roy, ſans luy en avoir aucune obligation. Le Pape donc, qu'y voyoit la proſperité de Henry, luy envoya l'abſolution, & cette abſolution, ayant remis les plus opiniâtres Catholiques dans leur dévoir, il regna glorieuſement, & eut plus de moyen de conſerver les Proteſtans, de ſes E'tats, qu'il n'auroit eu ſans ce changement.

80. *Afin de paſſer ſous ſilence beaucoup d'autres, qu'ils commettent tous les jours*; Pour montrer que les Venitiens ſe ſervent de Coups d'E'tat, en toutes les rencontres, & que rien n'ét ſi ſacré, qu'il ne violent, quand il ſagit d'agrandir leur Republique, il ne faut que faire voir le ſujet, que les plus grands Princes de l'Europe eurent de ſe liguer contre eux l'an de Chriſt 1509, Le Senat de cette Seigneurie étoit accuſé de mettre ſes voiſins en querelle, pour peſcher en eau trouble, &

de là vint la ligue, dont nous parlons icy. Alors le Pape Jules II. l'Empereur Maximilien premier, Louis XII. Roy de France & Ferdinand V. Roy d'Eſpagne conclurent, en une aſſemblée tenue à Cambray, qu'ils attaqueroyent de concert, & à comuns frais cette Seigneurie, pour reprendre, châcun ce qui luy appartenoit, & luy ôter ce qu'elle tenoit ſans raiſon. Le Pape demandoit Faença Rimini, Ravenne, & Cervie, que les Venitiens avoyent uſurpé ſur ſes predeceſſeurs. L'Empereur demandoit Padoüe, Vincenſe,& Veronne,qui appartenoyent à l'Empire. Et les places du Frioul & du

[redacted]

e Naples, les ports & places, qui avo-
ent été engagées par ses Predecesseurs,
la Republique de Venise. De sorte que
es Venitiens n'espargnent ny l'Empire,
y le saint Siege, ny aucun Roy, ou Prin-
e, quelque puissant qu'il soit, quand la
ortune leur presente le moyen, d'esten-
re les bornes de leur Seigneurie. En-
n ceux, qui fonderent cette Republi-
ue n'avoyent que les petites Isles, sur
esqu'elles leur ville ét bastie, & presen-
ement, ils possedent, & sont maîtres ab-
olus de tout le Golphe, des Costes de
Dalmatie, de l'Istrie, du Frioul, & d'u-
e grande estendue de terre, au conti-
ent d'Italie, où il y a quantité de belles,
onnes & fortes villes, sans conter les
les, qu'elle possede dans la Mediter-
anée, lesquelles elle a conquises, bien
ouvent sans que les Anciens Maîtres,
y ayent donné sujet de leur faire la
uerre.

81. *Les Florentins, en se rejoüissant de la Ca-
tivité de Saint Loüis.* Je ne crois pas que
Republique de Florence se rejoüit de-
prison de Saint Louis Roy de France,
ar envie de sa prosperité, & moins en-
ore par amour, qu'elle portât aux Infi-

 del-

delles; Mais parcequ'elle aimoit ſon
pos, & craignoit Charles d'Anjou, f
de ce Sainct Roy. Pour bien ente
cecy, il faut remarquer, que la pieté
le juſte deſir, que Loüis IX. Roy de F
ce, avoit de reſtablir la foy Chrét
ne dans le païs, que Chriſt avoit h
ré de ſa preſence, tandis qu'il étoit
my les hommes en Chair humaine
bligea de mettre une puiſſante ar
ſur pied, pour paſſer en la terre ſai
Ce voyage, quoy que juſtement, &
rageuſement entrepris, ne reüſſit p
Le Roy y perdit ſon armée, & y den
ra priſonnier. Les Florentins s'en re
rent, dit Mſr. Naudé, apres le Vill

vestit Charles Duc d'Anjou, & de Provence, frere de Sainct Ce Prince, voulant reconnoitre gations, qu'il avoit au Pape, per. les Gibellins, de toute sa force, le plus dangereux Ennemy des ns, qui tenoyent le party de l'Em. ou par Inclination, ou par grati- pour se pouvoir conserver plus t. Pour cette cause aussi, ils cru- e la prison de Sainct Loüis leur antageuse, en ce qu'elle l'empe- favoriser son Frere, & le Pape eur Republique. De sorte que t dire, qu'ils se rejuïssoyent plus, leur Ennemy plus foible, que de ce bon Roy dans la Misere.

prison de Celestin. Il n'y a point de qu'on n'ait veu de mauvais Pa. eux que Msr. Naudé touche, en cy, ont été deux des pires, qui amais été. Boniface huitiéme, mprisonner le Pape Celestin V. ancier, Et Alexandre VI. qui faire mourir par poison cinq ardinaux, s'empoisonna soy mé- un de ses fils, furent de terri- cts. Voyons comment cela se

fit. Celeftin V. ayant été long t
Moine de bonnes mœurs, & de pe
fçavoir, fût eleu Pape apres la mo
Nicolas quatrieme, l'an 1291. Ce
homme, qui étoit accoutûmé à la fi
cité des Cloîtres, ne fçavoit point
commoder à la pompe de la Cour, &
gouvernement des E'tats. Pour c
cause le Cardinal Caetan, qui luy fu
da, & qui prit le Nom de Boniface V
luy fit, plufieurs fois, foufler aux o
les, tandis qu'il étoit au lict, pour p
fer, que la grandeur du Pontificat, le
veroit de la vie eternelle, en luy fai
dire. *Celeftine, quid agis, defere thiaran*

[redacted]

rmit, que Boniface attaquât Philippes
bel Roy de France. Celuy cy le fit pren-
e à Anagnia, où il receut un souflet,
ii le fit mourir demy enragé l'an 1303.

83. *Le poison d'Alexandre Sixiesme ét digne memoire.* Ce Monstre des Papes, qui
t infame par sa paillardise, par le peu
soin, qu'il eut de la Chrétienté, par
mour qu'il porta au Turc Bajacet, &
r le desir, qu'il eut, de faire regner en
ilie, Cesar Borgia son fils, fit mille a-
ons indignes de son rang. Le dernier
ime de ce mechant Espagnol, ne fut
s le plus enorme, & c'ét celuy, dont
fr. Naudé parle icy. Ce Pape voulant
er du monde cinq, ou six Cardinaux,
ii étoyent ceux, qui soufroyent le plus
al volontiers, sa vie licentieuse, fit pre-
rer un festin, dans un de ses jardins
oche de Rome, & croyant que ceux,
i'il vouloit faire empoisonner, ne luy
uvoyent plus eschaper, il fit mettre du
iison dans quatre ou cinq bouteilles
vin, & defendit au sommeiller d'en
nner, si non à ceux, qu'il luy ordon-
roit. Le Sommeiller creut, que c'étoit
vin des meilleurs amis. Et le Pape é-
nt venu des premiers au jardin, avec
son

ſon fils, ils demanderent du vin, par
que la chaleur étoit grande, & le So
meillier leur donna, ſans y penſer,
mort au Pape, & une dangereuſe ma
die au Duc de Valentinois ſon fils,
étant jeune & robuſte, vainquit la v
lence du poiſon, & quelques années
pres, il mourut en un combat. Ce ſo
là des coups bien étranges, qui nous fo
clairement connoître, que les Papes ſo
hommes. Et ceux, qui voudront ſçav
plus au long, qu'ils ne quitent pas l
humanité, quand ils s'aſſeyent ſur la ch
re de Saint Pierre, liront, ſ'il leur plait,
que Platine, Balæus, Onuphrius Pan

periale, depuis l'an onze cens trente huit, auquel l'Empereur Lothaire second mourut, & eut Frideric Barberousse pour Successeur, jusqu'à l'an 1250. Auquel le vaillanr Frederic II perit miserablement, sans que personne regnât entre d'eux, si non Otton de Bronsuig, qui ayant été quatre ans sur le thrône, fut degradé, & Frideric Roy de Naples fut mis en sa place. Ce Frideric, qui étoit fils de l'Empereur Henry VI, étoit Roy de Naples, & Duc de Suabe de Son Chef, & fut pere d'un fils legitime, & d'un bastard. Le premier nommé Conrad mourut avant que son pere, & laissa un fils nommé Conradin, qui perit à Naples, comme nous allons dire. Le bastard, qui avoit nom Mainfroy, se saisit de Naples, & peut étre méme pendant la vie de son pere. Enfin Frideric étant mort, le Pape, qui ne vouloit point, que la posterité d'un Prince, qui avoit été ennemy mortel du Siege Romain, ou plustôt qui s'étoit opposé de toutes ses forces, à la violence des Souverains Pontifes, possedât un si grand fief de l'Eglise Romaine. Pour cette cause, il declara Mainfroy, in-

rendre aisée, par ce Massacre impr
Pierre, qui esperoit de gagner cette
de Isle, consentit au dessein de Pr
to, & prepara une flote, pour étre
à le secourir à point nommé. L'a
reüssit au souhait des Entreprene
huit mille François furent tuez,
que tant de rigueur, qu'on tira les e
du corps des femmes grosses, po
escraser contre les murailles. Pier
excomunié du Pape Martin IV, à
de cette action, & ses Royaumes f
donnez à Philippe III, Roy de Fr
fils de Saint Loüis, & Nepveu de
les. Mais quoy que la Fortune fav
Philippe au comencement, Pier

torien, & soldat de grande reputa-
a écrit les causes, & les effects de la
rre, que Charles VIII. Roy de France
n Italie, pour conquerir le Royaume
Naples, qui avoit été laissé à son pere,
le testament de Charles Duc d'An-
, & Comte de Provence, Successeur
Roy René son oncle. Ce seroit faire,
que ce grand homme a déja fait, que
vouloir traiter au long de cette Ma-
e, & pour cela, j'en parleray icy fort
rement. Les Successeurs de Charles,
re de Saint Loüis, ayant regné cent
xante onze ans à Naples, la couron-
escheut à Jeanne seconde, femme im-
dique, qui par ses sales deportemens,
uit la haine de ses plus proches pa-
s, qui étoyent les Ducs d'Anjou, de la
ison Royalle de France. Jeanne donc
ignant de ne pouvoir pas resister seu-
ses parens, qui luy étoyent ennemis,
pta Alphonse Roy d'Aragon, & de Si-
, Alphonse se transporta à Naples, &
pouvant pas soufrir l'Impudicité de
mere adoptive, il la fit mettre en pri-
. Jeanne, qui avoit beaucoup d'amis
s son Royaume, eut moyen de for-
de sa captivité, & declara Alphonse

S indi-

indigne d'étre ſon fils, & de luy ſucceder, à cauſe de ſon Ingratitude, & adopta en ſa place, Loüis Duc d'Anjou, ſon parent, & qui juſques alors avoit été ſon enne-my. Loüis alla à Naples, & y regna heu-reuſement avecque ſa Mere, jusqu'à la mort. Alors Jeanne, qui avoit ſurveſcu à Louis, adopta René ſon frere, & mou-rut peu apres. René, qui avoit été pris, par le Duc de Bourgogne, ne peut point aller à Naples, pour y prendre poſſeſſion de ſon Royaume. Mais Iſabelle de Lor-raine, ſa femme, y alla, & fit des merveil-les à bien defendre ſes E'tats, contre le Roy Alphonſe d'Aragon. A'la fin pour-[redacted]

Italie, l'an 1494. avecque tant de Bon-
ir, qu'il sembloit avoir la victoire at-
hée à sa ceinture. Pour cette cause,
honse fils aîné de Ferdinand, qui
succeda au Royaume de Naples, &
sçavoit les pretensions de Charles;
lexandre sixieme, Pape de Rome, qui
ignoit le bonheur de ce Roy, se li-
rent avecque le Turc. Ce fut pour-
t sans necessité, & sans effect. Car la
ue que les Princes Italiens firent con-
Charles, fut suffisante à le depoüiller
tout ce qu'il avoit conquis en Italie:
lement que le Roy de Naples, & le Pa-
, qui eurent recours à Bajacet, mon-
rent aux Chrétiens, qu'ils se fioyent
s à un Infidelle, qu' à eux, & oblige-
t les plus moderez de blâmer l'action,
ils avoyent faite sans y étre contraints
la necessité, & sans avoir receu aucu-
faveur, ny assistance du grand Seig-
ur.

87. *Henry VIII. fit revolter l'Angleterre.*
us avons déja fait une remarque sur
te matiere. *Charles V. ne tint compte d'In-
der le Milanois au Duc d'Orleans &c.* Ce
nd Prince, qui a surpassé tous ses de-
ciers en valeur, & en prudence, se

foucioit peu de tenir fa parole. Et Monfieur de Thou dit, que c'étoit une tache peu confiderable, entre tant de vertus eminentes, qui reluifoyent en fa perfonne. Je ne veux pas parcourir fa vie, pour fçavoir, fi ce que ce grand perfonnage a dit de luy, ét veritable; il me fuffit d'expliquer ce que nôtre auteur nous dit icy; & pour l'entendre, il faut remarquer ce que je vay dire. De puis que la race des Vicomtes a ceffé de regner à Milan, les defcendans de Valentine, qui fut fille du penultieme Duc, nommé Galeas, ont pretendu cet illuftre Duché. Les plus grands & les plus confiderables de ces defcendans, ont été les Roix Louis

mettre de passer par la France, & pour obtenir l'effect de sa priere, il promit de donner l'Investiture du Duché de Milan, à Charles Duc d'Orleans, fils du Roy François. Ce Roy, qui sçavoit, qu'il y avoit une grande difference entre promettre, & faire ce qu'on a promis, ny voulut point consentir. Alors Charles, à qui l'affaire importoit, gagna le Connestable de Montmorancy, qui persuada au Roy son Monstre, que l'Empereur tiendroit sa promesse, & obtint ce qu'il desiroit. Charles donc passa par la France, où il receut tous les honneurs imaginables, sous l'esperance de cette Investiture, qui n'eut point d'effect, & le Connestable en fut disgracé. Cette action de l'Empereur, & la peine imposée au Connestable, apprenent à tous les grands Ministres, de ne se point fier à ceux, qu'on ne peut point contraindre, de tenir leur parole.

88. *Le méme pouvant ruiner les Protestans, il s'en servit pour nous faire la guerre*; Je ne sçay pas, sur quel fondement, Monsieur Naudé asseure, ce qu'il nous dit icy, ny s'il y aura des Politiques, qui le croyent. Sans mentir, il y a peu d'appa-

rence, que cela ſoit, & pour mon
culier, je ne le puis pas croire. I
ſon que j'ay de m'oppoſer à cette
tion, ét, que ſi l'Empereur eût rui
Proteſtans, il auroit eu plus de n
de ſe rendre abſolu de l'Allemagn
cela étant il auroit eu en ſon pou
ce qu'il étoit obligé de mandier,
quoy, il ne pouvoit faire aucun c
Le Politique Bocalini dit, que les I
mes de Luther, & de Calvin ne ſo
des ligues, pour ſ'oppoſer à l'am
de la Maiſon d'Aûtriche, & par c
quent, à celle de l'Empereur Char
& tout le monde ſçait, que cette
niſſime Maiſon n'a rien tant à c

& mémes à la possession absolue, de toute l'Allemagne, sans en ôter les obstacles, &, sans doute, rien ne s'opposoit plus vertement à son dessein, que le Roy de France. Bocalini, de qui j'ay déja parlé, en cette annotation, s'apperceut de ce que je viens de dire, quand il écrivit, que tout le monde admira la Charité de Philippes II, qui, pour secourir la France, abandonnoit ses provinces hereditaires de Flandres, aussi bien que l'Empereur celle d'Austriche. C'ét à dire, qu'ils permettoyent au Turc de prendre quelques places, en Hongrie, & aux Holandois de se saisir de quelques forteresses, au païs bas, pour nourrir les dissentions qui étoyent en France, croyant de la pouvoir acquerir, en faisant semblant de favoriser le party Catholique. Le Cardinal de Richelieu étoit de ce sentiment, quand il dit que le Roy d'Espagne espuisoit le Nouveau Monde, pour acheter le vieux, & qu'il croyoit d'avoir acheté l'Europe, s'il pouvoit acheter la France. Le Duc de Rohan exhorte tous ceux, qui aiment la liberté, de joindre leurs forces, à celles de la France, pour s'opposer à l'Espagne. Pour moy, je ne sçay pas, si

cela doit étre; Mais je ne doute po
que ce ne soit toûjours une Marque
prudence, que de tacher de conse
quelque E'galité entre les puissan
d'où depend le mouvement, & le re
de toutes les autres de la Chrétient

*89 Sa haine, contre le Roy d'Angleterr
cause de sa tante, fit roidir Rome contre
ry VIII.* Les Sages Politiques tourn
toutes choses à leur profit, je ne
tonne point, que l'Empereur Ch
V. en ait fait de mémes. Nous av
déja dit, que Henry VIII. Roy d'An
terre, voulant troquer une vieille f
me pour une jeune, repudia Cathe
d'Espagne tante de Charles, & prit

t pas si impertinente, qu'il s'imagine.
arles ne pouvoit pas tirer raison de
t afront, sans se rendre Maître de la
er ou de la France. Et l'un & l'autre
y semblant impossible, il se prevalut
s forces de son Ennemy, à son avan-
ge. Pour vexer la France, il attira les
nglois à son party, & pour faire d'une
erre plusieurs coups, il employa les for-
s des Anglois, pour renger le Roy Fran-
is à la raison. Certainement cette a-
on de l'Empereur Charles ét tres Judi-
euse, puis qu'au besoin, il faut faire de
ut bois fleche, & la haine, qu'il auroit
témoigner au Roy d'Angleterre, luy
oit été inutile, puis qu'il n'étoit pas
son pouvoir de l'attaquer, dans ses
es. Pour ce qui regarde le schisme, qui
ivit l'opiniâtreté du Pape, & du Roy
ary, il deplut, sans doute, à l'Empe-
ur, parce que les Anglois changeant de
ligion, rendirent leur Royaume im-
nerable, aux artifices, & aux pistoles
Charles, & de ses successeurs. Et par
nsequent luy ôterent l'Esperance de le
nquerir. Ce fut là tout le mal, qu'il
eut, d'avoir solicité le Pape à ne point
nsentir à la dissolution du premier
ariage du Roy d'Angleterre,



90. Son Lieutenant Charles de Bourbo Rome & y eftablit une perfecution contre le clefiaftiques. C'ét mal fçavoir l'hifto que d'attribuer à Charles de Bourbo perfecution, que les Ecclefiaftiques frirent, apres la prife de Rome, l'an s'il ét vray, que les morts ne mor plus, il ét vray auffi, qu'il n'eftabli aucune perfecution. Je puis donc a rer; que Mfr. Naudé s'ét trompé e endroit; Car les Hiftoriens affeu que le Duc de Bourbon fût tué à l'a de cette ville, d'une moufquetade le renverfa par terre, & que Philibe

[redacted]

a pourtant ce qu'il avoit promis; Et
eu n'oublia point de le faire mourir
assaut, qu'il donna à Rome, peu de
rs apres.

91. *Il se fit par son commandement un tel car-
e d'hommes aux Indes, qu'il ne s'en ét ja-
is veu de pareil.* Il ét vray, qu'on ne tua
nais tant de pauvres miserables, pour
ablir une Domination étrangere,
'on en fit mourir en Amerique, pour
asseurer l'Empire des Espagnols. Un
éque Castillan, qui a été long téms en
païs là, en écrit le malheur, & la Cru-
té Espagnole, avec tant de compas-
n, qu'il semble pleurer dans ses E'crits.
son dire, l'on y a fait perir plus de
ngt milions d'hommes, sans qu'ils en
ent donné aucun sujet, à leur enne-
. Et si l'on m'en demande la raison,
diray, que c'ét parce que les nouveaux
bitans croyoyent de ne pouvoir pas
nir les anciens sous le joug, par la for-
des armes. Mais je n'oserois pas asseu-
, que ces massacres ayent été commis
r ordre de l'Empereur. Au contraire
y veu dans ce païs là, des ordonnan-
s du Roy Sebastien de Portugal, qui
fendoyent de mal traiter le peuple
con-

conquis, dans le Bresil, & commandoyent aux Portugais, d'avoir soin, de les faire bien instruire en la foy Chrétienne. Je crois que l'Empereur Charles, & le Roy Ferdinand son grand Pere, firent la méme chose; parcequ'on se persuade difficilement, qu'un Prince craignant Dieu ordonne de telles saignées, seulement pour établir son pouvoir en un paÿs, où il n'a aucun droit, que celuy de bienseance; Et ce seroit mal convertir les peuples, que de les faire mourir, & les Espagnols veulent, qu'on croye que leur [redacted]

fit avec tant d'adresse, par le bon
nent, qu'il recevoit par tout, qu'il
ucun sujet de se pleindre. Mais
ue peu de choses ont donné aux
ues tant de matiere, pour exercer
gement, ny aux Historiens, pour
, que la dispute, qui avint sur la suc-
1 de cette Couronne, apres la de-
u Roy Dom Sebastien, qui perit en
e, l'an 1578. il ne sçauroit étre hors
opos d'en dire un mot en ce lieu
.e Roy Sebastien eut pour Succes-
: Cardinal Henry son grand oncle,
voyant âgé de 66. ans, & prétre, ju-
'il ne pourroit point laisser d'en-
pable de luy succeder, & fit prier
es pretendans à sa Couronne, de
ou d'envoyer à Santaren Ville de
gal, pour voir decider l'affaire de
:effion. Alors tous les descendans
oy Emanuel poursuivirent leur
en cette sorte. Emanuel Philibert
e Savoye, en qualité de fils de Bea-
fante de Portugal, Rainuce Duc de
, en qualité de fils de Marie, fille
d'Edoard, Duc de Guimarans, In-
e Portugal, Catherine Duchesse
gance, tante de Rainuce, en quali-
lle Cadete du méme Edeoard. Phi-
lippe

lippe II. Roy d'Espagne, en qual
fils d'Isabelle, Infante de Portuga
Dom Antoine, en qualité de fils de L
Infant de Portugal, pretendirent
couronne, & les uns envoyerent
deputez à Santaren, & les autres y
rent en personne, pour defendre
droit. La pretension de Dom Ant
qui étoit en personne à l'assemblé
seul mâle descendant de mâle, de la
son de Portugal, fut la premiere ex
née. Et ses juges ayant trouvé, qu'il
bastard, le prierent, de ne rien pr
dre au Royaume. Le Duc de Savoy
aussi obligé de se contenter de l'esp

Emanuel: Alors Philippe remontra, qu'une Princeſſe avoit tort de diſputer la Couronne à un Prince, qui en étoit également proche; Et la Ducheſſe répondit, que cela étoit vray, lorsqu'il n'y avoit point d'Inégalité; Mais que les juges, & Philippe auſſi devoyent conſiderer, qu'elle pretendoit la Couronne de ſon Ayeul, comme fille d'un Infant, & Philippe ſeulement, comme fils d'une Infante de Portugal; Et qu'il ſembloit n'y avoir point de doute, que comme Edoard, Pere de Catherine, auroit été preferé à Iſabelle, Mere de Philippes, ſ'ils euſſent été en vie. Ainſi, & par la méme raiſon, Catherine devoit étre preferée à Philippe. Ces raiſons mirent en peine les juges, qui ne pouvant ſe reſoudre à donner un arreſt, ſur une affaire de ſi grande importance, & ſi épineuſe, ils cauſerent de l'impatience au peuple, qui fit couronner Dom Antoine; Ce Couronnement donna ſujet à Philippes, de pourſuivre ſon droit, par la force des armes, & ayant chaſſé Dom Antoine, il ſe fit Roy de Portugal.

93. Il fit pendre tous les ſoldats François, qui allerent au ſervice de Dom Antoine. Nous

avons

avons dit cy deſſus, que Dom A
fils naturel de Dom Loüis, Infant
tugal, pretendit la couronne,
fut exclus par les juges, & que c
obſtant le Peuple Portugais le
ronner. A'preſent nous allons
mal, qui ſuivit ce couronnemen
Antoine étant Roy du menu
Philippe ſ'efforça d'acquerir la N
& pour ce ſujet, il fit faire quai
Croix d'ordre, lesquelles il diſtı
beralement, ſelon l'avis de Dor
ciſco de Mora, premier Gentil
de ſa chambre, qui étoit Portu
connoiſſoit l'humeur des ſes con
[redacted]

ſchaperent du combat, parceque le
Henry troiſieme les deſavoüa. A-
Antoine, qui ſ'étoit ſauvé par la fui-
: retira en Angleterre, où il obtint
, Reyne Eliſabeth quelques troupes,
mandées par François Drac, Vice-
iiral d'Angleterre. Ce grand homme
pied à terre, proche de Lisbonne, &
int que les Portugais, ne le favori-
nt point, & qu'il n'étoit pas capable
mettre ſeul le Prince Dom Antoine
: thrône, il rembarqua ſes gens & ſe
a en ſon païs. L'on pourroit de-
der pourquoy les Portugais, qui ſont
relement Ennemis des Caſtillans, ne
riſerent pas leur Roy pretendu? Et
peut répondre, que ce fut, parce que
ı Antoine étoit fils d'Jolante Barbo-
ue l'on dit avoir été Juïfve, & quel-
paroles imprudemment proferées
es Marrans, furent cauſe, que les Por-
is l'abandonnerent.

ı. Il traverſa la reduction à l'Egliſe de Hen-
: & ſa reconciliation avec la Saint Siege.

raité nous ayant donné ailleurs ſu-
e dire *un mot des* obſtacles, que le
Philippe II fit naître en la conver-
du Roy Henry le grand, nous paſſe-

ſon Eſprit, & de ſes finances, pour ſe
dre Maître de la France, qu'il obtin
Papes Sixte V, de la Maiſon de Mont
& de Gregoire XIII. Sfoudrato, qu'il
communicaſſent le Roy Henry IV
qu'ils le declaraſſent, indigne de p
der la couronne de ſes Anceſtres, a
ſa converſion. Et lors que Henry
embraſſé la Religion Romaine, Ph
pes fit repreſenter à Rome, en Fra
& ailleurs, que Henry étoit un hyp
te, & que les Catholiques ne pouvoy
& ne devoyent point ſe fier á luy.
Papes mirent auſſi la main à la bou
& envoyerent des troupes pour en
cher, que ce Prince ne montât ſur le t
ne, & ils deployerent contre luy o
les foudres d'excomunication, to
qu'ils avoyent de pouvoir. Mais tou
la me ſemble plus ſupportable, que l

;ours souveraines, oubliant leur devoi
eclarerent criminels de leze Majesté di
ine, & humaine; Ennemis de Dieu, de
E'tat, & de la Couronne de France,
ous ceux, qui s'opposeroyent à la Sainte
nion, c'ét à dire, qui seroyent amis, &
:rviteurs du Roy. Ils prononcerent &
eclarerent tous ceux, qui servoyent sa
Majesté, degradez de Noblesse, & privez
e tous honneurs, offices & benefices;
n consequence de cet arrest, le Par-
:ment de Roüen fit executer à mort,
uelques soldats du Roy, & declara cri-
ninels de leze Majesté, tous ceux, qui
ivoyent le camp du Roy de Navarre,
't à dire de Henry le grand, Roy de
ance. Il ordonna aussi, que tous les
, le premier jour d'Aoust, l'on feroit
processions, & prieres publiques, en
nnoissance de la grace, que Dieu
t faite, ce jour là, aux François, en
ort miraculeuse, de Henry III. La
onne se montra aussi imprudente,
es deux Parlemens, lorsqu'elle de-
que personne ne devoit recevoir
Roy Henry de Bourbon, encore
jugement exterieur, il pût obte-
olution de ses Censures, & de son

que son Nom même semble fai-
Pour cette cause l'on trouve des
Écrivains, qui l'allegant en
chose, où il merite d'être suivy,
oint exprimer son Nom, & di-
le Politique Florentin ét de cet
ur moy j'estime, qu'on doit con-
liversement ce qu'il a écrit; Et
ant ses Impietez, l'on peut met-
atique, sans scrupule de Con-
beaucoup de bonnes choses, qu'il
seigne dans ses discours sur Tite
Histoire de Florence, qu'il a laissé
rité n'ét pas mauvaise, & le plus
x de ses ouvrages, ét son Prince,
resente Cesar Borgia, bastard du
chant Pape, qui ait été de long
ur l'exemplaire d'un Prince par-

dévoit proceder à l'Election d'un
& qu'il esperoit, que les François
blieroyent point le bien, qu'il leur
fait. Alors les François declare
qu'ils ne vouloyent point d'Espa
pour Roy, & il leur fit proposer
ction d'un Prince Lorrain, qui pe
pouser sa fille, & qu'on declare
qu'elle luy portoit la couronne de
ce en dot. Quelques sots y consento
Mais la dispute, qui se trouva entr
Ducs de Mayene, & de Guise, le
quis du Pont à Mousson, & quelque
tres pretendans, donna cause gag
nôtre Henry, qui cependant faiso
grands progrez, & augmentoit tou
jours le Nombre de ses Serviteurs

que son Nom même [illegible]
ir; Pour cette cause l'on trouve des
res E'crivains, qui l'allegant en
ue chose, où il merite d'étre suivy,
it point exprimer son Nom, & di-
ue le Politique Florentin ét de cet
Pour moy j'estime, qu'on doit con-
r diversement ce qu'il a écrit; Et
jetant ses Impietez, l'on peut met-
pratique, sans scrupule de Con-
e, beaucoup de bonnes choses, qu'il
enseigne dans ses discours sur Tite
L'Histoire de Florence, qu'il a laissé
sterité n'ét pas mauvaise, & le plus
ieux de ses ouvrages, ét son Prince,
epresente Cesar Borgia, bastard du
nechant Pape, qui ait été de long
pour l'exemplaire d'un Prince par-
Je souhaiterois que l'Image de ce
e fut brûlé, & que l'on n'imitât ja-
ucune de ses actions. Il ét pourtant
que les Italiens, qui en ont defendu
ure, en mettent tous les jours la do-

ctrine en pratique, & particulierement, où il s'agit de ſe defaire de ceux, qui les peuvent ou veulent empecher d'executer, ce qu'ils ont projeté. Au reſte, la Maiſon de ce grand, & Impie Politique, florit encor, & en nos jours l'on a veu un Cardinal de cette famille, qui faiſoit gloire d'étre deſcendu d'un ſi celebre E'crivain.

96. La premiere, & plus legitime diviſion des Coups d'E'tat, ét de les diviſer en juſtes & injuſtes. Il ſemble que Monſieur Naudé oublie, en ce lieu icy, la definition, qu'il a donnée aux Coups d'E'tat; puis qu'il ét impoſſibe, qu'il ſoyent juſtes & inju-

[redacted]

E'tat ne soufrît du trouble, par la pluralité de Seigneurs & de Pretendans. En effect, Machiavel approuve l'action de Romulus, & le Pape Clement IV. conseilla celle de Charles d'Anjou. Car l'on dit, qu'ayant Conradin en son pouvoir, il voulut sçavoir du Pape, ce qu'il dévoit faire de ce grand prisonnier, & il luy répondit, que la vie de Conradin seroit la mort de Charles, & la mort de Conradin en seroit la vie, pour luy persuader, qu'il luy dévoit faire passer le pas.

97. *On peut encore les diviser en ceux, qui concernent le bien public, & en ceux, qui regardent l'Interest particulier.* Il ét impossible, que la definition, que Msr. Naudé donne à ses Coups d'E'tat soit legitime, si les actions qui regardent l'Interest particulier, peuvent passer pour Coups d'E'tat; Et les Exemples, qu'il apporte en ce traité, ne me feront pas changer d'opinion. Il me permettra donc de luy demander une autre definition, que celle qu'il donne, quand il dit, que ce sont *Excessus juris communis propter bonum commune*, ou de le prier de trouver une autre division.

98. *On peut aussi les diviser en Casuels & premeditez*; Les Coups Casuels sont rares,

& procedent, ou d'une grande connoiſſance, ou d'un grand bonheur, & d'une belle pointe d'Eſprit, qui doñe le moyen de prendre les occaſions, quand elles ſe preſentent. L'Exemple que Mſr. Naudé rapporte en ce lieu icy, fait voir, que Columb étoit grand Aſtronome, ou qu'il avoit un bon Almanac, & un eſprit capable de convertir toutes choſes à ſon profit. Cette Eclipſe luy fut extremement favorable. Car les Indiens, qui au dire de Bodin, adoroyent la Lune, & qui ſont perſonnes ſimples & ignorantes, principalement en ce qui concerne le cours des Planetes, eurent ſujet de l'honorer com- [redacted]

rde leur crime. Cés paroles & plu-
rs autres semblables proferées avec
torité, eurent tant de pouvoir sur
 multitude, qu'elle reprit le mors
'obeïssance, & continua de rendre
ice à sa patrie, & à ce Prince, qui eut
t d'admirer son bonheur, & de croi-
ue toutes choses luy succederoyent
reusement, puisque le Ciel avoit
ibatu pour luy, en une occasion si
ortante.

). *Il y en a pareillement de simples & de*
posez; Ne doutant point qu'il n'y
le Coups d'E'tat simples, & de com-
z, j'examineray seulement ce qui
eda, & suivit le Massacre de Paris. La
t de Ligneroles, quoy qu'elle soit a-
ıe, pour empecher, qu'il ne découvrit
u'il sçavoit du dessein de Charles IX,
 de France, l'on a peu de sujet de la
 passer pour un Coup d'E'tat. Ce gen-
omme qui étoit Gouverneur de Bour-
nois, Favory & domestique du Duc
ıjou, fit connoitre par son impruden-
u'il n'ignoroit point, qu'on n'en vou-
ıux Huguenots. Et le Roy luy suscita
 querelle, où il fut tué. Sans men-
on pouvoit trouver des moyens plus

de Valois, sœur du Roy, &
qu'elles furent judicieusement
nées, pour donner aux Protestan
confiance, & pour les attirer à Pa
pensant assister aux solennitez,
voyent être attrapez tous ens
comme il le furent en Effect. M
Naudé ne dit rien de la mort de
Reyne de Navarre, qui selon l'o
commune fut empoisonnée par
fumeur du Roy, qui luy prese
Gans. Cette mort n'étoit guere
necessaire, que le mariage de s
Cette Princesse avoit beaucoup d
& la crainte, qu'on eut, qu'elle n
trât dans le dessein de la cour, f
ver bon de s'en défaire, pour em
qu'elle ne découvrit le dang

fut un Coup d'Imprudence, qui dévoit avoir éloigné de Paris, tous ceux, qui y étoyent venus pour assister aux Nopces fatales du Roy de Navarre. Car le Roy avoit envoyé en Angleterre le Maréchal de Montmorancy, parent de l'Admiral, de peur, qu'il ne l'avertît du danger, où il étoit; Il avoit fait investir la Rochelle, & donné de l'apprehension à toutes les autres villes de seureté. Le Duc de Guise, qui étoit sorty de Paris à l'arrivée de l'Admiral, y retourna accompagné d'un bon Nombre de confidens, ce qui dévoit obliger les Protestans de se defier. Les Nopces du Roy de Navarre furent celebrées, le 17. d'Aoust; Et le bal, les festins & autres solennitez durent jusqu' au Vendredy, cinquiéme jour apres, auquel l'Admiral sortant du Louvre, accompagné de douze ou quinze Gentilshommes, receut une arquebusade, qui fut tirée du logis de Villemur, qui avoit été Precepteur du Duc de Guise. Le coup fut fait par un nommé Maurevers, qui monta tout aussi-tôt sur un Genét d'Espagne, & sortit de Paris, par la porte Saint Antoine. Cette action fit croire au Roy de Navarre, & au Prince de Condé, que

leur

tertans dans la ville, et a cette ...
& la Reyne visiterent l'Admiral, ...
rent de faire Justice du Murtrier ...
ses complices, & prierent les H...
nots de se loger aupres de l'Admi...
l'Admiral de se faire porter au L...
pour étre en seureté. L'Admiral n'a...
pas l'offre du Roy, croyant qu'il ...
soin de sa conservation. Mais tout ...
le Roy disoit & faisoit, n'étoit qu...
les tromper. En Effect, le Massacr...
le 24 d'Aoust, trois jours apres la ...
re de l'Admiral; Voila les accide...
precederent le Coup d'E'tat, de l...
Bartelemy, & les preuves que Msr. ...
apporte, pour faire croire, qu'il a ...
d'asseurer, que les Coups d'E'tat c...
sez, peuvent étre precedez de qu...

s remarqué cy devant que Conchini
quis d'Ancre, & Maréchal de France,
ué par ordre du Roy Loüis trezieme,
4 d'Avril 1617. Et icy nous allons par-
le la mort d'Eleonor de Galigay, fem-
de Conchini, de Travail, son Enne-
& de l'Exil de Marie de Medicis, Me-
u Roy Loüis XIII. D'abord que le Ma-
ial eut été tué à la porte du Louvre,
uit de cette mort s'espendit par tout
alais. Et alors sa femme, qui craignit,
n ne pillât son appartement, prit ses
reries, & tout ce qu'elle avoit de plus
ieux, le mit dans la paillasse, de son
se fit deshabiller, & se mit dedans.
apres l'on passa plus avant, qu'elle
oit pensé; Car on la fit lever, on prit
t ce qu'elle avoit caché, & on la mé-
n prison, dans une chambre du Lou-
où son Mary avoit fait mettre Mon-
r le Prince peu auparavant. Six
's a conduite à la Ba-

Palais, n'ayant que ses habits, un Manchon, où elle avoit environ quatre vingts E'cus, qui luy furent dérobez, & un petit pacquet de la grosseur de la teste, où étoit son linge. Lors qu'elle se vid en un lieu si miserable, elle dit. *Oime son Persa!* En Effect, on luy fit son procez, & elle eût la teste tranchée en Greve, bien que le Prince de Condé, & plusieurs autres creussent, qu'elle avoit peu contribué à la Malice de son Mary, & au mal qu'il avoit fait.

Le Travail étoit un prétre seculier, de Dauphiné, qui avoit été Capucin, nom-

ie le Marquis d'Ancre; Il parla de cette
faire au Marquis de Breſſieux, & celuy
l'accuſa, & obtint, que pour cet at-
ntat, il fut mené au fort l'Evêque, &
: là, en la Conciergerie du Palais, où
n procez luy fut fait. Le Sieur Naudé
t, que ce fut un petit *Coup d'E'tat* de
onſieur de Luines, & veritablement,
ſa mort peut étre appellée un *Coup d'E'-*
t, l'on doit croire, que ſ'en fut un de
lſr. de Luines. Car il ſollicita le juge-
ient de ſon procez. Au reſte, les cri-
ies de du Travail furent trouvez ſi e-
ormes, que l'arreſt, qui le condamna, à
re étranglé, roüé, & brûlé, ordonna
ue ſon procez ſeroit brûle avec ſon
orps, à fin qu'on perdît la memoire
'un ſi mechant homme. Pour ce qui
garde l'exil de la Reyne Mere, Je ne
ay pas, ſi Mſr. Naudé appelle ainſi ſon
epart de la Cour, & le Sejour, qu'elle fit
Blois. Il ét pourtant vray, que le Roy
n fils, luy promit de la traiter, ſelon ſa
ignité, & de luy deferer tout ce qu'il
y devoit en qualité de Mere; Et qu'elle
hoiſit le Château de Blois, pour ſa retraî-
:, & deſira d'y demeurer, jusqu'a ce que
Ioulins fut reparé, & qu'elle y put étre
como-

comodement. Il ét aussi certain, qu'elle se fit enlever de Blois, par le Duc d'Espernon, disant qu'elle y étoit prisonniere. Cette retraite causa la guerre, Et le Roy ayant été victorieux, la reprit en grace. Mais une Princesse, qui avoit gouverné sept ans la France, apres avoir été femme du plus grand Roy de son téms, ne pouvoit pas vivre sans avoir part au gouvernement; De là s'esleverent de Nouveaux mescontentemens, qui luy persuaderent la resolution qu'elle prit, de passer en Flandres, & de là en Angleterre. Mais en fin ses beaux fils se lasserent de l'entretenir; Et elle vint en Allema-

[redacted]

a esté attribué à Mſr. de Ville-Roy, & Celuy de du Perron, à Mſr. de Sully. Les quatre perſonnes, de qui Mſr. Naudé fait icy mention, ſont dignes de la connoiſſance des honneſtes Gens, & peuvent perſuader aux incredules, que la providence divine, qu'on appelle Fortune, éleve parfois à des dignitez eminentes, ceux qui le meritent. Le Cardinal d'Oſſat étoit un pauvre garçon d'Aquitaine, qui fit ſes E'tudes en ſervant d'autres E'coliers, en un College de Paris. Et s'étant déja moyennement avancé dans les Sciences, il entra au ſervice d'un ſecretaire, qui alloit à Rome, avec un Ambaſſadeur. Quelque téms apres, ſon Maître étant mort, il fut trouvé capable de faire ſa charge, & il la fit au contentement de l'Ambaſſadeur. Celuy cy retournant en France, laiſſa Arnaud d'Oſſat à Rome, pendant les troubles de la France, pour prendre garde aux affaires du Roy, & il y reüſſit. Enfin la Couronne étant eſcheüe au Roy Henry de Bourbon, il trouva Rome tout á fait oppoſée à ſes deſſeins. Alors d'Oſſat fut employé aux plus grãdes affaires de ce téms là, & ſervit ſi bien le Roy, qu'il le pourveut d'un Eve-

ſché. Puis il luy procura le Chapeau de Cardinal, & ſans mentir, il l'avoit bien merité, car il avoit ſouſtenu les Intereſts de ce grand Prince, avec beaucoup d'Induſtrie, & de Vigueur. Mſr. Naudé dit, que le Chapeau de ce Cardinal a été attribué à Monſieur de Ville-Roy, & je le crois, car ce Seigneur étoit homme de bien, & voyant, qu'Arnaud d'Oſſat avoit obtenu du Pape Clement VIII, qu'il donnât l'abſolution à ſon Roy, il creut raiſonnable, que ſa grande peine, ſon Induſtrie inimitable, & ſes ſoins de pluſieurs années, euſſent une grande recom-

fut nommé le Seigneur d'Alincourt,
uoy qu'il ait été Marquis de Ville-
, Comte de Bury, Gouverneur de
n, Lionnois, Forests, & Baujolois, il
a peu de bien à plusieurs enfans, que
u luy avoit donnez. Mais le fils aîné
lincourt, ayant eu le bon-heur d'être
uverneur du Roy Loüis Dieu donné,
esent regnant, il à mit dans sa mai-
, le titre de Duc & Pair de France. Et
de ses freres, qui vit encore, ét Ar-
véque, & Lieutenant de Roy à Lion;
r ce qui regarde Jacques Davy, Car-
al du Perron, il étoit de bas lieu, &
ne par sa vertu de la grande fortune,
il a été élevé. Il fut Huguenot en sa
nesse, & ayant bien étudié, changea
Religion, si à propos, qu'il fut em-
yé à de grandes affaires. Ces affaires
nirent en credit, & luy procurerent
esché d'Evreux en Normandie, la
arge de grand Aumosnier de France,
le rendit Chef du Clergé de la Cour,
e Chapeau de Cardinal, qui joint à
sçavoir, le rendit un des plus consi-
ables hommes de l'Europe. Il fut en
bassade à Rome, & à Venise, & son
quence eut tant de pouvoir en ces

U 2 deux

deux villes, qu'il reconcilia le Pa
Roy en la Premiere, & obtint du S
en la ſeconde, qu'il ſe rangeroit à c
avoit jugé raiſonnable. Enfin étant
le Cardinal Bentivaglio, qui étoit
tre du Perron, en ſcience, écrivit
me, qu'il avoit été le Saint Auguſ
France. Il ét vray auſſi, que peu d
ſonnes ont eu tant de connoiſſan
ſentiment, & de la doctrine des Pe
l'Egliſe, que luy, qui en les allegan
voit dire en quel livre, en quel
tre, & en quelle page, l'on pouvoi
ver ce qu'il diſoit. Le Duc de Sull
luy procura le Chapeau, n'avoit
d'autre ſujet de l'aimer, ſi non qu'i

om. Il eut aussi des charges eminen-
en l'E'tat, & à la Cour, car il fut sur
ndant des finances, grand Maître
Artillerie, & grand Voyer de France;
s parce qu'il ménageoit bien l'argent
Roy, il eut beaucoup d'Ennemis, a-
la mort de Henry le grand. Tou-
ois sa Maison subsiste encore, avec
ndeur, & ét tres puissante, & tres ri-
, tant de son chef, que de celuy de
nsieur Seguier, grand Chancelier de
nce, qui avoit donné une de ses filles
Duc, dernier mort. Celuy cy étoit
du Marquis de Rosny, & petit fils du
de Sully, confident du Roy Henry
trieme, & en mourant il a laissé des
ns, & une veuve, qui a épousé
ry Duc de Vernueil, fils naturel du
Henry le grand, & de Mademoi-
d'Autragues, à qui le Roy don-
a la terre de Vernueil, pour luy
témoigner son affe-
ction.

Medecins n'ordonnent jamais les remedes
gereux & violens, sans prescrire quand & c
toutes les precautions, moyennant lesquell
s'en peut legitimement servir; il faut aussi c
fasse le même en cette occasion, & je le
d'autant plus volontiers, que ces Coups d
sont comme un glaive duquel on peut user
user, comme la lance de Telephe qui peut
ser & guerir, comme cette Diane d'Ephe
avoit deux faces, l'une triste & l'autre joy
bref comme ces medailles de l'invention de
retiques, qui portent la face d'un Pape &
diable sous mémes contours & lineamens
bien comme ces tableaux qui represent
mort & la vie, suivant qu'on les regarde d'u
sté ou d'autre; joint que c'est le propre de
que Timon seulement, de dresser des gibet
occasioner les hommes de s'y pendre; & que
moy, je defere trop à la nature, & aux reg
l'humanité qu'elle nous prescrit, pour rapp
ces histoires, afin qu'on les pratique mal à pr

* *Tam felix utinam, quàm pectore can*
essem:

C'est pourquoy voulant prescrire les regles que l'on doit observer pour s'en servir avec honneur, justice, utilité, & bien-seance, j'auray recours à celles qu'en donne Charon (libr. 3. cap. 2.) & mettray pour la premiere, que ce soit à la defensive & non à l'offensive, à se conserver, & non à s'agrandir, à se preserver des tromperies, méchancetez, & entreprises ou surprises dommageables, & non à en faire. Le monde est plein d'artifices & de malices; [1] *Per fraudem & dolum Regna evertuntur*, dit Aristote, *tu servari per eadem nefas esse vis*, ajouste Lipse; il est permis de joüer à fin contre fin, & auprés du Renard, contrefaire le Renard: Les loix nous pardonnent les delits que la force nous oblige de commettre: [2] *Insitum est unicuique animanti*, dit Saluste, *ut se vitamque tueatur*; & au rapport de Ciceron (3. de offic.) [3] *communis utilitatis derelictio contra naturam est*, & pour lors il est besoin de biaiser quelquefois, de s'accommoder au temps & aux personnes, de mesler le fiel avec le miel, d'appliquer le cautere où les corrosifs ne font rien, le fer, où le cautere n'a point de puissance, & bien souvent le feu où le fer manque.

La seconde, que ce soit pour la necessité, où evidente & importante utilité publique de l'Estat, ou du Prince, à laquelle il faut courir, c'est une obli-

U 4

1 On renverse les royaumes, par le moyen des fraudes & des finesses; & tu veux qu'il soit defendu de les conserver par les mémes moyens. 2 C'est de la nature de tous les animaux qu'ils se defendent & leur vie aussi. 3 L'abandon de l'utilité commune est contre la nature.

obligation necessaire & indispensable, c'est tousjours estre en son devoir que de procurer le bien public, * *semper officio fungitur*, dit Ciceron (ibid.) *utilitati hominum consiliis & societati.* Cette loy si commune & qui devroit estre la principale regle de toutes les actions des Princes, † *Salus populi suprema lex esto*, les absout de beaucoup de petites circonstances & formalitez, ausquelles la justice les oblige : Aussi sont-ils maistres des loix pour les allonger ou accourcir, confirmer ou abolir, non pas suivant ce que bon leur semble; mais selon ce que la raison & l'utilité publique le permettent : l'honneur du Prince, l'amour de la patrie, le salut du peuple equipollent bien à quelques petites fautes & injustices; & nous appliquerons encore le dire du Prophete, si toutefois il se peut faire sans rien profaner : * *Expedit ut unus Homo moriatur pro populo.*

ustice. L'experience nous apprend, que
qui est émerveillable & extraordinaire,
onstre pas tous les jours : les Cometes
oissent que de siecle en siecle : les mon-
s deluges, les incendies du Vesuve, les
mens de terre, n'arrivent que fort rare-
: cette rareté donne un lustre & une cou-
eaucoup de choses, qui le perdent sou-
e l'on en use trop frequemment,

*ia sunt nobis, quacunque prioribus annis
nus, & sordet quicquid spectavimus
olim.*

: que si le Prince se tient dans la retenuë
ratiques, il ne pourra facilement en estre
ny ne passera à cette occasion pour tyran,
ou barbare, dautant que l'on ne doit
ient donner ces qualitez, qu'à ceux qui
ontracté les habitudes, & ces habitudes
nt d'un grand nombre d'actions souven-
petées, * *habitus est actus multoties
s*, tout ainsi que la ligne est une suite de
la superficie une multiplication de lignes,
ion un amas de plusieurs preuves, & le
ne un entre-las de diverses propositions.
uatriéme, que l'on choisisse toujours les
les plus doux & faciles, & que l'on pren-
au precepte que donne Claudien à l'Em-
Honorius,

V 5 Mety

iépuisons tout ce que nous avons veu les an-
ées, & estimons comme de là bouë tout ce que
is déja veu.
bitude est un acte reïteré par plusieurs fois.

y Metiis fatiabre pœnis?
Trifte rigor nimius. (de 4. Conful.)

Il n'appartient qu'à des tyrans de dire, *z fentiat fe mori*, & qu'à des diables de fe plaire aux tourmens des hommes; il ne faut pas imiter en ces actions les chevaux des Courfes Olympiques, lefquels on ne pouvoit plus retenir lors qu'une fois ils avoient pris carriere, il y faut proceder en juge, & non comme partie; en Medecin, & non pas en bourreau; en homme retenu, prudent, fage, & difcret, & non pas en colere, vindicatif & abandonné à des paffions extraordinaires & violentes: cette belle vertu de Clemence,

** Quæ docet ut pœnis hominum, vel fanguine pafci,*
Turpe ferumque putes,

[redacted]

qui commencent toujours par les operations les plus faciles à supporter; & les Juifs qui donnoient certains breuvages aux condamnez à mort, pour leur oster les sentimens, & la douleur du supplice; la seule teste de Seianus devoit contenter Tibere; Hannibal pouvoit bien rendre tous ses captifs inutiles à la guerre sans les tuer; le Sac de Rome eut esté moins odieux, si l'on eust porté plus de respect aux temples & à leurs ministres; & le Marquis d'Ancre n'eut pas esté moins justement puny, quand on ne l'eust point traisné & dechiré. * *Illos crudeles vocabo*, dit Seneque (de clem. cap. 4.) *qui puniendi causam habent, modum non habent.*

La cinquiéme, que pour justifier ces actions, & diminuer le blâme qu'elles ont accoustumé d'apporter quand & soy, lors que les Princes se trouvent reduits & necessitez de les prattiquer, ils ne les fassent qu'à regret, & en souspirant, comme le pere qui fait cauteriser ou couper un membre à son enfant pour luy sauver la vie, ou luy arracher une dent pour avoir du repos; c'est ce que le Poëte Claudien n'oublie pas en la description qu'il fait d'un bon Prince:

* *Sit piger ad pœnas Princeps, ad præmia velox,*
Quique dolet quoties cogitur esse ferox.

Il faut

* I'appelleray ceux-là cruëls qui ont des raisons de punir, mais qui ne peuvent suivre de regles, & qui n'ont point de moderation.

* Que le Prince soit lent au chastiment & prompt aux recompenses; & qu'il ait du regret quand il est contraint à estre severe & rigoureux.

Il faut doncques retarder, ou au moins ne precipiter ces executions, les mascher & ruminer souvent dans son esprit, s'imaginer tous les moyens possibles pour les gauchir & éviter si faire se peut, si non pour les adoucir & faciliter; & en un mot ne s'y point resoudre, qu'avec autant de difficulté que feroit un homme attaqué sur mer par la tempeste, à sacrifier tout son bien à la fureur de cet Element, ou un malade à se voir couper la jambe.

Aussi n'est-ce pas mon intention de finir icy le nombre de ces precautions par quelqu'une, que l'on puisse croire estre la derniere de celles qu'il y faut observer: l'ajouste qui voudra à ses écrits, pour moy je ne la mettray jamais aux miens, n'estimant pas raisonnable, de prescrire des fins & des limites à la clemence & humanité;
[redacted]

du tout cruël, injuste & meschant. Mais quand bien nous n'aurions que ces cinq regles & precautions, je croy, qu'elles sont suffisantes de faire juger à ceux qui auront tant soit peu d'esprit & d'inclination au bien, ce qui sera de la raison, & encore que je ne les eusse point specifiées, la discretion toutefois & le jugement des hommes sages ne permettent pas qu'ils les puissent ignorer, veu que

* *Quid faciat, quid non, homini prudentia monstrat.* (Paling. in Virgine.)

Aussi est-ce bien mon intention que de toutes les Histoires que j'ay rapportées cy-dessus & que je cotteray encore dans la suite de ce discours, celles-là passent seulement pour legitimes, lesquelles estant appliquées à ces cinq regles ou à celles de la prudence en general, se rencontreront conformes à ce qui sera du droit & de la raison.

Mais toutes les maximes & precautions susdites ne servant que pour nous rendre mieux instruits & disposez à l'execution de ces Coups d'Estat, il faut maintenant voir en quelles rencontres & occasions on les peut pratiquer. Charon, sans faire semblant de rien en propose 4 ou 5 dans son livre de la Sagesse (l. 3. c. 2.) mais brievement * *à la sfugita*, & faisant comme les Scythes qui décochent leurs meilleures fléches lors qu'ils semblent fuïr le plus fort, Je les étendray davan-

* La Prudence montre à l'homme ce qu'il doit, ou ce qu'il ne doit pas faire.

* A la dérobée.

davantage par raisons & exemples, & y en adjouteray beaucoup d'autres, qui serviront comme de titres, ausquels on pourra rapporter celles qui se rencontreront aprés dans les Auteurs & Historiens.

Or entre ces occasions il n'y a point de doute qu'on doit faire marcher les premieres, quoy qu'elles soient à mon avis les plus injustes, (3) *celles qui se rencontrent en l'establissement & nouvelle erection ou changement des Royaumes & Principautez:* Et pour parler premierement de l'erection, (4) *si nous considerons quels ont esté les commencemens de toutes les Monarchies,* nous trouverons toujours qu'elles ont commencé par quelques-unes de ces inventions & supercheries, en faisant marcher la Religion & les miracles en teste d'une longue suite de barbaries &

ses peuples, qu'ayant esté exposée en son enfance, les oiseaux avoient eu le soin de la nourrir, luy apportant la becquée comme ils ont coustume de faire à leurs petits; & voulant encore confirmer cette fable par les dernieres actions de sa vie, elle ordonna qu'on feroit courir le bruit aprés sa mort qu'elle avoit esté convertie en pigeon, & qu'elle s'estoit envolée, avec une grande quantité d'oiseaux qui l'estoient venu querir jusques dans sa chambre. Elle eut encore la resolution de feindre & changer son sexe, & de femme qu'elle estoit devenir masle, joüant le personnage de son fils Ninus, & le contrefaisant en toutes ses actions: & pour mieux venir à bout de cette entreprise, elle s'avisa d'introduire une nouvelle sorte de vestemens parmy le peuple, qui estoient grandement favorables à couvrir & cacher ce qui pouvoit le plus facilement la faire reconnoistre pour femme. 1 *Brachia enim ac crura velamentis, caput tiarâ tegit, & ne novo habitu aliquid occultare videretur, eodem ornatu populum vestiri jubet, quem morem vestis exinde gens universa tenet*, & par ce moyen, 2 *primis initiis sexum mentita, puer credita est.* (Just. initio.) (6) *Cyrus qui établit la Monarchie des Perses, voulut aussi s'autoriser par la vigne que* son

1 Car elle couvrit ses bras & ses jambes d'une robe, & la teste d'un turban; & afin qu'elle ne semblast pas cacher quelque chose sous ce nouvel habit, elle ordonna que tout son peuple en prist de semblables, laquelle mode ce peuple garde encore. 2 Au commencement s'estant travestie elle fut prise pour un garçon.

fon grand pere Aftyages avoit veu naiftre ; *ex naturalibus filiæ, cujus palmite omnis Aſia obumbrabatur*; & du fonge que luy-même eut lors qu'il prit les armes, & qu'il chofit un efclave pour compagnon de toutes fes entreprifes; mais il faifoit encore mieux valoir l'opinion qu'une chienne l'avoit nourry & alaité dans les bois, où il avoit efté expofé par Harpago, jufques à ce qu'un Pafteur l'ayant rencontré fortuitement, il le porta à fa femme, & le fit foigneufement nourrir dans fa maifon. Pour (7) *Alexandre & Romulus*, comme leurs desfeins eftoient plus relevez, auffi *jugerent-ils qu'il eftoit neceffaire de pratiquer davantage & de beaucoup plus puiffans ftratagemes.* C'eft pourquoy encore qu'ils commençaffent auffi-bien que les precedens par ce-

[redacted]

u'elle ne songea pas à secourir le temple
woit en Ephese, lequel dans cet intervalle
erement consommé, par un fortuït em-
:nt. Quoy plus, afin de mieux établir
n de sa divinité dans la croyance de ses
il disposa les Prestres de Jupiter Ammon
pte, ¹ *ut ingredientem templum statim*
monis filium salutarent; (Justin. l. 11.) &
ieux joüer encore son personnage, ² *Ro-*
u omnes patris sui interfectores sit ultus,
leut patrem ejus, nec posse interfici, nec
l en vint même aux effets, commandant à
tion de démolir tous les temples, & d'abo-
nneurs que les peuples de l'Orient ren-
à Jason, * *ne cujusquam nomen in Orien-*
erabilius quàm Alexandri esset. Ajou-
cela que certains captifs luy ayant donné
noissance du remede dont on se pouvoit
contre les fléches empoisonnées des In-
il fit croire auparavant que de le publier;
ieu le luy avoit revelé en songe. Mais cet-
:iable cupidité l'ayant conduit jusques à se
idorer, il reconnut enfin par les remon-
s de Callisthenes, par l'obstination des
moniens, & par les blessures qu'il recevoit
s jours en combatant, que toutes ses for-

e dès qu'il entreroit au temple ils le saluassent
: le fils de Iupiter Ammon. ² Il demanda s'il ne
pas vengé de tous les meurtriers de son pere, &
ndirent que son pere ne pouvoit ni estre tué ni
r.

fin qu'il n'y eût point de nom en Orient plus ré-
: que celuy d'Alexandre.

ces ne feroient jamais suffisantes pour pouvoir établir cette nouvelle Apotheose, & quil faut une plus grande fortune pour gagner une petite place dans le ciel, que pour dompter icy bas & dominer toute la terre. Que si l'on veut ajouster à ces histoires celles de la mort de son Pere Philippe, de laquelle il fut consentant avec sa mere Olympias, & celle aussi de Clytus, qu'il tua de sa propre main, parce qu'il s'estoit acquis trop d'authorité entre les soldats, l'on trouvera qu'Alexandre pratiquoit en secret ce que Cesar a fait depuis tout ouvertement, * *si violandum est jus, regnandi causa.* Quant à Romulus, il se mit en credit par les histoires du Dieu Mars, qui pratiquoit familierement avec sa mere Rhea; par celle de la Louve qui le nourrit; par la tromperie des

re à propos de remarquer, que (8)
que cette domination Monarchique ne
établir sans beaucoup de ruses & de
r, il n'en fallut aussi gueres moins pour
, lors que les Tarquins estant chassez
à cause du violement de Lucresse, on
Estat d'un Royaume en celuy d'une
ue. Car nous y pouvons premierement
r la folie simulée de Junius Brutus, sa
nte, son baston de sureau presenté à
: en suite (9) *l'execution qu'il fit faire*
ux fils, tant parce qu'ils estoient amys
ans, & accusez de les avoir voulu re-
ns la ville, qu'aussi parce que l'educa-
s avoient receuë durant l'Estat Monar-
stoit directement contraire à celuy qu'il
tablir: & pour couronner toutes ces
ar quelque grand Coup d'Estat. & par
arcanum Imperij, (10) *il fit chasser de*
quinius Collatinus, quoy qu'il fust ma-
treße, qu'il eust esté son compagnon au
, & qu'il n'eust pas moins contribué que
uine des Tarquins: car quoy qu'il prist
texte que le nom des Tarquins estoit
i odieux aux Romains, qu'ils ne pou-
as méme le souffrir en la personne de
is; (11) *son principal but neanmoins e-*
e laisser aucun reste de ceux qu'il avoit
usques à la derniere extremité, & aussi
X 2 de ne

t d'Empire.

de repartager la gloire de cette action auec une personne dont luy-méme avoüoit & publioit le merite: * *Meminimus, fatemur, ejecisti Reges, absolve beneficium tuum, aufer hinc regium nomen.* (ap. Liv. l. 2.) Que si nous voulions examiner toutes les autres Monarchies & tous les Estats qui sont inferieurs à ces quatre, nous pourrions emplir un gros volume de semblables histoires. C'est pourquoy (m) *ce sera assez* pour la derniere preuve de nostre maxime, *d'examiner ce que pratiqua Mahomet, à l'établissement non moins de sa Religion, que de l'Empire* lequel est aujourd'huy le plus puissant du monde. Certes comme tous les grands esprits (*Postellus & alij*) ont toujours eu l'industrie de prendre avantage des plus signalées disgraces qui leur sont ar-

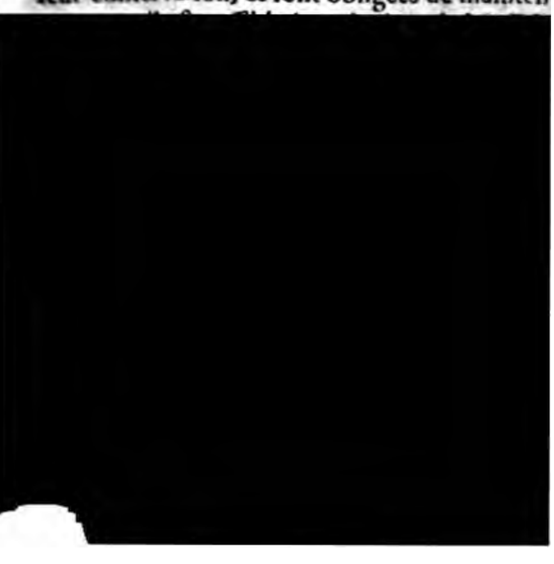
[redacted]

de la propre bouche de Dieu; finalement il attira un fameux *Astrologue pour disposer* *uples* par les predictions, qu'il faisoit du ;ement d'Estat qui devoit arriver, & de la :lle loy, qu'un grand Prophete devoit éta- l recevoir plus facilement la sienne, lors qu'il roit à la publier. Mais s'estant une fois ceu que son Secretaire Abdala Ben-falon, e lequel il s'estoit picqué à tort, commen- découvrir & publier telles impostures, il gea un soir dans sa maison, & fit mettre le ix quatre coins, avec intention de persuader demain au peuple que cela estoit arrivé par du Ciel, & pour chastier ledit Secretaire, estoit efforcé de changer & corrompre quel- passages de l'Alcoran. Ce n'estoit pas tou- à cette finesse que devoient aboutir toutes tres, il en falloit encore une qui achevast le re, & ce fut qu'il persuada au plus fidelle domestiques, de descendre au fond d'un qui estoit proche d'un grand chemin, afin er lors qu'il passeroit en compagnie d'une e multitude de peuple, qui le suivoit ordi- nent, *Mahomet est le bien-aymé de Dieu*, *omet est le bien-aymé de Dieu*: & cela estant de la façon qu'il avoit proposé, il remercia in la divine bonté d'un témoignage si re- able, & pria tout le peuple qui le suivoit mbler à l'heure méme ce puits, & de bastir ssus une petite Mosquée pour marque d'un racle. Et par cette invention ce pauvre do-

domestique fut incontinent assommé, & ensev ly sous une gresle de cailloux, qui luy ôtere bien le moyen de jamais découvrir la fausseté ce miracle,

* *Excepit sed terra sonum, calamique loqu ces.* (Petron. in Epigram.)

(15) *La seconde occasion que l'on peut avoir pratiquer ces coups fourrez*, est la conservatio ou rétablissement, & restauration des Estats Principautez, lors que par quelque malheur par la seule longueur du temps, qui mine & co somme toutes choses, ils commencent à panch vers leur ruine, & à menacer d'une prochai cheute, si bien-tost l'on n'y donne ordre. Et ce tes, d'autant plus que toutes les choses ayme leur conservation, & sont obligées de mainten



& manutention des Monarchies, que pour leur establissement; au moins seront-ils plus justes, puis qu'auparavant qu'un Estat soit formé & dressé, il n'y a nulle necessité de l'établir, tant s'en faut, c'est le plus souvent un coup de hazard, ou l'effet de la puissance & ambition de quelque particulier; mais au contraire, quand il est étably & policé, l'on est en suite obligé de le maintenir. Or puis qu'il ne seroit pas à propos de ressembler à ces vagabonds & Cingaristes.

* *Quos aliena juvant, propriis habitare molestum.*

(17) *aprés avoir tiré tant de preuves & d'exemples des Histoires étrangeres, il ne sera pas* comme je croy *hors de propos de feuilleter un peu la nostre,* puis qu'elle peut nous en fournir d'aussi remarquables que celles des Grecs, & des Romains. Et à la verite *quand je (18) considere ce que fit Clovis nostre premier Roy Chrestien,* il faut avouër, que je n'ay encore rien veu de semblable en toute l'antiquité. Car la Gaule se trouvant divisée, lors qu'il vint à la Couronne, en quatre diverses nations, dont le Visigoth possedoit la Gascogne, le Bourguignon estoit Maistre du Lionnois, les Romains commandoient à Soissons & à toutes ses appertenances, & les François qui pour lors estoient encore presque tous Payens, gouvernoient le demeurant: Il luy prit envie de reünir & rassembler ces quatre pieces separées

* Qui se plaisent chés autruy, ne sçauroient demeurer dans leur propre maison.

ſous ſon Empire, comme Eſculape fit les membres d'Hippolyte. Et pour ce faire, conſiderant que la Religion Payenne commençoit inſenſiblement à vieillir, & à ſe diminuer, aprés avoir gagné la bataille de Tolbiac ſur un Prince Allemand, il prit reſolution de ſe faire Chreſtien, & de ſe concilier par ce moyen la bienveillance non ſeulement de la Reyne Clothilde ſa femme, mais encore de beaucoup de Prelats, & de tout le commun peuple de la France. Surquoy je dois remarquer comme en paſſant, qu'encore qu'il me ſeroit plus ſeant de rapporter les premiers motifs d'un changement ſi remarquable à quelque ſainte inſpiration, octroyée au Roy Clovis par les prieres de la bonne Reyne Clothilde, & que je ferois mieux d'interpreter toutes ces choſes douteuſes en bien;

tits Coups d'Estat pour autoriser le changement de Religion, duquel il se vouloit servir comme d'une puissante machine pour ruiner tous les petits Princes qui estoient ses voisins. Et (20) *en effet il commença par le Romain*, contre lequel la haine commune des nations étrangeres combatoit, (21) *puis par le Visigoth & Bourguignon, sous ombre qu'ils estoient Arriens*, & ensuite il entreprit *les* (22) *Princes Ragnacaire, Cacarie, Sigebert & son fils*, descendans de Clodion, qui occupoient encore quelques petits échantillons de la France; & il les fit tous frauduleusement assassiner, sans autre pretexte que pour eviter le ressentiment qu'ils pourroient avoir un jour du tort que leur avoit fait Merové son ayeul. Et aprés cela *je laisse à juger* comme j'ay déja (23) fait cy-dessus, *quelle raison a pû avoir Monsieur Savaron de faire un livre, afin de prouver & établir la sainteté de Clovis.* Pour moy je croy que la meilleure preuve qu'il nous en pouvoit donner, estoit de luy faire dire comme fit un certain Poëte à Scipion,

> * *Si fas cædendo cælestia scandere cuiquam,*
> *Mi soli Cœli maxima porta patet.*

Neanmoins comme la sagesse des hommes n'est que pure folie devant Dieu, il arriva que ses successeurs se laissant conduire par les Maires du Palais comme des bufles par le nez, (24) *le Royau-*

* Si par des meurtres on peut monter au ciel, la porte n'en est ouverte qu'à moy seul.

me aprés avoir changé de diverses mains, aboutit finalement à Pepin, rejetton de la famille de Clodion, comme il est fort bien expliqué par Pasquier ; & ainsi Clovis augmenta à la verité, & unit le Royaume de France, mais il ne put toutefois le conserver long temps à sa maison, ny à ceux qui en sont descendus. (25) *La France* donc ayant esté *reünie* de la sorte *par Clovis*, & un peu aprés beaucoup *augmentée par Charlemagne*, elle se conserva long temps en un estat assez florissant, jusques à ce que les Anglois sortant de leur nid, ils y apporterent la guerre, & la continuerent si obstinément, qu'en estant presque devenus maistres, (26) *il fut necessaire sous Charles VII. d'avoir recours à quelque Coup d'Estat*

ſouſtiennent que par la vertu des remedes: car elle ne s'eſt depuis ce temps là maintenuë que (30) *par le moyen des ſtratagemes pratiquez par Louïs XI, François I, Charles IX,* & par ceux encore qui leur ont ſuccedé, deſquels je ne diray rien preſentement, puis que toutes nos Hiſtoires en ſons pleines, & qu'il y aura lieu cy-aprés de rapporter ceux qui me ſembleront les plus remarquables.

(31) *La troiſiéme raiſon qui peut legitimer ces Coups d'Eſtat, eſt lors qu'il s'agit d'affoiblir* ou caſſer certains droits, privileges, franchiſes & & exemptions, dont joüiſſent quelques ſujets, au prejudice & diminution de l'autorité du Prince; comme (32) *lors que Charles V, voulant ruiner le droit de l'Election, & aſſeurer l'Empire à ſa famille,* ſe ſervit pour cet effet des predications de Luther, & luy donna tout loiſir d'établir ſa doctrine, afin que ſa predication prenant pied en Allemagne, la diviſion ſe gliſſaſt parmy les Princes Electeurs, & qu'il euſt le moyen de les ruiner plus facilement, lors qu'il les voudroit entreprendre. C'eſt ce que Monſieur le Duc de Nevers a ſi bien remarqué dans le Diſcours, qu'il fit imprimer en l'an 1590, ſur la condition des affaires de l'Eſtat, dedié au Pape Sixte cinquiéme, que je ne puis moins faire que de rapporter icy les propres termes dont il s'eſt ſervy. *Le pretexte de la Religion,* dit il, *n'eſt pas une choſe nouvelle, & beaucoup de grands Princes s'en ſont*

ſervis

rendre l'Empire hereditaire à sa Maison. Cela fut aussi remarqué par François premier en son Apologie l'an 1537. *L'Empereur sous couleur de la Religion armé de la ligue des Catoliques, vent opprimer l'autre, & se faire le chemin à la Monarchie* : C'estoit à la verité une grande ruse conceuë de longue-main, avec beaucoup de jugement & de prudence. (33) Mais *Philippe second en pratiqua une autre, de laquelle l'effet fut bien plus prompt & asseuré*, quoy qu'en chose de moindre consequence, puis qu'elle n'avoit autre but que d'abolir les privileges octroyez autrefois au Royaume d'Aragon, qui estoient en effet si avantageux, & si courageusement maintenus par ce peuple, que les Roys d'Espagne ne se pouvoient plus vanter de leur commander absolument: voyant doncques qu'il se presentoit une belle occasion de les ruiner, sur ce que Antonio Perez son Secretaire d'Estat & leur compatriote, aprés avoir rompu les prisons de Castille s'estoit retiré en Aragon, pour asseurer sa vie sous la faveur des Privileges octroyez à ce Royaume : il jugea que c'estoit un beau pretexte pour se tirer une telle épine du pied : c'est pourquoy (34) *ayant sous main pratiqué les Jesuites; afin qu'ils excitassent le peuple à prendre les armes*, & à defendre les privileges & libertez du païs, luy de son costé met ensemble une grosse armée, & fait mine de vouloir combattre celle des Arragonois; sur ces entrefaites les Jesuites commençans à joüer leur jeu,

& à

cette heure, & neanmoins en ce temps
*Faux Monoyeurs estoient bouillis tout vi
de l'huile*, & les Heretiques brulez, le to
à autre fin, que pour imprimer la terreur
supplices, és esprits de ceux que la simple
du Prince n'estoit pas suffisante de retenir
devoir, 1 *& sic multorum saluti potiùs q
bidini consulendum*. (Saluft. ad Cæsar.)

Une autre occasion de demeurer n
l'execution de ces maximes, est lors qu'il
cessaire de ruiner quelque puissance, laquel
estre trop grande, nombreuse, ou étendu
vers lieux, on ne peut pas facilement ab
les voyes ordinaires,

2 *Cùm illam*
Defendat numerus, junctâque umbo
langes.

Et quoy (40) *qu'il fut grandement à des*

ues & Marans, qu'ils chasserent par deux fois de
eurs Royaumes, jusques au nombre de plus de
eux cens quarante mille familles, & ce en vertu
l'un simple Edict & Commandement : Neanmoins parce que toutes les affaires ne sont pas
emblables en leurs circonstances, ny les maladies
ccompagnées de mémes symptomes ou accidens; aussi faut il bien souvent changer de remedes, & en pratiquer quelquefois de plus violens
et dus que les autres,

* *Ulcera possessis altè suffusa medullis,*
Non leviore manu, ferro curantur & igne;
Ad vivum penetrant flamma, quo funditus humor
Defluat, & vacuis corrupto sanguine venis
Arescat fons ille mali. (Claudian. 3. in Eutrop.)

(41) *La main basse que Mithridates fit faire en un seul jour sur quarante mille* Citoyens Romains épandus en divers endroits de l'Asie, estoit un des Coups d'Estat dont je pretens parler. (42) Comme aussi *les Vespres Siciliennes, autorisées par Pierre Roy d'Aragon*, & subtilement tramées par Prochyte grand Seigneur du païs, lequel déguisé en Cordelier noüa si bien la partie, qu'un jour de Pasques ou de Pentecoste de l'an M CC

Y LXXXII,

* On guerit par le fer & le feu, & non par quelque remede doux, les ulceres qui se sont attachés au plus profond des mouëlles; les flammes penetrant jusques au vif, font entierement evacuer l'humeur peccante, & tarit ensuite la cause du mal, ayant tiré tout ce qu'il y avoit de mauvais sang dans les veines.



LXXXII, lors qu'on ſonnoit le premier coup des veſpres, les Siciliens maſſacrerent tous les François qui eſtoient dans leur Isle, ſans méme pardonner aux femmes, ny aux petits enfans. (43) *Pareille hiſtoire ſe paſſa encore* il n'y a pas vingt ans *dans l'Isle de Magna*, où les habitans de la ville de Corme, ſe delivrerent par un ſemblable moyen, & en une ſeule nuit d'une armée de trente mille hommes, qui y avoit eſté envoyée par Arcomat Lieutenant du Roy de Perſe. Mais puis que nous avons dans noſtre Hiſtoire de France (44) *l'exemple de la Saint Barthelemy*, *qui eſt un des plus ſignalez, que l'on puiſſe trouver* en aucune autre, il nous y faut particulierement ar-

[redacted]

crete, que Lignerolles Gentilhomme du Duc d'Anjou, ayant témoigné au Roy, encore bien que couvertement, d'en sçavoir quelque chose, il fut incontinent aprés dépesché, par un duel que le Roy méme sous main luy suscita. (48) *Le lieu choisi pour* y attirer tous les plus riches & autorisez d'entre les Huguenots fut Paris. (49) *L'occasion fut prise sur la rejoüissance des noces entre le Roy de Navarre*, qui estoit de la Religion, & la Reyne Marguerite. (50) *La blessure de l'Amiral causée par le Duc de Guise son ancien ennemy*, fut le commencement de la tragedie: les moyens de l'executer en faisant venir douze cens Arquebusiers, & (51) *les compagnies des Suisses Paris furent* mémement approuvez par l'Ami-l, sur la croyance, qu'il eut que c'estoit pour le fendre contre la Maison de Lorraine: bref tout si bien disposé, que l'on ne manqua en chose elconque sinon en l'execution, à laquelle si on t procedé rigoureusement, il faut avoüer que ust esté le plus hardy Coup d'Estat, & le plus tilement conduit, que l'on ait jamais pratiqué France ou en autre lieu. Certes pour moy, re que la Saint Barthelemy soit à cette heure ment condamnée par les Protestans & par atholiques, & que Monsieur de Thou nous pporté l'opinion que son pere & luy en a- t par ses vers de Seneca,

perficias. (in Proxen.) (56) *Il falloit imiter les Chirurgiens experts*, qui pendant que la veine est ouverte, tirent du sang jusques aux defaillances, pour nettoyer les corps cacochymes de leurs mauvaises humeurs. Ce n'est rien de bien partir, si l'on ne fournit la carriere: le prix est au bout de la lice, & la fin regle toujours le commencement. (57) *On me pourra* toutefois *objecter qu'il y a trois circonstances à cette action qui la rendent* extremement odieuse à la posterité. La premiere que le procedé n'en a pas esté legitime, la seconde que l'effusion du sang y a esté trop grande, & la derniere que beaucoup d'innocens ont esté envelopez avec les coupables. (58) *Mais pour y satisfaire, je répondray à ce qui est de la premiere, qu'il faut entendre* là dessus nos Theologiens, lors qu'ils traittent * *de fide Hæreticis servandâ*, & cependant je diray de mon chef, (59) *que les Huguenots nous l'ayant rompuë* plusieurs fois, & s'estant efforcez de surprendre le Roy Charles, à Meaux & ailleurs, on pouvoit bien leur rendre la pareille, & puis ne lisons nous pas dans Platon (5. *de Rep.*) (60) que ceux *qui commandent, c'est à dire les Souverains, peuvent quelquefois fourber* & mentir, quand il en doit arriver un bien notable à leurs sujets? Or pouvoit-il arriver un plus grand bien à la France, que celuy de la ruine totale des Protestans? (61) *Certes ils nous la bailloient si belle* par leur peu de jugement, que c'eust presque esté une te-

* De la foy qu'on doit tenir aux heretiques.

reille faute à nous de les manquer, comme à l'Amiral de s'estre venu enfermer avec toute la fleur de son party, dans la plus grande ville & la plus ennemie qu'il pust avoir, sans se défier de la Reyne mere, à laquelle (62) *il avoit tué Charry*, de ceux de Lorraine, desquels il avoit fait assassiner le Pere, & du Roy qu'il (63) *avoit fait galloper depuis Meaux jusques à Paris*. (64) *Ne sçavoit il pas que sa Religion estant haïe* aux personnes mémement les plus douces & traitables, elle ne pouvoit estre qu'abominée & detestée en la sienne, & en celle de tant de coupejarets desquels il estoit ordinairement accompagné? (65) D'ailleurs *le bruit qu'on fit courir en méme temps qu'ils avoient entrepris de nous* traitter comme

encore davantage ; que Quintus Fabius envoya en Colonies en l'autre monde de 100000 Gaulois, Caius Marius de 200000 Cimbres, Charles Martel de 300000 Theutons; que 2000 Chevaliers Romains, & 300 Senateurs, furent immolez à la passion du Triumvirat, quatre legions entieres à celle de Sylla, 40000 Romains à celle de Mithridate; que Sempronius Gracchus ruina 300 villes en Espagne, & les Espagnols toutes celles du Nouveau monde, avec plus de 7 ou 8 millions d'habitans: Qui considerera, dis-je, toutes ces sanglantes tragedies, une bonne partie desquelles se trouve enregistrée, dans le traitté de la Constance de Juste Lipse, il aura assez dequoy s'estonner parmy tant de barbaries, & de croire aussi que celle de la Saint Barthelemy n'a pas esté des plus grandes, quoy qu'elle fust une des plus justes & necessaires. (68) *Pour la troisiéme difficulté elle semble assez considerable,* veu que beaucoup de Catholiques furent enveloppez dans la mesme tempeste, & servirent de curée à la vengeance de leurs ennemis ; mais il ne faut que la maxime de Crassus dans Tacite (*Annal. 14.*) pour luy fournir en deux mots de réponse, * *habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum, quod contra singulos utilitate publica rependitur.* D'où vient donc que (69) *cette action,* puis qu'elle estoit si legitime & raisonnable, *a neantmoins*

* Tout grand exemple a quelque chose d'injuste, qui est recompensé envers les particuliers par l'utilité publique qu'il produit.

moins esté & est encore tellement blâmée & decriée; pour moy, (70) *j'en attribue la premiere cause à ce qu'elle n'a esté faite qu'à demy*, car les Huguenots qui sont restez, auroient mauvaise grace de l'approuver, & beaucoup de Catholiques qui voyent bien qu'elle n'a de rien servy, ne se peuvent empescher de dire, qu'on se pouvoit bien passer de l'entreprendre, puis que l'on ne la vouloit pas achever; où au contraire si l'on eust fait main basse sur tous les Heretiques, il n'en resteroit maintenant aucun, au moins en France pour la blâmer, & les Catholiques pareillement n'auroient pas sujet de le faire, voyant le grand repos & le grand bien qu'elle leur auroit apporté. (71) *La seconde raison est*, que suivant le dire

bien, qu'il ne faut pas juger du naturel d'un sur le seul pied de quelque action extraire & violente, à laquelle il aura esté forcé tres-justes & puissantes raisons d'Estat. ste que cette action n'est pas encore beauloignée de nostre memoire; Que la plusnos Histoires ont esté faites, depuis ce là, par des Huguenots, (74) *enfin que avons la description si ample*, & si parre dans les Memoires de Charles IX, l'Hide Beze, les Martyrologes, & beaucoup livres composez à dessein par les Protepour condamner cette action, que rien n'y oublié de tout ce qui la peut rendre blâ & odieuse; il ne le peut pas faire aussi, que qui entendent la deposition de ces témoins mpus, ne soient de leur opinion; quoy que eux qui la dépoüillent de ces petites circon, & qui en veulent juger sans passion, soin sentiment contraire. (75) *Au reste perne peut nier, qu'il ne soit mort tant de* ..., & de personnes de commandement à née de la Saint Barthelemy, que depuis ce là, les Huguenots n'ont pû faire des armées -mêmes; (76) *& que ce coup n'ait rompu les intelligences*, toutes les cabales & meu'ils avoient tant au dedans qu'au dehors yaume, & qu'enfin ce n'ait esté peu de chotous leurs plus grands efforts, lors qu'ils point esté soustenus par les broüilleries & ... des Catholiques. Il est vray aussi com-

 me

les craignoient, & non sans raison, que le
Navarre, qui estoit Huguenot, venant à l
ronne, il n'en voulust faire quelque ressen
(78) *& par ce moyen l'on peut dire que*
Barthelemy, pour n'avoir pas esté execut
me il falloit, non seulement n'appaisa pas
re au sujet de laquelle elle avoit esté faite,
excita une autre encore plus dangereuse,

79. De plus *lors qu'il est question d'a*
un homme & l'affaire dont il se méle, de
en credit quelque Prince, de gagner quel
ou de le porter & encourager à quelque
tion importante ; je croy que pour venir
cilement à bout de ces choses *on peut y m*
stratagemes & les ruses d'Estat. Ainsi
nous que tous les Anciens Legislateurs
autoriser, affermir, & bien fonder les loi
donnoient à leurs peuples, ils n'ont poi
meilleur moyen de le faire, qu'en publian

ve, Numa de la Nymphe Egerie, Mahomet de l'Ange Gabriel; & Moyſe, qui à eſté le plus ſage de tous nous décrit en l'Exode comme il receut la ſienne immediatement de Dieu. En conſideration dequoy, combien que le Régne des Juifs ſoit entierement ruïné & aboly, * *manſit tamen*, dit Campanella (in aphoriſm. Polit) *religio Moſaica cum ſuperſtitione in Hebræis & Mahumetanis, & cum reformatione præclariſſima in Chriſtianis*. C'eſt comme je croy, ce qui a donné ſujet à Cardan de conſeiller aux Princes, qui pour eſtre peu avantagez de naiſſance ou dépourveus d'argent, de Partiſans, de forces militaires, & de ſoldats, ne peuvent gouverner leurs Eſtats avec aſſez de ſplendeur & d'autorité, de (80) *s'appuyer de la Religion, comme firent autrefois & fort heureuſement David*, Numa, & Veſpaſien. (81) *Philippe II Roy d'Eſpagne ayant eſté* un des plus ſages Princes de ſon temps, s'aviſa auſſi d'une fort belle ruſe pour autoriſer de bonne heure ſon fils parmy les peuples, à qui il devoit un jour commander. Car il fit un Edict, qui eſtoit grandement prejudiciable à ſes ſujets, faiſant courir le bruit qu'il le vouloit publier & verifier de jour à autre, dequoy le peuple commence à murmurer & à ſe plaindre; luy neanmoins perſiſte en ſa reſolution, laquelle eſt pareillement ſuivie des plain-

tes

* Toutefois la religion Moſaïque eſt reſtée avec ſuperſtition parmy les Iuifs & les Mahometans, & avec une tres belle reformation parmy les Chreſtiens.

tes redoublées de son peuple : enfin le bruit en vient aux oreilles de l'Infant, qui promet d'assister le peuple, & d'empescher par tous moyens possibles, que cet Edict ne soit publié, menaçant à cet effet, ceux qui voudroient entreprendre de l'executer, & n'oubliant rien de ce qui pouvoit découvrir l'affection qu'il avoit à delivrer le peuple de cette oppression : de maniere que le Roy Philippe venant à achever son jeu, & à ne plus parler de l'Edict, châcun s'imagina que l'opposition du jeune Prince avoit esté la seule cause de le faire supprimer ; & par cette invention son Pere luy fit gagner un empire dans le cœur & dans l'affection des Espagnols, qui estoit beaucoup plus asseuré que celuy qu'il avoit sur les Espagnes : * *longè enim valentior est amor ad obtinendum quod velis, quàm timor*, dit Pline le Jeune.

ui ne furent autres que l'obstinée resistance
nsieur du Maine, lequel pour cette occasi-
qualifié dans les memoires de Tavanes,
teur, aprés Dieu, de la conversion de Henry
la verité est qu'il n'avoit tenu qu'à luy de
tres-avantegeusement, lors que sa Majesté
t encore convertie : Mais soit que Dieu
rtifié son zele, ou que les esperances mon-
l'eussent charmé, il se reduisit comme dit
a *al verde*, & ne faisant rien pour soy, il
acoup pour la France. On met aussi entre
:ifs de cette conversion le conseil donné au
ar Monsieur de Sully, l'un des principaux
mieux sensez Huguenots de son armée,
Couronne de France valoit bien la peine
ndre une Messe. Pour ce qui est (84)
constances de la conversion, il s'y en passa
ort remarquables; la premire que le Roy
ruit & catechisé non par quelque Theolo-
got ou superstitieux, qui luy eust peut-estre
l'entrée de nos Eglises semblable à ces
es & vestibules, de qui le Poëte a dit,

Centauri in foribus stabulant, scyllaque bi-
formes.

ar René Benoist, Docteur en Theologie,
é de la paroisse de S. Eustache, lequel, si
peut juger suivant le commun bruit, & ce
assa à l'article de sa mort, n'estoit ny Ca
e trop zelé, ny Huguenot obstiné. D'où
vient

y a des Centaures aux Portes, & des Scylles à
rmes.

vient que maniant dextrement la conſcience du Roy, & de la méme ſorte, qu'il avoit fait celle de ſes Paroiſſiens, pendant l'eſpace de 25 ou 30 ans, il luy fit ſeulement comprendre les principaux Myſteres, ne luy exaggerant point beaucoup de petites ceremonies & traditions, & conduit plûtoſt cette converſion en homme aviſé & en Politique, que non pas en ſcrupuleux & ſuperſtitieux Theologien. La ſeconde choſe notable fut l'Hiſtoire de la poſſedée Marthe Broſſier, laquelle à dire vray n'eſtoit qu'une pure feinte, entrepriſe par quelque zelez Catholiques, & appuyée par un bon Cardinal, afin que le Diable duquel on feignoit qu'elle fuſt poſſedée venant à eſtre chaſſé par la vertu du S. Sacrement, le Roy euſt occaſi-

eur le Cardinal d'Ossat la fit si prompte-
hasser, qu'elle n'eust pas le loisir d'y sur-
e personne. La derniere chose que l'on
marquer en cette conversion, est ce qui se
n suite. Sur quoy le Politique qui doit
n profit & tirer instruction des moindres
s & remarques des Historiens, pourra fai-
exion sur ce que répondit (85) *un paï-*
méme Roy Henry IV, que la poche sent
s le hareng, comme il l'interrogeoit sans
connoistre de ce que l'on disoit parmy le
de sa conversion: Et aussi que le Mare-
e Biron estant fasché du refus qu'on luy
ait du Gouvernement de Bourg en Bresse,
uelqu'un de ses amys, que s'il avoit esté
not on ne le luy auroit pas refusé; c'est de
Hist. sept.) que je tiens ces deux remar-
esquelles neanmoins, excepté le Politique,
ne ne doit estimer vraysemblables, puis
font dementies par beaucoup d'autres,
r sont directement opposées.

lement la loy des contraires, qui se doivent
sous méme genre, nous oblige de ranger
icy les occasions, qui se peuvent presen-
borner ou ruiner la trop grande puissance
y qui en voudroit abuser au prejudice de
ou qui par le grand nombre de ses parti-
la cabale de ses correspondances, s'est
edoutable au Souverain; voire méme s'il
lépécher secretement, sans passer par tou-
formalitez d'une justice reglée, on le peut

faire,

faire, pourveu neanmoins qu'il soit coupable, & qu'il ait merité une mort publique, s'il eust esté possible de le chastier de telle sorte. La raison sur laquelle Charron fait rouler cette maxime, est qu'en cela il n'y a rien que la forme violée, & que le Prince estant maistre des formalitez, il s'en peut aussi dispenser suivant qu'il le juge à propos. Chez les Romains, lors que quelqu'un s'efforçoit d'obtenir un office sans le consentement du peuple, ou qu'il donnoit le moindre soupçon d'aspirer à la Royauté, on le punissoit de mort *lege Valeria*, c'est à dire le plutost que l'on pouvoit, & sans forme de justice, à laquelle on songeoit seulement aprés l'execution. Le fameux JurisConsulte Ulpian passe encore plus outre quand il dit, que * *si forte latro manifestus, vel seditio præ-rupta, factioque cruenta, vel alia justa causa mo-*

un boüillon alteré: parce qu'il y fomentoit le
ble & la sedition. Or quoy que ces actions
uissent estre legitimées, que par une necessité
iordinaire & absolüe, & qu'il y ait de l'inju-
& de la barbarie à les pratiquer trop souvent,
3) *les Espagnols* neanmoins *ont trouvé*
en de les accommoder à leurs consciences,
e surmonter beaucoup de difficultez en les
iquant. Car ils donnent des juges cachez
crets à celuy qu'ils estiment criminel d'Estat,
istruisent son procés, le condamnent, & cher-
it aprés de faire mettre leur sentence en exe-
on par tous moyens possibles. (89) *Antoine*
con Espagnol & par consequent sujet de
rles V, ne pouvant demeurer en seureté à
païs se retire vers François I, & est envoyé
luy à Constantinople, pour traitter d'une al-
ce avec Soliman : l'Empereur qui prevoyoit
1 le dommage que luy pouvoit apporter cette
bassade, fait tuer Rincon & Cesar Fregose son
legue, comme ils descendoient sur le Po pour
: à Venise, par l'entremise d'Alhpõse d'Avalos
Lieutenant au Milanois; dequoy tant s'en faut
le dit Empereur s'estimast coupable, que mé-
un de nos Evêques a bien voulu plaider pour
innocence, **Rinco exul Hispanus, & Francisci*
d Solymannum legatione functus, non inju-
fortasse, fregosus præter jus cæsus videbatur.

Z (Bel-

Il sembloit que Rincon banni d'Espagne, & Am-
adeur de François vers Soliman, n'avoit pas esté tué
rt, ni Fregose tout à fait contre le droit.

(Belcar. lib.22.) (90) *André Doria ayant quitté le party du Roy de France*, & pris celuy de l'Empereur, sous la faveur duquel il tenoit la ville de Genes comme en esclavage, Loüys Fieschy Citoyen de la méme ville, entreprend avec l'assistance de Henry II, & de Pierre Loüys Farnese Duc de Parme & de Plaisance, de la mettre en liberté : il tue dabord Jannetin Doria & se noye par *hazard*, lors que l'entreprise estoit à peine commencée : Que fait l'Empereur Charles V (91) *sur cet incident il fait resoudre en son Conseil secret, que Pierre Loüys est criminel de leze Majesté*, & envoye les ordres en méme temps à Doria de le faire assassiner, & à Gonzague Gouverneur de Milan, de se saisir de la ville de Plaisance ; ce qui fut ponctuellement executé suivant le

dit Cardinal ne recherchast l'assistance du Turc, pour commander toujours dans la Transilvanie? Et n'avons nous pas veu depuis quatre ans seulement, (93) *que le Walstein a esté assassiné dans Egra*, par les secretes menées du Comte d'Ognate, qui estoit pour lors Ambassadeur du Roy d'Espagne auprés de l'Empereur? & que le Bourgmestre la Ruelle a esté traitté de la méme sorte dans la ville de Liege par le Comte de Warfuzée, suivant les Ordres que le Marquis d'Aytone Gouverneur des armes du Païs-bas luy en avoit donnez, avec des formalitez si precises, que celles de le faire mourir *bien confessé & resigné à la volonté de Dieu*, n'y estoient pas oubliées, pour valider davantage cette action, & la rendre semblable à une sentence criminelle legitimement rendue & executée. (94) *Bref cette maniere de justice est tellement en usage dans les Maisons* d'Austriche & d'Espagne, que le pere méme ne voulut pas en exempter son propre fils, lors qu'il jugea qu'il estoit moins expedient pour le bien de son Royaume de le laisser vivre, que de le faire mourir. 1 *Cætera enim maleficia tunc persequare cum facta sunt, hoc nisi provideris ne accidat, ubi evenit, frustra judicia explores*, comme disoit fort bien Caton en discourant de la conjuration de Catilina dans Saluste. (95) *Et*

Z 2 *pleust*

1 Poursuivez la punition des autres crimes quand on les a commis, mais pour celuy-cy si vous ne le prevenez avant sa naissance, quand il est arrivé en vain recherchez vous d'en faire justice.

a cett...

2 *Heu quantum terræ potuit Pelagi*
rari,

Hoc quem civiles fuderunt sanguine c

Et nous n'aurions pas éprouvé combien
de Lucrece estoit veritable,

* *Religio peperit scelerata atque impia*

Car pour ne rien dire de l'Allemagne, &
tres païs étrangers, l'on a verifié (*Bodin*
tres) que depuis les premiers tumultes
par les Calvinistes jusques au regne de He
les pretendus Reformez nous ont livré ci
tailles tres-cruelles & sanglantes, & ont e
se de la mort d'un million de personnes,
prises de 300 villes, d'une dépense de 150 n
pour le seul payement de la gendarmerie,
neuf villes, 400 villages, 20000 eglises
Monasteres, & 10000 Maisons ont esté
fait bruslées ou razées. A quoy si l'on j
qui s'est passé dans les dernieres guerres

[redacted]

ectacle d'horreur, capable d'émou-
assion les cœurs les plus inhumains,
ncore cette exclamation de la bouche
enus,

11

m religio potuit suadere malorum
li super aspectu mortalibus instans!

que personne n'a encore fait de refle-
tte Histoire de Luther, je diray en
(96) *l'on fit trois grandes fautes*, à
rs qu'il commença de publier ses he-
| *La premiere* d'avoir permis qu'il pas-
orrection des mœurs à celles de la
uisque (98) *la plus commune est tou-*
illeure, qu'il est tres dangereux (99)
nger & peu utile, que ce n'est pas à
er de le faire, & enfin qu'un Royau-
en bien policé ne doit jamais recevoir
iveautez en la religion, que celles que
i Conciles ont accoustumé d'y intro-
nps en temps pour s'accommoder au
l'Eglise en peut avoir, laquelle Eglise
i seule regle de la sainte Escriture & de
, comme les Conciles le font de l'E-
re les Conciles celuy-là qui a esté ce-
nier, doit estre preferé à tous les pre-
o) *La seconde fut*, que Luther estant
nne foy à Ausbourg pour conferer &
s'il estoit possible, avec les Catholi-

Z 3 ques,

ion a-t-elle pû conseiller tant de maux, qui
itenant d'un triste spectacle aux mortels.

ques, le Cardinal Cayetan devoit acce
fres, qu'il fit de ne plus rien dire, ny
matiere dont il s'agissoit, pourveu q
quement on imposast silence à Ecchiu
Sylvester Prierias, & autres ses adversa
pas le presser de se dédire en public,
ter la palinodie de tout ce qu'il avoit
sché, avec tant d'ardeur & de vehem
Aprés quoy la troisiéme faute fut de
eu recours à un Coup d'Estat, lors
qu'il prenoit le frain aux dents, & qu'
à bon escient contre le zele indiscre
Car il luy falloit jetter quelque os en
luy cadenasser la langue en mettant d
gle, puisque les Bœufs & les Syrene
employoit à méme fin au temps pa
plus en usage, c'est à dire, qu'il le fal
par quelque bon benefice ou pensio

* *Aurum per medios ire satellites*
Et perrumpere amat saxa, potentius
Ictu fulmineo. (Ode 16. l, 3.)

Que si l'on ne pouvoit venir à bout de Luther par ce moyen-là, il falloit en pratiquer un autre, & faire en sorte de le mettre en lieu de seureté, comme l'on a fait depuis peu l'Abbé du Bois & le Benedictin Barnese; ou passer outre, (103) *& l'expedier sourdement, comme l'on dit que Catherine de Medicis*, fit un signalé Magicien; ou publiquement & par forme de justice, comme les Peres du Concile de Constance avoient fait Jean Huz & Hierôme de Prague: quoy qu'à dire vray, les premiers moyens estoient plus à propos, puis qu'ils estoient les plus doux, faciles & couverts, & qu'ils pouvoient plus asseurément produire l'effet que l'on en esperoit; ce que ne pouvoient pas faire les derniers, qui eussent peut-estre aigry l'esprit du Duc de Saxe, & confirmé davantage les Sectateurs de Luther en leurs fausses opinions; ce que disoit un ancien des Chrestiens, * *Sanguis Martyrum semen Christianorum*, se pouvant aussi dire de tous ceux qui ont une fois commencé à maintenir des opinions qu'ils se persuadent estre veritables. (104) *Et en effet Henry II, pensant étouffer par ce genre de supplice*, non l'heresie, mais les occasions que pourroient avoir un jour les Princes étrangers de le traverser par le

 moyen

* L'or passe au travers des gardes & brise les rochers avec un plus violent effort que le tonnerre.

* Le sang des Martyrs est la semence des Chrestiens.

faine que de s'appuyer de leurs forces, cela é
fa tellement la melancolie & le zele indisc
Jacobin, qu'il n'apprehenda point de per
vie bour luy oster la sienne. Le docte M
maticien Regiomontanus ayant esté appellé
lemagne à Rome pour servir à la reformati
Calendrier, il y mourut lors qu'il estoit a
fort de son travail, & si l'on en veut croi
amis, & la plus grande part des Heretiques,
par un Coup d'Estat de (107) *Gregoire XI*
aima mieux joüer du gobelet, que de vo
dessein & le travail des plus habiles Astron
de l'Italie non seulement retardé, mais en
ment renversé par les oppositions d'un si
personnage: Mais il est tres-certain, que la
de Regiomontanus ne doit aucunement f
l'innocence d'un si bon & si genereux Pape
que ce fut plustost un crime des enfans de G
ge Trapezonze, lesquels faschez de sa mor

[redacted]

:raitter plutost à la Grecque qu'à la Ro-
(109) *Si les Venitiens eussent esté aus-*
ens de la mort de leur Citoyen Lauredan,
'ape de celle de Regiomontanus, Bodin
n'auroit pas remarqué dans sa methode
vescut guere, aprés avoir appaisé par sa
:sence, une furieuse sedition des gens de
ne, acharnez contre la populace, aprés
s les Magistrats & les forces méme de la
:mblées, n'y avoient pû donner ordre.
:re craignoient-ils qu'ayant reconnu quel
n pouvoir, & quel empire il avoit sur les
: la Republique, il ne luy prist envie de
e maistre absolu de leur Estat; Peut estre
irent-ils par jalousie & emulation, com-
tote dit que les Argonautes ne voulurent
Hercule en leur compagnie, crainte que
gloire d'une si belle entreprise ne fust at-
à sa seule valeur & vertu:

it enim fulgore suo qui prægravat artes
se positas. (Horat. Ep. l. 2. ep. 1.)

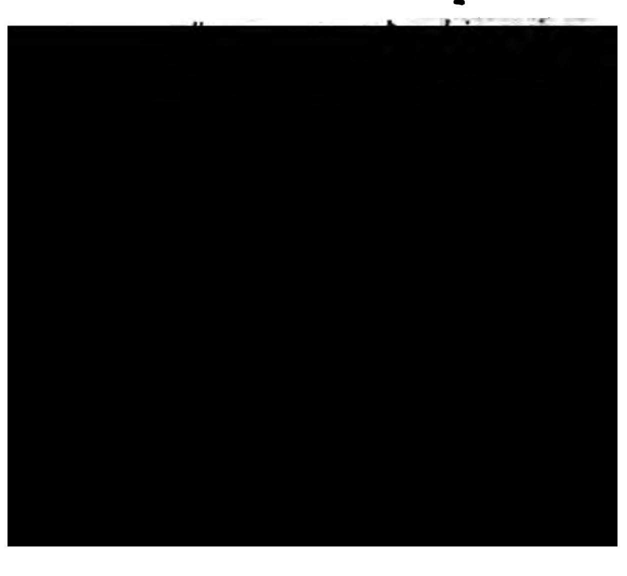
:me ajouste que (110) *les Ephesiens ban-*
eur Prince Hermodorus, parce qu'il e-
p homme de bien. C'est la raison qui
r l'Ostracisme à Athenes; & qui obligea
& Hannibal a faire mourir deux braves
:urs prisonniers. Mais si le stratageme
ty duquel on dit que (111) *les Venitiens*
:nt, il n'y a pas long-temps, lors qu'ils *fi-*

celuy de qui la valeur ternit la gloire de toutes
reprises que des siennes, attire l'envie par l'éclat
tieuses actions.

Elle entreprit en suite la protection des Huguenots par lettres & avis secrets, pour contrecarrer la puissance du Connestable & de Monsieur de Guise, à l'assassinat duquel arrivé devant Orleans, les memoires de Tavanes disent qu'elle se vanta d'avoir eu part, comme elle eut encore depuis à celuy de l'Amiral; sans toutefois qu'elle eust d'autres motifs pour jouer toutes ces sanglantes tragedies, que le seul desir de contenter son ambition, de regner sous le nom de ses enfans, & de maintenir l'inimitié entre ceux, de qui l'autorité portoit trop d'ombrage à la sienne.

REFLEXIONS

Sur le troisieme Chapitre.



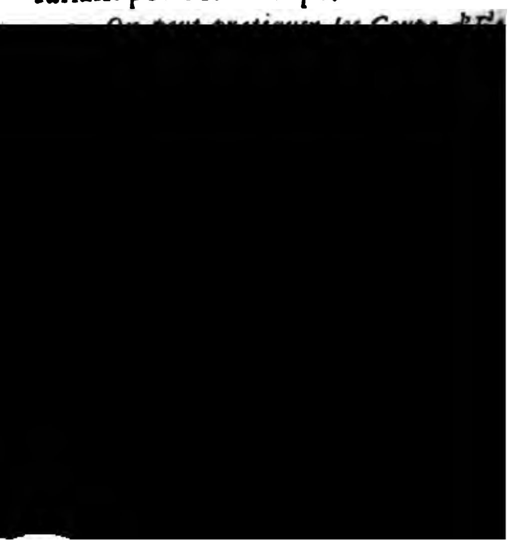
[redacted]

ecution de ces Coups. Les per-judicieuſes y prendront garde, : je les en avertiſſe, & je m'amu-:ulement à expliquer ce qu'il ne ıe toucher legerement, afin que vrage en ſoit plus intelligible. Je :nce donc par les regles, qu'il pre-ıi ſont en peu de mots. 1. *Queles E'tat ſe doivent pratiquer à la defen-non pas à l'offenſive. 2. Quand la ne-u une importante utilité publique le re-3. Que celuy, qui en uſe aille lentement ;ne, qu'il ne precipite rien, & qu'il les rarement; 4. Qu'il puniſſe le moins ınes, qu'il ſera poſſible; Et s'il ét obligé mourir quelqu'un, qu'il ſe contente de ſans tourmenter cruëlement ſon Corps, ı'il le face à regret, & en ſouſpirant, n Pere, qui chaſtie ſes Enfans; parce ſont pas leur devoir, & qu'il voudroit, bonté le delivrât du déplaiſir, qu'il a r ſa juſtice ſur eux.* Ce ſont là les que Monſieur Naudé veut qu'on : en ces Coups, qui ſemblent un anniques, & laiſſe à ceux, qui les ınt pratiquer, la liberté d'en ajou-ſieurs autres, & je ſuis de méme

2. *Mais*

nes de prendre un Mary, qui agré
E'tats de fon Royaume; Et peut-ét
ayant defendu de prendre le Mar
luy auroit pû agréer, l'obligerent
der fon Royaume à fon Coufin, &
re un Coup de Monaftique de g
Cōfideration. Au refte, le meurtre,
le fit faire de Monaldesky, dans la M
du Roy de France, à Fontaine bleau
montrer, que cette Reyne ne po
pas étre tout à fait bonne, elle tac
l'étre à demy. Car elle eut foin de l
confeffer, & voulut fauver fon am
faifant perir fon corps.

[redacted]



[redacted]

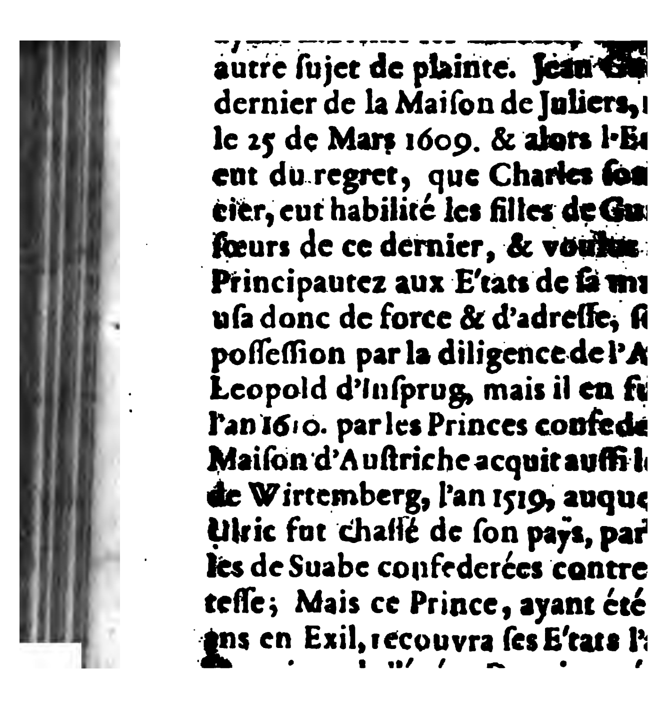
, par violence, l'an 1275. Celle
e, fit croire aux Princes de Saxe
ourg, qu'ils avoyent possedé
g téms, un Electorat, qui avoit
u a ses predecesseurs, les chassa
& s'y establit. La Maison de
olleren en fit de méme à Celle
, & peu apres ayant fait naistre
ites entre elle, & celle de Pome-
e contraignit celle cy, de la de-
ritiere, au defaut de masles. La
n de Juliers à obligé plusieurs
i faire des Coups d'E'tat. Jean
ommé le Pacifique, Duc de Cle-
:hant que la Maison de Saxe, a-
uis le droit de succeder à Guil-
uc de Juliers, au defaut de mâ-
usa Marie, fille unique du dit
ne, se mit en possession de cette
uté, & s'y maintint. Les Saxons,
it frustrez, par ce moyen, de leur
:e, la renouvelerent, par le Ma-
i Duc Jean Frideric, avec Sibille
néme Jean; Cette action de Jean
obligea Charles V. qui ne l'ai-
int a cause de sa religion, a faire
: Coup d'E'tat, l'an 1545. & celuy
utant, ou plus violent que le pre-

Aa mier;

mier ; Car pour exclurre le Saxon, & sa posterité de cet heritage, il habilita les filles futures de Guillaume Duc de Juliers, & de Marie de Austriche sa Niepce, à la succession de leur pere. Tout cela ayant mortifié les Saxons, il arriva un autre sujet de plainte. Jean Guillaume, dernier de la Maison de Juliers, mourut, le 25 de Mars 1609. & alors l'Empereur eut du regret, que Charles son devancier, eut habilité les filles de Guillaume, sœurs de ce dernier, & voulut unir ces Principautez aux E'tats de sa maison ; Il usa donc de force & d'adresse, se mit en possession par la diligence de l'Archiduc

le l'autre, & croit de conserver par ce moyen, le droit de luy succeder, au Cas que les mâles vinsent à faillir. Et ce droit a eté acquis par des Coups d'Etat, au sens, que Msr. Naudé les prend, quand il parle de l'Oeconomie.

4. *Si nous considerons les Monarchies, nous trouverons, qu'elles ont toutes commencé, par quelques supercheries, en faisant marcher la Religion, & les Miracles.* Msr. Naudé asseure hardiment, que toutes les Monarchies ont commencé par quelque faux miracle; Et il prouve son dire, par les quatre universelles. Je ne passe pas si avant, & n'oserois pas dire, que les Chrétiens inventent des miracles supposez, en l'etablissement de leurs E'tats. Laissant donc à chacun la liberté de juger de la verité, & du mensonge de ce que je diray, je veux apporter icy un Exemple, qui n'est pas venu à la pensée de nôtre auteur. Alphonse Henry, fondateur de la Monarchie Portugaise, étant en campagne pour combatre les Maures, qui avoyent tenu la Lusitanie, depuis l'Invasion, qu'ils firent de l'Espagne, environ l'an de Christ 717. il rencontra aux plaines d'Orique cinq Roix Ennemis, accompagnez d'une



autre ſujet de plainte. Jean G
dernier de la Maiſon de Juliers,
le 25 de Mars 1609. & alors l'E
eut du regret, que Charles
cier, eut habilité les filles de G
ſœurs de ce dernier, & voulut
Principautez aux E'tats de ſa m
uſa donc de force & d'adreſſe,
poſſeſſion par la diligence de l'A
Leopold d'Inſprug, mais il en f
l'an 1610. par les Princes confede
Maiſon d'Auſtriche acquit auſſi l
de Wirtemberg, l'an 1519, auqu
Ulric fut chaſſé de ſon pays, par
les de Suabe confederées contre
teſſe; Mais ce Prince, ayant été
ans en Exil, recouvra ſes E'tats l'

multitude éfroyable. Alors Alphonse, qui n'avoit que treze mille hommes, dit, qu'il avoit veu de nuit, & tandis qu'il faisoit oraison, un Christ crucifié, qui luy apparut avec une grande splendeur, & luy dit. Alphonse ne crains point; C'ét moy, qui donne & ôte les Royaumes, selon mon bon plaisir. Tu as a combattre contre cinq Roix, beaucoup plus forts que toy, Mais tu obtiendras la victoire; Tes gens desireront que tu prenes la qualité de Roy, ne la refuse point, & asseure toy, que je favoriseray de ma grace, toy & ta posterité, jusqu'a la sezieme generation, apres cela, elle sera tant soit peu at-

y. Apres la mort de ce dernier, le
ume de Portugal tomba entre les
s de Philippe II. Roy d'Espagne, l'an
Philippe II. le transfera à Philippe
n fils, & celuy cy à Philippe IV. Pen-
e Regne de ce dernier Philippe, l'an
Les Portugais ayant obey 60. ans
astillans, ils secoüerent le joug, &
couronner Jean Duc de Bragance,
escendoit en droite ligne masculi-
Roy Jean Premier, & d'une Dame
gaise, nommée Agnes. Jean fut pe-
lphonse, qui épousa Beatrix Heri-
le Nuno Alvares Pereira, Connesta-
Portugal, & fut pere de Ferdinand
ier Duc de Bragance, ayeul de Fer-
d II. & Bisayeul de Jacques. Celuy
pere de Theodose premier, & ayeul
n, qui ayant épousé Catherine, fille
ard Infant de Portugal, acquit de Ju-
retensions sur le Royaume. Jean fut
le Theodose II, & celuy cy le fut de
qui fut élevé à la Couronne de Por-
, avec un applaudissement univer-
jour de Noel, de l'an 1640. Le Cou-
ement, & la proclamation de ce
furent leurs miracles, aussi bien que
lice d'Alphonse premier. Car Jean

étant à la procession, & quelques superstitieux demandant un signe, que Dieu approuvoit, l'Election, qu'on avoit faite de ce Roy, un Crucifix d'argent, je ne sçay par quels ressorts, detâcha le bras droit, & une infinité de personnes le virent, & s'en rejoüirent extremement. Les Politiques ont sujet de regarder ces choses, comme des fables. Mais il ét vray, que les peuples meridionaux ont besoin de semblables artifices; n'y ayant rien, qui les persuade si aisément que les miracles, ou faux ou veritables. L'on peut ajouster à ces choses, que depuis ce téms là, les Castillans n'ont pas

[redacted]

[redacted]

ença point, cette Monarchie.
qui disent, que Nimrod invita le
à l'Edification de la Tour de Ba-
ent aussi, qu'il fut le premier, qui
ignit les hommes à l'obeïssance ;
, qui le confondent avecque Be-
urent, qu'il regna soixante cinq
inus fils de Belus n'en regna que
ins que son Pere, & Semiramis
enta le desir, que Ninus avoit de
dir, abusant de la simplicité, ou de
balance de son fils, en regna qua-
leux. Pour ce que Msr. Naudé
'elle persuada au Monde, que les
x l'avoyent nourrie, en son en-
Je pense que cela luy put reüssir,
téms, où les hommes étoyent
habiles, ou moins malicieux,
e le sont maintenant. Car en nos
je ne connois personne, qui vou-
ire, qu'un enfant vescût de la be-
que les oyseaux luy pourroyent
. Pour ce qu'il dit, qu'en mou-
le voulut persuader, qu'elle avoit
ivertie en oiseau. J'ay bien de la
le croire, parceque son fils qui la
urir, pour ne pas souffrir plus long
lubricité, ne permet point de

croire, qu'elle eut preveu le jour de sa mort. Au reste le soin qu'elle prit de cacher son Sexe, pourroit bien avoir eu pour but, celuy de contenter plus aisement ses sales desirs.

6. Cyrus, qui establit la Monarchie des Perses, voulut aussi s'authoriser par la vigne. Les Historiens nous ayant appris, qu'Astiages, grand Pere de Cyrus, songea, que des parties natureles de sa fille, sortoit une vigne, qui de ses branches couvroit toute l'Asie, Et que le bon homme ayant demandé aux devins, l'Interpretation de ce songe mysterieux, il luy fut répondu,

Enfin Cyrus transfera la Monarchie des Medes aux Perses, tant par ses actions heroïques; que parce que l'on croyoit, que le Ciel l'avoit destiné a des choses grandes; Et qu'il avoit découvert sa volonté par le songe d'Astiages son grand Pere. Et si ce gand Prince fit valoir le soin, que le Ciel avoit pris de sa conservation, en le faisant nourrir & defendre par une Chienne, lors qu'il étoit au berceau, veritablement, il avoit raison, parce qu'ordinairement ceux, qui ont été conservez miraculeusement, font des actions miraculeuses. Tels ont été Moyse, Romule, Henry VII. Roy d'Angleterre, Henry le Grand Roy de France, & plusieurs autres non seulement entre les grands Potentats, mais aussi entre les personnes de moindre qualité.

7. *Alexandre & Romulus feignerent, qu'il étoit necessaire de pratiquer de plus grands Stratagemes.* Ce seroit faire ce qui a déja été fait, & par de plus habiles gens, que je ne suis, que d'écrire ce qu'Alexandre, & Romulus firent pour persuader au Monde, qu'ils étoyent de la race des Dieux. L'on peut voir ce que Quinte Curse, Plutarque & quelques autres ont écrit du premier, & ce que Florus, Tite Live & Plu-

tarque

gardoyent, & cét un malheur ordinaire des tyrans de craindre tous, en voulant étre craints de tous. Il laissa toutefois en vie Lucius Junius Brutus, fils de sa Soeur, de qui il avoit fait mourir le frere, & mémes il le tenoit aupres de ses enfans. Celuy cy accompagna Titus & Arontes, fils de Tarquin, lors qu'ils allerent demander conseil à l'oracle, sur l'apparition d'un serpent, qui avoit mis toute la Cour en fuite. En méme tems, ils demanderent à l'oracle, lequel d'eux devoit succeder à Tarquin, & il répondit, que ce seroit celuy, qui pourroit baiser sa Mere le premier. Alors Brutus fit sem-

nt, & il prit l'occasion de visiter cet-
me, de qui, il fut tres-bien receu, &
bien traité. Mais voulant rendre le
our le bien, quand il creut, que tout
nde dormoit, il alla le poignard à la
vers Lucrece, & toute la resistance
tte Chaste, Matronne, ne peut point
cher, qu'il ne triomphât de son
eur. Cét afront l'obligea d'appel-
s Parens & amis, & alors son Mary
avecque luy, Lucius Junius Bru-
Ce fut en la presence de tous ces il-
s personnages, que Lucrece forma
intes. Et ayant declaré le crime de
s Tarquinius, elle mit un couteau
droit de son coeur, & se jetta sur la
e, dont elle mourut; Alors Brutus,
oit déja Ennemy des Tarquins, tira
teau de la playe, & fit jurer tous les
ns de ne plus soufrir les Tarquins à
; il ne parla point de leur ôter la vie,
qu'il haïssoit plus le gouvernement
l, que les vices de la Maison Royale,
iroit plus de delivrer Rome de la ty-
e, que de vanger le deshonneur, & la
de Lucresse. En ce tems là, tous ces
eurs allerẽt à Rome, & ayãt exhorté
ple à ne plus soufrir de Roy, Brutus
se fit

ſe fit chef de la conjuration. Peu apres Tarquin s'approcha de Rome, & les portes luy étant refuſées, il ſe retira en Toſcane, & ſon fils Sixtus à Gabbi, où il fut tué. Ainſi la Royauté de Rome prit fin, & l'E'tat Ariſtocratique y commença, pour y florir quelques Siecles & pour s'y achever au téms de Ceſar.

9. *L'Execution, qu'il fit faire de ſes deux fils, tant parce qu'ils étoyent amis des Tarquins.* Pluſieurs Perſonnes ont fait mourir leur enfans, ſous le beau pretexte du bien public, parce qu'ils craignoyent, qu'ils n'en vouluſſent à leurs perſonnes. Et pluſieurs autres, parce qu'ils ſembloyent ap-

miner tous ceux, qui avoyent des senti-
mens contraires aux siens, il pouvoit
aussi bien laisser vivre ses enfans, que
plusieurs autres, s'il n'eut eu quelque vi-
sée particuliere. Le siecle passé fit voir,
que le desir de regner, ou de punir un
crime d'E'tat peut abolir au Coeur des
grands, les Loix de la Nature. Philippe II.
Roy d'Espagne ayant eu avis, que Char-
les, son Fils unique, avoit envie, selon
quelques uns, de troubler son E'tat, se-
lon quelques autres de regner en sa pla-
ce, selon d'autres d'assister de sa faveur
es Flamans oppressez, & selon d'autres
enfin, qu'il attentoit sur la Chasteté de sa
belle Mere; pour cette cause il le mit
entre les mains des Inquisiteurs, qui le
trouverent convaincu de crime, pour
avoir voulu favoriser les heretiques, ou
pour avoir voulu monter sur le thrône
avant le téms. En effect, il fut jugé digne
de mort, & executé dans son lict par
cinq ou six Esclaves, qui l'étranglerent
avec un cordon de soye. Catherine de
Medicis, qui avoit moins de droit sur la
Couronne de France, que Philippe sur
celle d'Espagne, & qui devoit avoir
moins de pouvoir sur la personne de ses
enfans,

Princeſſe empoiſonna quelques
parce qu'ils vouloyent regner, ſa
faire part de leur authorité, ou p
ſans la luy laiſſer toute. Peut étr
Brutus craignoit auſſi bien que Ph
I I, que ſes fils ne vouluſſent pren
place, ou pour le moins avoir une
ne part au gouvernement de la Re
que naiſſante. Ou qu'ils ne luy di
qu'il avoit aſſez gouverné, & qu'i
tems, qu'il leur laiſſât les reſnes d
tat; De méme que Charles IX ne v
plus ſoufrir que ſa Mere regnât al
ment.

10. *Il fit chaſſer de Rome Tarquinius*
nus, quoy qu'il fut Mary de Lucrece. O
rarement deux perſonnes de

public, & de la vie de pluſieurs autres perſonnes. Tarquinius Collatinus avoit trop contribué à la liberté des Romains, pour ne pas donner de la Jalouſie à Junius Brutus. Il ne peut point y avoir deux ſoleils au Monde. Il faut que tous les aſtres reçoivent leur lumiere d'un ſeul. Et alors il faloit, que tous les Romains reconnuſſent Brutus, pour le donateur & conſervateur de leur liberté, ou que pas un ne le reconnût. En cette matiere perſonne ne veut avoir un Compagnon, Il n'y a point d'amitie ſuffiſante de retenir l'ambition dans les termes du dévoir, Ou Ceſar, ou rien. Ou premier ou dernier. L'on a veu la méme choſe ailleurs, & toûjours un favory, qui a permis l'entrée des bonnes graces de ſon Maître, a un autre, en a été chaſſé, ou il l'a eſtoufé, au commencement. Les Princes de la Maiſon de Lorraine, qui pouvoyent tout, par le pouvoir de la Reyne Marie Stuard leur parente, ne peurent point ſoufrir ceux de la Maiſon Royale, qui ne pouvoyent pas leur ceder, ſans manquer a leur dévoir. Le Maréchal d'Ancre, qui avoit gouverné abſolument la jeuneſſe, & l'E'tat du Roy

Loüis le Juste, permit à Msr. de Luines d'entrer dans l'Estime, & dans la faveur de son Maître, & il le soufrit quelque tems, croyant qu'il étoit trop petit compagnon, & qu'il y avoit tant de differen-ce de l'un à l'autre, qu'il n'y avoit rien à craindre. Mais enfin ce Pigmée mepri-sé causa la Mort du Geant, qui le mespri-soit. Le Cardinal de Richelieu fut plus prevoyant. Il jugea de l'Inclination de ce méme Roy, & des belles qualitez du Marquis de Cinq mars, qu'il pouroit en-trer trop avant dans la faveur de son Maître. Pour cette cause, il le degousta; Ce degout troubla sa demarche, & son [redacted]

Son principal but neantmoins étoit de ne aucun reste de ceux, qu'il avoit poussez a l'extremité, & de ne partager la gloire e action avec personne. L'Annotation dente à suffisemment montré, que is voulut exterminer la race des uins, & ne partager avec personne, ire d'avoir acquis la liberté à sa pa- Icy nous allons discourir de la nais- , & des progrez d'une Republique, dans peu de téms, ét devenue for- ble à une grande partie du Monde. a Holande, qui ne voulant, & ne ant plus supporter le faste Espagnol, la Religion pour pretexte, se can- a & renonça à l'obeïssance qu'elle it, au Roy Philippe l'an 1565. Les ds, qui donnerent au peuple le cou- d'entreprendre, & le moyen d'ache- ne action de si grande Importance, it le Prince d'Orange, les Comtes mont, de Nassau, & d'Horne, les Ba- de Brederode & de Montigni, & eurs gentils hommes de condition merite. Les Comtes d'Egmont & rne, qui auroyent pû disputer au ce d'Orange, l'honneur d'avoir fon- ette Republique, verserent tout leur

ſang ſur un eſchafaut ; & les autres, étoyent on d'une méme maiſon qu Prince, ou ſes inferieurs l'aſſiſterent ſammment dans ſon deſſein. Peu apr conſeil de la Republique naiſſante, lut montrer, qu'elle n'avoit point d'a ſion pour la tres auguſte Maiſon d'Au che, & mit les reſnes de l'E'tat, entr mains de l'Archiduc Matthias. Enfi Prince d'Orange ne voulut laiſſer au reſte de la Maiſon, qui pretendoit la S veraineté, & au lieu de l'Archiduc, i elire François Duc d'Alançon, frere Henry troiſieme, Roy de France. Prince n'eut pas aſſez de bonheur, ni



ne doute point, qu'il n'eut exilé les Com-
tes, & renvoyé le Duc en son paÿs, com-
me il y avoit déja renvoyé l'Archiduc.
Parcequ'un Politique ne peut point se
persuader, qu'il eut voulu avoir travaillé
pour un autre, n'y qu'il eut souffert des
personnes, qui eussent partagé aveque
luy, l'honneur de l'establissement, & de
la conservation de la Republique.

12. Ce sera assez d'examiner ce que pratiqua Mahomet, à l'establissement de sa religion, & de l'Empire. Ce faux Prophete, qui étoit fils d'Abdala Idololatre, & d'Hennine Juifve; nasquit sous le Regne de l'Empereur Phocas. Environ l'an 610, & tant petit garçon, il fut pris par les Arabes, & vendu à un Marchand de Perse. Celuy cy le voyant actif, industrieux, & de bon Esprit, l'employa en la Marchandise, & quand il fut mort, sa femme l'espousa. Ce Mariage enrichit Mahomet, qui étant a son aise, eut de plus hautes pensées, & voyant le tems propre à un grand changement, il y appliqua tout son Esprit. Il vid que les Arabes étoyent mal contens de l'Empereur Heraclius, que l'Empire étoit plein d'Esclaves, que la Religion

étoit deſchirée, par l'horeſie d'Arrius, & que les Juifs étoyent puiſſans. Pour cette cauſe il ſongea de faire une loy, où tous ces peuples euſſent part. Il retint la Circonciſion pour plaire aux Juifs, combattit la divinité de Chriſt, pour acquerir les Arriens, offrit la liberté aux Eſclaves, qui recevroyent ſa loy, afin qu'ils s'y rengeaſſent, honora Jeſus Chriſt, comme Prophete, nay de la Vierge Marie, pour ne pas effaroucher tout à fait les Chrétiens, Et permit tout ce qui plait au ſens̃, & à la Chair, afin d'attirer tout le monde a ſon Alcoran; Cette loy donc, qui avoit été compoſée par deux

'Empire de Mahomet, s'étendirent de-
uis l'Euphrate jusqu'a la Mer Athlanti-
ue. Puis ses Successeurs passerent le de-
roit de Gibrallat, & regnerent plus de
ix cens ans en Espagne, & aujourd'huy
Turc ét le plus puissant Prince du Mon-
e. Au reste, il ne se faut pas étonner,
u'une Religion bestiale dure si long
ems, puisque l'Alcoran méme defend
e disputer de l'Alcoran. Ny qu'un Em-
ire, tout a fait tyrannique, s'estende en-
ore tous les jours. Il y a fort peu de
hoses en la loy, qui ne regardent la Po-
tique, & rien dans la Politique du Turc,
ui ne vise à l'agrandissement de son E-
at. La Poligamie fournit le grand Nom-
re de soldats, dont le Sultan de Tur-
uie à besoin, pour faire incessamment
 guerre. La tolerance de toutes sortes
e Religion apprivoise ceux, qui trou-
ent ailleurs de l'Impossibilité de vivre
ans leur croyance. La defence de boire
u vin diminue de la moitie, la dépense,
s bouches inutiles, & l'embaras des ar-
nées. La predestination rend les sol-
ats intreprides au danger. Les Thimars
ntretiénnent une infinité d'hommes &
e Chevaux, quasi sans mettre la main

prétendre à la charge ...
qui ét la plus relevée de toutes ...
qui sont au dessous de la Couronne ...
au reste le tribut qu'on prend des ...
Chrétiens diminue les forces de ...
qui pourroyent un jour se rebell...
donner au Prince, le moyen de teni...
ses sujets en leur devoir.

13. *Ils se servent du Moine Sergius pour ... fer son Alcoran, qu'il feignoit luy être ... la propre bouche de Dieu.* Le Diable ... jours été le singe de Dieu. Et les pl... chans hommes ont taché de c... leur malice, sous le manteau de ... Mahomet étant fils d'une Juifve ... sans doute, ouy dire, & peut ét... au second livre de Moïse, que le Se... luy donna sa loy sur la montagne

ɔeuple, que Dieu la luy avoit dictée de a propre bouche. Au reste l'Alcoran :t une loy si charnelle, qu'une personne l'Esprit connoit d'abord, que l'Impieté 'a dictée. Elle promet un Paradis plein le delices, & dit que ce Paradis sera un ardin environné de deux belles rivie-res, sous un ciel fort serain, & un air ɔien temperé. Où ces Musulmans au-ront tout a souhait, & seront toûjours en estins, avec de vins exquis & de vian-des delicates, joüissant des plus belles femmes, qui les serviront en vaisselle d'or & d'argent, Telement qu'on peut voir clairement, que Mahomet pro-met à ses disciples un bonheur, qui touche plus le corps, que l'ame. Quant à Sergius, il ne composa pas seul l'Al-coran. Trois autres impies y eurent part, sçavoir Jean heretique Nesto-rien, & deux Juifs apostats, qui ne va-loyent pas mieux que Sergius. Il ne se faut donc pas étonner, que la loy de Mahomet contienne des choses, si peu conformes à la raison, ny que plusieurs ayent embrassé cette fole doctrine, puis-que les hommes, qui sont charnels, s'at-tachent plus aisement à la chair qu'a l'E-sprit.

infatue plus aisement [illegible]
superstitieux. Mahomet le sçavo
bien, car il étoit d'un païs, où ce
sont en vogue. Mais a dire le v
pense, qu'en cecy, il vouloit ence
ter le Messie. Il pouvoit avoir le
plusieurs Prophetes avoyent pr
venüe du Sauveur du Monde, & i
lut, que sa loy fut predite, si non p
Prophetes, qui n'étoyent point
pouvoir; au moins par des Impo
& cela ne luy servit pas peu. Il f
que son Alcoran étant publié,
homme, qui avoit les armes à la
& qui avoit déja conquis de grand
vinces, feroit beaucoup de brui
le fit predire, à fin qu'il produisit p
sement l'effect, qu'il en esperoit.

regnerent bien tôt en Asie, en Afri-
e, & en Europe. Mais il ét tems de
ser Mahomet, & l'adresse qu'il eut de
grandir, pour passer à des choses
oins ennuyeuses, que la recompense,
'il donna à son Secretaire, & au plus
elle de ses domestiques, qui perirent
n de sa main propre, & l'autre par son
mandement, l'un pour avoir voulu
couvrir ses fourbes, & l'autre pour luy
oir été trop bon amy, & criant du
nds d'un puis que Mahomet étoit le
ory de Dieu.

*15. La seconde occasion, que l'on peut avoir de
tiquer ces coups fourrez, ét la restauration
E'tats.* Nous avons déja veu, que les
ndateurs des grands E'tats, ont sou-
nt usé de supercherie; Et à present je
prouver, que plusieurs en ont fait de
eme pour les reparer, pour les conser-
r, & pour les agrandir. Le Turc tout
nd, & puissant qu'il ét, attaque rare-
ent son Ennemy, sans user de finesse,
de perfidie. Quand Sultan Soliman
ulut assaillir Rhodes, il caressa plus
e jamais le grand Maître, & les Cheva-
rs, à qui cette Isle appartenoit. Il les
asseurer plusieurs fois de sa bienveil-
lance,

lance, & les pria de vivre en bons
avecque luy, & tout cela seulement
les pouvoir surprendre. Les succes
de Soliman n'en ont pas moins fait
1645. Ibrahim fit semblant d'être e
ordinairement offensé des Cheva
de Malte, pour luy avoir pris un d
fils, & la Sultane sa femme, qui n'
pourtant qu'une personne ordinai
supposée. Cet afront simulé, luy a
donné sujet (a ce qui disoit) de pre
les armes, pour exterminer l'ordi
sainct Jean il envoya des Ambassad
aux Venitiens, pour les prier de

Royaume de Grenade, de la main des Maures, ils semerent la discorde entre les grands de l'E'tat, Et apres que ceux-cy se furent affoiblis, par leurs querelles, ils assiegerent la ville Capitale, & contraignirent Mahomet Boabdolin, de se retirer en Afrique, où les siens luy creverent les yeux. Le méme Ferdinand trompa Louis XII, Roy de France, en l'accord, qu'ils firent de conquerir de concert, le Royaume de Naples, & Jean d'Albret, lors qu'il passa par ses E'tats pour attaquer la France. La fauce pieté n'ét pas aussi espargnée, en ces occasions. Car nous lisons, que Ferdinand fit agir le Pere commun des Chrétiens, lors qu'il se voulut saisir de la Navarre, pour avoir sujet de retenir le bien d'autruy. Jean IV, Roy de Portugal, fit en sorte qu'un crucifix d'argent detacha un bras de la croix l'an 1641. pour pouvoir dire, que le Ciel approuvoit sa proclamation, & son couronnement. Ceux qui sont moins superstitieux, laissant les Miracles, ont recours à d'autres subtilitez, & à des Coups d'E'tat, qui n'ont pas moins de Malice. Les Espagnols firent excommunier

nier le Roy Henry le grand, pour l'empécher de s'asseoir sur le thrône de ses Anceſtres. Ils accuſerent le Marquis Alphonſe de Final, d'avoir voulu appeler les François à ſon ſecours, & le chaſſerent de ſa principauté. Ils forgerent des ſubtilitez ſur la Genealogie de Charles de Gonzagne Duc de Nevers, pour l'empecher de recueillir l'heritage de Mantoüe, qui luy appartenoit legitimement. Les François ne ſont pas moins habiles, que les Eſpagnols, où il s'agit de faire leurs affaires. Charles VIII. repudia Marguerite d'Auſtriche, ſa fiancée, & prit Anne de Bretagne, eſpouſe de Maxi-

dans la revolte des pays bas. Les Suedois, voulant empécher, que Christian IV. Roy de Dannemarc, ne se meslât des affaires d'Allemagne, dont il procuroit la paix, ils l'attaquerent à l'improviste, & le reduisirent à l'extremité, sans luy avoir declaré la guerre. Enfin l'on trouvera peu, ou point de peuple, qui pour s'agrandir, ou pour se conserver n'use souvent d'adresse, & de Malice. Voire mémes, il y en à peu, qui ne croyent bien faire, & qui ne soyent bien aises d'avoir trompé leurs voisins.

16. *Il ét permis voire necessaire, que ce qui a servy à les establir, serve aussi à les maintenir.*

Ordinairement les Etats se conservent, par les mémes moyens, qui les ont establis. Par exemple le Turc fonda sa Grandeur sur l'exercice militaire, lors qu'il jetta le fondement de sa Monarchie, il s'ét conservé de mémes jusqu'à present; & s'il prenoit un autre train, selon toutes les apparences humaines, il se ruineroit. La Poligamie, qui luy fournit les soldats, qui estendent ses frontieres, luy fourniroit les voleurs, qui le ravageroyent. Les Janissaires, qui defendent la personne du Sultan, l'estrangleroyent

dans

dans peu de tems. Et la faineantiſe
dãt aux Exercices du corps, ceux q
formidables ſeroyent mespriſez.
publique de Holande, a commen
la guerre defenſive, s'ét acreüe p
fenſive, & ſi elle ne manioit les
ny en Aſie ny en Europe, la diſſen
gliſſeroit parmy ſes membres, &
qui tient les plus puiſſans Potenta
la retenue, en ſeroit bien tôt la
Les Venitiens ont formé leur Re
que, en fuyant la perſecution d'un
& en evitant le combat. Et ſelon
nion des ſages, elle ſe conſerve p
ſeurement par la prudence, que

[redacted]

pe, & si les Roix ne donneyent, en tems, un peu d'exercice aux hommes, ils tourneroyent leurs contre eux mémes. L'Allemagne int née, & ne s'ét point conservée utre façon, que les plus florissan-narchies. Mais elle ét partagée d'E'tats souverains, ou quasi sou-, que difficilement, elle peut en-dre quelque chose au dehors, & ient, qu'elle ét souvent agitée au . Enfin les E'tats se conservent de ne façon qu'ils ont été fondez. n'ét pas toujours necessaire, que ourbes ont eu part à leur naissan- leur acroissement, qu'elles ayent eur subsistance.

pres avoir tiré tant de preuves des hi- strangeres, il ne sera pas hors de propos leter les nôtres. Il n'y a rien de ecessaire à un homme, qui veut pa- habile, que de sçavoir exactement ire de son pays. C'ét étre estranger oy, que de l'ignorer, & pour cela, peu d'E'tat de ceux, qui vont par nde, pour y apprendre les mœurs, stoire des autres peuples, avant ayent une mediocre connoissance

de la leur. Ce n'ét pas, que je vueille, qu'on imite quelques écrivains modernes, ny quelques ennemis de leur patrie, qui ne cessent de salir du papier, & de remuer ce qu'il y a de moins loüable, pour faire mespriser leurs pays, & leurs personnes. Je ne puis pas aussi loüer Monsieur Naudé, qui en cet endroit, tourne au desavantage de Clovis premier Roy Chrétien, ce qu'il a fait de plus utile à sa posterité, & nous allons voir & des aprouver ce qu'il en dit.

18. *Quand je considere ce que fit Clovis nôtre premier Roy Chrétien, il faut avoüer, que je n'ay rien veu de semblable.* Les Historiens [redacted]

ıches vertes renaîtroyent, puis que
'onc n'étoit pas mort, & pria Dieu,
l vangeât ce tort sur celuy, qui les
ıit couper. L'on raporta ces paroles
ovis, qui dit, que puis qu'il se plai-
yent qu'on leur coupât les cheveux,
eur devoit couper la teste, & cela fut
Ragnacaire Roy de Cambray, pa-
: de Clovis & petit fils de Clodion,
oit servy fidelement en toutes ses
rres. Il souhaita pourtant de l'avoir
e le faire mourir. A ces fins il cor-
ıpit, par promesses, quelques uns des
/iteurs de ce Miserable Roy. Ceux
nenerent Ragnacaire, & son frere
ls & poings liez, à Clovis, qui, les
ant en ce miserable état, leur dit: a-
tons de nôtre Race, indignes du sang
Morovée, n'avez vous point de hon-
de vous être laissez lier de la sorte;
ez le deshonneur que vous faites à
re sang, & de sa main, il les assomma
ıups de Masse d'armes. Quelques au-
; eurent la méme infortune, & celuy
avoit commis tant de mechancetez,
ır agrandir son E'tat, le ruina, en le
tageant entre ses Enfans. Mais tout
ı n'excuse point Msr. Naudé, & tous

ceux qui liront fans paffion, ce qu'il d
Clovis, diront avecque Moy, qu'il fer
f'approcher un peu de l'atheifme.
encore qu'il avoüe, qu'il luy feroit
feant, de raporter les premiers moti
la Converfion de Clovis, à quelque
Ste Infpiration, qui luy auroit été o
yée, par les prieres de la Reyne Clot
fa femme, il fe range du cofte des P
ques, qui feuls, dit il, ont le privil
d'Interpreter toutes les chofes dou
fes en mal. Pour moy, je penfe qu'en
il peche contre les loix de la Verit
Politique, auffi bien que contre celle

partie de l'Europe. Ils ont fondé des Egliſes, des Evechez, des abbaïes & d'autres benefices Eccleſiaſtiques, qui ont conſervé la pureté de la Croyance durant pluſieurs ſiecles; & encore aujourd'huy les bienfaits de ces Princes nourriſſent un bon nombre de perſonnes dediées au culte divin, de ſorte que c'ét étre impie, que d'attribuer la converſion de Clovis, à un pur, & ſimple deſir de ſ'agrandir ſelon le monde. Ce grand Prince avoit ſes defaus, comme les autres hommes; & j'ay déja avoüé, qu'il fit beaucoup de mauvaiſes actions. Mais le Chrétien, qui les void écrites dans l'hiſtoire, les doit couvrir du voile de ſes vertus, ou pour le moins, ne les conſiderer pas ſeparement les uns des autres. C'ét imiter les mouches, qui ne s'arrétent, que ſur les ulceres, que de ne voir que les pechez d'un Prince, de qui les vertus ſont tres grandes, & dont le fruit a paſſé bien avant dans la poſterité.

19. *Nous dirons, que l'écu deſcendu du Ciel, les Miracles du ſacre, & l'auriflame ſont de petits Coups d'E'tat.* Ces Myſteres ne furent pas de petits Coups d'E'tat, puis qu'ils cauſerent une grãde veneration à l'endroit des

homme; tous les Compo[illegible]
nent quelque Injustice, & l'on peut
voir, que n'y l'E'cu, n'y les miracl
sacre, n'y l'auriflamme, dont il parle
contiennent aucune. Qui et-ce, je
prie? qui reçoit du Domage, en cr
pieusement, que Dieu voulant mo
que la conversion, & le Baptéme de
vis luy étoyent agreables, change
armes de son Royaume, & au li
trois crapaux de Sinople en Cl
d'argent, ou de trois diademes d'a
en champ de gueules, il voulut, q
Roix de France portassent des fleu
Lis d'or, sans nombre, en Champ
zur. L'on croit plusieurs choses, q
moins d'apparence de verité; & si
ques historiens n'en ont point fa

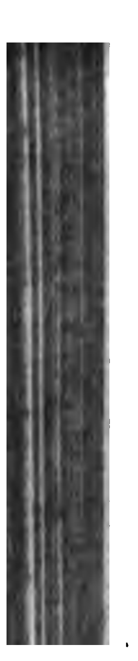
qu'il entend la saincte Ampoule, qui au dire d'Hincmar, d'Aimon, de Flodoard & de plusieurs autres anciens, qui ont été suivis de la plus grande partie des Modernes, fut apportée par une Colombe, & mise entre les mains de saint Remy, tandis qu'il baptisoit Clovis. Pour ce qui regarde l'auriflamme peut être a-t-il commencé d'être connu long tems apres le sacre de ce Premier Roy Chrétien. Mais parceque Constantin le grand, premier Empereur Chrétien, eut l'honneur de voir son baptéme authorisé d'un Estendard benit, nommé *Labarum*. Les François ne voulurent pas que le baptéme de leur Premier Roy Chrétien, fût moins honoré, & inventerent l'auriflamme. C'et auriflamme étoit un Estendard, que les Roys faisoyent porter devant eux, aux guerres de grande Importance, & cela se faisoit fort rarement, de peur, qu'on ne perdit le respect, qu'on avoit pour luy. Mais il y a déja long tems, qu'on n'en parle plus, & à dire le vray, je ne sçay pas où il ét gardé. Au reste, s'il ét vray, que l'E'cu & la saincte Ampoule, ayent été apportez du Ciel, en la presence d'une grande multitude de person-

nes, je ne vois pas comment le Roy Clovis, s'en peut être servy comme d'un Coup d'E'tat, ny pourquoy Msr. Naudé le luy attribue;

20. Et en Effect il commença par les Romains. L'Empire de Rome, qui a été tres puissant, en Europe, en Asie, & en Afrique, conquit la Gaule, & sousmit les François, par la vertu de Jules Cesar. Mais enfin il tomba dans le mespris, & les Barbares luy arracherent ses plus belles plumes. Les Ostrogots passerent en Italie, les Wisigots, les Bourguignons, & les François allerent en Gaule, & joüant au Roy depoüillé, ils ôterent à ces grands

:onſequent étoit le plus aiſé à de-
Clovis donc attaqua vertement
s Gouverneur General de tout ce
mpire Romain poſſedoit, au deçà
ne. Il le vainquit, le chaſſa de ſes
Et ce pauvre miſerable s'étant ſau-
les terres des Gots, il le demanda
Almaric avec tant de reſolution
oir, que ce Roy Got n'oſa point le
ıſer, & le luy envoya lié, & garro-
ovis ayant Siagrius, le mit en pri-
ù il le fit ſoigneuſement garder,
ce qu'il eut entierement ſousmis,
qui avoit obeÿ à Gilon ſon Pere,
, puis il le fit decapiter ſecrete-
Icy l'on pourroit demander, ſi Al-
ne pecha point contre les loix,
iſtalité, quand il mit entre les
de ſon Ennemy, une perſonne, qui
herché refuge chez luy, Et ſi Clo-
ffenſa pas ſon honneur, & les loix
uerre, en le faiſant mourir? à cela
ons, qu'Almaric fit mal, & que
ger, qu'il y avoit d'offenſer Clovis,
evoit point obliger de faire une
peu honneſte, & méme s'Infame.
Clovis, nous avons déja dit, qu'il é-
peu enclin à la cruauté, & preſente-

 ment



ont souvent fait la guerre à leurs
sous le pretexte seul de Religio
les Histoires nous apprenent, q
avint pas de mémes icy, elles co
toutefois unanimement, que
Visigots, aussi bien que les B
gnons, étoyent Infectez de l'here
rius. J'ay aussi pris garde dans l
de France, que Clovis disoit, po
laisserions nous tant de belles, &
provinces à ces heretiques? I
neantmoins avoüer que les Visi
les Bourguignons donnerent à
plusieurs autres sujets de les a
Il faut donc remarquer, que ce R
çois voyant mal volontiers, qu'
Prince tint en Gaule, tout ce qui

le Loire proche d'Amboiſe, où ils ſe re-
oüirent enſemble. Peu apres, Clovis
nvoya un Ambaſſadeur vers Alaric,
our reſoudre quelques points, qui re-
toyent à decider, du traité precedant, &
le convenir d'une entreveüe. Elle fut
cceptée par le Got, Mais ce fût à deſſein
le tromper le François; Car Paterne,
mbaſſadeur de France, ayant deman-
lé, en quelle Compagnie Clovis devoit
enir, Alaric dit, que ce devoit étre en
etit Nombre, & ſans armes. Le jour de
aſſignation étant venu, Clovis envoya
e méme Paterne, pour voir s'il n'y avoit
oint de fraude cachée, & il trouva qu'A-
aric, & les Siens étoyent armez, de ba-
tons de fer, contre la promeſſe, qu'ils
voyent faite de venir ſans armes. Pa-
erne ſe plaignit, & ſa plainte fût cauſe,
u'il fut mal traité des Gots. Cette ſu-
ercherie du Roy Got, & le mauvais trai-
ement, qu'il fit à l'Ambaſſadeur de Fran-
e, obligerent Clovis de ſe plaindre, &
es deux Roys prirent Thierry Oſtrogot
oy d'Italie, pour arbitre de leur diffe-
ant. Celuy cy condamna le Got, qui é-
oit ſon parent, à une grande ſomme
l'argent. Et Alaric n'ayant pas voulu re-

nir

nir cet accord, Clovis ſe prepara à la guerre; Alors, quoy que les voiſins puſſent faire, pour l'empecher, il donna bataille à Alaric & le tua de ſa propre main, en la chaleur du Combat, Entre Cubor & Luſſac proche de Poitiers, Apres la mort du vaincu tout ſon païs ſe ſouſmit au victorieux, & les Gaulors, qui étoyent orthodoxes, en fureut tres aiſes, parce qu'ils avoyent beaucoup à ſoufrir à cauſe de leur Religion. Les Arriens, qui étoyent leurs Maitres, ne ſe fiant point à eux. Cette perte n'abbattit point le Courage d'Almaric fils du Roy Alaric, qui étoit demeuré au Combat; Mais ſon-

Chilperic fut tué par Gombaut son frere. Le defunt laissa une fille nommée Clotilde, belle & vertueuse Princesse, qui fut recherchée en mariage par Clovis. Alors Gombaut, qui craignoit, que ce Prince jeune, & courageux ne voulût vanger la mort de son beau Pere, s'opposa à cette recherche, disant, qu'il n'étoit pas raisonnable, qu'on donnât une Princesse Chrétienne, à un Payen. Toutefois voyant que ses oppositions ne pouvoyent pas arrester le Cours de cette affaire, il consentit en fin à ce Mariage, qui fut celebré au contentement de Clovis, & de ses sujets. Peu apres les Oncles de Clotilde, qui ne pouvoyent pas vivre en paix, donnerent occasion à Clovis de se mesler de leur querelle, & en defendant l'un de ses Princes contre l'autre, il les ruina tous, comme nous allons voir; Gombaut ne voulant point soufrir de compagnon, tachoit incessamment d'exterminer ses freres, qui appelerent Clovis à leurs secours, & pour l'obtenir, promirent de luy payer un tribut annuel. Clovis, qui ne demandoit pas mieux, les alla secourir en personne, defit Gombaut en campagne, & l'obligea de se jetter dans avignon. Gombaut étant

dans

dans cette place, il y fut assiegé, & traint de venir à un accord, qui fût t enné par Irier son fidelle serviteur. cet accord le Bourguignon s'oblige laisser ses freres, en la paisible joüiss de leurs biens, & de payer luy m tribut à Clovis, & à ses successeurs. fait, nôtre Clovis se retira, laissant à G degisile, cinq mille François, pour la fense de Vienne, Capitale du Royau de Bourgogne. Gombaut voyant Ennemy eloigné, & occupé a une a guerre, creut, que la fortune se pour changer, refusa de payer tribut aux F

:lovis étoit à la guerre contre les Vi-
s. Mais cette expedition étant ache-
la perfidie de Gombaut l'appela en
gogne, où il contraignit son Enne-
le quiter son Royaume, & de se re-
en Italie, vers Thierry, Roy des O-
ots. Ce fût là, que ce malheureux
:e mourut ou de regret, de ne s'être
oulu contenter du sien, ou de n'a-
pas pû pousser son Injustice jusques
ut, & destruire Clovis aussi bien
es freres. Ce fût alors que Clovis
isit d'une partie du Royaume de
gogne, & l'autre demeura aux Visi-
Mais par apres, elle fut incorporée
rance. De ce que je viens de tirer
iistoire, il paroit clairement, que
is n'attaqua pas les Visigots, & les
guignons seulement, parcequ'ils é-
it arriens, & qu'il en eut plus de su-
ue Msr. Naudé ne dit.

. *En suite, il entreprit les Princes Ragna-*
Cararie, Sigebert, & son fils descendans de
ion. Nous avons déja avoüé, que
is en usa tres mal avec ces Princes,
yant l'honneur d'étre de son sang,
toyent un traitement plus humain,
us digne d'un Prince, a qui saint
Remy

Remy donne le titre de Tres-Chrétien. Auſſi ne faiſons nous cette remarque, ſi non pour montrer, que Monſieur Naudé ſemble s'esloigner de la verité en cet endroit; Il dit que Clovis *fit frauduleuſement aſſaſſiner tous ces Princes, ſans autre pretexte, que pour eviter le reſſentiment, qu'ils pourroyent avoir un jour du tort que leur avoit fait Merovée, ſon Ayeul.* Icy, il faut que j'avoüe, que je ne vois pas, quel tort Merovée pouvoit avoir fait à ces Princes, s'il ne les avoit privez de l'heritage de Clodion, leur Biſayeul, en s'aſſeant en leur place. Ce qui preſupoſeroit que Merovée auroit été d'une autre famille, ou du moins

[redacted]

es gens de Clovis, si non apres
n, que la bataille étoit gagnée.
ua de sa main Ragnacaire, & Ri-
son frere, parcequ'ils étoyent
eurs sujets, à cause de leur pail-
le que pour cela, ils les luy livre-
onniers. L'on pourroit aussi di-
Clovis fit tuer ces Princes, parce-
ignit, qu'ils ne disputassent à ses
ers le Royaume, que Merovée a-
rpé sur eux. Et si cela'ét, il ne fit
d'E'tat qu'a demy, puisqu'il laiss-
ert petit fils de Clodion, de qui
irent en droite ligne masculine
bref, & ses Ancestres, qui ren-
pareille aux successeurs de Clo-
ent le dernier dans un Monaste-
ssirent en sa place.

*e laisse à juger, quelle raison a eu Mon-
uren de faire un livre pour prouver
té de Clovis.* Les vices de Clovis
i grands, qu'un historien Fran-
moigne avoir honte de les pu-
e ne veus pas aussi entreprendre
user; Mais jamais je n'auray la
se, que Monsieur Naudé prend,
, que l'on peut appliquer à sa per-
te qu'un Poete à dit de Scipion

Si fas cadendo cœlestia scandere regna
Mî soli Cœli maxima porta patet.

Tout le Monde sçait, que les Murtres sont le Chemin de l'Enfer, & que Dieu à defendu les homicides. Mais aussi l'on ne doit pas desesperer de la grace de Dieu, & du salut d'un Prince, qui, selon le dire des historiens, fut tres liberal à l'endroit de l'Eglise, de qui la conversion fut honorée d'un Miracle, qui empecha que la France ne fût infectée de l'heresie d'Arrius, & qui pendant une corruption universelle, conserva la pureté de la foy Chrétienne, autant que les nuages de ce tems là, le luy purent permettre. Au re-

[redacted]

[redacted]

fils, mais Clotaire seul, qui survesquit tous les autres, laissa des enfans, & la succession fut continuée en cette sorte. Cherebert qui étoit l'ainé, n'eut point de fils, Sigebert Roy de Metz fut poignardé, & laissa Childebert, qui regna en Austrasie, apres la mort de ce Pere infortuné. Chilperic Mary de Fredegonde, qui avoit fait tuer Sigebert son frere, & Merovée son fils, furent aussi assassinez; l'un par ordre de sa femme & l'autre par celuy de son Pere; La premiere Sçavoir Fredegonde, voyant son Impudicité decouverte, par son imprudence, en voulut eviter la peine par un autre crime, & fit égorger son Mary, par Landry de la Tour son Estalon. Chilperic laissa Clotaire II, âgé de quatre mois, & ce jeune Prince merita le nom de grand par une vertu heroïque, Et sa fortune voulut, que Brunchildis Veuve de Sigebert, fit mourir son fils, & ses petits fils, puis elle en voulut à ses principaux Ministres, qui la mirent entre les mains de Clotaire, Celuy cy la fit tirer à quatre chevaux, & reünit tous les E'tats du grand Clovis, puis il mourût âgé de quarante quatre ans, celuy de Christ 631. Ce Prince ne

laissa qu'un fils, nommé Dagobert, qui regna heureusement, & partagea ses E-tats entre ses deux fils, de qui l'un fut Roy d'Austrasie, & l'autre Roy de France. Si-gebert, qui étoit le Cadet, & Roy d'Au-strasie mourut sans enfant, & Clovis II. de ce Nom Roy de France én eut trois, qui regnerent l'un apres l'autre. Clotai-re III. ne regna que quatre ans, & eut pour Successeûr Childeric II, son frere. Celuy cy fit mettre Thierry son frere Ca-det, dans l'abbaye de sainct Denis: Mais Childeric ayant mal regné deux ans, fut tué, & parce qu'il n'avoit point d'enfant,

[redacted]

ils pour achever la Comedie, & fai-
lace à une meilleure race. Cette ra-
ut celle de Pepin, qui avoit sauvé
it, pendant la faineautise des descen-
de Clovis, qui comme nous venons
oir, succederent toûjours de Pere en
ou de frere à frere, jusqu'a ce misera-
Childeric. Celuy cy fut mis dans un
aastere par Pepin Maire de son Palais,
s'assit sur de thrône de son Maître,
ansfera la Couronne à sa posterité,
isieur Naudé dit, que Pepin descen-
de Clodion le Chevelu, second Roy
rance, & d'autres asseurent la méme
e. Gabriel Buccelin, Moine de Wein-
, dit selon l'opinion de Piesdorf, de
ppius, de Brombach, & de quelques
es E'crivains, que Clodion fut pere
lerovée, & d'Adelbert. Cettuy cy fut
d'Arnoul Marquis du Saint Empire,
il de Saint Arnoul Maire du Palais
istrasie. Celuy cy fut Pere d'Ande-
s Duc de Brabant, ayeul de Pepin le
, Bisayeul de Charles Martel, qui fut
de Pepin le bref, qui se fit Roy l'an
Estiene Parquier grand Scrutateur
'antiquité, dit la méme chose, &
Naudé ét de son avis. Telement que

nous y pouvons consentir sans danger, encore que l'on voye des Genealogistes qui asseurent le contraire.

25. La France reunie par Clovis, augmentée par Charle magne se conserva en un E'tat florissant, jusqu'à ce que les Anglois y apporterent la guerre. Encore que j'honore extremement Msr. Naudé par sa doctrine, je ne puis pas consentir à ce qu'il nous dit icy. La France, qui avoit été reunie par Clovis, se conserva veritablement par la vertu de Pepin le grand, de Charles Martel, & de Pepin le bref Maires du Palais, pendant la faineantise de huit ou dix Roix, de la premiere race. Mais les descendans de Charlemagne la virent extreme-

'd'huy la Normandie. Tous les
:rneurs des Provinces & des Pla-
rendirent Maîtres de leurs Gou-
nens. Et qui plus est Rodolphe
'Anjou, s'étant fait chef d'une li-
contre Charles le Simple, il s'assit
thróne, & regna neuf ans, & ce-
nt le Roy legitime étoit en prison
nne, ou en Exil en Angleterre.
l paroit clairement, qu'avant que
glois sortissent de leur nid, pour
la guerre en France, d'autres peu-
ivoyent fait, avecque succez. Et
is pour asseuré, que si le Duc de
andie n'eût jamais acquis l'Angle-
jamais les Anglois n'auroyent pas-
ner pour attaquer la France, ou
e moins, jamais ne l'auroyent mi-
si grand danger de se perdre. Car
eur avantage procedoit de ce qu'u-
'tie de la France faisoit la guerre á
:. Et que la Normandie, qui avoit
iis l'Angleterre; & la Guienne, que
leterre avoit acquise par mariage,
onnoyent le moyen d'humilier les
ois.

Il fut necessaire sous Charles VII. d'avoir
r à quelque Coup d'Etat. La France a

été ſouvent en danger de ſe perdre, depuis que Guillaume le baſtard, Duc de Normandie dethrôna Harald Roy d'Angleterre, & s'aſſit en ſa place. L'an 1066. Car les Anglois, ayant un pied dans ce Royaume, le voulurent tout ; Et enfin ils donnerent ſujet aux François de dire, que ſouvent, qui veut tout avoir, perd ce qu'il avoit déja. Les occaſions, que les Anglois eurent d'attaquer les François, furent diverſes. Mais les plus importantes furent les pretenſions, que deux Mariages leur en donnerent. Le premier Mariage fut celuy d'Edoard II. avec Iſa-

s'assemblerent, & dirent, que par une coûtume, de tout tems observée en France, les dames étoyent exclues de la Couronne de leurs peres, & que celle de France appartenoit legitimement à Philippes. Edoard répondit qu'encore que les filles de France fussent exclues de la Couronne, leurs fils n'en devoyent, & n'en pouvoyent pas raisonnablement être exclus. Sur cela l'on demanda l'opinion de Baldus celebre Jurisconsulte Italien, qui prononça contre Edoard, disant que: *Si filia Regis non succedit in Regno ex rationabili consuetudine, filius ejus in Regno Francorum nullum Jus pratendere potuit: quia in causato non potest esse plus virtutis, quam procedit ab influente potentia causa:* c'et a dire que les Dames estant exclues de la Couronne de France, par une loy, ou coûtume raisonnable, leurs fils n'y pouvoyent rien pretendre. Cela non obstant, Edoard fit la guerre à Philippes, le battit, & luy fit beaucoup de mal, apres avoir gagné une grande bataille à Cressi, où il tua pres de 30000 François. Jean fils de Philippes, fut encore plus malheureux que luy; car il fut pris prisonnier, en la bataille de Poitiers, & méné en Angleterre, d'où il ne sortit, qu'a

bonnes einseignes. Toutefois Charles V. remit un peu les affaires par sa prudence. Mais Charles VI. donna Catherine sa fille à Henry V. Roy d'Angleterre, à condition, qu'il luy succederoit à la Couronne de France, & qu'il declareroit Charles VII. son fils indigne de luy succeder. Alors, & du vivant de Charles VI. Henry fut couronné à Paris, & voulut détruire le Dauphin Charles; Mais il Mourut en la pour suite de son dessein, le dernier jour d'Aoust 1422. la quarantieme année de son âge. Henry mourant ordonna que Jean Duc de Bethfort son frere, seroit Regent du Royaume de

'y remarquer quelque ruse. Je ne m'é-
onne pas, qu'il face passer pour un Coup
'E'tat l'histoire de la pucelle d'Orleans.
lais aussi, nous doit il permettre d'exa-
iiner son opinion, & de faire voir, qu'il
: trompe. Pour moy, je ne trouve rien
ans ce livre, qui ait moins d'apparence
e Coup d'E'tat. Une Bergere née à
)omremy, en Barrois, proche de yan-
ouleur, inconnue au Roy, & à tous les
:ourtisans, declare au Baillif de Vau-
ouleur, qu'elle ét inspirée extraordinai-
ement, d'aller servir le Roy à la guerre,
our delivrer Orleans, & faire couronner
a Majesté. Le Baillif se moque d'elle. Il
:n écrit pourtant au Roy, qui ét de mé-
ne avis, que le Baillif, & toutefois pour
:n faire l'espreuve, sa Majesté comman-
le, qu'on la luy envoye à Chinon, où elle
:toit. Le Roy sçachant que la Bergere
:toit arrivée, prit un habit peu conve-
iable à sa condition; & cela non obstant,
a pucelle le connoit & luy reproche,
qu'il se cache, & luy dit avec une asseu-
rance toute virile, & toute noble, qu'elle
ét ordonnée de Dieu pour sauver Or-
leans; & remettre la France en son pre-
mier E'tat. Le Roy ne le croit point, &
ha-

hazarde feulement 500 hommes, qu'il luy donne, afin qu'elle les jette dans la ville affiegée. Elle le fait contre l'Efperance de tout le monde, fort derechef, demande un plus grand fecours, l'obtient, entre dans la ville, à la veüe des Ennemis, fans aucune perte. Le landemain, elle commence l'œuvre de Dieu (c'ét ainfi qu'elle parle) attaque les forts, que les Anglois avoyent fait bâtir pour afamer la ville; Les prend avec grand carnage de fes Ennemis, & acquiert tant de reputation, que les Anglois la craignent autant que fi elle étoit un Alexandre. Les François l'eftiment fi hautement, que fes

ſon ſexe, & de ſa condition, ſans qu'elle communiquât avec l'Eſprit malin. Et apres tout cela Monſ. Naudé nous veut perſuader, que ces choſes ſont ſupposées, & qu'elle n'a été brulée, ſinon en Effigie. Icy je luy demanderois volontiers, ſi les Anglois étoyent bien aiſes d'être vaincus, s'ils concouroyent avecque les François en la pratique de ce Coup d'E'tat, & ſi apres tant de pertes, ils avoyent ſujet de faire bruler l'Effigie d'une Pucelle, qui leur avoit fait tant de domage, en ayant ſa perſonne en leur pouvoir. Sans mentir c'ét étre bien de ſon pays, que de le croire. Et à dire le vray, perſonne ne me le perſuadera, ſ'il n'apporte des raiſons convaincantes.

28. Ce Coup d'E'tat ayant heureuſement reuſſi, nos affaires commencement peu apres à s'empirer. La pucelle ayant ſervy le Roy, un an & quelques jours, fut priſe par le baſtard de vendoſme, & conduite au Duc de Bourgogne, qui creut que le bonheur du Roy étoit pris avec elle. Peu apres Jean de Luxembourg la vendit à deniers contãs, au Duc de Betfort, qui la tint un an priſonniere, ne pouvant trouver aucun moyen de la faire mourir, bien que tous les juges fuſſent ſes eſclaves. Mais en fin la

juſtice

justice fuccomba, & cette vaill
fut brulée le 6 de Juillet 1431. qu
Monf. Naudé, nous vueille dire l
traire. En Effect le Duc de Betfort
pas si amy de la pucelle, qu'il vou
lement faire accroire, qu'il l'avo
dépecher. Apres la mort de Jea
bonheur de Charles VII. se ralen
peu. Mais enfin la fortune se tou
son costé. Le Concile de Pise envo
deputez à Arras, où se trouveren
ceux des Roix de France, & d'An
re, & du Duc de Bourgogne l'a
pour voir, s'il y auroit moyen d'e
à un accommodement. Les pa

[redacted]

roit de luy; Et la Fortune de Charles, mit Paris entre les mains, par l'en- iise de l'Isle-Adam serviteur du Duc ourgogne, l'an 1436. Quelques unes années suivantes se passerent en des ez inutiles, & en trefves causées par ecessité des deux partis étant las, & ys, entierement ruiné. Mais enfin glois ne voulant entendre à aucun rd, si le François ne luy laissoit la erainеté de ce qu'il tenoit en Fran- guerre se fit tout de bon. Alors le Charles reconnut son bonheur, & it les Duchez d'Aquitaine, de Poi- & de Normandie avec tout ce que glois possedoit en France, sans en excepter que Celais, qui demeura à issance, des Anglois, jusqu'à l'an En ce tems là, François Duc de Gui- eneral de l'armée de Henry II. prit forte ville, sans beaucoup de pei- lans le troisieme jour du siege. En , l'on peut juger, que les E'tats flo- it, & fletrissent selon la volonté de . En Effect les Anglois, qui avoyent é en Normandie, & en Guienne plu- s siecles durant, en furent chassez peu de tems, & par un grand bon- heur,

heur, ſçavoir ét de la Normandie l'an 1440. & de l'Aquitaine deux ans apres Sans mentir ces victoires furent dautant plus admirables, que ces Provinces, étant Maritimes, pouvoyent aiſement étre ſecoûrues de leurs ançiens Maîtres. Mais a dire le vray, il arrive ſouvent, que qui veut avoir le bien d'autruy, perd le ſien propre, Et certainement les Anglois pretendoyent la France, ſur des fondemens peu ſolides.

29. *La France devint comme ces Corps mal ſains, qui ne reſpirent, que par induſtrie.* Les Anglois ayant été chaſſez de France, par un extreme bonheur, au tems de Char-

satiable, & avoit un extreme desir d'e-
stendre ses frontieres sur la France. Le
Duc de Bretagne étoit toûjours prest à
suivre le party de ceux, qui vouloyent
troubler le repos public, De sorte que
Charles VII ne devoit penser, qu'à la con-
servation de ce que sa bonne fortune, &
la valeur des siens, luy avoyent acquis.
Ce Roy mourant l'an 1461. Laissa Louis
XI. son fils en age viril, & capable de bien
faire. Mais il étoit plus propre à con-
server, qu'a élargir ses E'tats. Et quand
nesmes, il auroit été, plus belliqueux, la
ecessité l'auroit obligé de demeurer à
ı defensive, parce que la guerre du bien
ublic, qui suivit de fort pres son cou-
nnemment, luy fit voir, que Charles
: France son frere, Charles de Bourgo-
e Comte de Charolois, François Duc
Bretagne, Jean Duc de Bourbon, &
ısieurs autres Princes, Seigneurs &
tilshommes, luy pouvoyent debau-
r ses sujets, & le plonger dans la Mi-
. Apres la mort de Charles Duc de
rgogne, il affranchit ses condées, e-
dit ses frontieres, & se vid en un haut
t de bonheur; Mais n'ayant pas pû
oir de Marie, fille unique, & he-

 ritiere

res, qu'on a veu dep
de France & d'Austriche. En fin il
beaucoup, car il ajousta la Prove
une grande partie de la Picardie
ché de Bourgogne, qu'il unit à ses
l'an 1477. Ce Prince subtil, & rusé
rut l'an 1483. & laissa un fils qui
vanca l'Italie, & unit à son Royau
Duché de Bretagne, grande & bel
vince, qui avoit souvent fait la gu
ses predecesseurs. Cette acquisiti
mit toute la France en un Corps,
rendit tres considerables. Pour
cause le grand Cosme de Medicis
vertement, que si la France conn
ses freres, elle donneroit de l'appr
sion à ses voisins. En effect, ce
Royaume estoit en fleur, & sans d

;rie. Tous ces E'tats unis ensemble, la dignité Imperiale, en la person- e Charles V. mirent les Roix de :e en peine. Mais cela ne veut pas que ce Royaume ne respirât, que aduſtrie . Au contraire, ce fut le E'tat, qui empecha Charles V. & ppe II. de parvenir à la Monarchie erſelle de l'Europe.

Par le moyen des Stratagemes pratiquez uis XI. par François I. par Charles IX, & ux qui leur ont ſuccedé. Les Stratage- de Louis XI. ſont dignes d'être imi- e tous ceux, qui ont à faire à des s inquiets, ſuperbes & Ambitieux: ite, que ce Prince fit au commen- it de ſon regne, ayant cauſé une on, qui penſa luy coûter la Cou- Il eut beſoin d'Induſtrie, & en ortuuement. Il fit une paix, qui it desavantageuſe pour luy; Mais renvoyé ſes Ennemis châcun y, il la torna à ſon profit. L'An- it en France, & par ſon adreſſe, il :paſſer la mer. Les mains de- vent au Duc de Bourgogne, & a contre les Allemans à Neus, Suiſſes à Grançon, & à Murat,

 où

où il n'avoit que des Coups à gagner; puis il luy fit attaquer René Duc de Lorraine, & fit descendre les Suisses au secours de ce dernier, qui dans un Combat luy ôterent la vie, & le desir de troubler l'Europe. Les Anglois avoyent combattu en France, avec grand avantage, durant pres de quatre siecles ; Il faloit leur faire oublier le chemin d'y revenir, & il le fit, en entretenant la paix avec eux, par la profusion de ces finances. L'heritage du Roy de Naples, luy presentoit l'occasion d'entreprendre cette conqueste, & il ne le fit pas, parce que l'Italie ét le Cimetiere des François, & parceque cette entreprise luy auroit

[redacted]

ois premier, il faut que Msr. Nau-
la veüe excellente, pour les dé-
r. Car au contraire, il semble a-
oulu tout emporter par la force,
s'étre pas accommodé au tems.
l il vid que Charles V. avoit ajou-
s grands, & formidables E'tats, la
é Imperiale il devoit caler la voi-
ir ses forces unies voir les demar-
e son Ennemy, remontrer aux In-
t, le sujet que l'Europe avoit de le
rc, & tacher de joindre les armes
y aux siennes, ce qu'il ne fit pas,
olustôt d'Impetuosité que de Pru-
S'il avoit attendu que Charles
taqué, les voisins l'auroyent assi-
eurs forces, & quand cela n'au-
été, la France bien unie, comme
it, se tenant dans la defensive au-
rété sa furie, & mis des bornes à
ultra. Pour ce qui regarde Char-
l'on peut remarquer que Monf.
ne dit rien du regne de Henry
eut beaucoup de sujet d'user de
eme, pour empecher, que l'En-
le ses E'tats ne se saisit de toute
agne. Pour s'opposer aux progrez
inisme, qui étoit déja nay du tems

de ſon Pere. Et paſſe au tems de Charles IX. Ce pauvre Prince parvint à la Couronne, avant qu'il eut onze ans, mourut avant qu'il en eut vingt cinq, & regna presque toûjours ſous la tutele de Catherine de Medicis ſa Mere, qui ſembloit étre née pour la deſolation de la France. Je ne ſçay pas ſi ce Roy avoit beaucoup de Conduite, ny s'il uſa de grands ſtratagemes, ſi ce n'ét celuy du Maſſacre, qu'il fit faire la veille de la ſaint Barthelemy. Mais je puis aſſeurer, que ſon regne fut des plus malheureux, qu'on ait veu en France, depuis le commancement de la Monarchie. Nous a-

droits, & privileges, dont joüissent quelques sujets. Les Princes, qui prenent tant de plaisir d'étre appelez Peres de leur peuple, devroyent avoir plus de soin, de conserver les privileges à leurs sujets, que de faire des Coups d'E'tat, pour les leur ôter. Si ét ce que l'on voit souvent que ceux, qui veulent passer pour bons Princes, & qui sont en Effect incomparables, les amoindrissent à ceux, qui en veulent abuser. Deux Louis Roix de France, nous en donnent deux exemples signalez. Louis XII, qui ét honoré du beau titre de Pere de son peuple, voyant, que sa fille aimée, j'entends l'université de Paris, sortoit souvent des bornes de la raison, & que les E'coliers étoyent trop insolens, à cause des privileges, qu'ils avoyent receus de ses Predecesseurs, leur coupa les ailes, & les mit dans le sentier de leur devoir. En nos jours nous avons veu un exemple plus signalé de cette cassation de privileges. La Provence, grande, belle & riche, Province maritime, fut donnée au Roy Louis XI, par Charles d'anjou à la persuasion des Provenceaux, qui aimerent mieux obeïr à un grand Roy, qu'a un Duc de Lorraine; &

alors, ils obtinrent promesse de la conservation de leurs privileges, qui étoyent fort grands. Ces Privileges rendoyent ce peuple, peu respectueux à l'endroit des Gouverneurs de la Province; Et pour cette cause les successeurs de Louis XI. les leur amoindrirent peu a peu. Mais la plus notable perte qu'ils en ayent faite, avint l'an 1659. En ce tems la Louis Dieu donné alla à Provence, peut étre seulement, pour apprendre aux Marseillois à soufrir le mors de l'obeïssance. Ce grand Roy sçachant, que le Cardinal Duc de Vandosme, Gouverneur General

ceule voir leur ville. Il témoigna d'en estre content, mais qu'il y vouloit entrer par la breche, pour apprendre à ce peuple, qu'il devoit user de plus de respect à l'endroit de son Gouverneur. Alors les Marseillois, se voyans surpris, se sousmirent à la volonté de leur Maitre, abbatirent soixante toises de leurs murailles, par où le Roy entra, comme dans une ville conquise, & y fit bâtir une Citadelle, qui tient le peuple dans son devoir. Depuis ce tems là, cette ville a été de beaucoup agrandie, les faux bourgs ayant été environnez de muraille. Mais cette ville, qui fut autrefois une Colonie de Grecs, puis aimée & confederée des Romains, en suite une des plus nobles parties du Royaume de Bourgogne, Puis les delices, & le sejour du Roy de Siecle, & tres considerable par son port de Mer, qui est un des plus commodes de la mediterranée, ét obligée de confesser que les plus puissantes villes doivent demeurer dans le respect, qui est deu à leurs Maitres, & que cela n'étant point, elles perdent ce qu'elles ont de plus precieux.

32. Lors que Charles V. voulut ruiner le droit de l'Election se servit des predications de Luther, & luy donna le loisir d'établir sa doctrine; Les choses de grande importance, sont plus aisées à dire, qu'à prouver; Et je ne crois pas, que les Espagnols avoüent, ce que Mons. Naudé nous veut persuader. La maison d'Austriche est trop Catholique, pour conniver à une doctrine contraire à celle de l'Eglise Romaine, pour aggrandir ses E'tats, & avancer ses affaires. Pour moy, qui honore ce peuple prudent, & Politique, je ne voudrois pas l'accuser à tort; Mais aussi n'oserois je pas asseurer, que ce grand Prince n'ait ta-

opinion à celle de l'Eglise. Le Pape Leon X. qui seoit alors, trouva mauvais, qu'un petit moine osât controller ses actions, pria l'Electeur de Saxe, de ne le point proteger, & mémes de l'envoyer à Rome. Luther, qui sçavoit qu'il ét dangereux d'étre entre les mains des Inquisiteurs, suplia tres humblement l'Electeur, de faire en sorte, qu'il pût defendre sa cause, sans sortir d'Allemagne. Il obtint l'effect de sa demande, & ses adversaires ayant mal pris leurs mesures, il sortit de leurs mains, & poursuivit sa pointe; En sorte qu'avant sa mort, le Dannemarc, la Suede, & une grande partie de l'Allemagne, avoyent embrassé son opinion. Je ne sçay pas, si l'Empereur Charles connivoit à ces progrez de Luther; Mais il en avoit plus a craindre de mal, qu'il n'en pouvoit esperer de bien. Cette doctrine partagea veritablement l'Empire, mais les parties étant presque égales, il étoit difficile de ruiner ny l'une ny l'autre. Et de plus, les Royaumes voisins se pouvoyent méler, comme en Effect, ils se mélerent en cette affaire, & rendirent le dessein de Charles, & de ses Successeurs inutile. Telement que l'Empereur

en

en devint moins puiſſant ; Et il s'en ét peu falu, que ceux, qui ont regné en ce ſiecle, n'ayent été dethrônez par ceux, qui ont embraſſé la doctrine de Luther. Et quand cela ne ſeroit pas, l'inquietude que cette doctrine donnoit à ſa Majeſté, par les continueles exhortations du Pape, ne pouvoit étre que fort ennuyeuſe à l'Empereur, qui ſans cela auroit été plus à ſon aiſe, plus puiſſant, & plus redoutable. Et ſi le Duc de Nevers, & mémes le Roy François premier, ont dit cy devant, que l'Empereur Charles n'avoit laiſſé d'étoufer cette doctrine dans le berceau, ſi non pour

ragonnois, de sa propre authorité, & s'il condamnoit quelqu'un, Le condamné pouvoit appeler du Roy au Magistrat, qu'on nommoit. *El Justicia.* Ces privileges étoyent fort anciens, Car le Royaume étant Electif, les Aragonnois obligeoyent leur Roy Elcu, à les observer, & cela se faisoit par un serment prononcé à genoux, & teste nue, avant que les grands, & le Magistrat eussent presté serment d'obeïssance au Nouveau Roy. L'Election dura en Aragon, depuis le tems de Inigo Ximenez Arista, qui fut élcu environ l'an 1100. jusqu'au tems du Roy Pierre Surnommé *del punyalet* parce que pour signer ces privileges, il tira du sang de sa main avec un poignaard, & parcequ'on ne void jamais son portrait, qu'il ne tienne une dague à la main. Ce Roy ayant regné long tems, au gré de son peuple, l'on voulut rendre le Royaume successif à sa Posterité, pour le favoriser, & luy temoigner une amitie extraordinaire. Alors ce Prince s'obligea à l'observation des loix anciennes, dont les principales étoyent, que si un de ses successeurs à la Couronne

d'Ara-

d'Aragon, osoit enfreindre les loix; il seroit permis au peuple, d'elire un autre Roy, sans encourir aucun crime; Il pourroit aussi prendre les armes & se confederer avecque les Estrangers, pour contraindre le Roy à l'observation de ces Loix & de ces privileges. De sorte que le Roy d'Espagne avoit peu de pouvoir en Aragon, Et les Castillans, qui ne pouvoyent pas soufrir ces Immunitez tachoyent incessament d'obliger leur Roy à les leur ôter. Mais il n'osoit pas le faire, sans avoir quelque occasion, qui luy peut servir de pretexte. Il avint donc qu'Antoine Perez Aragonnois, premier [redacted]

de l'autre, remôntra à Perez, qu'ayant sa Majesté pour protecteur, il n'avoit rien à craindre, & obtint de luy, qu'il obeït à ses ordres, & tua Escovedo. A cause de ce murtre, Perez fut mis en prison, dont il somma souvent le Roy de le delivrer, & le Roy l'exhorta toûjours à la patience, par des billets ecrits de sa main, comme l'on peut voir dans les relations, que Perez en a fait luy même. Cette patience dura dix ans; apres quoy D. Joanna Cuello sa femme entra dans la prison, où elle l'avoit visité plusieurs fois, & luy donnant ses habits de femme, elle prit ceux de son mary, & demeura prisonniere en sa place. Perez donc, qui sçavoit que son païs avoit de grands privileges, s'y retira, & dom Jean de la Nuça, qui étoit le *Justicia* de ce tems là, obligea le peuple de se joindre à luy, & d'en prendre la defense & de le proteger contre le Roy. Cette protection donna à Philippe, une occasion favorable de depoüiller ce Royaume de ses privileges. Pour venir donc au bout de son dessein, il usa d'adresse; Mais non pas de celle, dont Msr. Naudé fait mention. Car il mit une grande armée sur pied, & demanda

la nouvelle de sa mort, que cell
prison, & cet ordre fut executé.
neral fit aussi fortifier *l'Aljaferia* C
proche de la ville, où demeuroy
cionnement les Roys Maures, &
voit alors de prison à l'Inquisiti
presentement, il sert de Citadelle
tenir la ville de Zaragoça dans
sance. Au reste, cette action f
ment agreable à Philippe, qu'il
tre ces deux mots *allano Aragon.*
statue, dans la sale du Palais de S
nommé *l'Alcaçar*, qui étoit le lo
Anciens Roix. Ce qui fait voir q
moit cette action, au de là de to
autres de sa vie. L'on peut voir c
stoire au long dans le 104. livre

t. lib. 1. Narr. 4. histor. de Henr. IV.
remarquera pourtant, que quand
ope commenda à Perez de tuer
edo, il ne songeoit point à l'Ara-
mais seulement à se defaire de deux
mes, qui luy déplaisoyent, l'un pour
été son Rival, & l'autre pour avoir
son Maitre, à des choses trop rele-
contre la volonté de ce grand Roy.
. *Ayant pratiqué sous main les Jesuites
u'ils excitassent le peuple à prendre les ar-*
Les Predicateurs sont les Instru-
s du Monde, les plus propres à exci-
s rebelions, quand ils veulent étre
des. Le pauvre peuple, qui croit,
Dieu parle par leur bouche, ne fait
eaucoup de Reflexion, sur leurs pa-
, & embrasse aveuglement le party,
s luy proposent. La France le con-
à son grand domage, lorsque les
ologiens se déchainerent horrible-
t, comme dit Msr. L'Archevêque de
, pour favoriser le Duc de Guise,
our décrier les meilleures actions du
Henry III. & apres sa mort pour per-
er aux Catholiques, qu'en Con-
nce, ils ne pouvoyent point obeïr à
ry le grand, qui étoit alors Hugue-

 not.

not. Mais je ne trouve point, que Philippe II. en ait uſé; Ny que les Jeſuites ſoyent ſortis des bornes de leur devoir, en cet endroit. S'ils euſſent preché au peuple, que leur cauſe étoit juſte, ils auroyent preché la verité, puisqu'il ét vray, que le Roy Philippe avoit juré, qu'il conſerveroit les Aragonnois dans tous, & chacuns leurs privileges, droits & Immunitez, & il les vouloit abolir, en perſecutant Antoine Perez. Je ne trouve point auſſi, qu'ils ayent chanté la palinodie, & remontré aux peuples, que le Roy avoit la raiſon de ſon coſté, ny que ſes forces étoyent trop puiſſantes. Mais

grand Roy Henry quatrieme, &
aris, où il mourut ayant été ad-
mme le joüet de la Fortune.
*contraire lorsqu'il faut establir quel-
nent, ou arrest de consequence, il ét bon
ecours à ces Maximes.* L'on ne fait
e loy, ny de reglement de plus
consequence, que ceux, qui de-
l'exercice de quelque Religion,
u veulent exterminer la memoi-
ur cette cause ces arrests sont ac-
gnez d'horribles menaces, & sui-
urieuses executions. Nous en
les Exemples, & hors de l'Alle-
& dans le pourpris de l'Empire.
dois peuples venus des valées de
it, ayant eu long tems des senti-
ontraires à ceux de l'Eglise Ro-
entendirent volontiers, que le
r Luther prechoit contre le Pa-
receurent sa doctrine avecque
up de Joye. Alors Jean Meinier,
r president au parlement de Pro-
obtint des letres du Roy, par le
du Cardinal de Tournon, qui or-
yent de se defaire de ces misera-
udois. Meinier qui avoit sollici-
ire, fit donner un arrest au Parle-

 ment

ment d'Aix; par lequel, il ordonna de brûler les vilages des Vaudois, de couper leurs Oliviers à rez de ceincture, & de les égorger tous, ſans aucune exception, & defendit à peine de la vie, de les loger, & de leur donner aucune aſſiſtance. Cela étant fait, il partit d'Aix avecque des troupes, & à ce bruit ces pauvres gens ſe cacherent dans les bois, où ils furent cherchez, trouvez, & tuez avecque tant d'Inhumanité, qu'on ne pardonna ny à l'âge, ny au ſexe; Et pluſieurs femmes, Enfans & vieillars, qui s'étoyent cachez dans une caverne, y furent eſtoufez par une fumée.

[redacted]

ens, & alors plusieurs furent execu-
: à mort. En nos jours l'on à veu des
gedies assez sanglantes, pour ne pas
ucer de ce qui à été fait au tems pass.
Le Duc de Savoye fit faire main-
sse sur les habitans de la Valée de Lu-
·ne, & Cromvel leur envoya une
nme considerable, pour aider Laurens
Guerre, qui tachoit de reparer la per-
de ceux, qui estoyent restez en vie.
iis nôtre histoire nous fournit assez de
oy discourir. L'Empereur Ferdinād II.
int obtenu quelques victoires sur les
oteſtans, ordonna, qu'on rendroit les
:ns Ecclesiastiques aux Prelats de l'E-
se Romaine; Et cet Edit, qui fut publié
armes à la main, tira du commence-
:nt beaucoup de l'armes des yeux du
iple orthodoxe. Et peu apres, il versa
it de sang, qu'on n'a jamais rien veu
plus terrible, que nôtre Guerre civile,
i dura trente ans, & la playe n'ét pas
core cicatrisée.

*36. Et qu'ainsi ne soit, nous en avons tant
xemples pratiquez par les Romains, & autres
ples &c.* Les Juifs Portugais, que l'on
id aujourd'huy à Amsterdam, à Ham-
urg, à Roüen, & en quātité d'autres vil-

les maritimes de l'Europe, peuvent avoir donné sujet à plusieurs Curieux de penser, d'où vient que ces gens là ne demeurent point à Lisbonne, & pourquoy, il y a tant de cette race maudite en Portugal. Les paroles de Msr. Naudé me donnent le moyen de répondre à cette demande, sans sortir de la matiere qu'il traite, & que j'ay déja confirmée par des Exemples. Il faut donc sçavoir, que les Juifs, qui étoyent anciennement à Paris, firent tant de méchancetez, en dérobant des Enfans Chrétiens, qu'ils crucifioyent tous les ans, le jour du Grand Vendredy, en memoire de Jesus Christ; Et en

ry, à condition qu'ils payeroyent
, douze Escus de Tribut par an.
rotection, qui leur fut accordée
durer un certain tems, ce tems
durant le regne d'Emanuel, qui
iche, puissant & bon Chrétien, ne
plus soufrir cette canaille, qui
ses sujets par ses usures. Il fit donc
un Edict General & irrevoca-
tous les Juifs, de tout âge, & de
xe, qui étoyent dans ses E'tats, en
nt sortir dans un an, ou se faire
r, à peine de confiscation de
de biens. La severité de cet E-
bligea ce peuple à l'obeïssance, &
rs s'embarquerent pour passer en
. Mais les Mariniers, qui vou-
avoir leur argent, les condui-
en haute mer, & les y arrestoyent,
ce qu'ils avoyent consumé leurs
puis ils leur en vendoyent au prix
& jusqu'a ce qu'ils eussent vuidé
ourses. Ceux qui étoyent demeu-
terre, sçachant le mauvais traite-
qu'on faisoit à leurs amis, aime-
ieux se convertir en apparence,
s'exposer, à la mercy de ces Impi-
es Matelots. Ils se firent donc ba-



dabord qu'ils viennent en un li
ils peuvent sans danger de perdr
confesser leur croyance, ils de
que jamais ils n'ont été Chrétien
de bouche. Mais à dire le vray,
Emanuel ne purgea point ses
par ce moyen violent. Car il va
mieux, que ce peuple fut Juif au
de bouche que de coeur, que
profession ouverte du Christia
& de prophaner les sacremens
que ni la longueur du tems, ni la
de l'Inquisition, ne le peuvent
à croire les Mysteres de nôtr
gion.

37. Pedanius ayant été tué par un sclaves, il y en eut 400. qui furent e

Les pechez extraordinaires son

plus de douceur, & l'experience fait voir, que personne n'ét pu- mort, s'il ne la merite luy mé- .e Pere & la Mere de François ıc, qui commit un horrible le en la personne sacrée de le grand, furent condamnez à nissement perpetuel, & ses au- rents en furent quites, pour r le Nom Infame de ce Monstre, plus honorable ou moins igno- ıx. A' Rome l'on usa de rigueur, ouceur auroit été dangereuse. Le Nombre d'Esclaves qui étoit dans npire, obligea le Magistrat de ir cette vile canaille dans son , par l'Enormité des peines qu'il à ses crimes. Aux Indes occi- es, où les Portugais, & les Castil- nt en beaucoup moindre nom- e leurs Esclaves, ils ont droit de r comme des bestes, à leur bon , Et lors qu'un de ces miserables à son maitre, il ét en danger de la vie d'une façon extraordinai- ıy veu des effects de rigueur, qui royent incroyables à mes le- , si j'en faisois le recit. Ils cou-

 pent

beïssent aveuglement à tout c
leur commande. Cette riguei
tant, qui semble cruauté à ceux
regardent que l'Escorce des cho
ble justice à ceux, qui voyent le
qu'il y a d'étre exposé au pouvo
des esperez. Enfin les personne
teressées jugent qu'il ét raison
les tenir sous le joug d'obeïssanc
la étant impossible par la douce
juste, qu'on y employe la rigueu
me la cruauté. Peut étre seroit
saire, qu'on fit la méme chose
maisons, où l'on fait perir les Enf
viennent de naistre, pour cacher
dicité de leurs Meres. Car il sen
possible de tenir ces crimes secr
avoir des personnes affidées, qui

si necessaire à la guerre, qu'on ne peut l'abandonner, sans ruiner les affaires du Prince, ny l'observer exactement sans les avancer. Rome n'auroit pas triomphé trois cens douzefois , ny acquis cent cinquante milions d'or de rente, si elle n'eust obligé les soldats à une extreme obeïssance. La Hollande , qui n'ayant qu'un petit coin de terre, à fait eschoüer la monstrueuse puissance de la Maison d'Austriche, ne doit son bonheur, si non au soin, que le Magistrat à toujours eu, d'empecher que les soldats n'usassent d'aucune violence, & qu'ils payassent aux laboureurs, ce qu'ils en recevoyent. Le grand Empire des Ottomans n'a subsisté jusqu'a present, que par l'authorité absoluë du Sultan sur les soldats; Et l'Espagnol a été formidable à tous ses voisins, aussi long tems qu'on à pû conserver l'obeïssance dans les armées. Ce fut pour cela, que le General, qui comandoit sous Charles V. à Tunes, lorsqu'il demanda, qu'elle Esperance il avoit du succez de la guerre, il luy répondit, qu'elle étoit fort petite, parce que les ordres étoyent mal observez. Alors sa Majesté Imperiale, dit qu'il ne tenoit qu'à luy de se faire

obeïr;

obeïr; Et le General répondit qu'il faudroit donc comencer le châtiment, par des des personnes Illustres, puisqu'elles étoyent les premieres, qui contrevenoyent aux ordres. Alors l'Empereur, qui vit que ce discours le touchoit, parcequ'il étoit sorty de son rang, il y retourna, & n'en bougea plus, pour ne pas donner mauvais exemple. Mais pour ne pas achever cette annotation, sans avoir dit un mot de Tamerlan; il ét certain, que tout brave, tout fort, & courageux qu'il étoit, sa fortune, ne l'auroit pas élevé à la grandeur de l'Empire des Scites, s'il n'eut fait observer ses ordres avec la rigueur,

ic, & ruïner les particuliers; Mais aussi
rce que la fauce monoye trouble le
mmerce, & inquiete tout le Monde,
ur ceux, que Msr. Naudé appelle here-
ques, ils sont bien souvent plus ortho-
xes & meilleurs Chrétiens, que ceux
i leur donnent un nom si odieux. Jean
is & Jerôme de Prague furent brulez au
ncile de Constance pour heretiques,
rce qu'ils avoyent plus de Lumiere de
verité, que leurs adversaires, & parce
'ils ne vouloyent point adorer la beste
l'Apocalypse, le siecle passé vid le Pape
lminer contre Elisabeth Reyne d'An-
terre, & contre Henry de Bourbon
y de France & de Navarre, parce qu'ils
oyent des opinions en matiere de Re-
ion contraires à la doctrine de Celuy,
i les excomunioit. En nos jours, le
pe ne declare personne heretique par
m & sur nom, Mais si on luy deman-
it ce qu'il pense des Roys de Suede,
Dannemarc, & d'Angleterre, des E-
cteurs de Saxe, de Brandebourg, & Pa-
in, il mentiroit, s'il ne disoit, qui
croit heretiques, & Candidats de
nfer. Telement qu'il ét aisé de ré-
ndre à Mons. Naudé, quand il deman-
pour quoy l'on ne les brûle point?
car

feu. Au reste l'on ne les laisse
non parcequ'on ne peut pas l
mourir, & le feu les consumero
bien qu'il consumoit les premi
embrasserent la reforme, si leu
saires avoyent le moyen de faire
qu'ils desirent.

40. *Il seroit à desirer, que l'on en p*
aussi facilement à bout, que le Roy d'E
des Morisques, & des Marans; En
notation, nous avons à remarqu
ference, qu'il y a entre Morisqu
rans, & pour quoy, quand, & av
le facilité les Roix Philippe II.
lippe III. les attaquerent, les
rent, & les chasserent de leur p
fruit de cette grande resolution
ce qui concerne le premier, il n'y

[redacted]

md de ces anciens Mahometans, qui
nquirent l'Espagne au tems du Roy
drigue. C'ét à dire que les Roix d'E-
igne ayant reconquis leur païs con-
ignirent les Infideles, qui s'y trouve-
nt, d'embrasser la Religion Chrétien-
, ou de vuider le païs. Ceux cy firent
qu'il pleut aux Roix, pour eviter la
ine, mais ils conserverent dans le
ur, la Loy de Mahomet, & l'enseigne-
nt de pere en fils à leurs successeurs.
ur le second il faut sçavoir que depuis
n 713. auquel les Maures d'Afrique se
sirent de la plus grande, & de la meil-
ure partie de l'Espagne, ils en garde-
nt de bonnes pieces jusqu'à l'an 1492,
quel Mahomet Boabdolin, surnom-
é le petit fut chassé de Grenade, & son
yaume sousmis à Ferdinand V. Roy
Castille, & d'Aragon. Alors ceux, qui
meurerent dans le païs conserverent
liberté de leur Religion. Mais se voyant
al traitez par les Espagnols, qui se sou-
enoient des injures, que leurs Ancêtres
avoient receües de ce peuple Circoncis,
et rendoyent la pareille, se resolurent
fin de vivre, ou de mourir en liberté;
cette fin, ils s'assemblerent jusqu'au
nom-

nombre de seze mille aux montagnes proche de la mer, l'an 1569, ou ils furent defaits par Dom Jean d'Austriche, frere naturel du Roy Philippe II. En ce tems là le Roy leur ôta la liberté de Conscience, qui avoit été permise aux Grenadins soixante dix huict ans auparavant; Enfin l'Impatience qu'ils avoyent de vivre en Esclavage, les obligea demandier du secours en Afrique, & leur dessein ayant été descouvert, ils furent contraints de sortir d'Espagne l'an 1609 & 1610. Mons. Naudé dit qu'il en sortit plus de deux cens quarante mille familles. Et ceux,

ais d'ailleurs il depeupla telement ses
tats, que depuis ce tems là ils n'ont ja-
ais pû se remetre; Les terres sont de-
eurées incultes, & le pays obligé de
vre du pain, que les E'trangers y ap-
ortent: Parceque ces Marans, & Moris-
e cultivoyent la terre & les Espagnols
le veulent point faire, croyant que
t une chose bien loing, au dessous de
ır dignité.

41. La main basse, que Mithridates fit faire
40000 Citoyens Romains. La Valeur, la
ence & la Cruauté de Mithridates Roy
Pont, étant emplement décrites, par
utarque, par Justin & par quelques au-
s, nous n'y toucherons point reservant
s annotations pour les histoires mo-
rnes, qui sont moins connues, & plus
structives.

42. Les Vespres Siciliennes authorisées par
erre Roy d'Aragon. Plusieurs personnes
rlent du Massacre des François, qui fut
it en Sicile, l'an 1282. sans dire, ce qui
fut la cause, ni pourquoy les Siciliens
rent plustôt recours au Roy d'Aragon,
'à aucun autre, pour les aider à sortir
cette mauvaise affaire. Il sera donc à
opos, que j'explique ces choses au

 long,

long. Et pour commencer. Je dis, que les Normans ayant poſſedé pluſieurs années, les deux Siciles, ils dépleurent au Pape celeſtin troiſieme, qui donna leurs E'tats à l'Empereur Henry ſixieſme, environ l'an 1195. à condition, qu'il les iroit conquerir. Ce Prince, & Frideric ſecond ſon fils, poſſederent ces Royaumes. Mais parceque le dernier fit beaucoup de guerres, & eut beaucoup d'affaires à deméler avec le siège Romain, il mourut excomunié l'an 1250. apres la mort de Frideric II. Mainfroy ſon fils Naturel ſe ſaiſit de Naples & de Sicile. Mais les Papes ne pouvant pas ſoufrir, que les de-

[redacted]

qui avoit épousé Constance fille de
froy, & les invita à chercher le
n de se vanger. Pour cet effect,
Prochite Seigneur Sicilien, s'étant
en cordelier, pour aller & venir
n luy sembleroit, avec plus de fa-
, dispofa les Esprits, déja enclins à
bellion, à faire le Massacre, dont il
lé en ce lieu icy. Et afin d'étre ap-
au besoin; Il offrit le Royaume de
à Pierre gendre du Roy Mainfroy.
Pierre fit semblant de vouloir at-
r les Mahometans en la terre sain-
& sous ce pretexte, il equipa une
flote. Et pour endormir encore
x les François, il pria Philippe III.
le France de le vouloir assister d'u-
ce d'argent, a fin qu'il pût tant plus
neusement venir à bout de sa sain-
ntreprise. Philippe fit ce que Pierre
oit de luy & donna à son Ennemy
erges pour foüeter son oncle. En
, le jour de Pasques, bon jour bon-
uvre, les François, qui se trouve-
en Sicile furent miserablement é-
ez. Et cela se fit avec tant de rage,
n tiroit les enfans du ventre de leurs
s, pour les escraser contre les mu-

 railles.

railles. Depuis ce tems là, ny Charles d'Anjou, qui conserva Naples, ny sa posterité qui regna en Hongrie, en Pologne & ailleurs, ne peurent jamais recouvrer ce Royaume, ny par la voye des armes, ny par celle des traitez. Je ne sçay pas pour certain, si les Siciliens gaguerent en ce changement, d'autant que le joug, des Espagnols n'ét guere plus doux, que celuy des François, & Bocalini Excellent Politique Italien, parlant de leur action, dit que le poisson qui ne peut sortir de l'huile boüillante, que pour tomber dans la braise, fait aussi bien de demeurer dans la Poele que d'en sortir.

bis eussent [illegible] plus de huit hommes, lors que les vépres Sici- s y furent chantées, & cette [illegible] et telle estendue, qu'elle merite de , & porte en effect le Nom de Ro- .

L'Exemple de la sainct Barthelemy est un [illegible] *que l'on puisse trouver.* Nous [illegible] parlé de l'horrible massacre, [illegible] à Paris, Le 24. d'Août 1572, [illegible] donnes [illegible] Nous ne re- [illegible] pas [illegible] qui a été dit en ce , & verrons seulement, si toutes les [illegible] que Mons. Naudé apporte [illegible] cette [illegible] en un Prince [illegible], & qui ayant été offensé de [illegible], se devoit contenter du châti- le peu de personnes, pour se mon- re & non pas parâtre, ou plustôt de son peuple.

Nôtre auteur dit que la Reyne Catherine [illegible] *vouloit venger la mort du Capitaine* *le Duc de Guise l'assassinat de son pere,* *l'affront que l'Amiral luy avoit fait de* *courir de Meaux à Paris;* Certaine- celuy là se rendoit ridicule, qui [illegible] asseurer, qu'un Roy, qui a receu [illegible] signalé, soit digne de blâme il s'en ressent. J'ay trop de re-

reſpect pour les teſtes couronnées, pour étre de ce ſentiment. Je crois que le Roy Charles IX. eut ſujet de s'emporter. Je crois auſſi qu'un Enfant bien n'ay ſent une douleur extreme, quand une mort violente luy ravit les perſonnes, qui luy ont donné la vie. J'eſtime, que Henry Duc de Guiſe, étoit obligé par les Loix de l'honneur, de faire mourir celuy, qui avoit fait aſſaſſiner ſon Pere. Telement que quand la Reyne Mere, & Monſieur n'auroyent point eu de ſujet de contribuer à cet excez de vangeance, le Roy, & le Duc de Guiſe, en avoyent aſſez de faire voir leur reſentiment. Je me garderois bien pourtant d'aſſeurer, qu'ils

de Paris avoit enseigné à ses disci-
qu'il étoit permis de tuer un Tyran.
peu aprés, le Roy Henry le grand
oigna le déplaisir, qu'il avoit de cet
t, par le soin, qu'il prit de restablir
, qui n'avoyent point été convain-
le ce crime. Bien qu'ils pussent tous
soubçonnez d'avoir le méme senti-
t, que leur confrere. L'on pourroit
la méme chose en cette rencontre,
siral étaqua le Roy Charles au sor-
e Meaux, & Poltrot assassina Fran-
Duc de Guise. Ces deux personnes
toyent d'étre punies, en effect; Et
os les autres Huguenots eussent en
sir de faire la méme chose, que l'A-
l & Poltrot, ce qui n'ét pas croyable,
auroyent merité d'étre punis, si non
e desir. La Justice des hommes ne
ie pas les pechez, qui ne sont point
s de la pensée; Et les crimes de Leze
sté, qui sont les plus enormes, ne
pas punis en France, sur les Innoc-
. Jacques Clement merita d'étre
, aussi severement, que Ravaillac le
Mais, à mon avis, l'on auroit usé de
de rigueur, si l'on eut fait mourir
les Jacobins, & tous les bourgeois

d'Angouleme, parce que le premier étoit de cet ordre, & le second étoit n'ay & avoit été élevé dans cette ville là. Enfin l'on eut tort d'enveloper tous les Huguenots, dans la peine meritée par quelques uns. Monſ. Naudé apporte neantmoins des raiſons, qui luy ſemblent plauſibles, & que je vay refuter.

46. *La premiere ét, que les Huguenots avoyent été cauſe des troubles du Royaume, durant 30. ou 40. ans.* Je voudrois que Monſ. Naudé eut dit plus clairement, ce qu'il penſe icy, touchant les cauſes des troubles de la France. Car je ne ſçay pas s'il croit, que les Huguenots ont été la cauſe acti-

quelques ressentimens qu'ils rendoyent quelquesfois la pareille aux Catholiques, & les attaquoyent à leur tour. Mais je soustiens neantmoins, que la defense ne soit de droit naturel.

Pag. 99. *La seconde. L'affaire fut concertée fort long temps, & tenue si secrete, que Lignerolles fut sacrifié à la colere du Roy, pour avoir tesmoigné d'en sçavoir quelque chose.* Cette raison tesmoigne plustôt, que les auteurs du Massacre étoyent determinez au mal, qu'elle ne tesmoigne la bonté de cette action. Ce n'est pas la premiere fois, qu'on a veû de grands Princes s'opiniâtrer à l'execution d'une mauvaise affaire. Et le soin, qu'on eut de la tenir secrete, quoy qu'elle soit loüable en soy, elle ne l'est pas à cause de l'Injustice du desir, qu'on eut, qui en effect, étoit blâmable; n'étant pas possible, qu'une action, qui enveloppe l'Innocent avec le coupable, plaise à Dieu, & soit juste devant le monde. Pour ce qui regarde Lignerolles, nous avons déja dit ailleurs, que ce fut un mauvais moyen de se desfaire de luy, que de le faire battre en duel, puisqu'en ces combats, il y a presque autant de danger pour le fort, que



ducy, [illegible] qu'il fut tué. [illegible]

48. *La troisiéme. Le lieu choisi* [illegible]
les personnes furent les plus riches
Huguenots. J'accorde à Mess. N
Paris devoit étre suspect non
parceque le Roy y faisoit sa dem
meure, parceque le Duc de Gu
fort puissant, & parceque la v
zelée Catholique. Mais les as
que le Roy donnoit, étoyent si
sa dissimulation si extreme, s
envers l'Amiral si obligeantes,
de sa foy si precieux, que de
auroyent pû étre trompez. Il
que sa Majesté voulut prendre
pour son favory, ou du moins

toit l'unique moyen de conserver la tranquillité de la France. Il fit sortir de Paris le Duc de Guise, qui étoit la seule personne, qu'il devoit craindre, quoy que par ordre du Roy, ils se fussent embrassez. Et pour ce qui regarde le zele de Paris envers la Religion Catholique, l'accord, qui se fit étoit si avantageux aux deux partis, qu'il ne sembloit pas, qu'il y eut rien à craindre de ce costé là. Et l'on devoit plustôt esperer que les Parisiens contribueroyent de toute leur Industrie, à la manutension de cette paix, parcequ'elle leur étoit avantageuse. Pour ce qui concerne les Protestans, qui allerent à Paris, pour y étre sacrifiez à la defiance du Roy, à la malice de la Reyne sa Mere, au desdain du Duc d'Anjou son frere, & à la vangeance du Duc de Guise, ce furent veritablement vingt deux seigneurs de Marque, douze cens gentils hommes, & quatre mille autres personnes aguerries, qui auroyent vendu leur peau assez cher, s'ils eussent eu le moyen, de prendre les armes. Il ét pourtant vray que tant plus signalez étoyent les Huguenots, plus ils devoyent esperer de la bonté du Roy, & moins craindre des

em-



tromper les hommes, qu[illegible]
tromper les Huguenots. Il étoi[t]
sible de s'imaginer, qu'un Roy tr[es]
tien voulût verser plus de sang
vin, aux Nopces de sa sœur, &
les amis de son beau frere, qui
venus que pour honorer cette f[illegible]
L'on peut donc accorder à M[illegible]
que c'étoit un filet subtilement
pour surprendre les plus avisez
aussi étoit ce une malice, qu'il
le cache plustôt, que de le d[illegible]
Tant plus proche parent est cel[illegible]
nous trompe, tant plus fâché est
[illegible] Et tant plus grandes sont
femmes trompantes & trompées,
nôtre & plus infame est sa m[illegible]
trompeur. Le Roy de Navarr[illegible]

mitié, & par consequent libre de la Justice du Roy Charles IX.

30. *L'a cinquiéme. La blessure de l'Amiral [illegible] par Mr. de Guise.* Nous avons montré ailleurs, que cette blessure [illegible] point hors de Paris, le Roy de [illegible] tous ses amis [illegible]. [illegible] j'adjouste à tout ce que j'ay dit cy-devant, que la Providence divine voulut monstrer, qu'elle avoit sauvé merveilleusement Henry de Bourbon, afin qu'il sauvast la France. Et peut estre que ceux qui furent [illegible] meritent en un autre temps, & en un autre [illegible] la peine qu'ils souffrirent, alors à Paris assez injustement pour ce qui regardoit cette occasion. Et si l'on veut bien considerer l'affaire, le Duc de Guise [illegible] dessein de son Maistre en danger d'estre [illegible], lorsqu'il entreprit de venger l'offence, qu'il croyoit avoir receüe en son particulier. Et si cette action imprudente donna au Roy l'occasion, qu'il desiroit d'introduire des troupes à Paris, pour l'execution de son dessein: Ce fut [illegible] fortuit, puisque si l'Amiral eust [illegible] de l'arquebusade, qu'il receut

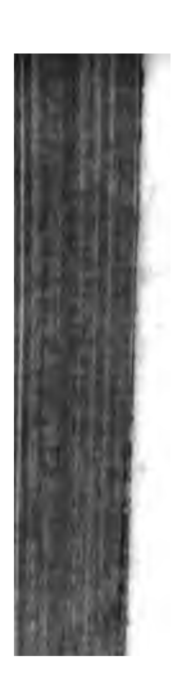
tout se reste se seroit evadé sans aucun delay.

51. *La sixiéme. Les troupes que le Roy fit venir furent approuvées de l'Amiral.* Ce n'ét pas merveille, que Gaspar de Coligni ayant été blessé en sortant du Louvre, craignit, que ceux qui avoyent osé attenter à sa personne, en sortant de ce lieu sacré, pourroyent pousser leur insolence encore plus avant. Et le Roy luy ayant offert asyle dans le Louvre, il eut sujet de croire, que son intention étoit de le conserver. De sorte que l'approbation, que l'Amiral temoigna de l'entrée des troupes du Roy dans Paris, condamne

[redacted]

François, & mémes avec tous les hommes de bien, que jamais aucun païs de la Chrétienté ne soit le theatre de semblables tragedies, qu'aucun état Chrétien ne se soüille du sang de ses subjets, & que tous les souverains se montrent Peres, & jamais tyrans de ceux qu'ils doivent cherir, comme leurs enfans, & les châtier à regret.

52. *Je ne craindray point de dire, que ce fut une action tres juste, & dont la cause étoit plus que legitime.* Monſ. Naudé continue dans le dessein, qu'il a de prouver, que le Massacre de Paris fut une action digne de Loüange. J'ay déja fait voir qu'il s'eloigne fort de l'opinion des honnestes gens, & me persuade, que tous ceux, qui lisent ce qu'il nous dit icy, s'étonnent de voir, qu'il vueille étre plus zelé serviteur du Roy Charles IX, que Jacques de Thou premier President en son Parlement de Paris, & plus sage, que tous les autres François, qui en ont écrit, & qui en parlent. Sans mentir, l'on a trop bonne opinion de soy méme, quand on veut soûtenir seul un avis condamné de toutes les personnes prudentes. L'Archevesque de Paris Ardoüin de Perefixe, qui



riens de lâcheté. Car puisque
ont écrit, il ét à presumer que
auroit defendu l'action du Roy
été digne de defense, puis que
riens sont tous enclins à loüer l
des grands, mémes quand elle
dignes de blâme que de loüang

54. *On luy avoit fait son procez*
nées au paravant. Les Roix de F
si souvent aboly par grace, les a
avoyent été donnez par Justic
les grands, & mémes contre le
leur Royaume, que ce seroit
de ne se pas fier à eux, lorsqu
nent des abolitions. Il ét vray,
faire interiner leurs graces au Pa
afin qu'elles soyent valables.

[redacted]

té pardonnez & parceque le Par-
avoit interimé sa grace. C'ét
il à propos, que Msr. Naudé al-
procez, pour Justifier l'action
Car quand il auroit été traduit
lement en huit langues, mais en
s autant, le Roy avoit le pouvoir
antir, par une seule declaration;
a-t-on jamais allegué cet arrest,
stifier l'action du Roy, & il n'y a
nf. Naudé, qui bastisse là dessus,
ce d'un Massacre, que tout le
condamne. Je sçay que le Duc
n dit, que le Roy Henry le grand
t punir, pour un crime, qu'il luy
éja pardonné; Mais il ne vouloit
ndre garde, que depuis le par-
étoit recheu dans sa faute. Ce
e pouvoit pas dire de Monf. l'A-

*us les Protestans ayoyent été si souvent
criminels de leze Majesté, qu'il y avoit
loüer cette action.* Pendant toutes
rres civiles, qui ont été faites en
, soit qu'elles ayent eu pour pre-
e bien public, la tyrannie des Fa-
ou la liberté de Conscience, les
nt declaré Criminels de leze Ma-

jeſté tous ceux, qui ont pris les armes contre eux. L'on a veu en nos jours des arreſts du parlement de Toulouſe, qui condamnoyent le Duc de Rohan á étre roüé, le declaroyent décheu de Nobleſſe, & ordonnoyent, que ſes Maiſons ſeroyent raſées, & ſes bois coupez à rez de ceincture, parce qu'il étoit chef du party Huguenot, de mémes que l'Amiral l'avoit été auparavant. Mais ayant été remis en grace, & ſon crime aboly, par un edict du Roy, & par un accord fait entre ſa Majeſté & luy, il a veu le Roy, en à été careſſé, & a receu des Amplois honorables, la ſervy & ét mort au lict [redacted]

[redacted]

inces de Condé, Pere & fils, le Comte Soiſſons, tous quatre de la Maiſon yale. Les Ducs de Montmorancy, Guiſe, de Boüillon. Les Comtes de oret baſtard de France, de Duras, de Suſe, de Bouteville, de Chamilly, le rquis de Perſan & pluſieurs autres t porté les armes contre leur Roy. Et ont tous eu l'honneur d'étre remis leur premier E'tat, excepté les Com- de Soiſſons & de Moret & le Duc de ontmorancy. Le premier donna ba- lle à Gaſpar de Coligni Maréchal de ance, petit fils de l'Amiral de Chatil- n, & étant demeuré victorieux fut é à la fin du Combat, & peut étre par de ces gardes. Le ſecond perit en Compagnie du Duc de Montmorancy Combat de Caſteluau d'Arry proche Toulouſe; Le Duc de Montmorancy t pris au méme combat, ayant les ar- es à la main contre le Roy Louis XIII. in 1632. Et pour cette cauſe il eut la te tranchée au grand regret de tous ux, qui connoiſſoyent ſa Nobleſſe, ſa leur & ſa courtoiſie.

56. *Il faloit imiter les Chirurgiens experts, i tirent du ſang juſqu'aux defaillances.* Tout

 le



danger de mourir, où ils se
Mais ils me semble que comm
gnées peuvent être si grande
rendent un corps foible, & la
Ainsi les effusions de sang, d
publiques, peuvent mettre au
E'tat, lorsqu'elles sont exce
sang de quelques chefs de sed
servir au soulagement de l'E'
rendre la santé. Mais je ne
mais que la perte, qu'il pourr
sang du coeur, en trop gra
dance, le puisse guerir. Et po
rer dans nôtre matiere, la m
miral & de quelque peu de se

[redacted]

Et si l'on eut tué tous les Hugue-
, elle en auroit fait d'avantage, quoy
iôtre autheur nous dise le contraire.
e qu'il ét impossible de tuer en Fran-
ores de deux milions de personnes
la mettre à l'extremité, & alors il
voit pas moins de Huguenots.

L'on pourra objecter, Qu'il y a en cette
trois choses, qui la rendent odieuse; La
iere que le procedé n'en fut pas legitime.
veritables Coups d'E'tat sont rare-
t conformes aux Loix; & de ceux,
n a pratiquez parmy les peuples ci-
:z, on n'en a peut être point veu,
:s loix fussent si horriblement cho-
s, qu'en la sainct Bartelemy. Un
voyant que ces armes étoyent trop
les, pour ranger ses sujets à leur de-
, leur offre sa bienveillance, abolit
les crimes passez, asseure qu'il veut
:r ses sujets de la Religion, autant
les Catholiques, il donne sa soeur au
de Navarre pour sceau de son affe-
1 envers tout le party Huguenot, te-
gne à l'Amiral tant de bienveillance,
n croit qu'il ne se veut servir d'au-
autre conseil, que de celuy de ce Pro-
nt, procure sa reconciliation avec le

Duc de Guiſe, le fait venir à Paris, où le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & tous les Principaux du party ſe trouvent. En ce méme tems l'Amiral ét bleſſé par ordre de ſon plus grand Ennemy, le Roy le viſite, luy promet de faire une Juſtice, ſi exemplaire du Murtrier, & de ſes complices, qu'il aura ſujet de ſe loüer du ſoin, que ſa Majeſté prendra de le vanger. De plus il luy offre le Louvre pour retraite, & tout cela non obſtant, il ne ſonge qu'a égorger cet amy, ce fidelle ſerviteur, dont il cherit tant le conſeil, & afin qu'il ne periſſe ſeul, il ſacrifie avec luy tous les honeſtes gens de

Theologiens. Monſ. Naudé apporte plu-ſieurs raiſons, pour juſtifier le protecteur du Roy Charles IX. au Maſſacre de Paris, & il les trouve ſuffiſantes d'avoir pouſſé le Roy à une action ſi cruelle, & je les trouve tres frivoles. Je veux toutefois s'uppoſer, que ces raiſons ſoyent les meilleurs du monde & capables de Juſtifier une ſaignée, encore plus extraordinaire, & que les crimes de l'Amiral, & de tous les autres Huguenots, étoyent beaucoup plus noirs, qu'il ne nous le veut perſuader. Car quand je luy auray accordé tout cela, il n'aura encore rien gagné. La raiſon ét que tous ces crimes avoyent été pardonnez. La grace donnée à l'Amiral, & à tous ceux qui avoyent ſuivy ſon party avoit été interinée & enregiſtrée au Parlement de Paris, & tout le paſſé reduit au neant. Telement que toutes ces choſes étoyent enſevelies dans un oubly perpetuel, & le Roy obligé de ne ſ'en plus ſouvenir. Mais pour montrer plus clairement que Monſ. Naudé a tort, je veux examiner, & refuter toutes ſes raiſons l'une apres l'autre. Il faut entendre, dit il; Les Theologiens ſur la matiere *de fide Hære-*



premiere part. dial[illegible]
vantes.

59. *Les Huguenots avoyent fau*
Monſ. Naudé nous ayant ren
Theologiens, pour ce qui roga
tiere, *de fide hereticis ſervanda.* Il
raiſons, qu'il apporte de ſon c
premiere ét, que les Huguen
avoyent ſouvent faucé leur f
quoy je luy demanderoy volo
ce fut devant ou apres l'accord
duiſit ces malheureux à Paris.
que ce fut devant l'accord, je ré
que ce crime avoit été pardon
que tous les autres; Et ſ'il dit q
apres, il ſera aiſé de luy prouv

[redacted]

à Paris, où le Massacre, se fit avant es, qu'ils eussent eu le loisir de pen- ucune autre chose. En effect, ceux emarqueront les circonstances du , du lieu, & des personnes, seront ;ez de croire que Monsf. Naudé ét ›nné, & qu'en cet endroit son opi- ét erronée.

. *Ceux qui commandent, c'ét à dire les rains peuvent quelque fois fourber.* Apres refuté la premiere raison de Monsf. lé, je viens à la seconde, & dis, que n étoit trop homme de bien, pour gner qu'un Prince puisse fourber, faire mourir une infinité de ses su- apres leur avoir promis une entiere ition des crimes, pour lesquels il ait passer au fil de l'Espée. Je crois : que Monsf. Naudé employe sa do- e contre son sentiment, & qu'il en- Platon autrement, qu'il ne s'ét en- u luy méme. Voyons s'il raisonne ıx en la suivante.

. *Certes ils nous la baillerent belle.* Cette ieme raison semble encore plus fri- , que les precedentes. Car si la com- lité que nôtre Ennemy nous donne égorger, sans aucun danger de nô- tre

tre personne, ét une cause suffisante pour l'envoyer au Ciel, les loix ne doivent point defendre les homicides, d'autant que la nature nous enseigne de cacher nôtre mauvaise volonté, quand il y a du danger, que celuy que nous voulons tuer, ne nous tue. C'ét donc mal raisonner, que de dire: les Huguenots nous la bailleront belle, il fut donc permis de leur faire passer le pas. La quatriéme raison que Monsf. Naudé repete fort souvent, comme une chose tres importante, ét plus legere que la plume.

62. L'Amiral, dit il, avoit fait tuer le Capitaine Charri. Veritablement la vie de

& sa patrie, en la defense de
: servoit avecque beaucoup de
itre les Huguenots. Mais Pol-
it été tenaillé, & tiré à quatre
, pour l'avoir assassiné; & il
as certain, que l'Amiral luy eut
: cet assassinat, & si l'on presup-
ue le Seigneur de Châtillon en
uteur, cent mille Innocens ne
it pas mourir pour expier le cri.
coupable; & de cette raison
t juger, que celle de Monf. Nau-
u raisonnable. La sixieme, qui
que 63. *l'Amiral avoit fait galopper le*
r Meaux jusqu'à Paris ét sans dou-
derable, Mais le Roy qui avoit
ssé, étoit aussi celuy, qui avoit
é à l'Amiral & à ses complices, si
e sa Majesté ne pouvoit, & ne
oint punir, ny l'un, ny les au-
ur un peché, qu'il avoit voulu
; & dont il avoit donné l'aboli-
bonne forme. La septieme rai-
Isr. Naudé, ét que 64. *la Religion de*
toit basse. Cela ét vray, & celle
t ne l'étoit pas moins parmy
, au tems des Apôtres. Aussi
étoyent ils d'avis d'égorger
les



nemis, & de tout eſperer d'un
ſembloit les vouloir traiter, c
Pere traite ſes enfans. Pour c
cerne les perſonnes, les Refor
étoyent allez à Paris, pour h
leur preſence une alliance, don
royent le bonheur de leur par
yent des Seigneurs & des Ge
mes, qui ayant de quoy vivre
ne deſiroyent que la paix, pou
moyen de joüir en repos du b
Dieu leur avoit donné, ou de
armes contre les étrangers, q
yoyent autheurs des troubles,
avoyent tenu long tems la cui

son naturelle montre le contraire à ceux, qui veulent prendre la peine d'y penser.

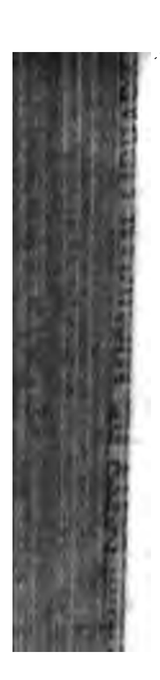
67. *Quant à l'effusion du sang, qu'on dit y avoir été prodigieuse, elle n'égaloit point celle des Journées de Contras, de S. Denis, de Moncontour, ny d'autres dont ils avoyent été la cause.* Msr. Naudé perd beaucoup de sa reputation, parmy ceux, qui considerent attantivement ce qu'il nous dit icy. Veritablement c'ét mal raisonner, que de dire. Cesar fit mourir un milion cent quatre vingts douze mille hommes, & Pompée encore davantage. Quintus Fabius envoya à l'autre Monde des Colonies de cent mille Gaulois, Cajus Marius de deux cens mille Cimbres, & Charles Martel de trois cens mille Morisques, & conclure de là, que le Massacre de la saint Barthelemy a été juste; Ces defaites n'ont rien de comun avec la tuerie, qui fut faite à Paris le 24 d'Août, 1572. Et les journées mémes de Contras de saint Denis, & de Moncontour, ne diminuent point l'horreur, que les François ont d'avoir repandu le sang de leurs compatriotes. Il faut pourtant voir s'il ét vray, qu'on ait repandu moins de sang dans ces batailles, que dans l'assassinat, qui fut



varre, Charles IX. Son ...
pendre le ſang de cent mille
pour la plus part innocente
voyent point eu de part, à
Charry, à l'aſſaſſinat de M
Guiſe, ny à la chaſſe que l'Am
à ſa Majeſté, qui au dire de M
furent les plus importantes
malheureux Maſſacre, qui a n
putation des François par to
en a oüy parler. Je ne ſçay p
combien de perſonnes pe
Journées de Coutras, de ſain
de Moncontour. Mais quant
roit eu de tuez plus qu'a Paris,
Bartelemy, au moins avoyent

de sang froid, & ceux qu'on defait en bataille; Et de là je conclus, que le Sieur Naudé à tort de discourir de ces saignées, pour Justifier celle qui fut faite en France, par ordre du Roy Charles, qui luy causa la haine des Huguenots, & obligea tous les Catholiques à parler extremement mal de luy.

68. *La troisieme difficulté semble assez considerable, veu que plusieurs Catholiques furent envelopez dans la méme tempéte.* Enfin Msr. Naudé semble vouloir avoüer, que le Massacre de Paris fut accompagné de quelque injustice. Mais seulement parceque plusieurs Catholiques furent envelopez dans la méme tempéte, & servirent de curée à la vangence de leurs Ennemis. Je ne sçay pas, où il peut avoir trouvé, que la mort seule des Catholiques soit defendue, & qu'il ne faille pas faire plus de conscience, d'égorger les Huguenots, que s'ils étoyent des bétes. Celuy qui a dit, *Tu ne tueras point* n'a pas fait la distinction, que nôtre auteur fait icy. Et je pense, que l'homicide ét defendu en General, quoy que la qualité des personnes puisse augmenter & augmente en effect l'enormité du crime. Te-



donna occasion aux particulie
leurs ennemis, sous couleur
gion. D'où l'on peut conclur
core que tout ce que nous av
dessus, de l'horrible tuerie de
Barthelemy, n'eût pas convain
me, les autheurs de ce Massacr
te, qu'il ouvrit à mille mech
l'en pourroit convaincre, don
aux vangeances particulieres, à
aux Garnemens de faire mo
ceux, qui leur deplaisoyent,
voyent de quoy, saouler leur
ou leur cruauté.

69. D'où vient donc que cette a
& ét encore selement blâmée. To
j'ay dit cy devant, touchant

mée, de tous les hommes de bien, parcequ'elle n'auroit sceu être plus cruelle, parceque l'on n'attendoit pas du peuple le plus benin de l'Europe, une action, qui auroit pû rendre les Scites infames, & qui a depleu à ceux là mémes, qui en furent les autheurs. Mais voyons ce que le Sieur Naudé répond a sa demande.

70. *J'en attribue la premiere cause a ce qu'elle ne fut faite qu'a demy.* Veritablement j'ay de la peine à me resoudre à la consideration des raisons, que Monf. Naudé apporte en cet endroit, pour trouver la veritable cause du blâme qu'on donne au Massacre, qu'il defend. Car encore qu'il y ait de l'apparence, que si l'on eût tué tous les Huguenots de France, l'on n'auroit pas si mal parlé du Roy Charles, & des autres, qui en furent les autheurs, j'acquiesce difficilement à cette opinion, & je la trouve si cruelle, qu'il m'ét impossible de l'approuver. Si le Massacre de cent mille hommes fit horreur à toute l'Europe, celuy de vingt fois autant auroit rendu le nom François infame, & personne n'auroit plus regardé la France, sinon comme le siege de la cruauté. De plus, selon la doctrine

 du

du Sicur Naudé mesme, les Coups d'Estat doivent étre utiles à la Republique, & je ne puis pas m'imaginer, que le meurtre de deux milions de François puisse étre utile à la France, si ce n'ét qu'elle puisse trouver de l'utilité en changeant de maître, car à dire le vray, il semble que si l'on avoit tué deux milions d'ames en France, un ambitieux voisin la pourroit attaquer avec esperance, & mémes avec asseurance, de s'en rendre le Maître. Telement qu'il y pouvoit avoir du mal à craindre, en executant le dessein, que le Roy Charles fit de ruiner les Reformez par ce grand Coup

[redacted]

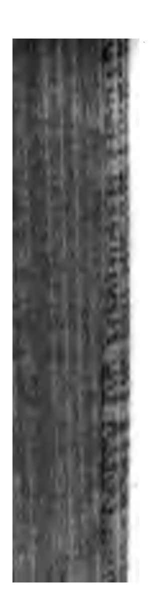
parce que les yeux representent plus vivement les objects, que les oreilles, mais aussi parce que l'on à plus de regret de voir son parent, & son compatriote égorgé, qu'une personne inconnue & indifferante. Ce n'ét donc pas merveille, que les François ayent receu, plus de déplaisir du Massacre de la saint Bartelemy, que leurs ennemis, qui se rejoüissent de leur misere, & que ceux qui ayant de l'antipathie pour les François, voudroyent augmenter le nombre des morts. Il faut pourtant que j'avoüe, qu'on parle moins de ce Massacre à Paris, qu'aux autres endroits de la France, & moins aux autres Provinces de France, qu'en Allemagne, & en Angleterre. Tous ceux, qui ont renoncé à la doctrine de Rome, pensent souvent à cette horrible saignée. Et les predicateurs en entretienent leurs auditeurs, pour le moins le jour de sainct Bartelemy, & marquent ce jour là dans les fastes, comme un des plus malheureux, qu'on ait jamais veu en France; ce qui ne se fait point, sans quelques mespris de la Nation Françoise. De sorte qu'il vaudroit mieux, que ce jour fut ensevely dans l'oubly selon le souhait du

President de Thou, que de paroitre avec Esclat, sur le theatre du Monde, comme le principal sujet des Meditations de Mr. Naudé.

72. *Les Polonois qui en receurent l'histoire de la part des Seditieux, ne lasserent pas de donner leur suffrage à Henry troisieme*; Tout le Monde sçait, qu'Alexandre, troisieme fils de Henry II. Roy de France, changea ce nom, en celuy de Henry, & qu'il fut éleu Roy de Pologne, à la solicitation du Roy Charles IX. son frere. Mais l'on ne sçait pas, si la Relation du Massacre de Paris, augmenta, ou diminua la reputation qu'il avoit acquise, par le gain [redacted]

l'on peut croire que les Protestans ne le
rurent point autheur de cette saignée,
u que le party Catholique les sceut ébl-
üir, & leur persuader, que quand cela
uroit été, sa jeunesse luy devoit servir
'excuse. Car il n'avoit, que vingt deux
ns, celuy de Christ 1573. au quel il fut
leu. Et mesmes l'on se peut imaginer
lors, qu'il n'oseroit pas entreprendre en
n paÿs, où les Rois ont peu d'authorité,
e qu'il avoit osé conseiller en un autre,
ù le Roy son frere étoit absolu.

73. *Pendant que l'Evesque de Valence bri-
oit leurs suffrages*; Cet Evesque étoit Jean
e Monluc frere de Blaise, Maréchal de
rance, qui exerça des cruautez enor-
nes, à l'endroit des Huguenots de
uienne, & qui étoit alors tres zelé Ca-
holique. Mais peu apres son retour de
ologne. Il temoigna par toutes ses
ctions, qu'il étoit Reformé de coeur,
: son Charactere n'empecha pas, qu'il
'abbattit plusieurs Images, qui étoyent
n veneration dans les Eglises de son
iocese. Telement, qu'il mourut Hu-
uenot, apres avoir temoigné, qu'il étoit
xtremement zelé Catholique.



ce qu'on voit de loin le moin
moindre, qu'il n'ét en Effect;
cette action inhumaine ne la
d'en faire blâmer, les autheurs,
été les plus eminens du Roya
roitront toujours sur le theat
ftoire; Telement qu'on peut d
grandeur des perſonnes, qui en
à cette tuerie, leur ét dommag
les livres qui nous inſtruiſent
effuſion de ſang, ne ſont pas
ceux, dont Monſ. Naudé parle
ment, qui pourroyent étre ſu
Mais l'hiſtoire de France, qui
tes les apparences durera auta
Monde. Je dis que les men

forme de Calvin, que le Roy, & tous les Catholiques François tachent d'aneantir, de toute leur industrie ; Et qui ne consistant plus qu'en des personnes ordinaires, subsistera difficilement, si ce n'ét par miracle.

75. *Au reste personne ne peut nier, qu'il ne soit mort tant le factieux, à la journée de sainct Barthelemy, que depuis ce tems là, les Huguenots, n'ont pû faire des armées d'eux mémes.* Peu de gens ignorent que les Huguenots ne fussent estourdis du coup, qu'ils avoyent receu, en la journée de sainct Barthelemy. Mais asseurement celuy là ignoreroit l'histoire, qui oseroit dire, que depuis ce tems là, ils ne purent plus mettre des armées sur pied. Le Roy Charles survesquit de deux ans ce Massacre ; Et quoy qu'il employât toutes ses forces, pour détruire ce qui étoit resté, de cette grande tuerie, il ne peut point en venir à bout. Ce fut alors que Dieu fit voir, que la Religion se doit insinuer doucement par la doctrine, & qu'on n'arrache point du coeur, les opinions à coups d'Epée. Le siege de Sancerre, qui n'ét qu'une bicoque, fit connoître au Roy Charles, qu'il étoit bien loing [illegible] ;

qu'il s'étoit propoſé; & ayant connu, qu'il ne viendroit jamais à bout de ſon deſſein, il mourut, en l'age de 24. ans, & laiſſa le ſoin de ruiner les Reformez á Henry troiſieme ſon frere, & ſucceſſeur à la Couronne. Ce Prince, qui étoit alors en Pologne, revint en France, où il fut malheureux en tout; Car les Huguenots, & pluſieurs Catholiques refuſerent de luy obeïr, mais la bataille de Contras principalement, où le Roy de Navarre obtint une ſignalée victoire, fit voir, que Monſieur Naudé ſe trompe, quand il dit, que les Huguenots n'eu-

plusieurs fois des armées, qui luy resistoyent, & ayant assujety les villes, il tourna ses pensées aux moyens de gagner les coeurs, & tant luy que Louis Dieu donné son fils, ont usé de douceur, de bienfaits, & de promesses, pour acquerir les ames des Huguenots. L'experience leur ayant fait connoître, que la force ne les obligera jamais d'aller à la messe.

76. *Ce coup à rompu toutes les Intelligences, qu'ils avoyent tant au dedans, qu'au dehors du Royaume.* Il me semble aisé de convaincre de faux, ce que Mons. Naudé nous dit icy. Nous n'avons point d'historien, qui n'accuse les Huguenots, d'avoir eu des Intelligences hors du Royaume, avecque les Estrangers, & dans le Royaume avec les factieux. En effect, il ét asseuré, que les Protestans d'Allemagne ont envoyé des armées formidables, au secours des Reformez de France, non seulement lorsque le Roy de Navarre, eut succedé au Roy Henry troisieme, à qui les Electeurs Palatin, de Saxe, & de Brandebourg, envoyerẽt douze mille hommes, avecque tout l'attirail necessaire à une telle armée, sous Christian premier Prince d'Anhalt. Mais aussi à la solicitation du

Prince

Prince de Condé, sous Jean Casimir Prince Palatin du Rhin, & sous le Comte de Dona, qui fut defait à Auneau, par Henry Duc de Guise. Mais pour ne pas parler de choses si éloignées de nôtre tems. Le Duc de Rohan, & Monsieur de Soubise son frere, ont donné de la peine au Roy Louis XIII. par les Intelligences qu'ils avoyent dedans, & dehors le Royaume; Il firent venir deux ou trois fois, les Anglois à la Rochelle, ils obtinrent secours de Conseil & d'argent du Roy Catholique, & firent remuer le Duc de Savoye en leur faveur. Ils firent prendre les armes à tous les Huguenots de Fran-

[redacted]

e dire, pour rendre cette verité
tête.

*Toutes les villes, qui tuerent les Huguenots
obeïr au Roy, furent les premieres à comen-
ligue.* Quand le Massacre de Paris,
roit jamais produit rien de mauvais,
la ligue, les bons François la de-
vent avoir en horreur. Jamais la
ce ne vid rien de plus dangereux,
plus prejudiciable à l'E'tat; & jamais
ne fut en plus grand danger d'étre
arçonné, que deux Henris le furent,
cette deteſtable faction, que les fa-
ux osoyent nommer ſaincte. Les
s de cette ligue furent, premiere-
t Henry Duc de Guiſe, qui n'avoit
moins d'ambition, que de monter
e thrône, & puis Charles Duc de
enne ſon frere, qui voulant empe-
, que le Roy legitime ne poſſedât
blement ſa couronne, croyoit avoir
téte digne de la porter. Les Mem-
de la ligue furent les plus puiſſantes
s, & la plus grande partie des Seig-
rs du Royaume, & leur Conſeil étoit
poſé des plus inſolens de Paris, qu'on
loit les ſeze, bien qu'ils fuſſent plus
ix mille. Toutes ces villes, tous ces
Seig-

Seigneurs, & tous ces Conseillers tyrannisoyent ceux, qui tenoyent le bon party, & mirent les affaires en E'tat, que si le grand Henry de Bourbon, n'eut été plus prudent qu'Ulisses, & plus brave que Cesar, la France étoit en danger de passer en d'autres mains & d'obeïr aux Espagnols, ou aux Lorrains; Et parceque ce mal auroit été le fruit du Massacre de la sainct Barthelemy, il n'y a point de veritablement homme de bien en France, qui n'en doive abhorrer la memoire, quand mémes aucune autre consideration ne l'y obligeroit.

[redacted]

qui fut jamais, si ses Envieux ne
ent retranché ses jours, & à la
e Cours de ses felicitez, par le
d'un malheureux assassin. Qu'on
onc du livre de Msr. Naudé les
impies, & imprudentes, qui
seurent, *que les villes, qui avoyent
les Huguenots, furent les premieres à
la ligue, sur ce qu'elles craignoyent a-
ison, que le Roy de Navarre, qui étoit
venant à la couronne, il n'en voulût
lque ressentiment, Et par ce moyen l'on
, que la saint Barthelemy, pour n'avoir
xecutée, comme il faloit non seulement,
pas la guerre; Mais en excita une au-
e plus dangereuse*; Sans mentir
Naudé ne pouvoit pas dire beau-
lus clairement, qu'on eut tort
laissé en vie le Roy Henry qua-
, qui par sa vertu merita le sur-
grand, & d'incomparable en
ice & Magnanimité, & qui, par
r ardant qu'il avoit pour tous ses
merite de vivre eternelement
coeur des bons François, & de
ux, qui reverent la vertu, où elle
ontre, en un degré tres eminent.
orsqu'il ét question d'authoriser un hom-

me, &c. on peut y méler les ftratagemes; ainfi voyons nous &c. Zoroaftre d'Oromafis &c. Mahomet de l'ange Gabriel, & Moyfe, qui a été le plus fage de tous décrit en l'Exode, comme il receut la fcience immediatement de Dieu. Il ét presque impoffible de lire, avec quelque attention ce que Monf. Naudé nous dit icy, & ne pas croire, qu'il étoit un peu infecté d'Atheifme; L'on ne peut point fans impieté fonder la vraye Religion, fur les ftratagemes, & fur les rufes d'Etat; Ni comparer les fonges de quelques Magiciens, & les impietéz de quelques autres Legislateurs, avecque la loy de Dieu, donnée à fon peuple, par le Miniftere de [redacted]

néte façon de vivre. Carondas donna
des loix aux Atheniens, & parce qu'il
les avoit violées, sans y penser, il se tua
soy méme, pour expier sa faute. Minos
Roy de Crete, fut si bon justicier, que les
fables ont dit de luy, qu'il avoit été fait
juge des enfers. Lycurgue Roy de Lace-
demone, grand & sage Prince, ayant fait
des Loix, & appris de l'oracle, que la vil-
le, qui les observeroit long tems, seroit
heureuse, en fit jurer l'observation, jus-
qu'à son retour, & s'étant retiré à Cerrha,
u en Crete, il se tua de sa main, pour
ndre ses loix eternelles. Dracó fit des
ix extraordinairement severes, qui fu-
nt corrigées par Solon, lequel fut un
s plus sages hommes de Grece. Numa
ond Roy de Rome, confirma par sa
idence & par les loix, qu'il establit, le
yaume que Romulus son devancier
it fondé; Et Mahomet ayant fait un
ange de plusieurs loix, s'accomoda
nent aux sens, qu'un honnéte hom-
eut voir par la lumiere naturelle,
ne favorise, que la chair. Et Mon-
Naudé ose comparer tous ces Le-
eurs à Moyse, & dire que celuy cy
de stratageme, aussi bien que ceux
là.

là. Pour moy, je laisse le jugement de cette affaire à tous ceux, qui la voudront considerer; Et s'ils trouvent que Monsieur Naudé ait raison, je ne seray pas si outrecuidé, que de m'y opposer. Mais jusques alors, je diray, que c'ét une temerité insupportable à un Politique Chrétien, que d'oser comparer la Loy de Dieu à celle des hommes ou des Diables. Et crois que celuy, qui dit que Moyse à été le plus sage de tous ces Legislateurs, veut dire, qu'il a été plus ruse, & qu'il à encore mieux sçeu tromper les peuples, pour les obliger à observer, les loix qu'il avoit tirées, de son cerveau,

[redacted]

un souverain heureux en cette vie, & en celle qui ét à venir, puisque la pieté a les promesses de la vie presente & de la future, dans l'E'criture sainčte, qui ne nous peut point tromper, parce qu'elle à été divinement inspirée.

81. Philippe II. s'avisa d'une belle ruse pour authoriser son fils, parmy les peuples. Jamais ruse ne fut plus innocente, ni plus aisée, que celle dont Monsieur Naudé parle icy. Il ét toûjours permis à un Pere d'accrediter parmi le peuple, le fils, qui luy doit succeder, pourveu que la ruse ne soit dommageable à personne. Celle icy fut de méme, & Philippe II. ne pouvoit pas mieux temoigner sa prudence singuliere. Il seroit à souhaiter, que ce grand Roy en eut fait de méme à l'endroit des Flamans, & de son fils ainé, lorsque ceux là furent persecutéz à cause de leur Religion, & que celuy cy, ayant pitié d'eux, en voulut prendre la defense. Si cela se fût passé de la sorte toute l'Europe auroit loüe une action, que la plus part des hommes blâment encore aujourd'huy, & les Hollandois, qui ont causé une depense, presque

incroyable à luy, & à ses Successeurs, recevroyent encore leurs ordres, & la Monarchie d'Espagne seroit au plus haut paint de prosperité. Au reste Philippe III. fut plus heureux, que son frere ainé, en ce que le changement, dont le Roy son Pere menaçoit les Espagnols, ne concernoit point la Religion, car en se cas là, il y a de l'apparence, qu'il auroit été inexorable.

82. Si nous prenons garde aux moyens de convertir Henry IV. nous trouverons, que ça été une action conduite avec industrie. Toutes les choses de grande importance doivent étre conduites avec beaucoup de prudence. Et les François ont eu peu

mulé pluſieurs choſes, ou indifferentes, ou peu conformes à l'Ecriture, & au jugement naturel, pour obtenir de luy, qu'il renonçât à ſa Religion. Mais ceux, qui liſent avec attention, ce qu'Ardouin de Perefixe, Archeveſque de Paris nous enſeigne de ſon hiſtoire, voyent clairement, qu'il contribuoit autant qu'il pouvoit, à ſa converſion, & qu'il tournoit à ſon uſage, ce qu'on diſoit dans les diſputes. Cet Illuſtre Prelat dit, qu'en une conferance, le Miniſtre Marmet avoüa à ſon adverſaire, que le Roy pouvoit parvenir au ſalut eternel, en faiſant Profeſſion de la Religion Catholique, & alors le grand Henry repartit. *Si cela ét, la raiſon veut, que je quite vôtre party, & que je me range à l'Egliſe Romaine, puiſque ſelon l'avis des Docteurs des deux Coſtez, je puis étre ſauvé étant Catholique, & ſelon le ſentiment des Catholiques, il n'y a point de ſalut à Eſperer pour moy, ſi je perſevere dans la doctrine de Calvin.* D'où il ét aiſé à juger, que le repos public, & la couronne de France, l'invitant à une choſe, qui ne repugnoit, ny à ſon honneur, ny au ſalut de ſon ame, il avoit ſujet d'embraſſer la doctrine de ces Ancétres, & de donner cette ſatisfaction à ſes peuples.

83. Les motifs de la conversion du Roy ne furent autres que l'obstinée resistance de Monsieur du Mayne, & le Conseil donné à sa Majesté par Monsf. de Sully: Tous les Catholiques de l'Europe, & plus particulierement le Pape, & le Roy d'Espagne s'opposerent de toute leur force, aux droits, que Henry de Bourbon Roy de Navarre avoit à la couronne de France. Et l'histoire nous apprend, que le dernier fit dire aux E'tats de ce Royaume, qu'il avoit employé plus de six milions d'or, pour empecher que Henry ne montât sur le thrône. Pour cette cause, il me semble, qu'il peut y avoir de la temerité, de dire que les Mo-

[redacted]

[redacted]

prirent à coeur le party de la ligue. Et ce zele accompagné de celuy de Philippe II. Roy d'Espagne, firent connoitre à cet Hercule Gaulois, qu'il ne pourroit jamais joüir paisiblement de son heritage, s'il n'embrassoit la Religion de sainct Loüis. Cette consideration obligea, non seulement Monsieur de Sully, Mais aussi le Duc de Boüillon, alors Vicomte de Turenne, & Monsieur de la Noüe, qui étoyent bons Huguenots, & plusieurs autres encore, de dire à leur Maître, que le Royaume de France valoit bien une Messe Pour moy, je crois, que le Roy étoit si grand Politique, & qu'il avoit tant d'experiance, qu'il étoit de leur sentiment, avant mémes, qu'ils luy en parlassent, & qu'il auroit changé de Religion sans se faire tant presser, s'il n'eût eu besoin des Huguenots, & plus encore, s'il n'eut creu, qu'il étoit necessaire de se faire prier, a fin que les deux partis crussent que sa conversion étoit veritable. Pour ce qui concerne Monsieur du Mayne, il ét certain, qu'il fut souvent recherché d'accord, & qu'il auroit pû trouver plus d'avantage en son accommodement, s'il eut voulu s'y entendre plustôt. Mais aussi ét il veritable qu'a

la fin, il auroit été perdu, fi le Roy l'eut voulu pouffer jusques au bout. Au refte, l'on pourroit rejeter le motif que Monf. Naudé nous propofe, parceque le Roy, fe convertit le 25. de Juillet l'an 1595, & le Duc continua dans fa rebellion, jusques apres, que toutes les villes, & tous les Seigneurs eurent reconnu Henry pour legitime Roy, & luy eurent prefté ferment de fidelité. Car le Duc de Mayne, ne rentra dans fon devoir, fi non apres avoir été declaré Criminel de Leze Majefté, par un arreft du Parlement de Paris, & apres qu'une grande partie de

[redacted]

vecque plus d'ardeur. Pour cette cause, ; ne doute point, qu'ils n'ayent eu soin ;'eloigner tous les obstacles, qui aure-ent pû l'empecher tout a fait, ou la re-uler tant soit peu. Renaut de Beaune rchevesque de Bourges, ayant appris le la bouche du Roy, que le desir, de sa Aajesté étoit de vivre & de mourir, en a communion de l'Eglise Catholique Romaine, & qu'il vouloit promettre de a maintenir, & defendre envers tous, & ontre tous, il en receut le serment en resence du Cardinal de Bourbon, de Neuf Evesques, & de plusieurs autres Prelats & Religieux, & luy donna l'abso-ution, avec les ceremonies requises à ın acte si solennel. Le Pape Clement ıuitieme s'en formalisa au commence-nent; Mais ayant consideré, que son in-ereft, & celuy de la Chrétienté l'obli-;oyent d'y consentir, il luy envoya sa be-ıediction. Pour ce que Monsieur Naudé lit, qu'on ne le fit point instruire par un Theologien scrupuleux. Je crois, que ce ut une action de prudence, parce que es personnes de l'âge, de l'esprit, & de la :ondition du Roy, doivent étre traitéz ıutrement que les Enfans. Pour l'hi-

stoire

ſtoire de Marthe Broſſier, il faut ſçavoir, qu'elle étoit de Remorantin, au Dioceſe d'Orleans. Cette fille, dit Pierre Mathieu, s'étant amuſée à lire les diſcours du Diable de Laon, elle imprima ſi avant dans ſa penſée, les transports demoniaques, qu'elle commença à les imiter. Jacque Broſſier ſon Pere creut, qu'il en pourroit tirer du profit, & la preſenta au Theologal d'Orleans, qui ne rejeta point entierement, ce que le Pere, & la fille vouloyent perſuader. De la vint; que ce Pere malicieux mena ſa fille aux lieux de plus grande devotion, & fit a-

[redacted]

le fut éprouvée par un Despautere re-tié à la vieille mode. Marthe creut, que c'étoit le fleau des Diables, & entendant lire *Nexo, xui, xum, vel texo, xui, indeque textum.* Elle se renversa, & fit cent courbettes. Telement que sa fourbe fut encore découverte. Et à Paris, apres plusieurs controverses, tant des Medecins, que des Theologiens, on luy fit commendement de retourner à Remorantin. Voila l'histoire de laquelle Msr. Naudé parle; Mais elle ne me donne pas le moyen de voir, d'où il tire une circonstance, pour la conversion du Roy, car selon ce qu'en écrit Pierre Mathieu, elle avoit couru plus de quinze mois par la France avant qu'elle allât à Paris, & le Clergé, qui connut la fourbe, ne voulut employer aucun exorcisme.

85. Un Paysan dit au Roy, que la caque sent toûjours le haren, & le Maréchal de Biron, dit; qu'on ne luy auroit pas refusé le gouvernement de Bourg, s'il eût été Huguenot. Ces deux histoires visent à la méme fin, j'entend que le Paysan & le Maréchal croyoyent, ou faisoyent semblant de croire, que le Roy étoit encore Huguenot dans son ame. J'ay souvent ouy parler de la pre-

premiere. Mais, je ne ſçay pas, ſi elle ét veritable. Il ét pourtant vray, que le Roy ayant pris plaiſir toute ſa vie, à ſe méler ſouvent avecque toute ſorte de perſonnes, il n'ét pas impoſſible, qu'il ait entendu de ſes propres oreilles, que pluſieurs doutoyent de la verité de ſa converſion; La ſeconde de ces Hiſtoires montre beaucoup de malice en un Seigneur, qui veritablement avoit rendu de bons ſervices à la France, & qui en ce tems là ſongeoit aux Moyens de la ruiner, & le Roy en ſçavoit le détail. Il ne ſera donc pas hors de propos, d'en diſcourir un peu plus au long. Je dis donc

[redacted]

virerent des gonds de la raison, par leurs loüanges excessives; Et peu apres, il entra en traité avecque le Duc de Savoye, avec qui, il devoit partager le Royaume. Le Roy le sçeut, & ne laissa pas de l'employer à la guerre, qu'il fit à ce Duc, l'an 1600, Mais avec peu de confiance. Alors le fort de Montmelian, & celuy de Bourg en Bresse, se rendirent aux armes victorieuses de sa Majesté, & le Nouveau Duc de Biron, demanda le Gouvernement du second. Le Roy le luy refusa, parce qu'il sçavoit ses menées, & Biron qui ne croyoit pas encore, que le Roy eut eu avis de ses deportemens, fit semblant d'attribuer ce refus, à la haine, que le Roy portoit à la Religion Catholique, pour le rendre odieux; & pour sçavoir, que ce n'étoit que pour cela, l'on peut remarquer, que lorsqu'il fut arresté pour un crime diabolique, qui visoit a exterminer toute la famille Royalle, il dit; *voila comme l'on traite les bons Catholiques*; Pour dire que le Roy ne l'étoit pas; Et que ce n'étoit pas pour ces crimes, mais en haine de la Religion, que le Roy l'avoit fait arrester. En quoy l'on peut voir une Malice noire, & une extreme ingratitude,

titude, puisque ſa Majeſté avoit uſé envers luy de toute la bonté, qu'un Pere pourroit avoir pour ſes enfans.

86. *Telles furent les Executions de Parmenion & de Phillotas par Alexandre.* L'orgueil ét un vice, qui accompagne presque toujours le pouvoir extraordinaire des hommes & l'imprudence ſe ſepare rarement de la jeuneſſe; Il y a pourtant peu de vices qui apportent tant de mal à ceux, qui en ſont atteints. Le Maréchal de Biron, de qui Monſ. Naudé vient de parler cy deſſus, peut ſervir d'exemple du premier, & le Marquis de cinq Mars

tribuoit à Alexandre, étoyent l'ouvra-
e de Parmenion & de Philotas. Et qu'A-
xandre étoit trop Jeune, pour faire des
hoſes ſi relevées. Cette femme en par-
à un de ſes amis ; Celuy cy le com-
iuniqua à un autre, & en peu de tems
Imprudence, & l'orgueil de Philotas
eſpandirent telement parmy les Mace-
oniens, qu'elles parvinrent aux oreilles
'Alexandre. Là deſſus ce Roy victo-
ieux luy commenda de prendre *Dimnus*,
ui fut tué parce qu'il faiſoit quelque re-
ſtance, & l'on accuſa Philotas de l'avoir
ait mourir, pour empecher, qu'il ne
découvrit ſon ſecret. L'audace de ce Jeu-
e Seigneur ne s'arreſta pas là, il conti-
iua à parler imprudemment, ou impu-
lemment, & enfin les paroles, & les a-
ctions de Philotas mirent Alexandre en
ougue, & le firent reſoudre de faire
nourir ce favory, & de ne point par-
lonner à Parmenion ſon Pere. Il fit donc
rreſter le fils, qui fut interrogé par ſes
mis, & le Roy ſe cacha en un lieu d'où
l pouvoit entendre ſa depoſition. Enfin
Alexandre le fit tuer & envoya Parme-
ion en Medie, ou il courut la méme
ortune, ſans l'avoir meritée. Ce Seig-



re, pour augmenter la gloir
dre, & parce qu'il avoit souv
le troisieme à changer d'hur
parce qu'Alexandre le craign
passer le pas, par une maxim
ou par un Coup d'E'tat extra

87. *De Plautian, de Sejan, &*
des Landsquenets dans Pavie &c.
discouru de la mort de Plau
jan, de Maion, de Messieurs
du Marechal d'Ancre aux a
que nous avons faites cydev
sent nous dirons un mot d'
Leva, & de l'action, qu'il fit
Cet homme fut un Soldat de
servit tres bien l'Empereur C

pas, qui étoit le Colonel des Landsquenets, qui luy donna de l'ombrage; Mais ayant été Colonel d'un Regiment d'Infanterie allemande (que les François auſſi bien que les allemands appelent Landsquenets, il ét à preſumer, qu'il étoit Tudesque; Et puisqu'Antonio de Leva, qui étoit Gouverneur de la place le fit empoiſonner, il eut ſans doute peur, qu'il ne portât ſes Comgagnons à quelque Excez, parce qu'il luy demandoit de l'argent, tandis qu'ils n'en avoit point, ou qu'il ne leur en vouloit point donner. Pour ce qui concerne Antonio, l'on peut juger de ſon nom, qu'il n'étoit que ſimple avanturier, puisqu'il n'y a point de Dom qui le rende venerable. Au reſte il étoit ſi ambitieux, qu'il ne pouvoit point diſſimuler la paſſion qu'il avoit de devenir grand d'Eſpagne. Car par ce qu'il étoit eſtropié des goutes, L'Empereur le faiſoit aſſeoir, quand il viſitoit ſa Majeſté, & il luy eſchapa plus d'une fois de dire, que la teſte luy faiſoit plus de mal que les pieds, voulant dire, qu'il aimeroit mieux que l'Empereur le fit couvrir, que de le faire aſſeoir, parceque les Roix d'Eſpagne font un grand, en luy diſant *couvrez vous.*

88. Les Espagnols ont trouvé moyen d'accommoder les Coups d'E'tat à leurs Consciences &c; Car ils donnent des juges cachez &c. Bienque Msr. Naudé nous vueille persuader, que les Espagnols croyent de satisfaire à leur Conscience, lors qu'ils donnent des juges secrets à celuy, qu'ils estiment criminel d'E'tat. Je pense qu'en cette façon de proceder, il y a beaucoup de danger de lezer la Conscience. La vie des hommes ét si precieuse, que dans le comerce humain il n'y a rien, où l'on apporte tant de soin, que lorsqu'il s'agit de condamner quelqu'un à la mort. Tous les pays bien policez observent religieusement

ple furent tuéz sur le Po, par l'entremise d'Alphonse d'Avalos. Le Murtre de ces deux personnages merite une consideration exacte, & pour cette cause, j'en diray quelque chose. L'on remarquera donc, que pendant la treve, qui avoit été faite, par l'entremise du Pape Paul. 3. l'an 1539. L'Empereur Invitoit tous les Princes Chrétiens à une ligue contre le Turc Soliman, qui venoit de r'emporter une grande victoire en Hongrie. Et pour retirer les amis du Roy de la ligue, qui étoit entre eux, il fit semblant d'étre uni avecque luy, d'une amitié indissoluble. Le Roy donc connoissant la ruse de l'Empereur, voulut envoyer des Ambassadeurs à Venise, & à Constantinople pour conserver l'amitié, qu'il avoit avec ses E'tats, & fit choix d'Antoine Rincon, & de Cesar Fregose, pour leur aller faire sçavoir la verité des choses passées. Le premier devoit aller en Turquie, & le second à Venise. Alphonse d'Avalos, Marquis du Guast, Lieutenant de l'Empereur au Duché de Milan, en eut levent & disposa des aguets par tout, où ils pouvoyent passer, & sur tout, sur le Po, s'imaginant, que Rincon ne prendroit point d'autre chemin, parcequ'il étoit gros & pouvoit aller plus



prison obscure. Mais
netre par tout, donna moyen
de Langey Ambassadeur du
rin, d'en apprendre des nouv
quit par argent quelques pers
avec des Limes sourdes,
les du Château de Pavie, qui
vers le fossé, & retira les Ma
quels il apprit le Nombre,
des assassins, le lieu, l'heu
de l'Assassinat, pour convein
la mine que le Marquis du
de rechercher les Murtriers.
dont Monsieur Naudé dit,
reur ne se repentit point, ralu
re entre ces deux Potentats,
disant que l'on dévoit respec

90. André d'Oria ayant quité le party François, & pris celuy de l'Empereur, sous la faveur du quel il tenoit Genes comme en Esclavage, Louis Fiesco. &c. Pour entendre parfaitement ce que Monsieur Naudé nous dit icy, il faut sçavoir, qui étoit André d'Oria, sous quel Roy, il servit la France, ce qu'il fit au service de sa Majesté, pourquoy il l'abandonna pour prendre le party de l'Empereur; S'il ét vray, qu'il ait tyrannisé Genes sa Patrie, si Louis Fiesco la voulut mettre en liberté, & comment il perit. André d'Oria Gentilhomme Genois, qui étoit de son tems, un des meilleurs hommes de mer, que nous eussions en Europe, fut fait General des Galeres de France, par le Roy François I. & sous ses auspices, il serra de si pres la ville de Genes sa Patrie, l'an 1527. apres avoir défait la flote de cette Republique, qu'il contribua beaucoup à la reddition de cette grande & puissante ville. Peu de tems apres, l'armée françoise comandée par Odet de Foix, Seigneur de Lautrek, assiegea Naples, & Janetin d'Oria nepveu d'André, y comandoit une Escadre de Galeres, & prit quantité de personnes de condition, en une sortie que l'ennemy

fit, croyant qu'il ne luy pouvoit point eschaper, alors Lautrec luy ordonna d'envoyer ses prisonniers en France, & Janetin voulant obeïr les chargea sur deux Galeres. Mais ces Galeres étant arrivées à Genes, André d'Oria les retint, disant que le Roy ne l'avoit pas satisfait de la rançon du Prince d'Orange, & de quelques autres qu'il avoit pris à Porte-fin, pendant le siege de Pavie, & à qui le Roy avoit donné la liberté, par le traité de Madrid; Il manda donc au Roy, que s'il luy plaisoit de luy faire raison, de ce qu'il pretendoit, & rendre aux Genois la Souveraineté de Savonne,

[redacted]

roit payer à d'Oria soixante mille écus
r an, pour son entretien, sans y com-
endre ce qu'elle fourniroit pour l'en-
tien de douze Galeres, qu'il menoit
on service. Telement que celuy, qui
manda à sa Majesté Imperiale, la li-
rté de sa patrie, & qui la pria de l'hon-
ur de sa protection, n'avoit pas envie
la tyranniser; & s'il l'avoit fait au pa-
vant, il s'en repentoit. Je treuve mé-
es, que l'Empereur luy en vouloit
nner la proprieté, & qu'il la refusa;
que par apres Philippe II. Roy d'E-
agne ayant voulu bastir une Citadelle
ur tenir Genes sous le joug, il s'y op-
sa; Voire mémes, il donna à la Re-
blique le Moyen de conserver sa li-
rté; en luy donnant, addresse d'unir
s voleritez du peuple, par l'ordre,
'il introduisit dans le Senat. Cet ordre
t, que sans avoir égard à l'ancienneté
s familles, l'on pourroit élever à la di-
ité Ducale, les Honnétes Gens aussi
en de la nouvelle noblesse que de l'an-
enne, & cela a été observé depuis ce
ms là. Pour ce qui regarde Louis de Fie-
o, qu'il appele citoyen de la méme ville,
étoit un Comte Illustre par sa naissance

françois, avoit été élevé au rang de Prince, & le second avoit été fait Duc de Mantoüe, & en la dispute, qu'il avoit eüe avec le Duc de Savoye, & avec le Marquis de Salusses, à cause de la Succession du Monferrat, il fut preferé à tous ses competiteurs.

92. *Le Cardinal George de Hongrie, ne fut il pas sententié de la méme façon, & executé avec plus d'inhumanité.* George Martinusius gentilhomme Hongrois a été un des favoris de la fortune; & un de ceux qu'elle a élevé plus haut, pour rendre leur cheute plus terrible. La vie & la mort

& ſe retira en Pologne. Ce Roy depoüillé étant dans la miſere, Martinuſius prit l'occaſion par les cheveux, luy alla offrir ſes ſervices, & luy en rendit de tres conſiderables, parcequ'a la faveur de ſon habit, il paſſoit & repaſſoit facilement par tout, où bon luy ſembloit, ſa fortune voulut, que ſon Maître fut remis ſur le thrône, & alors ce Roy ſe ſouvint de luy, & l'Eveſché de Varadin venant à vacquer, il le luy donna. Mais ſon bonheur ne s'arreſta pas là, le Roy mourut, & laiſſa Martinuſius tuteur de ſon fils, & Adminiſtrateur de ſon Royaume. En ce tems là, le Roy Ferdinand d'Aûtriche voulut rentrer dans ſon droit, & cette conſideration obligea le tuteur, & la Mere du Jeune Roy de mendier du ſecours à la Porte. Soliman grand Turc, qui vouloit profiter de ce desordre, vint en Hongrie, ſe ſaiſit de Bude & pria la Reyne de ſe retirer en Transſylvanie, où elle & ſon fils pourroyent regner, appuyez de ſon amitié & de celle de Sigismond Auguſte, Roy de Pologne, frere de la Reyne Mere de ce Jeune Prince. Martinuſius qui avoit toûjours l'oeil ouvert à ſon

pouvoir absolu de faire, & de d
toutes choses à son bon plaisir. Ce
neur fut suivy de plus grands, &
chesses Immenses; Car par la gr
l'Empereur, il fut fait Comte de
stein; & la Fortune, qui le vouloit
piter de plus haut, le fit Duc de M
bourg, de Fridland, de Sagan, & d
gaü. Tout cela ne satisfit point à so
bition. Il aspira à la Couronne de
me, & pour y parvenir, il traita a
Suedois, offrant de joindre ses
aux leurs. Pour ce sujet, il tacha d
ger dans ses Interests, tous les ha
ficiers de son armée. Quelques u
virent sa volonté, comme T

n festin, où il convia Tersky, Kinsky, loo & Nieman, qui eurent pour des- ert, la mort, qui leur fut donnée par Ro- ert Geraldin, Major d'un Regiment 'Irlandois; Et peu apres, le Capitaine)everox entra, bien accompagné dans : logis de Walstein, & le trouvant sur ied, luy perca le corps d'une pertuisan- ie, qui luy ôta la vie, sans qu'il pût pro- erer aucune parole. Ce coup d'E'tat ut fait, au commencement de l'an 1634. Mais les historiens ne font pas mention lu Comte d'Ognato, qu'oy qu'en puisse lire Msr. Naudé, & dans l'execution, il i'y eut que deux Escossois, & un Espa- gnol, & tous les autres étoyent Irlandois. Pour ce qui regarde le Bourguemaître Sebastien Ruelle, je trouve, qu'il fut sa- crifié à la haine, que les Espagnols luy portoyent, parce qu'il tenoit le party françois, mais sa mort fut vangée de la populasse de Liege, qui dechira le Com- te de Varfusée, & commit plusieurs au- tres excez pour temoigner l'amour, qu'il portoit à ce consul, qui fut ensevely a- vec une extreme pompe funebre l'an 1637.

94. Cette maniere de Justice ét telement en

usage en la Maison d'Austriche, que le Pere n'en voulut pas exempter son fils. Les personnes de qui Monf. Naudé entend parler icy, sont Philippe second Roy d'Espagne, & le Prince, Dom Charles, qui étoit alors son fils unique, & âgé de vingt trois ans. Le siecle passé ne vid rien de plus digne de nôtre connoissance, que la condamnation, & la mort tragique de ce dernier. Elle ét hors de toute Comparaison & d'Exemple, par la qualité, de l'accusé, de l'accusateur, & des juges. L'accusé étoit le Prince d'Espagne, le fils unique du plus grand Monarque de la Chrétien-

ırs ſortes de mort, pour luy don-
choix, de la plus douce, ou de la
amere. Je ne m'amuſeray pas icy
, que les Eſpagnols aſſeurent que
ı intemperance, il detraqua tele-
ſon Eſtomac, qu'il ne fut malade
nq jours; Ny que les Italiens di-
u'ayant été mis en priſon, il ſe de-
, de courir à la mort avec impe-
:, & qu'il ſe deregla telement en ſa
re de vivre, qu'il en devint mala-
mourut. Ni que les E'tats du païs
plaignirent à la Diete tenue à Spi-
1571. que le Roy d'Eſpagne avoit
ourir ſon fils, par l'avis de l'Inqui-
, parcequ' ayant été requis de la
: d'Angleterre, du Roy de Danne-
& des Proteſtans d'Allemagne &
ındres de s'unir à eux, il s'y étoit
ı. Il me ſuffit de dire, que l'Impe-
é de ſon naturel, ne luy permit pas
:her ſon ſecret, qu'il le decouvrit
néme à dom Jean d'Aûtriche, qui
ertit le Roy ſon Pere. Apres cet a-
: Roy entra de Nuit dans ſa cham-
: le trouva ſaiſy de deux piſtolets,
quelques papiers, qui contenoyent
nſpiration. A'cauſe de cela, il fut



qu'il dormoit, & l'éveillerent
dormir d'un ſomeil eternel.
marqué, que les letres numer
vers d'Ovide FILIUS ante DIE
INQUIRIT in annos, contie
née de ſa mort malheureuſe,
l'an 1568.

95. *Pleut à Dieu que Charles V. n*
meuré Court au Coup d'E'tat, qu'il
quer ſur la perſonne de Luther, à l
d'Augsbourg. La vie, les mœurs
ctrine du Docteur Luther, ſont
connües en Allemagne, que
abuſer de la patience de mes
que d'en vouloir dire quelq
Pour ce ſujet, laiſſant à part l'
qu'il eut d'écrire contre les

[redacted]

la consideration de ce que Msr. Naudé ous dit icy. Ce grand Politique prend liberté de blâmer l'Empereur Char-s, de ce qu'il ne fit pas mourir Luther, ır un Coup d'E'tat. Mais à mon avis, n'a pas bien pris garde, ny au tems, ny ı lieu, n'y aux personnes: La Conferen- d'Augsbourg fut tenue l'an 1518. par rdre de l'Empereur Maximilien, Char-s fut éleu l'an 1519, & ne vid jamais Lu-ıer, sinon à Wormes, l'an 1521, où il cha de le faire renoncer à sa doctrine, ne l'ayant pas pû, il le proscrivit par ı Edict public, & ordonna que s'il ne connoissoit sa faute dans 21. jours, il ıt pris, & mis entre les mains de sa Ma-sté. Ce qui auroit bien pû avoir son fect, si Frideric Electeur de Saxe, n'eût nu Luther sous sa protection, & si l'U-iversité de Wittemberg, où il ensei-noit, n'eût eu le méme sentiment que ıy, en matiere de Religion. Au reste, je e sçay pas, quel zele emporte Mons. Jaudé, lors qu'il dit: pleut à Dieu, que Charles V. ne fut pas demeuré court. Il rrive souvent, que les plus grands Prin-es ne font pas tout ce qu'ils veulent, arce qu'il y a une cause superieure,

 qui

qui les gouverne. Et de plus il n'ét pas certain, que ſa mort eût coupé broche aux guerres, qui ont ſuivy ſa doctrine, & principalement en France, où la Reforme de Calvin a eu plus de cours, que celle de Luther; Et les villes, les vilages, les egliſes & les maiſons, qui y ont été brulées, ou raſées, n'ont pas été les Effects de la doctrine de ce grand Reformateur, puisqu'en Allemagne, où elle a été ſuivie, l'on ne void point de marques de cette fureur enragée.

96. *L'on fit trois grandes fautes, lorsque Luther commença de publier ſes hereſies*; Ce que les Politiques appelent fautes, ſont bien

n'égale point le bien, que les Princes ont de n'être plus si sujets aux Papes. Sans mentir, ceux là sont aveugles, qui ne voyent point le joug, que Rome vouloit imposer aux Princes, & aux peuples, & d'ont ils n'auroyent pas pû se defendre, si la doctrine de Luther n'eût amoindry l'authorité des Papes. Ceux qui lisent ce qu'ils ont fait avant ce tems là, & la moderation, dont ils ont usé depuis, peuvent juger de l'obligation, que nous avons tous au Docteur Martin Luther.

97. *La premiere d'avoir souffert, qu'il passât de la correction des Mœurs, à celle de la doctrine.* Il ét plus aisé de reprendre que de mieux faire; Et Monsr. Naudé, qui ose publier les fautes, que l'on fit au tems de Luther, auroit été bien en peine, si vivant en ce siecle là, il eût eu ces affaires entre les mains. Il étoit ou tres difficile, ou du tout impossible, que le Docteur Luther écrivit contre les Indulgences, sans causer la doctrine, aussi bien que les mœurs des Ecclesiastiques. Si les indulgences étoyent capables d'effacer tous les pechez faits, & à faire, l'on ne pouvoit pas les acheter trop cherement, & si elles étoyent des Inventions humai-

 nes,

nes, forgées dans le Cerveau des Papes, pour remplir leurs bourses, il faloit necessairement le faire connoître au peuple. Et pour montrer, que l'avarice des Papes les avoyent introduites en l'Eglise, il étoit necessaire de montrer qu'il n'y a point d'autre indulgence que le Merite de Christ, qui ayant rependu son sang precieux pour le salut des hommes, a ordonné, que la foy des Chrétiens, & non pas les Indulgences du Pape, en feroit l'application. Telement qu'en condamnant les Indulgences, il faloit parler d'un autre moyen d'acquerir le salut eternel.

98. La plus comune doctrine ét toûjours la

[redacted]

… *oup d'E'tat.* Dieu ne pouvoit … ucoup plus clairement, … l'Egliſe fut reformée, … ue les plus ſubtils … grandes fautes. … her, par où … es ſçavans, … e, puis qu'on … ntât la Palidonie, … s erreurs, ſans qu'on … onnoître. Enfin ceux … es en la Matiere des Coups … en mirent aucun en pratique, … tirer Luther de ſon opinion. Mais … e vray, je crois que les plus puiſſants … royent eu peu de pouvoir ſur l'Eſprit de ce grand homme. Il étoit trop genereux, pour ſe laiſſer prendre par les chapeau verds, ni par les bonnets rouges, mémes avant qu'il eut reſolu, de faire bande à part. Pour le faire mourir, il ſembloit extremement aiſé, puiſque ce n'étoit, qu'un homme armé ſeulement de la confiance, qu'il avoit en la bonté de ſa cauſe; Mais outre que cela auroit offenſé ceux, qui avoyent intercedé pour luy, & avoyent obtenu, que ſa cauſe ſeroit jugée en Allemagne, & luy exempt

de



ceux, qui vendoyen
chez, & la permiſſion de m
viande, aux jours defendus
Romaine. Telement que Lu
pas encore bien reſolu d'att
ctrine, auſſi bien que les mo
cleſiaſtiques, il auroit pû acc
volonté du Pape, ſi l'on eut
terité. Mais il faloit, que le
deſabuſé, qu'on vid que les
ranniſoyent les Conſcience
Papes outre paſſoyent les bo
pouvoir. Dieu étoit las de v
ne des hommes preferée à la
regne de Satan eſtendu par
re. Enfin il faloit que Rom

recours à un Coup d'E'tat. Dieu ne pouvoit pas montrer beaucoup plus clairement, qu'il vouloit, que l'Egliſe fut reformée, qu'en permettant, que les plus ſubtils Politiques fiſſent les plus grandes fautes. L'on attaqua le Docteur Luther, par où il étoit le plus fort, & par où les ſçavans, ſe laiſſent le moins vaincre, puis qu'on exigea de luy, qu'il chantât la Palidonie, & qu'il renonçât à ſes erreurs, ſans qu'on les luy eût fait connoître. Enfin ceux qui ſont Maîtres en la Matiere des Coups d'E'tat, n'en mirent aucun en pratique, pour retirer Luther de ſon opinion. Mais à dire vray, je crois que les plus puiſſants auroyent eu peu de pouvoir ſur l'Eſprit de ce grand homme. Il étoit trop genereux, pour ſe laiſſer prendre par les chapeau verds, ni par les bonnets rouges, mémes avant qu'il eut reſolu, de faire bande à part. Pour le faire mourir, il ſembloit extremement aiſé, puiſque ce n'étoit, qu'un homme armé ſeulement de la confiance, qu'il avoit en la bonté de ſa cauſe; Mais outre que cela auroit offenſé ceux, qui avoyent intercedé pour luy, & avoyent obtenu, que ſa cauſe ſeroit jugée en Allemagne, & luy exempt de

de l'obligation de l'aller defendre à Rome. Il faloit que la prediction de Jean Hus fut averée, & que le Cigne eut plus de fortune à Augsbourg, que l'oye n'en avoit eu à Constance. C'ét à dire, que Luther eschapât le feu, qui avoit consumé Jean Hus, & Hierôme de Prague cent ans auparavant.

102. Ferrier, qui avoit entre pris d'aller soutenir à Rome, que le Pape étoit l'Antechrist se rangea à nôtre party, & le Cardinal de Richelieu se servit à propos des Finances du Roy. Les Theologiens, qui font le plus de bruit, ne sont pas toûjours les plus zelez en leur Religion. Je puis pourtant rendre

[redacted]

de Medicis Mere du Roy, Louis XIII, luy fit & mourut quelque tems apres, à Paris, où l'on voit son Epitaphe, en une des colomnes de l'Eglise, de Saint Sulpice au faux bourg Saint Germain. Pour ce qui regarde les Ministres d'E'tat, il ét vray, qu'ils ont joint les finances du Roy à ses armes, pour le faire triompher de ses sujets de la Religion. Le Duc de Luines, ayant mené le Roy son Maître à la guerre, il prit Saint Jean d'Angely, par la force des armes, plusieurs autres places à force de pistoles, & donna au Duc de Rohan la carte blanche, & l'asseura de faire tout ce qu'il demanderoit, s'il vouloit changer de party. Le méme Duc en parle emplement, en ses memoires, & dit que le Cardinal de Richelieu gagna Mons. de la Force par le moyen de deux cens mille écus en argent, & d'un baston de Maréchal de France. Le Duc de Lesdiguieres, qui étoit à craindre par sa valeur, & par son experience militaire, harda sa Religion pour l'Espée de Connestable de France. Gaspar de Coligni petit fils de l'Amiral, quita le party Huguenot, pour avoir un baston de Maréchal de France.

Che-

Chevrieres frere de Brison prit de l'argent & vendit au Roy le Vivarets, fit perir Privas, où le Marquis de sainct André de Mombrun, fut fait prisonnier, & huit cens hommes du bas Languedoc y furent taillez en pieces. Plusieurs autres troublerent les Eglises reformées, & preferent une piece d'argent, que la Cour leur offrit, à la conservation de leurs villes, & de leur Religion, à ce que le Duc de Rohan dit, & cela avint, aussi bien au tems des autres Ministres que du Cardinal de Richelieu. Mais il faut avoüer, que ce Prelat seul fit plus que tous ses

[redacted]

si encline à croire les Magiciens, & les Astrologues, qu'elle en avoit toûjours à sa Cour, & prenoit plaisir d'avoir leur avis en plusieurs choses. L'histoire nous apprend, qu'une des causes de la haine, qu'elle portoit à Henry Prince de Navarre (qui fut son gendre & en fin Roy de France) étoit que ses Devins l'avoyent asseurée, qu'il regneroit en France apres ses fils. Elle étoit veritablement femme à faire mourir les plus honnétes gens, Il faloit pourtant que ce Magicien l'eût bien offensée, puis qu'elle en vint à cette extremité avec une personne, qui luy étoit tres chere. Le Docteur Luther n'étoit pas si avant dans les bonnes graces du Cardinal Caëtan, Et s'il ne le fit mourir, ny sourdement comme cette Reyne fit expedier ce Magicien, ny ouvertement, comme les Peres du Concile de Constance firent mourir Jean Hus, il faut croire que Dieu y eut plus de part, que le conseil des hommes. En ces rencontres la prudence humaine se trompe souvent, & lorsque je considere, qu'en effect les adversaires de ce Docteur pecherent contre les regles ordinaires; Je trouve, que ce fut une œuvre du Tout-puissant, qui



étrangers pourroyent avoir de le tra
parler peu honorablement
tres-Chrétien, que de dire q
ſeverité à l'endroit de ſes ſujet
braſſoyent la reforme de Cal
dit, qu'il le faiſoit ſeulement
aux Princes Eſtrangers le mo
traverſer. Pour moy je crois
François, & zelé Catholique
Mſr.Naudé, devoit dire, que c'
cipalement pour étoufer l'her
conſequence pour éloigner le
de troubler ſon E'tat. Car
Henry II. eut été Calviniſte d
me, il auroit pû conniver à la
& par ce moyen il l'auroit r
point qu'on void celle de Luth

ses voisins. J'avoüeray neantmoins que Henry, & ses Successeurs auroyent mieux pourveu à la ruine des Calvinistes, en tachant de retirer les François de leur opinion, par des caresses, que par l'effusion de leur sang. Parce que les hommes se roidissent tous, contre ce qui s'oppose à leur volonté; Et particulierement en matiere de Religion, lors qu'ils sont persuadez, qu'ils ne peuvent changer d'opinion, sans lezer leur conscience, & sans perdre le moyen d'aller au ciel.

105. Comme il avoit traversé l'Empereur en assistant les Lutheriens d'Allemagne. Ceux qui font du mal, ont plus de sujet de craindre la pareille, que ceux qui font du bien n'en ont de l'esperer, parceque les hommes sont moins enclins au bien qu'au mal. Je ne m'étonne donc pas que Henry II. Roy de France craignît, qu'on n'assistât les Calvinistes de son Royaume contre luy, comme il avoit assisté les Lutheriens d'Allemagne contre l'Empereur Charles V. Il ne perdit pourtant pas sa peine, ny son argent, & se paya bien de l'un & de l'autre, en se saisissant des Eveschez de Mets, de Verdun, & de Toul, que ses Successeurs gardent enco-

re; Strasbourg auroit couru la méme fortune, si le Magistrat, & le peuple ne se fussent avisez, d'empecher que les François, n'entrassent les plus forts dans leur ville. Mais enfin le Roy fut obligé de se contenter, de ce que la ville peut faire sans s'incommoder, & cela avint au mois de May, L'an 1552.

106. Henry III. s'appuyant de la force des Huguenots, échaufa telement la Melanchotie du Jacobin, qu'il luy ôta la vie. Le siecle passé vid fort peu de choses si considerables, que la vie de Henry III, Roy de France, & point de plus tragique que sa mort. Ce

rent Paris, & alors un Jeune Moine Jacobin nommé Jacque Clement, ou de son propre mouvement, ou par l'Instigation des predicateurs de la ville assiegée, sortit de son Cloître à dessein de tuer le Roy. Pour cet effect, il alla en son logis, & ceux à qui il s'addressa, s'étonnerent de le voir si bien instruit des pratiques, que sa Majesté avoit dans la ville. Et croyant qu'il venoit pour le service du Roy, luy en procurerent l'accez, & il le tua d'un coup de couteau, qu'il luy donna au petit ventre. Le Roy se voyant si malheureusement blessé, tira le couteau de la playe, en frapa le moine, & les Suisses acheverent de le tuer, sans qu'on eût le loisir de l'interroger.

307. *Gregoire XIII. aima mieux joüer du Goubelet, que de voir son dessein renversé, par l'opposition d'un si docte personnage.* Quoy que Monsf. Naudé tache d'excuser l'action du Pape Gregoire XIII, je crois qu'elle ne merite point d'excuse. Ce Pape ayant appelé en Italie, l'Incomparable Mathematicien Regiomontanus, le fit mourir pour ne voir pas eschoüer le dessein, qu'il avoit de reformer le Calendrier. Sans mentir, ce fut mal recompenser la

peine, qu'il prit de montrer les erreurs de ceux, qui avoyent travaillé à cet ouvrage, avantque luy. Et si le Pape ne vouloit écouter ses raisons, il pouvoit le renvoyer chez luy, avec des presens dignes du donnateur, avec priere, qu'il ne s'opposât point à ce qu'il avoit commencé. Ou bien le laisser travailler à son dessein, & ayant fait examiner les diverses opinions, de ces grands hommes, prendre la meilleure, & donner au Monde un Calendrier plus parfait, que celuy, qu'il fit publier l'an 1582. Car les habiles hommes trouvent, qu'il y faudra retoucher dans peu de tems, parce

George Trapezouze, se resolurent de rendre la pareille à Regiomontanus. C'est mal rendre la pareille à un, qui pour avoir trop librement remarqué les fautes commises en la version d'un livre, à causé la mort de Nôtre Pere, que de le faire mourir par poison. Il faloit Examiner les ouvrages, qu'il mettoit au jour, & par une juste censure l'obliger à mourir de regret, pour dire qu'on l'uy rendoit la pareille. Il y a bien de la difference, entre faire mourir un homme de regret, & de luy ôter la vie par une potion envenimée; *Pour ce qu'il nous dit, qu'on aima mieux le traiter à la Greque, qu'à la Romaine.* J'estime que c'ét, qu'on aima mieux l'envoyer à l'autre Monde, par une boisson, que par des coups de poignard. Car les anciens Grecs beuvoyent volontiers, & les Romains modernes assassinent communement ceux, qui les ont offensez.

109. Si les Venitiens eussent été aussi innocens, de la mort de leur Citoyen Lauredan, que le Pape de celle de Regiomontanus. Je laisse à Msr. Naudé le soin de prouver, que le Pape étoit Innocent de la mort de Regiomontanus, Et ne pretens icy, que de montrer

qu'il y abien de la difference entre la mort de Lauredan, & celle de ce Mathematicien. Le premier donna de la jalouſie à l'Eſpoux d'une pucelle, qui n'en peut point ſoufrir; Et le dernier étoit allé à Rome, pour acquerir du bien, & de la reputation en une choſe, qui luy couſta la vie. Et pour parler plus clairement, Lauredan, que nôtre autheur appele Citoyen, étoit un des Principaux Patriciens de Veniſe. Et ayant appaiſé par ſa preſence une ſedition, où la Seigneurie avoit employé ſon authorité, ſans en pouvoir venir à bout, elle creut avecque rai-

de proportion en la mort de ces deux grands personnages. Il faut aussi remarquer, qu'à Venise, il y a trois sortes de personnes, outre les Juifs, que je ne compte point entre les membres de la Republique. Le premier ordre és celuy des Nobles Venitiens. Le second ét celuy des Citoyens, qui portent, quand il leur plait, la robe, dont se servent les Nobles du plus bas estage. Et le troisiéme ét celuy des personnes Mecaniques, & de toute la lie du peuple. Le premier ordre compose le Senat, crée le Magistrat, administre la justice, & tout ensemble a le droit de souveraineté. Le second peut arriver à quelque degré d'honneur. C'ét de luy, qu'on tire le Chancelier, les Residens de la Republique à la Cour de quelques Princes, & à qui l'on donne quelques autres offices, qui sont & lucratifs & honnorables. Le dernier ne peut pretendre, que d'obeïr, si ce n'ét à la guerre, où il peut étre avancé à quelques charges de peu d'Importance.

110. *Les Ephesiens bannirent leur Prince, parce qu'il étoit trop homme de bien.* Les peuples sont bien souvent ennemis de leur repos, cette beste à plusieurs testes, hait



des Provinces, qui se sont
propre felicité. Jamais Princ
plus justement, que Henry
France, & jamais ce Royau
été delivré plus genereusem
ses de l'Ennemy, que par ce
Il avint toutefois, que l'en
complices produisirent un
carné, qui le ravit au Monde
sans en avoir receu aucun dép
les premier Roy de la gran
n'étoit ni si belliqueux, ni si
l'art de regner, que Henry le
sa bonté avoit peu d'Exem
pourtant si malheureux, que
luy prefera un tyran; Et que
trouva des Conseillers, qui

[redacted]

rit. Les Venitiens firent courir le bruit, que le ... d'Offone vouloit entreprendre sur leur vil-

Monf. Naudé a raison de dire, que les Venitiens avoyent fait sortir de ur ville par Stratageme, un Ambassa- eur d'Espagne, qui tachoit de ruiner ur Republique, ç'auroit été un des plus dicieux coups d'E'tat, dont il ait en- ore parlé. Mais plusieurs historiens di- nt, que veritablement il y eut une onspiration, qui ayant été découverte, outa la vie à quantité de personnes, nviron la My-May l'an 1618. Pour moy, n'oserois pas asseurer que le Roy d'E- agne eut Intention de se saisir de Veni- , en tems de paix. L'on peut toutefois ien dire, sans scrupule d'offenser Pier- Giron Duc d'Ossone, que c'étoit un eigneur entreprenant, qui pour moins u'une ville, telle que Venise, auroit ha- ardé une grande entreprise. Brachelius it, que soixante officiers avoyent entre- ris de faire main basse sur le Magistrat, t de mettre le feu à la ville; Mais qu'il e sçait pas, qui fut l'autheur de cette onspiration. Serres en son Inventaire eneral de l'Histoire de France dit u'une entreprise secrete avoit été faite



113. Catherine de Medicis que ...
frir d'être mariée à un fils de Roy
Reyne &c. Cette Princesse, q
de Laurens de Medicis Du
petite fille de Pierre frere du
X. fut extremement ambiti
voir par ses actions, que les A
avoyent eu raison de dire, q
née pour être grande; Mais
neroit le pays, qui l'auroit ag
le nasquit peu apres le trépa
Leon l'an 1519 & eut le bonhe
Clement VII. son Parent fu
Pontifical. Ce Pape, qui c
sieurs autres tâchoit d'éleve
son sur le plus haut de la r

...erques, qui avoyent également besoin ...u Pape, chercherent sa faveur, & la ...rouverent dans son ambition. Le premier acquit sa bienveillance, ou veritable ou apparente, en donnant Marguerite sa fille naturelle, à Alexandre, fils bastard de Laurens de Medicis, Duc d'Urbin, & en donnant à son gendre le moyen de se faire Prince de Florence sa Patrie. L'autre eut aussi recours à un Mariage, & quoy qu'il y eut une grande disposition entre les personnes, il obligea son fils Henry, à prendre Catherine fille legitime du méme Duc d'Urbin: Le Roy François eut pourtant soin de donner à cette Princesse son cadet, parcequ'il la croyoit indigne de porter la Couronne de France, mais elle étoit tròp rusée pour ne pas sçavoir ôter à son Mary, les obstacles, qui l'empechoyent d'étre Roy. Pour ce sujet, elle fit mourir le Dauphin, & par ce crime elle mônta sur le plus illustre thrône de la Chrétienté, en y faisant monter Henry Duc d'Orleans son Mary, qui ne sçavoit rien de cette perfidie, selon le sentiment de Monsf. de Thou. Veritablement Henry ne fut pas indigne de

regner;

regner; Mais le malheur de la France le ravit à ses sujets, en la quarante deuxième année de son âge, Celuy de Christ 1559. Alors cette Jesabel conceut l'esperance de regner absolument, parce que son fils ainé étoit Jeune de sens, & ses autres fils étoyent Jeunes d'ans. Il avint toutefois que le Roy François II. fils aîné de Catherine, se trouva Mary de Marie Stuard Reyne d'Escosse, qui étoit fort proche parente des Princes de la Maison de Guises, qui voulurent avoir la meilleure part au gouvernement de l'E'tat; Catherine, qui ne vouloit point decom-

[redacted]

royant que la presence du Duc d'Anjou son frere luy pouvoit apporter quelque obstacle, il luy procura la Couronne de Pologne. Alors ce Duc, qui sortoit mal volontiers de France, se plaignit à sa Mere, de ce qu'il étoit contraint de sortir de son païs. Et sa Mere luy dit: *Allez mon fils, vous n'y serez pas long tems.* En Effect, le Nouveau Roy de Pologne partit sur la fin d'Octobre 1573. & le Roy Charles mourut, le trentiéme de May 1574. Cette mort fut precedée de plusieurs symptomes, qui firent croire, que ce miserable Roy avoit été empoisonné, au moins ayant fait verser le sang de plusieurs milliers de Huguenots, il versa tout le sien avec des douleurs presque incroyables. L'on croit que toutes ces choses furent les effects du desir que Catherine de Medicis avoit de regner.

114. Elle entreprit la protection des Huguenots, pour contrecarrer le Connestable & Monsieur de Guise à l'assassinat, du quel elle eut part, comme à celuy de l'Amiral. Catherine de Medicis ne se contenta pas d'avoir fait à la France, les maux dont nous venons de parler: Elle fit encore ceux, que Mr. Naudé touche icy, qui furent l'origine des



vertir à son profit, & d'augn
tune; & le mariage du Roy
avecque sa Niepce, luy
moyen. Alors ce Prince
absolument la direction d
grandes affaires de l'Etat;
Princes du sang, & en obli
uns à prendre le party Hugu
cy tacherent de retirer le R
de ce Duc. Mais l'affaire ay
muniquée à plusieurs, elle
& les conjurez furent parti
dus, partie tuez d'une aut
partie faits prisonniers. E
niers le Principal fut le Pri
dé, à qui l'on fit le procez,
declaré Criminel de Leze M
damné à perdre la teste sur

[redacted]

au commencement leur furent refusées; Mais enfin ils en obtindrent, & la Reyne Mere craignant l'authorité du Connétable de Montmorancy, & de François Duc de Guise, fit semblant de se vouloir ranger au party reformé. Elle fit demander aux Huguenots, quelles étoyent leurs forces, & on luy fit voir qu'il y avoit en France 2150. Eglises reformées. Cette feinte de la Reyne allarma les Ennemis des Protestans, qui eurent plus de soin de conserver sa Majesté, & pour se fortifier de l'affoiblissement des Reformez detacherent de leur party Antoine Roy de Navarre. En ce même tems l'on songea à retenir le cours de la Reforme, & pour cet effect l'on convoca le Colloque de Poissy, qui ne produisit aucun fruit. Peu apres le party Catholique se saisit de la personne du Roy, & de la Reyne sa Mere, qui étoyent à Fontaine bleau, & les mena à Paris. Alors les deux partis commencerent à prendre les armes. Le Connétable fit abbatre deux maisons aux faux bourgs de Paris, où les Protestans s'assembloyent, pour l'exercice de leur Religion, & les Reformez quiterent la truele & prirent les armes avecque le

ſuccez, que l'on peut voir dans l'original de l'hiſtoire, n'étant pas poſſible de l'inſerer icy, ſans faire un abbregé de l'hiſtoire des Roix Charles IX. Henry III. Henry IV. Louis XIII.

Nous dirons toute fois un mot des aſſaſſinats du Duc de Guiſe, & de l'Amiral. Pour ſçavoir, quand & comme le premier avint, il faut remarquer que Louis de Bourbon Prince de Condé, voyant que les affaires de France ſe diſpoſoyent à une guerre indubitable, ſe ſaiſit d'Orleans; Quelque tems apres les Huguenots donnerent aux Catholiques, une bataille à Dreux, où le Connétable

[redacted]

Jean Poltrot, Seigneur de Merey, gentilhomme Angoumois, qui luy donna un coup de pistolet chargé de trois bales, dont le Duc mourut six jours apres. Ce Prince nommé François de Lorraine, fils ainé de Claude Duc de Guise, meritoit une mort plus glorieuse, pour avoir defendu metz, secouru Octave Farnese, contre le Pape, & les Espagnols, retiré calés de main des Anglois, & fait quantité d'autres actions heroïques. Pour ce quy regarde l'Assassinat de l'Amiral, nous en avons deja parlé en discourant du Massacre, où il fut sacrifié à la haine de Catherine de Medicis. Mais à dire le vray, je ne vois pas, quel sujet a eu le Comte de Tavanes de dire, que cette Reyne se vantoit d'avoir eu part à la mort de François Duc de Guise, puis qu'elle ne luy étoit ny avantageuse, ny honorable.

CHAPITRE IV.

(1) De quelles opinions faut-il estre persuadé pour entreprendre des Coups d'Estat.

CE n'est pas assez d'avoir monstré les occasions que l'on peut avoir d'entreprendre ces stratagemes, si nous ne passons plus outre, & que nous ne declarions aussi de quelles notions & per-

ſuaſions il faut eſtre perſuadé, pour les executer avec hardieſſe, & en venir à bout heureuſement. Et bien que ce titre ſemble plûtoſt appartenir aux qualitez & conditions du Miniſtre, qui les peut conſeiller, je ne lairray toutefois de coucher icy les principales, puis que ce ſont des maximes tres-certaines, univerſelles & infaillibles, que non ſeulement les conſeillers, mais les Princes & toutes perſonnes de bon ſens & de jugement doivent ſuivre & obſerver en toutes les affaires qui leur peuvent ſurvenir; & au defaut deſquelles les raiſonnemens que l'on fait en matiere d'Eſtat, ſont bien ſouvent cornus, eſtropiez, & plus ſemblables à des contes de vieilles, & de gens groſſiers & mechaniques, qu'à des diſcours de perſonnes ſages & experimentées aux affaires du monde.

[redacted]

tous ceux-là generalement ne s'en éloignent
eres, qui considerent avec attention, comme ce
and cercle de l'univers depuis qu'il a une fois
mmencé son cours, n'a point cessé d'emporter,
faire rouler quant & soy les Monarchies, les
eligions, les sectes, les villes, les hommes, les
stes, arbres, pierres, & generalement tout ce
i se trouve compris & enfermé dans cette gran-
machine; les cieux même ne sont pas exempts
changemens ny de corruption. Le premier
npire des Assyriens, celuy des Perses, qui le sui-
, ont aussi cessé des premiers; (2) *le Grec & le*
main ne l'ont pas fait plus longue. (3) *Ces*
issantes familles de Ptolomée, d'Attalus, de Se-
ucides ne servent plus que de fables,

1 *Miramur periisse homines, monimenta fa-*
tiscunt;
Mors etiam saxis nominibusque venit. (Ru-
til. in Itiner)

.) Cette *Isle de Crete où il y avoit cent villes*,
te ville de Thebes, où il y avoit cent portes,
tte Troye bastie par les mains des Dieux, cette
me qui triompha de tout le monde, où sont-
es maintenant? 2 *Jam seges est ubi Troia fuit.*
ne faut doncques pas croupir en l'erreur de ces
ibles esprits, qui s'imaginent que Rome sera
ujours le siege des saints Peres, & Paris celuy

 des

1 Nous nous étonnons de la mort des hommes; les
ulcres s'ouvrent, car la mort vient attaquer les ro-
ers & les noms. 2 Il croist maintenant du bled là où
roit autrefois Troye.

des Roys de France. * *Byzantium illud vides quod sibi placet duplicis imperii sede? Venetias istas qua superbiunt mille annorum firmitate? Veniet illis sua dies, & tu Antvverpia, ocelle urbium, aliquando non eris*, disoit judicieusement Lipse. De maniere que cette maxime estant tres-veritable, un bon esprit ne desesperera jamais de pouvoir surmonter toutes les difficultez, qui empescheroient peut-estre quelque autre d'executer ou d'entreprendre ces affaires d'importance. Comme par exemple, s'il est question qu'un Ministre, soit pour le service de Dieu, ou pour celuy de son Maistre, songe aux moyens de ruiner quelque Republique ou Empire, cette maxime generale luy fera croire de premier abord, qu'une telle entrepri-

ie des Estats, que des hommes, il en meurt & aist bien souvent, les uns sont étouffez en leurs rincipes, les autres passent un peu plus outre, & rennent force & consistance aux dépens de leurs oisins, beaucoup parviennent méme jusques en eillesse; mais enfin les forces viennent à leur anquer, ils font place aux autres, & quittent la artie pour ne la pouvoir plus defendre:

> 1 *Sic omnia verti*
> *Cernimus, atq; alias assumere pondera gentes,*
> *Concidere has.*

) Et alors *les premieres maladies les émeu-ent, les secondes les ébranlent*, les troisiémes s emportent; Gracchus, Sertorius, Spartacus onnerent le premier Coup à la Romaine; Sylla, arius, Pompée, Jules Cæsar la porterent sur le nchant, à deux doigts de sa ruine, & Auguste rés les furies du Triumvirat l'ensevelit, *à Ur-ntibus scilicet Imperii Romani fatis:* & de la us celebre Republique du monde il en fit le plus and Empire, tout (8) *ainsi que des plus grands npires qui sont aujourd'huy, il s'en fera quel-e jour des fameuses Republiques.* Mais il faut core observer que ces changemens, ces revo-ions des Estats, cette mort des Empires, ne se t pas sans entraisner avec soy les Loix, la Reli-on & les Sectes: (9) *s'il n'est toutefois plus ritable de dire, que ces trois principes inter-*

1 Ainsi voyons nous bouleverser toutes choses; ces tions s'affoiblir, & d'autres s'acquerir du pouvoir. es fatalités de l'Empire Romain estant enfin arrivées.

nes des Estats venant à vieillir & se corrompre, la religion par les heresies ou atheismes ; la justice par la venalité des offices, la faveur des grands, l'autorité des Souverains ; & les Sectes par la liberté qu'un chacun prend d'introduire de nouveaux dogmes, ou de rétablir les anciens, ils font aussi tomber & perir tout ce qui estoit basty dessus, & disposent les affaires à quelque revolte ou changement memorable. Certes si l'on considere bien maintenant, quel est l'Estat de l'Europe, il ne sera pas aussi difficile de juger qu'elle doit bien-tost servir de Theatre où se joüeront beaucoup de semblables tragedies, puis que (10) *la pluspart des Estats qu'elle contient ne sont pas beaucoup éloignez de l'âge* qui a fait perir tous les autres, & que tant de longues & fascheuses

[redacted]

les mille années precedentes. Pour moy je les mieux versez en nostre Histoire de Frane m'y monstrer que quelqu'un ait esté accu-Atheïsme, (12) *auparavant le Regne de Fran-l, surnommé le Restaurateur des lettres*, ut-estre encore seroit on bien empesché de ıontrer le méme dans l'Histoire d'Italie, au-'ant les caresses que Cosme & Laurens de icis firent aux lettrez; ce fut de même sous cle d'Auguste que le Poëte Horace (*lib.* 1. *XXXIV.*) disoit de soy méme:

Parcus Deorum cultor, & infrequens,
Insanientis dum sapientiæ
Consultus erro.

Lucrece pensoit bien se concilier la bien-ance de ses lecteurs, en leur disant qu'il les oit delivrer des gesnes & des peines que leur ıoit la religion,

Dum Religionum animos vinclis exsolvere pergo.

ıe S. Paul disoit aux Romains, 4 *tunc veni Deus non erat in vobis.* Ce fut enfin sous ,ois Almansor & Miramolin, plus studieux trez que n'avoient esté tous leurs Predeces-, que les Aladinistes ou libertins, eurent de vogue parmy les Arabes: en suite de quoy

'estude que j'ay faite d'une sagesse insensée, m'a-endu si peu soigneux d'honorer les Dieux, que je lorois rarement. 2. Pendant que je continuë à re les liens dont la religion a embarassé vos e-. 3 Je suis venu à vous, en un temps qu'il n'y avoit de Dieu parmy vous.

les grands & spacieux Cedres d'un petit germe, & les Elephans & Balenes, d'un atome s'il faut ainsi dire de semence. C'est en quoy elle s'efforce d'imiter son Createur, qui a coustume de tirer la grandeur de ses actions, de la foiblesse de leurs principes, & de les mener d'un commencement debile au progrez d'une perfection accomplie. Et en effet lors qu'il voulut delivrer son peuple de la captivité de Pharaon, il n'envoya pas quelque Roy, ou quelque Prince, accompagné d'une puissante armée, mais il se servit d'un simple homme 1 *impeditioris & tardioris linguæ, qui pascebat oves Jethro soceri sui*; (Exod. 3. & 4.) lors qu'il voulut chastier & épouvanter les Egyptiens, il ne se servit pas du foudre ny du tonnerre: 2 *sed immisit tantum ranas, cyniphes & locustas & omne genus muscarum*; lors qu'il fallut delivrer les Philistins, ce fut par les mains de Saül qu'il fit couronner Roy de son peuple, au mesme temps qu'il ne pensoit qu'à chercher 3 *asinas pa-*

* *sed manus fœminæ dejecit eum.* (Judith 9.) Mais puisque ces actions sont autant de miracles, & que nous ne pouvons pas les tirer en consequence, (17) *faisons un peu de reflexion sur la grandeur de l'Empire du Turc, & sur les merveilleux progrez que font tous les jours les Lutheriens & Calvinistes*, & je m'asseure que l'on sera contraint d'admirer, comme le dépit de deux Moines, qui n'avoient pour toutes armes que la langue & la plume, ont pû estre cause de si grandes revolutions, & de changemens en la Police & en la Religion si extraordinaires. Aprés quoy il faut avoüer que les Ambassadeurs des Scythes avoient bonne raison de remonstrer à Alexandre, que * *fortis Leo aliquando minimarum avium pabulum est, ferrum rubigo consumit, & nihil est cui periculum non immineat ab invalido.* C'est doncques le devoir du bon Politique, de considerer toutes les moindres circonstances, qui se recontrent aux affaires serieuses & difficiles, pour s'en servir, en les augmentant, & (18) *en faisant quelquefois d'une Mouche un Elefant, d'une petite égratignure une grande playe*, & d'une étincelle un grand feu; ou bien en diminuant toutes ces choses suivant qu'il en sera besoin pour favoriser ses intentions. Et à ce pro-

* Mais il fut abbatu par la main d'une femme.

* Quelquefois le Lion courageux sert de pasture aux plus petits oiseaux, que la roüillure consume le fer, & qu'il n'y a rien qui ne coure risque d'estre endommagé de la plus foible chose.



dre le bien qui pouvoit revenir à l
caſſation du droit annuel, ou pou
entendu de la Polette, le Tiers Eſtat
grandement leſé par cette propoſiti
une autre dans le ſien, par lequel le
plié, de retrancher les penſions qu'il
aucoup de Gentilshommes, qui ne
aucun ſervice. Là-deſſus chaque p
ce à s'alterer, & chacun de ſon co
deputez pour faire entendre ſes
rencontrent, & en viennent aux
les deputez de la Nobleſſe appellan
Eſtat des Ruſtres, & les menaçan
à coups d'éperon. Ceux-cy répond
roient pas la hardieſſe de le faire,
voient ſeulement ſongé, il y avoit
mes dans Paris, qui en tireroient
champ. Cependant quelques Magi
ſiaſtiques, qui eſtoient preſens à ce

[redacted]

les Princes y interposant leur autorité. Defenses furent faites sur peine de la vie, de plus parler de ces deux articles, ny de plus tenir aucun discours de tout ce qui s'estoit passé à leur sujet; & bien nous prit de ce qu'on y apporta si promptement remede: car si les deputez de la Noblesse eussent passé des paroles aux effets, ceux du Tiers Estat se fussent peut estre rencontrez si violents, obstinez & vindicatifs, & le peuple de Paris en telle verue & disposition, que toute la Noblesse qui y estoit, eust couru grande risque d'estre sacagée, peut-estre qu'en suite on eust fait le méme par toutes (21) *les autres villes du Royaume, qui suivent d'ordinaire l'exemple de la Capitale.*

Or parce que si cet accident fust arrivé, c'eust esté par le moyen de la populace, laquelle sans juger & connoistre ce qui estoit de la raison, se fust ettée à l'impourveu & à l'étourdie, sur ceux qu'on uy auroit mis les premiers en butte de sa fureur; l n'est pas hors de propos d'avertir, & de mettre our une troisiéme persuasion, que les meilleurs Coups d'Estat se faisant par son moyen on doit ussi particulierement connoistre, quel est son naurel, & (22) *avec combien de hardiesse* & d'asurance *on s'en peut servir*, & la tourner & disposer à ses desseins. Ceux qui en ont fait la plus articuliere description, la representent à bon roit comme une beste à plusieurs testes, vagaonde, errante, folle, étourdie, sans conduite, ans esprit, ny jugement. Et en effet si l'on prend arde à sa raison, Palingenius dit, que

Ja-



res, odisse præsentia, contraria cup
celebrare. Si à toutes ses autres
ste nous la represente, * *ingenio*
sam, discordiosam, cupidam reru
quieti & otio adversam. Mais
plus outre, & dis qu'elle est inferie
& plus sotte cent fois que les beste
les bestes n'ayant point l'usage de
se laissent conduire à l'instinct, que
donne pour regle de leur vie, actio
façons de faire, dont elles ne se dep
sinon lors que la mechanceté des h
fait sortir. Là où *le peuple* (j'ent
le vulgaire ramassé, la tourbe &
gens sous quelque couvert que ce
servile, & mechanique condition)
la raison, il en abuse en mille sortes,

* Le jugement du commun peuple est

son moyen le Theatre où les Orateurs, les Predicateurs, les faux Prophetes, les imposteurs, les rusez politiques, les mutins, les seditieux, les dépitez, les superstitieux, les ambitieux, bref tous ceux qui ont quelque nouveau dessein, representent leurs plus furieuses & sanglantes tragedies. Aussi sçavons nous, que cette populace est comparée à une mer sujette à toutes sortes de vents & de tempestes : au Cameleon, qui peut recevoir toutes sortes de couleurs excepté la blanche ; & à la sentine & cloaque dans laquelle coulent toutes les ordures de la maison. Ses plus belles parties sont d'estre inconstante & variable, approuver & improuver quelque chose en méme temps ; courir toujours d'un contraire à l'autre, croire de leger, se mutiner promptement, toujours gronder & murmurer : bref tout ce qu'elle dit est faux & absurde, ce qu'elle approuve mauvais, ce qu'elle louë infame, & tout ce qu'elle fait & entreprend, n'est que pure folie. Aussi est ce, ce qui a fait dire à Seneque, (*de vita B. cap. 2.*) [1] *Non tam bene cum rebus humanis geritur ut meliora pluribus placeant : argumentum pessimi est turba.* Et le méme ne donne autre avis pour connoistre les bonnes opinion, & comme parle le Poëte Satyrique

1 Les choses humaines n'ont pas tant de bonne fortune, que les plus saines & les meilleures soient agreables au plus grand nombre : La foule est ordinairement une marque du peu de prix que valent les choses.



issances de la terre, il luy obeïra &
comme le plus grand Monarque
Que le Pere Domptius luy annoi
de l'Antechrist, qu'il est âgé
qu'il a des cornes, il témoignera de
que des imposteurs & Charlatans
freres de la Rose-Croix, il courr
Qu'on luy rapporte que Paris doit
bismer, il s'enfuira. Que tout le
estre submergé, il bastira des Arches
aux de bonne heure pour n'estre pas
la mer se doit secher & que des chari
aller de Genes à Jerusalem, il se prepar
re le voyage. Qu'on luy conte les f
lusine, du sabat des sorcieres, des lo
des lutins, des fées, des Paredres, il l
Que la matrice tourmente quelque p
dira qu'elle est possedée, ou croira à

telle. Que quelque Alchimiste, Magicien, Astrologue, Lulliste, Cabaliste, commencent un peu à la cajoller, il les prendra pour les plus sçavans, & pour les plus honnestes gens du monde. Qu'un Pierre l'Hermite vienne prescher la croisade, il fera des reliques du poil de son mulet. Qu'on luy dise en riant, qu'une Canne ou un Oison sont inspirées du S. Esprit, il le croira serieusement. Que la peste ou la tempeste ruine une province, il en accusera soudain des graisseurs ou Magiciens. Bref si on le trompe & besfle aujourd'huy, il se lairra encore surprendre demain, ne faisant jamais profit des rencontres passez, pour se gouverner dans les presentes ou futures; & en ces choses consistent les principaux signes de sa grande foiblesse & imbecillité. Pour ce qui est de son inconstance, nous en avons un bel exemple dans les Actes des Apostres, en ce que les habitans de Lystrie & de Derben, n'eurent pas plutost apperceu S. Paul & S. Barnabé, que 1 *levaverunt vocem suam Lycaonicé dicentes; Dii similes facti hominibus descendunt ad nos; & vocabant Barnabam Jovem, Paulum quoque Mercurium*; & neanmoins incontinent aprés voila que 2 *lapidantes Paulum, traxerunt eum extra civitatem, existimantes mortuum esse.*

1 Ils éleverent leur voix & dirent en langue Lycaonienne: Les Dieux sont descendus vers nous sous la forme d'hommes: Et ils appelloient Barnabé Iupiter & Paul Mercure. 2 Ayant lapidé Paul, ils le traisnerent hors de la ville croyant qu'il fust mort,

Les Romains adorent le matin Seianus, & le soir

1 *Ducitur unco*
Spectandus. Juven. Sat. 10.)

Les Parisiens en font de méme du Marquis d'Ancre, & aprés avoir déchiré la robe du Pere à Jesus Maria, pour en conserver les pieces comme reliques, ils le befflent, & s'en mocquent deux jours aprés. Que s'il entre en colere, ce sera comme le jeune homme d'Horace, lequel

2 *Iram*
Colligit & ponit temerè, & mutatur in horas. (ad Pison.)

S'il rencontre quelque homme d'autorité lors qu'il est en sa plus boüillante mutinerie & sedi-

suam, & pœnitentiam vices sunt. Or dautant que la force gist toujours de son costé, & que c'est luy, qui donne le plus grand branle à tout ce qui se fait d'extraordinaire dans l'Estat, (24) *il faut que les Princes ou leurs Ministres s'estudient à le manier* & persuader par belles paroles, le seduire & tromper par les apparences, le gagner & tourner à ses desseins par des predicateurs & miracles sous pretexte de sainteté, ou par le moyen des bonnes plumes, en leur (25) *faisant faire des livrets clandestins*, des manifestes, apologies & declarations *artistement composées* pour le mener par le nez, & luy faire approuver ou condamner sur l'etiquete du sac tout ce qu'il contient.

Mais comme (26) *il n'y a* jamais eu *que deux moyens capables de maintenir les hommes en leur devoir*, sçavoir la rigueur des supplices établis par les anciens legislateurs pour reprimer les crimes, dont les juges pouvoient avoir connoissance; & la crainte des Dieux & de leur foudre, pour empescher ceux dont par faute de témoins ils ne pouvoient estre suffisamment informez, conformément à ce que dit le Poëte Palingenius: (*in Libra.*)

* *Semiferum vulgus frænandum est relligione*
Pœnarumque metu, nam fallax atque malignum

Pp 3 *Illius*

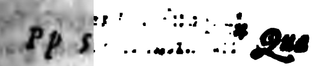
* C'est par la religion & par la crainte des supplices, qu'il faut brider la populace à demy sauvage, car son esprit



coup d'autres petites. La prem
commune & ordinaire est celle de
Legislateurs & Politiques, qui
leurs peuples, d'avoir la communicat
pour venir plus facilement à bout
voient la volonté d'executer: comm
qu'outre ces anciens que nous a
cy-dessus, Scipion voulut faire cre
treprenoit rien sans le Conseil de J
lin, Sylla que toutes ses actions e
sées par Apollon de Delphe, du
toujours une petite image; & Se
biche luy apportoit les nouvelles
estoit conclu dans le concile des
pour venir aux Histoires qui nous
sines, il est certain que par de sembl
Jacques Bussularius domina quelq
vie, Jean de Vicence à Boulogne
Savanarole à Florence. d
hue dans Machi

en France, & depuis peu encore Campenelle en la haute Calabre : mais ils n'en purent venir à bout, non plus que les precedens, pour n'avoir pas eu la force en main; car comme dit Machiavel, cette condition est necessaire à tous ceux qui veulent établir quelque nouvelle Religion. Et en effet ce fut par son moyen que (31) *le Sophi Ismaël, ayant par l'avis de Treschel Caselbas introduit une nouvelle secte en* la religion de Mahomet, il usurpa en suite l'Empire de Perse, & il arriva presque en méme temps, que l'Hermite Schacoculis, aprés avoir bien joüé son personnage l'espace de sept ans dans un desert, leva enfin le masque, & s'estant declaré autheur d'une nouvelle secte, il s'empara de plusieurs villes, defit le Bascha d'Anatolie, avec Corcut fils de Bajazet, & eut bien passé plus outre, s'il n'eust irrité par le sac d'une caravane le Sophi de Perse, qui le fit tailler en pieces par ses soldats. Lipse met encore avec ceux-cy un certain Calender, qui par une devotion simulée ébranla toute la Natolie, & tint les Turcs en cervelle, jusques à ce qu'il fust défait en une bataille rangée; (32) *& un Ismaël Africain qui prit cette voye pour ravir le sceptre à son maistre le Roy de Maroc.*

La seconde invention de laquelle ont usé les Politiques, pour se prevaloir de la religion parmy [illegible] peuples, a esté de feindre des miracles, con[illegible] des [illegible]ges, inventer des visions, & prode[illegible]es & des prodiges:





vertu d'une certaine prophetie re
tion entre les citoyens, qui disoit,
le ne se rendoit à Arcomat, elle
tée, c'est à dire que si elle ne se re
elle seroit dissipée, encore que si
se defendre, elle n'eust peut-estre
veu qu'au rapport de Garcias *ab*
Portugais, qui y avoit esté trente
auparavant, elle contenoit cinq li
cinquante mille feux, & rendoit a
millions six cens mille escus chaq
venu asseuré. C'est doncques un
ouvert aux Politiques pour tromp
sotte populace, que de se servir
ctions pour luy faire craindre ou
voir ou refuser tout ce que bon lu

(38) *Mais celuy d'avoir des P*
de se servir d'hommes bien-disa

in qu'Ulysses, pour n'en estre pas charmé; Aussi est-il vray, que tout ce que les Poëtes ont écrit des douze labeurs d'Hercules, trouve sa mythologie dans les differents effets de l'eloquence, par le moyen de laquelle ce grand homme venoit à bout de toutes sortes de difficultez; c'est pourquoy (39) *les anciens Gaulois eurent bonne raison de le representer avec beaucoup de petites chaisnes d'or* qui sortoient de sa bouche, & s'alloient attacher aux oreilles d'une grande multitude de personnes qu'il trainoit ainsi enchainée aprés soy. Ce fut encore par ce moyen que

* *Sylvestres homines sacer interpresque deorum,*
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus,
Dictus ob hoc lenire Tygres, rabidosque Leones. (Horat. de Art. Poët.)

Et par la méme raison (40) *Philippe Roy de Macedoine, l'un des grands Politiques qui ait jamais esté*, & qui sçait fort bien que * *omnia summa ratione gesta etiam fortuna sequitur*, (T. Liv.) ne se soucioit point de combattre ouvertement, & à main forte contre les Atheniens, veu qu'il luy estoit plus facile de les surmonter par l'eloquence de Demosthenes, & par les resolutions prejudiciables, qu'il faisoit passer au Senat. Peri-

* Le divin Orphée interprete des Dieux à retiré du meurtre & de la barbarie les hommes sauvages; ce qui luy a donné le bruit d'avoir trouvé l'invention d'adoucir les Tygres & les Lyons furieux.

* La fortune accompagne tout ce qu'on fait avec un grand raisonnement.

Pericles s'aidoit pareillement du beau parler d'Ephialte, pour rendre le méme Estat des Atheniens du tout populaire; & c'est pour cette raison que l'on disoit anciennement, que les Orateurs avoient le méme pouvoir sur la populace que les vents ont sur la mer. Aprés quoy s'il faut aussi parler de nostre France, ne sçait on pas que cette fameuse (41) *Croisade entreprise avec tant de zele par Godefroy de Boüillon*, fut persuadée & concluë par les harangues & predications d'un simple homme surnommé Pierre l'Hermite, (42) *comme la seconde par celles de Saint Bernard*; Quoy plus (43) *y eut il jamais un meurtre plus meschant*, & plus abominable *que celuy de Louys Duc d'Orleans fait* l'an 1407. par le Duc de Bour-

[redacted]

r en dix predications de six heures chacune, qu'il dans Paris, il fit jetter dans des feux allumez ut exprés aux carrefours, tout ce qu'il y avoit : tables, tabliers, cartes, billes, billards, dez, & tres jeux de sort ou de chance, qui portent & olentent les hommes à jurer & blasphemer: ais ce bon homme ne fut pas si tost sorti de Pa-, qu'on commença à le mépriser & à le gausser ivertement, & le peuple retourna avec plus application qu'auparavant, à ses divertissemens dinaires; ne plus ne moins que les metamor-oses étranges, & les conversions, s'il faut ainsi re, miraculeuses que faisoit, il n'y a pas vingt s, le Pere Capucin *Giazinto da Casale* par tou-les villes d'Italie où il preschoit, ne duroient 'autant de temps que le dit Pere y demeuroit, ur y exercer les fonctions de cette charge. Que nous descendons au regne de François Pre-ier, nous y verrons cette grande & furieuse ba-lle de Marignan, donnée avec tant d'obstina-n & d'animosité par les Suisses, qu'ils combat-ent deux jours entiers, & se firent presque tous ndre sur la place, sans neanmoins en avoir eu utre sujet plus pressant, que la Harangue que r fit le Cardinal de Sion nommé dans Paul Jo-(*in elog.*) * *Sedunensis Antistes*; car apres l'a-ir entendu haranger, ils se resolurent de com-ttre, (46) *livrerent la bataille*, *& conteste-nt la victoire jusques à la derniere goutte de r sang*. Nous y verrons aussi comme Monluc êque de Valance, fut envoyé vers les Venitiens

pour

* Prelat de Sion.

pour legitimer par ſes belles paroles, le ſecours que ſon Maiſtre faiſoit venir de Turquie pour ſe defendre contre l'Empereur Charles V, & lors que la S. Barthelemy fut faite, le méme Monluc & Pibrac, travaillerent ſi bien de la plume & de la langue, que cette grande execution ne put détourner, comme nous l'avons déja remarqué, les Polonois, quoy qu'inſtruits particulierement de tout ce qui s'y eſtoit paſſé par les Calviniſtes, de choiſir Henry III pour leur Roy, au prejudice de tant d'autres Princes qui n'avoient rien épargné pour venir à bout de leurs pretentiõns. Ne fut-ce pas auſſi une choſe remarquable, que (47) *le premier ſiege de la Rochelle, fut mieux ſouſtenu par les continuelles predications de quarante Mi-*

[redacted]

e qui fust de son temps. Aussi voyons nous ancien Testament, que Dieu voulant de-on peuple par le moyen de Moyse, qui n'e-on qu'à commander, à cause qu'il estoit & homme de fort peu de paroles, il luy nit de se servir de l'eloquence de son frere . 1 *Aaron frater tuus levites, scio quod is sit, loquere ad eum, & pone verba mea ejus,* (Exodi cap. 4.) & un peu aprés il re-ncore, 2 *ecce constitui te Deum Pharaonis, ron frater tuus erit Propheta tuus, tu lo-ei omnia quæ mandabo tibi, & ille loque-Pharaonem.* (cap. 7.) C'est ce que les vrais Singes de nos Mysteres, ont depuis representer par leur (50) *Pallas Deesse des s & de l'eloquence,* laquelle neanmoins *armée de lance,* bouclier, & bourgui- pour monstrer que les armes ne sçauro-aucoup avancer sans l'eloquence, ny l'elo- sans les armes. (51) *Or dautant que cette & assemblage* de deux si differentes qua-ne se peut que fort rarement trouver en ême personne, comme a fort bien monstré par l'exemple de Drances,

ui lingua melior, sed frigida bello
ctra.

Q q   Cela

çay que ton frere Aaron le Levite est eloquent, luy, & luy mets mes paroles en sa bouche. 2 je t'ay établi Dieu sur Pharaon, & ton frere Aa-ton Prophete; tu luy diras tout ce que je t'or-y, & il le dira lui-méme à Pharaon.
a la langue bonne, mais ses mains sont froides bat.



Nestor, Diomedes d'Ulysse, Pyr
Trajan de Pline le Jeune, Theo
dore ; & le méme se peut usi
grands guerriers qui n'ont pas me
cedens caressé cette , *Venus vert*
pareillement ignoré, que

2 Cultus habet sermo & j
robur,
Imperat affectus varios , a
bernat.

Pour moy, je tiens le discours fi
n'ay rien trouvé jusques à cette
exempt de son empire, (52) *c'est*
de, & qui fait traire les plus fabi
qui suscite les guerres les plus ini
voile & couleur aux actions les
calme & appaise les seditions les
qui excite la rage & la fureur a
paisibles, bref c'est luy qui plante

* *Limus ut hic durescit, & haec ut cera liquescit*
Uno eodemque igne. (Virg. Ecl. 4.)

Et si un Prince avoit douze hommes de telle trempe à sa devotion, je l'estimerois plus fort, & croirois qu'il se feroit mieux obeïr en son Royaume, que s'il y avoit deux puissantes armées. Mais dautant que l'on se peut servir de l'eloquence en deux façons, pour parler ou pour écrire ; il faut encore remarquer que cette seconde partie n'est pas de moindre consequence que la premiere, & j'ose dire qu'elle la surpasse en quelque façon; car un homme qui parle ne peut estre entendu qu'en un lieu, & de 3 ou 4000 hommes tout au plus,

* *Gaude quod videant oculi te mille loquentem.*

(54) *Là où celuy qui escrit peut declarer ses conceptions en tous lieux*, & à toutes personnes. J'adjouste que beaucoup de bonnes raisons échapent souvent aux oreilles par la precipitation de la langue, qui ne peuvent si facilement tromper les yeux quand ils repassent plusieurs fois sur une méme chose. Et ce que les armes ne peuvent bien souvent obtenir sur les hommes, ceux-cy le gagnent par une simple declaration ou manifeste. C'est pourquoy (55) *François I, & Charles quint ne se faisoient pas moins la guerre avec leurs lettres* & apologies, qu'avec les lances & les épées:

 & nous

* Tout ainsi qu'un méme feu endurcit la bouë & fait fondre la cire.

* Réjoui-toi de ce qu'il y a mille yeux qui te voient parler.

& nous avons veu de nostre temps, que (56) *la querelle du Pape & des Venitiens*; le debat sur le serment de fidelité en Angleterre; la faveur du Marquis d'Ancre & Messieurs de Luyne en France, la guerre du Palatin en Allemagne, & des Valtelins en Suisse, ont produit une infinité de libelles autant prejudiciables aux uns que favorables aux autres. Ceux qui ont veu les merveilleux effets, qu'ont produit la Cassandre & l'Ombre de Henry le Grand contre le Marquis d'Ancre, le Contadin Provençal & l'Hermite du mont Valerien, contre Messieurs de Luyne; (57) *le Mot à l'oreille & la voix publique*, contre le Marquis de la Vieuville, * *l'Admonitio* mème, & le *Mysteria Politica* de Jansenius, contre les bons desseins de nostre Roy. Ceux, là dis-je, ne peu-

[redacted]

a toujours eſté le plus en uſage, & le plus ſubtilement pratiqué, qui eſt d'entreprendre ſous le pretexte de Religion ce qu'aucun autre ne pourroit rendre valable & legitime. Et en effet le proverbe communément uſurpé par les Juifs, [1] *in nomine Domini committitur omne malum*, ne ſe trouve pas moins veritable, que le reproche que fit le Pape Leon à l'Empereur Theodoſe, [2] *privata cauſa pietatis aguntur obtentu, & cupiditatum quiſque ſuarum religionem habet velut pediſſequam*. Dequoy puis que les exemples ſont ſi communs que tous les livres ne ſont pleins d'autre choſe, je me contenteray, aprés avoir aſſez parlé de nos François, de m'arreſter icy ſur les Eſpagnols, & de ſuivre ponctuellement ce que (59) *Mariana le plus fidele de leurs Hiſtoriens en a remarqué*. (60) *Il dit doncques en parlant des premiers Goths*, qui occuperent les Eſpagnes, & des guerres qu'ils faiſoient pour ſe chaſſer les uns les autres, qu'ils ſe ſervoient de la Religion comme d'un pretexte pour regner, & ſon refrain ordinaire eſt, [1] *optimum fore judicavit religionis pratextum*, (l. 6 c. 5) en parlant du Roy (61) *Joſenand, qui ſe fit aſſiſter des Bourguignons Arriens* pour chaſſer le Roy Suintila; & (62) *lors qu'il eſt queſtion des Roys de Chintila,*

1 Sous le nom de Dieu on commet toute ſorte de mal. 2 On traite des affaires privées ſous le pretexte de la religion, qu'un chacun rend chambriere de ſes convoitiſes.

1 Il jugea que le pretexte de la religion ſeroit tres-bon.

tila, [2] *cum species religionis obtenderetur*; (c.6.) comme aussi (63) *décrivant en quelle façon Ervigius* avoit chassé le Roy Wamba, [3] *optimum visum est religionis speciem obtendere*; (c. 7.) & (64) *quand deux freres de la Maison* d'Arragon [4] *violento imperiosi Pontificis mandato* c'estoit Boniface VIII) s'armerent l'un contre l'autre, ce bon Pere remarque fort à propos, qu'il n'y avoit rien de plus inhumain, que de violer ainsi les loix de la nature, [1] *sed tanti fides religioque fuere*; (lib. 51. c. 1.) & le méme encore (65) *parlant de la Navarre*, que Ferdinand [2] *immensa imperandi ambitione*, osta à sa propre Niepce, il ajouste pour excuse, [3] *sed species religionis prætextu facta est, & Pontificis jussu.* (lib. 25. cap. ult.) Mais parce que ce ne seroit jamais fait de vouloir alle-

armé de la ligue des Catholiques, veut opprimer l'autre & ſe faire le chemin à la Monarchie, Ce qui fut auſſi fort bien remarqué par Monſieur de Nevers au paſſage que nous avons allegué cy-deſſus. Finalement (67) *lors que le feu Roy Jacques fut appellé à la Couronne d'Angleterre*, le Roy d'Eſpagne ſe haſta de noüer une étroitte alliance avec luy, le Conneſtable de Caſtille y fut envoyé, la relation en a eſté imprimée, & Rovida Senateur de Milan appelle cette alliance une œuvre tres ſainte, reconnoiſt le Roy d'Angleterre pour un tres ſaint Prince Chreſtien, luy offre de la part du Roy ſon Maiſtre, toutes ſes forces par mer & par terre, & proteſte que le Roy d'Eſpagne le fait * *divinâ admonitione, divinâ voluntate, divinâ ope, non niſi magno Dei beneficio.* Puis doncques que le naturel de la plûpart des Princes eſt de traitter de la religion en Charlatans, & de s'en ſervir comme d'une drogue, pour entretenir le credit & la reputation de leur theatre, (68) *on ne doit pas*, ce me ſemble, *blâmer un Politique*, ſi pour venir à bout de quelque affaire importante, il a recours à la méme induſtrie, bien qu'il ſoit plus honneſte de dire le contraire, & que pour en parler ſainement,

*Non ſunt hæc dicenda palam, prodendaque vulgo,

 Quippe

* Par un avertiſſement divin, par la volonté divine, par l'aſſiſtance divine, & comme par une grande grace de Dieu.

* On ne doit point decouvrir ny reveler de telles choſes

Quippe hominum plerique mali, plerique ſceleſti. (Palingen. in Libra.)

(69) Toutes *ces maximes neanmoins* demeureroient ſans luſtre, & ſans éclat, ſi elles n'eſtoient rehauſſées, & comme animées d'une autre, qui nous enſeigne de les prendre par le bon biais, & de bien choiſir l'heure & le temps favorable pour les mettre en execution,

* *Data tempore proſunt,*

Et data non apto tempore multa nocent.

Et encore n'eſt-ce pas aſſez d'avoir acquis cette prudence ordinaire, & commune à beaucoup de Politiques, ſi nous ne paſſons à une autre encore plus rafinée, & qui eſt ſeulement propre aux plus (70) *ruſez & experimentez Miniſtres, pour ſe prevaloir* des occaſions fortuites, & tirer profit [redacted]

ıutins avoient conceu une grande frayeur de
ette obſcurité, parce qu'ils n'en ſçavoient pas la
auſe, il prit l'occaſion aux cheveux, & les inti-
ıida de telle ſorte, qu'il vint à bout, par cet acci-
lent, de ce à quoy tous les autres Chefs, & luy-
ıéme auparavant deſeſperoient de pouvoir don-
ıer ordre. Tel fut auſſi le ſtratageme duquel le
Loy Tullus couvrit ingenieuſement la retraitte
le Metius Suffetius, voire méme en tira un avan-
age nompareil, faiſant courir le bruit & paſſer
arole d'eſcadron en eſcadron, qu'il l'avoit en-
oyé pour ſurprendre ſes ennemis, & leur oſter
out moyen de retraite: En ſuite de quoy je m'é-
onne bien fort, comme T. Live & Corneille
Tacite, qui rapportent ces deux Hiſtoires, ſe ſont
ontentez d'en tirer des concluſions particulie-
es, & que le premier ait ſeulement dit, [1] *Strata-
ema eſt, quæ in certamine à transfugis noſtris
erfidè fiunt, ea dicere fieri noſtro juſſu*; & l'au-
re, [2] *In commoto populo ſedando, convertenda
n ſapientiam & occaſionem mitigationis, quæ
aſus obtulit, & quæ populus ille pavet aut ob-
ervat etiam ſuperſtitiosè*, veu qu'il falloit tout
l'un coup en tirer cette regle generale, [1] *quæ ca-
us obtulit in ſapientiam vertenda*, puis que non

Qq 3 ſeu-

1 C'eſt un ſtratageme, que de dire, que ce que nos
ransfuges font perfidement pendant le combat, ſe fait
ar noſtre ordre. 2 Pour appaiſer l'émotion d'un peu-
le, il faut tourner en ſageſſe & en occaſion de l'addou-
ir les choſes que le cas fortuit preſente, & celles dont ce
euple s'épouvante, ou qu'il obſerve avec ſuperſtition.
1 Il faut tourner en ſageſſe les choſes que le cas for-
uit preſente.



les rafraiſchiſſemens dont il av
luy furent incontinent envoy
que l'eclipſe commença de pa
marqué cy deſſus que Ferdinan
re aux habitans de Mexique, q
Tophilchin, pour entrer plu
leur Royaume; & que François
du méme ſtratageme en la con
ſe faiſoit nommer le Viracoca.
ce moyen, que Mahomet char
en extaſe, & que (72) *Char*
l'hereſie de Luther, pour divi
Princes d'Allemagne, qui pou
rant unis controller l'autorité
dans l'Empire, & empeſcher le
dreſſé d'une Monarchie univer
core que le méme Empereur,
ſprit & le jugement aſſez fort p
Eſtat ſi grand qu'eſtoit le ſien

mettoit des bornes à la sienne, se mocquoit de son [1] *plus ultra*, & faisoit dire aux Pasquinades,

[2] *Siste pedem Metis, hæc tibi meta datur.*

Il couvrit toutes ces disgraces, du voile de Pieté & de Religion, s'enfermant dans un cloistre où il eut pareillement la commodité de (74) *faire penitence du peché secret, qu'il avoit commis en la naissance d'un fils bastard*, qui luy estoit aussi neveu. Ainsi Philippe II, prit sujet de casser tous les Privileges extraordinaires des Arragonois, sur la protection qu'ils voulurent donner à Antonio Perez; & je trouve entre nos Roys de France que (75) *Philippe premier augmenta beaucoup son Royaume*, & le delivra s'il faut ainsi dire de la Tutele des Maires du Palais, pendant que tous les Princes de la France, & son Frere méme estoient occupez à combattre les Sarrasins, sous la conduite de Godefroy de Boüillon; & pendant la troisiéme Croisade, on pourroit dire que (76) *Philippe Auguste abandonna le Roy Richard d'Angleterre*, pour s'en revenir en France broüiller les affaires des Anglois, parce qu'en matiere d'Estat, * *quædam nisi fallacia vires assumpserint, fidem propositi non inveniunt, laudemque occulto magis tramite quàm via recta petunt.* (Val. Max. l. 7. cap. 3.)

RE-

1 Plus outre. 2 Arreste toi à Mets, car c'est là la borne qui t'est donnée.

* Il y a de certaines choses qui ne rencontrent pas la croyance qu'on s'est proposée, si elles n'ont pris des forces par le moyen de quelque tromperie, & qui cherchent plustost la loüange par quelques sentiers cachez que par des voyes droites.

explique une partie
que Msr. Naudé touche
& au suivant, qui arch
Nous ne laisserons pas
trouver de quoy donner
tentement aux curieux. M
que ce grand homme se
ser soy méme, quand il di
nions, dont il faut étre
entreprendre les Coups
conditions requises au
qui on les peut concerter
les mots, qui en auront
couriray ce qui reste, de
en éclaircir ce qui ét obsc

2. L'Empire Grec & le Ro
fait plus longue. La premiere
tante consideration, qui

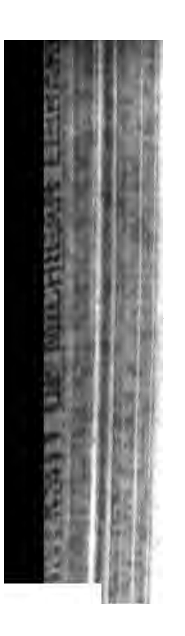
naire, & d'un Courage martial, & heroïque, c'ét de penser serieusement à la revolution des choses, & au renversement des Monarchies, & de toutes les choses, qui semblent plus solides, & d'une plus longue durée. Monf. Naudé dit, que les cieux mémes ne sont pas exempts de changement, & d'alteration, & que les E'tats ont peu subsisté. J'ajouste à cela, que veritablement, il n'y a rien en ce Monde de plus constant, que l'inconstance, & qu'il n'y a rien, qui nous montre avec plus d'Esclat cette inconstance, que les revolutions, qu'on voit dans les Empires. Ils naissent, croissent, & vieillissent presqu'en un moment; Et ceux qui subsistent quelques siecles, le font avec tant d'Alterations, qu'ils semblent souvent n'étre plus, & puis renaître de leurs cendres, comme le Phœnix. Ils changent aussi fort souvent de siege; Et le Romain, dont le nom nous reste encore, le temoigne plus clairement qu'aucun autre. Cet Empire ayant eu son siege sur le Tibre, fut transferé à Constantinople, Environ l'an 330. quelques siecles apres; Il fut divisé en Oriental, & Occidental, & Charlemagne en transfera le

ra le ſiege à Aix, la Chapelle. De là il paſſa, peu apres, en Saxe, puis en Suabe, puis en Franconie, & enfin en Auſtriche, où il ét preſentement. Au reſte ſi par l'Empire, l'on entend un E'tat, auquel pas un Prince ne puiſſe reſiſter teſte à teſte. Il y a long tems, qu'il n'ét plus au Monde, puisque l'Europe nous a donné des Princes, plus puiſſans, que nôtre Empereur, & Roy de Germanie ne l'ét preſentement.

3. *Ces puiſſantes familles de Ptolomée, d'Attalus de Seleucides, ne ſervent plus que de fables.* Le vaillant Ptolomée, qui de ſimple ſol-

le entierement esteinte, en sa personne, & les Seleucides n'eurent pas plus de bonheur. Mais pour ne chercher pas si loin des exemples de la foiblesse des choses humaines ; L'on voit tous les jours des familles illustres prendre fin, & de nouvelles succeder à leur place. Les Empereurs de la race de Charlemagne s'acheverent en Louis IV. Ceux de Suabe, en Frideric II. & ceux de Luxembourg en Sigismond premier. Les Roix ne sont pas exempts de cette Loy. La race de Jagelon, ayant commencé en Pologne l'an 1444. s'acheva en la Personne de Sigismond Auguste, l'an 1572. & celle de Vase s'est achevée en celle de Casimir, sur la fin de l'an 1672. La France a veu trois races sur le thrône, les Anglois & les Espagnols beaucoup plus, & les Ottomans mémes, qui par leur Poligamie tâchent de rendre leur famille immortelle, verront leur fin, quand il plaira au Directeur de l'Univers de l'ordonner ainsi.

4. *Cette Isle de Crete, Cette Ville de Thebes, Cette Troye, Cette Rome, où sont elles maintenant?* L'Isle de Crete, que nous appelons maintenant Candie, à fait plus de bruit, en



taquée, ny plus courageuse
due, que la Capitale de ce
me, où l'on fit joüer de p
dans un an, plus de trois ce
fourneaux, sans pouvoir
niatreté des assiegeans, ny
assiegez. Mais enfin le T
Victoire, & le Marquis de
de Montbrun gentilhomme
né, qui avoit succedé au
Piemontois, fut contraint
cette place incomparable. J
comparable, parcequ'elle s'
plus long tems en nos jour
Turc, que Troye ne se defe
nent contre les Grecs, bie

[redacted]

le. Pour ce qui concerne Thebes, ville l'Egypte. Elle fut bâtie par le Roy Buiris; & le tour de ses murailles étoit de cent quarante stades, & châque stade le cent vingt cinq pas Geometriques, qui faisoyent en tout 17500 pas, & par consequent, il pouvoit y avoir cent portes éloignées l'une de l'autre de cent soixante quinze pas. Pour Rome assûrement, elle n'ét plus qu'un vilage, si on la compare à l'ancienne; car à tout rompre, il n'y a pas cent mille ames, & au dire des historiens, il y en avoit autre fois pres de cinquante fois autant. Mais puis qu'anciennement Rome étoit bastie sur le Tybre; l'on peut assûrer, que la Moderne a été bastie sur ses ruines; & le marbre qu'on tire souvent des vieux bastimens, qui sont sous la terre, ne permet pas d'en douter. Au reste je ne crois pas qu'un homme d'esprit vueille assûrer opiniatrement, que Paris doive toûjours étre le siege des Roix de France, ny Rome celuy des Papes.

5. *Comme ont fait les Suisses, les Luquois, les Holandois & ceux de Geneve.* Ces Republiques ne sont ny de méme force, ny gouvernées d'une méme façon; & si les Suis-

 ses,

ſes, & les Holandois font beaucoup de bruit dans le Monde, Luques & Geneve ſont peu conſiderables. Cette derniere ne ſubſiſte que par ſa ſituation, par la prudence de ſon Magiſtrat, & par l'amitié des Suiſſes; & Luques ne ſubſiſte que par ſon adreſſe, & par ce que les Princes Italiens ne verroyent pas volontiers, que le grand Duc de Toſcane s'en rendit le Maître. Le Duc de Savoye a de grandes pretenſions ſur Geneve, & il a ſouvent obtenu de leurs Majeſtéz Imperiales des Mandats, qui ordonnoyent à l'Evesque, & à la ville de reconnoître ſon Alteſſe

'erneurs, les obligea d'en secoüer le oug, l'an 1314. En ce tems là, Frideric le 'el, Duc d'Austriche, (qui fut eleu Empereur en la méme Diete, que Louis de Baviere) les fit attaquer, & ses gens y fuent battus. Cette guerre ayant bien eüssi à ce peuple; Les Cantons d'Ury, de Suitz, & d'Onderwald se liguerent, l'an 325, & leur ligue fut confirmée par l'Empereur Louis de Baviere. Les peuples voisins trouverent la vie des Suisses conforme à leur Genie, & Lucerne entra dans leur confederation, l'an 1332. Zurich fit la méme chose, l'an 1351. Zug & Glaris la suivirent un an apres. Berne ne tarda point aussi de se ranger à cette ligue, & enfin les treze Cantons, qui la composent y entrerent en divers tems, & y ont toûjours perseveré. Mais il faut remarquer qu'en toutes les confederations, que les Suisses font, avecque les Princes Estrangers, il reservent l'Empereur & l'Empire Romain, lorsqu'ils promettent de servir un autre Prince envers tous & contre tous. Au reste la Suisse est sterile en plusieurs endroits, & ses peuples ne sont riches, que par la vente qu'ils font de leur amitié, & du secours d'hom-

mes, qu'ils envoyent aux plus grands Monarques. La premiere alliance qu'ils firent avec les estrangers, fut avecque Louis XI. Roy de France, qui voulut bien étre bourgeois de leur Republique. Depuis ils en ont fait d'autres, avecque les Empereurs Maximilien premier, & Charles V. son petit fils, avecque les Roix d'Espagne, avecque les Venitiens, & les Ducs de Savoye, & de Milan, & elles ont toûjours été utiles, & profitables aux Suisses, qui retirent de grandes sommes d'argent de ces Potentats. Les Holandois ont toûjours vécu d'une autre façon. Ils secoüerent le joug Espa-

leur interest commun; en ce que tous les honnétes hommes peuvent avoir place dans le Conseil, & en ce que la situation du paÿs les rend Invincibles. Mais elles sont tres differentes, en ce que les forces des Holandois sont grandes sur mer, & ne sont pas petites sur terre. Et celles des Suisses ne sont grandes que sur terre, & par la valeur de leurs hommes. Ils sont aussi differens en ce, que les richesses des Holandois viennent de leur extreme comerce, & celles des Suisses, vienent de la vente, qu'ils font de leur amitié, & de leurs hommes. Et enfin en ce que les Holandois comencent à fournir de l'argent à leurs aliez, & les Suisses, quoy que fort à leur aise, en veulent, & en effect, ils en reçoivent de tous ceux, qui s'alient avec eux.

6. *Aussi en ét il de mémes des E'tats, que des hommes, il en meurt, & en naist bien souvent.* S'il y avoit autant d'E'tats, qu'il y a d'hommes au monde, l'on verroit peut être, autant de changemens aux uns qu'aux autres. Il y auroit toutefois cette difference, que les uns cesseroyent tout à fait d'étre, & les autres ne changeroyent que de forme, ou de Maître. En nos jours, l'on a veu l'Angleterre passer

de l'E'tat Royal au tyrannique, & dix ou douze ans apres, reprendre sa premiere forme, comme par miracle. Le Prince de Tafilet a chassé quelques Roix de leur E'tat, & s'en ét rendu Maître; Et le Turc arrachant l'Isle de Candie de la main des Venitiens, en a chassé la pieté Chrétienne, & le regime aristocratique, pour y introduire l'impieté de Mahomet, & la tyrannie. L'on voit la méme chose, en tous les autres changemens de cette nature, & les moins habilles connoissent, qu'il y a de la difference, entre la mort d'un homme, & celle d'un E'tat

[redacted]

maladies, qui sembloyent incurables, & en a été guerie miraculeusement. Je ne parleray pourtant pas de ce qui avint, pendant le regne des Roix faineants de la premiere race; ny des maux, que la France soufrit, pendant la minorité de Charles le simple, & par sa simplicité, lorsqu'il fut Majeur; ny de ce qui avint pendant le regne de Louis IV, & de Lothaire, parcequ'on pourroit dire, que ces maladies le mirent au tombeau. Je ne veux parler que du danger où elle se vid, apres la mort de Charles IV. par la pretension, d'Edoard III. Roy d'Angleterre, par la defaite de Philippe de Valois, par la prison du Roy Jean, par la malice d'Isabeau de Baviere, & par la foiblesse de Charles VI. son Mary, qui mirent sur le thrône Henry V, Roy d'Angleterre. Alors Dieu tira des forces de la foiblesse, & tous ces coups, qui sembloyent mortels, eveillerent la vertu de Charles VII. qui restablit le Royaume, en son premier E'tat. Un siecle apres, la prison de François premier, la minorité de ces petits fils, & la Religion de Henry IV. firent craindre aux François; que leur Royaume étoit perdu; & esperer

buite, qu'elle ne le fut jamais

8. *Ainsi que des plus grands*
faira un jour des fameuses Repu
core que nous puissions co
choses futures par les pass
doit pas parler de l'avenir,
ne chose certaine. Pour m
que les plus grands Empire
aujourdhuy, ne seront jam
en Republiques, & que Mon
s'ét mépris, quand il a osé
traire. Les Turcs, les Espag
glois, les François, & les S
forment des E'tats tres cons
Europe, semblent avoir de l
ce pour l'Aristocratie, & p
pour la Democratie. Et si l'

Les premiers ſont telement accouſtumez d'obeïr à un ſeul, qu'encore qu'ils étranglent leur Prince, quand il ét lâche, ou qu'il leur deplait, ce n'ét que pour ſe ſousmettre à un autre. Les Eſpagnols, & les Anglois ont ſouvent changé de famille, ont obeÿ à des femmes, ont paſſé au pouvoir des E'trangers, & ils ont toûjours preferé ce malheur à celuy de changer la forme de leur gouvernement. Les François virent dix ou donze Roix de la premiere race, indignes de regner; permirent que le dernier de la maiſon de Merovée, fut raſé, & mis dans un cloître. Soufrirent que les deſcendans de Charle magne, fuſſent exclus de la Couronne, & mirent deux fois les Maires de leur Palais ſur le thrône de leurs Maîtres, ſans avoir la moindre penſée, de faire de leur Royaume, une Republique. Apres la mort de Henry III. La Religion de ſon ſucceſſeur mit le Royaume en danger, de paſſer au pouvoir de ſes Ennemis; Et quoy qu'il y eut des bigots, qui preferoyẽt un E'tranger Catholique à un Prince du ſang de France, qui étoit Huguenot, jamais perſonne n'eût ny la hardieſſe, ny mémes la penſée, de faire de ce Royaume

une Republique. Les Suedois ont veu leur E'tat en trouble, une infinité de fois; Les Tyrans y ont eſpendu des fleuves de ſang, & enfin leur ville capitale vid la fleur de la Nobleſſe, & des Eccleſiaſtiques, perir par la main des bourreaux; Les rues de Stockholme furent couvertes des corps morts de la bourgeoiſie, & jamais l'on ne parla d'abolir le nom, & la dignité de Roy. Et ſi l'on me demande pourquoy? Je repondray qu'aux E'tats, où l'on trouve beaucoup de Nobleſſe & quantité de perſonnes de condition relevée, il ét impoſſible de former

[redacted]

erefies ne détruisent point les E'tats.
r prouver ce que je viens de dire, je
gueray ny l'Angleterre, ny la Ho-
e, ny la Suede, ny le Dannemarc, où
pinions de Luther & de Calvin ont
le haut bout, & ces E'tats sont plus
sans, qu'ils ne seroyent, si la Religion
aine, n'en eût jamais été bannie. Je
y seulement que la France & l'Alle-
ne, où ces opinions ne sont point
inantes, ne sont pas beaucoup mo-
uissantes, par le melange de ces o-
ons. Et pour commencer par la Fran.
Il faut avoüer, que lorsque les Roix
çois II, Charles IX. & Henry III, sui-
ent le Conseil de personnes violen.
qui vouloyent forcer les Conscien-
ils mirent leur Royaume en dan-
Mais depuis que Henry le grand
trouvé le moyen de reünir les deux
is, Louis le juste, de desarmer le plus
iet, & Louis Dieu donné, de reti-
les grands à sa Religion, il ét aussi
sant, qu'aucun de ses Predecesseurs
amais été. Pour l'Allemagne, l'on a
, en nos jours, une guerre sanglante,
la mise aux abbois; Et une partie du
nde croit, que le meslange de Reli-
gion

gion a cauſé ce mal, & qu'il ſeroit à ſou-
haiter, qu'une de ces opinions ſuccom-
bât. Pour moy, je crois le contraire, &
m'imagine que les ambitieux trouve-
royent un autre pretexte, ſi celuy là leur
manquoit, & ſuis entierement perſua-
dé, que ce, que Mſr. Naudé appele here-
ſie, conſerve l'Empire. La raiſon que
j'ay de tenir ce party ét, que l'Empereur
Sera toûjours ou Catholique, ou Lu-
therien, & de quelque Religion, qu'il
ſoit, la diverſité d'opinions, empechera,
qu'il ne ſe rende abſolu de l'Allemagne,
dautant que les partis ſont presque é-

la charge de Chancelier, & celle de premier president en tous les Parlemens; toutes les charges militaires, excepté celle de Connétable, quand il y en a un, & celles de Marechaux, & generalement toutes celles de la Maison du Roy, s'achetent à un si haut prix, que personne ne peut pretendre aux grandes, s'il n'ét extremement riche. Je ne crois pas pourtant, que le méme Naudé ose asseurer que ce grand, & redoutable E'tat soit proche de sa ruine.

10. *La plus part des E'tats, que l'Europe contient ne sont pas éloignez de l'âge, qui a fait perir tous les autres.* Encore que les E'tats puissent étre comparez au corps humain, qui a son accroissement, sa subsistance, son declin, & sa mort. Il ét certain, que l'âge seul ne les destruiroit point, s'il n'y survenoit aucun autre accident. Telement qu'on ne peut pas conclure de l'ancienneté d'un Royaume, qu'il approche de sa fin. Ceux, que la providence divine destine à une longue durée, semblent renaître de leurs Cendres, & toutes les secousses du tems, de l'ambition des Voisins, de l'injustice des Magistrats, de la negligence

gence des Princes, de la malice des Predicateurs, de la Conjonction des astres, de la diversité de Religions, de la Venalité des offices, & d'une infinité d'autres maladies, qui ébranlent les Etats les plus fermes, ne servent qu'a persuader au Monde, que le Ciel veut qu'ils durent long tems. La France peut servir d'Exemple à ce que je viens de dire. Ceux là, au contraire, qui ne sont pas predestinez à durer si long tems, trouvent leur fin, presqu'en leur commencement, comme le Royaume de Naples, les Duchez de Milan & d'Urbin, qui ont passé

[redacted]

pour juger de la maladie de l'E'tat d'Espagne, sans la Chercher, ny dans le Cours des Planetes, ny dans le Nombre des années. Le corps de cette Monarchie ét composé de tant de parties dissonantes, ses membres si extraordinairement éloignez du Cœur, & leurs humeurs sont si peu conformes les unes aux autres, que le Prince ét obligé de ruiner la Castille, pour retenir les autres pieces de son E'tat, en leur dévoir. De là vient qu'il se consume, pour se conserver, & que quand un puissant Ennemy l'attaque, il fait moins de resistance, que l'on n'en esperoit. D'où je conclus, que si l'Espagne change de forme, son âge seul n'en sera pas la cause. La France qui ét presque plus âgée de la moitié, ét beaucoup plus robuste, & selon les apparences, elle durera beaucoup plus long tems. L'on peut dire la méme chose des Republiques. Venise ét parvenue à un âge qu'aucune autre n'avoit atteint, & ou sa situation, ou la prudence de son Senat, luy promet une durée égale à celle du monde.

11. Le trop grand Nombre de Colleges, Seminaires, E'tudians, & la facilité d'Imprimer les livres,

livres, ont deja bien ébrânlé la Religion.
sieurs autres Politiques croyent de
mes que Msr. Naudé, que la trop gr
commodité, que nous avons en Eu
de devenir sçavans, nuit á la Rep
que, aussi bien en ce qui regarde l
lice, qu'en ce qui regarde la Reli
Pour moy, je crois que l'on a raiso
dire, que l'imprimerie à ces incon
ditez aussi bien que ces avantages, &
les Universitez apportent, quoy q
directement, du domage, aux E'ta
plus florissans. Il ét certain qu'il y a
la Chrétienté cent mille mandians

[redacted]

mentent le Nombre des Mandians.
ſte ce nombre s'ét augmenté en un
, que les Moines incommodent les
eures familles. Monſieur le Camus
ıe du Belay, a fait un traité, qu'il
ıle l'Apocalipſe de Meliton, où il
re, qu'un ſeul ordre de Mandians,
: à la Chrétienté trente quatre mi-
d'or, à ne conter que cent francs,
les habits & la nourriture de châ-
Moine. Telement dit il, *qu'il n'y a
de Prince ſi tyran, qui exige de ſon peuple
t de bien, pour l'entretien de ſon Luxe &
armées, que les Moines en exigent pour
nourriture*, & la plus part ſont fai-
ts, qui ne rendent aucun ſervice à
iſe. Il ét vray, que l'on trouve de
ıns Moines, mais ils ſont fort rares,
peu qu'il y en a, écrivent ſouvent
bagatelles, qui obligent les perſon-
prudentes à ſouhaiter, qu'il y eut
ns d'Imprimeries, moins d'E'cri-
s, & moins de livres, qui ne ſervent
obſcurcir les ſciences, à troubler les
its, & à corrompre la pureté de la
gion.

ı. *Auparavant le regne de François I. l'on
uſſa aucun d'Atheiſme en France, ny en Ita-*

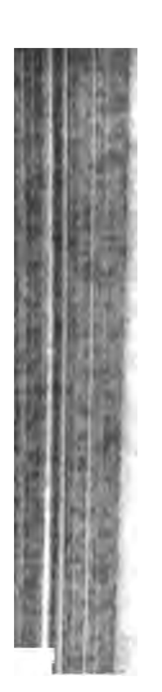


lie avant les caresses, que Cosme & Laurens de Medicis firent aux Letrez. Je n'auray jamais la hardiesse de me persuader, que les sciences puissent arracher de l'ame des hommes, le sentiment d'une divinité, que l'autheur de la nature y a gravé de son propre doit. Le Diable seul ét capable d'inspirer au cœur humain, une si enragée folie, & s'il le fait, (car j'ay bien de la peine à croire, qu'il y ait des Athées au Monde) c'ét apres y avoir semé une infinité de vices, qui en éloignent la grace divine, & cet éloignement



mier monta sur le thrône de France,
lques sçavans personnages s'oppose-
t à leur doctrine, & retirerent des
yaumes entiers de l'obeïssance du Sie-
Romain. Je sçay aussi, que ceux, qui
gnent l'inquisition d'Espagne & d'I-
e, appelent les Reformes de Luther,
e Calvin, des Atheïsmes. Je sorti-
des bornes de la Politique, si j'exa-
iois la verité, ou la faucеté de leurs
nions, & pour cela, je n'en dis rien.
seureray seulement icy, que le grand
y François, qui rétablit les sciences en
nce, obligea la Noblesse, qui aspiroit
charges Ecclesiastiques, & à celles
udicature de subir un examen rigou-
x, & employa beaucoup de son bien
entretien des Professeurs, en toutes
facultez. Cosme & Laurens de Me-
is ne furent pas moins les veritables
cenas des Sçavans. Le premier acquit
Nom de grand, & de Pere de la Patrie,
une infinité de vertus. Et Laurens
incomparable, en ce qu'il favorisa les
tez, au delà de tous les Princes de son
ts, & en ce qu'il envoya en Orient,
ır amasser tous les bons livres, qu'il
oit possible de rencontrer, à quelque

 prix,



Quand ceux, qui desirent de [illegible]
Maîtres d'un E'tat, prennent b[illegible]
mesures, & se sçavent accomm[illegible]
tems, aux lieux, & aux personne[illegible]
arrive sans grande effusion de [illegible]
pin Maire du Palais de Chilperi[illegible]
France, ayant bien disposé ses a[illegible]
acquis l'estime du peuple Fra[illegible]
l'amitié du Pape Zacharie, mit [illegible]
tre dans un Monastere, sans au[illegible]
ficulté. HugueCapet n'en eut gu[illegible]
lorsqu'il fit declarer Charles d[illegible]
ne indigne de regner en France[illegible]
chassa Tarquin de Rome, & chan[illegible]
te Monarchie en Aristocratie, [illegible]
tre sa personne, ni celle de ses [illegible]
aucun danger. Et Louis de F[illegible]
roit fait de la Republique de G[illegible]

que nous avons veus en nos jours, sont beaucoup plus illustres. Jean Duc de Bragance, chassa les Castillans de Portugal, & s'y fit couronner, au commencement de l'an 1641. sans qu'il y eût plus de trois hommes de tuez en cette revolution. Et Cromvel se voyant maître du cœur de ses soldats, renversa le thrône de son Roy, & ayant fait perir son maître, l'an 1649. regna tyranniquement jusqu'à sa mort. Quelques fois il faut user d'une plus grande force. Mahomet II. Sultan de Turquie assiegea Constantinople, & l'ayant pris, apres un siege de deux mois, ruina cet Empire. Les Grecs détruisirent Troye par un siege de dix ans. Et Charlemagne, le Royaume de Lombardie par deux voyages, qu'il fit en Italie avec des forces immenses. Enfin ou le bonheur de l'aggresseur, ou la foiblesse de l'aggressé augmente la facilité, qu'il y a de conduire les grands desseins à une heureuse fin.

14. Le Ravissement d'Helene, le violement de Lucresse & celuy de la fille du Comte Julien &c.

Il n'y a rien de moins inconnu, que le ravissement d'Helene, qui causa la ruine de Troye, ni que le violement [illegible]

Matrone Romaine, qui fut cause de l'exil des Tarquins. Et pour cela, je m'arrêteray seulement sur celuy de Cava, fille de Julien Comte de Septa. Ce violement ruina le Royaume d'Espagne, parceque le Roy Rodrigue, qui avoit usé de violence à l'endroit de cette Dame, oublia son crime, & donna ses troupes à comander au Comte, qui avoit fait venir les Maures d'Afrique, & qui leur donna le moyen de se saisir de sa Patrie. Il n'y a rien de plus ordinaire à la bouche des Espagnols, qui ont pleuré le peché de

15. Le Duc de Bourgogne & ses Suisses pour un chariot de peaux de mouton. J'ay leu ailleurs quelques unes des Histoires, que Monsʃ. Naudé touche icy, sans en avoir peu apprende le detail. Celle du Duc de Bourgogne ét plus recente, que les autres, & décrite au long dans l'histoire de Msr. de Thou, & dans les Croniques de Philippe de Comines. Le premier parle des peaux de mouton, que le Comte de Rancourt, cadet de la maison de Savoye, fit arrester aux Suisses sous pretexte, qu'ils n'avoyent pas payé le peage. Il raconte aussi la reparation que les Suisses demanderent, & le moyen, qu'ils eurent de se dedomager, qui fut d'enlever au Comte quelques bailliages, qu'ils tiennent encore. Monsʃ. de Comines dit, que pour ce sujet, le Comte pria le Duc Charles de Bourgogne de l'aller secourir, contre les Suisses, qu'il y alla, bienqu'ils offrissent de rendre au Comte, tout ce qu'ils luy avoyent osté. Mais tant s'en faut, qu'il die que ce fut à cause de ce chariot de peaux; il asseure au Chapitre 83. de ses Chroniques, que ce fut parceque les Suisses luy avoyent fait la guerre, lorsqu'il étoit au Siege de Neus, parce

qu'ils avoyent aidé à luy ôter le Comté de Ferrete, & parcequ'ils avoyent ôté au Comte de Romont une partie de ſes terres. Telement que le malheur, qui avoit ſuivy l'action injuſte du Comte, pour avoir arreſté un chariot chargé de peaus, en voulant abuſer de la ſimplicité des Suiſſes de ce tems là, ne fut qu'une partie du pretexte de la guerre, que le Duc de Bourgogne leur fit, avecque le ſuccez, dont nous avons déja parlé cy devant.

16. *La Nature produit les grands cedres d'un petit germe, & les Elephans, & les balenes d'un atome de ſemence.* Ceux qui n'ont ia-

veu de merveilleux, ne facent difficulté de me croire. Ils pourront pourtant juger de la grandeur des Elephans, par la grosseur & par la longeur de leurs dents. J'en ay veu une au Bresil chez Antonio de la cerda, laquelle me donnant de l'admiration, m'obligea de la mesurer, & je trouvay, qu'elle avoit quatorze pieds de long, & sans l'avoir pesée, je m'imaginay, qu'elle pouvoit peser pres de deux quintaux. Les Balenes sont les monstres de la mer, comme les Elephans sont ceux de la terre. Mais à dire vray, il y a bien de la difference entre ces Animaux; Car une Balene pese plus que dix Elephans. Les mediocres ont environ cinquãte pieds Geometriques, & leur grosseur ét prodigieuse. Pour moy qui en ay veu quantité de vives, & de mortes, qui en ay veu prendre, qui en ay veu combattre avecque les vivelles plus de vingt fois, qui ay admiré la graisse, que l'on en retire, je pourrois en parler au long. Mais mon dessein m'obligeant d'étre court, je diray, ce que j'ay veu dans l'Isle des Balenes à trois heures, de la ville de Saint Sauveur, en la Baye de tous les Saints. C'ét que l'on tire souvent, d'une seule Balene, jusqu'a soixante ton-

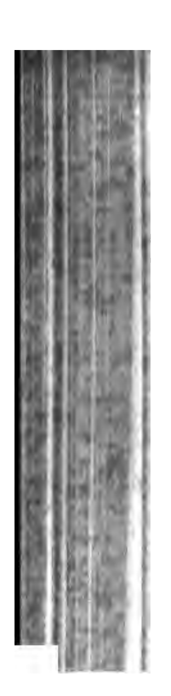
ſe, & en Holande, au Duché
au Comté de Lippe, & ailleur
puis quelque tems, les peu
croyances ſe diminuent plu
s'augmentent. Il y en a peu e
en Irlande. En Angleterre m
Eſcoſſe, la rigueur des loix ne
bliger les hommes d'embraſ
gion, que la Reyne Eliſabeth
Jacques y introduiſirent. La S
du plus de mille Egliſes, où l'o
la doctrine de Luther. Le Duc
bourg, & le Marquiſat de Bade
latinat, & l'appanage du Landg
ont repris leur ancien train;
tinat êt remply de diverſes ſ
Princes Cadets changent de
pour avoir de quoy s'entrete



:moines, on luy pourroit faire voir, la mauvaise vie des Ecclesiastiques isa la langue, la plume & le zele de leux docteurs,

En faisant quelque fois d'une mouche un iant, & d'une egratigueure une grande &c. Nous lisons dans l'histoire, que uc de Vandôme, ayant appris de la se, grand Astrologue, que le 14 de de l'année 1610. étoit fatal au Roy ry le grand son Pere, il en parla à sa sté, qui luy demanda, s'il le croyoit. s le Duc répondit, qu'en ces matie- on ne devoit rien croire, & que l'on oit tout craindre. Il me semble que uc avoit raison, & qu'en des choses ande importance, il ne faut rien ne- r. Mais plusieurs fois, l'on commet excez en prenant trop à cœur des es, qui peuvent avoir une explica- moins rigoureuse. Dom Gonzale con, gentilhomme Espagnol de 25. mille livres de rente, devint amou- d'une des filles d'Elisabeth de Fran- eyne d'Espagne, nommée Agnes de ro. Ce Cavalier, parlāt une fois à elle, n la coustume de cette cour là, ils ne t pas garde, que la Reyne s'étoit reti- vant qu'ils eussent achevé leur entre-

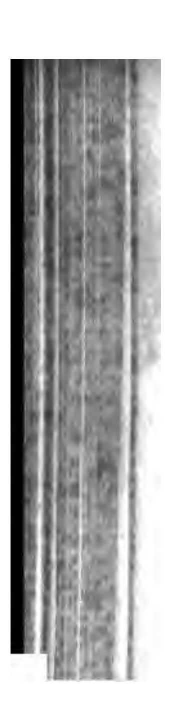
tien.



[illegible]
avec beaucoup de civilité, la
un appartement de ſon logis,
l'humeur auſtere du Roy , p
malheur, & ſongea à la retra
cet effect il ſe deguiſa, & vint
jusqu'a Biblao, ville de Biſca
pretendoit paſſer en Anglete
France. Mais ſon infortun
qu'on trouvât ſa peincture d
gis, & on en fit faire pluſieurs
le Roy envoya par ſon Royau
tâcher de le faire arreſter. C
ſuivoyent, arriverent à Bilbao
trouvé en priſon, où il avoit é
ce qu'on creut, qu'il avoit tro
pour un homme habillé ſim
comme il étoit ; & l'on avoit



:à Madrit, où il fut condamné à
la teste, pour avoir enlevé une
.u Palais Royal. Cette Dame de-
ıfrir la méme peine, pour avoir
y à l'enlevement, & ils devoyent
'cutez sans que leur innocence,
excuses, les pussent sauver. En-
yne, ayant pitié de ces miserables
pria le Roy de les marier en-
& ne l'ayant pas pû obtenir, elle
ler joliment les Infantes Isabelle,
:rine ses filles, & leur comanda
:ter aux pieds du Roy, & de les
ıbrassez jusqu'à ce qu'il pardon-
ı malheureux. Cette action des
amolit un peu le cœur du Roy,
permit de se marier à condi-
'ils sortiroyent de ses E'tats, &
ıurneroyent jamais. Alors ces
amans se retirerent en Portugal,
:on voulant montrer, qu'il étoit
omme de cœur, accompagna le
astien en son Voyage d'Afrique,
obtenu la conduite des Enfans
il y mourut, en combattant avec
ıerosité extraordinaire. Je ne
ce que les autres pensent de cet-
n du Roy Philippe II, Mais elle
me



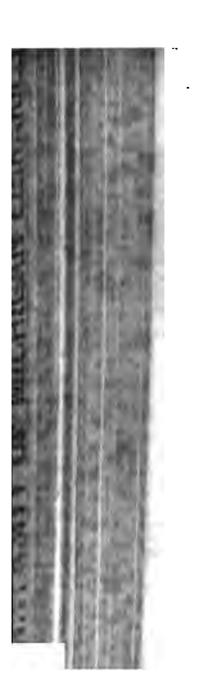
luy obeït, lorsqu'elle luy com
mettre ſon chapeau en ſa pre
fit tuer, en conſiderant cette
comme un grand crime, qu
fut digne d'excuſe. Je ne ni
tant, qu'il n'y ait des occaſi
Politiques doivent avoir
moindres circonſtances de
pour eviter l'embraſement,
cauſer une eſtincelle negligée

19. La Nobleſſe demanda au Roy
du droit Annuel, & le tiers Etat,
ment des penſions, que ſa Majeſté
gentilshommes qui ne les meritoyen
Naudé nous diſant icy, que l
des, que la Nobleſſe & le tiers
yent inſerées en leurs cayer



aume, ayant veu, que la venalité des
es de judicature, ruinoit l'E'tat; La
lesse, qui en ét le bras droit, ordon-
ses deputez, d'en proposer l'aboli-
; Et parce qu'en cela, il n'y a point
lus court remede, que la Cassation
roit annuel, ils l'insererent dans leur
er. Cette demande facha le tiers E'-
qui ne peut transmettre à sa posteri-
les offices de judicature, qu'il pos-
, si non par le payement de ce droit.
'explique plus clairement, & dis que
uis le tems, que les offices sont de-
us venaux, leur prix & leur nombre
nt extremement acreus. Et les Roix
nt besoin d'argent, en ont souvent
ivé dans la bourse de leurs officiers,
en ont retiré par divers moyens. Un
ces moyens a été celuy de permettre
Possesseurs des offices, d'en disposer
leur testament, comme de leurs au-
biens, moyenant une certaine som-
, qu'ils debourcent, & cette somme
pele *le droit annuel* parce qu'on le paye
is les ans, & *la Paulete*, parcequ'un
mmé Paulet, en fut le premier Inven-
ır; Il ét donc aisé à juger, que ceux, qui
t des offices, qui les elevent au delà

Tt des



judicature, tous les officiers f
étre du tiers E'tat. Et par c
ceux qui étoyent à l'assembl
l'an 1615. avoyent raison de
la cassation du droit annuel.
je viens de dire, l'on peut
ment, que la demande de la
toit juste, puisque les office
jamais donnez au merite, qu
n'en soit venue à ce point là.
pas, que la demande du tiers
bien fondée, car encore que l
nât des pensions à des person
de merite, il luy doit étre per
re ce qu'il veut de son bien ;
mémes, le peuple en feroit
il y auroit sans doute de la

le bien, & l'honneur des honnestes gens, entre les mains de personnes, qui n'ont point de plus belle qualité, que celle d'étre riches.

20. *Les deputez de la Noblesse appelerent ceux du tiers E'tat des rustres.* J'ay bien de la peine à me persuader, que les deputez de la Noblesse se soyent jamais si fort emportez à l'endroit du tiers E'tat, que Msr. Naudé nous dit icy. Ce troisieme membre de l'E'tat de France, n'ét pas composé de personnes, si peu considerables, qu'on les doive traiter à Coups d'éperons. Et afin que l'on en puisse mieux juger, je dis que les E'tats de France qui sont les Dietes de ce païs là, sont composez du Clergé, de la Noblesse, & du tiers E'tat. Le Clergé comprend les Princes Ecclesiastiques, les Prelats, & les simples Prétres. La Noblesse ét composée de tous les Princes seculiers, de tous les Seigneurs, & de tous les simples gentilshommes; & le tiers état comprend tous les officiers de Justice, les villes & les Paysans. Mais jamais l'on ne depute à ces assemblées de la part du tiers E'tat, sinon des personnes eminentes par leurs charges, par leur prudence, & par

leur ſçavoir. Et ces Magiſtrats ayant la juſtice entre les mains, ils ont de quoy ſe faire reſpecter des plus conſiderables du corps de la Nobleſſe. Telement que j'eſtime avoir raiſon de douter, que les deputez de la Nobleſſe, qui ſont ordinairement les plus habiles de leurs provinces, ayent oſé ſi mal traiter ceux de cette Claſſe, qui ne ſont ny les moins puiſſans, ny les moins conſiderables du Royaume. Et mémes, l'on pourroit aſſeurer, qu'en cas de beſoin, le menu peuple ſe jetteroit aveuglement de leur coſté, comme en effect,

toute la Sicile devint une boucherie. En France, l'on a veu plus d'une fois tout le Royaume suivre les débauches des Parisiens. Le tumulte, qu'ils firent contre le Dauphin Charles, pendant la prison du Roy Jean, retira les plus sages de leur devoir; Le massacre qu'ils firent des Huguenots, sous Charles IX. fit perir plus de cent mille personnes dans les autres villes; Et les barricades, qui chasserent Henry troisieme de sa maison, le chasserent aussi du cœur d'une grande partie de ses sujets. Enfin si les Parisiens s'habilloyent aujourd'huy en valet de trefles, demain toute la France seroit vestue de mémes. L'on peut donc asseurer, que si Paris eût maltraité la Noblesse l'an 1615. elle auroit été persecutée par tout, & le Royaume auroit été en danger, parceque les deputez des Gentilshommes avoyent proposé le moyen de le sauver.

22. *Avec combien de hardiesse, on se peut servir de la populace, & la tourner à ses desseins.* Ceux qui ont representé la populace, comme une beste à plusieurs testes, vagabonde, errante, folle, estourdie, sans conduite, & sans Esprit, ont fait voir le fondement, que l'on peut establir sur une beste plus brutale, que les bestes brutes. Car si l'on

trouve un de ses tribuns, qui ait eu du bonheur, jusqu'à la fin de ses entreprises. L'on en a trouvé plusieurs, qui sont peris miserablement avant qu'ils fussent arrivez au milieu de la Course. Henry Duc de Guise infatua telement les Parisiens, qu'ils furent le joüet de ses volontez, aussi long tems, qu'il fut en vie, le plurerent apres sa mort, & suivirent la passion de son successeur, avecque tant d'opiniatreté, qu'ils sembloyeut avoir changé de naturel. Un autre Prince, petit fils de ce Duc, & qui l'égaloit en merite, en adresse, & en valeur, fut le joüet

ſez, plus de cent mille beliſtres, durant huit jours, en fut abandonné, & perdit la teſte pour s'étre fait chef d'un peuple ſans cervele. Le Comte d'Eſſex, ayant été receu à Londres, comme le ſauveur de cette grande ville, en fut abandonné deux heures apres, pour étre ſacrifié à la juſtice de la Reyne Eliſabet. Monſ. de Château-neuf perit en Provence, Jean van Neupied en Normandie, & pluſieurs autres ſont peris, en divers tems, & en divers païs, pour le méme ſujet. De ſorte qu'un homme ſage doit fuir, comme la peſte, le gouvernement de ceux, qui n'ont ny prudence, ny conduite pour le gouverner, & qui faiſant toutes choſes ſans jugement, trainent par les rues ceux, qu'ils ont adorez peu auparavant.

23. Le peuple étant doüé de la raiſon en abuſe en mile ſortes, & devient le theatre, où les Orateurs. Les anciens, qui bannirent les Orateurs de leurs Republiques, ſçavoyent le mal & le bien, que l'Eloquence peut cauſer au Monde. Il n'y a point de filtre, ny plus dangereux, quand on l'employe pour perſuader le mal, ny plus utile, quand c'ét pour inſpirer le bien, en l'ame des hommes. L'on a veu des Ge-

neraux gaigner des batailles, autant, par ce qu'ils pouvoyent animer les foldats au combat, par leur difcours, que parce qu'ils les fçavoyent ranger en bataille, & leur fervir d'exemple, quand la neceffité le requeroit. Plufieurs mutins ont auffi retiré les peuples de leur dévoir; Et les Exemples en font fi communs, qu'on pourroit fe paffer d'en apporter icy. Je diray pourtant, que Jean de Marets Avocat au Parlement de Paris, homme extremement eloquent, employa fa Rhetorique, pour perfuader au peuple l'obeïffance, en la prefence du Roy; Et fous main, il l'exhorta à la rebellion, & à joindre fes forces à celles des Gan-

[redacted]

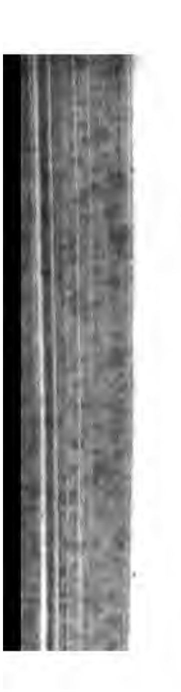
bourgogne. Quelque tems au paravant,
harles Roy de Navarre, fils de Louis,
omte d'Evreux & de Jeanne de Fran-
e, fille du Roy Louis Hutin, Reyne de
lavarre, fit voir au monde, ce que l'am-
ition, & l'eloquence peuvent operer
ır une populace inconſtante. Ce Prin-
e étant jaloux de l'honneur, que le Roy
ean faiſoit à Philippe de Caſtille Con-
étable de France, fit ſemblant de croi-
e, qu'il empechoit que le Roy ne luy
t raiſon des pretenſions, qu'il avoit ſur
s Comtez de Champagne & de Brie,
cauſe de ſa Mere, & pour ce ſujeƈt,
le fit tuer dans ſon liƈt, à l'Aigle en
lormandie. Cet homicide, dont un
utre auroit eu honte, luy pleut tele-
ıent, qu'il l'avoüa au Roy Jean, & à
luſieurs villes du Royaume de France.
eu apres, le Roy le fit prendre priſon-
ier, & il fut mené à Arras & donné
n garde à Jean de Pequigni gouver-
eur du païs. Sa priſon dura dix neuf
ıois, apres quoy, le Roy ayant été
ris, proche de Poitiers; Les Pari-
ens eurent plus de ſoin de faire de
vrer Charles de Navarre, ennemy du
oy, & du Royaume, que le Roy mé-



ce du Dauphin, Regent...
dant la prison de son Pere,
flans, & Robert de Cla
chaux de France. Il fit
les bonnes villes du Roya
prier de se joindre à celle
qu'elles refuserent absolu
traignit le Dauphin de so
Capitale de l'E'tat. Sollici
gleterre contre luy, & p
ouvertement les armes.
malice & l'abbus, où il avo
plicité du peuple, tomba
de l'abbus, & des miseres.
le mémes Charles de Nava
chassé de la ville. Le Pre
chands, qui étoit son bras
né par les rues: Les Angl

Eloquente sagesse, sur le peuple Parisien, que par la force de ses armées contre le Navarrois, qui ayant fait beaucoup de mal à son Roy, à sa Patrie & à ses Successeurs, car il étoit du sang Royal des Comtez de Pere & de Mere, rentra en grace, lorsque le Roy recouvra sa liberté. Il y paroit moyen de donner quelques exemples de tous les autres corrupteurs du peuple, dont Monsieur Naudé parle icy, mais il n'ét pas necessaire, & tout ce qu'il dit en suite, jusqu'à la page 242. visant à montrer, que le peuple peut facilement étre trompé, & qu'il se laisse persuader des choses tout à fait absurdes, je ne crois point, qu'il ait besoin d'explication. Je passe donc à ce qui reste.

24 *Il faut que les Princes s'étudient à le Matier.* La prudence humaine a inventé cent expediens, pour enseigner aux Princes, le moyen de regner heureusement. Mais je n'en connois point de plus necessaire, que celuy de renger le peuple, le plus capricieux à la raison ; c'ét la chose du monde, où les Souverains peuvent plus aisément se tromper, & où ils doivent user de plus de circonspection. Ce que nous venons de dire en l'annotation



ques de l'Europe, desirant d
que la simple populace de le
joignît ses forces contre le
ont trouvé le moyen de di
sprit & sa volonté, de m
grand Canal divise leur vill
qu'il y ait toûjours quelq
ils font battre le quartier
contre celuy de Saint Marc,
poing, une ou plusieurs foi
années. Et les Nobles qui
combat les y animent, avec
loquence & de zele, que s'il
gagner une forteresse tres
à leur Republique. Les Du
& de Mayne, ayant envie de
riche couronne, sur

d'obeïr à leurs Roix legitimes.
:e moyen, ils mirent l'E'tat, en
de changer de maître. Crom-
usa avecque plus de succez, car
;agné quelques Orateurs, il dé-
son Roy, se mit en sa place; &
pas prendre un nom, qu'il vou-
ıdre odieux, il tyrannisa sa patrie
luy de Protecteur, par le moyen
ɔopulace. Tous les ambitieux
de mémes; Et j'éstime que c'ét
:la, que les Papes se sont opinia-
ns le dessein, qu'ils avoyent con-
ıter aux Souverains, le droit de
:r les grands benefices de leur E'-
t ceux cy se sont roidis à le con-
ſçachant combien il importe, que
:urs & Predicateurs soyent obli-
:urs Princes.

ısant faire des livres clandestins artiste-
ıposez, pour le mener par le nez. Il n'y a
e doute, que les predications se-
:s ne puissent detourner les hom-
leurs devoir. Mais il me semble
lecture des livres composez à ce
,operent plus efficacement à cette
ıeureuse. Pour cette cause les am-
font faire des livres sur les justes
pre-



privileges, fit faire le Sen
çoit de montrer au Mo
Republique étoit fort no
l'Europe avoit ſujet de cr
toit acreüe aux depens
Suedois voulant aller en
la conquerir, trouverent
nale, qui aſſeura, qu'ils av
jet de l'attaquer, & qu'ell
noit. L'Anglois dont les
la France ont toûjours ét
ſable mouvant, tacha de
toute l'Europe, qu'il av
pretendre, & que le poſſe
grand tort. Le Duc de C
vie de s'aſſeoir ſur le thrô
voir un livre, qui le tiroi

a Maison. L'on en voit d'autres, qui
ont des pretensions, fondées sur quel-
ques especes de justice; & en nos jours,
e Roy tres-Chrétien à fait voir à tous
es Princes de l'Europe, par un Manife-
te, qu'une grande partie des pays bas luy
ppartenoit, comme un heritage devolu
la Reyne son Espouse, par la mort de
a Reyne sa Mere, & du Prince d'Espa-
gne son frere ainé. L'on avoit veu quel-
que tems auparavant des E'crits, qui luy
djugeoyent presque toute l'Europe; &
eu de mois apres l'on vid l'ouvrage
l'un advocat, qui luy attribue l'Empire
Germanique. Cet écrits font souvent
eu d'Effect, parceque les armes ne les
uivent pas depres. Mais si le dessein
qu'on a de conquerir les terres voisines
reussissoit, ces livres auroyent déja taché
le prouver, qu'ils avoyent raison de
prendre ce qui leur appartenoit. Je crois
neantmoins que Mons. Naudé parle des
ivres, que châque Prince fait pour é-
blouïr ses sujets, & non pas de ceux, qu'on
fait courir parmy les E'trangers, pour
leur faire sçavoir que leur Prince posse-
de ses E'tats, avecque peu de justice.

26. Il n'y a que deux moyens de retenir les
hom-

hommes en leur devoir, la rigueur des suplices & la crainte des Dieux. Les Crimes étant de deux sortes, il faloit necessairement avoir deux moyens de les empecher. C'ét pour cela que les Legislateurs ayant fait des loix, qui punissoyent severement les crimes manifestes, ils firent apprehender aux coupables la justice des Dieux à l'endroit de ceux, qui en commettent d'ocultes. J'entends icy les payens qui craignoyent plus leurs Dieux, qu'ils ne les aimoyent. Il en ét autrement des Chrétiens, qui seroyent indignes de ce nom; s'ils avoyent pour le vray Dieu une crainte servile. La filiale



enfer, ny de Paradis, parce qu'il ét ju-
e d'aimer celuy, qui nous a donné l'é-
e & de craindre respectueusement ce-
ly, qui a le pouvoir de nous détruire.
lais pour dire quelque chose sur les
aroles de nôtre Autheur, j'estime, que
amour de la vertu retient plustôt les
ommes d'honneur, dans leur dévoir,
ue la crainte des suplices, en ce qui con-
erne les pechez manifestes; Et que les
cultes tourmentent telement les con-
ciences un peu tendres, que ceux, qui
es ont commis, ne se peuvent presque
oint resoudre à vivre. L'on a veu des
ersonnes, qui ne voulant pas laisser im-
uny, un grand crime caché, l'ont mani-
este eux mémes, pour en recevoir le sa-
aire en cette vie; Et B..din nous a laissé
ar écrit, qu'en Anjou un Pere, ayant tué
ar malheur, un de ses enfans, ne le vou-
ut point survivre, & se pendit soy mé-
nes, bien que personne ne sçeut qu'il
voit commis ce crime. En quoy l'on
eut juger du pouvoir de la Synderese.

*27. Il n'y a rien qui domine avec plus de vio-
ence les Esprits des hommes, que la crainte des
Dieux.* Il y a peu de choses au Monde,
lus differentes, que les opinions des

hommes sur le fait de la Religi
toutefois il n'y en a point, qui p
esprits à de plus grands excez. J
le pas seulement de celles, qui
fondement dans la revelation
quoy que mal entendue, comm
que nous voyons parmy les Cl
Mais de celles aussi, que Msr. Na
prise icy, & qui ne sont fondées
la folle imagination de quelqu
steur. Les Turcs, dont l'Alco
que folie, ont perseveré plus
ans dans une impieté execrable
frent encore la mort avec joye,
ét necessaire de soustenir, que la



maison. Et mêmes a obligé le
faire la guerre au fils, & le fils au
nfin la crainte de Dieu, ou bien
fondée, porte les hommes à des
ncroyables. Un Espagnol vint
e à Neubourg pour tuer son fre-
cequ'il avoit une opinion diffe-
la sienne, en matiere de croyan-
Anglois s'habilla richement, pour
r approcher d'un Evéque, qui di-
nesse, en la presence du Roy de
l à Lisbonne, prit l'hostie de la
u prestre, en l'Elevation, & la fou-
pieds, par un zele indiscret, & par
ine mortelle, contre les Mysteres
eligion Catholique. L'on a veu
fs en Portugal, qui faisant sem-
l'adorer Dieu en l'Eucaristie, luy
nt la nique, en se moquant de ce
glise Romaine a de plus sacré. Les
[illegible] ont toûjours eu la reputa-
étre humains & charitables, de-
t autant de Tigres, & s'égorgerent
s, les autres, durant plus de cinq
ans, seulement, parceque les uns
rent que le Pape étoit chef de l'Eglise
tante, & les autres, qu'il étoit l'Ante-
[illegible], le Duc d'Albe fit mourir dix

huit mille flamans, par la main du Bourreau, seulement parcequ'ils suivoyent la doctrine de Luther, ou de Calvin. Et l'Inquisition, toute severe qu'elle ét, ne peut point empecher, qu'il n'y ait encore beaucoup de Juifs, & de Marans en Castille & en Portugal.

28. *Pour ce qui ét de la Monastique nous avons l'Exemple en Saint Hierome de ces vieux Moines de la Thebaïde.* Plusieurs images, qu'on void de Saint Antoine l'hermite, le representent combattant des Esprits Malins; Mais je ne crois pas, qu'il ait dit adieu au monde, & vescu long tems dans une solitude, pour acquerir la gloi-

[redacted]

plonger dans le vice, pour les détourner de la voye du salut éternel. Car enfin, ce seroit achéter trop cher un peu de vanité, ou un peu de bien, que de s'éloigner des villes, & vivre dans la misere durant plusieurs années, comme faisoyent autrefois quelques Anacoretes, dont la vie étoit une continuelle mort, ou une étude de bien mourir, par la contemplation des vanitez du monde.

69. *Les visions supposées des Jacobins de Berne, & les fausses apparitions des Cordeliers d'Orleans.* Tous les moines tirent l'eau à leur moulin, & ou de bond, ou de volée, ils ont dequoy faire bonne chere, quand mémes les plus aisez bourgeois sont dans la necessité. Un honnéte homme, qui avoit été trente ans Moine, m'a dit plusieurs foys, que les questeurs des ordres mendians, mémes les plus austeres, ont mille petites inventions, pour obliger le peuple Catholique à contribuer à leur entretien. Il me dit, entre autres choses de [illegible] de importance, & que tout le monde ne doit pas sçavoir, que quand ils vont à la queste par les villages, ils donnent [illegible] aux [illegible], pour en avoir des [illegible] [illegible] aux [illegible]

 petits

que par la charité du peu
pourtant des moines me
ordinairement meilleur
plus riches benedictins.
pourtant le ſoin de répo
leurs actions, & ſerois r
fenſer, parceque parmy e
honnétes gens, & des
j'eſtime pour leur probi

30. *Tous les Legislateurs*
perſuadé à leurs peuples d'a
tion des Dieux. Monſ. Na
Legislateurs, n'entend
plus celebres Payens, aut
aiſé de luy faire voir, qu
L'Empereur Juſtinien, c
un corps, les loix qu'on
en une grande partie de l

quin, qui fit la loy salique, qui a conservé la France durant plusieurs siecles, Hugue Capet, qui fit celle des appanages des fils de France, qui la conservant en paix en empeche la desolation. Alphonse sixieme, qui fit les plus considerables qu'on ait en Espagne, & Gustave premier Roy de Suede, qui a fait les Loix fondamentales de son E'tat, n'ont jamais asseuré, qu'ils communiquoyent avecque les Dieux. Les Politiques ont encore moins eu ces foles pensées, ou il y en a eu extrémement peu. Je ne parle icy ni de ceux, qui nous ont voulu enseigner cette belle connoissance par leurs Escrits, ni de ceux, qui ont administré des E'tats aux siecles passez. Je ne considere que ceux de nostre tems, & ni ceux, qui sont morts depuis peu, ni ceux, qui vivent encore n'ont eu soin de persuader au peuple, que Dieu leur communiquoit immediatement les desseins, qu'ils avoyent de conserver, & d'agrandir les E'tats de leurs Maistres. Les Cardinaux de Richelieu, & Mazarin, Jacques Butler Duc d'Ormond, Axel Oxenstierne, grand Chancelier de Suede, le Duc Ossolinsky Chancelier de Pologne, Don Gaspar de Gus-

& non pas de celle des Die
ſeils, qu'ils ont donnez à le
Ceux qui vivent encore fo
choſe. Venceslas Prince de
Duc de Sagan, Conſtantin H
gneur de Zulchem, Guy Lo
dorf, Chriſtophle de Ma
gneur d'Arnhauſen, & pluſi
qui ſont, ou le cœur, ou le
leurs Maitres, les ſervent a
coup de ſuccez, & ſans avo
aucune ſuperſtition merite
dans l'hiſtoire, auſſi bien qu
cellens des anciens. Telem
manifeſtement faux, que to
ques ayent perſuadé aux pe
comuniquoyent avec les Di
que l'hiſtoire nous apprenn

uelle secte en la Religion de Mahomet, il usurpa en suite l'Empire de Perse. Il n'y a rien qui infatué plus aisement le menu peuple, que le zele ou veritable, ou apparent, que les ambitieux ont pour la Religion. Les Espagnols ont porté leur Monarchie sur le plus haut faîte de la grandeur, par le zele, qu'ils ont temoigné à la Religion Catholique. Gustave premier Roy de Suede affermit sur le thrône sa personne, & sa Posterité, en introduisant la Reforme de Luther, en ses E'tats. Frideric premier, fit la méme chose en Dañemarc, apres en avoir chassé le Tyran Christierne. Et Elisabeth Reyne d'Angleterre acquit une extreme authorité, en son Royaume, & une grande veneration parmy ses voisins, parce qu'elle se declara protectrice de ceux, qui avoyent embrassé, & de ceux, qui embrassoyent tous les jours l'opinion de Calvin. Les siecles plus recutez, nous ont appris la méme chose. Pepin Maire du Palais de France, n'auroit pas osé enfermer son Maître, dans un Monastere, s'il n'eût acquis l'amitié du Pape Zacharie, par la defense, qu'il avoit prise de l'Eglise Romaine. Alphonse fils de Henry de Bourgogne, ou

de Lorraine ſe fit Roy de Portugal, en diſant qu'il avoit veu un Crucifix, qui promettoit la faveur du Ciel à Luy, & à ſa poſterité, pour pluſieurs ſiecles à venir. Et le Sophi Iſmael deſcendant d'aly gendre, & Couſin du faux Prophete Mahomet, & de plus pres de Cheque Sophi, qui étoit tenu pour ſaint parmy les peuples de ſa ſecte, ſe ſaiſit du Royaume de Perſe, comme nous allons voir. Tamerlan retournant victorieux de Turquie enmena quantité de priſonniers à deſſein de les faire mourir. Cheque Sophi, qui étoit en grande eſtime aupres de Tamerlan, le ſceut, & le pria de leur pardonner, [redacted]

ıvec Kadija Katun Sœur du Roy, & en eut Aydar pere de nôtre Iſmael. Ce Prince, qui perdit ſon pere, & ſa liberté, étant encore enfant, fut relaché peu apres, & en l'âge de quatorze ans, il gagna une bataille, qui le fit Roy de Perſe, l'an 1501. Ce Prince étant monté ſur le thrône, il ordonna à ſes ſujets de porter un Turban rouge, à douze bandes, en memoire des douze fils d'Ocem, fils d'Aly, gendre de Mahomet, qui avoyent une grande reputation de ſainteté parmy les leurs. Icy l'on peut remarquer, que la pieté de Cheique Aly, quatrieſme ou cinquieſme Ayeul d'Iſmael, contribua plus à ſa grandeur, que la ſienne propre; & que ſes deſcendans regnent encor en Perſe, comme on le peut voir dans le voyage de Pietro Della Valle, qui loüe le Roy Abbas, & dans Olearius, qui dit, que Sen Mirza, fils aîné du méme Roy Abbas, laiſſa un fils, qui regnoit en Perſe ſous le nom de Sophi, lorsqu'il y fut envoyé par Frideric Duc de Holſtein, pere de Chriſtian Albert, qui regne aujourd'huy en ce païs là.

31. Un Iſmael Africain prit la méme voye pour ravir le ſceptre au Roy de Marroc ſon maître.

La

rendu maître du Royaum
L'on dit méme qu'il a men
Espagnols, les Portugais,
ont sur les côtes d'Afriqu
troit de Gibraltar, & qu'il s
les jours plus redoutabl
qu'enfin, il a cessé de viv
trembler l'Afrique, mais s
eut vêcu, il auroit passé pl

32. Pour cette raison Clouis ac
version de tant de miracles. S'i
eurs fois avenu, que les gr
ont fait de grandes fautes, j
int parler de ce que Msr. N
icy. Car à dire vray, je pens
comparer à Clouis, Alexar
& Vaspasien, en matiere de
derniers étoyent Payens,



sans songer à la gloire de Dieu. Au contraire, il y a de l'impieté de presumer, que Clouis ait forgé de faux miracles, & plus encore qu'il les ait faits, purement & simplement pour rendre sa persoñe plus considerable. Le titre de tres-Chrétien qu'on luy donne, devoit avoir empesché, que notre autheur ne proferât ces paroles. En un mot, ce qu'il dit de Clouis, & de Charles VII. semble choquer la pieté de ces Rois; & s'il y eut bien pris garde, il auroit épargné la Religion, les Rois tres-Chrétiens, & l'Empereur Ferdinand second, par ce que les Politiques mesmes doivent parler avec beaucoup de respet, non seulement des tétes couronnées, mais aussi des actions, qui regardent le culte divin.

83. *La troisieme a pour fondement les faux bruits, revelations & propheties.* Je ne doute point, que ceux, qui ont persuadé aux Mahometans, que les François doivent détruire leur Empire, & obtenir sur eux de glorieuses victoires, n'ayent eu dessein de les épouvanter: mais jusqu'a present, ils n'ont eu que la peur de toutes ces menaces prophetiques. J'espere que la prophetie de ceux, qui nous asseurent, que le Turc abrevera ses chevaux

dans



d'envie d'opposer leur es
tere du Turc. Et croyant
qui a été arresté au consei
sant, cerchent plûtost le
fuite, que dans le comba
plûtost escrire le contraire
cœur des hommes, une
le, & une asseurance certa
nous promet la victoire, &
nemy commun des Chré
vaincre, & reculera un jo
qu'il ne s'étoit avancé.

24. Ce fut par le moyen de
que Ferdinand Cortez occupa
François Pisarre le Perou &c.
donné dans son conseil, d



nsiderables succez, que les Roys de
lexique & du Perou, se rendirent mai-
es de la plus grande partie de l'Ameri-
ue. En suite de cela, l'on vit une infi-
ité de prodiges, & entre autres, un ani-
al, qui avoit sur la teste une espece de
iroir. Cet animal fut pris, & conduit
u Roy Motezuma, qui vit dans ce mi-
oir le Ciel, & les estoilles en plein midi,
des gens armez, qui faisoyent un grand
rnage de ceux, qui leur resistoyent,
uis cet animal disparut. Je serois trop
ng, si je voulois raconter tout ce qui
int à Motezuma; Et pour venir à ce
ue Monsieur Naudé touche icy, je dis,
ue les Mexicains croyoient, qu'un bon
ince nommé Topilchin, les avoit a-
ndonnez, & qu'il devoit retourner
our les consoler. Cortez donc étant
rivé à la coste de la nouvelle Espagne,
bruit s'espandit parmy les habitans du
ys, que leur Prince Topilchin étoit de
tour. Pour cette cause, ils luy envoye-
nt des Ambassadeurs chargez de pre-
ns, qui l'asseurerent, que Motezuma
y envoyoit baiser les mains: Alors
ortez fit semblant d'étre Topilchin, ac-
pta les presens, & le compliment, &
croyant

mier, qui étoit l'aîné succe
selon la coustûme; Mais s
la guerre, & le prit prisonn
son facha tout le peuple, q
assez de force, pour le deli
crifice solennel à son Dieu
priant d'envoyer des gens
delivrer leur Roy, puis qu
voyent pas faire eux mên
qu'ils étoyent dans l'espera
aucez, ils entendirent, q
gers étoyent arrivez au Pe
avoyent battu, & fait priso
lipa. Telement qu'ils cru
stoyent des gens envoyez d
ceurent avec joye, & les no
racocas, du Nom de la div

35. Les Alarbes venant à inonder le Royaume d'Espagne, l'on ne tint presque conte de les repousser. Ce que Msr. Naudé nous dit icy, n'est pas indubitable. Il donne la conduite des Alarbes, ou Sarasins à Julien Comte de Septa, en quoy il pourroit bien s'être trompé. Nous avons dit cy devant, que les foles amours du Roy Rodrigue, luy firent oublier son devoir, qu'il deshonora Cava, fille de ce Comte, & que le Comte se voulant vanger donna à Abderame, Roy de Mauritanie, Lieutenant General d'Almançor, le moyen d'entrer en Espagne, où il fit des progrez merveilleux. Mais je ne crois pas, qu'on puisse asseurer, que les Alarbes vinrent en Espagne, sous la conduite de ce Comte. Leur Roy venoit pour commander, & non pas pour obeïr; Et l'on ne vit jamais un Comte étranger commander, où un Roy se trouve en personne, dans son armée. Pour ce qu'il dit, *qu'on ne tint presque conte de repousser les Sarasins, parce qu'on avoit veu quelque temps auparavant, leurs faces depeintes sur une toile, qui fut trouvée dans un vieux Château proche de Tolede*, je ne doute point de ce prodige. Les Espagnols en parlent encore,



croyant ... leur défaite à la
rendit ... ie n'oserois toute
moins ... se defendirent p
tune l ... leur Roy, peri
moy ... spagne en demeura p
capa ... en est il vray, que les h
sçav ... persuadez de quelque
mi ... nent plus lâches que
fel ... il arrive souvent, que D
la ... un peuple, pour les pec
fc ... comme il avint en cette
a ... l'on n'aime mieux dire,
c ... d'Espagne, avoit attiré sur
l ... Dieu, pour avoir embrassé l
... qui nioit la divinit

ıdoüin, & Henry Comtes de Flan-
:, & sous Pierre, Robert, & Baudoüin
Courtenay, Comtes d'Auxerre, appe-
ent le Turc à leur secours. Et Jean
ieologue leur donna habitation en
rope, l'an 1357. Telement qu'on peut
re, que les Princes ont autant contri-
é à leur ruine, que les predictions,
'on pouvoit avoir faites de la destru-
on de leur E'tat. Mais enfin, quand
Empires doivent changer de maître,
utes choses y contribuent. La paillar-
se, la cruauté, l'injustice, la lâcheté,
nprudence, abbatent le thrône des
ois. Et il ne semble pas injuste, que
ux, qui se fient plus à un estranger, à un
fidele, à un ambitieux ennemy, qu'a
ırs sujets, deviennent la proye de ceux,
'ils ont trop favorisez, contre toute
stice. Car il ne sert de rien de dire,
ı'on a besoin d'estrangers, pour defen-
re un grand E'tat, puisque tous ceux,
ıi ont beaucoup de sujets, peuvent a-
oir beaucoup de soldats, s'ils veulent
endre la peine de les aguerrir. D'ail-
urs Constantinople, qui avoit soûtenu
n siege de huit ans, contre Bajazet Sul-
n de Turquie, se pouvoit passer des

pays, & que chaque feu d'une ville puiſſe contribuer trois cens douze Eſcus par an à ſon Souverain. Je ſçay qu'Abbas Roy de Perſe, ſe rendit maître de Keſem, de Cambu, & enfin d'Ormuz par le moyen des Anglois, qui luy fournirent des Navires de guerre, l'an 1622. Je ſçay auſſi, que Paris fournit à ſon Roy des ſommes immenſes, que c'eſt la retraite de tous les honnétes hommes de France, que l'argent de tout ce vaſte Royaume y va, & qu'il entre presque tout dans les coffres du Roy une fois l'an. Mais je ne crois pas, qu'il ait jamais fourny à ſa Majeſté, quarante ſept milions de livres dans une année: Et s'il le vouloit faire une fois, il luy ſeroit impoſſible de continuer. La ville ſe dépeupleroit, & ce petit monde deviendroit un deſert. Telement, qu'à mon avis, Garcias ab Horto a beſoin de caution, en ce qu'il dit d'Aſcoſta, par ce que ceux qui parlent du Sophi, & de ſon E'tat, aſſeurent, qu'il eſt veritablement abſolu, en une partie de ſon Royaume. Mais que le reſte a ſes Princes particuliers, qui portent le Nom de Cham, de Sultan, & mémes de Roy, & luy fourniſſent peu d'argent. De ſorte qu'on ſe peut à peine perſuader,

qu'il ait autant de revenu en tout, que la ville d'Ascosta luy en fournissoit, au dire de ce medecin Portugais.

38. *Mais celuy d'avoir des Predicateurs est encore plus court, & plus asseuré.* La France experimenta au tems de Henry III, & de Henry IV, le mal, que peuvent faire les Predicateurs, lors qu'ils veulent seconder les desseins ambitieux de ceux, qui songent à déthrôner leurs maîtres. Un certain petit Fueillan, un petit Carme, Boucher, Rose, Vincestre, & quelques autres, remplirent Paris d'un zele indiscret, & d'une si furieuse passion, contre leur Souverain, qu'il n'y avoit point de misere au monde, que les Parisiens

pe II. Roy d'Espagne, donna au petit Fueillan l'Abbaye d'Orval, qui est une des plus riches, & des plus belles du païs de Luxembourg. L'on en a veu une infinité d'autres; & les hommes de bien souhaitent de n'en voir jamais plus; Et seront toujours ravis, que les Ecclesiastiques facent bien leur devoir, & qu'ils prechent au peuple l'obeïssance, qu'il doit à son souverain.

39. *Les anciens Gaulois eurent raison de representer Hercule avec beaucoup de petites chaines, qui sortoyent de sa bouche.* Tout ce que l'on a dit de l'Hercule Thebain, peut étre appliqué au veritable Hercule Gaulois, Henry de Bourbon. Mais par ce que je serois trop long, & trop ennuyeux, si j'en voulois faire le paralelle, je diray seulement, que le Gaulois a surpassé le Thebain, en valeur, en bonté, en eloquence, en amour du bien public, & en clemence. Son enfance, sa jeunesse, sa virilité, & sa vieillesse furent merveilleuses, & jamais Prince n'eut ni tant de peine, ni tant de gloire, que luy. Il nasquit à Pau, & passa son enfance à Corasse en Bearn, entre les rochers, & en l'âge de quatre ans, ayant rencontré un ser-

party, mais ce fut là, que
commencerent, & l'acc
jusqu'à l'âge de quarante c
dant ce tems là, il defit
ſtres, que les Poëtes n'en c
leur Hercule. Tous les j
de nouveaux ennemis à
tous les jours il obtenoit
victoires. Les nopſes fun
lebra, avecque Marguerit
ſœur du Roy Charles IX,
rent, par le trepas de Jean
Navarre ſa Mere, furent ſu
ſacre de ſes meilleurs amis,
te de ſa liberté. Pendant
qui dura plus de deux ans,

e perdre. Enfin il obtint la liberté pour entrer en une autre servitude. J'appele servitude, le commandement des troupes Huguenotes, parce qu'étant le chef des Reformez, il n'en étoit pas le maître, & parce qu'il étoit contraint d'agir contre sa volonte. Ce fut là qu'il vid fondre sur ses bras, dix armées Royales dans quatre années. Mais le gain de la bataille de Coutras, qui le fit craindre à ceux, qui ne le vouloyent point aimer, luy donna le moyen de vivre quelque tems chez luy. Cependant, il voyoit la Couronne, qui luy alloit appartenir, en danger de tomber sur une téte étrangere, lorsque la resolution de son Predecesseur le mit dans la necessité de recourir à luy, pour le defendre de celuy, qui avoit succedé à l'ambition du Duc de Guise. En ce tems là, il retourna à la Cour, sauva le Roy, & le mit en E'tat de r'entrer dans Paris. Mais un jeune Moine desesperé, luy ôta la vie, & le moyen de triompher. Voicy donc Henry de Bourbon en passe de monter sur le thrône, toutefois les difficultez d'y parvenir étoyent si grandes, que tout autre que luy, auroit perdu l'esperance de les surmonter. Il le fit pourtant,

tenu les E'tats, & en p
Mais plus clairement, lo
au Parlement de Paris, q
avoit fait à Nantes, éte
repos de ſon Royaume, &
peuple. L'on vid auſſi br
l'amour, qu'il avoit pour
que pour ne perdre pas l
pas, lors qu'il l'aſſiegea, &
ſpiroit, toutes les fois, q
de retirer de l'argent du
Clemence, elle a été tou
dinaire, & à peine les ſiec
ront ils, qu'un Roy, qui a
tholiques de l'Europe
toutes les villes de ſon



: du bien à ceux, qui avoyent procuré ruine de tout leur pouvoir. Apres ces ıctoires obtenues sur ses ennemis & sur ıy méme, il regna glorieusement, & ıt l'arbitre de la Chrétienté, durant uelques années, & l'auroit été beau- oup plus long tems, si un diable incar- ıé n'eut coupé le filet de la plus belle, de a plus utile, & de la plus glorieuse vie, |ui fut jamais.

40. Philippe Roy de Macedoine ne se soucioit oint de combattre ouvertement contre les Athe- iens. Deux autres Philippes en userent le mémes à l'endroit des François. Phi- ippe le prudent Roy d'Espagne, voyant e beau jeu, que luy donnoit la minorité le François II, & de Charles IX, ses beaux reres, l'ambition du Duc de Guise, & le nescontentement des Princes de la mai- on Royale de France, voulut employer a prudence au lieu de la force. Celle cy uroit fait tort à sa reputation, & cho- |uant la plus plausible maxime de son nterest, auroit mis des obstacles à sa ;randeur. Celle là au contraire, luy don- ıa le moyen de conserver ses E'tats en epos, & sans coup ferir, pensa assujetir e premier Royaume de la Chrétienté.

Fai-

part au massacre de la Sa
attaquer les villes, qui a
nées aux Huguenots, p
divisa toute la France er
telement les François, l
autres, que souvent le Pe
reau fils, & le fils au Pere
au Roy de Navarre, pr
sang, cinquante mille e
fin qu'il eût plus de moy
Catholiques, croyant a
partis, & par cette voy
tous les obstacles, qui l'e
s'emparer de l'E'tat. En
de Navarre parvint à l
France, & alors Philippe
plus regner dans le Con

...nt, apres la mort de Henry le grand. ...ors Philippe III. s'insinua dans l'ame,& ...ns le Conseil de Marie de Medicis Re...nte de France, & disposa telement les ...aires de Paris, qu'il n'y étoit pas moins ...solu, qu'à Madrid, tandis que le Roy ...uis XIII. fut Mineur; & ny la Reyne, ny ...n Conseil n'osoyent rien entreprendre, ...i peut déplaire au Roy Catholique des ...spagnes. De sorte, que ces Philippes ...étoyent pas moins politiques, que ce...y de Macedoine; Et les François ne se ...aissoyent pas moins mener par le bec, que les Atheniens. Depuis ce tems là, la chance s'ét tornée, & le Cardinal de Richelieu se vantoit, en son vivant, d'avoir le méme pouvoir à Madrid, que le Conseil de Madrid avoit eu auparavant à Paris. Pour moy je le crois, car Henry Rusé d'effiat, Marquis de Cinq Mars, ayant envoyé secretement Fontrailles à la Cour d'Espagne, pour des affaires d'importance. Le Cardinal sçeut plutost que celuy, qui l'avoit envoyé, qu'il y étoit arrivé, qu'il avoit traité avecque le Comte Duc d'Olivarez, & qu'on avoit conclu une ligue contre le Roy son maître, & il fit perir un des entrepreneurs, & dispersa tous les autres.

çal nommé Pierre l'herm
par l'Orient. Cet homi
yant que les Chrétiens
traitez des Mahometans,
la Chrétienté, les pourr
cette servitude, & reme
vin aux contrées que Ch
rées de sa presence, lor
soit parmy les hommes e
ne. Il communiqua don
Simeon Patriarche de Hi
resolurent, que Pierre r
Europe, pour soliciter la
terre sainte. Ce dessein r
re persuada le Pape Urbai
luy cy convoqua un Conc

e Bologne sur la mer, Duc de Lorraine, ar l'heritage, que Godefroy le bossu, on oncle, luy avoit laissé. Plusieurs rands Princes suivirent l'exemple de odefroy de Boüillon, vendirent, ou ngagerent leurs biens, pour fournir aux raiz, qu'il faloit faire, & avec une armée, ue quelques uns font monter à six cens mille hommes, & d'autres seulement à cent mille, ils se mirent à la voile, partagez en trois Escadres, le premier jour d'avril 1096. Et encore que les Espagnols n'y eussent envoyé personne, par ce qu'ils avoyent un puissant ennemy chez eux. Et les Allemans, & les Italiens fort peu, parce que le Pape songeoit à ruiner l'Empereur Henry IV, & celuy cy à se defendre; ils firent pourtant des progrez tres considerables, ainsi qu'on peut voir dans l'histoire. Mais la chose parlant d'elle méme, je crois que Pierre employa peu d'eloquence, pour persuader le Pape, qui avoit envie de se servir de cette occasion, pour augmenter son authorité.

42. Comme la seconde par celles de saint Bernard. Il y avoit bien de la difference, entre saint Bernard, & Pierre l'hermite. Ce dernier étoit pauvre gentilhomme, & celuy

ment qu'on ne ſe doit
ait pû perſuader aux C
deſiroit. Il eſcrivoit a
comme à un de ſes mo
ſe premier Roy de Por
Royaume, de payer qu
annuelement à l'Abaye
yant avoir obtenu to
par les prieres de ce gr

42. *Y eut-il jamais un m*
que celuy de Louïs Duc d'O
par le Duc de Bourgogne.
fert des maux infinis, m
égalé ceux, que la m
d'Orleans luy cauſa, p
des Rois Charles VI. &

rendant Doyen des Pairs de France, donnoit sujet de disputer la presean- à ses freres aînez. Il avint donc, que ilippe le hardy, Duc de Bourgogne, orisé du Roy son Pere, & de sa bonne tune, épousa Marguerite fille, & heri- re de Louis troisieme, Comte de Flan- es. Cette Dame apporta à Philippe les mtez de Flandres, de Bourgogne, d'Ar- is, de Nevers, & de Retel, apres la mort son pere; Et les Duchez de Brabant, & Limbourg, avec le Marquisat d'An- rs, apres la mort de Jeanne sa tente ma- nelle, environ l'an 1366. De ce maria- nâquit Jean surnommé sans peur, qui ussé d'une ardeur martiale, voulut se- urir les Chrétiens contre le Turc. Pour sujet, il alla en Hongrie, avec mille ntilshommes de ses sujets, & il eut le alheur de les perdre tous, avec la liber- , le 28 de Septembre 1396. Ce Prince ant prisonnier à Nicopolis, le Sultan jazet vouloit, qu'il tint compagnie à Noblesse, qu'il fit égorger barbare- ent & de sang froid. Mais un vieux ma- cien, luy ayant dit, qu'il devoit pren- e rançon de luy, & le renvoyer en Fran- , parce qu'il sçavoit, qu'il fairoit plus mal à la Chrétienté, que toutes les ar-

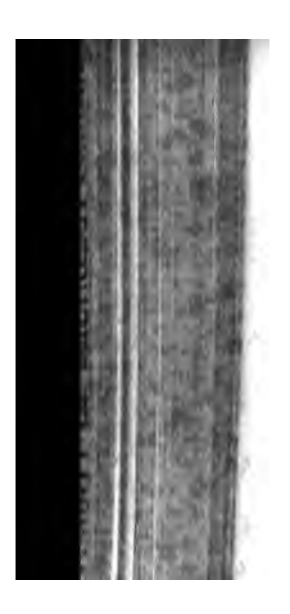
mées de sa hautesse, il luy donna la vie, & luy permit de s'en retourner. Jean e-tant de retour, & se voyant extremement puissant, & par le bien, qu'il avoit herité de son Pere, & de sa Mere, & par ceux qu'il avoit acquis, en épousant l'heritie-re de Holande & de Frise, il ne voulut plus souffrir ny de superieur, ny d'egal. Ne pouvant donc pas voir, le Duc d'Or-leans son Cousin germain, qui luy dispu-toit le pas, & qui le devoit preceder, il le fit tuer dans les rues de Paris, & osa in-sulter aux heritiers, & braver la justice, avoüant le fait, & faisant precher maitre Jean Petit en sa faveur. Les Pupilles fi-

[redacted]

celier de l'Université de Paris, ét hono-
ré du titre d'homme de bien, par tous
ceux, qui ont quelque connoissance de
son nom, & de sa vertu. L'on trouve
des gens, qui luy attribuent le traité *de
Imitatione Christi*, que d'autres disent a-
voir été fait, par *Thomas à Kempis*. Je ne
sçay pas ce qu'il faut croire, touchant
l'autheur de ce livret. Mais asseurément
le soing, que Gerson prit de defendre les
Pupilles de la maison d'Orleans, témoi-
gne, qu'il étoit plus sincere, que Jean
Petit. Et s'il prit la peine de faire con-
damner la doctrine de celuy-cy au Con-
cile de Constance, il fit une chose, qui
sied bien à un homme de sa profession,
& de sa robe.

45. *Frere Richard Cordelier sous Charles VII, fut cause d'un grand bien.* Si Monf. Naudé
nous disoit souvent des choses si peu ju-
dicieuses, que ce qu'il debite en cet en-
droit, il nous donneroit sujet de l'admi-
rer moins, que nous ne faisons. Je ne
vois pas que ce soit un grand bien, que
de précher soixante heures, dans dix
jours, pour obliger les Parisiens à brûler,
tout ce qu'il y avoit de tables, tabliers,
cartes, billes, billards & dez, pour les re-

 prendre



donnée à ce divertisse

46. Les Suisses ayant
Cardinal de Sion, se resolu
contesterent la victoire ju
de leur sang. Les Suisse
aucune action, plus in
qu'ils ont d'être extr
qu'en cette rencontre,
ils sortirent des born
Pour entendre ce que j
quera que François pre
ce, étant parvenu à la
Nom de Duc de Milan,
conqueste de ce Duché
l'Empereur, le Roy C

Mont Genevre; mais sa Majesté entra par un autre endroit. Ce stratageme contraignit les Suisses de se retirer à Milan; & alors Charles troisieme, Duc de Savoye, oncle du Roy François, ouvrit un traitté avec eux, & conduisit l'affaire à la conclusion. Il avint toutefois que le Cardinal de Sion, ennemy juré de la France, les détourna de leur promesse; & leur persuada de prendre par adresse, l'argent que le Roy leur envoyoit, pour satisfaire au traité, que le Duc de Savoye avoit conclu avec eux, & d'attaquer à l'improviste l'armée Françoise. Mais Lautrec, qui conduisoit l'argent en eut le vent, & se retira de bonne heure. Alors les Suisses allerent décharger leur colere sur l'armée du Roy, & au commencement ils eurent quelque petit avantage: mais la nuict les ayant retirez de la meslée, ils y retournerent le lendemain, avec une ferme resolution, de mourir ou de vaincre. Le soleil avoit à peine éclairé les plus hautes montagnes, quand les Suisses rentrerent au combat, où ils firent des merveilles. Mais enfin voyant l'impossibilité de vaincre, étant battus en front, en flanc, & en queüe, ils se retirerent, laissant pres de quinze mille de

leurs hom̃es ſur la pouſſiere. Le Cardinal de Sion, principal autheur de cette perfidie, & de ce combat, ſe retira à Milan, dés le premier choc, & puis en Allemagne, de peur que les Suiſſes ne vangeaſſent ſur luy, le mal, qu'il leur avoit cauſé. Jamais bataille ne fut plus furieuſe, & le Seigneur de Trivulſe, qui s'étoit trouvé en dix huit autres, diſoit, que toutes celles, où il avoit été, n'étoyent que batailles de petits enfans, au prix de celle-cy. L'on remarquera auſſi, que les Suiſſes eurent peu d'obligation au Pape, à l'Empereur, & au Roy d'Eſpagne leurs aliéz, qui les abandonnerent au beſoin, & que ces Potentats [redacted]

[redacted]ance. Tout le monde croit, qu'il en se-[redacted]roit venu à bout; mais cet honneur étoit [redacted]reservé au Roy Louïs le Juste, & au Cardinal de Richelieu, son premier ministre, qui s'en faisirent le premier jour de Novembre, l'an mille six cents vingt huit. Pour le siege, dont Monf. Naudé parle icy: Il fut levé, non pas seulement par la resolution, que les Ministres, qui s'y étoyent retirez, inspiroyent aux soldats de se bien defendre; mais principalement, parceque les Polonois vinrent querir lè Duc d'Anjou, lequel ils avoyent éleu Roy, à condition, que sa Majesté laisseroit en repos les Huguenots de son Royaume.

48. *Si le Ministre Chamier n'eut été emporté d'un coup de Canon à Montauban, cette ville n'auroit pas donné moins de peine, que la Rochelle.* Encore que le Siege de Montauban soit arrivé en nos jours, & peu auparavant le tems, que Msr Naudé escrivit ses considerations sur *les coups d'E'tat*, il en parle icy, comme un homme, qui n'en sçavoit pas le détail. Le Roy Louïs XIII, ayant pris, par composition, Saint Jean d'Angely, le 25, de Juin 1621, passa plus outre, & plusieurs autres places



rent dans la place, y a
par la resistance du Con
Duc de Suilly, & de qu
mes de guerre, qu'il y e
resolus de mourir sous
te admirable forteresse
Enfin le siege dura troi
cousté la vie au Duc de
sieurs autres Seigneurs
mes, & à pres de vingt
dinaires, le Roy fit reti
troupes, le 15 de Nove
eut receu le renfort de
Ducs de Vandôme, de
& d'Espernon comman

enu plus long tems que la Rochele, & ju'elle n'ait été la derniere de toutes elles des Huguenots de France, qui a ris le mors de l'obeïssance, & veu raser es fortifications. Au reste Daniel Chanier, qui mourut quattre ou cinq jours vant que le Roy levât le siege, n'étoit as seul ministre à Montauban. Il y en voit treize de refugiez des vilages d'a- entour. Mais ni Monsieur le Duc de Rohan, ni le Continuateur de Deserres, 'attribuent la defense vigoureuse de Montauban, sinon à l'adresse, & au bon ordre des chefs, & à la valeur de la bourgeoisie.

49. *Lors que Campanella eut dessein de se faire Roy de la haute Calabre, il choisit tres à propos un frere Denis Pontius.* Si Campanella, eut jamais la pensée de se faire Roy, il eut une pensée fole, ridicule, & impertinente. Sur quel fondement, un petit moine, accompagné d'une autre moindre que luy, auroit il une ambition si déreglée ? Les peuples peuvent admirer l'eloquence d'un Predicateur, renoncer à l'obligation, qu'ils ont d'obeïr à leur Prince legitime, faire des folies capables de les ruiner, seulement par ce qu'un

prétre les cajole, mais jamais ils ne seront si sots, que de se sousmettre à son Empire. Un moine, qui préche la desobeissance, attireroit sur soy, la haine de tout le monde, s'il osoit faire paroître, qu'il eut le dessein de regner. D'ailleurs, il faut joindre les armes aux paroles, & la valeur à l'eloquence, pour commander aux Provinces : Et Campanella avoit été nourry dans un Cloître, dés son enfance, & n'avoit veu aucun combat, sinon dans les livres. J'aimerois donc mieux dire, qu'il aspiroit à quelque grand benefice Ecclesiastique, qu'à la dignité Royalle, & sans doute, son eloquence, une devotion feinte, & les loüanges d'un amy [redacted]

que Charles Martel fit à la Noblesse françoise à la bataille de Tours, n'auroit rien produit, s'il n'eut joint la valeur à la Rhetorique, & les coups aux paroles. Tous les autres Generaux en usent de mémes, & en Espagne l'on void des simples soldats, & des officiers du plus bas étage, qui encouragent leurs compagnons, le jour du combat, par les loüanges, qu'ils donnent à la valeur : mais aussi leur servent-ils d'exemple, en mettant la main à l'œuvre, parce que l'un sans l'autre serviroit de peu. De là vient aussi, que plusieurs honnétes hommes, voulant montrer, qu'ils taschent d'exceller en l'art de bien dire, & en celuy de bien faire, portent ces deux mots, pour devise. *Arte & Marte.*

51. Dautant que la Liaison de deux si differentes qualitez ne se trouve que rarement, en une méme personne. Les plus grands Capitaines se joingnent d'affection à quelque Eloquent personnage. Si l'Eloquence seule peut lier les hommes par les oreilles, & les assujettir à la volonté de celuy, qui parle; il n'y a point de doute, que rien ne luy pourra resister, si elle s'accompagne de la valeur. Ces deux admirables qualitez de bien com-

combattre & de bien haranguer, se trou-
vent rarement ensemble, par ce que ra-
rement la nature fait des miracles, & par-
ce que Dieu permet rarement, que la plus
grande partie du monde obeïsse à un seul
Prince. Tous ceux qui ont joint la plume
à l'espée, & l'eloquence aux forces, sont
venus about de tout ce qu'ils ont entre-
pris. Jules Cesar n'auroit pas ruiné la
Republique Romaine, apres luy avoir
sousmis les plus vaillans peuples de l'Eu-
rope, s'il n'eut sçeu aussi bien escrire, qu'il
sçavoit bien combattre. Alexandre n'au-
roit pas assujetty l'Asie, s'il n'eut joint l'e-
loquence à la valeur. Charlemagne n'au-

:. Je ne doute point, que l'eloquen-
la force du raisonnement ne facent
ıerveilles, & qu'elles ne persuadent
ommes des choses presque incroya-
Mais en matiere de Religion, les mi-
ı ont plus de pouvoir, que les paro-
t par fois les Politiques, les font pas-
ıur des illusions. Les Apôtres, qui
:oyent à une eloquence, qui leur é-
ivinemẽt inspirée, des signes, qu'on
it jamais veus, persuadoyent diffi-
ıent la verité aux plus habiles Do-
ı. Ceux, qui disoyent à Saint Paul,
ı science le rendoit fou, & ceux, qui
:nt dire au Sauveur du monde, qu'il
le Diable, ne pouvoyent point assu-
leur entendement aux mysteres de
igion, ni par la force de l'eloquen-
par celle des miracles. Ils auroyent
:e moins acquiescé aux persuasions
Clabandeur. Et si toute une contrée
asse par fois une doctrine sotte, im-
ıente & fabuleuse, comme celles de
ımet, d'Aly, d'Arrius, & de plusieurs
s heretiques, c'ét que le peché aveu-
s mortels, & Dieu punit la desobeis-
des peuples, par cet horrible aveu-
ẽt. Au reste les Religiõs, qui n'ont été
semées,



qu'on a veus en Anglete
ont été precedez de peu d
sans doute, l'eloquence y
de part. Le Cardinal Volſ
fondement de la Reform
terre, étoit ſçavant, habile
mais il n'uſa pas, & n'eut p
ſer d'un long diſcours, po
au Roy Henry VIII, qu'il
dier la Reyne Catherine.
meur de cette Princeſſe d
ce Roy, amy de ſes plaiſirs
paroles le porterent à ſe r
prendre une autre plus bel
& plus joviale. Le mariag
avec Anne de Boulen, & ce

ce, qu'il luy avoit renduë, jusqu'à ce tems là. Edoard VI. son fils, mourut en l'âge de 17 ans, & quoy qu'il eut été imbu, en son enfance de la doctrine de Calvin, sans doute, l'on employa peu d'éloquence pour l'instruire. La Reyne Elisabeth, qui restablit la méme doctrine dans son pays, d'où elle avoit été bannie, par la Reyne Marie sa sœur, trouva les esprits disposez à la recevoir. Telement, qu'on peut dire, que le changement de l'Angleterre (que Monſ. Naudé nomme Revolte) cousta peu de paroles, à ceux, qui la procurerent. Pour ce qui regarde le Japon. Il n'ét pas croyable, que les Jesuites, nez en Europe, ayent été si eloquens en la langue Japonnoise, qu'on puisse dire, que leur eloquence a converty cette grande Province. D'où il me semble, qu'on peut conclure, que Monſ. Naudé allegue en ce lieu icy des choses peu vraysemblables.

54. *Celuy, qui escrit peut declarer ses conceptions en tous lieux, & à toutes personnes.* Il ét difficile de juger, si le discours peut faire plus, ou moins de mal & de bien, que la composition des livres. Car si les imprimez peuvent étre leus, en méme tems,



resolvent en un mom
espece de furie. Au co
lit, est ou seul, ou peu
pour attirer d'autres p
nion, il doit ajouster s
à la lecture, qu'il vient
tefois vray, qu'en ne
defendue, la France d
ques autres petits ouv
faits, pour montrer au
Roy tres-Chrétien, av
sées, ont beaucoup co
qu'on appeloit la triple
plus de trois grands E

55. *François premier, &*

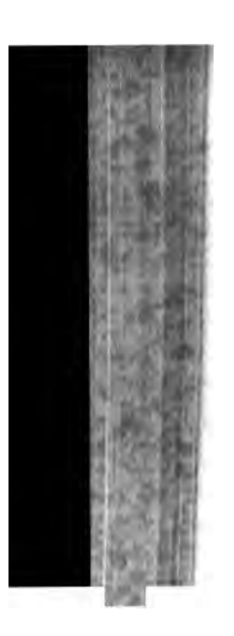
autre party déploya tout ce qu'il avoit le sçavoir, & de subtilité, pour donner e tort à son adversaire. L'on void quelques petits échantillons des discours, & les escrits, que Charles fit contre François, dans les ligues, qu'il fit avecque les Anglois, le Pape & les Venitiens, & aux Dietes de l'Empire, où il remontra souvent, que le Roy François étoit ennemy de la Chrétienté, parce qu'il s'opposoit à ses desseins. L'on peut aussi voir, que François luy rendoit la pareille, en ce que souvent, il faisoit courir des manifestes par l'Italie, par l'Allemagne & par les autres pays. Et en ce qu'il retiroit tantôt l'Anglois, tantôt quelque autre Prince de l'amitie de Charles. Et par fois aussi il rangeoit l'Anglois, le Pape, & les Venitiens à son party. Et sans mentir, il est bien juste, qu'un Prince employe toute sorte d'armes, contre un ennemy, qui fait de tout bois fleche, pour le ruiner.

56. La querelle du Pape, & des Venitiens, le debat sur le serment de fidelité en Angleterre &c. ont produit une infinité de libelles. Il y a peu d'endroits en ce traité, qui touchent tant de choses importantes, que celuy-cy, &



plutost la passion des Est
bonté de leur cause. L'on
tin, qui vouloit prouver
publique, qui se vante d
liberté, de puis le tems d'
Huns, avoit été sujéte p
apres; & d'autres escrits m
justice du Pape Paul, en c
avancer le dessein, que se
ont eu, depuis quelques
une Hierarchie, & que p
son but, il n'espargnoit pa
avoit toujours été Cathol
bat, qui troubla l'Anglet
mort de la Reyne Elisabe

soûlagement de la grande bonté, & du sçavoir eminent de son successeur, presenterent à sa Majesté, une Requeste plus hardie, que respectueuse. Elle ne produisit pourtant pas l'effect, qu'on esperoit, & ou le zele, ou le desespoir, porta ces miserables à un excez plein de cruauté. L'on mit quantité de poudre à Canon sous la salle du Palais, où le Parlement se devoit assembler, à dessein d'y faire perir le Roy, la Reyne, & le Prince leur fils, avec la plus grande partie des Seigneurs du Royaume. Ce dessein fut descouvert, par une lettre d'un des conjurez, qui exhortoit un de ses amis de ne se point trouver à l'assemblée, & par des paroles obscures, luy faisoit apprehender la ruine inopinée du Palais, & de ceux qui se trouveroyent dedans. Cette lettre fut apportée au Roy, qui jugea de sa lecture, qu'il y avoit de la poudre cachée sous la salle, la fit cercher, & elle fut trouvée, & enfin les autheurs furent reconnus & punis. Ce desir infame de détruire tout d'un coup, la maison Royalle, & la plus illustre partie de l'Etat, obligea sa Majesté de commander à tous les Prétres, Moines & autres Ecclesiastiques



obeir, aussi bien aux ch
qu'aux temporeles, qu
de Rome peut ordonn
Cette nouveauté, qui to
cessaire à un Prince de sa
plume à la main de que
qui trouvoyent étrange
se dit chef de l'Eglise Ang
ques autres aussi, qui cr
nable, qu'un souverain
scopal sur ses E'tats, pou
desordres, & les rebellio
pû ruiner ce florissant R
peut voir, en une de mes
cedentes, qui étoit le M
comment il acquit les bo

écrivirent avecque la liberté Françoise, & dirent des choses, qui choquoyent les plus insensibles, & qui purent obliger le Roy à le faire assassiner. Charles d'Abert Seigneur de Luines, qui fut successeur du Marquis d'Ancre, en tous ses biens, & qui éleva sa fortune au plus haut poinct, où une personne de sa condition puisse aspirer, étoit du Comte Venussin. Ce gentilhomme, qui étoit aussi pauvre, qu'ambitieux, vint à la Cour de France, avec Brantes, & Cadenet ses freres, croyant, qu'on ne prend les gros poissons, sinon dans les grandes eaux. E'tant à la cour, il eut le bonheur de trouver le Roy Jeune, & susceptible des impressions, qu'il vouloit faire sur son Esprit. Il se rendit donc fort assidu, & voyant sa Majesté en peine de se défaire du Marquis, qui le tyrannisoit, il luy en donna le moyen. Peu apres la mort de Conchini, il se maria avec la fille d'Hercules de Rohan, Duc de Mombazon, & procura à ses freres deux riches & puissantes heritieres, l'une Vidame d'Amiens, & l'autre Duchesse de Luxembourg, qui avancerent ces deux jeunes gentilshommes à la dignité de Duc & Pair de France.



Picardie. Telement que
Provençal & l'hermite du I
qui étoyent des Pasquins
faits contre eux, leur firen
de mal, parce que la fave
accompagna toûjours, &
toyent extremement rich
Majesté, bien aliez & assez
Aujourd'huy le Duc de L
nommé le Duc de Chev
poussé la fille de Monsieur
Duc de Chône a été Amb
ordinaire à Rome.

Pour ce qui regarde les
lecteur Palatin en Allemag
telins en Suisse. L'on pour

ırs, qui ſuivirent de pres cette elec-
ɔn. L'on ſcait, qui furent les Princes,
entrerent en jeu, & qu'elles furent
victoires, que l'Empereur Ferdinand
emporta ſur Frideric V. Electeur Pa-
n, Roy de Boheme, ſur Betlehem Ga-
, Prince de Tranſylvanie, ſur Chriſtian
Roy de Dannemarc, ſur Chriſtian
Brunſvig, Eveſque d'Halberſtadt, ſur
orge Frideric, Marquis de Bade-Dour-
ſur Charles baſtard de Mansfeld & ſur
ſieurs autres grands Capitaines. Mais
ſcait encore mieux le bonheur, qui
ompagna le grand Guſtave Roy de
de, jusqu'au tombeau; Les glorieuſes
queſtes, qu'il fit, & le courage de ſes
ıeraux, qui pourſuivirent les deſſeins
a Couronne de Suede, apres la mort
e Heros. Les affaires de la Valteline
t moins connues, & pour cela, j'eſti-
, qu'il ne ſera pas hors de propos, de
éclaircir un peu. Cette valée, qui ap-
tenoit, autrefois au Duché de Milan,
ui nourrit aujourd'huy pres de cent
le ames, fut priſe, par les Griſons, ſur
Vicomtes. Depuis ce tems là, elle a
ſé des guerres entre les François, les
nitiens & les Eſpagnols, toutes les



Rois Louïs le juste,& de-l
né son fils, sous la condi
de Cocuvres, qui a été
Maréchal d'Etrée, & de
& dernier de sa famille
Ce dernier y obtint qu
gnalées, par quatre con
où il défit le Comte de F
ral des Imperiaux, à Lu
Fresle : Et Cerbolon g
gnols à Morbegne. Bien
fussent trois,ou quatre f
luy. Il resteroit à parler
qui furent faits en diver
vers pays ; mais j'estime
spenſera, parceque plus

les souverains en avoyent fait, & vi-
nt tous à troubler le repos des Roy-
ies.

*. Le mot à l'oreille & la voix publique con-
e Marquis de la Vieuville, l'Admonitio, &
ysteria Politica de Jansenius.* Pour enten-
ce que nôtre Autheur nous dit icy,
ut remarquer, que le Roy Louïs le
e avoit souvent des favorits, qui
sant de la grande bonté de leur Maî-
gouvernoyent son E'tat, avec plus
thorité, qu'il n'auroit été necessai-
Le Duc de Luines, qui succeda au
réchal d'Ancre, & qui épuisa les fi-
ces, pour enrichir sa maison, & quel-
s petits parens, qui luy venoyent
Costé d'Avignon, mourut avant que
bonheur, ayant donné au Duc de
yenne le gouvernement de Guien-
en échange de celuy de l'Isle de Fran-
dont il gratifia le Duc de Monba-
son beau pere; Et au Duc de Lon-
ville, celuy de Normandie en échan-
le celuy de Picardie, qu'il retint pour
Ce favory eut pour successeur aux
nes graces du Roy, Monsieur de Pui-
x, Secretaire d'E'tat, fils du Chance-
de Sillery. Celuy-cy preferant son



de la Valteline. Mais pe
quis de la Vieuville, qui a
à la charge de Surintenda
par le Chancelier, s'insinu
nes graces du Roy, & luy
le Chancelier son bienfai
son fils, servoyent mal sa
preferoyent l'utilité de l'E
spagne, à celle de la Fran
Roy, qu'il donnât les Sea
d'Aligre, & la charge de
tat, à un amy de la Vieuv
veau favory fit changer t
bassades, pour y loger de
Il fit aussi désavoüer le tra
jet de la Valteline, en fit f

...nciers, & principalement de Monſ. ... Beaux-Marchais, beau pere de la Vi-...ville, qui fut diſgracié peu apres, par ...moyen des libelles, qu'on fit courir: ...ces libelles ſont ceux que Monſ. Nau-...appele, *le mot à l'oreille, & la voix publi-...e*. Les autres, qu'il appele *Admonitio, & Myſteria politica*, ſortirent du pays ...as, & viſoyent à perſuader au monde, ...que le Roy Henry le grand avoit de trop ...aſtes deſſeins, & que chacun devoit ...rendre ſoin d'être ſur ſes gardes, pour ...reſter le cours des proſperitez, qu'il ſe promettoit. Enfin, par tout, & en tout tems, les plumes ſe ſont oppoſées aux grands deſſeins, & en nos jous, elles ne ſont pas moins induſtrieuſes, qu'au tems de nos Peres. L'on peut neantmoins aſſeurer, que tout ce que les envieux de la Vieuville firent injuſtement contre luy, ne fut pas capable de le ruiner, que ſes enfans & neveus ſubſiſtent encore, & mémes que le chef de ſa maiſon a été élevé à la dignité de Duc & Pair de France.

58. Pibrac, & Monluc, celle de Charles IX, & de Henry III, contre les plus furieuſes médiſances de tous les Calviniſtes. Guy du Faur, Seigneur de Pibrac, juge mage de Tou-

louſe,

louſe, & Jean de Mouluc Evéque de Valence, furent en leur tems de grands perſonnages, & qui defendirent la cauſe du Roy Charles IX, & de Henry III, contre les Huguenots. Le premier eut pourtant aſſez de connoiſſance des abbus de l'E'gliſe Romaine, pour s'intereſſer peu, en ce qui la regardoit. Car étant à Trente au nom du Roy tres-Chrétien, avec Mſr. de Lanſac, & du Ferrier, pour tâcher d'obtenir des Legats, & des Peres du Concile, qu'on ſongeât ſerieuſement à la reformation des mœurs Eccleſiaſtiques, il trouva, qu'il étoit impoſſible d'en rien obtenir. Quelques années apres, il fut fait Chancelier du Duc d'Anjou, & l'accompagna en Pologne, lorsqu'il y alla prendre poſſeſſion de ce Royaume là.

[redacted]

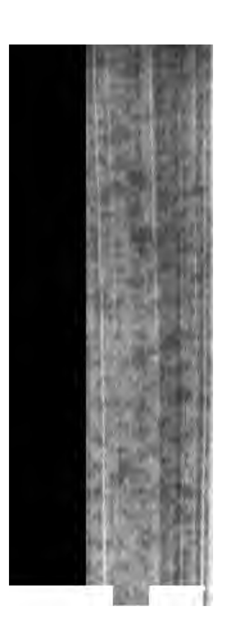
d'opinion sur la fin de ses jours. Car il précha avec beaucoup de zele, contre le Pape, & rejetant la doctrine de l'Eglise Romaine, & suivant celle de Calvin, il fit ôter les Images des Eglises principales de son Diocese.

59. *Mariana le plus fidele des historiens Espagnols.* Je n'oserois pas asseurer, que le Pere Jean Mariana Jesuiste Espagnol, ait écrit plus fidelement l'histoire de son païs, qu'aucun autre. Il ét neantmoins certain, qu'il a montré son sçavoir, & son jugement en un ouvrage, divisé en vingt livres, qu'il a laissé à la posterité. Ce grand Personnage, (qui a enseigné la Theologie au College de Navarre à Paris) commençant son histoire par Tubal cinquieme fils de Japhet, le conduit en Espagne, environ cent trente & un ans, apres le deluge universel; & montrant que sa posterité s'y établit, rejete l'opinion de ceux, qui veulent, que Noé, Ibere, Idubeda, Brigas, Tagus & Bætus ayent regné en cette grande Presqu'Isle. Mais il dit, que Gerion y vint de Caldée, qu'Osiris le défit, & le tua en bataille; Et laissant le Royaume aux Jeunes Gerions, il retourna en Egipte. Ceux-cy firēt tuer Osiris par son frere



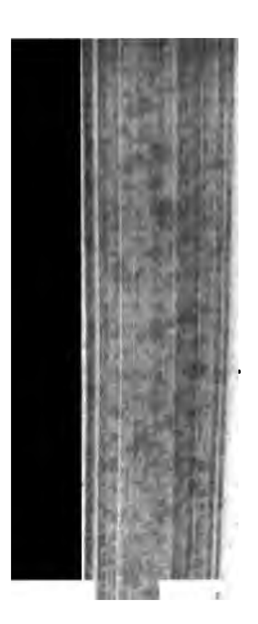
avoit rendu l'Espagne,
deserte, il y conduit les C
diens, les Assiriens, les
Carthaginois, qui se me
d'Espagnols, qui étoyent
cheresse. Puis il parle d
ces peuples firent hors d
celles, que les estrangers
leur E'tat. Et n'oublie r
essentiel à l'histoire, touc
tions des Espagnols, & de
qui passerent en Italie,
Romains, qui assujeti
Mais mon but étant seu
quelque chose des Prince

presque sur toute cette grande Province, depuis l'an 548. de la fondation de Rome, jusqu'a l'an de Christ 410, (c'ét a dire pres de sept cens ans) sous divers Consuls, Legats, & Preteurs, qui y furent envoyez par le Senat, & par les Empereurs de Rome. Enfin l'Empire fut mis en pieces, & plusieurs grands E'tats s'éleverent de son debris, dont l'Espagne ne fut pas un des moindres. Cette presqu'isle, qui avoit été conquise avec beaucoup de peine, fut l'objet de la valeur des Vandales, des Alains, des Sueves, des Silingues, peuples d'Allemagne; Et enfin des Gots, qui y mirent le siege de leur Empire, & regnerent glorieusement plus de trois cens ans. Ceux-cy sortirent de la grande Scandinavie peninsule septentrionale, qui contient aujourd'huy les Royaumes de Suede, de Gottie & de Norvege, sous le commandement d'Athanaric, à qui peu apres, succeda Alaric, qui prit Rome, apres un long siege. Ce vaillant Prince mourut en Italie, & eut pour successeur Ataulfe, qui vaincu des caresses de Galla Placidia sa femme, qui étoit sœur de l'Empereur Honorius, donna la paix aux Romains, sortit d'Italie, & mit le siege de



sufrage de ses soldats; &
regne par le meurtre,
enfans de son Predecess
Prince vaillant, & de bo
n'ayant pas appris par l'
predecesseur, que ces offi
le repos, il prefera la pai
pour cela, il fut tué, le pr
regne. Vallia successeu
plus heureux, que luy, fi
res avecque succez, & ay
E'tats l'Aquitaine, gran
vince de Gaule, il mouru
429. Theodoret son pare
nomment Theodoric,

voir Thurismond, Theodoric, Frideric, Euric, Recimer & Himeric. Les deux premiers se trouverent avec leur pere à la bataille, dont nous venons de parler, & le premier fut reconnu Roy dans le camp. Mais parcequ'il regnoit avecque plus d'orgueil, & de rigueur, que n'en pouvoit supporter un peuple genereux, il fut assassiné par ordre de Theodoric & de Frideric ses freres, l'an 454. Le premier de ces deux freres regna apres Thurismond, & asseurement il auroit égalé les plus illustres princes du monde, s'il n'eût été infecté de l'heresie d'Arrius, & complice de la mort de son frere. Il regna douze, ou treze ans, & mourut par la perfidie d'Euric, d'Ervigius, ou ...ric son frere, qui le traita de mêmes, qu'il avoit traité son aîné. Et pour recompense de son parricide, il fut successeur du Roy defunt, sans aucune controverse l'an 467. Celuy-cy ayant chassé les Romains, qui possedoyent encore quelque chose en Espagne; Les Sueves, qui tenoyent la Lusitanie, & les Vandales, qui avoyent donné leur Nom à la Bettique, se vid maître absolu de la plus grande partie de l'Espagne. Mais encore que



augmenté son E'tat, &
France, il usa insolemm
res, & employa ses ar
l'impieté Arrienne; Et
gë de son Empire à Ar
d'exiler les Evéques
païs de son obeïssance,
Sidonius Apolinaris E
mont en Auvergne,
qu'il fit à l'Eglise; puis il
apres en avoir regné 17.
cesseur d'Euric eut mo
que son Pere; Car Clovi
qui étoit devenu Chréti
soit à cause de sa Religio

61. Josenand, qui se fit assister des Bourguignons Arriens, pour chasser Suintilla. Le Pere Mariana apele Sisenand le Roy, de qui Monſ. Naudé parle en cet endroit, & ayant dit au 4. Chapitre du ſixieme Livre, qu'il avoit aſſocié au Royaume, & pris pour ſucceſſeur Rechimer ſon fils, & qu'il ſe fioit, peut étre, trop aux victoires, qu'il avoit obtenues ſur les Romains, il aſſeure, que ce Prince attira ſur ſoy l'inimitiè de tout le peuple, qui croyoit ſa liberté lezée, par les actions de ſon Roy. Pour cette cauſe, les Eſpagnols ne pûrent plus ſoufrir, ni le Pere, ni le fils, & les chaſſerent tous deux du Royaume, l'an de Chriſt 631, ſans faire mention de Siſenand. Mais au chapitre ſuivant, où il parle de ce Prince, il dit que l'an de Chriſt 634, & le troiſieme de ſon regne, craignant que ces Roys n'euſſent encore des Partiſans dans le Royaume, il tâcha d'acquerir l'amitie des Eccleſiaſtiques, convoca un Concile à Tolede, où ſe trouverent 70 Prelats, leſquels il pria de pourvoir à la diſcipline Eccleſiaſtique. Toutefois ſelon l'opinion de Mariana, ſa principale viſée étoit, d'obtenir des Peres du Concile, qu'ils reprouvaſſent les actions

de Suinthilla, & uniſſent leurs v
à la ſienne. Et en cela, *optimum j*
fore, Religionis prætextum popularib
dere. En effect, ſon election fut
mée, Suinthilla, ſa femme, & ſes
furent excommuniez ; & pour
cher, qu'aucun Roy ne prit la lib
choiſir ſon ſucceſſeur, ils ordon
que perſonne ne ſeroit reconn
s'il n'avoit le ſufrage des Prelats.
Siſenand obtint une grande parti
qu'il deſiroit ; mais il ne vêquit
an entier apres ce Concile. Et pe



semble, que Monsieur Naudé n'use pas de bonne foy, en cet endroit, puis qu'ayant entrepris de prouver, que les anciens Rois Gots, se servoyent de la Religion, pour se chasser les uns les autres de leur E'tat, & pour regner; il apporte des exemples, qui ne prouvent ni l'un, ni l'autre. Chintilla fut éleu, selon le Decret du quatrieme Concile de Tolede, & craignant les Prelats, il les assembla, pour faire confirmer son Election, & ils le firent, ajoûtant au decret precedant; que les E'tats prendroyent la defense des enfans du Roy Chintilla, mémes apres sa mort, & que le droit, d'élire les Rois, demeurant au pouvoir du peuple Espagnol, il seroit obligé d'élire un Seigneur de la race des Gots; Et ce Seigneur ne seroit point couronné, qu'il n'eût promis en termes exprez, qu'il ne soufriroit point de Juif dans son Royaume. Voire mémes, qu'il ne laisseroit vivre, dans ses E'tats, aucun, qui ne fut Chrétien. Au reste, selon le sentiment du méme Mariana, Chintilla fut plus considerable, pour avoir fait tenir ce Concile, que pour aucune autre de ses actions. Car il ne fit point de guerre contre les étran-

 gers;

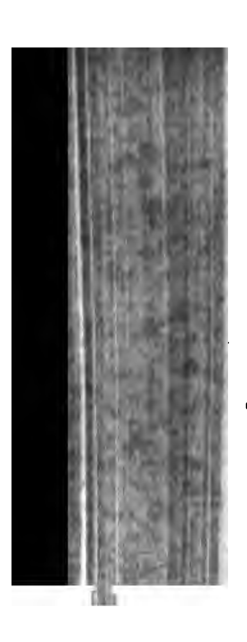
gers; Et les desordres du pays *Regis diligentia, Patrum authoritate; Cum Species Religionis obtenderetur, comprimebantur*. D'ou il me semble, qu'on peut juger, que les Prelats avoyent plus de soin de retenir le peuple dans son devoir, sous pretexte de Religion, que le Roy, qui en cela n'osoit faire, que ce qu'il plaisoit aux Ecclesiastiques de son Royaume. Quant au septiesme Chapitre, du sixieme livre de Mariana, il ne contient pas un mot du Roy Ervigius, ni de Wamba, ne parlant que de la vie, & de la mort de Saint Isidore. E-

dont il usa pour s'y maintenir. Wamba, que la plus part des Espagnols croyent avoir été un pauvre homme champétre, étoit du sang des Rois Gots, & en grande estime à la Cour de Tolede, lorsque le Roy Recesvinthe mourut. Alors le bas âge des plus proches parens du Roy defunt, obligea les Gots à jetter les yeux sur un autre, & ils choisirent pour Roy Wamba, vaillant & sage personnage. Ce Prince, qui sçavoit, que plusieurs luy envieroyent sa grandeur, s'excusa sur son âge trop avancé, & à chaudes larmes, il pria ses amis de le laisser dans le repos d'une vie privée. Mais enfin, il fut contraint de prendre le sceptre, & fut sacré contre sa volonté, par Quiric Archevéque de Tolede le 29 de Septembre, l'an 672. A' peine avoit-il receu cet honneur, qu'il se vid obligé de remedier à diverses rebellions. Les Biscains ne furent pas contents de son Election, & luy donnerent sujets de les remettre à leur devoir, par la force des armes. Hilperic Comte de Nimes refusa de reconnoître Wamba pour Roy, & attira toute la Gaule Gotique, ou le Languedoc, au party des Rebelles. Alors ce Roy persuadé par des

perfides, y envoya un certain Paul, aussi grand traitre, que grand Capitaine. Car au lieu de servir son Maitre, il confirma les malcontens dans la rebellion, & se fit leur chef, croyant de pouvoir monter sur le thróne, par ce moyen violent. Il fut pourtant bien étonné de voir Wamba, qui, sans luy donner le loisir d'attirer les étrangers à son party, l'attaqua avec tant de vitesse, de vigueur, & de fortune, qu'il remit tout le pays à l'obeïssance, prit tous les chefs prisonniers, & les mena en Espagne, où ils furent traitez plus doucement, que leur crime ne le meri-



qui envoya contre luy une flote de 270 Navires. Toutefois Wamba eut la victoire, & quelques uns des navires ennemis furent brûlez, & les autres mis en fuite. Ervigius donc, qui vid, que tandis que Wamba vivroit, il luy seroit impossible de le dethrôner, & mémes de se mettre en sa place apres sa mort, s'il n'usoit d'adresse, d'autant que Theodefrid, frere du defunt Roy Recesvinte, étoit devenu capable de porter le sceptre, il s'avisa de regner par un crime. Il fit donner du poison au Roy Wamba, qui en fut si malade, qu'on le creut mort, le 14 d'Octobre 680. Et selon la superstition de ce tems là, il fut rasé à la solicitation d'Ervigius, & mis dans un habit de moine, afin qu'il entrât plus aisément au Ciel. Il avint pourtant, que le landemain, il se trouva mieux, & peu apres il recouvra la santé. Alors sçachant que les grands, qui le croyoyent mort, avoyent mis Ervigius en sa place, il creut, qu'il seroit difficile, & peut étre impossible de remonter sur le thrône. Pour cette cause, ou parce qu'il estimoit la vie mōastique plus cōvenable à son humeur, il se retira à Pampliega, où il véquit encore sept ans & trois mois. Ervigius dōc, qui



grands du ferment, qu
au Roy Wamba, fous
voit renoncé au Royau
gius regna fept ans & vi
pour conferver la coura
té, il donna fa fille Cixil
che parent du Roy Wa
encore. Ceux qui vou
chofes, plus au long, le
chapitres 12. 14. & 17. de

64. Quand deux freres
gon, violento imperiosi Pont.
merent l'un contre l'autre.
premier chapitre du 15 li
parle des malhéurs de la



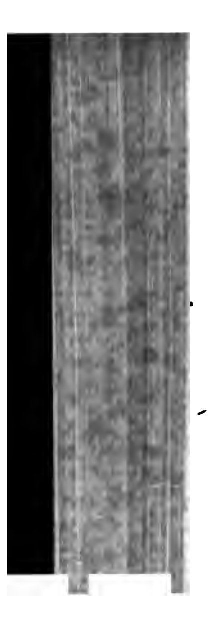
ar leurs artifices. Puis à la fin du méme
hapitre, il dit, que Jacques d'Aragon
tant à Rome, il y reçeut du Pape, les
Royaumes de Sardegne & de Corse; Et
jue Constance sa mere, donna Yolante
a fille à Robert Duc de Calabre, du con-
entement de Roger Admiral du Roy-
ume & de Jean Prochite, principal au-
eur du changement qui étoit avenu en
Sicile, à condition (comme je crois)
ju'elle luy apportoit ce Royaume en dot.
Pour cette cause Frideric, qui étoit en
possession de la Sicile, se resolut de la
conserver à la pointe de son épée. Tele-
nent que ce mariage, qui se faisoit par
ordre du Pape, mettoit les armes à la
nain d'un frere contre l'autre, & leur fai-
soit choquer les loix de la nature. *Sed
anti fides religioque fuere, imperiosi Pontificis
nandato.* Mais je ne vois point, qu'on se
serve en ce lieu icy de pretexte de Reli-
gion pour regner. Il semble plutôt,
qu'on ne se soucie pas de tenir ce qui a-
voit été promis au Pape. Au reste j'ay
deja dit avec Mariana, que Boniface hui-
tieme étoit Espagnol d'origine, & favo-
risoit son païs, autant qu'il pouvoit.

*65. Le méme parlant de la Navarre, que Fer-
dinand*

dinand immensâ imperandi [illegible]*tione*,
propre neepfe, fed Species religionis *Fer*
dinand Roy d'Aragon, qui, par fo
riage avec Isabelle de Castille, u
deux grands E'tats, & jetta le fond
de la prodigieuse grandeur, [illegible]
gne s'ét élevée depuis, n'oublia
moyen d'agrandir son Empire. 1
quit le Royaume de Grenade sur le
res; & cette acquisition luy don
d'appetit pour les conquestes, qu
de sa vie autre chose, qu'amasser d
vinces. Naples, & la Navarre pr
hautement son ambition. Mais p
Monf. Naudé parle particulierem
ce dernier E'tat, nous allons voi

[redacted]

ur ce sujet, ou par une haine particulie-
qu'il avoit pour le Roy & pour le peu-
: François, il se liga avec tous les Prin-
s d'Italie, qui agissant de concert, chas-
ent le Roy de France, de tout ce qu'il y
ssedoit, sans avoir égard à la justice de
cause. Ce Roy, qui avoit du cœur
du pouvoir, se voulut rassentir de cet
ront; Mais pour l'en empécher, le
pe émeut contre luy, toutes les puis-
ices voisines, & son indignation passa
ivant, qu'il l'excommunia, & don-
ses E'tats à qui l'en pourroit chasser.
in d'Albret Roy de Navarre, qui é-
it son parent, fut envelopé dans le
ême malheur, & alors Ferdinand se
sit de son E'tat, couvrant son ambi-
on du manteau precieux de la Reli-
ion, & du commandement du Pape.
:-cy avint l'an 1512, & peu apres le Pa-
Jules mourut. Ferdinand donc, qui
oit caché son ambition, sous un mau-
is pretexte, pour acquerir un Royau-
e, s'en servit d'un autre pour le con-
ver. Il eut peur, que le Pape Leon
ne fut d'une humeur moins belli-
euse, que son devancier, & que Louis
le fit repentir d'avoir osé attaquer
son



servation des autels.

67. Lorsque le Roy Jacques j
ronne d'Angleterre, le Roy d'E
noüer une étroite aliance avec
ſabeth fille de Henry VIII,
terre & d'Anne Marquiſe
étoit née le 7 de Septemb
à la Couronne de ſon Per
Novembre 1568, apres la
ſa ſœur. Et en mourant
1603. Elle declara, que Jac
ſcoſſe, luy devoit ſuccede
étoit fils de Marie Stuart,
cinquieme, petite fille de
trieme, & de Marguerite,

ersel de tous ceux, qui luy devoyent
beïr, tous les Princes voisins à l'envy
es uns des autres, luy envoyerent les
lus illustres Ambassades, qu'ils pûrent.
hilippe III, Roy d'Espagne y dépecha le
Connétable de Castille, pour noüer une
liance avecque luy, & luy offrir toutes
es forces de l'Espagne, tant par mer, que
ar terre. Mons. Naudé dit, que Rovida
enateur de Milan, appele cette aliance,
*Une œuvre sainte; & reconnoit le Roy d'Angle-
erre pour un tres-saint Prince Chrétien. Et
roteste mémes, que le Roy d'Espagne l'a faite par
n avertissement divin, par la volonté divine,
& par une grande grace de Dieu.* Sans men-
ir, ceux, qui considerent ces paroles de
Rovida, ont sujet de s'étonner, que les
Espagnols, qui tiennent les Anglois pour
heretiques, ayent permis à un Senateur
de Milan d'écrire, si avantageusement
de ce Prince. Pour moy, j'avoüe, que je
n'en sçay point la cause, si ce que Pierre
Mathieu nous a dit, ne nous la manife-
ste. Ce celebre E'crivain dit, en la se-
conde partie de l'histoire de Henry IV,
livre 6. narrat. 2. pag. 515. *Qu'on ne croyoit
pas que ce Prince laissât la Religion en l'etat,
qu'il l'avoit trouvée. Le Pape méme en avoit*

une grande opinion, s'étoit éjouy de ce changement; & par letres escrites de sa main au Roy de France, & au Roy d'Espagne, les avoit conjurez d'être amis de ce Prince, qu'il estimoit (je ne sçay sur quelle conjecture) devoir être aussi amy de l'Eglise Catholique, que la feüe Reyne, s'en étoit declarée ennemie? Telement que Philippe III, luy offroit son amitie, & ses forces, croyant, qu'il les employeroit à remettre la Religion Romaine dans ses Etats, comme la Reyne Elisabeth avoit employé les siennes pour s'en éloigner, mais il se trompa. *La plus part des Princes usent de la Religion, en Charletans.* Les plus

abuse de son pouvoir, il y en a dix, qui l'employent au bien & à l'utilité de leur peuple.

Art. 68. On ne doit pas blâmer un Politique, qui pour venir à bout d'une affaire d'importance, a recours à la même industrie. Je ne sçay pas pourquoy, Mons. Naudé fait icy une distinction, entre les Princes & les Politiques. Car il me semble, que ceux, qui abusent de la Religion pour s'agrandir, le font plus comme Politiques, que comme Princes. Que s'il considere les Politiques, en qualité de simples E'crivains, rien d'impie ne leur doit être permis, puisque leurs écrits, ne visent qu'à flater les grands, & à leur persuader, que tout ce qui leur plait, peut être mis en pratique. Mais puis qu'il dit, qu'on ne doit pas blâmer un Politique, qui pour venir à bout d'une affaire importante, a recours à l'industrie, dont les Princes se servent. J'estime, qu'il parle des Ministres, qui ont le pouvoir en main, & qui couvrent tous leurs crimes de la raison d'E'tat. Il seroit aisé d'en produire des témoins, mais pour ne fâcher personne, je laisseray à mes Lecteurs le soin de les chercher dans l'histoire, où ils en trouveront en bon nombre.

69. Toutes ces maximes demeureroyent sans lustre, si elles n'étoyent prises par le bon biau. Jamais la prudence politique ne brille avecque plus d'éclat, que quand on prend bien le tems, & les occasions, & qu'on se sert des maximes convenables aux lieux & aux personnes. Mahomet n'auroit pas épendu le venin de son Alcoran, par les plus belles contrées de l'Asie, & de l'Afrique, s'il ne l'eût accommodé à l'humeur des peuples, qu'il voulut assujetir. Jacob Almançor, c'ét à dire Invincible, n'auroit pas ruiné le Royaume des Gots en Espagne, par la vertu de Tarif son Lieutenant General, s'il n'eût pris l'occasion, que luy en presenterent Julien Comte de Septa, & Oppas Evéque de Seville, principaux officiers de l'armée du Roy Ro-

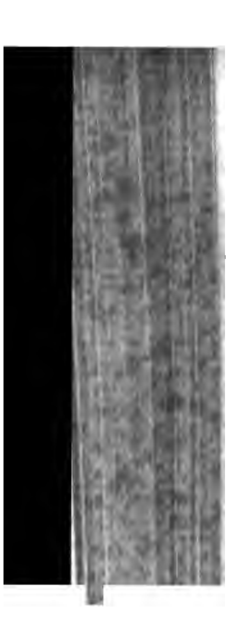


de son armée. Jean Frideric Electeur de Saxe fut battu, pris & dépoüillé de ses Etats, par l'Empereur, pour n'avoir pas combattu sa Majesté, lorsque le tems luy donnoit le moyen de le faire avec avantage. L'Admiral de Coligni fut défait à Loudun, pour n'avoir pas attaqué le Duc d'Anjou, avant que ses troupes fussent toutes ensemble, & le Roy de Navarre, qui n'avoit que seze ou dix sept ans, y prit garde, & predit le malheur, qui luy arriva. Mais pour venir à ce qui regarde plus particulierement la prudence politique; il ét certain, que tous les bons François avoyent du déplaisir de voir, que cette Couronne abandonnoit ses alliez, & que le Conseil de France sembloit pensionnaire du Roy d'Espagne. Toutefois le Cardinal de Richelieu, qui étoit le plus zelé, aussi bien que le plus prudent Ministre de son tems, & qui contribua beaucoup à la ligue, qui se fit l'an 1625, la rompit pourtant, avant qu'elle fut bien cimentée. Ce parfait Politique ne jugea pas raisonnable, que le Roy son Maitre entreprit une guerre étrangere, que premierement, il n'eût ôté aux Huguenots

le moyen de troubler l'E'tat; & retira de leurs mains deux cens places de seureté dont ils auroyent pû abuser. Gustave le grand Roy de Suede, fit des actions incroyables en Allemagne, parce qu'il y vint au tems, que l'Empereur s'étoit affoibly, pour fortifier les Espagnols, que tous les protestans étoyent dans la crainte de perdre leurs biens, & leur Religion; Et que la France étoit en état de le seconder. Frideric III, Roy de Dannemarc, sçachant que Corwitz Ulefeld solicitoit à sa ruine, Charles Gustave Roy de Suede, dissimula le desir, qu'il avoit de prevenir son malheur, jusqu'à ce que voyant ce Prince presque accablé en Pologne, il se resolut de se mettre hors de crainte. Alors, il se ligua avecque plusi-

Par ce qu'il avoit bien pris l'avantage, que le Roy Charles premier luy donna, soufrant ouvertement, à sa Cour un Nonce du Pape, & parce qu'il eut toujours de fideles Ministres de son injustice, & de quoy payer les Espions, qui l'avertissoyent des conspirations, que l'on faisoit contre sa personne. Enfin les Politiques, qui usent de leur prudence avec la circonspection requise, portent les affaires à un haut point.

70. *Les rusez & experimentez Ministres se prevalent des occasions fortuites.* La Politique ne seroit pas plus difficile, que les autres disciplines, s'il ne faloit suivre que les Regles generales de la prudence. Mais parce que souvent, il faut se resoudre sur le champ, & faire la guerre à l'œil; l'on trouve peu de personnes, qui puissent passer pour grands Politiques, bien qu'on en trouve plusieurs, qui se mélent d'enseigner cette science des Roix. Il ét bien vray, que tous les E'tats ont des Maximes, qui doivent servir de Boussole à celuy, qui en tient le timon. Mais on voit naître mille occasions, où les plus habiles perdent l'écrime, & ne sçavent de quel côté se tourner. La France, qui a



doit point donner de S
en veuille à ceux, qu'e
de proteger. Il arrive p
Huguenots de son pays
pouvoir; & l'interest d'E
les range à l'obeïssance.
Loüis XIII, qui ne veut
ner cette maxime, ni lai
en la possession des for
rendent peu respectueu
sa Majesté? Sans mentir
ne; & il n'y a que luy, d
Richelieu, qui s'en puis
continuent aux Protes
qu'ils ont accoustumé d
ne laissent pas d'attaque

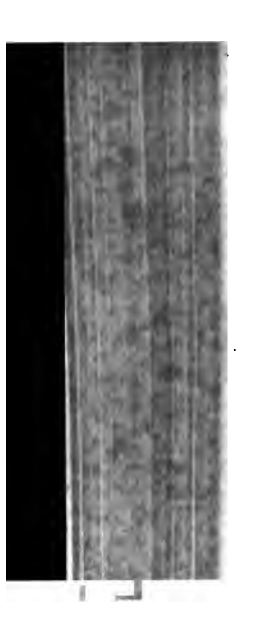
ent des Proteſtans mémes, des vaiſ-ux, qui contribuent à leur ruine, ainſi u'on peut juger de ce, qui s'ét paſſé au ege de la Rochele. L'Eſpagne n'a pas bandonné la maxime generale de ſon ntereſt, avecque tant de ſuccez. Elle a pour regle fondamentale de ſon grandiſſement, de defendre les Catholiques en toutes les rencontres, & de n'entreprendre aucune guerre, ſinon ſous le ſacré pretexte de Religion. Il arrive neantmoins, que Charles de Gonzague Duc de Nevers, ét appelé à l'heritage du Mantoüan & du Monferrat. L'intereſt de l'Eſpagne ét, de ne point attaquer ce Prince, parce qu'il ét Catholique. Mais d'autre côté, il importé infiniment à cette Monarchie d'empécher, qu'aucun François ne regne en Italie, & prend les armes contre ce Duc, ſeulement parce qu'il ét nay en France. La Cour d'Eſpagne voit bien, qu'elle peche contre une maxime, qui luy à plus ſervy, que toutes ſes armées; Elle ne laiſſe pourtant pas de paſſer outre, croyant, qu'un ſeul acte ne ſera pas capable d'en effacer une infinité de contraires. Si ét-ce que cette action a été

le commencement des malheurs, qui l'accompagnent encore, & peut étre ne persuadera-t-elle jamais plus, qu'en toutes ses actions, elle vise au bien, & à l'avancement de l'Eglise Romaine, & de la Religion Catholique, sans avoir égard à son interest.

71. *Un autre moins avisé que Drusus avoit negligé cette occasion.* Nous avons deja veu cy devant, que Drusus se servit de l'occasion d'une Eclipse solaire, pour remettre les troupes Romaines à l'obeïssance, qu'elles refusoyent de luy rendre. Que Colomb menaça quelques pauvres Americains de leur ôter la Lune, s'ils ne faisoyent promptement ce qu'il leur demandoit; Et que Pizarre faignit d'étre le Viracoca pour conquerir le Perou. Nous

ı ne le retire de son assiete, & qu'il ne
:he tourner les malheurs mémes à
profit. L'on dit, que pendant le Mini-
e du Cardinal de Richelieu, ce grand
itique voyant, que la grande prospe-
du Roy, diminuoit le respect, qu'on
toit à son Eminence, il obligea une
ses Creatures de combattre contre
on, & à son desavantage, afin que la
te d'une armée obligeât le Roy à re-
oir ses conseils avecque plus de soin,
l'estimer d'avantage. Ce qui ét veri-
lement sçavoir tourner toutes cho-
à son profit; mais l'on ne peut pas
e, que ce soit bien servir son maître,
ıx-là ne le servent guere mieux, qui
nmandant les armées, empechent,
: les moindres officiers ne battent
nemy, lorsque l'occasion de le faire
s danger, se presente. Le vieux Maré-
l de Biron, le fit pourtant, lors qu'il
à son fils, qui luy proposoit un moyen
ıllible d'obtenir une grande victoire.
*ıment Marant, nous veus tu renvoyer à Bi-
pour y plater des choux?* C'ét à dire, veus
que nous achevions la guerre, & que
ce moyen nous retournions à une
particuliere, & champestre?

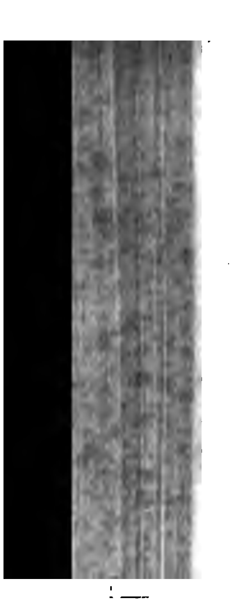
72. Char-



qu'il le surpassoit en cel
Italien dit, que Thom
demandé à Apellon, qu
qui afligeoyent la Chré
cesser ? Il luy fut répon
seroyent, quand le Roy
tenteroit de la Castill
du Comté de Habsbou
plique, & dit que les he
brassé les nouvelles opi
vent si opiniâtrement
pour se liguer d'autant
contre l'ambition de la
che, & juge, que la Re
stacle à la puissance d'Es
peut conjecturer, que s

porter ses desseins. En effect, ils sont
us puissamment unis par le lien de la
eligion, & de la liberté ensemble, que
celle-cy seule les lioit à son interest.
de cela nous pouvons conclure, que
Sieur Naudé n'a pas toujours le droit
e son Côté.

73. *Le même Empereur voyant, que la for-
une de Henry II. mettoit des bornes à la sien-
e.* Peu de Princes ont été si heureux,
ue l'Empereur Charles V, & sans faire
aucune comparaison de luy, & de Hen-
y II, qui regna moins de tems, & mou-
ut plus malheureusement. Je dis, que
a fortune de Charles nasquit avecque
uy, & l'accompagna jusqu'à la mort. Il
ut fils de l'Archiduc Philippe, qui par
on mariage avecque Jeanne d'Espagne,
uy acquit une grande partie du mon-
e. Il vid ses plus redoutables enne-
nis en prison, ou en fuite; & ayant fait
e qu'aucun de ses Predecesseurs n'a-
oit osé entreprendre, il se lassa de re-
gner, pour vaincre ses appetits avecque
lus d'éclat, qu'il n'avoit vaincu ses
nnemis. Ce grand Prince nasquit
an 1500, prit devant Pavie le Roy
rançois I L'an 1525, obligea le Pape
Cle-



de blame. [illegible]
comment les ennemis m
re de sa Majesté, pourro
theur de nos Consider
Coups d'E'tat.

75. *Philippe I. Roy de Fran*
coup son Royaume, & le deli
Maires du Palais. Pendant
lippe I, Pierre l'hermite d
tiens à prendre les arme
vrer la terre sainte. Et
Princes, & Seigneurs vend
res pour fournir aux fr
Godefroy de Boüillon, c
doutable armée, vendit
Liege, la terre, dont il n



ce de la tutele des Maires du Palais. Ces Messieurs avoyent si mal traité leurs Maitres, avant que Philippe fut au monde, qu'on croit, que Hugue Capet le prevint, & que ce fut luy, qui abolit cette charge. Pour moy, je n'en doute point, & en effect, Capet auroit été blâmé d'imprudence, s'il eut laissé au monde, un office, capable de dethrôner sa posterité. Au reste, Philippe étoit ingrat & malicieux. Et rendit mal la paraille à Baudoüin, Comte de Frandres, qui avoit été son Curateur, pendant son enfance; car il souffrit, que Robert le Frison, abusant de la minorité de ses Neveus, enfans de Baudoüin, les dépouillât de leur heritage.

76. *Philippe Auguste abandonna Richard Roy d'Angleterre en Orient, pour venir en France brouiller les affaires des Anglois.* Tout le monde sçait, qu'il y a eu de grands démelez, entre les François & les Anglois, depuis que l'Angleterre a été unie à la Normandie. Et peut étre n'ét ce pas faire tort à Philippe II sur nommé Auguste, que de luy imputer le crime, dont Monf. Naudé le noircit. Ce Prince, que l'histoire loüe pour sa pieté, justice, & modestie,

avoit une sœu
qui fut mariée
terre, & mour
cens quatre vin
manda le Vexir
en dot, & l'Ang
rent aux mains
sieurs victoires.
ry mourut, & I
son frere luy su
fit la paix avecq
là Terre sainte,
tiens étoyent e
ge, que ces Prin
rendit trop fam
fit, que l'un mé



ment; qu'il ne luy feroit aucun domage. Cela non obstant, Philippe, qui se trouvoit lezé par la retention, que l'Anglois faisoit de la dot de sa sœur Marguerite, & du mépris, qu'il faisoit d'une autre sœur du méme Philippe, nommée Alix, mariée à Richard; il traita sous main avecque Jean, Frere du Roy Anglois, qui regentoit en Angleterre, pendant son absence, & luy surprit Gisors, & quelques autres places du Vexin, par intelligence. Les nouvelles de ce manquement de foy, étant venües aux oreilles du Roy Richard, il ne songea plus qu'a venir defendre ses E'tats, & pour cela, il rendit à Saladin tout ce qu'il luy avoit pris pendant la guerre. Il revint donc en Angleterre, par la Grece, la Hongrie & l'Allemagne, où Leopold Marquis d'Austriche l'arresta prisonnier à Vienne, & n'en sortit point, qu'il n'y eut demeuré vingt deux mois & payé cent cinquante mille livres Sterlins pour sa rançon. De sorte qu'il eut raison de vouloir vanger sur Philippe, le tort, qu'il luy avoit fait: Et Mons. Naudé n'en a pas moins de dire que Philippe l'abandonna pour venir broüiller les affaires des Anglois. L'on

peut voir dans l'h
les animositez de
à leurs E'tats. Et j
tion du cinquiem
du Traité de Mon
d'E'tat.

CHAP

(1) Quelles conditio
stre, avec qui l'
Coup.

L'On me pourra ob
traitter des condit
avoir parlé de celles d

les plus puissans d'amis, de faveurs, & d'argent, pour satisfaire à leur ambition. De maniere que (3) *ce seroit parler en vray pedant, de proposer ou de penser seulement*, que les considerations de la vertu & des merites, puissent avoir lieu parmy un tel desordre. Mais pour ce qui est des Ministres, (4) *on en peut philosopher d'autre façon, parce qu'ils dependent* absolument du choix, que le Prince en peut faire; luy estant permis, voire méme bien-seant & honorable, de trier soigneusement d'entre tous ses amis ou domestiques, celuy qu'il jugera estre le mieux conditionné pour le serieux employ où il le veut mettre, [1] *Sapientissimum enim dicunt eum esse cui quod opus sit veniat in mentem, proximè accedere, illum qui alterius benè inventis obtemperet.* (Ciceró pro Cluentio.) J'adjouste encore, qu'outre l'honneur que le Prince reçoit d'une telle election, il en retire une commodité tres-grande, & si considerable, que s'il ne se veut negliger & abandonner luy-méme, il est presque necessité de proceder à certe election, Velleius Paterculus ayant remarqué fort à propos, que (5) *magna negotia magnis adjutoribus egent*, (libr. 2.) & Tacite, que 3 *gravissimi Principis labores queis orbem*

1 Car on appelle le plus sage celuy, à qui vient en la pensée tout ce dont il a besoin, & que celui-là en approche de bien pres qui obeït aux bonnes inventions qu'un autre a trouvées. 2 Les grandes affaires ont besoin de grandes aides. 3 La plus grande peine qu'un Prince puisse prendre à gouverner le monde, a besoin d'assistance.

bem terræ capeſſit, egent adminiculis. (12. Annal.) Joint que comme dit fort bien Euripides, σοφὸς τύραννος τῶν σοφῶν συνουσίᾳ, * *princeps fit ſapiens ſapientum commercio.* Et en effet les Hiſtoires nous apprennent, que (6) *ceux-là ont toujours eſté eſtimez les plus ſages entre les Princes, qui n'ont rien fait de leurs teſtes, &* ſans avis de quelque fidele & aſſeuré Miniſtre; d'où vient *qu'Alexandre* (7) *avoit toujours auprès de ſoy Clitus & Epheſtion*; qu'Auguſte ne faiſoit rien ſans l'avis de Mecenas & d'Agrippa; que (8) *Neron fut le meilleur des Empereurs pendant qu'il* ſuivit le conſeil de Burrus & de Seneque, & pour venir à ce qui eſt plus de noſtre connoiſſance, (9) *Charles V & Philippes II, ont eu les Sieurs de Chevres,* & Ruy de Gomez pour

me du Cardinal Brissonet, & son successeur Louys XII, du Cardinal d'Amboise qui le possedoit entierement. Le Roy (13) *François I. avoit plus de fiance à l'Amiral d'Annebaut* qu'à nul autre, & Henry II, au Connestable de Montmorency. Bref nous voyons dans la suite de nos Annales, (14) *que les deux freres de Lorraine furent l'appuy de François II*, le Cardinal Birague de Charles IX. (15) *Monsieur d'Espernon de Henry III*, Messieurs de Sully, Villeroy, & Sillery de Henry IV, & Monseigneur (16) *le Cardinal de Richelieu de nostre Roy* Louys le Juste & le Triomphant.

Mais cette maxime estant établie comme tres-certaine & veritable, que les Princes doivent avoir quelque Conseiller secret & affidé, les Politiques se trouvent bien en peine à se resoudre, s'ils se doivent contenter d'un seul, ou en avoir plusieurs en égal & pareil degré de confidence. Car si l'on veut agir par raisons & par exemples, Xenophon nous avertira d'un costé; que πολλοὶ βασιλέως ὀφθαλμοὶ καὶ πολλὰ ὦτα, * *multi debent esse Regis oculi, & multa aures*, (l. 28. pæd.) (17) *& le Triumvirat qui a si heureusement gouverné la France sous Henry IV*, fera foy de son dire, quand bien nous n'aurions pas l'exemple d'Auguste & des anciens. D'ailleurs aussi nous sçavons qu'entre plusieurs 1 *non voto vivitur uno*,

* Le Roy doit avoir plusieurs yeux, & plusieurs oreilles.

1 On n'est pas toujours d'un méme sentiment.

no, (18) *& qu'en matiere d'affaires il n'y a rien de plus prejudiciable*, ny de plus fascheux que la diversité d'opinions; que la haine, l'ambition, la vaine gloire ou passions semblables font bien souvent proposer & autoriser, ce qui est directement contraire à la raison, & Tacite remarque fort à propos, que z *cæde Messalinæ convulsa est Principis domus, orto apud libertos certamine*: de sorte que tout ainsi que le grand nombre de Medecins tuë souvent les malades, (19) *le trop grand nombre de Conseillers ruine aussi presque tousjours les affaires*. C'est pourquoy il me semble à propos pour accorder ces deux opinions si differentes, d'user de quelque distinction, & de dire, que si le (20) *Prince se juge assez fort, authorisé*, judicieux, *& capable pour estre* au dessus de [redacted]

rents, ses intentions diverses, ses desseins tout à fait dissemblables, sur quoy le Prince n'estant pas en estat de les regler, & de leur servir de chef, les brigues & les partis se formeront dans son Conseil, l'ambition s'y coulera, & la jalousie qui la suit d'aussi prés comme elle fait l'amour, la raison n'y fera rien, & la passion y fera tout, le secret en sera banny, & cependant le pauvre Prince sera inquieté d'une étrange façon, il ne sçaura à quoy se resoudre, n'y de quel costé se tourner, (21) *Il servira de fable à son peuple, & de jouet à la passion* de ses Ministres. C'est ce qui a esté tres-judicieusement remarqué par Tacite à propos de l'Empereur Galba, [1] *quippe hiantes in magna fortuna amicorum cupiditates, ipsa Galbæ facilitas intendebat; cum apud infirmum & credulum minori metu, & majori præmio peccaretur.* (22) Autant en arriva-t-il *à l'Empereur Claudius, & de nostre temps à Charles VIII*, en ce qui concernoit les affaires de Pise & Siene. Guicciardin fait la méme remarque de Clement VII, & les Politiques Italiens ont pris sujet d'en former cet Axiome, [2] *Ogni volta che un Principe sarà in mano di più, quando non habbia consiglio e prudenza da se,*

1 Car la trop grande facilité de Galba augmentoit la convoitise de ses amis, qui bailloient aprés une grande fortune; veu méme que les fautes que l'on commettoit auprés d'un esprit foible & credule comme le sien, estoient suivies de moins d'apprehension, & de plus de recompense. 2 Toutes les fois qu'un Prince se met entre les mains de plusieurs, s'il n'a du conseil & de la prudence de soy-méme, il sera la proye de tous.

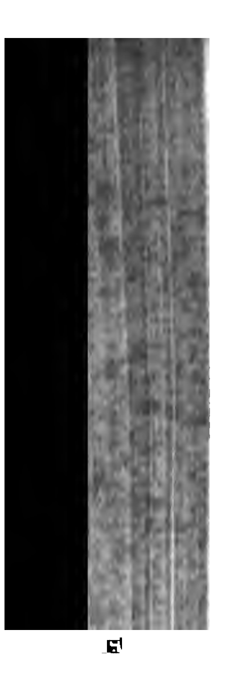
se, sarà preda di tutti; où au contraire s'il ne se fie qu'à un seul Ministre bien conditionné & entretenu suivant les devoirs reciproques de maistre à serviteur, toutes choses en iront beaucoup mieux pour le Prince, son credit luy sera conservé, son autorité maintenuë, sa personne aimée, ses commandemens executez, & tout (13) *son Estat en recevra des fruits pareils à ceux que reçoit maintenant* la France du sage gouvernement de Monseigneur le Cardinal de Richelieu.

Cela donc estant resolu, qu'un Prince doit avoir quelque Ministre ou Conseiller secret, fidelle, & confident, il faut maintenant voir de quelle façon il le peut choisir, & quelles qualitez il doit rechercher en sa personne; ou pour mieux dire, de quelle condition il le doit prendre, tant pour ce qui est du corps & des accidens qui le suivent,

ment propre à faire la statue de Mercure.
y neanmoins pour vuider ce different, (25)
ut distinguer entre le Ministre de Con-
le Ministre d'execution, car encore que
ur puisse donner à tous deux cet avertisse-
apporté par T. Live, (*lib. 24.*) [1] *magis*
interest quàm tua, T. Ofacili, non impo-
vicibus tuis onus, sub quo concidas; il faut
oins pour les considerer tous deux en par-
, y apporter aussi des conditions differen-
dire pour ce qui est du dernier, (26) *qu'on*
manquer, de le tirer d'entre les plus no-
illustres familles, afin qu'il exerce la char-
commandement qu'on luy donnera, avec
éclat, de grandeur & d'autorité. Il faut
rendre garde qu'il ait l'inclination & la suf-
proportionnée à l'employ auquel il est de-

ec enim loricam poscit Achillis Thersites.
me un Appius ne duisoit aucunement aux
populaires, Cleon n'entendoit pas la con-
l'une armée, (27) *Philopœmen ne sçavoit*
ent commander sur mer, Pericles n'estoit
ue pour gouverner, Diomedes que pour
ttre, Ulysse que pour conseiller; il faut de
tirer avantage de ces diverses inclinations,
ppeler à chaque vacation celuy qui pour y
avoir

importe plus qu'à aucun autre, Titus Ofacilius,
charger pas d'un fardeau dont tu puisses estre
. 2 Car un Thersite ne demande pas la cuirasse
les.

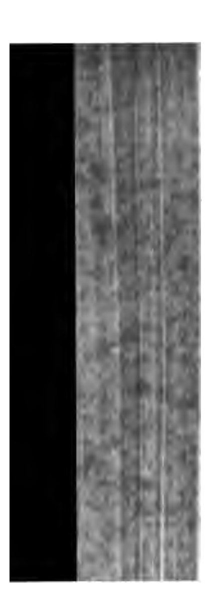


parler ny haranguer; ...
pos, comme nous avertit un
cuique functioni pro indole a
ce qui est du choix d'un Min
en peut discourir d'autre faç
le doute proposé cy-dessus (
ver d'entre les familles illust
personnes de mediocre con
qu'on le peut faire de toute
differemment, parce que ...
retur genus in quo eniteret
rium Romanum. (T. Liviu
fois ces difficultez du costé
Seigneurs, qu'ils sont enviez
bien souvent au lieu d'obeïr
der, qu'ils conseillent pluto
leur interest particulier,(31)
qu'ils veulent avancer leurs



(33) veulent *bien souvent entreprendre sur*
rité de leur Maistre, comme firent les Mai-
s Palais en France, qu'ils broüillent le Roy-
pour se rendre necessaires, qu'ils ne sont
s contens de ce qu'on leur donne, comme
: toujours au dessous de ce qu'ils pensent a-
merité, soit pour leurs services ou pour la
leur de leur maison; bref il me semble (34)
cette occasion, où l'on n'a que faire de la
sse & dignité des personnes, mais plutost de
vis, conseil, & jugement. (35) *un Marquis*,
uc, un Prince, ne peuvent pas mieux ren-
er que les hommes de mediocre condition,
ıvent causer beaucoup plus de mal; où au
aire ceux-cy peuvent faire autant de bien,
ıstent pas tant, se rendent plus sujets, plus
s & traitables, & sont beaucoup moins à
lre. Et à la verité Seneque avoit raison de
nulli praeclusa est virtus, omnes admittit,
nsum, nec sexum & eligit. (in epistol.) A
s dequoy (36) Tacite *remarque que les Al-*
ns prenoient méme conseil de leurs femmes,
consilia earum aspernabantur, nec responsa
ebant. (de morib. Germ.) Ce que Plutar-
onfirme aussi des Lacedemoniens, & beau-
d'Historiens, des Empereurs Auguste & Ju-
s; & Cecilius disoit fort bien dans les Tu-
sculanes

verru n'est inaccessible à personne; elle reçoit un
s, & ne fait choix, ny de condition ny de sexe. 2
méprisoient pas leurs conseils, & ne negligoient
rs réponses.



bon qu'à battre le mortier p
cines & clysteres; si le Cardin
rencontré dans les affaires de
on se fust toujours persuadé q
qu'à pedanter dans les Colleg
fendre Ramus contre Charp
blable peut-on dire encore d
Ximenes, & du Perron, * qu
fuit atque unica virtus. L'o
tailles bons Levriers, & pour
sortes de conditions de bons
dan estoit Medecin, *Bodin*
Theologien, Montague Gent
Soldat, & le Pere Paul Moine

* *Sæpe etiam est olitor v*
cutus.

(39) C'est pourquoy *je n'excl*

rozzi, & Charles IX du Cardinal de Birague. 40) *Non les jeunes*, parce que 3 *cani indices ætatis non ſapientiæ*, & que Ciceron nous avertit, 4 *ab eximia virtute progreſſum ætatis expectari non oportere*, (Philip. 5.) témoin les exemples de Joſephe, David, Epheſtion, & Papyrius. *Non les vieux*, puis que Moyſe, par le conſeil de ſon beaupere Jethro, en choiſit LXX pour gouverner avec luy le peuple d'Iſraël; & que Louys XI penſa eſtre accablé par la guerre du bien public, pour n'avoir pas voulu croire aux vieux Conſeillers, que ſon Pere luy avoit laiſſez. *Non les ignorans*, puis que, comme dit Seneque, * *paucis ad bonam mentem opus eſt literis*, & que ſuivant l'opinion de Thucydides les eſprits groſſiers ſont plus propres à gouverner des peuples, que ceux qui ſont plus ſubtils & épurez; les grands eſprits ayant cela de propre, qu'ils ſont plus portez à innover qu'à negotier, *novandis quàm gerendis rebus aptiora*, (Curt. l. 4.) à dépendre qu'à conſerver, à pouſuivre leur pointe avec obſtination qu'à ceder ou s'accommoder à la neceſſité des affaires, & à traitter enfin avec des Anges ou intelligences, qu'avec des hommes, 1 *quod enim celeriter arripiunt, id quum tardè percipi vident diſcruciantur*. (Cic. pro Roſcio.) (41) *Non les lettrez*, veu

3 Les cheveux blancs ſont les marques de l'âge, & non de la ſageſſe. 4 Qu'il ne faut pas attendre le progrés de l'âge d'une extraordinaire vertu.

* Vn bon eſprit n'a pas beſoin de beaucoup de lettres.

1 Car ils enragent de voir aller lentement ce qu'ils ont entrepris avec precipitation.

veu que, *Imperator Alexander consiliis toga & militia literatos adhibebat, & maxime eos qui historiam norant*, (Lamprid. in eo.) joint que le Cardinal de Richelieu a esté tiré du fond de la Bibliotheque, pour gouverner la France. *Non les Philosophes*, à cause de Xenophon, Seneque & Plutarque. *Non les Medecins*, puis que Oribase par ses bons conseils & avis éleva Julien à l'Empire, que Apollophanes estoit chef du Conseil d'Antiochus, qu'Estienne fut envoyé par l'Empereur Justinien à Cosroës, que Jacques Cottier & Oliver le Dain furent des principaux Conseillers de Louys XI, le Pere de Monsieur le Chancelier de l'Hospital de Charles de Bourbon, & Monsieur Miron du Roy Henry III. *Non les Moines* à cause du Pere Paul de Venise, ny pour finir, tel-



modo factum est, ut semper bona mentis soror sit paupertas.

(42) Or *les conditions que le Ministre doit apporter* & contribuer du sien au service de son Prince, ne se peuvent expliquer qu'assez difficilement. (43) *C'est ce qui a fait suer tant d'écrivains*, ce qui a ouvert la carriere à tant de discours, & ce qui a produit tant de livres sur l'idée, l'exemple & la parfaite description du bon Conseiller, du fidele Ministre, du prudent Politique, & de l'homme d'Estat, quoy que tous ces auteurs ayent plutost ressemblé aux Archers de Diogenes, qui sembloyent tirer au plus loing du but, qu'à Ciceron en son livre de l'Orateur, ou à Xenophon en son Prince. Pour moy, qui n'ay pas entrepris comme eux de publier un gros livre de toutes les vertus, sous ombre de trois ou quatre qui sont necessaires à un Ministre, je diray premierement: (44) Que *je le veux estre tel en effect qu'il sera en predicament*, connu du Prince, & choisi de luy-méme par la seule consideration de ses merites, sans autre recommendation que de sa propre vertu, * *virtute enim ambire oportet non favitoribus*. Beaucoup qui viennent sur le theatre du monde pour entrer aux honneurs & confidences, y paroissent bien souvent revestus d'ornemens empruntez, de faveurs, d'amis, d'argent, de sollicitations & poursuites ambitieuses, ils s'y presentent comme la Corneille d'Esope

* Car il faut aspirer aux charges par la vertu & non pas par le moyen des fauteurs.

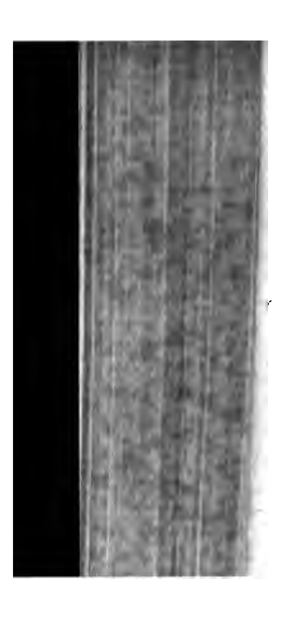
couverts des plumes d
ce qui n'eſt pas à eux,
meritent pas, (45) *ma*
jours à travers de ces
par emprunt, & qui le
ſur le propre Theatre
doncques qu'un homm
en credit & en reputat
& penetre dans le cre
ſon Maiſtre, orné con
de veſtemens faits de ſ
dence, de vertu, de m
choſes qui ſoient de ſo
comme le Soleil il pro
qui l'éclaire au dehors,
à la Lune, qui n'ayant

de nostre nature foible, debile, & sujette à toutes sortes de maladies & d'infirmitez, sur la vanite des pompes & honneurs de ce monde; sur la foiblesse & imbecillité de nostre esprit; sur les changemens & revolutions des affaires; sur les diverses faces & metaschematismes du Ciel & de la terre; sur la diversité des opinions, des sectes, des religions, sur le peu de durée de toutes choses; (49) *bref sur les grands avantages, qu'il y a de fuir le vice & de suivre la vertu.* Aussi est-ce à peu prés comme l'a décrite Juvenal par ces beaux vers de sa x. Satyre.

> * *Fortem posce animum, mortis terrore vacantem,*
> *Qui spatium vitæ extremum inter munera ponat*
> *Naturæ, qui ferre queat quoscunque dolores,*
> *Nesciat irasci, cupiat nihil, & potiores*
> *Herculis ærumnas ducat sævosque labores*
> *Et Venere, & plumis, & cœnis Sardanapali.*

Monsieur le Chancelier de l'Hospital, qui estoit pourveu de cette force d'esprit autant qu'aucun autre de ceux qui l'ont precedé ou suivy, la décrivoit encore plus brievement, quoy qu'en termes beaucoup plus hardis, desquels méme il avoit

* Demandez un esprit qui soit gueri des craintes de la mort, qui mette au rang des presens de la Nature le dernier terme de la vie, qui puisse endurer toutes sortes de fatigues, qui ne se fasche point, qui ne desire rien, & qui estime davantage les peines d'Hercule, & ses longs travaux, que les delices, les festins, & les plumes (licts) de Sardanapale.



lors qu'on leur parle de q
tion. (50) *Je veux un esp*
crates, d'Epicure, de Sene
ton, & pour me servir d'ex
du Pere Paul, du Cardinal
Janin, de V. Eminence, de l
autres de pareille marque.
bonnes maximes de Philos
pas sur les levres; qu'il con
tout & non pas en quelque
ve dans le monde comme s
au dessous du Ciel comme
fin qu'il ne puisse pas seulen
lois apprehender la ruine d
ne, je veux qu'il s'imagine
(52) *la Cour est le lieu du*
fait plus de sottises, où les

ceux qui seront plus riches, & moins dignes de l'estre que luy, (53) *qu'il se picque d'une pauvreté genereuse*, d'une obstination au bien, d'une liberté Philosophique mais pourtant civile, qu'il ne soit au monde que par accident, à la Cour que par emprunt, & au service d'un Maistre que pour s'en acquiter honnestement. Or quiconque aura cette premiere, universelle, & generale disposition, qui conduit l'homme à une apathie, franchise, & bonté naturelle, il aura par méme moyen la fidelité, 2 *optimum enim quemque fidelissimum puto*, disoit fort bien Pline en parlant à l'Empereur Trajan; & cette fidelité ne sera pas commune, bridée de certaines circonstances, & assujettie à diverses considerations de nos interests particuliers, des personnes, de la fin des affaires, & de mille autres, mais une fidelité telle que doit avoir un galand homme, pour (54) *servir celuy à qui il le promettra envers tous & contre tous*, sans exception de lieu, de temps, ny de personnes. C'est ainsi que C. Blosius servoit son amy Tiberius Gracchus, (*Valer. Max. lib. 4. cap. 7.*) & le Pere (55) *du Chancelier de l'Hospital son maistre Charles de Bourbon*, duquel se trouvant Medecin & Confident lors de sa disgrace & persecution, il ne l'abadonna jamais, le suivant en habit déguisé, participant à toutes ses infortunes, le secondant en tous ses desseins contre le Roy, contre l'Empereur & contre Rome, les Cardinaux

2 Car l'estime que le plus homme de bien est aussi le plus fidelle.

& le Pape méme. Acti
Chancelier de France a
l'a bien voulu placer con
de ſa famille, en teſte de
doncques qu'un affecti
mieremerent & principa
& que lors qu'il ſera be
diſe librement,

* *Huic ego nec re*
pono,
Obſequium ſine fin

(56) Il faut auſſi *qu'il*
d'avarice, de convoiti
que de bien ſervir ſon
fortune mediocre, honn
livrer luy & ſes plus pro

que pour avancer la sienne, à laquelle s'il ne peut parvenir en le servant avec fidelité, il ne fera point de doute de le deservir, de le vendre & livrer à ses ennemis pour satisfaire à son ambition, ou à son avarice demesurée,

> z *Namque ubi avaritia est habitans ferme omnia ibidem*
> *Flagitia, impietas, perjuria, furta, rapinæ,*
> *Fraudes atque doli, insidiæque & proditiones.*
> (Paling, in Sagit.)

C'est ce que pratiqua autrefois Stilico, quand (59) *pour s'acquerir l'amitié d'Alaric Roy des Gots*, & s'appuyer de son secours pour se saisir de l'Empire d'Orient, il fit une paix honteuse avec luy & obligea l'Empereur de luy payer tribut sous le nom de pension; (60) *& Pierre des Vignes Chancelier de Frederic II*, fut à bon droit privé de la veuë, pour avoir noüé une intelligence trop secrete avec le Pape Alexandre III, ennemy capital de son Maistre. Ce fut encore pour la méme cause que (61) *le Cardinal Balué demeura XII ans resserré dans la Tour des Loches* sous le Regne de Louys XI, & que le Cardinal du Prat décheut de sa faveur, & fut long temps en prison pendant celuy de François I. Cette méme force & disposition d'esprit defend aussi à nostre Ministre d'estre trop credule ou superstitieux, & bigot : Car bien

z Car là où est l'avarice, tous les autres vices y habitent aussi, l'impieté, le parjure, le vol, la rapine, les fraudes & tromperies, les embusches & les trahisons.

bien que 1 *creduli*
& quidem in opti
obrepat, (Cic. l. 1
propre d'un homm
ne rien croire 2 *n*
nec. de Ira.) au m
faut ainſi faire, cr

3 *Qui facilis*
i

Et comme nous a
quatre ou cinq m
trop credules &
celuy qui ſe meſlo
ſot que de s'y laiſ
voudroient ſervir
un Miniſtre qui a

la rencontre d'un maure, un faux bruit, quelque vau de ville, tromperie, ou superstition, luy feront perdre l'escrime, l'estonneront, & le reduiront à prendre quelque party honteux & deshonneste; A quoy s'il est tant soit peu porté de sa nature, la superstition sœur germaine de cette grande credulité, l'y plongera tout à fait, & luy ostera si peu de jugement qui luy pouvoit rester. [1] *Occentus soricis auditus Fabio Maximo dictaturam, C. Flaminio magisterium equitum deponendi causam prebuit.* (Val. Max. l. 1. cap. 10.) Elle luy ravira le repos du corps, & la fermeté, constance, & resolution de l'esprit; [2] *superstitione enim qui est imbutus quiescere nunquam potest*: (Cicero de fin. l. 1.) elle l'assujettira à mille terreurs paniques, & luy fera craindre & redouter,

> [3] *Nihilo metuenda magis, quàm*
> *Quæ pueri in tenebris pavitant, finguntque*
> *futura.*

Elle luy fera commettre plus de pechez qu'il n'en est defendu aux dix commandemens, & se frottant les yeux avec de l'eau benite, ou touchant la chape d'un Prestre, il pensera effacer toutes les

 mau-

1 Le chant d'une souris fut cause que Fabius Maximus se démit de la Dictature, & Caius Flaminius de la charge de Colonel de la Cavalerie. 2 Car quiconque est imbu de superstition, il luy est impossible de reposer. 3 Des choses qui ne sont non plus à craindre que celles dont les enfans ont peur dans les tenebres, & qu'ils s'imaginent devoir arriver.

mauvaises actions de sa vie: [1] *sic errore quodam mentis famulatur impietati;* (Paschas. de virtut.) elle luy fera trouver des scrupules où il n'y en a point, (65) & *auparavant que de conclure un affaire, il en voudra parler cent fois à un confesseur.* Il luy revelera le conseil de son Prince, le soumettra à sa censure, l'examinera suivant toutes les regles des Casuistes, & à la fin [2] *ea quæ Dei sunt audacter excludet, ut sua tantùm admittat;* bref elle le rendra sot, impertinent, stupide, meschant, incapable de rien voir, de rien faire, de rien juger ou examiner à propos, & capable seulement de causer la perte & la ruine totale de quiconque se servira de luy, & la sienne propre, puis [redacted]

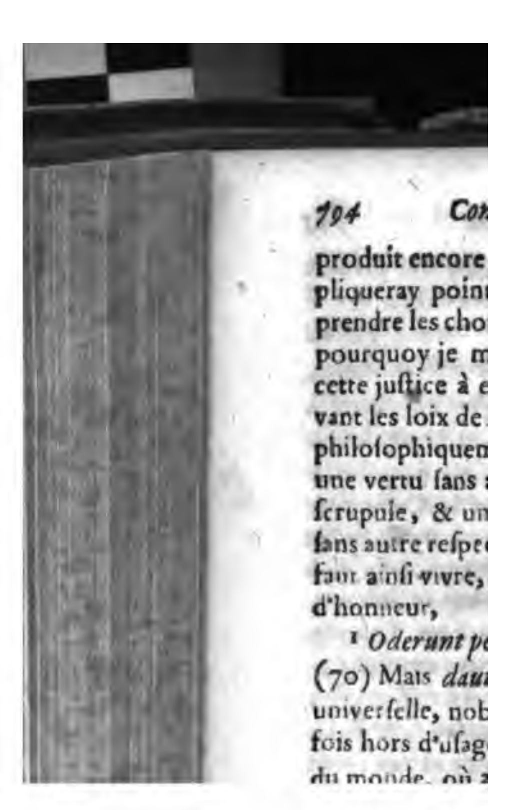
core qu'il se fust mocqué de celuy qui prenoit pour mauvais augure que les souris eussent rongé ses chausses, & qu'il luy eust dit, * *non esse illud monstrum quod arrosa sint à soricibus caliga, sed verè monstrum habendum fuisse si sorices à caligis roderentur*. (D. August. de Doct. Christian.) Luculle ne fut estimé impie pour avoir combattu Triganes un jour que le Calendrier Romain marquoit pour malheureux; ny Claudius pour avoir méprisé les auspices des poulets; non plus que Lucius Æmilius Paulus pour avoir le premier commencé d'abatre & ruiner les Temples d'Isis & de Serapis. D'ou l'on peut conjecturer que la superstition est le vray caractere d'une ame foible, rampante, effeminée, populaire, & de laquelle tout esprit fort, tout homme resolu, tout bon Ministre doit dire, comme faisoit Varron de quelque autre chose qui ne valoit pas mieux,

* *Apage in directum à domo nostra istam insanitatem*. (in Eumenieib.) .

(68) La seconde *vertu qui doit servir de base* & de fondement aux merites & à la bonne renommée de nostre Conseiller, c'est la Justice; de laquelle si nous voulions expliquer toutes les parties, il la faudroit comparer à une grosse tige qui (69) *produit trois branches*, dont l'une monte à Dieu, l'autre s'étend vers soy méme, & la tierce vers le prochain; & chacune desdites branches pro-

* Que ce n'estoit pas un prodige que les souris eussent rongé des chausses, mais que c'en seroit veritablement un si des chausses rongeoient des souris.

* *Chassons de nostre maison cette folie.*



produit encore
pliqueray poin
prendre les cho
pourquoy je m
cette juſtice à e
vant les loix de
philoſophiquem
une vertu ſans
ſcrupule, & un
ſans autre reſpe
faut ainſi vivre,
d'honneur,

[1] *Oderunt pe*

(70) Mais *dau*
univerſelle, nob
fois hors d'uſag
du monde, où a

blument. Mais quoy, il faut vivre comme les autres, & parmy tant de corruptions, celuy qui en a le moins doit passer pour le meilleur, * *beatus qui minimis urgetur*; (71) entre *tant de vices, on en peut bien quelquefois legitimer un*; & parmy tant de bonnes actions en déguiser quelqu'une. C'est doncques une maxime, que comme entre les lances celles-là sont estimées les meilleures, qui sont les plus souples, aussi entre les Ministres, (72) *on doit priser davantage ceux qui sçavent le mieux ployer*, & s'accommoder aux diverses occurrences, pour venir à bout de leurs desseins, imitant ainsi le Dieu Vertumnus qui disoit dans Properce:

* *Opportuna mea est cunctis natura figuris,*
In quamcunque voles verte decorus ero.

(73) Qu'il se *souvienne seulement d'observer* toujours ces deux preceptes, le premier de conjoindre & *assembler* autant qu'il luy sera possible *l'utilité & l'honnesteté*, l'envisageant toujours & la costoyant le plus prés qu'il luy sera possible: l'autre de ne servir jamais d'instrument à la passion de son Maistre, & de ne rien proposer ny conclure, qu'il ne juge luy-méme estre necessaire pour la conversation de l'Estat, le bien du peuple, ou le salut du Prince, demeurant à couvert pour ce qui sera du reste, sous ce bon avis de Plutarque,

* Bienheureux est celuy qui est travaillé des plus petites.

* Ma nature est propre à prendre toutes sortes de figures, donnez moy celle que vous voudrez, je seray beau sous chacune.

personne, non pas méme les moindres: Honorer les hommes selon leurs merites & qualitez, donner plus de loüange à ses compagnons qu'à soy méme, servir & entretenir ses amis, demeurer ferme & constant parmy leurs adversitez, ne changer de dessein & de resolution sans quelque grand sujet, deliberer à loisir & executer gayement & avec diligence, (81) *ne s'émerveiller de ce qui est extraordinaire*, ne se mocquer de personne, mais sur tout épargner les pauvres & ses amis, n'envier la loüange à ceux qui la meritent, non pas méme à ses ennemis, ne parler sans sçavoir, (82) *ne donner conseil qu'à ceux qui le demandent*, ne faire l'entendu en ce qui n'est pas de sa profession, & ne parler de ce qui en est qu'avec modestie & sans jactance & affectation, comme

ous rencontrer en un homme, (87) *on ne peut toutesfois manquer de preferer celuy qui en aura le plus.* Et quand le Prince l'aura trouvé, ce sera à faire à luy de le bien maintenir & choier comme un precieux thresor, parce que si sa naissance ne luy a donné des couronnes, les couronnes toutesfois ne se peuvent passer de luy : si la fortune ne l'a fait Roy, sa suffisance le rend l'oracle des Roys, & tout ce qu'il dira des loix, ses simples paroles passeront pour raisons, ses actions pour exemples, & toute sa vie pour miracle.

Aprés avoir expliqué ce qui est du devoir du Ministre envers le Prince, il nous reste à considerer, comme en passant neanmoins, ce que le Prince doit contribuer de son costé, pour bien traitter avec son Ministre, & parce qu'en matiere de regles & preceptes, j'ay toujours estimé avec Horace, que les plus courts sont les meilleurs,

* *Quicquid pracipies esto brevis*;

Je reduiray tous ceux, qui me semblent les plus necessaires en cette occasion à trois principaux, dont (88) *le premier sera de le traitter en amy*, non pas en serviteur, de parler & conferer avec luy à cœur ouvert, de ne luy rien celer de tout ce qu'il sçaura, de luy ouvrir une entiere confidence, & de traitter avec luy comme il feroit avec soy-méme, sans avoir honte de luy declarer sa foiblesse, ignorance, imbecillité, ou tel autre defaut qu'il pourra avoir ; Ny aussi son dépit, les fascheries, coleres, mécontentemens, & semblables passions,

Eee qui

* Sois succinct dans tous les preceptes que tu donneras.

qui le pourront tourmenter. Et si je n'ay asse d'autorité pour établir cette maxime, qu'on do fere au moins quelque chose à l'avis de Senequ 2 *Cogita* dit-il, *an tibi in amicitiam aliquis re piendus sit, quum placuerit id fieri, toto illu pectore admitte, tam audacter cum illo loquer quàm tecum.* C'est ce qu'il avoit encore dit au paravant en beaucoup moins de paroles, 3 *tu o mnia cum amico delibera, sed de illo prius.* Que si l'autorité d'un si grand homme a besoin d'estre appuyée, & soustenue par quelques raisons, T. Live nous en fournira une tres-puissante & vala ble, 1 *vult sibi quisque credi, & habita fides ipsam fidem obligat* : les experimentez Chymistes tiennent que pour faire de l'or on ne se doit ser vir que de l'or même,



n autre; les Oiseleurs que pour faire bonne chas-
il se faut servir de ces oiseaux que Varro ap-
elle, [3] *illices & traditores generis sui:* Les Phi-
losophes moraux, que l'amour ne se peut acque-
r que par une amitié & affection reciproque.

Veux-tu mon fils que t'apprenne en peu d'heure
Le beau secret du breuvage amoureux;
Aime les tiens, tu seras aimé d'eux;
Il n'y a point de recepte meilleure.

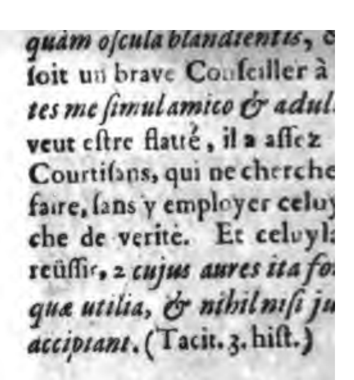
Comment doncques un Prince pourra-t-il trou-
er de la confidence en quelque amy, s'il ne luy
n communique auparavant de son costé, s'il ne
ay monstre ce qui Sera de son devoir en s'acquit-
ant du sien propre: [1] *Si vis me flere*, disoit Ho-
ace, [2] *dolendum est prius tibi. Cur te habebo ut
Consulem, si me non habeas ut Senatorem*, repli-
quoit ut autre? il faut tout ou rien, & jouïr d'une
ntiere confidence, ou n'en avoir point; declarer
ujourd'huy une affaire, en taire demain une au-
re, en entamer quelqu'une, & ne la pas achever,
garder toujours quelque [1] *retentum*, & ne pas
out dire, sont des marques de défiance, d'inquie-
ude & d'irresolution, qui font perdre au Mini-
stre la visée pour ce qui est du conseil, & l'affe-
ction pour ce qui concerne le service.

La seconde chose que le Prince doit observer

3 Traittres de ceux de leur espece, & servant à les faire
prendre

1 Si tu veux que je pleure, il faut que tu t'affliges au-
paravant. 2 Pourquoy te traiteray-je comme un Con-
sul, si tu ne me traites pas comme un Senateur.

1 Chose de retenu.



quàm oſcula blandientis, c
ſoit un brave Conſeiller à
tes me ſimulamico & adul.
veut eſtre flatté, il a aſſez
Courtiſans, qui ne cherche
faire, ſans y employer celuy
che de verité. Et celuyl:
reüſſir, *cujus aures ita fo*
quæ utilia, & nihil niſi ju
accipiant. (Tacit. 3. hiſt.)

Finalement comme ceux
que temps au Soleil ſont éc
(89) *auſſi faut-il que celuy*
verain approche de ſa perſ
fets de ſon pouvoir, & de l'
par la recompenſe deüe à ſ
que la plus honorable & glo
donner, ſoit de les agréer,



nisfait, 1 *beneficium siquidem est reddere bonitatis verba*, (Senec.) & suivant méme l'opinion commune,

2 *Principibus placuisse viris non ultima laus est.*

Il faut neanmoins passer outre, & pratiquer à son occasion cette belle vertu de la liberalité; en luy subministrant les choses necessaires (90) *pour vivre honnestement dans un estat mediocre*, & autant éloigné de l'ambition, que de la necessité. (91) *Philippes II disoit à Ruy Gomes* son Confident serviteur, *faites mes affaires & je feray les vostres:* Il faut que tous les Princes en disent autant à leurs Ministres, s'ils en veulent estre servis avec affection & fidelité, 3 *liberalitas enim commune quoddam vinculum est, quo beneficus & beneficio devinctus astringuntur.* Et (92) j'estime *qu'il seroit encore meilleur de les mettre promptement en repos de ce costé là*, afin que n'ayant plus à la teste cet horrible monstre de pauvreté, ils apportent un esprit entierement libre, & dégagé de toutes passions, au maniement des affaires, qui seroit le premier fruit de cette liberalité, comme le second d'acquerir beaucoup d'honneur, & de recommandation à celuy qui l'auroit pratiquée dautant que, selon la remarque d'Aristote, entre

1 Veu que c'est un bienfait, ou une recompense, que de parler en bons termes des services qu'on a reçus. 2 On ne remporte pas peu de loüange d'avoir plu aux Princes. 3 Car la liberalité est un certain lieu qui lie le bienfaiteur & celuy qui reçoit le bienfait.

entre tous les Princes vertueux, * *ii fere diliguntur maximè, qui fama & laude valent liberalitatis*; & le dernier, de rendre les personnes entierement liées au service de ceux qui leur font du bien, veu que, suivant le dire d'un Ancien, qui a le premier inventé les bienfaits, il a voulu forger des seps & des menottes, pour enchaisner les hommes, les captiver & traisner aprés soy.

Voila, MONSEIGNEUR, tout ce que j'avois à dire en cette matiere, de laquelle, je n'eusse jamais voulu entreprendre de traitter, si V. Eminence ne me l'eust commandé, & que sa grande bonté, & facilité ne m'eussent fait esperer une excuse favorable, de toutes les fautes que je puis y avoir commises. Je sçay qu'elle desiroit d'autres forces que les miennes, une plume plus diserte & eloquente, une erudition plus grande, un



la continuation de vostre faveur & bienveillance, que

* *Illa dies olim veniet (modo stamina*
Longa trahat Lachesis) quum te & tua facta canemus
Uberius, nomenque tuum Gangetica tellus,
Et Tartessiaci resonabunt littora ponti.
Ibit Hyperboreas passim tua fama per urbes,
Et per me extremis Lybia nosceris in oris,
Tunc ego majori Musarum percitus œstro,
Omnibus ostendam quanto tenearis amore
Justitiæ, sit quanta tibi pietasque fidesque,
Quantum consilio valeas & fortibus ausis,
Quàm sis munificus, quàm clemens, denique per me
Ingenium, moresque tuos mirabitur orbis.
At nunc ista tibi quæ tradimus accipe læto
Interea vultu, & præsentibus annue cœptis.

* Le temps viendra un jour (pourveu que la Parque fasse nostre fusée longue) que nous publierons plus amplement les belles actions de vostre personne; & que vostre nom retentira dans la terre du Gange, & sur les costes de la mer d'Espagne. Vostre nom ira jusques aux villes du Nord, & je vous feray connoistre dans les extremités de la Libye. Alors poussé d'une plus grande veine poëtique, je feray voir à tout le monde combien vous estes amateur de la justice, combien grande est la foy & la pieté dont vous estes orné; combien vous estes puissant en conseil, & en courageuses entreprises; combien vous estes liberal, & clement, & enfin je feray que toute la terre admirera vostre esprit & vos mœurs. Mais cependant recevés ce que je vous offre maintenant, & daignés prendre en bonne part & favoriser la presente entreprise.

concerter

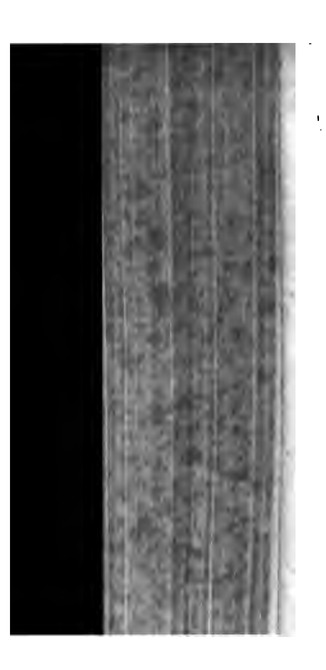
J'ay deja dit cy devant,
niers chapitres de l'o
sieur Naudé, me fournis
jet d'escrire, que les pr
que ce grand personna
passer soy mémes en cet
afin de ne laisser aucun
sans l'avoir un peu éclai
siderer, ce qui reste, sans
trop.

2. Le Prince donne le prem
mouvement a tout ce qui est fai

Encore que Monsieur N
point parler des quali



essité le requiert, pour le bien de leur arsonne. Je dis donc, que le Prince, soit u'il parvienne à la Couronne par succession, soit qu'elle soit donnée à son merite, ou à sa fortune, soit qu'elle soit acuise par son adresse, ou par ses profusons, il a besoin de Conseil, quand mémes sa principauté ét fort petite, & peu onsiderable. Or il y a deux sortes de ouverains. Les uns, qui presument tant e leur sçavoir, qu'ils ne veulent prendre onseil, que de leur teste. Les autres, ont ceux, qui ne font aucune chose d'importance, sans avoir appris, quel ét le entiment de leurs plus habiles serviteurs. Les premiers, quoy que tres habiles hommes, se trompent souvent, comme Loüis XI Roy de France, qui s'étant mprudemment mis, entre les mains de Charles le brave Duc de Bourgogne, fut n danger de perdre la vie, & perdit en ffect sa liberté pour quelques mois. Les utres sont de trois sortes ; Car les uns peuvent prendre conseil de leur propre experience, & toutefois ils ne le font point, pour joüer au plus seur. Les autres ne peuvent tirer, sinon peu de Conseils le leur propre prudence; Mais ils ont les



la nature, qu'ils ont
ner le bien du mal, e
ciles, comme le font
les, qui regardent le
Peuples. L'on peut l
Classe, tous les gran
ciens, que moderne
rois un Cathalogue,
choquer la Modestie
aujourd'huy. La sec
de des trois, parce
Souverains n'ayent p
de, l'on en trouve
beaucoup d'experien
ont tous plus de gra
autres hommes. En
l'on ne voit, que le

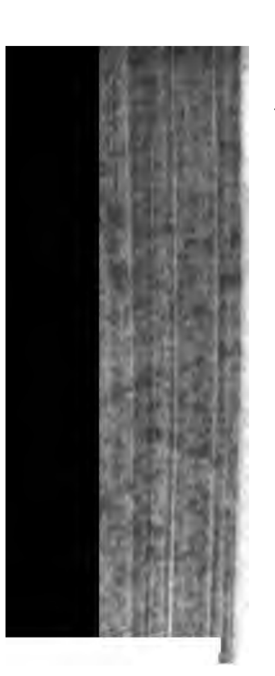


y reüississent, bien que les hommes soyent difficiles à connoitre, & qu'il aviene par fois, que les nouveaux honneurs effacent de leur memoire, ce qu'ils étoyent auparavant.

3. *Ce seroit étre pedant, que de penser seulement, que les considerations de la vertu puissent avoir lieu, parmy le desordre des Elections.*

Ceux qui considereront ce que nôtre auteur nous dit icy, verront aisement, qu'il croit, que les elections des grands E'tats se font toutes avec desordre. L'on voit pourtant de sçavants personnages, qui les preferent à la succession; Et bien que je ne sois pas de ce sentiment, j'oserois asseurer, qu'on voit des Elections bien ordonnées. Je ne parle point de celles du Pape, & des Prélats de l'Eglise Romaine, qui doivent étre le moins briguées; ni de celle des Roix de Pologne, qui peut difficilement étre sans desordre, à cause du nombre presque innombrable d'Electeurs. Je ne veus parler icy, que de l'Election de nos Empereurs. Il ne se peut, que celle icy ne soit tres bien ordonnée, parce qu'elle a, en un souverain degré, tout ce qui peut servir à sa perfection. Car *premierement* les Electeurs sont d'u-

ne



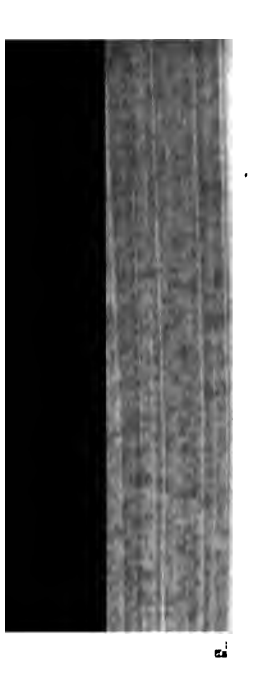
propre, qu'on pouve
actions. Et bien que l
tieme Electorat seml
desordre; il ét certain,
lement remedier, pa
Neufvieme, au cas q
cultez, par l'égalité de
me lieu, ceux, qui
mettre l'Empereur su
plus obligez, qu'auc
de l'Empire, à la con
gnité Imperiale, & au
En quatrieme lieu, les l
me excluant de l'Electi
gers, elles diminuent
cilitent le moyen d'éli
vueille & puisse bien r



n du defunt Empereur, tachent
ierir les qualitez requiſes à un Sou-
i, de peur d'étre exclus du rang, où
irent, & dont ils ſont comme aſ-
:, ſi leurs vices ne les en rendent in-
s. De ſorte qu'en Allemagne l'Em-
r ét éleu ſans *brigues*, *monopoles*, &
, & l'on ne requiert de luy, ſinon,
it les reins aſſez forts, pour ſouſte-
ès depens, cette dignité, qui ét la
ere, & la plus eminente de la Chré-

*On peut philoſopher autrement des Mini-
rce qu'ils dependent abſolument du chois,
Prince en peut faire.* Les Electeurs,
ettent un Prince ſur le thrône, a-
lus d'intereſt de le choiſir digne
ner, que le Prince n'en a de choi-
, ou pluſieurs Miniſtres, capables
ler à faire ſa charge. L'on avoüera
lement, qu'on puiſſe philoſopher
vantageuſement de l'Election des
res, que de celle des Princes. Au
 ét il malaiſé de croire, qu'un Prin-
t plus capable de choiſir ſeul, un
re, ou qu'il y employe plus de ſoin,
 College Electoral, à choiſir un
reur. *Les raiſons que j'ay de tenir*

ce



son inferieur. En secon
qui a été éleu, proclam
ne peut être rejeté, qu
enormes, & le Minist
par le moindre soubço
de felonnie. 3. De l'E
Prince dépend la gloire
& l'accroissement de to
de celle d'un Minist
ment, l'honneur d'une
ticuliere, & mediocre.
que plusieurs grands p
plus de lumiere, qu'un
point douter, que sept
sent mieux choisir un P
ce ne peut choisir un M
quieme lieu; Ceux q
Maître, pour toute sa



n lieu, icy, j'ay sujet d'étre d'une opinion contraire à celle de Monf. Naudé.

5. *Magna negotia magnis adjutoribus egent.* S'il est vray, qu'il faille des Hercules, pour domter les monstres, & des Atlas pour soustenir le ciel; il n'y a point de doute, qu'un grand Prince n'ait besoin d'un excellent serviteur, pour le seconder. Il n'y a rien de plus difficile, que de tenir dans l'obeissance une infinité d'esprits inquiets, qui ne pouvant point demeurer en repos, ils ne songent qu'a plonger les autres dans l'inquietude. Deux habiles Princes, sçavoir est Loüis XI Roy de France, & Philippe II Roy d'Espagne, disoyent autrefois, que la vie d'un Souverain ét semblable à celle d'un Fisseran. Celuy cy travaille des pieds, des mains, & de la teste; & n'a pas plutost renoüé un fil icy, qu'il s'en rompt un autre là. De mémes en ét il des grands Princes. Ils ont tant à faire pour rendre leur regne parfait, qu'ils ne peuvent vacquer à autre chose; & ont tant à travailler du corps, & de l'ame, de la teste & des mains, qu'ils succomberoyent, si dans la continuation, & dans les difficultez de leur ouvrage, ils n'avoyent des Ministres capables de les soulager.

6. Ceux

capable de bien regne
Ministres de le bien co
fois tres asseuré, que les
sulté leurs Ministres, s
grande importance, av
cer une affaire. Je ne v
point, que les Princes d
tassent ceux, de qui Phil
fait mētion, qui ne vou
main à l'œuvre, faisoye
Je ne suis pas Clerc, je la
seillers, je me fie à eux. Ces
ce discours, parce qu'ils
plaisir, a leur devoir, &
ou leur ignorance les c
Pour moy j'estime, que l
appeler ses ministres à f
negliger de son costé, ce



ui luy donnent des leçons, & des mo-
ens de bien regner, comme s'ils étoyent
es novices, ou des petits Escoliers.

7. *Alexandre avoit toujours auprés de soy
litus & Ephestion. Auguste ne faisoit rien sans
avis de Mecenas & d'Agripa.* Il semble im-
possible, qu'un Prince soit sans favory,
qui par sa conversation, diminue ses in-
quietudes, & par sa prudence soulage ses
occupations. Il y en a mémes, qui ont
les serviteurs, à qu'ils font part de leur
mitié, & d'autres a qu'ils font part de
eurs travaux, & de la peine, qu'ils ont
u gouvernement de leur E'tat. C'ét peut
tre pour cette raison, que les historiens
lisent, que Craterus étoit amy du Roy,
t Ephestion l'étoit d'Alexandre. Ce der-
nier étoit si avant dans les bonnes graces
le ce Conquerant, que sa mort le pensa
aire mourir de tristesse; Et pour luy té-
moigner sa bienveillance, apres son tré-
as, il fit crucifier Glaucus son Medecin,
uy ordonna des sacrifices, comme à un
demy Dieu, & employa dix mille talens,
'ét à dire six milions d'or, à la pompe de
es funerailles, & à l'edification de son
ombeau. Clitus ne fut pas si heureux
u'Ephestion, mais il n'eut gueres moins

Fff de part



de part aux
lexandre.
cauſe de la
uſoit, tand
yvres, il fut
ſir de cet h
ſoy méme,
ne l'en euſſe
xandre avoi
qu'il luy av
luy ravit la
ſeil ſalnraire
parlât mal d
pagné dans
ſtrument à



ıonneur, ce que les autres font par ne-
ceſſité; & jamais ils ne ſe lient telement
es mains, que de ne rien faire, ſans avoir
'avis de leurs Miniſtres.

8. *Neron fut le meilleur des Empereurs, pendant qu'il ſuivit le Conſeil de Burrus, & de Seneque.* S'il ét vray, que Burrus fut chery de l'Empereur Neron par ſa vertu, il ne s'ét pas moins, qu'un autre Burrus moins honnéte homme que celuy là, a été haÿ par ſes vices, en nôtre tems, & en pluſieurs endroits de l'Europe. Rome le condamna au feu, & l'execution auroit ſuivy la ſentence du Pape Alexandre ſeptieme, ſi ſa fortune, & le malheur de pluſieurs autres, ne luy euſſent donné le moyen de fuïr. Strasbourg le vid & l'admira, jusqu'à ce que l'experience eut fait connoître à ceux, qui le frequentoyent, qu'il étoit un impoſteur. Alors Burrus, qui vid ſa malice découverte, changea de ſéjour, vid la reſidence de quelques Princes de l'Empire, & les trompa, puis il chercha un azile en Hollande, où il demeura, jusqu'a ce que la connoiſſance, qu'il avoit de la Chimie, luy eut donné moyen de duper quelques riches curieux. *Cela fait*, il craignit la corde, &

our l'eviter, il paffa en Danemarc avec
ue une viteffe incroyable. Là il abuſa
e la bonté du Roy Frideric III, qui e
ut trompé, comme plufieurs autres.
enfin Dieu ne voulant plus foufrir le
fte, les fupercheries, & la malice de
Architrompeur, il permit, qu'il tom
entre les mains de l'Empereur, qui l
conduire à Rome, où il a été conda
à une prifon perpetuelle. Punition
legere pour les crimes énormes,
commis. Mais renduë telle par l
mence de fa Majefté Imperiale, q
le Pape de ne point ufer envers lu
rigueur de fa juftice. Seneque é
...crits, par ceux des au
...l'Empe



succederent en sa faveur ; & je trouve, que deux Granveles Pere & fils, eurent bonne part à la faveur, & aux bonnes graces de sa Majesté. Le premier fut Secretaire d'E'tat. Et le second, qui étoit Ecclesiastique, fut premierement Evesque d'Arras & confident de son Maître. Puis Charles ayant quité ses E'tats à Philippe son fils ; Il fut fait chef du Conseil des Pays-bas à Bruxelles, & sa fortune égalant son merite, il reçeut du Pape le chapeau de Cardinal, & du Roy d'Espagne le titre de ViceRoy de Naples, & d'Aragon. Ruy Gomes de Sylva receut de grands biens, & de grandes marques de bienveillance du Roy Philippe le prudent. Mais on peut dire, qu'il étoit plutost aux bonnes graces de Philippes, qu'en celles du Roy. Car il contribuoit plus à la satisfaction de sa personne, qu'a l'administraton de ses Royaumes. Mais enfin il fut fait Prince d'Eboly, & eut sujet de se loüer de la liberalité de son Maître, & des faveurs, que la fortune luy fit, peut être pour l'amour de sa plus proche parente.

Les intimes Conseillers de Charles VII furent en divers tems le Comte de Dunois, Louvet ... de Provence, Tanegui du Chastel.

L'bi-

L'histoire nous asseurant, que
VII, Roy de France avoit *un es*
ployable à tous vents, & fuyant la
avoit faite d'authorité pour bien com
de jugement pour faire choix de ses
Il faut necessairement, que la fo
eu grande part aux victoires,
porta sur les Anglois; Et qu
ayent beaucoup contribué à
heur. Ceux, qui s'attacherent
tement à son service, furent
Stuard, & Jacques du Glas Esc
parvinrent aux plus hautes cha
milice, Charles de Bourbon C
Clairmont, Jean de Bourbon



fils naturel de Loüis Duc d'Orleans, frere du Roy Charles VI. Ce Seigneur, qui contribua autant, ou plus qu'aucun autre à l'expulsion des Anglois, ébloüy de la faveur, & des graces, que le Roy Charles VII. faisoit à Jean Louvet President de Provence, prit sa fille en mariage, & n'en eut point d'enfant. Puis il épousa Marie fille de Jacques de Harcourt Comte de Tancarville, & en eut François mary d'Agnes fille de Loüis Duc de Savoye. Celuy-cy fut pere de Loüis Duc de Longueville, qui acquit le Comté de Neufchastel en Suisse, par le mariage, qu'il fit avecque Jeanne fille de Philippe, Marquis de Hochberg, dernier de sa branche. De ce mariage nasquit Loüis II, qui eut son frere, François Marquis de Retel, pour successeur. François fut pere de Leonor Duc de Longueville, qui épousa Marie de Bourbon Comtesse de Saint Paul. Ce Prince eut, entre autres enfans, Henry, qui ét mort depuis peu, & n'a laissé, qu'une fille de son premier mariage, & deux fils du second. Les deux femmes du Duc Henry, ont été de la plus noble maison du monde; Car Loüise, *qui fut la premiere*, étoit fille de Charles

de Bourbon Comte de Soiſſons. Et la
conde, qui vit encore l'an 1673, ét fill
Henry de Bourbon, Prince de Co
L'ainé des fils de ce Duc, nommé J
Loüis Charles, avoit ſuccedé à ſon p
en la poſſeſſion de pluſieurs belles te
qui apportent ſix cens mille livres de
te; mais il a preferé la vie Eccleſiaſt
à ces richeſſes, & Charles Paris ſon
luy a ſuccedé. Ce Prince étoit jeune,
brave, & ayant montré ſa bravour
Candie, & ailleurs, il a été tué au ſe
de ſa Majeſté à la guerre de Hollande
1672. Il étoit Duc de Longueville, &
ſtoute ville, Comte de Dunois, Souv
[redacted]



:t étoit estimé la sangsue du peuple, & fleau des grands ; Et Taneguy fut re- ·eté de tous, pour avoir toujours été on serviteur du Roy, & personne de rvice, de merite & de probité.

11. Loüis XI avoit toujours quelque serviteur fidé, à qui, il se communiquoit, témoin le Car- inal de Balué, Philippe de Comines, & son Me- :cin Cottier : Jamais Prince ne fut plus ja- oux de son authorité, que Loüis XI Roy e France ; aussi n'en a-t-on jamais point eu, qui ait pris tant de soin de ses affai- :s que luy. De sorte qu'on pourroit di- :, qu'il n'eut jamais aucun Ministre si uissant, que ceux, qui ont servy ses suc- :sseurs. Philippe de Comines, écrit ses ctions avec beaucoup d'exactitude ; & ans les plus espineuses difficultez, où il : trouve, ce grand historien le represen- :, comme un Heros, qui prend conseil e soy méme. Aussi dit-il, que le Roy *con- oissoit les gens d'authorité, & de valeur, qui oyent en Angleterre, en Espagne, en Portugal, s Païs-bas, & en Bretagne, aussi bien, que ceux ui vivoyent dans ses Etats. Il n'espargnoit rien,* ce que Monsieur de Comines dit, *quand s'agissoit de gagner un homme, qui luy pouvoit uire, ou qui le pouvoit servir. Il aimoit nature-*

en la chambr
parcequ'il av
de Valet de C
nes porteren
difficile, & d
l'argent, ni de
cuter un si gra
fut il aussitôt
conquerans,
la lâcheté du
voit trente six
Couronne de
été bien élevé
âge viril, éta
témoigné une
une prudence



Condition, ni d'Experience, & au
ntraire Charles d'Amboiſe, étoit un
mme accomply, ſage, ſçavant, libe-
, magnifique, & d'une Maiſon Illuſtre,
:t ce que Loüis ne le ſoufroit pas au
nſeil, ou il s'agiſſoit de choquer le Pa-
, ſçachant, que les Cardinaux, quoy
'ils ſoyent d'ailleurs bons ſerviteurs
leurs Maîtres, favoriſent plus les Pa-
s, que les Roix, & particulierement,
and ils aſpirent au Papat, comme le
ırdinal d'Amboiſe qui toutefois n'en
t que l'eſperence, peut étre parce que
peché originel luy ferma la porte de
:te dignité ſouveraine.

*13. François premier avoit plus de fiance à
miral d'Annebaut, qu'a nul autre, & Hen-
I. au Connétable de Montmorancy.* J'ay
pris de l'hiſtoire, que François pre-
er Roy de France, ayant eu pour
uverneur de ſon jeune âge, Artus de
uffier Seigneur de Boiſy, il l'aima ten-
:ment à cauſe des ſervices, qu'il luy
oit rendus, & à cauſe de ſes merites.
Roy le fit grand Maître de France,
l'employa, lorsqu'il fit le Celebre ac-
rd avec Charles premier de ce Nom

Roy

tus étant mort, Guill
gneur de Bonivet, A
proche parent d'Artı
confidence de ce Roy,
principal Conseiller
Pavie, où le Roy fut p
celuy de tenir la ville
batre les troupes Im
tems. Ce malheure
cause de la prison de s
ne de ses affaires, & d
la France, fut fatal à s
y perit, avec plusieurs
de valeur, & de naissa
baut, de qui Mons. N
en ce lieu icy, fut pris
pres sa delivrance, il c



an 1535. Et un an apres, le méme Admi-
l laissa Claude d'Annebaut à Thurin,
our avoir soin de conserver les conque-
es, qu'il avoit faites en ce païs là. Ce
eigneur servit parfaitement bien en cet-
rencontre, soustint un long siege, dans
urin, & ayant étendu ses condées, par
valeur, il fut retiré de Piemont, afin
u'il s'allât refraichir en France. Peu a-
res, il reprit les armes, & fit si bien en
lusieurs rencontres, lorsque le Roy at-
qua en personne le Païs-bas, qu'il me-
ta la charge de General des Chevaux
gers. Puis, apres la disgrace de l'Ad-
iral Chabot, qui fut privé de sa charge
n 1540, & apres le decez de l'Admiral
e Biron, il fut élevé à cette charge, &
compagna le Dauphin, quand il atta-
ua Perpignan. Mais en tout cela l'on
e void point de faveur, qui égale, celle,
ue les favoris des Rois ont eu depuis.
our ce qui regarde le Connétable de
Montmorancy. Ce Seigneur avoit été
onoré du baston de Maréchal, & de la
harge de grand Maître de France. Il a-
oit eu l'honneur d'étre precepteur du
Dauphin, en l'art militaire, lorsqu'il
ommandoit l'armée, contre l'Empereur
qui

qui avoit affiegé Marfeille, avec cinquan-te mille hommes, & par fa prudente va-leur contraignit fa Majefté Imperiale à lever le fiege. Quelque tems aprés, il fut disgracié, parcequ'il confeilla au Roy fon Maître, de fe fier à la parole de l'Empe-reur, qui luy promettoit l'inveftiture du Duché de Milan, pour obtenir de luy la permiffion de paffer affeurement par la France, pour aller remedier aux defor-dres de la Flandre, qui preffoyent extre-mement. Mais le Roy François étant mort, fon fucceffeur remit en grace le Connétable, & fe fouvenant de ce qu'il luy avoit veu faire, il en fit fon favory & [redacted]



oyent une Mere trop ambitieuse, & par-
e qu'ils parvinrent à la Couronne, &
noururent avant, qu'ils eussent appris
 science de bien regner; Mais je ne sçau-
ois pas avoüer que la Maison de Lorrai-
e ait été l'appuy du Roy François II. ni
ue le Chancelier de Birague l'ait été de
Charles IX. Il ét vray que François Duc
e Guise, eut au tems du Roy François II,
 gouvernement des armées, & le Car-
dinal son frere eut celuy de l'E'tat, & des
inances de France, Mais les Princes du
ang, le Connétable de Montmorancy,
& les autres grands, à qui la naissance, &
es charges donnoyent ce que les favo-
is du Roy prennoyent par violence,
nirent l'E'tat à deux doigts pres de sa
uine. Enfin le regne de ce jeune Prince
ut si troublé, par le renversement des
oix du Royaume, qu'on peut dire avec
aison, que le credit des Lorrains, au lieu
d'appuyer l'authorité du Roy, la mit en
un extreme danger. Et si ce Prince eût
vescu plus long tems, l'on auroit veu du
sang, Royal rependu par la main du bour-
reau, & les E'trangers triompher des en-
fans de la maison. Au reste la faveur des
Guises obligea les Princes du sang, à se



Claude de Lorraine,
que du Comte de Bc
rut Capucin, sous le
de Joyeuse, apres a
guerre aux Protestan
spernon, il survesqu
tre, & il avoit plus
ans, lors qu'il mou
plus de ses descendan
étant entrée en Reli
voir la vie dissoluë c
garet son Pere. Elle
véc, que jamais, ell
tir, Au reste, ce Co
contraint d'abandon
la Malice des Ligueu



plus grand appuy. Maximilien de Bethune Marquis des Rosny, & puis Duc de Suilly, Prince d'Anrichemont, Sur-intendant des finances, & grand Maître de l'Artillerie de France, par le bienfait du Roy, fut tres fidelle, & tres utile serviteur de ce grand Prince; & apres la mort de sa Majesté, il fut l'objet de la Haine de ceux, qui l'avoyent trouvé trop bon Ménager des Finances du Roy son Maître. Toutefois sa Maison subsiste avec splendeur. Charles de Neuvilles, Seigneur de Villeroy, qui fut Secretaire & Ministre d'E'tat, pendant le regne de Henry III, de Henry IV, & de Loüis XIII, servit à souhait ces trois Princes, & son merite ayant continué en ses successeurs, son petit fils s'ét veu Duc, Païr & Maréchal de France, Gouverneur du Roy, & tres digne des bonnes graces de sa Majesté. Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery eut aussi fort bonne part en la confidence de ce grand Roy, parcequ'il le servit, étant Ambassadeur à Rome & en Suisse, & parcequ'il fut le principal Instrument de la paix, qui fut concluë à Vervins, entre sa Majesté, & Philippe II, Roy d'Espagne; & à Lion entre la méme Majesté, & Char-

les Emanuel Duc d
il fait Chancelier d
Puiſieux ſon fils, Se
Commandeur de S
baſſadeur du Roy L

16. Et le Cardinal
Loüis le juſte, & le trei
Loüis trezieme, éta
ronne, en l'âge de
ſoin d'appuy. Et le
ayant declaré Mari
Regente de ſon E'ta
rité, Elle éleva à
dence Eleonor de
qui épouſa Conch



plus de bien, que son Predecesseur. Celuy cy fut fait Connètable de France, & obtint pour ces deux freres, aussi bien que pour luy, la qualité de Duc & pair. Aujourd'huy le fils de ce favory ét Duc de Luines, & son petit fils ét Duc de Chevreuse, Pair & grand fauconnier de France. Le Connètable de Luines mourut dans les bonnes graces du Roy; Et le Cardinal de Richelieu, qui avoit plus de conduite, qu'aucun de ses devanciers, eut aussi plus de pouvoir sur l'Esprit du Roy son Maître, luy rendit de plus signalez services, & porta l'honneur du Roy & du Royaume de France, à un haut point de gloire. Cet Illustre Prelat arracha des mains des Reformez, plus de deux cens places de seureté, qu'ils avoyent extorquées du malheur du tems, & de l'infortune des Roix, sous pretexte, que leur vie n'étoit point asseurée. Enfin ce Cardinal ôta aux Huguenots, le moyen de troubler l'E'tat, & d'appuyer la Rebellion des grands. Puis voyant que tout le Royaume obeïssoit, il prit la defense de ses aliez, & rendit son Maître un de plus glorieux Princes, qui ayent jamais regné en France. Au reste, ce grand Ministre,

qui avoit eu des freres, plus âgez que luy, en survesquit un, qui fût tué, en duel, Et parceque l'autre avoit été chartreux, & étoit prestre, & Cardinal comme luy, ils ne laisserent point d'enfant & il fut contraint, d'adopter les enfans de ses sœurs, & leur laissa de grands biens, & des charges tres considerables, sous le Nom de Duc de Richelieu, & de Fronsac, d'Amiral, & de General des Galleres de France.

17. *Le Trionvirat à heureusement gouverné la France, sous Henry quatrieme.* Il ét fort aisé de conseiller un Roy, quand il ét le



mener heureusement au port, le Navire, dont il étoit le Patron.

18. *En Matiere d'affaires, il n'y a rien de plus prejudiciable, que la diversité d'opinions.* Si la diversité d'opinions, ét prejudiciable aux affaires d'E'tat, les Princes ne doivent prendre conseil, que de leur teste. Car l'on trouve rarement deux personnes de mémes avis en toutes les Circonstances d'une affaire. L'on a neantmoins toûjours creu, & les Politiques croyent encore, que le Conseil, des Princes conserve, & agrandit leur E'tat; ce n'ét donc pas la diversité d'opinions, mais l'opiniatreté, que l'on doit eviter dans le Conseil des grands. Il doit étre permis aux moindres Conseillers de proposer les difficultez, qu'ils rencontrent aux affaires. On les doit écouter patiemment, & les examiner avec prudence. Et ayant bien consideré, ce qui ét le plus juste, & le plus honorable à la Patrie & au Prince; Les plus habiles qui seroyent d'une opinion contraire doivent caler la voile, & dire, que plusieurs voyent plus clair, qu'un seul, & n'avoir pas honte d'avoüer, qu'ils s'étoyent trompez.

20. Si le Prince se juge assez capable, pour êt[re] au dessus de ses confidens, il ét bon d'en av[oir] trois ou quatre &c. Mais s'il ét d'un Esp[rit] foible &c. il ét plus expedient, qu'il se co[nfie] à un seul. L'opinion de l'Archevêque d[e] Paris en la vie de Henry le grand, sem[ble] ble plus raisonnable, que celle du Sieur Naudé, en cet endroit. Le premie[r] veur, que le Prince s'estime au de là de tous ses serviteurs, & l'autre, qu'il exa[mi]nie s'il ét prudent, & capable de choi[sir] sir le meilleur Conseil, ou foible d'e[s]sprit & incapable de juger de la capa[ci]cité de ses serviteurs. Pour moy je croi



pable, de gouverner son E'tat, c'ét plu-stôt par hazard, que par prudence; Et par ainsi, tout ce que Monſ. Naudé nous dit icy, semble inutile à ceux, qui le pe-sent avec attention.

21. *Le Prince servira de joüet à la passion de ses Ministres.* Le Potentat, qui ét incapable de gouverner un E'tat, ét en danger de servir de joüet à la passion de ses confidens; S'il en a plusieurs, par les raisons que Monſ. Naudé apporte en ce lieu icy, & s'il n'en a qu'un, parcequ'il ét son Maître absolu, fait & defait tout ce qu'il veut, & regne sans contredit dans les E'tats de son Maître. Le Ministre, qui ét seul, dispose des biens de son Souverain, comme des siens propres, & attirant sur soy les respects de ses sujets, il rend son Roy un Idole vaine, & fait de sa dignité un Nom imaginaire. L'on a veu quantité d'Exemples de cette verité. Et parcequ'ils sont odieux, il ét juste de les passer sous silence, de peur d'offenser les vivans, en parlant des morts. Je ne diray donc rien icy si non, que le Prince, qui ne prend pas la peine de regner, quand il le sçait faire, &

celuy

mois apres, le Roy ayant fait á Naples ce qu'il souhaitoit, s'en retourna, & à son retour, les Siennois offrirent au Comte de Ligni, de le reconnoître pour leur Prince, & de luy fournir vingt mille écus par an. Les Pisans prierent à chaudes larmes, les François, qui étoyent dans leur ville, de faire tous leurs efforts, aupres de sa Majesté, pour empecher, qu'ils ne tombassent sous le joug de leur Ennemy. Enfin, ou la pitié, que le Roy eut de ses pauvres gens, ou le desir, qu'il eut de complaire, au Comte de Ligni son Cousin, luy firent oublier le serment

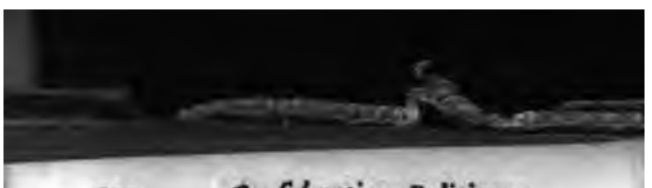


le vingt deux ans, passoit pour bon Predicateur, eut l'honneur d'étre connu par ses Predications, de Marie de Medicis, Mere du Roy Loüis XIII. Et cette connoissance l'avança à la charge de Secretaire d'E'tat. En ce méme tems, le Maréchal d'Ancre fut tué en punition de son insolence, & tous ceux, qui avoyent quelque part à sa fortune, furent abbatus avecque luy. Mais le merite du grand Richelieu, ne devoit point demeurer opprimé. Aussi se releva-t-il, Et apres la mort du Duc de Luines, il succeda à sa faveur. Ce fut alors, que la France fit voir ce qu'elle pouvoit faire. Elle desarma les Huguenots, assiegea & prit la Rochelle, & toutes les autres places, qui fomentoyent la rebellion, secourut le Duc de Mantoüe, fit connoître aux Espagnols, qu'ils pouvoyent étre vaincus Et ayant rendu son Roy Maître absolu de son Royaume, il prit le soin de ses aliez. Il se liga avecque les Protestans, pour conserver leur liberté; Et lorsqu'il songeoit à rendre le repos à l'Europe, il fut élevé au repos éternel, en l'âge de cinquante & un ans, Celuy de Christ 1642. Le Roy son Maître pleura la perte d'un si fidelle

du ſoin infatigable,
l'avancement de ſes af
peut dire, que Jamai
tant fait, que luy. Il r
ralement les actions ve
puniſſoit ſeverement
des pervers, protegeo
malheureux, & les ſç
luy, un Mecenas plus
qui fit autant d'honne
en receut de graces, &
ſterité ne ceſſera jamai
qu'il eut de rendre la
ment ſçavante & glori
omphant, la Religion
beïſſance univerſelle.



randes suffisances, ne suffisent point à
outes sortes d'affaires. Ceux qui trai-
ent avecque les Espagnols, & avecque
es Italiens, doivent marcher d'un pas
lus lent, & plus tardif, que ceux qui
traitent avecque des peuples moins gra-
ves, moins subtils, & plus credules. Le
Roy de France, qui a des affaires à demé-
er, avec ces nations, employe utilement
les personnes d'âge meur, & d'humeur
moins boüillante que l'ordinaire de ses
sujets. Et ceux qui ont cet Amploy, se peu-
vent regler sur le modele, de Messieurs
de Believre, & de Sillery, qui temoi-
gnerent à Messieurs le President Richar-
dot & Taxis au traité de Vervins, qu'ils
n'avoyent pas plus de haste, qu'eux, &
obtinrent une paix, utile à leur Maître &
honorable à leur nation. Ceux, qui trai-
ent avec les septentrionaux, doivent a-
voir plus de soin, de montrer leur prud-
homie, que leur subtilité. Les Allemans,
les Suedois, les Danois & les Polonois
sont si persuadez, que les peuples meri-
dionaux sont trop subtils, qu'a peine
croyent ils les veritez, qu'ils leur debi-
tent; Il faut donc user d'une Candeur,
qui les detrompe, & beuvant avec eux,



les troupes, & bien ſouvent, un homme de Robe tient le haut bout dans le Conſeil, où l'on prend les reſolutions.

26. On ne peut manquer de tirer le Miniſtre d'execution des plus illuſtres familles. Je ne crois pas, que ce que Monſ. Naudé nous dit icy, puiſſe paſſer pour une maxime indubitable. Et il ſe peut trouver des lieux, & des tems, où il ſeroit dangereux, de mettre les forces d'un E'tat, entre les mains d'un grand Prince. La Republique de Veniſe, ayant donné le commandement abſolu de ſes armées à François de la Rovere Duc d'Urbin; il fit connoitre



triompher des ennemis de la Republique, ét obligé de quiter sa charge, avant qu'il entre dans la ville, & se presenter au Senat, avec autant d'humilité, que s'il venoit de perdre une bataille. Pendant la minorité d'un Roy enfant, il ne seroit pas aussi fort à propos, de donner le commendement de ses armées à un ambibitieux, qui eut des pretensions à la Couronne; parceque l'occasion pourroit éveiller en luy, le desir de regner, & en ce cas, il mettroit le Roy, & le Royaume en danger de se perdre. Les plus sages Potentats, ont mieux aimé confier leurs armées à des personnes de mediocre naissance, qu'a leurs propos freres. Loüis XI Roy de France humilia tous ses Parens. Philippe II Roy d'Espagne se repentit de n'avoir pas obligé don Jean d'Austriche, d'embrasser les ordres Ecclesiastiques. Loüis le Justo fut souvent inquieté par Gaston de France son frere; Et le Senat de Suede rejeta le Testament de Charles Gustave son Roy, parce qu'il avoit ordonné, que son frere seroit Connétable, pendant la minorité de son fils.

27. *Philopemon ne sçavoit nulement commender sur mer.* Les Princes donnent or-

dinairement les charges à ceux, qui en font dignes, & s'ils ne le font pas, ils ont fuiet de s'en repentir; Mais il arrive fouvent, qu'on trouve peu de perfonnes capables de grands amplois. C'ét fans doute, pour cette raifon, que Loüis Dieu donné XIV de ce nom Roy tres-Chrétien de France & de Navarre, a étably dans fes Navires une E'cole, où deux cens gentilshommes François apprenent l'art de naviger: & une autre dans fes gardes, où plus de deux mille apprenent ce qu'il faut fçavoir pour commander à cheval, & à pied. Par ce moyen, fa Majefté ne



des personnes capables de s'en acquiter avec honneur.

28. *D'employer aux Ambassades ceux, qui ne sçavent, ni parler, ni haranger.* L'eloquence ét telement necessaire aux Ambassadeurs, qu'il semble impossible de se bien acquiter de cette charge, sans avoir le don de bien parler. Mais je ne crois pas, que ce soit assez, qu'un Ambassadeur puisse bien exprimer ses sentimens en la langue de son pays. Il faut quelque chose de plus. La langue vulgaire du peuple, avec qui, ils ont des affaires, ét entierement necessaire à ceux, qui ne veulent point étre trompez, & plus encore à ceux, qui veulent penetrer, dans les secrets d'E'tat. Les E'pions ne sont pas ceux, qui découvrent plus sincerement les mysteres, qu'on veut sçavoir. Les simples gens, qui ne sçavent que leur patoy, parlent plus naïfvement, de ce qui peut informer les Ambassadeurs, & ceux, qui ne les entendẽt point, sont privez de la connoissance, qui leur étoit necessaire. Je serois donc d'avis, que les gens de condition imitassent nos anciẽs Empereur, qui outre l'Alleman, & le Latin, apprenoyent tous, l'Italien & l'Esclavon. Quelques

uns paſſoyent plus outre, & n'ignoroye
ni le Grec, ni le François. Et à preſe
le tres-Auguſte Leopold ſçait parfai
ment, outre la langue de ſon Païs, le L
tin, l'Eſpagnol, l'Italien, & entend
François, & quelques autres langu
Au reſte les Ambaſſadeurs, que ſa Maj
ſté Imperiale envoye vers les Princes
trangers, ſçavent la langue vulgaire d
païs, où ils ont à faire. Et en cela, n
Allemans ſont preferables à quelqu
autres peuples, qui ſemblent ſe conte
ter de la leur, ou d'apprendre ſeuleme
les plus aiſées.



ié égale, ou peu éloignée de leur con-
ition. J'estime, que la raison, qu'ils ont,
rocede, de ce qu'ils peuvent plus aisé-
ient empecher, qu'une personne de bas
eu, ne se saisisse de la Couronne, qu'un
rince, qui, par des fauces genealogies,
eut palier ses pretensions. Pour ce qui
egarde les Princes du sang, leur naissan-
e leur ouvre la porte du Conseil d'E'tat,
t y ayant entrée, ils peuvent tenir en
ride, le favory, qui voudroit abuser de
on authorité. Mais s'ils joignoyent le
ouvoir, que leur naissance leur donne,
celuy d'une faveur extraordinaire, ils
ourroyent faire repentir leur Maître,
e les avoir elevez si haut. Et pour cela
e me persuade, qu'il vaut mieux tirer le
Ministre d'E'tat d'une famille mediocre,
ue d'une maison illustre, si ce n'ét, qu'on
ppele illustres, celles, qui ont flory long
ems, dans l'E'tat, par les services, qu'el-
es ont rendus au Prince, sous l'obeïssan-
e des loix, sans avoir jamais taché de
es renverser.

*30. Bien souvent, au lieu d'obeïr, les grands
eigneurs veulent commander, étant Ministres
d'E'tat.* L'on voit rarement un homme,
levé en dignité par dessus les autres, qui
ne

ne vueille les ten
grandes deferen
queceux, qui ont
re, à ces hautes di
yent être nez pou
plus à craindre, q
premiers se voyai
leur merite, perd
venir de leur pren
conds s'imaginen
roit plus éclatant
celle, qui la port
L'histoire parle
compagnons, qui
pensées. Elle no



enferma Childeric III dans un monastere ; que Capet se fit Roy aux dépens de Charles de Lorraine, à qui la Couronne appartenoit, & que Henry Duc de Guise se voulut mettre à la place du Roy Henry III. De sorte que nous pouvons dire hardiment, que les grands, qui prenent la plus haute place dans le Ministere d'un E'tat, tâchent souvent de mettre la Couronne sur leur teste.

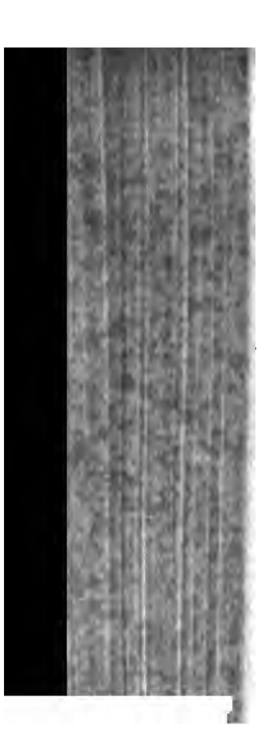
31. *Ils conseillent le Prince plutost selon leur interest, que selon l'interest de l'E'tat.* Henry Duc de Guise, qui avoit succedé à la puissance de son Pere, sans avoir succedé à sa faveur, & à la part, qu'il avoit au gouvernement de l'E'tat, n'avoit pas moins d'ambition, que luy, & n'eut pas moins de moyen de troubler la France. Ce Prince, qui étoit extremement populaire, qui avoit le don de se faire aimer, qui coifa tellement les Parisiens, de l'opinion de son merite, qu'ils n'estimoyent que luy, conceut le plus haut dessein, qui puisse tomber en la pensée d'un homme nay sujet d'un autre, depuis cinq cens ans. Et il conduisit l'affaire si adroitement, que s'il n'eut manqué à l'execution, la France étoit en un extreme danger de changer de Maître.

doit merveilleusement
me, parceque le Roy éto
ce qu'apres la mort de so
plus proche heritier de
toit imbu d'une doctrin
le rendre incapable de p
Toutes ces considératio
rent, qu'il n'étoit pas imp
ter sur le thrône; & pou
sein, qu'il en avoit, il té
sans pareil, pour la Relig
persuada au peuple, que
fauteur d'heretiques ,
Majesté, menoit une vie
plus le Moine, que le R
d'adresse pour décrier sa
donc de l'obliger â pre



lâmer sa conduite, de l'appeler tyran, : oppresseur de son peuple. S'il ne les renoit pas, il le décrioit comme fauteur 'heretiques, & indigne de porter le itre de Tres-Chrétien, & de fils ainé de Eglise, en disant, que puis qu'il ne vou- oit pas faire la guerre aux Huguenots, l étoit hypocrite, sa devotion n'étoit ue pure dissimulation, & sa pieté étoit npie. Telement, que tout ce que ce Duc aisoit, visoit à faire mépriser le Roy, à se aire estimer soy méme, & à se frayer le hemin de la Royauté. L'on peut donc ire, sans crainte de mentir, que bien ouvent les Princes, qui ont voix au con- eil d'E'tat, & ceux qui ont trop de soin 'acquerir l'amour du peuple, visent à eur interest particulier. Et que pour ce ujet, les Roix les doivent exclure du pre- nier, & remedier au second par toute orte de moyens. Au moins quand ces 'rinces ont des pretensions sur le Roy- ume, comme ce Duc, lequel fit faire un ivre de sa genealogie, qui le tiroit de Charles de Lorraine, & par consequent le Charlemagne.

32. *Ils veulent ruiner ceux, qui sont contrai- es à leur Cabale.* Sans sortir de France. & sans



Les Huguenots, qui a
fortes racines en Fr
les Princes de la branc
bon. Pour cette cau
plus apparens, en la j
thelemy, & tâcha d'e
heur le Roy de Nava
Condé. Ce dessein
par ce que le rang,
noyent dans le Roya
que le premier vent
Roy, les retirerent d
ne perdit pas courage
Sixte, qu'il les declar
seder de grands herit
rement la Couronne
fit declarer la guerre
que leur courage ne
me en effect le Princ

varre; il se liga avecque le Pape, & le Roy d'Espagne, pour opposer tant de forces à son droit, qu'il fut contraint de succomber. D'ou l'on peut juger, que Dieu seul le conserva miraculeusement, pour la restauration de la France, & pour delivrer ce grand Royaume du joug étranger.

33. *Ils veulent souvent entreprendre sur l'authorité de leurs maîtres, comme firent les Maires du Palais en France.* Les Maires du Palais, dont il ét icy fait mention, étoyent du sang de leurs Maîtres, & quand ils ne l'auroyent pas été, il semble, que la faineantise de leurs Roix, auroit donné sujet à ces grands Princes, de se saisir du Royaume. Pepin le bref, Charles Martel, & Pepin le grand; ayant gouverné l'E'tat pres de cent ans, & montré en une infinité d'occasions, que leur teste étoit aussi digne d'une Couronne Royale, que celle de leurs Maîtree, l'étoit d'une Couronne Monacale. Enfin huit où dix Roix, qui n'en valurent pas un bon, contribuerent autant à leur malheur, que l'ambition de leurs Ministres. Autant de braves Princes seroyent en danger, de perdre leur E'tat, s'ils en laissoyent la

conduite à trois g
en fils. Et les ſa
mais, que les ch
tance, paſſent en
ceux, qui les poſ
courir riſque d'e
Tous les gouver
& des Provinces
yent reçeües de le
doyent peu d'obe
le tems de Loüis
à ſa loüange, que
rendu l'authorité
jouïſſoyent qu'a d
34. En cette occaſ



Chancelleries, des gens de naissance, & de probité. Pour moy, je ne crois pas, qu'il faille exclure des charges, ceux, qui ont ajousté la doctrine, l'experience, & le zele à leur fidelité, quand méme la fortune leur auroit refusé l'honneur d'étre nez gentilshommes. Mais aussi crois-je, que les plus austeres Critiques m'avoüeront, que de deux concurrens, également doctes, sages, & vertueux, l'on doit preferer le Noble, à celuy, qui n'a pas cette qualité. Au reste, n'étant pas croyable, que la France, qui ét une *Pepiniere* d'honnestes gens, & un jardin, qui produit plus de nobles plantes, qu'aucun autre Royaume de l'Europe, soit si malheureuse, que de ne pouvoir pas fournir huit où dix gentilshommes, pour assister le Roy de leur Conseil. J'estime, que c'ét disputer en vain, si le Roy doit, ou ne doit point employer de roturier. Il ét vray, que les affaires faisant les hommes, & les affaires étant entre les mains des officiers de Judicature, qui achetent leurs offices, & y sont avancez, sans qu'on ait égard à leur naissance, l'on peut asseurer, qu'on trouve plus de gens de robe, qui ne sont pas nez gentilshommes, capa-

bles de servir sa Majesté dans ses Conse
que de gens d'espée, sortis de maison
lustres. Mais je ne seray jamais d'a
qu'on doive donner les charges emin
tes à des personnes, qui commen
leur noblesse, parceque les étranger
parlent mal, & croyent, que la France
dépourveüe d'honnétes gens. Ce
n'ét pas, puisque le Cardinal de Riche
se vantoit, de pouvoir trouver, cent p
sonnes, pour chaque office, qui
pourroyent aquiter aussi dignement,
celuy, qui le possedoit en effect.

35. Un Marquis, un Duc, un Prince ne p
vent pas mieux rencontrer, qu'un homm

que les uns servant aux autres d'aiguillon, l'E'tat en reçoive le repos, qui luy ét necessaire. Et si les grands, qui entrent dans le Conseil, peuvent causer du mal au Prince, je crois, qu'ils peuvent étre retenus en leur devoir, par les autres Conseillers, & que de l'harmonie des Grands & des mediocres, le Prince peut retirer un bien incomprehensible. Peut étre ét-ce aussi pour cela, que les Loix du Royaume de France, donnent l'entrée du Conseil d'E'tat aux Princes du sang Royal, qui ayant plus d'interest au bien du Royaume que les autres Ministres, les obligent à marcher droit, & à servir le Roy, avec tout le soin, & la fidelité possible.

36. *Tacite remarque, que les Allemans prenoyent méme conseil de leurs femmes.* Les Espagnols, qui passent pour habiles hommes, & qui se piquent de surpasser plusieurs autres peuples en prudence, disent que: *El consejo de la muger es poco, pero quien no lo toma es loco.* Pour moy, je ne crois pas, qu'il se faille telement assujetir aux femes, qu'on n'ose rien faire, sans avoir pris leur avis. Mais je m'asseure aussi, qu'on en trouve, qui sont capables de donner, & de prendre de bons cōseils; principalemẽt quand

elles ont été bien
curieux, le foin
dient les histoire
montrer, que les
fez fait voir, qu'il
tes en tout, & q
rées aux plus gra
France Reyne d'
les affaires du R
ry, si l'impertin
éloignée du Co
dant à son Maît
doivent étre en
Enfans. Anne
France, sauva le
sa prudence, &
que les plus vai



ont jamais veües dans le Septentrion. Et Amelie Elisabeth Landgravine de Hesse, née Comtesse de Hanau, a surpassé tout ce que les siecles, qui l'ont precedée, ont eu de sage, de discret, & de magnanime, & ce que les tems àvenir verront de plus capable de gouverner. Cette incomparable Princesse perdit Guillaume V, son mary, l'an 1637, tandis, que son pays étoit en feu, & sa personne menacée, d'une extreme ruïne, si elle n'acceptoit les conditions, que son ennemy luy faisoit offrir. Tout cela nonobstant, elle persista dans l'aliance, que son mary avoit contractée, fit un nouvel accord, continua la guerre, & ne pouvant pas entretenir mille hommes du revenu de son pays, qui avoit été desolé. Elle en conquit d'autres, qui luy donnerent le moyen d'en entretenir dix mille, dans son party. Un de ses Lieutenans generaux, qui (à ce que son Altesse m'en a dit) n'avoit ni bien, ni honneur, qu'il n'eût receu de la liberalité de cette Zenobie, l'abandonna, & torna ses armes contre elle. Mais parce qu'il n'y avoit rien d'impossible à sa prudence; elle y remedia, choisit un autre General, & acquit tant

de renom & de victoires, qu'au trait
paix, elle obtint une principauté
elle, pour son fils, & pour ses descen
à perpetuité, & six cens mille escus,
reparer le domage qu'elle avoit sou
D'où je conclus, que les Allemans
ne sont point effeminez, & qui c
aussi peu en prudence, qu'en valeu
plus renommez peuples de l'Europe
vent prendre conseil de leur femm
s'en glorifier, quand elles ressembl
feu Madame la Landgravine, Prin
Douairiere de Hesse.

37. *Si l'on n'eut employé Mathieu Pa*
Florentin en l'ambassade, de laquelle, il s'a

[redacted]

envoye. J'ay appris de la bouche d'un des principaux Comtes de l'Empire, qu'ayant été deputé vers l'Empereur, pour des affaires d'importance, sa Majesté luy dit, qu'il croyoit que le Prince, qui l'avoit envoyé, tiendroit sa promesse, puis qu'il avoit employé une personne de sa sorte. J'estime donc, qu'on peut adjoindre à un homme de condition, un homme de grande conduite, & de jugement exquis. Mais qu'il y a du danger de l'envoyer seul, parce que sa condition choque la dignité de celuy, qui le doit recevoir. Et c'ét peut étre pour cette cause, que nos Princes d'Allemagne d'espéchent ordinairement un homme de robe avec un homme d'espée, pour ne déroger, ni a leur condition, ni a celle de leurs amis.

38. *Cardan étoit Medecin, Bodin avocat, Charron Theologien, Montagne gentilhomme, la Noüe soldat.* Il n'y a point de doute, qu'on ne puisse trouver en toutes les professions des honnestes gens. Mais il ne s'ensuit pas de là, que Cardan, Bodin, Charron & Montagne, ayent été capables de servir les Souverains aux affaires de grande importance. L'on void peu de speculatifs, mémes de ceux, qui mettẽt de beaux

ouvrages au jour
en pratique, ce q
livres. Et il me f
dé a tort de parl
été employé au C
& de Bodin, qui
politique fur le
fcience, lorsqu'i
François de Fra
Pour Charron, il
feigné la fageffe
livre, qu'il a fait,
ne de donner un
verain; & peut

une grande difference, entre bien dire, & bien faire, l'on ne peut pas juger de ses écrits, qu'il eut été capable d'une ambassade, ni de conseiller un Roy, en tems de paix & de guerre.

39. *C'ét pourquoy, je n'exclus personne de cette charge.* C'ét travailler en vain, que de chercher avecque beaucoup de peine, un homme, qui ait les conditions requises à un Ministre d'E'tat, pour n'exclure personne de cette charge, qui ét la plus importante, à quoy les potentats puissent avancer leurs favoris. Pour moy, je n'ay garde d'étre de ce sentiment, & crois au contraire, qu'il faut des siecles à la nature, pour former un homme, si parfait, qu'il puisse gouverner un E'tat au contentement du Prince, & des plus raisonnables de ses sujets. Mais pour suivre le denombrement, que Monsieur Naudé fait de ceux, qu'il ne veut point exclure de cette charge. Je dis que les E'trangers, dont il fait mention, ou ils n'ont pas été E'trangers, ou ils n'ont pas gouverné l'E'tat de leur Maître. Tibere donnoit de l'employ à des personnes inconnues, à ce que Tacite nous en dit, au 4 de ses annales. Mais c'étoit sans doute,

te pour des choſes
& un Prince ruſé
confidens, n'avoi
hommes de neant
ſujet de l'Empere
voit point paſſer p
de ce Prince; non p
nes en celle, du Ro
que ceux de Beza
Bourguignons, &
nuſſin joüiſſent du
François; Trivulſ
Italiens, ont ſervy
ont eu ſeance au



ix de France à la guerre, qu'a peine
is je considerer ce Chancelier comme
anger, bien qu'il soit nay hors du
yaume de France.

o. Non les jeunes, non les vieux, non ses ignor-
s. Si Monf. Naudé n'entend icy par les
nes, des personnes d'un âge mediocre,
:un homme d'esprit ne sera de son o-
ion. Ce seroit pecher contrē toutes
loix, que de mettre le timon de la Re-
blique entre les mains des enfans. Les
ix, à qui la naissance donne les Cou-
nnes, & qui ne sont au monde, que
ur gouverner, se soumettent au gou-
rnement d'autruy, jusqu'a ce que le
ns les ait rendus capables de regner.
si la Loy de Charles le Sage met le
ptre à la main du Roy de France, a-
nt qu'il ait appris à gouverner; C'ét
r ce qu'elle presume, que les vieux l'a-
esseront au sentier de la justice. Il
t donc pas raisonnable, qu'on don-
la charge de Ministre d'E'tat à un,
i n'exerceroit pas l'office de Roy, si sa
issance l'avoit appelé à cette dignité.
nôtre autheur allegant l'exemple de
pyrius, semble parler de cet âge,
puis

puis que ce Romain étoit encore enfant, quand il trompą sa mere, pour ne pa[s] reveler ce qu'il avoit entendu au Senat. Les vieux peuvent aussi parvenir à un te[l] âge, qu'ils radotent plutost, qu'ils ne raisonnent, & craignant toutes choses, sont incapables de donner un Conseil vigoureux. J'aimerois donc mieux, qu'on choisit des personnes d'un âge meur, qui ne fussent, ni beaucoup au dessous de quarante ans, ni beaucoup au dessus de Soixante dix. Pour ce qui regarde les ignorans, il ét impossible à toute la Rhetorique, de me persuader, qu'un Prince en puisse faire choix, sans s'exposer à la

public, à l'Interest des Princes, & aux pretensions, qu'ils ont, les uns sur les E'tats les autres. Par ce que ces matieres sont celles, qui causent les guerres, les ligues, les traitez de paix, & de tréve, & tout ce qui occupe les Politiques de nôtre tems. Mais je ne croiray jamais, que les Esprits grossiers soyent plus capables de gouverner les peuples, que les subtils. Car si l'experience nous enseigne, que les ames toutes de feu, sont plus capables d'innover, que de negotier ; Elle nous apprend aussi, que les grands esprits, qui ont plus de plomb, que de mercure, comme les Venitiens, sont capables de rendre les E'tats immortels. Et ceux là ne sont pas bestes, qui font de bonnes loix, & les font observer, sans user de violence.

41. *Non les letrez, non les philosophes, non les Medecins, non les Moines.* Mons. Naudé ne veut point exclure, en ce lieu icy, les Philosophes, & les Medecins du nombre des letrez, puis qu'il ét impossible d'étre ni Medecin, ni Philosophe sans avoir mis le néz dans les livres. Mais la philosophie a beaucoup de parties, qui ne contribuent rien à l'essence d'un Ministre d'E'tat.

leurs. Je pense, au c
que le Ministre d'E'ta
losophe de nom, il le
& posseder toutes les
du les anciens philos
dables. L'on peut d
des Medecins. Le Mi
soin, ni de la doctrin
celle de Paraselse; ma
connoître les maladi
que, aussi bien, qu'i
corps naturel, & appl
aussi bien à l'un qu'a l
s'il ét permis de parl
ray, qu'il ét malseant
un Chirurgien, & u
ner la loy aux plus gra
les Moines, je crois,
quer à la contemplati
des affaires du monde

...troite du Cardinal de Richelieu, & alegeoit de beaucoup la peine de son Ministere. L'on croit mémes, qu'il a été employé en des secretes Ambassades, où il a parfaitement bien reüssy, & a mis au jour des livres politiques sous le nom emprunté du Seigneur des Montagnes.

... 42. *Les conditions que le Ministre apporte du Sien au service du Prince, ne se peuvent expliquer qu'assez difficilement.* Encor qu'il soit presque aussi difficile de trouver un parfait Ministre d'E'tat, qu'un Prince, un Orateur, un Capitaine, & un Courtisan, avecque les qualitez, que Xenophon, Ciceron, Onosandre & Castillon luy requierent, l'on doit avoüer, qu'on en a trouvé, & qu'on en trouve encor en nos jours, qui avoyent, & qui ont des qualitez admirables. Dom Gaspar de Gusman (selon le sentiment méme du Roy son Maitre) auroit peu gouverner tout le monde, par sa prudence; Et si sa fortune eût égalé son sçavoir, l'Espagne auroit plus gagné aux dernieres guerres, par ses bons avis, qu'elle ne perdit par l'admirable fortune de ses adversaires. Les Cardinaux de Richelieu, & Mazarin avoyent tant de vertus, & si peu de vices,

que rien ne leurs auroit manqu
premier eut logé son ame gene
un corps un peu plus robuste; E
cond fut nay aussi pres du Lou
étoit nay pres du Vatican. Le P
Lobcovitz Duc de Sagan, ne ce
en merite, à ceux, que je viens
mer, & les surpasse en bonheur
me ét si vaste, ses connoissances
dues, & son sçavoir si univers
treuve peu de Princes, qui ay
d'Esprit, tant d'estude, ni tant
plesse. Depuis qu'il tient la prem
ce, dans le Conseil du tres Augu



si je voulois faire un parallele de luy, de quelques autres, qui l'ont precedé, choquerois sa modestie, ou bien je n dirois pas assez.

43. *C'ét ce qui a fait suer tant d'E'crivains, r l'Idée du prudent Politique, & de l'homme E'tat.* Ce n'ét pas merveille, qu'on ait eu des E'crivains, suer en la recherche es perfections, requises à un prudent olitique, & à un homme d'E'tat. Mais ét une impudence, qui surpasse toutes s autres, que de vouloir asseurer, qu' livier Cromvel ait été le plus excellent e tous les Politiques. C'ét pourtant ce ue l'on a veu en nos jours, en un Traite ititule, *Politicus sine exemplo.* Les plumes evroyent plutost écrire, & toutes les ngues chanter des injuries à un Tyran nfame, qui ayant fait mourir son Roy, surpa son authorité, & employa toutes es forces, & toute son industrie, pour steindre entierement la famille Royale. Celuy là n'ét pas Politique, qui sans rainte, ni de Dieu, ni des hommes, abuse de tout ce qu'il y a de Sacré, pour satisfaire à ses passions; Mais bien celuy, qui use d'une loüable industrie & d'une prudence singuliere, pour augmenter le

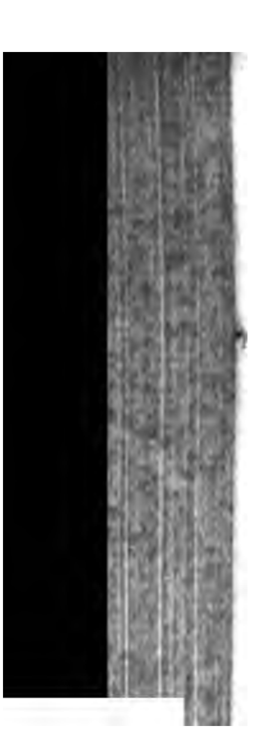
 bien

mis du Roy son Pere,
prevoyance, que son
villes rebâsties, ses
rées, ses vignobles c
à leur aise, & luy e
une Cour Royale à
ctoral son fils, & à
stine Princesse de Da
méme de préter le
l'oseront provoquer.
Electorale montre p
la sagesse du Politiq
d'E'tat, consiste à sç
beaucoup, & de rien
paroit aussi fort clair
te du Serenissime Eb
temberg, qui ayant
tats pendant sa Minor
adresse, & les ayant tr
reduits en Cendres, le

des de benir Dieu, de ce qu'il leur a onné un Prince, capable de les relever, pres une cheute, qui sembloit mortelle. Je puis dire la méme chose de George Prince de Montbeliard, qui regnant dans un petit païs, environné de gens de diverse creance, & mortels ennemis de sa Religion, il se conserve toutefois d'une façon, que ceux, qui le connoissent, ont plus de sujet de luy porter envie, que de le pleindre.

44. *Je veux, que le Ministre soit tel en effect, qu'il ét en predicament, connu du Prince & choisy de luy méme.* Les Princes, qui ne sortent presque point de leur logis, &, qui se communiquent à fort peu de personnes, peuvent difficilement connoître les habiles hommes de leur E'tat, si ce n'ét par la recommandation des Courtisans. De sorte, que je ne me puis pas persuader, qu'il faille, que celuy, qui doit étre élevé à la dignité de premier Ministre, soit connu du Roy, avant qu'il luy rende service. Il me semble plus raisonnable de croire, que la fortune d'un sujet, capable de grandes choses, depend de la recommandation du favory, qui l'avance à quelque petite charge,

 qui



cle. Et si sa Sainteté ne
sal pour empecher,
France, & d'Espagne
mains, le Cardinal de
par apres sa fortune)
tre jamais sçeu le Nom
Gusman Comte d'Oli
eu l'honneur d'élever
IV, si son Pere n'eut
d'Espagne à Rome,
fortune nasquit. Et s'i
neur de Dom Philip
Prince d'Espagne, il n'
premier Ministre, lors
Cardinal d'Ossat auroi
le Protecteur de Ram
pentier, & par conse
dant, s'il n'eût été Cop

plein sault, & point du tout, qui s'éleve à la charge de Ministre d'E'tat, sans avoir montré sa suffisance, sa fidelité, & son sçavoir, en d'autres offices de moindre importance. Pour étre Maître de Requestes en France, il faut avoir eu seance, en un Parlement, durant quelques années, & cette charge, étant de beaucoup inferieure à celle de premier Ministre, il ét raisonnable, que celuy cy fasse son apprentissage, pour le moins aussi long tems, que celuy là. Pour ce qui regarde le choix de ces Eminens personnages, je croy, que le Prince le doit faire immediatement, sans avoir égard à autre chose, qu'à la vertu de celuy, qu'il choisit. Mais cela ne pouvant étre, que le personnage, qui doit étre éleu n'ait de grandes habitudes à la Cour, il faut necessairement conclure, que pour étre avancé à de grandes charges, l'on doit passer par les mediocres.

45. *Leur nudité paroit toujours à travers de ces habits, qu'ils n'ont que par emprunt.* Les ignorans peuvent montrer leur sottise, en toutes les conditions, où ils se rencontrent, mais jamais avecque tant d'éclat, & de deshonneur pour eux, que lors

qu'ils font élevez à un eminen
L'on n'auroit jamais fçeu, qu'Ad
rent natif d'Utrect étoit plus ca
tirer à la rame, que de tenir le
nail de l'Eglife, s'il n'eut été d
dignité Papale; ni que Vencesl
xembourg étoit indigne de g
un grand E'tat, s'il n'eût été éle
reur. Plufieurs ont été mauv
qui auroyent été bons fujets,
autres ont deshonoré la pour
auroyent honoré le froc. Et
ont été fiflez pour avoir été af
Tribunal, qui auroyent été r
fi au lieu de la balance de la ju

plus d'ambition, que de connoissan-
de leur nudité, cherchent, & obtien-
nt, ce qu'ils devroyent refuser; &
yent, ce qu'ils devroyent chercher de
ute leur force.

*46. Il faut, qu'un homme, qui se veut main-
ir en reputation, entre dans le credit orné
vestements faits de sa main.* L'on dit, que
ippias Eleüs (de qui Monsieur Naudé
it mention en ce lieu icy) se glorifioit
n'ignorer rien, en aucune science,
mémes de faire de sa main tout ce
nt il avoit besoin, pour defendre son
rps, des injures de l'air. Pour moy,
ne crois pas ce que ce superbe Philo-
phe asseuroit de sa personne, & crois
core moins, qu'un Ministre d'E'tat ait
soin d'un sçavoir si estendu. Mais sans
entir, j'estime, qu'il a besoin de plus
science, que ce Philosophe n'en a-
it, ou pour le moins d'un esprit plus
ompt, plus vigilent, & plus capable
choses grandes. J'ay ouy dire, que
Cardinal de Richelieu, envoyant une
mée en Campagne, songeoit telement
bien, qu'il pouvoit retirer de ses vi-
oires, & au mal, que sa perte luy pou-
it causer, que s'il avenoit, qu'elle fut

 de-



route du Maréchal de l
devant Valenciennes, il
l'armée victorieuse, &
perte fut de n'avoir pas
ne telle Prevoyance, Ge
rosité, que je souhaite
d'E'tat soit revestu, &
soin de mendier le con
d'amasser un secours br
arréter un mal, qu'il d
auparavant.

47. *Le Ministre d'E'*
vertus principales, sçavoir
la Prudence. Je ne vois
Monsieur Naudé accord
dit icy, avec ce qu'il a d
ges auparavant, puisqu
personne de la charge



n'ont point veu, en tous les individus de l'espece humaine. J'ose mémes asseurer avec le sage & sçavant Pibrac, qu'on ne vid jamais prudence avec jeunesse; Et que la Force, dont Mons. Naudé parle icy, se rencontre rarement aux vieillars. Les raisons, que j'ay de tenir ce party, sont, que la Prudence, qui ét la Reyne des vertus Politiques, comme l'or ét le Roy des metaux, a besoin de tant de tems, & de tant de dispositions, pour se former en nos ames, qu'il ét tout à fait impossible, qu'elle ét la jeunesse se trouvent ensemble, en un méme sujet. Pour la Force, prise au sens, auquel nôtre autheur la prend, en cét endroit, elle se trouve peu souvent aux vieillars, par ce que les forces du corps se diminuant, les organes de l'ame s'afoiblissent; & cette mâle vigueur, qui fait admirer les personnes en un âge parfait, s'évanouït, lorsqu'elles viennent à la decrepitude. Telement, que les personnes excessivement jeunes, & vieilles doivent étre exclues du Conseil d'Etat, ou du moins, ne doivent elles pas étre seules; mais jointes à d'autres, dont l'âge rassis retienne la fougue des jeunes evantez, eschau-

fe la

ſe la froideur, & affermiſſe l'irr
tion des vieux decrepits; dont
ét ordinairement auſſi foible q
Corps.

*48. Laquelle vertu ſe peut facilem
querir.* Je penſe, qu'il ét ou impo
ou tres difficile d'acquerir une tr
& diſpoſition d'Eſprit, toujours
ſoy, ferme, ſtable, heroïque, capa
tout voir, de tout ouïr & de tou
ſans ſe troubler. Et ſi l'acquiſiti
ces excellentes qualitez, n'ét pa
cile, il ét aiſé de faire d'un homm
heros, & un demy Dieu. Mais l'o
juger de la difficulté, qu'il y a de



s'allât reposer, qu'il sçavoit deia sa perte, & qu'il avoit envoyé sa flote contre les hommes & non pas contre les vents & les vagues. Le siecle present nous a aussi fait voir une heroïne, qui n'étoit pas moins inébranlable que ce heros. Ce fut Amelie Elizabeth Landgravine de Hesse, qui ayant fait assieger Paderborne, sur la fin de la guerre civile d'Allemagne, l'an 1647, elle apprit étant à table, que son ennemy avoit battu ses troupes, & dit tout haut, qu'elle avoit fait une grande perte, & continua son repas, & le discours, qu'elle faisoit à des hostes d'importance, qu'elle avoit, comme si cette affaire l'eut fort peu touchée. Ce fut montrer evidemment, qu'elle ne succomboit à aucune affliction. Mais la nature ayant besoin d'un siecle pour former de tels personnages, je croy, qu'il y a de la temerité d'asseurer, que cette heroïque vertu s'acquiere facilement, & qu'il vaut mieux dire, que les heros ne se jettent point en moule, & que rarement l'on trouve des gens, qui ayent les qualitez requises à un Ministre d'E'tat.

49. Bref sur les grands avantages, qu'il y a de

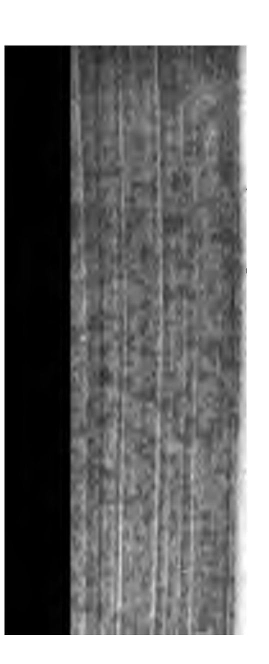
fuir

fuïr le vice, & de ſuivre la vertu. T
moyens d'acquerir les vertus he
que Monſieur Naudé nous enſei
ſemblent trop foibles pour pro
ſi grands effects. Ils nous peuv
dre bons Chrétiens, & non pas b
litiques. En conſiderant, que l
humaine ét ſujete à toutes ſo
maux & d'afflictions, nous app
à mourir ſans regret, & medita
nité des honneurs de ce Mond
ambition s'amoindrit, & en p
la revolution des affaires, nous j
que la mediocrité des perſonn



50. Je veux un esprit d'Epictete, de Socrate &c. & pour me servir d'exemples plus familiers du Pere Paul. Tous ces grands hommes ont été l'honneur de leurs siecles, & l'admiration de ceux, qui les ont suivis; Epictete, Socrate, Epicure & Seneque sont connus de tous les sçavans, par leur doctrine; Et Brutus & Caton, par le zele, qu'ils eurent pour la conservation de la liberté. Mais les actions de ces derniers, ne doivent, & ne peuvent pas toutes étre imitées d'un Politique Chrétien. Brutus chassa les Tarquins de leur dignité, pour se faire chef de la Republique, & ruina la Royauté sous pretexte de vanger l'injustice faite à Lucrece. Et Caton ayant rendu son nom glorieux, par de belles actions, vid que Rome perdoit la liberté; & se retira à Utique, où il se tua de sa propre main. Les Philosophes me semblent plus dignes d'imitation, & quoy que Monsieur Naudé propose ces deux guerriers, pour exemple de son Ministre d'E'tat, je ne trouve point, qu'ils ayent eu les perfections, qu'il luy requiert, puis qu'il veut, que *l'homme d'E'tat soit capable de voir tout sans se troubler, se perdre, ou s'étonner.* Pour ce qui touche les moder-

nes,



ces tres importans a
grand. L'on peut vo
qu'il a laiſſez à la poſt
Monſieur l'Archevesq
luy, en ſon hiſtoire, p
merite. L'Eminenced
lé icy, ét le Cardinal d
Conſiderations politi
d'E'tat, ont été dediées
ſident au Parlement de
au Concile de Trente
de Lanſac, pour y aſſiſt
tres-Chrétien. Il y hara
fois, & fit connoître
pieté, ſon jugement, &
eſprit en ſes reparties
ment, lors que taxant



ny acquit la haine du Pape; & la demande, qu'il faisoit d'une bonne reforme des excez des Ecclesiastiques; emeut tout le Clergé du Concile contre luy. Mais cela n'empeche point, que je ne revere son nom, & la sincerité, qu'il temoigna dans sa legation augmente le respect, que j'ay pour sa glorieuse memoire. Icy l'on pourroit mettre plusieurs personnes, que j'ay l'honneur de connoître, au nombre de ceux de pareille marque; mais j'ay de la peine à m'y resoudre, parceque j'apprehende de choquer la modestie des vivans. Entre ce grands personnages quelques uns ont administré de grands Etats, avec beaucoup de gloire, & ceux qui n'ont pas eu le bonheur de gouverner de si grandes Principautez, n'en sont pas moins dignes de loüange. Ceux qui sont morts, & ont été premier Ministres de grands Princes, sont les Cardinaux Panzirolo, Richelieu, & Mazarin, Dom Gaspar de Gasman, Dom Loüis de Haro, le Prince de Porcia, Christofle Forstner Sieur de Dambenoy &c. Ceux qui vivent, sont Venceslas Prince de Lobkowitz Duc de Sagan, Christofle de Manteufel Seigneur d'Arnhausen, Geor-

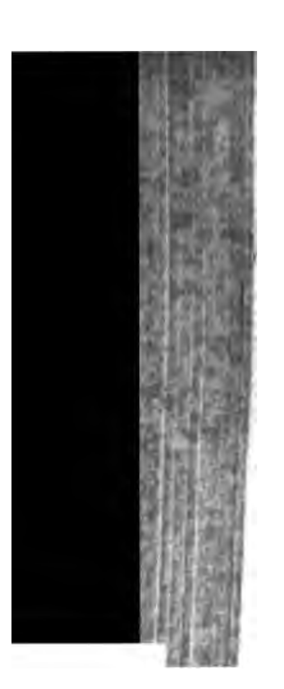
ge Guillaume Bidembach de
fels, Nicolas Myller d'Eremb
Loüis de Sekendorf, & plusie
qui étant le Cœur & la main
leurs Princes, les aident utilem
duire le Navire de leurs E'ta
de la felicité. Ces derniers n'
grands Royaumes à gouverne
en avoyent, ils fairoyent voi
genie en ét aussi capable, qu
ceux de qui les histoires font
mention.

51. *Je veux, qu'il vive dans le*
me s'il en étoit dehors, & au dess



les voyes justes & irreprehensibles. Je ne vois pas aussi, pourquoy Mons. Naudé veut retirer du monde, une personne, qui en doit prendre la conduite, ni le faire vivre comme un hermite, tandis qu'il a le gouvernement d'un E'tat. Un grand Ministre doit penser au Ciel, sans oublier ce qu'il doit à la terre, & ne point tant vacquer à ses devotions, qu'il oublie de recompenser ceux, qui luy font sçavoir, ce qui se passe, dans son païs, & dans ceux d'autruy. Sans mentir, celuy là seroit indigne de gouverner une Province, qui negligeroit le soin de la tenir en repos. L'on a mémes veu de prudens Monarques, qui troubloyent les autres pour vivre en paix, & d'autres, qui ne reposoyent point, pour empecher, que leurs mauvais sujets ne troublassent la tranquilité des bons.

52. *La Cour ét le lieu du monde, où les amities sont plus capricieuses, les hommes plus masquez, les Maîtres moins affectionnez à leur serviteurs & la fortune plus folle.* La Cour étant une partie du Monde; elle n'ét exempte, ni de ses bonnes, ni de ses mauvaise qualitez. Et parce qu'elle donne le branle à tout le reste, elle a, sans dou-



des personnes verita
ses, pour obliger les
y aller chercher les l
neurs, qui ne se trouv
Mais Monsieur Naud
imperfections, qui
pouvanter les sages,
à rendre service aux P
sonnes prudentes abh
capricieuses, & les h
tromper les plus sinc
che pleine de miel,
d'aconit. L'on ne sç
cœur franc, rond, &
qui n'affectionne poi
grand merite, & une
re que fidelité. Et si la



: du monde. Cela posé, il me sem-
qu'il y a plus d'imprudence de s'em-
quer sur cette mer orageuse, que de
eurer au port, & de vouloir ap-
idre son inconstance par ses propres
heurs, que par ceux d'autruy. J'a-
eray pourtant, que celuy, qui s'èt
arqué, & qui single sur la mer de la
r, doit connoître les escueils des
ties capricieuses des hommes mas-
t, du peu d'affection, que les Prin-
ont pour leurs plus fidelles servi-
s, & de la folie de la fortune, pour
viter autant qu'il èt possible, & pour
nsoler, quand ils sont naufrage.

Qu'il se pique d'une pauvreté genereuse
qu'il ne soit au monde, que par accident,
our, que par emprunt &c. Sans men-
il y a peu, ou point d'apparence,
ceux, qui se devoüent à la Cour,
it l'ame pleine du mépris des ri-
ses, & qu'ils se picquent de pauvre.
Ceux, qui veulent étre pauvres, peu-
: obtenir l'effect de leur desir, sans
susmettre aux caprices de la fortu-
à l'inconstance des faveurs humai-
, & à la malice des Courtisans.
riches peuvent plus comodement

méprifer leurs rich
particuliere, que
Et les pauvres fe p
ter du peu qu'ils
privée, qu'étant re
ne dignité emine
royent pas dit, qu'
pour être pieux, s
cile, ou tout à fai
niatrer au bien,
qu'aux oreilles,
dans l'envie, & d
qui font infeparab
ne parle point de



gal. Et le Roy demandant pourquoy? il
it, que c'étoit, parceque jusqu'alors, les
ortugais avoyent joüy de beaucoup de
berté, & qu'en punition de leur deso-
eïssance, il leur ôteroit tous leurs pri-
ileges. Mais jusqu'a present, ni luy, ni
ucun autre ne les à sousmis, & ce Roy-
ume n'a pas pû étre remis sous le joug.
our ce que Mons. Naudé nous dit en
uite, sçavoir ét, qu'il veut que le Mini-
re d'E'tat ne soit au monde, que par ac-
ident, il arrive parfois, qu'en effect il y
emeure peu, & que le travail l'accable,
t le met au tombeau devant le tems;
u son Maître craignant son genie, le fait
ter du monde, par un coup d'E'tat; ou
ue les grands ne le pouvant pas souffrir
n la dignité, qu'il possede, obligent son
aître de l'en éloigner. Enfin il n'ét à la
our que par emprunt, & ceux qui fai-
ont difficulté de le croire, pourront
oir l'histoire des plus illustres favoris,
trouveront, que tous les païs, & tous
s siecles ont fourny d'illustres exem-
les de cette verité.

54. *Server celuy, à qui il promettra fidelité envers tous, & contre tous, sans exception de tems, de lieu, ni de personnes.* Tous ceux,

qui prometter
garde à ce qu'i
une choſe raiſ
difficulté de l
Telement que
homme , ne
tems, ni du lie
peut étre, pou
qui ſervent
prient les Pro
tres ont des a
défiance en e
comme des p
double perſo
diſent ils, que



diſſimuler la haine, qu'il portoit au dernier. Si ét ce toutefois, que l'un & l'autre faiſoyent leur devoir, & qu'il faut quitter le ſervice d'un Maître, ou le ſervir ſelon ſon intereſt, ſans avoir égard, ni au Pape, ni à aucun autre Prince, quel qu'il puiſſe étre. L'on trouve pourtant des Bigots, qui eſperant du Pape un chapeau rouge, portent ſes intereſts; oublient le perſonnage, qu'ils jouënt, & font plus de tort à leur Maître, que les ennemis mémes. Je ſcay des exemples, que je paſſe ſous ſilence, parce qu'il ne faut pas dire, tout ce que l'on ſcait.

55. *Le Pere du Chancelier de l'Hoſpital, ſervit auſſi Charles de Bourbon ſon Maître.* Je penſe qu'il ét raiſonnable, qu'on loüe la fidelité de ce Medecin, lequel voyant ſon Maître, reſolu de changer de party, & d'abandonner ce qu'il avoit, prit une ferme reſolution de faire la méme choſe, & de quitter ſes biens, ſa femme & ſes enfans, pour ſuivre la fortune d'un Prince, qui n'avoit plus, que les promeſſes incertaines d'un autre. Icy l'on peut

remarquer, que Charles Duc d
bon, alors premier Prince du ſa
yal, & connétable de France, étan
de ce que le Roy François luy av
feré le Duc d'Alençon, en quelc
peditions militaires, & craignan
te d'un procez, qu'il avoit contr
de Savoye, mere du Roy, fit trai
Charles V. C'ét Empereur, qui
vy de priver ſon adverſaire d'un
pitaine, le receut à bras ouvers
promit de le faire Roy d'Arles
Bourgogne, ſous de certaines
tions. Le Duc donc partit traveſ
ſon Medecin, & arriva en Italie



aux de l'Empereur, donnerent bataille au Roy, & le prirent prisonnier. Un an apres, le Roy sortit de prison, & recommença la guerre, qui donna occasion à Bourbon d'attaquer Rome, où il fut tué d'une arquebusade, au mois de May 1527. Le Corps de ce vaillant & malheureux Prince, fut porté à Gaëte, où il ét encore debout, dans une Caisse, vétu d'une Casaque de velours verd chamarrée de galon d'or. Henry Duc de Guise, qui l'a veu, dit, que sa mine & sa taille montrent, qu'il étoit Prince de grand cœur. Il y a de l'apparence, que la fortune de son Medecin fut plus heureuse, que la sienne, puisque la maison du Maître ét esteinte, & le fils du serviteur a eu l'honneur d'étre Chancelier, & en nos jours, il y a eu deux freres de sa maison, tous deux Marechaux de France. Mais à dire vray la fidelité de l'un, & l'infidelité de l'autre meritoyent cette inégalité de fortune. Car un dépit ne doit pas porter un homme d'honneur, à un tel desespoir, qu'il vueille ruiner son Roy, sa famille & sa Patrie; Et aussi l'infortune d'un maître ne doit pas étre suffisante, de détourner un valet de la fidelité, & du service, qu'il doit à son bienfaiteur.

56. Il faut, que le Ministre d'E
gagé d'ambition, d'avarice & de
desir, que de bien servir son maître.
à souhaiter, qu'un homme p
ces belles qualitez, mais il se
peine les demy-dieux y peuve
Il faut étre plus divin, qu'hum
voir les honneurs & les riche
les desirer, & en étre si proch
étre sensiblement touché. C
tre pour cela, que tant de fa
naufrage dans le Ministre; &
ont goûté la douceur, qu'il
avancé en honnenr & en rie
viennent hydropiques, & insa



37. S'il commence a se vouloir avancer aux [di]gnitez, il preferera son bien à celuy de son [M]aistre. Quelques Ministres, de ceux [m]émes, qui sont morts aux bonnes [gr]aces de leurs Maîtres, se sont avan[ce]z aux premieres dignitez de l'E'tat; 'autres y ont avancé leurs parens; & [c]eux, qui en ont usé avecque plus de [m]odestie, ont fait donner des gran[d]es charges à leurs Creatures. Le Duc [d]e Luines se fit Connétable de France, Gouverneur de Picardie, & donna [a]u Duc de Mombazon son beau pere, [c]eluy de l'Isle de France. Le Cardi[n]al de Richelieu prit le titre, aupa[ra]vant inoüy, de Chef, & Sur intendant [d]e la navigation, & du Comerce de [F]rance; & en mourant mémes, il don[n]a la charge d'Admiral au Marquis de [B]rezé son neveu, & celle de General [d]es Galeres au Pont de Courlaye. Outre [c]es belles charges, il laissa, par son testa[m]ent, le Duché de Fronsac au premier, [c]eluy de Richelieu au fils du second, [&] celuy d'Aiguillon à sa chere Niepse, [q]u'on avoit appelée auparavant, Ma[d]ame de Combalet. Le Cardinal Maza[r]in laissa un heritage, qui auroit peu ce-

dé

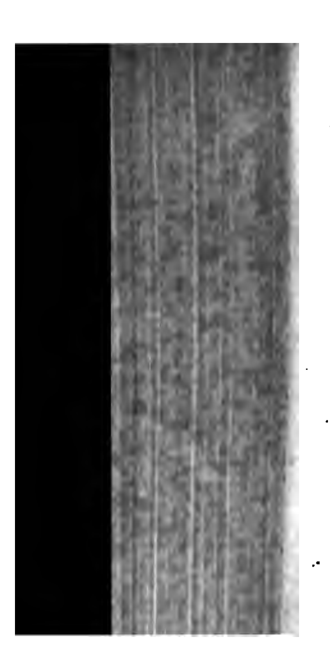
dé à celuy du
posterité croi
lien ait pû ama
lions, qu'il n'
lors qu'il vint
moins certain
toujours con
aujourd'huy,
croit d'en av
moy, je le cr
que j'en dis, f
n'ét pas impof
son Maître, far
chercher son
deur de son Pr



nte le Prince, & mémes il a autant
ereſt que luy, que les affaires aillent
. Son bonheur depend de l'iſſue de
ntrepriſes, & celles cy ne reüſſiſſent
is, ſi le ſecret, qui ét l'ame des Cón-
n'ét gardé tres religieuſement. C'ét,
étre, auſſi pour ce ſujet, que les Mi-
es communiquent les affaires, à peu
erſonnes, & ſeulement à celles dont
udence ét connue, & qui ont te-
gné en diverſes rencontres, que leur
té ét à l'épreuve, & qu'elles ſçavent
re, lorsqu'il ét mal ſeant, ou doma-
le de parler.

Pour acquerir l'amitie d'Alaric Roy des & ſe ſaiſir de l'empire, Stilico fit une paix uſe avecque luy. Pluſieurs perſonnes nt que Stilico étoit ambitieux, qu'il ouvoit ſoufrir aucun compagnon, traita avec Alaric, pour le faire en- lans l'Empire, & qu'il l'affoiblit te- nt, qu'il auroit pû s'en rendre maî- une partie. Mais il n'ét pas aſſeuré, l'ait voulu. Ce grand homme eut rge de gouverneur de l'Empire O- al, & de l'Occidental, ſous Hono- & Arcadius. Il commanda vingt ans entiers, les armées de ſon Maî-

tre,

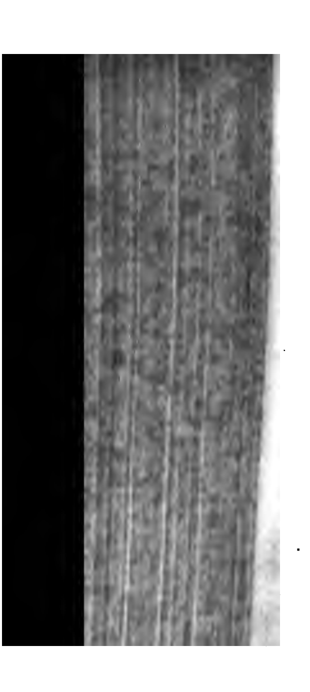


des cruautez, pou
qu'il avoit eu deſſe
reur, mais il luy fu
cette confeſſion d
ſerables. Telemen
que Stilico eût des
naires, bien qu'il l'
Maître; ou que ſes
accuſé.

60. Pierre des Vig
Il, fut prevé de la vrai
telligence avecque le P
ceux, qui trahiſſen
tent cette punition
Mais il me ſemble
en la perſonne du
l'Empereur. Ces d



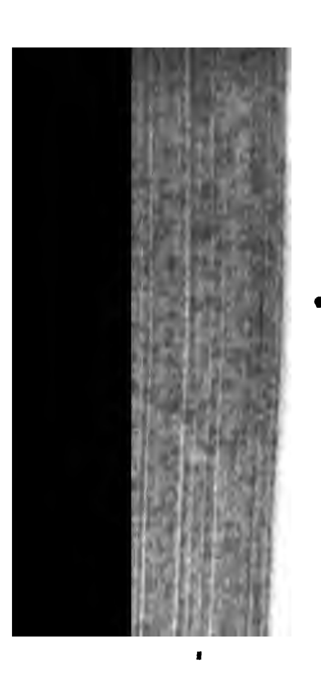
ıpereur mourut excomunié, l'an 1250.
aut donc asseurer, que ce fut Frideric
-berousse, premier de ce nom, sur le-
el, le Pape Alexandre exerça beaucoup
rigueur, si ce que les E'crivains en di-
ıt, & ce que j'ay veu dans la sale du
ınd Conseil à Venise ét veritable. Ou
:n que ce fut un autre Pape. Et cette
rniere opinion me semble plus vray
nblable, parce que Thomas Lansius,
ses Consultations *Orat. pro Germania*
;. 922. dit, que Frideric II. ayant fait a-
ugler Pierre des Vignes son secretaire,
;'en repentit, & luy donna seance par-
y ses Conseillers d'E'tat. Alors des Vi-
es, croyant avoir trouvé l'occasion de
vanger de l'Empereur, luy conseilla de
ller les Eglises, & d'employer l'argent
ı pillage à la guerre cõtre le Pape. L'Em-
reur suivit ce Conseil, & entre autres
ıoses, il prit à Pise une chaîne d'argent,
ıi environnoit toute l'Eglise Cathedra-
. Alors Pierre luy dit, qu'il étoit bien
ıngé du tort, que sa Majeste Imperiale
y avoit fait, par ce que par son Conseil,
luy avoit persuadé un sacrilege, qui le
:ndoit ennemy de Dieu, & qu'à l'ave-
ir, il n'auroit plus aucun bonheur. Pour



ſcait, que les Prince
ſpect, pour les Eccl
ne les puniſſent pas
traints par de gran
pourtant veu, en ne
Cleſel rigoureuſem
grand Catholique qu
XI, qui étoit aſſez ſ
priſon, l'infidelité de
lat avoit bien ſervy
Rome, l'an 1464. M
pres, il oublia, que l
du Roy ſon Maître, a
pe Paul II, le Chapea
luy, & prit la libert
Duc de Guienne fre
que l'échange, qu'il



En méme tems, il écrivit aussi à Charles Duc de Bourgogne, que la paix, faite entre les deux freres, n'étoit que pour surprendre le Bourguignon, & le pria de prendre les armes, pour étre le premier agresseur. Ces lettres furent interceptées, & pour cela Balué, qui étoit *turbulent, pernicieuse mouche d'E'tat, double de cœur, & mémes Diable incarné* (selon le sentiment de Nicolas Giles) fut mis en prison; où il eut le loisir de pleurer ses pechez. Car le Roy, qui étoit defiant au possible, ne peut étre induit à le mettre en liberté, tandis, qu'il eut assez de vigueur, pour gouverner son E'tat. Sa misere commença l'an 1468. & ne fut delivré, sinon par le scrupule, qui commença de ronger la Conscience du Roy, lors que la maladie le rendit foible de corps, & plus timide d'esprit, l'an 1480. Pour ce qui regarde Antoine du Prat, je trouve, que le Roy François, étant parvenu à la Couronne, l'an 1515. luy donna la charge de Chancelier de France. Celuy cy conseilla à Loüise de Savoye mere du Roy, d'intenter procez à Charles Duc de Bourbon, sur la plus grande partie de son bien; & la peur, que ce premier Prince du sang



écus d'or; dequoy, i
çon de ses fils; Mai
ve, & la malice du
nue, & reparée par
de surcroit, à la som
ste, je ne trouve poi
nal. Mais trouvan
Roy employa le Ch
une ouverture de tr
la fin de la vie du R
qu'il étoit mort, d'a
le Roy n'ôte point
gnité, si ce n'ét avec

62. C'ét le propre d'
bien sensé de ne rien cro
rence, entre croire t
ne vouloir rien croi



ceux, qui disent la verité. Nos dernieres guerres nous ont appris, qu'apres la mort du Maréchal de Guebriant, l'armée françoise fut entierement defaite à Rotwil, parce que Josias Comte de Rantzau ne voulut point croire, que l'ennemy s'approchoit, pour luy faire un afront. En effect, ayant méprisé cet avis, son armée vivoit avec autant d'asseurance, que si elle eût été au milieu de la France; Et les Bavarois, qui ne dormoyent point, la surprinrent sans peine, & tournerent son artillerie contre elle, avant que le general voulut croire, qu'il y avoit des ennemis en Campagne. Telement, qu'en matiere de desseins, qu'un ennemy peut avoir sur l'autre, il vaut mieux trop croire, que trop peu, parce qu'il n'y a point de mal d'étre toujours alerte; & il y en peut avoir beaucoup de negliger un avis. Au reste, à la guerre méme, il faut, que l'experience, & la prudence des Chefs jugent de la possibilité, ou impossibilité des choses, que les E'pions debitent. N'étant pas raisonnable d'entreprendre une chose dangereuse, sur une simple relation.

63. Les Souplesses d'E'tat, les artifices des Courtisans, les menées des Politiques trompent aisé-

ment un homme plongé dans la de
faut vivre à la Cour autremen
un Cloire; mais par tout, les
vicieux. La devotion doit
fainte, cordiale, & fans méla
perftition. Et fi cela n'ét pas,
toft un vice, qu'une vertu.
Guife, voyant le Roy Henry
donné à une devotion, qui r
Cloitre, creut de le pouvoir
venir fon partifan, & à le re
moyen, ou fon égal, ou fo
Les proceffions, où ce Roy a
fes pelerinages, fes confrerie
chofes, qui ne fient pas bien à



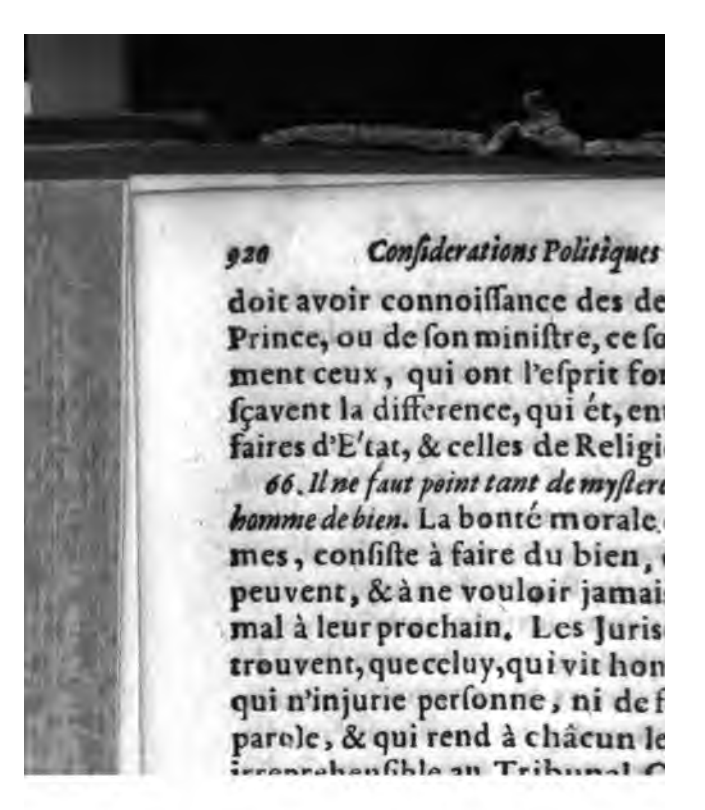
Souverain soit, il doit avoir une pieté sans fard, une devotion mâle, & une veneration pour les choses divines, qui augmente la reverance de ses sujets envers luy, sans donner sujet à personne de le mépriser.

64. *La prediction d'un devin &c. luy faisant perdre l'escrime.* Il y a des ames si foibles, que la moindre chose les ébranle, & d'autres qui n'apprehendent rien du tout. Un certain, à qui l'on avoit predit, qu'il mourroit de la cheute d'une maison, se resolut de vivre aux champs, & de ne demeurer plus sous aucun toit. Mais il trouva, que la fuite de sa destinée luy étoit impossible, & mourut de la cheute d'une Tortue, qu'une aigle laissa tomber sur sa teste. D'autres, dont la vie étoit tres precieuse, se mocquerent des predictions, & leur infortune, fit connoître à la posterité, qu'il ne les faut pas mépriser toutes. Le grand Henry de Bourbon, qui meritoit de vivre plus d'un siecle, avoit entendu dire dez sa jeunesse, qu'il mourroit dans un Carrosse. Et long tems apres, on luy fit dire, que le 14 jour de May de l'an 1610, luy étoit fatal. Il sentoit luy méme de la repugnan-

ce à sortir du Louvre. La Reyn
pouse le pria d'y demeurer, & l
d'un May, qui étoit devant sa fen
fit ouïr de ses oreilles, que cett
étoit fatale, & tout cela nonob
sortit dans son carrosse, où il fut
Pour moy, je ne crois pas qu'il fa
puleusement craindre les maux,
devins nous menacẽt; mais aussi
je pas, qu'il les faille tout à fait r
Les vies aussi precieuses, que c
grand personnage, valent bien
que, sans faire semblant de rien a
der, il demeure au logis, & av
circonspection, qu'il ne feroit,



rand, avec une fidelité extraordinai-
parce qu'il s'agissoit de sauver la Fran-
u Schisme, qui la menaçoit, tandis
les Papes refusoyent l'absolution à ce
nd Prince. Au contraire les Cardinaux
mboise, de Tournon, de Volsey, &
ieurs autres ont été suspects à leurs
tres, parce qu'ils avoyent des déme-
avecque les Papes. En nos jours, l'on
eu, que deux autres grands Princes ne
oyent rien, san l'avoir communiqué à
s Confesseurs. Mais bien leur prit, d'a-
r tenu un party favorable aux Ecclesia-
ues. Pour moy, je ne seray jamais d'a-
que le Prince, ni son premier Ministre,
quelque Religion, qu'ils soyent, com-
niquent les affaires d'E'tat aux Eccle-
iques, parce qu'ils sont, presque tous
p passionnez. J'ay veu des Ministres
heriens, qui osoyent blâmer la Rey-
Christine de Suede, de ce qu'elle avoit
senty à la paix, avant qu'on eût de-
it l'Eglise Romaine. Et toutefois la
rre, qu'elle voyoit achevée, n'avoit
faite, que sous pretexte de conser-
la liberté. Et si elle eût eu de pensées,
loignées de la raison, elle auroit été
ndonnée de ses plus puissans confe-
ez, en un moment. Enfin si quelqu'un



doit avoir connoiſſance des de
Prince, ou de ſon miniſtre, ce ſo
ment ceux, qui ont l'eſprit for
ſçavent la difference, qui ét, ent
faires d'E'tat, & celles de Religi

66. *Il ne faut point tant de myſtere*
homme de bien. La bonté morale
mes, conſiſte à faire du bien,
peuvent, & à ne vouloir jamai
mal à leur prochain. Les Juris
trouvent, que celuy, qui vit hon
qui n'injurie perſonne, ni de f
parole, & qui rend à châcun le
irreprehenſible au Tribunal



ıdemens du Createur, autant que la
ıleſſe humaine le peut permettre.

*7. Licurgue fut étimé homme de bien, quoy
' eût retranché beaucoup de choſes inutiles
Religion.* Ceux, qui retranchent les
ſes ſuperflues à la Religion, ſont, ſans
ıte, plus hommes de bien, que ceux,
les introduiſent. La ſuperfluité n'é-
, que pure ſuperſtition, parmy les
ens; & parmy les Chrétiens, c'ét plu-
un obſtacle, qu'un avancement à la
é. C'ét pour cela, que tout le mon-
oüe le Roy Loüis Dieu donné, qui
ıt un extreme ſoucy de faire florir
Royaume, ne prend pas moins de
ıe, d'empécher les abbus en l'Egliſe,
n l'E'tat. Ce Prince voyant, que le
grand nombre de fétes, donnoyent
: aux artiſans, d'appauvrir leurs en-
, & de mal traiter leurs femmes, a-
avoir conſumé en peu d'heures, ce
s avoyent gagné en un jour, & mé-
en une ſemaine, ſongea au moyen
emedier à ce mal. Il jugea donc, que
eurs fétes legeres donnoyent au
u peuple, plus de ſujet d'yvrogner,
de prier Dieu, & il en retrancha tout
ı coup un aſſez bon nombre. Il ſe-

roit

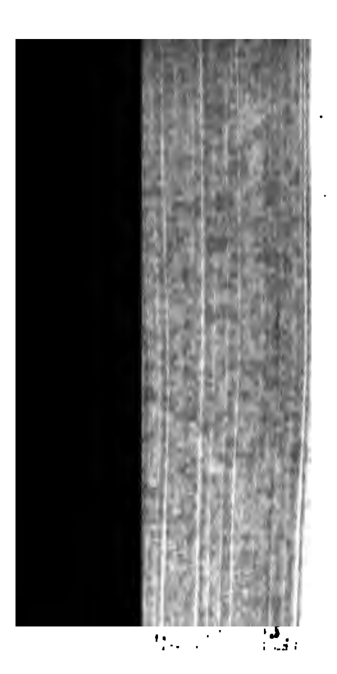
roit à souhaiter, que les autres
fissent de mémes, parce que les
trop frequentes amoindrissen
Chrétiens, & c'ét offenser, & n
norer Dieu, que de passer les jo
à ne rien faire, parce que cette
porte la populace au cabaret,
ve rarement, sans quelque p
dale, & moins encore, sans q
triment des pauvres familles.

68. La seconde vertu, qui doit
au merite de nôtre Conseiller, c'ét
principal but d'un Ministre d



59. La justice produit trois branches, dont l'une monte à Dieu, l'autre s'étend vers soy méme, la troisieme vers le prochain. Les Hebreus, demanderēt un Roy à Samuel dirent, c'étoit pour les juger; & les premiers is de Grece Oeacus, Minos, & Rhadante, n'avoyent rien tant à cœur, que rendre justice à leurs sujets. Les Rois France se font plus souvent represen-, dans leur lict de justice, qu'a cheval, pée à la main, bien que leur office soit paître leur peuple, & de le defendre insultes de ses ennemis, aussi bien de luy conserver son droit. Tele-at qu'on ne doit point douter, que Ministres, & principaux Conseillers Potentats, ne doivent étre justes, & voir parfaitement ce que leurs Princes vent à Dieu, ce qu'ils se doivent à eux mes, & ce qu'ils doivent à leurs peu-s. Ce seroit entreprendre une chose trop longue haleine, que de vouloir utrer, tout ce que le Prince, & son pre-r Ministre doivent à Dieu, à eux & à rs sujets. Et par ce que je serois obligé passer bien loin, au de là des bornes, je me suis proposées; Je diray seulement, que par la branche de la justice,

qui

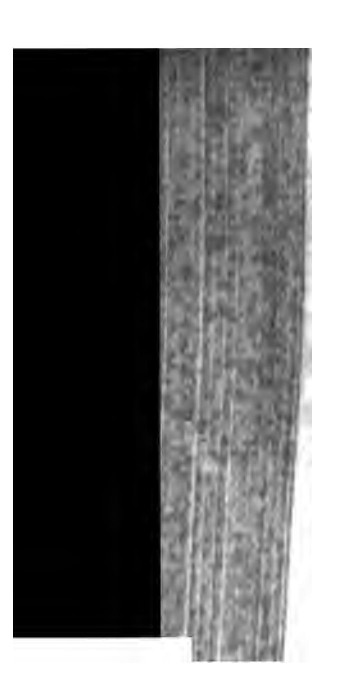


fou en legitimer un.
d'homme, qui ſoi
tout à fait méchan
ge, pour n'avoir p
pour n'avoir poin
ſcelerats d'entre le
point la bride à to
diffemment; Et Ba
voit l'iniquité con
extremement imp
vel nous en dit) s
Pape Jules II, dans
gouverneur, il ne
qu'il ſe mit impr
mains, avec quelq
amis. Gonzale de
gnols honorent du



·es du Roy son maître & les siennes.
dinand méme & Charles son petit
, faisoyent peu de scrupule de man-
:r à leur parole, quand ils voyoyent un
ifit evident à ne la pas tenir. Le Roy
iis XI haïssoit la perfidie en toutes
tes de personnes, & cela nonobstant,
: servit d'une letre de la Princesse de
urgogne, contre ceux, qui la luy avo-
it envoyée, & cette letre couta la vie
Chancelier Hugonet, & au Seigneur
nbercourt, tres illustres personnages,
:res dignes d'une mort plus honora-
. Enfin les plus grands hommes ont
; deffauts. Auguste étoit enclin à la
llardise, Alexandre le grand au vin,
ilippe II. Roy d'Espagne à la severité;
n qu'ils eussent peu d'égaux en tou-
les vertus morales, Politiques & mi-
iires.

*72. Entre les Ministres, l'on doit estimer
vantage ceux, qui sçavent le mieux ployer.*
ux qui ont dit, qu'il vaut mieux ployer
e rompre, ont donné un precepte u-
: à tous, & entierement necessaire aux
inistres d'E'tat. Il n'ét pourtant pas au
uvoir de tous les hommes, ni mémes
tous les Ministres de mettre toujours,

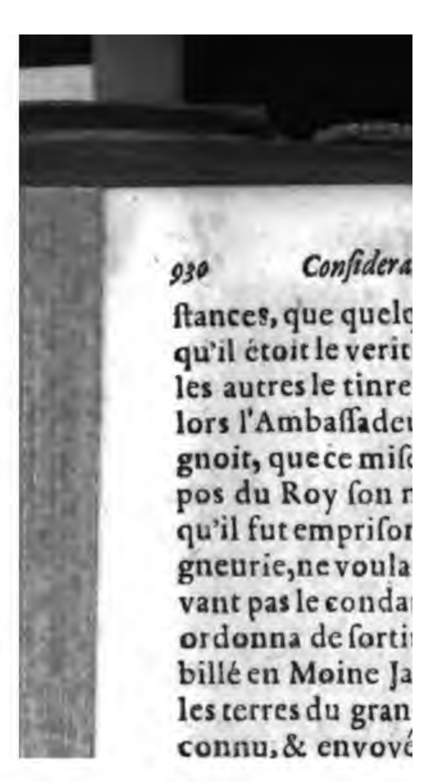


dence) voyant un
Reyne ſa mere, &
des Courtiſans, de
fortune, ſe reſolut
de la perſecution, &
Alors le Cardinal
ſon amy intime, le
da ce qu'il vouloit
niſtre luy raconta l
ſe retirer; & la Vale
Eſprit comme celu
chelieu, pourroit v
s'il prenoit une ferm
chir ce coup, en pl
qui quitoit la partie
conſeilloit de deme
que le tems, qui me
faiſoit triompher d



Monsieur de Richelieu demeura à la Cour, r'entra, plus avant que jamais, aux bonnes graces de son maître, ôta le moyen de luy nuire, à ceux qui l'avoyent persecuté, & mourut dans la faveur, apres avoir fait mourir une partie de ses adversaires, exilé, & emprisonné les autres. Telement qu'il faut ployer, quand la partie ét trop forte. Mais je pense aussi, que la fortune, & le temperament des personnes, y contribuent autant que leur adresse.

73. *Qu'il se souvienne d'assembler l'utilité & l'honesteté, & de ne servir jamais à la passion de son Maitre.* Les preceptes, que Mons. Naudé donne icy, à son conseiller d'E'tat, sont excellens, parce qu'il arrive souvent, que les actions de plus grand E'clat, sont utiles, sans étre honétes; Et que les plus grands Ministres, servent à la passion de leurs Maîtres, en satisfaisant à la leur. Deux exemples nous fairont voir cecy fort clairement; & je prendray le premier en Italie, & le second en Angleterre. L'an 1602, un certain, se disant le Roy Sebastien de Portugal, se presenta à la Republique de Venise, & luy découvrit son avanture, avecque tant de circon-



ſtances, que quelq
qu'il étoit le verit
les autres le tinre
lors l'Ambaſſadeu
gnoit, que ce miſ
pos du Roy ſon r
qu'il fut empriſon
gneurie, ne voula
vant pas le conda
ordonna de ſorti
billé en Moine Ja
les terres du gran
connu, & envoyé

reur Charles V, lorsque ſa Majeſté avoit beſoin de luy, ce grand Prince le mépriſa, quand il eut fait ce qu'il deſiroit. Pour cette cauſe, ce premier Miniſtre du Roy d'Angleterre, qui ſçavoit, que ſon maître auroit volontiers changé une femme vieille & laide, pour une jeune, & belle, ſeconda ſa paſſion, & fut en partie cauſe, que Henry VIII repudia Catherine d'Eſpagne, pour prendre Anne de Boulen, ce qui cauſa un merveilleux changement en Angleterre. Pluſieurs autres ont fait la méme choſe, & l'on voit des Miniſtres, ſi lâches, qu'ils dient fort peu de choſes à leurs Maîtres, ſi ce n'ét pour les flater, & pour ſervir à leur paſſion, ce qui ét indigne de perſonnes élevées en ce degré.

74. *Bien ſouvent pour faire juſtice, il ne faut pas faire tout ce qui ét juſte.* Le Legislateur n'ét pas tant attaché aux Sillabes de la loy, qu'il ne la puiſſe alonger, & accourcir, quand il le croit utile à ſon E'tat, ou à ſa perſonne. Auſſi voyons nous, que les Rois pardonnent des crimes, & qu'ils en puniſſent d'autres, ſans obſerver les formalitez de la juſtice ordinaire. Le Maréchal de Biron, ayant

eu des intelligences avecque le
mis de Henry le grand, & consp
tre son E'tat, voire méme contr
sonne, meritoit la mort, comm
nel de leze majesté. Il avint to
que le Roy, qui l'aimoit, pour l
ces, qu'il avoit rendus, & qu'il
encore rendre à son E'tat, luy pa
& jamais il n'auroit été puny d
me, s'il n'eût repris son premi
Cette action témoigne, que c
Roy voulant faire justice, ne fit
ce qui étoit justice. Car, sans d
auroit été juste de faire mourir



d'Albert de Walstein Duc de Fridlande, & la prison de Philippe Christophle de Soteren Electeur de Treves, sont celles, qui ont fait plus de bruit, en Allemagne. Les autres pays en ont aussi eu leur bonne part, & je laisse aux curieux le soin de les recueillir, où ils les rencontreront.

75. *La troisieme & derniere partie, qui doit perfectionner nôtre Ministre ét la prudence.* Je ne doute point que la prudence, qui ét l'ame de toutes les autres vertus morales, ne soit necessaire au Ministre d'E'tat; Mais j'ose asseurer, que les actions les plus éclatantes des Souverains, doivent souvent plus à la fortune qu'à la prudence. Les exploits d'Alexandre le grand, qui ont fait le plus de bruit, ont souvent été des temeritez bien-heureuses. Les Romains mémes, ont plus souvent vaincu par leur fortune, que par leur vertu. Et si quelqu'un doute de ce, que je luy dis, il le pourra voir clairement, au combat des Horaces & Curiaces, en la ruine d'Annibal, & en une infinité d'autres actions. Il en ét de méme des autres peuples. Jean Bentivoglio regna quarante ans à Bologne, & quoy qu'il n'eut ni

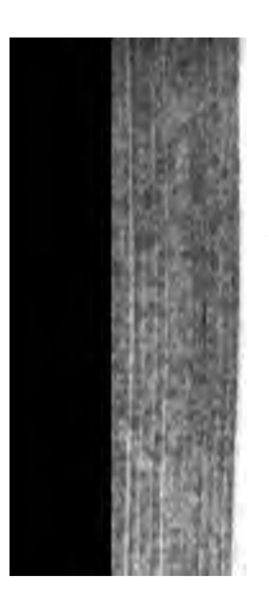
 beau-

beaucoup de valeur, ni beaucou
ſprit, ſa fortune le fit triompher d
ce qui le pouvoit accabler. Enfin le
bre des heureux imprudens, n'ét
tit, & celuy des prudens malheu
n'ét guerre moindre. Dom Gaſpar
man, qui avoit aſſez de prudence
gouverner tout le monde, avoi
d'infortune pour le perdre, s'il eû
luy. Et en effect il perdit plus en d
que la tres-heureuſe Maiſon d'Au
n'avoit gagné en cent. Le Comt
laume de Naſſau, étoit le plus pr
ſoldat du païs bas, & toutefois il n



nes. Il ne faut pas pourtant conclure de ce que je viens de dire, que le Prince ne doive pas avoir égard à la prudence d'un Ministre, quand il l'élit. Je suis d'avis, qu'il n'en prene point, qui n'ait donné des marques d'une sagesse extraordinaire. Mais s'il étoit possible, il seroit expediant, qu'il choisit un homme, de qui la prudence fut accompagnée de bonheur, comme elle le fut aux personnes des Cardinaux Mazarin, de Richelieu, d'Ossat, de Ximenes, & de Martinusius.

76. *Comme plusieurs choses sont requises, pour former l'or, aussi pour former la prudence, il faut de grandes aides.* La reflexion, que Monsieur Naudé fait icy, sur l'acquisition de la prudence, ét tres judicieuse. Mais s'il pose ce qu'il nous dit, pour chose asseurée, il aura bien de la peine à prouver, que les jeunes gens, & les ignorans, puissent étre dignes de la charge eminente de Ministre d'E'tat. Il me semble impossible, que *la force d'esprit, la solidité du jugemēt, l'industrie acquise par l'exemple des grands personnages, l'estude des sciences, la connoissance de l'histoire*, & les autres belles parties requises à un Conseiller d'E'tat, se trouvent avecque la jeunesse, & avecque l'ignorance,



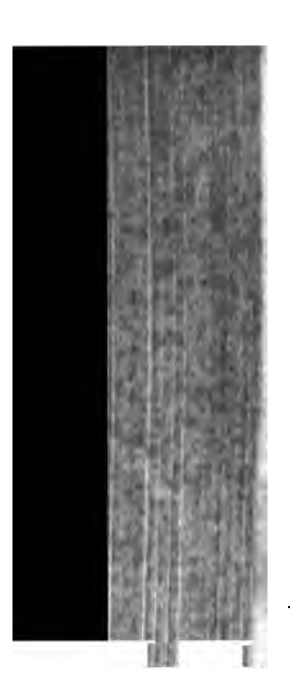
à propos de dire &c. Il n'
te, que ce ne soit une
rée de prudence, que
secret, ce qui ne doit
Prince, & de ceux qui
le conseiller. C'ét, peu
jet, que le conseil des S
vent, composé de peu
jamais de jeunes evan
méme raison, l'on s'ét
Venise, l'on tient plu
été communiqué à plu
qu'ailleurs ce que trois
seillers seuls, ont trouv
la presence de leur Pri



ce que le silence ét honorable, en la
che d'un homme d'E'tat, & d'un Se-
ur, qui doit montrer sa gravité, en
es ses actions, & en toutes ses paro-
Les expeditions militaires ne reüssi-
nt jamais, ou tres rarement, si l'en-
ıy sçavoit le dessein de celuy, qui le
t attaquer. Les plus necessaires *coups*
at s'évanoüyroyent, si celuy à qui le
ıce en veut, étoit averty du dessein,
ın fait sur sa personne: Et le Souve-
seroit haÿ, ou méprisé si tout le mon-
oyoit clair dans ses desseins.

P. *Ne croire pas trop promptement, ni a tou-*
te de personnes. Les Princes, & leurs
istres d'E'tat, seroyent aussitost trom-
que les moindres hommes, s'ils a-
toyent foy aux vaux de ville, aux
deurs de ragaton, & à ceux, qui pre-
t plaisir de tromper la populasse, par
nouvelles tirées de leur cerveau.
ıx, qui sont riches, & sages payént
d'E'pions, qu'il sçavent tout ce qu'on
& tout ce qu'on veut faire chez leurs
emis, aussi bien que chez leurs aliez.
ıfin qu'ils sçachent, si un E'pion fait
de voir, ils en destinent plusieurs à
ıe méme chose, qui se méfient l'un

de



que cela soit possible
il avoit des E'pions
sceut toujours, ce q
chinerent contre lu
stre le faira voir. I
Mars, & quelques au
çois, ayant conspiré
nal, ils envoyerent
Fontraïlles à la Co
Cardinal sçeut qu'il y
gotioit tout aussitost
Madrit, & avant que
envoyé eussent appri
receu: Enfin il n'ign
que ses ennemis bras
eut le moyen de pu
serent s'opposer à so



, que le Roy d'Espagne seroit tout
ost averty, du sujet de leur Ambass.
Cromvel n'eut pas moins d'E'pi-
ue les plus desireux de sçavoir les
s des autres Princes, aussi sçeut il
ir moyen, toutes les conspirations,
firent contre luy. Mais tous ces
nages, craignant d'étre trompez,
nt d'une prudence admirable, &
yoyent pas les choses, qu'elles ne
t extremement éclaircies, & mises
le doute, par le temoigne de plu-
personnes dignes de foy.

*E'tre plus prompt à donner ce qui ét à soy,
mander ce qui ét à autruy.* Un pre-
Ministre avaricieux, fait difficile-
les choses de grand E'clat; & celuy
trop liberal, surchange le peuple,
fournir à ses dépenses excessives.
:y, une belle mediorité, ét la plus
:e regle, qu'ils puissent observer.
n en voit peu, qui donnent seule-
ce qui ét à eux, & encore moins,
: s'enrichissent, par la diminution
nances du Prince. Le Cardinal
:helieu faisoit des beaux presens,
nnoit des pensions treshonora-
ceux, qui le meritoyent mais
parce-

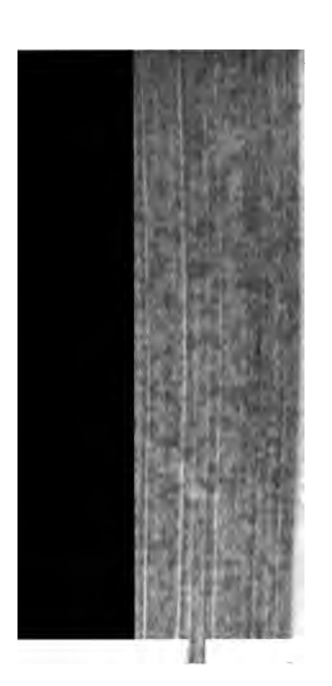


yeu d'entretenir la
voit de liberal, & de
nêtes gens. Et cet
jointe aux fraiz, à q
faisoit continuellem
tailles, & les autre
crier les sujets du R
fut moins liberal ;
guible, qu'il avoit de
de tous les Ministres
cedé, luy fit mettre
dans les finances de
la bource de ceux,
charges de l'E'tat, &
ces Ecclesiastiques; &
fut plus grande, pen
qu'elle ne l'avoit été
nal de Richelieu. De



ssous de soy, & mémes, qu'il ne se
oye plus excellent, que ceux qui ont la
rection des affaires des Princes voisins.
uelques uns ont remarqué, qu'il y eut
grands differens entre les François,
les Anglois, parce que le favory de
arles I, Roy de la grand' Bretagne,
eut avoir été méprisé de celuy de Loüis
juste Roy de France. Cela pourroit
en étre, parce que le Duc de Boukin-
n avoit quelques foles amours à la
our de France, & parceque ces deux
uples, ont ordinairement de l'aversion
n pour l'autre. L'on dit mémes, que
Cardinal de Richelieu voulut traiter
nglois de haut en bas; & cela étant in-
pportable entre des personnes, qui
mblent égales, il l'ét sans doute, enco-
plus à une nation, qui a de la peine de
oire, qu'une autre l'égale, ni en valeur,
en sçavoir, ni en courtoisie, & qui ne
rle des François, sinon avec quelque
pece de mépris.

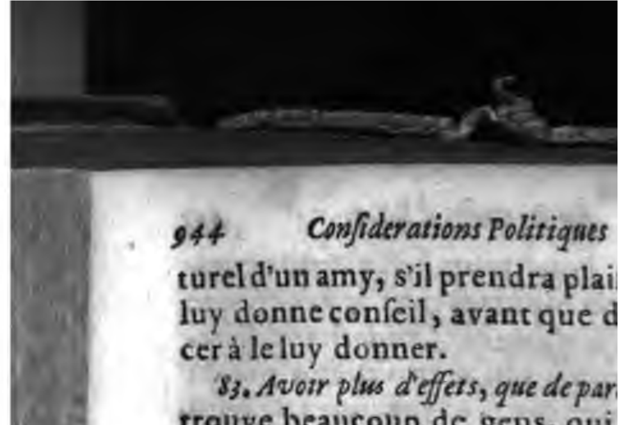
*81. Ne s'émerveiller point de ce qui ét extra-
dinaire, ne se mocquer de personne.* S'il suffi-
it de ne se point émerveiller, de ce qui
extraordinaire, pour étre capable du
inistere d'E'tat, les Espagnols pour-
royent



grand Carrouſel,
d'Orleans ſon frere
le Duc d'Anguin P
Henry Duc de Gui
rent voir une ex
Mais je ne pûs jama
gnol, qu'il dit, que
contraire il dit, qu
faiſoit en Eſpagne
là. Il y eut toute
mans, qui me dir
qu'un Roy, qui pu
ſe. Pour ce qui ét,
perſonne, l'on voit
élevé en dignité,
quer des moindres
donnent des marq



generale. Pour moy, j'estime, que comme ce seroit montrer trop de vanité, que le vouloir donner Conseil indifferement à ceux, qui n'en veulent point; aussi un homme prudent, qui a de bons amis plus jeunes, que luy, & peu experimentéz aux affaires du monde, peut sans encourir aucun blâme, & sans danger de passer pour indiscret, leur découvrir son cœur, & leur dire, ce qu'il pense étre utile à leur avancement. Je sçay bien, qu'il y a de jeunes orgueilleux, qui croyent de sçavoir tout; & ce n'ét pas à ceux là, qu'un honéte homme doit donner Conseil, de son propre mouvement. Mais quand il a un parent, ou un amy capable de bien faire, il ne peut, sans manquer à la charité Chrétienne, tenir sa gravité, & luy refuser l'adresse, qui luy ét necessaire, sans qu'il la demande. L'on trouve mémes des personnes, qui, ou par timidité, ou par quelque autre vice naturel, croyroyent acheter trop cher une faveur, que de la demander, & alors un amy ne peut pas mal faire, que de prevenir sa demande. Enfin en cet endroit, il faut user d'une extreme prudence, & sans doute, il faut avoir appris, par le na-



turel d'un amy, s'il prendra plai
luy donne conseil, avant que d
cer à le luy donner.

83. Avoir plus d'effets, que de par
trouve beaucoup de gens, qui
tent plus, qu'ils n'ont envie
quand ils déployent toute leur
que, en faisant des complimen
Cour ét un lieu, où l'on donne p
benite, qu'en tout le reste du m
ét pourtant vray, qu'on y trouve
sonnes, qui ne promettent, que
peuvent & veulent tenir; aussi



il interinoit sa requeste, & ne sou-
point, qu'il s'éloignât de luy, qu'il
it acquis, & qu'il n'eût un pouvoir
ı sur son esprit.

Desirer plûtost le bien, que le mal à ses is. Un Ministre d'E'tat peut avoir
sortes d'Ennemis ; mais il ne les
point traiter également, sans dan-
: se perdre. Quelques uns veulent
al au Ministre, parce qu'a leur avis,
sede une charge, qui leur ét deüe ;
:lques autres luy en veulent, par ce
croyent, qu'il ne les considere pas
Les premiers sont irreconciliables,
: qu'ils veulent tout, & à ceux là, il
ıit jamais donner que des refus. Et
ıigner des bonnes graces du Prince,
t qu'il luy ét possible. Les autres
:nt devenir utiles à la conservation
'ortune, & s'il peut, il les doit apro-
de soy, & en faire des creatures.
comme cela que le Cardinal Maza-
n usa, envers la Duchesse de Che-
'e, & voyant, que ni ses soins, ni son
ıt, ne la pouvoyent point acquerir,
endit odieuse à la Reyne, & ruina sa
ıne. La raison que le Cardinal avoit,
esirer la bien vueillance de cette

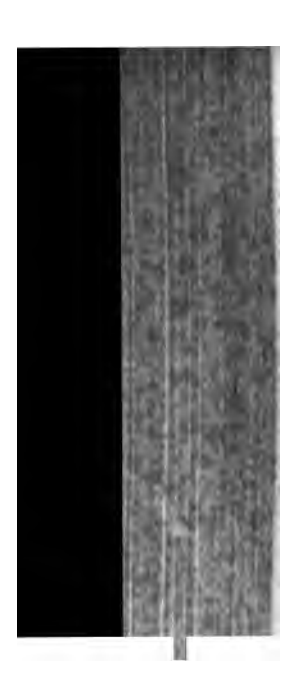
 Prin

Princesse, ét evidente, à ceux, qu
qu'elle avoit été exilée, à caus
avoit beaucoup d'Esprit, & b
de pouvoir sur celuy de la Reyn
reste, elle n'auroit jamais pû pr
place du Cardinal à cause de
Et auroit pû contribuer à la fer
sa fortune, parce qu'elle étoit
d'intrigue, parce qu'elle avoit
coup de part aûx bonnes grace
Reyne regente, & parce que sa
ne l'en pouvoit pas priver leger
apres qu'elle eut beaucoup souf



de ce favory. Gaston de France Duc
)rleans, ne pouvant pas soufrir la gran-
ur du Cardinal de Richelieu, l'obli-
a à troubler le repos de sa Majesté,
ur conserver le poste, où son merite,
fortune, & les bonnes graces de son
ître l'avoyent élevé. Le Cardinal
zarin eut aussi le déplaisir, de se voir
ntraint d'user de violence, pour con-
ver sa dignité. Et bien qu'il eût à
e aux plus eminens Princes du Roy-
ne, & aux Parlemens, qui l'oblige-
it de sortir de la Cour & du Royau-
, il mit tant de pieces en œuvre, qu'il
il y revint glorieusement. Et le Ma-
hal d'Oquincourt, qui avoit beau-
ıp contribué à son retour, le voulant
annizer, le mit dans la necessité de
refuser ses demandes, & ce refus
engea au party des ennemis de l'E'-
Enfin j'estime, qu'il n'ét pas au
ıvoir des Ministres, de ne point cau-
de trouble, ni de remuement. Leurs
ıemis en font presque toujours le
:t de leur déplaisir, & des maux;
causent à leur Patrie, à leur Roy,
ı eux mémes. Et ceux, qui en dou-
ont, pourront éclaircir leur doute,

 s'ils



grand, & puissant Roy
rieusement à la miser
bonheur eternel, qu'
les biens de la terre, p
ceux du Ciel. Telem
pas, qu'un premier M
haite la mort. Mais
a veu plusieurs, qui l
qui par cette crainte,
ronnez de gardes, au
verains. Il faut pou
quelques uns de ceux
les armes de leurs en
jouissoyent d'une pa
montré une resolutio
que Dieu les a retirez
moin le Cardinal de



n ne peut manquer de preferer celuy, qui le plus. Monſ. Naudé, ayant parlé des qualitez neceſſaires à un Mi- l'E'tat, dit qu'il ne faut pas eſpe- es pouvoir rencontrer toutes en ıme, & qu'on ne peut manquer :rer celuy, qui en a le plus. Sur e n'ay à dire aucune choſe, ſinon roit à ſouhaiter, que les Princes ſoin de chercher des aides, dignes grand office, & que s'ils ne le font en ſont d'autant plus mal ſervis, :uples en patiſſent.

.e Prince, qui a choiſy un Miniſtre, le 'er en amy, & non pas en ſerviteur, ecque luy à cœur ouvert, & ne luy rien e n'ét pas ſans ſujet, que les Poli- requierent beaucoup de belles : en un Miniſtre d'E'tat, puis que :e, qui en fait le choix, s'oblige ent à luy découvrir toutes ſes , & à le traiter en camerade. Sans , un Souverain doit avoir de la .e s'abbaiſſer jusqu'a ce poinct là. : pouvant pas gouverner ſeul, il obligé de ſubir cette loy, qui ſe- e, ſi le Miniſtre ſe contient dans ct, qu'il doit à ſon Maître. La



plus grande
yent tous, si
entieremen
mier Ministr
fant, & par f
plaisirs. Les
biles Monar
stres, comn
ils n'ont pe
spect, qui ét
Ministre do
re libremen
tre luy doit
que du con
puissent ch



en la largesse du Souverain, qu'en toutes les autres choses. Il ét honorable à la mer, de se communiquer à la terre, par les ruisseaux, & au Prince d'épandre ses bienfaits sur ceux, qui le servent au cabinet, & à la campagne, & méme sur tous ses sujets. Mais comme la mer doit garder l'abisme de ses eaux, pour se faire admirer ; ainsi le Prince doit garder le plus considerable de ses thresors pour faire respecter sa Majesté. Ceux, qui en ont usé autrement, s'en sont repentis, parce que leur trop grande liberalité a donné sujet au peuple de les estimer moins, & à ceux qui avoyent reçeu d'eux de trop grandes graces, de les mépriser, & mémes de prendre leur place. Il faut, que le bien fait du Roy échauffe son Ministre, & non pas, qu'il le plonge dans le feu de l'ambition, d'ou il ne sort plus, qu'il n'ait été consumé comme un nouveau Phaëton. Le Prince donc faira ressentir à ses serviteurs l'effect de son amitié, & de sa liberalité; mais s'il les veut conserver dans le respect, il ne les enrichira point au de là de leur merite.

90. Le Mini
bonétement, dan
éloigné de l'ambi
a rien de plus j
Naudé nous d
Princes en des
doit avoir auc
bien faire ſon
trop riche, ou
tinuelement à
niſtre, qui ſe v
te des richeſſe
plus haut pe



, elle loge parmi la pauvreté. Il ét
· juste, que le Prince enrichisse ses
teurs, mais il ne l'ét pas moins, qu'il
rve, en cela, les regles de la medio-
,

Philippe II disoit à Ruy Gomes, faites mes
es, & je feray les vôtres. Il faut que tous
tres Princes en disent autant à leurs Mi-
s. Quand jamais un Prince ne di-
à ses officiers, qu'ils fissent ses affai-
& qu'il fairoit les leurs, il n'y auroit
ne perte, ni pour l'un, ni pour les
:s, pourveu qu'ils fissent en effect,
l'ils n'auroyent pas promis de faire.
s les Potentats font du bien à leurs
stres, & souvent ceux, qui disent le
is, sont ceux, qui les enrichissent
excessivement. Nous ne lisons
t, que le Roy Henry III, ait dit à
ieurs d'Espernon, & de Joyeuse, qu'il
it leurs affaires, & toutefois il les fit
quelque prodigalité, & leur donna
de bien, que Philippe II n'en don-
Ruy Gomes son favory. Henry le
d ayant veu le regiment de Nere-
, en tres bon E'tat, & appris de la
:he du Maistre de Camp, qu'il ne de-
t, *que l'honneur* d'avoir bien servy,
sa Ma-

ſa Majeſté lu
la, qu'elie v
auroit ſoin
Roy l'auroi
moins liber
homme, ap
voit été env
avoir rien
rade. Auſ
plus dignes
ent d'avanta
les paroles,
tirer ſon ſe



ié sujet à leurs Maîtres, d'employer des *Coups d'Etat*, pour s'en defaire, avoyent té trop agrandis, & peut étre, plûtost u'il n'étoit necessaire. Biron, qui fut ait Duc, Pair, & Maréchal de France, vant qu'il eût quarante ans, creut que on Roy ne le pouvoit pas élever plus haut, & ayant envie de faire mettre sa este sur un quart d'escu, il la fit mettre ır un échafaut. Walstein, qui de pe-it Baron, fut fait Comte, puis Duc & 'rince, s'imagina, que l'Empereur se arderoit bien de le faire Roy, & tâcha le monter sur le thrône, au prejudice le son Maître. Cent autres ont eu des ensées aussi superbes, & aussi doma-geables à leur Prince & pour cela, j'ay le la peine à me ranger icy à l'opinion le Monsieur Naudé. J'estime donc, que le Souverain doit retirer ses Mini-tres de la necessité, avant qu'ils ayent ujet de dire, qu'ils ont merité un meil-eur traitement. Mais les richesses de grand éclat, leur doivent étre données peu à peu, afin que l'esperance, qu'ils onservent d'agrandir leur famille, les oblige à *servir* avecque plus de zele, & *à ne jamais* relacher de la fide-

lite

delité qu'ils do
C'ét ce que p
les plus sages,
Roy Loüis Die
de ses Ministr
puissans, & se l
liberalité de c
il ne donne pa
Cardinal Maz
que sa Majesté
milions vailla
trépas. Voila
sur les consid



Abbregé

)es Considerations, & des Reflexions politiques sur les Coups d'Estat, qui pourra servir de Table aux matieres.

Abbregé du I. Chapitre.

N ce Chapitre, qui commence en la 7. page, Monsieur Naudé n'a point d'autre dessein, ie de faire voir, qu'il a eu raison d'écrire, & de :dier ce Livre à un grand Prelat. Il se fait donc :s objections, qu'il resout assez solidement, nt pour ce qui regarde sa personne, que celle ı Cardinal Bagni. Et cette Apologie s'étend, squ'a la 35 page de ce Traité. J'apporterois y les plus fortes raisons, qu'il ait pour se defen-'e, s'il n'étoit aisé de les recueillir du texte de n Livre. Pour cette cause, j'en laisseray le soin mon Lecteur, & passeray aux reflexions, qui ıt été faites sur ce Chapitre.

Abbregé des reflexions sur le I. Chapitre.

La 1. remarque quelque contrarieté, en ce ıi ét contenu en la preface, & ce qui ét écrit en Epitre dedicatoire, & pourquoy, p. 35. & 36.

2. N'approuve point que l'Auteur trouve tant *difficultez en son* entreprise, & qu'il ne s'en

laisse



laiſſe poin
contraint c
3. Mon
dre de ble
ce qu'il av
Prelat, qu
vées p. 38.
4. Aſſe
ceux, qui
que les Co
parce que
ſont tous l
5. Reje
que ſi le r
le Cardina
entretenir



detail, pour faire droit en gros en certaines rencontres, & particulierement à la guerre, & le prouve par l'expedition de Charles V. p. 44.

10. N'approuve point, qu'on compare les coups d'Etat aux heresies, aux remedes chimiques mal preparez, & à la chicane, & en apporte des raisons assez solides, qu'on peut voir p. 45.

11. Montre la difference, qui ét entre les formes irregulieres du Gouvernement & les coups d'Etat, en ce qu'on peut publier les unes, & non pas les autres p. 46.

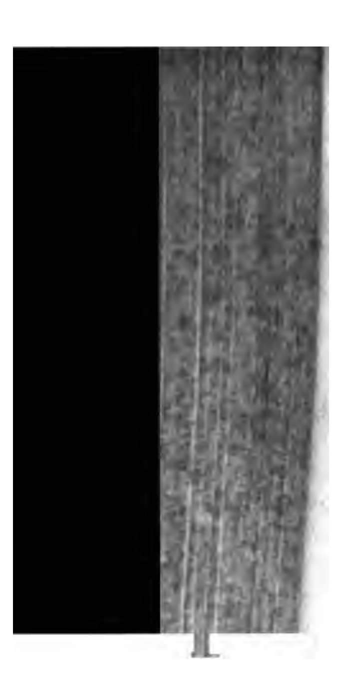
12. Respecte la doctrine de Saint Thomas, sans l'approuver, par ce qu'elle ét plus capable d'instruire les tyrans a établir la tyrannie, que les peuples a l'eviter. p. 47.

13. Craint que le narré de ces coups, ne donne aux tyrans, l'envie de mal faire. p. 48

14. Prend la defense de la misericorde, contre la doctrine du Sieur Naudé, & montre, qu'il y doit avoir de la difference entre nous, & les Payens, d'autant que Dieu nous commande d'étre misericordieux p. 49.

15. Fait voir, que la charité ét plus necessaire à un Conseiller du Pape, que la force d'Esprit, parce qu'il suffit au Pape de se faire aimer, pour étre obey, & respecté de tous les Catholiques. p. 50.

16. Loüe le sçavoir de Jacques Roy d'Angleterre, & montre, qu'il agit en bon Pere, & en bon Roy, quand il donna à son fils des preceptes pour bien regner, & n'excuse point l'hypocrisie de *Henry III. p. 51. & 52.*



Boniface VIII. p. 54

19. Fait voir, qu'
des differens moye
ont besoin de plus
pag. 55.

20. Montre, qu'
eux pourveu des ch
rant, que Charles V.

21. Outre la for
grande fortune, p
dignitez, & on le f
Romulus, de Jules
on raconte l'histoire

22. Represente le
de fous, & comme n
presentent, ce qu'ils

23 Accorde au Si
toit pas disproportio
ce, qu'il écrit, p. 61.



26. Semble trouver mauvais, que le Sieur Naudé dise, que son Livre ait été fait pour divertir, par ce qu'il instruit au mal les personnes enclines à la cruauté. p. 64.

27. Asseure, que la consideration des coups d'E'tat, peut étre utile aux personnes contemplatives, par ce qu'elle ravit les ames dans la consideration du Ciel, & leur fait mépriser, ce que la terre a de plus precieux. p. 65.

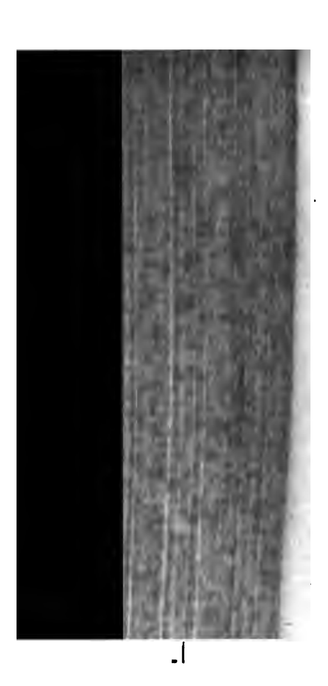
28. Remercie le Sieur Naudé d'avoir écrit sur les coups d'E'tat, par ce que cette matiere donne moyen a l'auteur de ces reflexions, de se contenter de sa fortune. p. 66.

29. N'ét pas d'accord avec le Sieur Naudé en ce qu'il dit, qu'on peut inferer de cinq, ou six bons Principes, toute sorte de conclusions, d'autant, qu'il y a des sciences, qui n'ont aucune connexion avecque les autres. p. 67.

30. Prouve, que la Regle, qui veut, que toutes les sciences soyent encheinées, n'ét pas generale, d'autant qu'on peut étre excellent Medecin, sans avoir veu le Code de Justinien, ni la Politique de Lipse. p. 68.

31. N'admet point l'opinion de ceux, qui puisent les secrets d'E'tat dans les libeles, Pasquins, &c. par ce que ces écrits sont ordinairement de pures calomnies, à quoy, aucun homme d'esprit n'ajoute foy p. 69.

32. Est d'accord avec le Sieur Naudé, en ce qu'il dit, que les sciences montent par degrez à leur perfection, & que s'il a été le premier, qui *ait écrit en cette matiere*, il a raison de dire, qu'il *ne fait que l'ébaucher*. p. 70.



des coups d'E'tat, mais
ignorez. p. 71.

35. Asseure, qu'il ét r
bride en main, en parlan
que la doctrine en ét da
les Princes n'entendent
actions, qui leur peuven

36. Loüe la resolution
avoir prise, de vouloir to
ge d'homme de bien,
pag. 73.

Abbregé du

EN ce second Chapitr
page 74. Monsieur N
tion, & les divisions des
avoir discouru au long, d
la Prudence, il fait bande
ayant que deux sortes d'
aisées, & les difficiles. il n



ouverains forment en leur cerveau, ou dans leur us secret Conseil, & qu'ils ne communiquent, non à fort peu de personnes. C'ét ce que nôtre iteur confirme, par beaucoup d'exemples, qu'il pplique à la Monastique, & à l'Oeconomie, aussi ien, qu'au gouvernement des E'tats. Puis ayant scouru amplement sur cette matiere, il passe à division des coups d'E'tat, & en trouve de ju- :s, & d'injustes, ou de Royaux & de Tyranni- ies, de ceux, qui concernent le bien public, & : ceux, qui ne regardent que le bien particulier, : Simples & de Composez, & dit, que ces der- ers sont, ou precedez, ou suivis. Toutes les- ielles choses seront expliquées dans les Refle- ons, qui suivent immediatement le texte de ce iapitre.

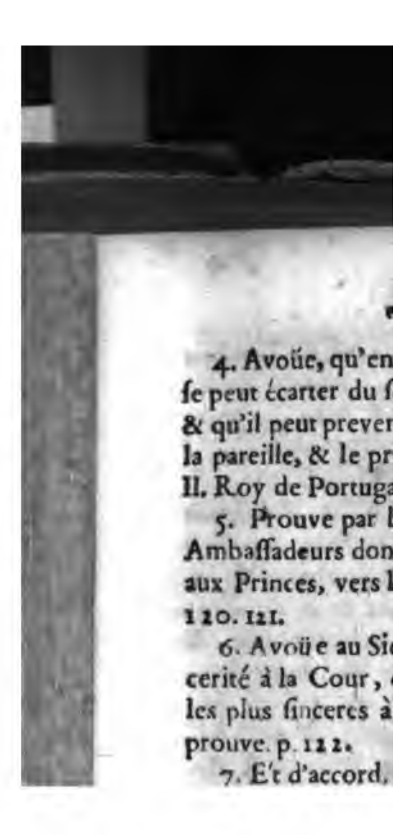
Abbregé des Reflexions.

A 1. parle de l'ordre, que l'auteur veut ob- server aux suivantes, & asseure, que la seule ainte, qu'il a, que cet ouvrage n'enhardisse les nides, luy met la plume à la main. p. 113.

2. Ayant parlé de trois sortes de Prudence, tribue aux coups d'E'tat, celle, qui s'éloigne to- lement de la vertu; Et approuvant les deux pre- ieres, loüe la dissimulation, & l'addresse en di- :rses rencontres, & prouve son opinion par des :emples, puis rejete la troisieme sorte de Pru- :nce. p. 114. 115. 116. 117.

3. Ayant discouru de la prudence, qu'on em- oye à executer les coups d'E'tat, met en doute *doctrine, qui veut, qu'on puisse couvrir tous coups du* manteau de necessité. p. 118.

 4. Avo



4. Avoüe, qu'en
se peut écarter du s
& qu'il peut prever
la pareille, & le pr
II. Roy de Portuga

5. Prouve par l
Ambassadeurs don
aux Princes, vers l
120. 121.

6. Avoüe au Si
cerité à la Cour,
les plus sinceres à
prouve. p. 122.

7. E't d'accord,



11. Nous enseigne, que le mot *arcanum*, est [l]ieu aux coups d'E'tat, & qu'on n'en doit point ho[n]orer les maximes des sciences. p. 128.

12. Ayant remarqué l'origine du Nil, nous en[s]eigne deux paralleles de cette riviere avecque les [c]oups d'E'tat, à quoy le Sieur Naudé n'avoit pas [p]ensé, & rejete ce qu'il en dit. p 129.

13. Prouve, que les coups d'E'tat sont de veri[t]ables secrets, par le Massacre de la Saint Bartele[m]ny de l'an 1572, des Vepres Siciliennes de l'an [1]282, de Charles Roy de Naples 1350. p. 130.

14. Prouve, que l'action d'Auguste, qui voulut [r]endre la liberté au Senat de Rome, ne peut pas [ê]tre un coup d'E'tat, par ce que ces coups extra[o]rdinaires ont joujours quelque apparence d'in[j]ustice. p. 131.

15. Montre, que les Princes ont toujours des [F]avoris, & que les plus habiles en doivent avoir [p]lus d'un, ce qu'il fait voir par des raisons eviden[c]es. p. 132. 133.

16. Fait voir, que Monsieur Naudé s'et trom[p]é, lors qu'il a parlé des Procureurs de Saint Marc, qui sont plus de six, & ne sont pas seuls à former les coups d'E'tat. Et parle de leur origine. pag. 134, 135.

17. Raconte l'histoire du Massacre de Paris, mais plus particulierement celle du Duc de Guise, qui fut tué à Blois par le commandement du Roy Henry III. p 136. 137.

18. Avoüe, que les hommes se servent de ru[s]es, *pour rendre leurs* personnes considerables, [&] *pour agrandir leurs* familles, mais aussi mon-



Moyse s'enseveli soy mê
montre le contraire, puis
ce, qu'il eut avec Romulu

21. Doute de ce, que
dit icy, par ce que l'appa
point de cause fixe. p. 144

22. Ayant accordé, qu
mes, ont taché de persu
voyent soin de leurs pers
& de Savanarolla, & part
nier, l'hostoire, duquel é
145. 146. 147.

23. Estime heureux,
point tromper, parce qu'
finité de trompeurs, qui
sont quelque chose de plu
148.

24. Montre, que les r
été utiles, & le prouve p



ſ. Fait voir, que les ambitieux ont des Maxi-
qu'ils obſervent ponctuellement, & le prou-
ar l'exemple de deux perſonnes, qui devin-
it tres eminentes, en faiſant ſemblant de s'hu-
:r. p. 152.

7. Approuve le choix, que le Sieur Naudé fait
iſcourir des ruſes, que les femmes impudi-
; employent à tromper leurs maris, & appor-
:s exemples d'un Roy de Lombardie, d'un
ıte François, d'un Conſeiller au Parlement de
noble, & d'une Dame Eſpagnole. p. 153. 154.

8. Raconte l'hiſtoire d'un jaloux, qui fit no-
ſa femme, faiſant ſemblant de la mener aux
nps ſur une mule qui avoit grand ſoif. p. 155.

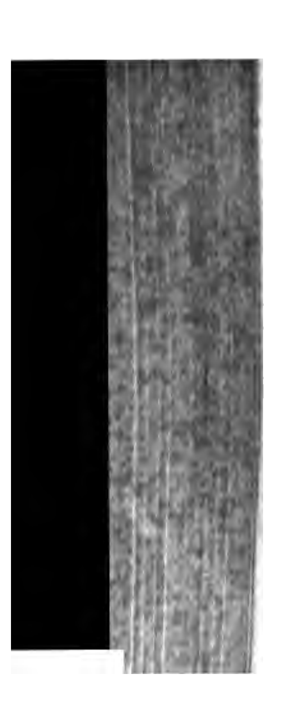
9. Ne peut pas approuver, que les Chinois
ıt bien fait, d'eſtropier leurs filles, pour em-
ıer, qu'elles ne fiſſent l'amour, d'autant qu'en
lant eviter ce mal, ils ſont tombez dans un
e pire. p. 156. 157.

o. Confeſſe, que les Dames Venitiennes ont
té, cy devant, de grands patins; mais elle enſei-
, qu'a preſent, elles ſont habillées à la françoi-
& n'ont pas beſoin de marcher beaucoup,
r envoyer leurs maris à Cornuaille, quand elles
ınt envie p. 158. 159.

ı. Dit, qu'on ne doit pas appeler coup d'Etat,
ue les Caribes pratiquent, en obligeant leurs
mes à ſe jetter au feu, apres la mort de leurs
is, & parle de l'Inga, & d'une dame Portugai-
. 160.

2. *Rejete la coûtume* de Denis le tyran, qui
ıettoit les vols, & loüe le Roy tres Chrétien,

 qu'



ſe, elle ne ſeroit pas ſi renc
des raiſons, qui ſemblent p

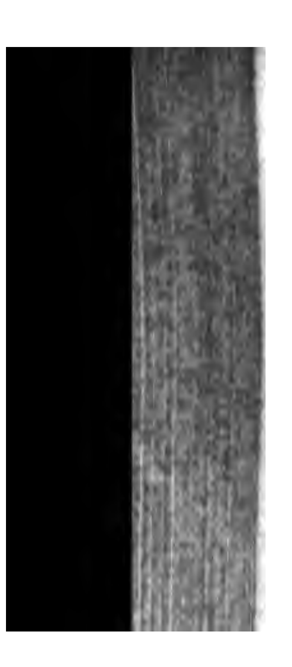
34. Approuve la coûtur
me de deſendre aux prétr
ville, & enſeigne, qu'on d
ques de demeurer aupres d
164.

35. Juge peu convenab
bus des carroſſes de Pari
qu'on trouveroit avec m
dedans, & découvre un m
peut voir. p. 165.

36. Fait voir, que l'on pe
un païs, ce qui ſe pratique
par la coûtume des Marſeil
Senat de Veniſe, de la H
de Baviere. pag. 166. 167.

37. Icy le Sieur Naudé
blier, de ce qui peut fair





pag. 187.

48. Fait un abbregé co
du Duché de Milan pag. 1

49. Parle de Geneve, &
Charles Emanuel Duc de
elle montre aussi, que ce
Naudé peche contre la rai

50. Montre, qu'il est ju
pose à l'Espagne, quand
mont, & en apporte des

51. Ne peut pas souscri
Naudé, par ce qu'aucune
justifier l'action du Pape
gua avec le Turc contre
cessité. p. 193. 194.

52. Fait difficulté de cr
ayent aidé de leur Conseil
Huguenots de France, bi
han, & l'Historien du P
leurs écrits p. 195. 196.



ſon de dire, que les Italiens chaſſerent Char-
VIII de Naples, par raiſon d'E'tat, & qu'il rai-
ıe mal, quand il dit, que par la méme Maxi-
les Princes Italiens favoriſerent les Papes, en
uiſition de Ferrare, & d'Urbin. pag. 198.
200.

r. Explique au long les affaires du Palatinat,
Caſal, & du Roy de Suede p. 201. 202. 203.

6. Parle du traitement, qu'on doit faire aux
ats, qui demeurent priſonniers de guerre, &
ouve la coûtume des Allemans. p. 204. 205.

7. Loüe la Loy Salique, & ſemble ſouhaiter,
lle s'introduiſe dans tous les E'tats, par ce
ſi les Dames heritent les Principautez, les
emis de l'E'tat, en pourront devenir les Maî-
, par mariage. p. 206. 207.

8. Parle de la coûtume des Chinois, qui ont
contraints de laiſſer entrer les Tartares dans
s pays. p. 208.

9. Deſaprouve la coûtume, que le Turc a
ire mourir ſes freres, & montre, qu'en nos
s le Sultan Mahomet à laiſſé les ſiens en vie.
09.

50. Parle du Royaume d'Ormus, & de la coû-
ıe du Roy d'Ethiopie, qui deſcend de Meilec
de Salomon & de Maqueda Reyne de Saba.
10. 211. 212.

51. Montre, que l'Oſtracisme a plus de vogue
s les Republiques, que dans les Principautez.
ſme de Medicis chaſſé de Florence, par cette
y, mais remis peu apres, à cauſe, que ſa Patrie
oit rien ſans luy. p. 213.

62. Di-





71. Defend les Venitiens contre le Sieur Nau-
:. p. 238.

72. Discourt des causes, que Henry VIII. Roy
Angleterre, eut de refuser d'obeïr au Pape. p.
39. 240. puis passe à la protection, que Frideric
I. Electeur de Saxe, donna au Docteur Luther.
241. 242. & enfin, parle de la prise de Rome,
: des causes, que Charles de Bourbon eut de
uiter le service de son Roy, pour se renger à ce-
ly de l'Empereur p. 243. 244.

73. Raconte quelsques mauvaises actions de
:lovis, & quelques autres dignes de loüange, as-
:urant, qu'il n'est pas juste de ne dire de ce grand
.oy, sinon le mal qu'on en sçait. p. 245 246.

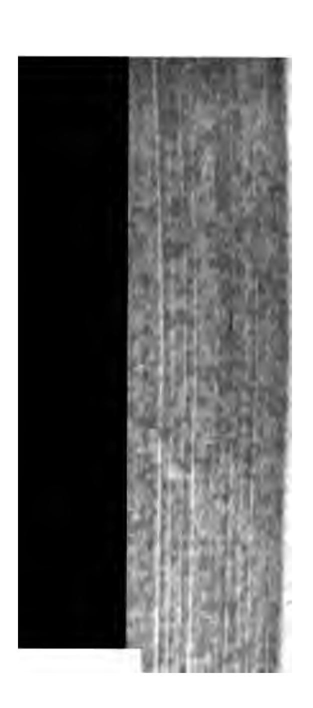
74. Ne veut point avoüer, que l'action de la
ucelle d'Orleans ait été un coup d'Etat, & en
aconte l'histoire, pour montrer, qu'on a raison
'embrasser une opinion contraire a celle du Sieur
laudé. p. 247. & 248.

75. Excuse Louis XI de la mort du Comte de
aint Paul, & dit que le Seigneur d'Argenton as-
:ure, que le Comte fut cause de son malheur. p.
49. & 250.

76. Blâme ceux, qui conseillerent au Roy
rançois de se liguer avec le Turc. p. 251.

77. Excuse le Roy François de n'avoir pas te-
u ce qu'on luy fit promettre, sans avoir soin d'y
aire consentir les Etats du Royaume, apres qu'il
ut dit, qu'on exigeoit de luy, ce qui n'étoit pas
n son pouvoir. p. 252. 253.

78. Dit quelque chose du massacre de Paris, &
eserve le reste pour un autre lieu, où il en sera
emple-



80. Montre, que les v
coups d'E'tat par la Lig
eux, l'an 1509 entre les
Chrétienté, & par le pe
devant. p. 259. 260.

81. Apporte la raison
rent de se rejouïr de la p
262.

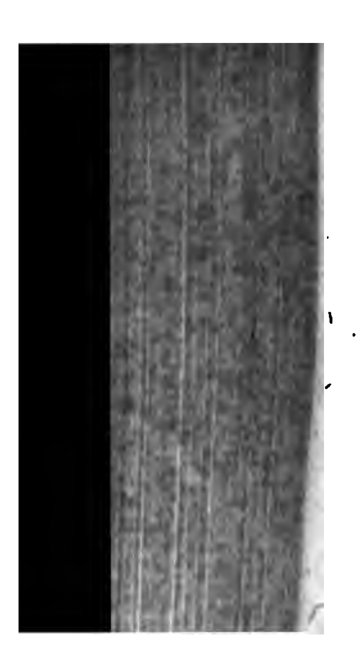
82. Fait voir l'injusti
qui ayant persuadé à C
dans son Monastere, le
qu'il ne se vengeât. p. 2

83. Raconte la mort
VI. qui s'empoisonna,
Cardinaux, qui s'oppos
p. 265.

84. Parle de l'injusti
qui fit decapiter Conrad
deric Marquis d'Aûtricl
il monta sur le thrône de



 Roy





Maréchal de Montmorency, le retour à Paris du Duc de Guise. p. 295. 296. 297.

100. Examine ce qui suivit la mort du Marquis d'Ancre, sçavoir est, la mort de sa femme la Marquise, & de du Terrail, & l'exil de la Reyne Marie de Medicis. Elle décrit ces deux morts, & fait connoitre ces personnes & leurs actions; mais elle n'asseure pas, que la Reyne ait été en exil, parce qu'elle choisit le château de Blois, pour y demeurer, lorsqu'elle sortit de la Cour de son fils. p. 298. 299. 300. 301. 302.

101. Enseigne, qui furent le Cardinal d'Ossat, le Seigneur de Ville Roy, le Cardinal du Perron, & le Duc de Sully, & en dit tout le bien, que la briefueté de son stile peut permettre p. 304. & suivantes.

Abbregé du III. Chapitre.

CE Chapitre, qui commence en la page 308. traite de ce qu'il y a de plus essentiel aux coups d'Etat, puis qu'il enseigne les precautions, avec lesquelles, il les faut pratiquer. Pour cette cause, je conseille à mes Lecteurs de le lire attentivement; & de ne venir jamais à l'exercice de ces coups, sans y avoir serieusement pensé. Apres que le Sieur Naudé à parlé des precautions, qui doivent preceder ces actions extraordinaires, il vient aux occasions, aux quelles, on les peut pratiquer, & il en trouve sept. La I. pour fonder les Royaumes, ce qu'il prouve, par l'établissement des quatre Monarchies universelles, & par les actions du faux Prophete Mahomet. La II. pour la conservation des Etats, & il le prouve



des Romains & des Per
moyent les Legions, p
faisoyent mourir tous le
avoit tué son Maître &
noyent à mort tous les
ceux, qui avoyent atte
Prince. La V. pour rui
ne peut pas abbatre par
qu'il prouve par plusieu
authoriser les Loix, &
par des exemples, qui
ne seront pas tous adm
ruiner la puissance de ce
au prejudice de l'E'tat,
le Sieur Naudé prouve
que nous allons examin
partie dans nous Reflex

Abbregé de



leur couronne pesante, & apporte les exemples des Empereurs Lothaire I. & Charles V, de Christine Reyne de Suede, & de Jean Casimir Roy de Pologne. p. 364. 365.

3. Parcourt l'établissement des Principautez d'Allemagne, & trouve, qu'on y a usé de Coups d'Etat. p. 366. 367. 368.

4 Ose contredire au Sieur Naudé, qui veut que toutes les Monarchies ayent commencé par de faux miracles, & n'osant pas asseurer que les Chrétiens en ayent usé, elle ne laisse pas d'apporter celuy d'Alphonse I. Roy de Portugal, qui luy donne occasion de faire le denombrement des Roix, qui luy ont succedé, & d'écrire l'Election de Jean Duc de Bragance, le couronnement duquel, eut ses miracles. p. 369. 370 371.

5. S'éloigne de l'opinion du Sieur Naudé, ayant de la peine à luy accorder, que Semiramis ait fondé l'Empire des Assyriens, qu'elle ait été nourrie, en son enfance par des oiseaux, & qu'elle ait voulu persuader, qu'elle y fut transformée apres sa mort. p. 372. 373.

6. Parle de Cyrus un peu autrement, que le Sieur Naudé, ne semblant pas vray semblable, qu'il se soit voulu authoriser par la vigne. p. 374.

7. Ne veut rien ajoûter à ce que d'habiles hommes ont écrit d'Alexandere, & de Romulus. pag. 375.

8. Compare les hommes aux oiseaux, & montre, que comme ceux cy ne peuvent pas vivre aux champs, quand ils sont accoûtumez de vivre en cage; ainsi ceux là ne peuvent pas goûter les


fruit de la liber
la ſervitude. p.
moyen que les
Monarchie à l'
9. Montre c
perdre l'autho
loix de la natu
Brutus, de Phi
dicis, & l'on
XI. p. 380. 381.
10. Fait voi
thorité, ne peu
le prouve lar l
tinus, des Pri
bon, du Maré
p. 382. 383. &



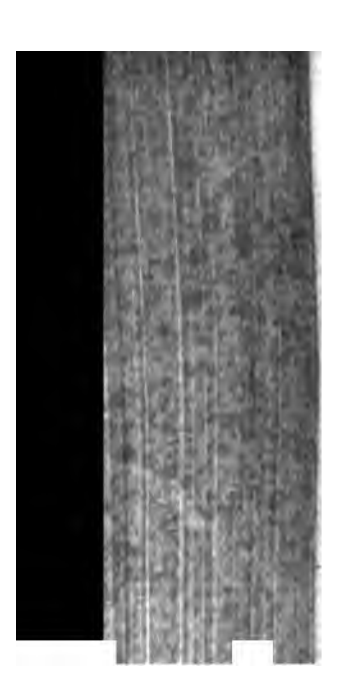
14. Dit, que Mahomet se servit d'un Astrologue, parcequ'il ne peut pas avoir des Prophetes, pour donner du lustre à son Alcoran, qui par ce moyen s'ependit merveilleusement en peu d'années. p. 392.

15. Dit que le Sieur Naudé ayant prouvé, qu'on se sert de coups d'Etat à l'établissement des Monarchies, montre icy, qu'on en fait de mémes à leur conservation, & acroissement, & le prouve, par l'exemple du Turc, qui voulant attaquer Rhodes, la Hongrie, & la Candie usa d'artifice. pour prendre les ennemis à l'improviste. p. 393. 394. Les Chrétiens n'en font guere moins, & le prouve par les exemples de Ferdinand Roy d'Aragon, de Jean IV. Roy de Portugal, des Espagnols à l'endroit du Marquis de Final, de Loüis XI, de Charles VIII. & du Duc de Milan. p. 395. 396.

16. Montre que le Turc, la Hollande, Venise, la France, conservent leur Etat par le méme moyen, qu'on a employé à les fonder. p. 397. 398.

17. Enseigne, que les hommes, doivent sçavoir l'histoire de leur païs, plus exactement que celle des autres. p. 399.

18. Desaprouve quelques actions de Clovis, sans approuver tont ce que le Sieur Naudé dit contre luy, & montre, qu'il approche un peu de l'Atheisme, en ce qu'il attribue à malice la conversion de ce grand Roy, laquelle ayant eu une suite si heureuse doit étre attribuée à une inspiration divine particulierement par les François. p. 400. 401, 402.



de Siagrius, & difcour
Almaric fit de le livrer à
Clovis fit en le faifant d

21. Fait voir, que Clo
feulement à caufe de la
qu'il en avoit été offen
terne fon Ambaffadeur
explique le fujet, que
Bourguignons; & décri
412.

22. Ne veut pas def
mais montrer, que Nau
que Merovée avoit fai
dion. p. 413. 414.

23. N'ofe pas defen
mais auffi ne peut elle
Sieur Naudé en dit icy.

24. Décrit les Gen
gnerent en France, dep



quand il dit, que la France florit, depuis le tems de Charlemagne, jusqu'a ce que les Anglois la desolerent. Car les descendans de ce grand Prince, la virent en un miserable E'tat. Les Allemans se saisirent de la Lorraine, les Danois de la Neustrie, & Rodolphe de la Couronne pendant le regne des Princes Carliens. p. 420. 421.

26. Ne voulant pas avoüer, qu'on ait fait un coup d'E'tat pour conserver la France, au tems de Charles VII, raconte le mal, que les Anglois ont fait aux François, sous pretexte du droit, que les mariages d'Edoard II & de Henry V. leur donnoyent sur ce Royaume. p. 422. 423.

27. Tache de prouver, que le secours, que la pucelle d'Orleans donna au Roy Charles VII, n'a point d'apparence de coup d'E'tat. Et pour montrer, que cela est ainsi, elle en raconte l'histoire, en peu de mots, p. 424. 425. 426.

28. Avoüe, qu'apres la mort de la pucelle d'Orleans, le bonheur du Roy Charles se ralentit un peu; mais quelques années apres, il chassa les Anglois de tout ce qu'ils tenoyent en France, excepté Calés. p. 427. 428. 429.

29. Ne veut point confesser, qu'apres l'expulsion des Anglois la France fut si malade, que Monsieur Naudé nous dit. Et loüe la prudence de ceux, qui pour remettre ce Royaume en fleur, le conserverent en paix, & le prouve par les actions de Charles VII, & de Loüis XI. pag. 430. 431. 432.

30. Prend l'occasion, que Monsieur Naudé luy donne de discourir des stratagemes de Loüis XI,

 & mon-

& montre, qu'il en usa avec les Anglois
Duc de Bourgogne; mais elle n'en trou
dans la vie du Roy François, quoy qu'il
bon besoin, pour arrêter le *plus ultra* d
V. & montre, que le Regne de Charle
tres malheureux, quoy qu'il soit celel
massacre de Paris. p. 433. 434. 435. 43

31. Montre, que les bons Princes
sent de coups d'Etat, pour ôter des pr
leurs sujets, & le prouve par l'exemple
XIV qui a privé les Marseillois de leur
ges, parcequ'ils en abusoyent. p. 437. 4

32. N'ét pas d'accord avec le Sieur N
ce qu'il accuse l'Empereur Charles V d'a
nivé a la reforme du Docteur Luther



36. Apporte les raisons, pour lésquelles, les Juifs Portugais ne demeurent pas à Lisbonne, & en raconte l'histoire. p. 452. 453.

37. Prouve, que les Loix, ont ordonné de griefves peines, aux grands crimes, pour en arrêter le Cours. Et que l'on use de rigueur, où la douceur seroit dangereuse, & l'eclaircit par des exemples qu'on peut voir. p. 454. 455. 456.

38. Montre, que la discipline est entierement necessaire dans les armées, & que sans cela elles ne seroyent que des brigandages. p. 457.

39. Discourt du crime de faux monoyeur, & montre, que Mons. Naudé appelle heretiques les Lutheriens & Calvinistes; & de là elle conclud, qu'il est aisé de sçavoir, que l'on ne les brule plus, par ce qu'ils presentent l'épée à ceux, qui les menacent du feu, ainsi qu'on peut voir en la p. 458. 459.

40. Fait voir la difference, qu'il y a entre Morisque & Marran, avec qu'elle facilité les Roix d'Espagne les chasserent de leur païs, apres avoir montré pourquoy il y en a tant en ce païs la, pag. 460. 461. 462.

41. N'a rien a dire sur les actions de Mitridate. p. 463.

42. Parle des Vepres Siciliennes, & explique au long ce qui en fut la cause, apres avoir décrit, comment la Sicile vint au pouvoir de l'Empereur Henry VI. puis de Mainfroy. Et enfin de Charles d'Anjou, qui pour avoir usé de cruauté à l'endroit de Conradin Duc de Suabe, irrita les Siciliens & les convertit en tigres. p. 464. 465. 466.

43. Met en doute l'histoire, que le Sieur Nau-

dé ra-

dé raconte de l'Isle Magna, voyez pourqu

44. Ne repete point ce que l'auteur
leurs du massacre de Paris, & aux refle
vantes, il examinera, & refutera tout
Sieur Naudé en dit. p. 467.

45. Asseure, qu'on ne doit pas blâme
qui se vange d'un affront signalé, quan
ceu d'un de ses sujets, & accorde, que p
litiquement, un fils a raison de vanger
son pere, sur le meurtrier; mais il ne peu
sentir a l'opinion du Sieur Naudé, qui
prouver, qu'un Roy doive faire mourir
le de ses sujets pour l'affront, qu'il a r
seul, & confirme son opinion p. 468.

46. Rejete l'opinion du Sieur Naudé
que les Huguenots ayent été la cause de



ral, d'autant que cette action, devoit oblige
is les Protestans de sortir de la ville. p. 475.
51. Montre, que le Roy ayant offert asyle dans
Louvre à l'Amiral, il ne pouvoit pas moins fai-
que de consentir, que sa Majesté fit venir des
upes, & mémes de croire, qu'elles venoyent
ur le conserver. p. 476.
2. Msr Naudé ne craint point de dire, que le mas-
re de Paris a été une action tres juste; & j'ose di-
avec plus de vray semblãce, qu'elle fut tout à fait
bare, & indigne d'un Prince Chrétien. p. 477.
53. Blâme Msr Naudé de ce qu'il ose invectiver
historiens, de ce qu'ils n'ont pas pris le party du
y Charles, pour loüer l'action, qu'il fit en ce mas-
e, & parle du devoir des écrivains p 478. 479.
4. Fait voir, qu'encore qu'on eût fait le pro-
l'Amiral, avant qu'il allât à Paris, l'on ne pût
t le faire mourir, sans choquer les Loix, par-
e son procez avoit été aboly, par une grace
oy interinée, au parlement. p. 480.
. Prouve, que toutes les declarations, qui a-
t été faites contre les Reformez, ne leur
ent point nuire en cette occasion, par ce
s avoyent été revoquées, & eux receus en
omme il étoit arrivé plusieurs fois aupara-
: comme il est arrivé en nos jours, & au
nos Peres. p. 481. 482.
Desaprouve les trop grandes saignées aux
ystiques, aussi bien, qu'aux corps natu-
rouve, que comme la Seignée, qui tire du
nain le sang corrompu, est utile; de n é-
t il, de celles, qui abbatent les chefs de
ns les Etats. p. 483. 484.

57. Ap-

Sieur Naudé dit en cet end
laisseroit pas d'être vray, q
ste, barbare, & inhumain,
futées aux reflexions suiv
59. Naudé ne voulant
sons Theologiques, il en
La premiere est, que les I
cé leur foy ; mais on mo
apres le pardon, que le R
60 Dit, qu'elle ne cro
feigné, que les Princes do
61. Se mocque de la ra
Huguenots nous la baille
ce cas là, tous ceux, qui
de se bien garder, meriter
qui est impertinent p. 49
62. Icy le Sieur Naudé
fait tuer le Capitaine Cha
souvent cette raison, com
est fort legere ; parce qu



63. Apporte une raiſon plus conſiderable, l'on peut voir ce qu'on luy répond. p. 491

64. En apporte une autre moins plauſible, car la haïne que l'on porte à une Religion, ne permet pas d'exterminer tous ceux, qui en ſont profeſſion, & pourquoy. p. 492.

65. Montre, qu'il n'y a point d'apparence, que les Huguenots vouluſſent aſſaſſiner les Catholiques, au tems, que ceux cy leur firent paſſer le pas. 493.

66. Aſſeure, que ni les Politiques, ni aucune autre perſonne raiſonnable ne doit croire, que les Reformez, qui étoyent à Paris, pour honorer les Nopſes du Roy de Navarre euſſent envie de traiter les Catholiques, comme ils en furent traitez. Telement que tout ce que le Sieur Naudé dit, pour prouver la juſtice de ce maſſacre, eſt de peu de poids. 494.

67. Fait voir, que le Sieur Naudé, n'a pas raiſon de vouloir prouver, la juſtice du maſſacre de la S. Bartelemy, par les effuſions de ſang, que repandirent, Quintus Fabius, Cajus Marius, Charles Martel: ni mémes par les batailles de Coutras, de S. Denis & de Moncontour. p. 495. 496.

68. Rejette la raiſon du Sieur Naudé, qui ne deſapprouve ce maſſacre, ſinon parce qu'il y eut des Catholiques tuez parmi les Huguenots, & ce parce que la Loy de Dieu, qui defend de tuer, ne fait point cette diſtinction, & pour cela, nous ne la devons pas faire. p. 498.

69. Repond à la demande du Sieur Naudé, qui veut ſçavoir, pourquoy l'action du Roy Charles eſt blamée. p. 498.

70. Re-



le ſujet, qu'on peut voir.

73. Enſeigne qni fu
p. 503.

74. Aſſeure, que plu
deſcription du maſſacre,
la memoire en demeure
de. p. 504.

75. Fait voir le con
Naudé nous dit icy, & a
maines ne peuvent pas d
que ni Charles IX, ni H
bolir l'opinion de Calvi
y ayent employé le fer &

76. Montre par des e
n'a pas rompu les intelli
avoyent dedans & dehor
ſçavent l'hiſtoire, n'en d

77. Aſſeure, que qu
rien produit de mauvais
France en danger de paſſ



rits d'un bon François, par ce qu'elles veulent
ouver, qu'on devoit avoir tué Henry le grand,
u de jours âpres ses noples; & ce Prince fut le
ſtaurateur de l'E'tat. p. 510. 511.

79. Remarque, que le Sieur Naudé ayant tâ-
é de prouver, que le massacre de Paris fut juste,
sse en une autre matiere, & compare Moyse aux
egislateurs prophanes, & nous dit, ce que ces
ands hommes firent pour le bien de leur patrie
a la p. 512. 513.

80. Montre, qu'on ne peut comparer David à
uma & à Wespasien, sans impieté p. 514.

81. Approuve l'action de Philippe II. Roy d'E-
pagne, qui pour augmenter l'amour, que les E-
pagnols avoyent pour Philippe III. fit semblant
e vouloir publier un édit domageable à ses su-
ets, & le Prince, ayant temoigné de n'y vouloir
as consentir, il n'en parla plus. p. 515.

82. Loüe le soin, que les François eurent d'ô-
er tous les obstacles, qui auroyent pû empecher,
ue Henry IV. ne changeât de Religion, & mon-
re, qu'il y contribuoit luy méme p. 516. 517.

83. Ne veut pas souscrire à l'opinion du Sieur
Naudé, qui nous enseigne, que la resistence du
Duc de Mayne fut la seule cause de la conversion
lu Roy, & montre, que plusieurs autres causes y
oncoururent. p. 518. 519.

84. Contient l'histoire de la conversion du
Roy Henry le grand, & fait voir clairement, que
'histoire de Marthe Brossier n'y contribua rien
quoy que Monſ. Naudé nous vueille dire le con-
raire. p. 520. 521. 522.



pour abbaiſſer ceux, q
porte les exemples de
de Biron, & de Cinq-M
orgueil, ajoute, que P
pourquoy. p. 526. 527.

87. Ayant dit, que c
lé de Plautian, de Sejan
il parle d'un Colonel
Leva fit mourir à Pavi
528. 529.

88. Prouve, qu'on
Conſcience, donnant
qu'on croit coupables

89. Raconte l'hiſtoi
de Fregoſe; le ſujet, qu
de les faire aſſaſſiner,
l'affaire ſecrete, & com
par Monſieur de Lange
p. 531. 532.

90. Explique l'hiſto
quita le ſervice du Roy



91. Demande, si l'Empereur pouvoit faire declarer Pierre Louis Farnese, criminel de Leze majesté, & dit, qu'il n'auroit sceu choisir aucune personne plus affidée, que d'Oria & Gonzague. p. 537.

92. Raconte la vie, & la mort de George Mortmusius, qui de pauvre Gentilhomme, étant devenu riche Prélat, fut fait Cardinal, puis tué dans sa chambre par le secretaire de Castaldo. p. 538. 539. 540.

93. Raconte une partie de la vie de Walstein, qui devint tres puissant, puis ayant voulu monter plus haut, qu'il ne devoit, mourut d'une mort violente, par ordre de sa Majesté Imperiale p. 541. 542. il fait aussi le recit de la mort du Bourguemaître Ruele. p. 543.

94. Ayant dit, qu'un grand Roy fit mourir son fils, parle au long des causes de son malheur & des diverses opinion de sa mort. p 544. 545.

95. Blâme l'exclamation, que le Sieur Naudé fait en cet endroit, à cause que l'Empereur laissa le Docteur Luther en vie. Puis il montre, qu'il s'est mépris, quand il dit, que ce Docteur vid Charles V à Augsbourg, & le prouve par l'histoire. p. 546. 547.

96. Icy Monf. Naudé décrit les fautes, qu'on fit a l'endroit du Docteur Luther. p. 548.

97. Montre, qu'il auroit été bien difficile a ce Docteur de precher contre les Vandeurs d'Indulgences, sans precher en méme tems contre la doctrine, qui les a introduites p. 549.

98. Fait voir, que Monf. Naudé se trompe ma-

100. Examine la secc
Naudé attribue aux Cat
Cardinal Caetan, n'est pa
me, qui a fait des fautes. |

101. Fait voir, qu'on
ther, où il étoit le plus fe
me, & montre, qu'il n'a
le faire mourir, mais qu'
de Jean Hus fut accomp

102. Loüe la constanc
nots de France, qui ne
ner de leur doctrine, par
discourt de quelques Sei
de Religion pour avancer

103. Le Sieur Naudé,
de depecher le Docteur
rine de Medicis fit depecl
l'auteur des Reflexions à
de l'inclination qu'elle av
peurs. p. 556 557.

104. Defend le Roy F



105. Asseure, que si Henry II craignit qu'on luy rendit la pareille, ce fut, parceque les hom-:s sont plus enclins au mal, qu'au bien, & mon-', que quand il vint en Allemagne, il ne per-· pas sa peine. p 559.

106. Represente en peu de mots, le desir que :nry Duc de Guise avoit de se faire Roy, & ce-r que le Roy avoit de conserver sa Couronne, ›u proceda le meurtre du Duc, le Siege de Pa-, & en suite la mort deplorable du Roy Henry . p. 560.

107. Fait voir la passion, que le Pape Gregoire III avoit de reformer le Calendrier, qui causa mort du grand Regiomontanus. p. 561.

108. Explique les mots de Monf. Naudé, qui :, que les enfans de George Trapezonze, aime-nt mieux traiter Regiomontanus à la Greque, 'à la Romaine, & montre, qu'ils ne luy rendi-nt pas la parejlle. p. 562.

109. Montre, qu'il y eut peu de proportion tre la mort de Lauredan, & celle de Regiomon-ıus. Puis il parle des personnes, qui compo-nt la ville de Venise, & de ce que chaque ordre ut pretendre. p. 563. 564.

100. Fait voir, que les peuples sont par fois en-mis de leur bien, & le prouve par les exemples · Henry le grand Roy de France, & de Charles Roy d'Angleterre, qui perirent, l'un par le rricide infame d'un Diable incarné & l'autre r la malice d'un tyran. p. 565. 566.

111. Prouve que l'an 1618. Venise fut verita-

 blement



blemont en
qu'on voulo
tegeme, pou
p. 567.

112. Affe
dépouillent
vez à la conf
le prouver p
en apporte u

113. Parl
Laurens Du
ta sur le thrô
porta, comr
comment ell
ment elle trai
meudement

114. Les n



II. Il faut être persuadé, que peu de chose suf-
i faire de grands changemens; puisque le mon-
a été fait de rien, selon Moyse, & d'attomes,
n Epicure. On voit la méme chose aux affai-
Politiques, peu de chose ruine les E'tats, ce
est prouvé par plusieurs exemples; & la natu-
néme semble approuver cette doctrine, puis
elle produit les plus grands arbres d'un petit
ne, & les plus grands animaux d'un peu de se-
ice, à l'imitation de Dieu, qui tire la gran-
r de ses actions, de la foiblesse de ses Princi-
III. Il se faut servir particulierement de la
ulasse, pour faire de grands coups d'E'tat, ce
le Sieur Naudé prouve, par quantité d'exem-
, par où, il montre, que les plus grands hom-
ont taché de la tromper; les uns en disant,
ls avoyent une communication particuliere,
que les Dieux. Les autres enseignant de faire
miracles. Les autres faisant courir de faux
ts. Les autres apostant des orateurs & des
ivains; Et les autres enfin, en employant la
gion, comme la chose du monde, qui lie plus
itement les hommes. Toutes ces choses sont
liquées au long dans les Reflexions, qui sui-
:.

Abbregé des Reflexions sur le IV. Chapitre.

N la 1. l'auteur promet d'expliquer le reste de
ce livre p. 618.

. Il n'y a rien de constant sur la terre, ce qui
rouve en ce lieu icy, par les changement ave-
à l'Empire Romain, & Germanique. p. 619.





23. Il n'y a rien de plus utile, ni de
cieux, que l'Eloquence. Jean de Ma
les Dauphin de France, & plusieurs aut
moins irreprochables de cette verité.
663. 664.

24. Les Princes doivent tácher d'a
tenir le peuple à son devoir. Les Venit
& Cromvel le fit de mémes, que les a
tieux, qui l'ont precedé p. p. 665.66

25. Les ambitieux font faire des li
pretensions. Le Pape, les Suedois, les
Duc de Guise, & quelques autres en fo
p. 668. 669.

26. Quoyque les Legislateurs p
fait craindre leurs Dieux, les Chrétien
l'amour à la crainte du vray Dieu. p.



31. Ismaël se servit de la religion, pour se faire Roy de Maroc, & Tafilet s'est servi des armes pour le méme sujet. p. 679. 680. 681.

32. Met de la difference, entre les miracles de Clovis, & ceux d'Alexandre le grand. p. 682.

33. Dit, que les revelations prophetiques, qui viennent des hommes, peuvent faire tort aux peuples. p. 683.

34. Ce que le Sieur Naudé, dit de Cortez, oblige l'auteur de ces reflexions de dire vn mot, de ce qui avint en Amerique, avant que cet Espagnol y entrât. Puis il raconte comment Pizarre se saisit du Perou, les habitans regardant les Espagnols, comme des personnes envoyées du Ciel. Cecy est digne d'étre veu. p. 684. 685. 686.

35. Icy l'on voit comment les Sarrasins se saisirent de l'Espagne, & la resistance, que les Espagnols firent. p. 687.

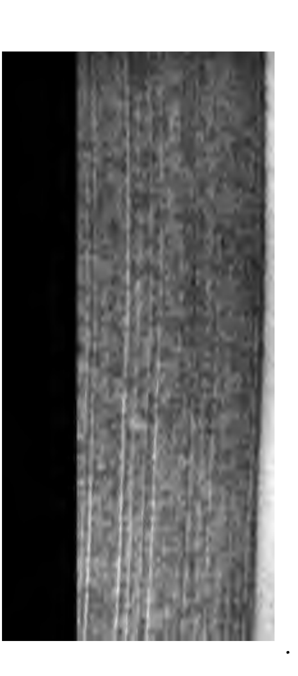
36. Les Empereurs de Constantinople contribuerent à leur ruine, & comment. p. 688. 689.

37. Raisons, pour léquelles, on ne croit pas que le Roy de Perse ait une ville, dans vne Isle, qui rapporte plus de quinze milions d'or de rente, & le prouve par la comparaison, qu'il fait de cette ville à Paris. p. 690. 691.

38. Les Predicateurs peuvent faire beaucoup de mal, temoin quelques Clabaudeurs, qui entretinrent les Parisiens dans leur debauche. p. 692.

39. Compare l'Hercule Thebain, à Henry IV. qui a été le veritable Hercule Gaulois; mais celuy cy surpasse l'autre en toutes choses, ce qui se prouve par le cours de sa vie. p. 693. 694. 695. 696.

40. Deux



43. Décrit les maux,
les regnes de Charles VI
se du meurtre du Duc d'
cause fatale dans l'appan
na à Philippes son fils. p

44. Gerson fit vne ac
prit la deféſe des enfans

45. Rejete l'opinion
porte les raisons. p. 705

46. Bláme l'action d
au Cardinal de Sion, vo
du Roy François I. entre
rent quinze mille homn
Lions. p. 706. 707.

47. Parle du premier
fut levé à cause de l'Ele
firent de Henry III. apre
tory. p. 708.

48. Quoy que le m



Eloquence armée, parce que ceux, qui ont de grands desseins, doivent joindre les effets aux paroles. p. 712.

51. Quand vn homme peut bien haranguer, & bien combattre, il trouve peu de choses Impossibles. p. 713. 714.

52. En matiere de Religion, les miracles ont plus de pouvoir, que l'Eloquence, & ces choses quoyque merveilleuses persuadent difficilement vn Politique. p. 715.

53. On employa peu d'eloquence à la conversion du Japon, & à la reforme de l'Angleterre, & pourquoy. p. 716.

54. Qu'il est difficile de juger si l'eloquence des livres a plus de pouvoir sur les Esprits, que l'eloquence du discours, & qourquoy ? p. 717.

55. Est de méme avis, que le Sieur Naudé, quand il dit, que les Francois & les Espagnols, se firent la guerre avec la plume aussibien, qu'avec l'épée p. 718.

56. Cette Reflexion traite de plusieurs choses, & sans rien dire du Pape Paul V. & des Venitiens; elle passe en Angleterre, parle du dessein de quelques desesperez, dit comment, il fut déconvert, l'effect, qui s'en ensuivit, renvoye l'affaire de Conchini, discourt du Duc de Luines, de sa fortune & du peu d'effect des Pasquins, qui furent faits contre luy, n'oublie point les guerres du Palatin, des Valtelins, & de leurs voisins. p. 719. 720. 721. 722. 723. &c.

57. Icy on voit le pouvoir de deux favoris, qui causerent des Pasquins. 727. 728.

58. Enseigne, qui furent Pibrac & Monluc. p. 729. 730.

59. Discours

59. Diſcourt du Pere Mariana, q
ſtoire de ſa patrie, & dit ce qu'il en c

60. Montre, qu'avant que les Go
Eſpagne, elle avoit été long tems p
Carthaginois & par les Romains, p
les actions des Gots, & remarque le
perte. p. 732. 733. 734. 735. 736.

61. Icy l'on peut voir, que Maria
ne s'acordent pas, puiſque Siſenan
furent chaſſez de leur Royaume,
Suinthilla fut ex communié. p. 737.

62. Parle du Roy Chintilla, &
que les Prelats Eſpagnols s'arroger
mettre pas, que leur Roy fut cou
qu'il eut promis, de ne ſoufrir auc
E'tats. p. 739.



Abbre-



demande, ſi le Prince en
eurs, égaux en credit & e
cette queſtion, il conclud a
de luy. En ſuite de cela
requiſes aux Miniſtres, &
faillir, de tirer le Miniſtre
de famille, pourveu qu'il
rionnée à l'employ. Q
ſeil, il dit, qu'on le peut
toutes les conditions, qu
dificulé a y admettre les p
tefois paſſant plus avant,
clud de cette grande char
jeunes, ni les vieux, ni les
ni les Philoſophes, ni les
& il apporte les raiſons, q
ſentiment. Apres cela,
le Miniſtre doit avoir, &
ſes, qui ſe rencontrent r



tend par ces vertus, & ce qu'on doit faire pour les acquerir. Apres quoy, il discourt des signes, par où l'on peut juger du progrez, qu'on a fait en l'acquisition de ces vertus. Mais à dire le vray, il semble renverser ce qu'il a étably auparavant, lors qu'il n'excluoit personne du Ministere. Apres toutes ces choses, il parle du devoir du Prince envers ses Ministres, & l'auteur des Reflexions trouve quelque chose a y repliquer ; ainsi qu'il le fera voir à ceux, qui prendront la peine de les lire.

Abbregé des Reflexions faites sur le V. & dernier Chap. de ce Traité.

LA L asseure, que ce dernier Chapitre donne a l'Auteur, moins de matiere d'écrire que les precedens. p. 806.

2. Tous les Princes ont besoin de conseil, & l'Auteur fait une distinction judicieuse des Princes, les logeant en trois classes, & disant, qu'ils sont presque tous capaples de choisir le Ministre d'Etat. p. 817. 818.

3. Refute L'opinion de ceux, qui veulent, que toutes les Elections des Souverains, se facent avec desordre, & montre, que celle de nos Empereurs, est tres-bien ordonnée. p. 809. 810.

4. S'éloigne aussi de l'opinion du Sieur Naudé, & fait voir, que l'on prend plus de peine, à mettre un Prince sur le Thrône, qu'un grand personnage dans le Ministere, & en apporte les raisons. p. 811. 712.

5. Louis XI.
d'un Souverain,
ran ; à cause de
gner, il ét certain
habile Serviteur.

6. Les Sages
Ministres, aus af
negliger de leur
grands & heureu

7. Les Prince
& Souvent, ils en
mitiè, & d'autres
Icy nôtre auteur
d'Auguste. p. 81

8. Parle d'un
& aété entierem



: Scavoir,qui ont été lesCardinaus Briſ-
l'Amboiſe, & montre la difference,qui
:us, & entre leurs Maitres. p. 824. 825.

uteur de ces Reflexions, ſemble s'op-
que le Sieur Naudé nous dit icy, &
u' Artus & Guillaume de Gouffier, &
eChabot,eurent plus de part à la faveur
ançois I. que l'Amiral d'Anebaut, puis
Connétable de Montmorancy. p. 827.
830.
peut point avoüer, que la Maiſon de
it été l'appuy de Francois II, ni leChan-
Biragne de Charles IX, parcequeCathe-
:dicis vouloit tout faire, ou plûtoſt tout
831. 832.
ntre,que le Roy Henry III eut toujours
de Favoris, & que le Duc d'E'pernon,
as plus, que le Duc de Joyeuſe, dont la
paſſé dans celle de Lorraine. Celle
n eſt reduite avne fille,Hiſtoire de Suil-
: Roy, & de Silleiy. p. 833.834 835.
l'on diſcourt des Favoris de Louis le
oir,du Marquis d'Ancre, duDuc deLui-
Cardinal de Richelieu, de qui il décrit
actions. p. 836. 837.
Miniſtre ne gouverne pas l'E'tat, quand
:t le plus habile homme du Royaume.

opiniatreté plus prejudiciable aus Prin-
diverſité d'opinions,& pourquoy p 839.
Prince ne doit avoir ni trop, ni trop peu



pagnent le Prince, qui n'
pal, & celuy, qui en a pl
Souverain. p. 843.

22. Discourt de l'Em
laissoit gouverner par M
VIII, qui se remettoit en
ce à des Ignorans. Hist
& à Siene. p. 844. 845.

23. L'occasion s'étan
Cardinal de Richelieu, i
ment, il monta au degré
ce qu'il fit y étant arrivé
mourut, pleint de Son R
de ceux, qui l'avoient haï

24. Le Prince doit vs
au choix, qu'il fait de ceu
niment des affaires d'im
ployer des Ministres de d
personnes, avec lesquelle



Il n'ét pas toujours utile detirer le Mini-
xecution des familles Illustres, prouvé par
mples capables de convaincre les opiniâ-
852. 853.

.es personnes, capables de Grands amplois
es ; Pour cette cause les Princes doivent
s écoles, où l'on apprenne l'art militaire,
vigation, comme fait Louis Dieu donné

Il faut donner les charges à ceux, qui
ent faire. Mais il ne suffit pas, qu'un
adeur scache sa longué. il a besoin, de cel-
ys, où il est envoyé pour entendre s'le vul-
t pourquoy ? p. 855.

Il vaut mieux tirer le Ministre d'E'tat
mille mediocre, que d'une illustre, si ce
'on appelle illustres celles, qui ont servy
). 856.

.es personnes de haute naissance peuvent
ventir le Prince, deles avoïr E'levez avne
dignité ; Et les personnes deNeant, oubli-
naissance, Temoins Alphonse Infant de
l, Pepin & Capet Maires du Palais de
qui se firent Rois ; Landais, Majon, Vol-
:, & Martinusius, qui divinrent Insoleus.
858.

.es grands, qui entrent dans la Confiden-
ince ont souvent plus de soin de leur pro-
de Celuy de leur Maître. Temoin. Hen-
de Guise, qui pensa de thrôner Henry III.
France. p. 859. 860. 861.

31. Les g
re, tachent
ſter. Temo
33. Les M
rent à la pla
ſang, & s'ils
ils auroyent
quoy ? p. 8
34. Enc
ſent étre adr
preferer les
des Suedois
égart à la N
perſonnes.
35. Il ſer
minente Na
on, dans le



39. Naudé n'excluant personne du Ministere d'E'tat il a tort d'eplucher avec tant de peine, les qualitez requises à ceux, qui veulent exercer cette charge, a le satisfaction de leur Maître. Ceux aussi, qu'il appele E'trangers, ne l'E'toyent point. p. 873. 874.

40. Je ne sçay pas la pensée, que le Sieur Naudé peut avoir, quand il n'exclud, ni les jeunes, ni les Ignorans de la charge de Ministre d'E'tat; Et je ne crois point, qu'un Prince s'en puisse servir, sans s'exposer au Mepris de ses sujets, ce que l'Auteur autend par les Ignorans p 875. 876.

41. Si le Sieur Naudé Exclud du nombre des Letrez les Philosophes & les Medecins, il a tort; Mais la Medecine n'a rien, qui puisse rendre un Ministre d'E'tat, digne de sa charge. Et il Sied mal à un Prince, de confier le maniment de son E'tat, a un Medecin & a un Moine. p.877. 878.

42. L'on a trouvé, & l'on trouve encore des personnes, qui contribuent infiniment au bonheur de leurs Maîtres, Loüanges du Comte Duc; des Cardinaux de Richelieu & Mazarin, & particulierement du Duc de Sagan. p. 879. 880.

43. Impudence de Celuy, qui aloüé la Politique de Cromvel, Enquoy consiste la vraye Politique. Charles Louis Electeur Palatin, Eberhard Duc de Wirtemberg, George Prince de Montbeliard, Exemplaires de grands & heureus Politiques, p. 881. 882.

44. Il ét presque impossible, que celuy qui doit être élevé au Ministere d'E'tat soit connu du Prince, avant qu'il luy ait rendu aucun Service, prouvé,



885. 886.

46. Le Miniſtre d'E'ta
debelles qualitez & l'on
tant deprevoyance,queles
& Mazarin. p. 887.

47. Ici Monſieur Nau
ſtement.Car ayant dit,qu
Miniſtere, d'E'tat, il requ
qualitez, qui ſe trouvent
les plusparfaites. Les J
mais prudens, ét la Force
perſonnes, decrepites. p.

48. Si l'acquiſion des
dé requiert à Son Miniſtr
faire d'un homme vnHer
forme difficilement deux
l'Exemple de Philippe II.
Hoſſe. p. 890. 891.

49. Tout ce que le Si



Ici le Sieur Naudé Exige trop d'un Ministre, :, & il me semble impossible, qu'il vive, e vn, Hermite, ni qu'il songe tant au Ciel, ıublie la Terre: p. 896.

Ce que le Sieur Naudé dit icy de la Cour, gera pas les gens d'Esprit d'y aller perdée la . p. 897. 898.

Ceux, qui veulent étre pauvres, n'ont que l'aller se sośmettre aus Caprices de la Forıi ceux, qui veulent étre pieus, de se plonns l'envie, dans la dissimulation & dans les fourrez; Ni ceus, qui veulent vivre; d'aller ser au danger de mourir avant le tems. pag. 00. 901.

Celuy, qui sert un Maître, le doit servir sen Interét, sans songer à autre chose, qu'a ıeur d'avoir fait son devoir. p. 902.

Parlant de la fidelité d'un Medecin, parle du sujet, que son Maître eut d'abandonner ic, & de sacrifierà sa haine, tous les avantasa naissance. Il raconte aussi quelques ade ce Prince, qui fut tué à la prise de Roon le voit encore a Gaete. p. 903 904. 905.

Le Sieur Naudé exige d'un Ministre d'E's choses, qui semblent impossibles, & intibles avec ce qu'il a dit cy devant. p. 906.

Il n'ét pas impossible de s'avancer à de granarges, & à des richesses immenses, & bien son Maître, Temoin le Duç de Luines & rdinaux de Richelieu & Mazarin. p. 907.

Le bonheur du Ministre dependant de :ux succez de ses entreprises, il ét impossise persuader, qu'il evante les conseils de aître. p. 908.

59. Prend



Honorius troisieme,
Intelligences. p. 910.
61. Les Princes re
& cela non obstant. l
rigoureusement par Fe
XI. Quels services il
qu'il avoit fait contre l
demeura dans la misere
de France, par François
tre son Maître. p. 912
62. Il faut eviter les E
& de ne rien croire.
l'armée françoise, com
Rantzau. Et en cette ma
croire, que de ne rien cr
63. Les Excez sont vi
votion ; Celle des Rois
Cloitre. Henry III malh
dé en sa devotion. p. 916.



lais on les en doit éloigner, quand on veut choc-
ner l'authorité du Pape, prouvé par l'exemple
es Cardinaux d'Ossat, d'Amboise, de Tournon,
e Volsey. p. 918. 919.

66. Peu de chose suffit pour étre homme de
ien, prouve par la Doctrine des Jurisconsultes,
t des Theologiens. p. 920.

67. ôter ce qui ét superflu en la Religion, ét
lûtost une vertu, qu'un vice. Temoin l'action
e Louis XIV. qui a retranché quelques fétes le-
eres, pour obvier aus abbus. p. 921.

68. Le Ministre d'E'tat doit avoir une parfaite
onnoissance de la Justice, pour la faire servir de
egle à toutes ses actions. p. 922.

69. Les Princes, & leurs Principaux Ministres
oivent sçavoir ce qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils
doivent à eux mémes, & ce qu'ils doivent à
eur peuple. En quoy consiste ce devoir declaré
n peu de mots. p. 923. 924.

70. Il n'ét pas toujours au pouvoir des Souve-
ains, d'user des formalitez de Justice, & le Prin-
e ne pouvant arréter le cours d'un mal, par des
ctions ordinaires, il employe les coups d'E'tat.
. 925.

71. Les plus hommes de bien n'ont pas toutes
es vertus, ni les plus mechans tous les vices. Bail-
on, quoy qu'Infame par mille mechancetez n'é-
oit pas tout a fait mechant, ni le grand Capitai-
e tout a fait vertueux. Les meilleurs Souverains
némes ont eu quelques vices. p. 926.

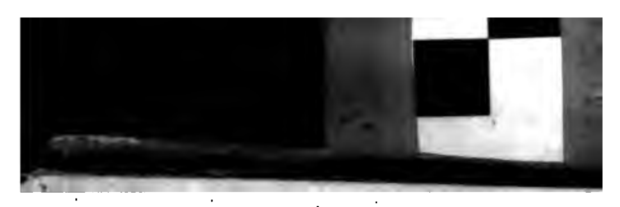
72. Il vaut mieux ployer, que rompre; mais il
'ét pas au pouvoir de tous les hommes de s'ac-
com-



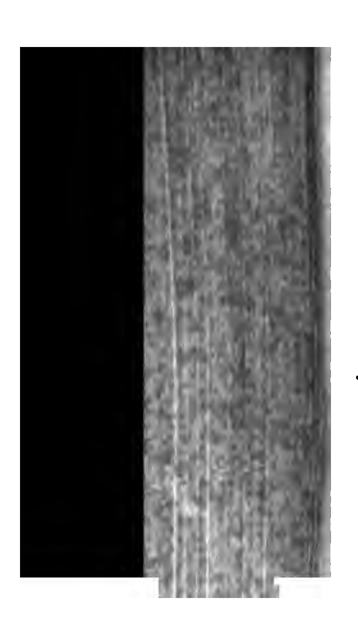
de Portugal à son Emi
teté. Quand, où, & co
dinal Volſcy n'eût gue
porté Henry VIII au d
riage. p. 929 930.

74. Les Rois ne pu
Henry le grand pardor
fait punir des Crimine
litez de Juſtice. Temo
la priſon de l'Electeur

75. Les grandes act
à la fortune, qu'a la Pr
quit ſouvent par bonh
drent la victoire, Par l
Bontivoglio ſe conſer
ſpar de Guſman, un C
ral de Chatillon furc
Prudens. p. 933. 934.



87. C



compense les Ministre
que mediocrité, prou
p. 951.

90. Le Prince, qu
misere, en ét mal ser
trop, leur donne le m
qui les tire de la nece
le mieux. p. 952.

91. Il n'ét pas besc
favory, qu'il faira ses
le moins, font quelqu
valent mieux, que les

92. Le Souverain
favory, parcequ'il y a
que son Maître fût da
ter sa fortune. Prouv
& de Walstein. Les p
nistres dans un grand

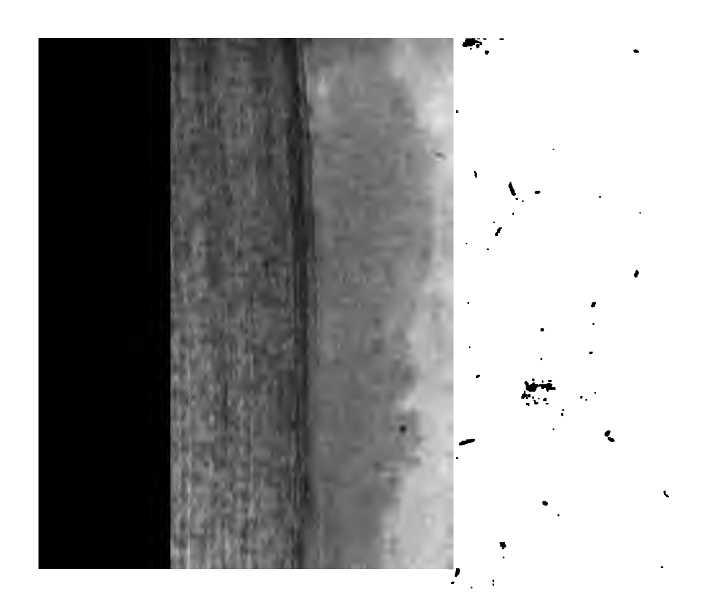


Les fautes survenues à l'Impression pourront être corrigées, ainsi

PAg. 5. l. 15. leg. agreables. & l. 20. leg. pour. pag. 15. l. 11. leg. parler p. 37. l. 3. leg vigueur. p. 42. l. 5 leg. Lambert. p. 42. l. 23. leg. Saavedra p. 43. l. penultieme leg. Provence. p. 64. l. 21. leg. lors. p. 68. l. 25. leg. sujetes. p. 95 l 3. leg. n'allassent. p. 97. l. 24. leg. pouvoyent. p. 116. l. 12. leg. Huniades. pag. 124. l. 3. leg. le Comte. p. 182. l. 14. leg. d'ange p. 184. l. 20 leg. qu'il. p. 190. l. 4. leg possede. p. 228. l. 1. leg l'obligeoit pag. 250 l. 5. leg. chapitre. p 288. l. 14. leg. Excomuniassent. p. 306. l 5. lege Bentivoglio. p. 366. l. 22. leg. n'ayent. p. 368. l. 4. leg. d'Aûtriche. p. 386. l 2. leg. ou. p. 390. l. 13. leg. donne. p. 410. l. 8. leg. Gaulois. p 419. l. 26. leg. Pasquier. p. 429. l. 7. leg qui étoyent les. p 459. l. 25. leg. qu'il. p. 475. l. 11. leg. miraculeusement. p. 478. l. 14. leg. injustement ibid. l. 23. leg. se p 506. l. 11. leg. Coutras. p. 550. l. 11. leg. feroit. p. 577. l. 9 leg. de la main. p. 608. l. 7. leg. Diomede. p. 618. l. 4. leg. acheve. p. 645. l. 1. leg. Les Suisses. p. 647. l. 17. adde de long. p. 689. l. 7. leg. ces Princes. p. 692. l. 15. effacez tre. pag. 747. l. 8. leg ressentir p. 752. l. 12. leg l'en. p. 815. l. 11. & 12. leg. aqui ils. p. 920. l. 4. leg. fante. p. 895. l. 1. leg. acquit. p. 937. l. penult. leg. devoir & dele à p. 940. l. 17. leg. aspiroyent p. 947. l. 14. dele qu'il.

S'il y en a quelques autres, le Lecteur aura la bonté de les imputer au malheur de l'ouvrage, qui a été imprimé hors de France, par un homme, qui ne l'entendoit pas.






UNIVERSITY OF MICHIGAN